This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 472856

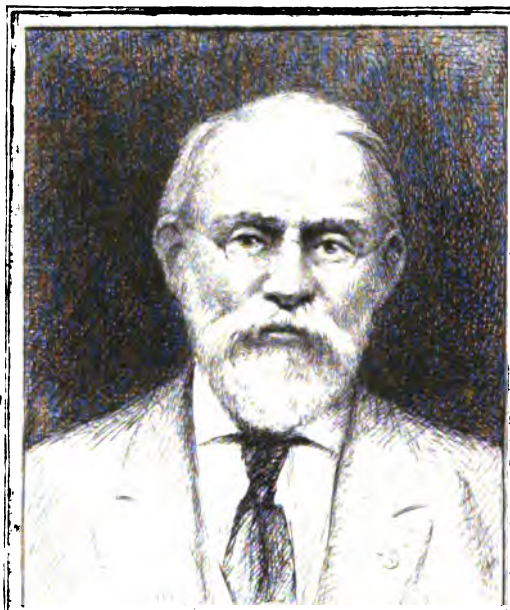

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

REVUE
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DU MAINE

TOME TRENTE-CINQUIÈME

ANNÉE 1894. — PREMIER SEMESTRE.

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

MAISON DITE DE LA REINE BÉRENGÈRE, GRANDE-RUE, 11,
AU MANS.

MAMERS
G. FLEURY & A. DANGIN
IMPRIMEURS
Place des Grouas.

LE MANS
PELLECHAT
LIBRAIRE-ÉDITEUR
Rue St-Jacques.

1894

SOCIÉTÉ
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE
DU MAINE

Le Mans, le 12 juillet 1894.

MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

Vous êtes prié de vouloir bien assister à l'Assemblée générale des Membres fondateurs et titulaires de la SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE, *qui aura lieu le* JEUDI 19 JUILLET, *à* DEUX HEURES PRÉCISES, *au Siège de la Société, Grande-Rue, n° 11, à l'effet de procéder à l'élection d'un Vice-Président, en remplacement de M. l'Abbé Esnault, décédé.*

Veuillez agréer, Monsieur et cher Collègue, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

Le Président,
Comte DE BASTARD.

Imp. Vve Monnoyer

REVUE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU MAINE

MM. APPERT (Jules), à Flers (Orne).

AVENEAU DE LA GRANCIÈRE (Paul), au château de Moustoir-Lan, en Malguenac, par Pontivy (Morbihan).

BACHELIER (Henri), notaire, rue Montauban, Le Mans.

De BEAUCHESNE (le comte), rue Boccador, 6, à Paris et château de Torcé, par Ambrières (Mayenne).

De LA BEAULUÈRE (Louis), au château de la Drujoterie, à Entrammes (Mayenne).

BERTRAND DE BROUSSILLON (Arthur), ✠, ✿, archiviste-paléographe, ancien conseiller de préfecture de la Sarthe, rue de Tascher, 15, au Mans, et à Pont-sur-Yonne (Yonne).

BLANCHARD (Jacques), ❋, Faubourg Saint-Honoré, 164, Paris.

BLIN, au château de Dollon (Sarthe).

De LA BOUILLERIE (le baron Sébastien), au château de la Bouillerie, par La Flèche (Sarthe) et 7, rue Saint-Dominique, à Paris.

BOULAY DE LA MEURTHE (le vicomte), rue de l'Université, 23, à Paris.

BRIÈRE (Louis), quai Louis-Blanc, 134, au Mans.

BRINDEAU (Paul), archiviste-adjoint du département de la Sarthe, rue Victor-Hugo, 54, au Mans.

De BROGLIE (le prince), ❋, député de la Mayenne, rue de la Boétie, 48, à Paris.

BRUNEAU (l'abbé Henri), vicaire de la Cathédrale, Parvis Saint-Michel, 1, au Mans.

CAILLAUX (Eugène), ❋, ancien sénateur et ancien ministre, au château de Vaux, à Yvré-l'Evêque (Sarthe) et boulevard Malesherbes, 64, Paris.

CANDÉ (le docteur), ancien médecin de la marine, lauréat des Sociétés de géographie, au Lude (Sarthe).

CELIER (Alexandre) ✠, avocat, avenue de Paris, 31, au Mans et aux Mortrais, par Coulans (Sarthe).

MM. CHAMBOIS (l'abbé Émile), curé de Villaine-la-Gosnais, par La Ferté-Bernard, (Sarthe).

De CHAMILLART DE LA SUZE (le comte), au château du Plessis de Vaiges, par Noyen (Sarthe).

CHANSON (l'abbé) François-René, chanoine titulaire, curé-archiprêtre de la Cathédrale, rue Saint-Vincent, 21, au Mans.

CHANSON (l'abbé Léon), chanoine titulaire, 17, rue de Ballon, au Mans.

CHAPPÉE (Jules), carrefour Saint-Pavin, au Mans.

CHARDON (Henri), ✠, maire de Marolles-les-Braults, et 38, rue de Flore, au Mans (Sarthe).

CHARLOT (l'abbé François), curé-archiprêtre de Bonnétable (Sarthe).

CHEDEAU (Charles), avoué à Mayenne, président de la Société archéologique de Mayenne (Mayenne).

De CONTADES (le comte Gérard), au château de Saint-Maurice, par la Ferté-Macé (Orne).

CORMAILLE (Victor), à Fresnay-sur-Sarthe (Sarthe).

De COURCIVAL (le marquis), ✠, au château de Courcival, par Bonnétable (Sarthe), et 112, rue Marcadet, à Paris.

Mme De COURTILLOLES, au château de Courtilloles par Saint-Paterne (Sarthe).

MM. COUTARD (l'abbé), curé de Vallon (Sarthe).

De CUMONT (le marquis), au château de la Roussière, près Coulonges-sur-l'Autise (Deux-Sèvres).

DENIS (l'abbé), à l'abbaye des Bénédictins de Ligugé (Vienne).

DESVIGNES (l'abbé), curé-doyen de Montmirail, (Sarthe).

DEVAUX (l'abbé), curé de Tennie, par Conlie, (Sarthe).

DOBREMER (Alfred), O ✠, ancien officier d'artillerie, au château de Montertreau, par Foulletourte, (Sarthe).

MM. DUBOIS (l'abbé Ernest), vicaire à N.-D. de la Couture, rue de Paris, 25, au Mans.

DUBOIS-GUCHAN (Gaston), archiviste-paléographe, place du Friche-Saint-Martin, à Séez (Orne).

DUFOSSÉ (le docteur), à Sablé, (Sarthe).

DUGUÉ (Albert), membre du Conseil municipal de Saint-Calais (Sarthe).

DUNOYER DE SEGONZAC, ancien élève de l'École des Chartes, archiviste du département de la Sarthe, avenue Thiers, 22, au Mans.

D'ELVA (le comte Olivier), au château de Coulans (Sarthe), et rue de l'Université, 99, Paris.

ESNAULT (l'abbé Gustave), ✠, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue de Ballon, 39, au Mans.

D'ESPINAY, ancien conseiller à la Cour d'Appel, rue Tarin, 28, à Angers.

De FARCY (Paul), 20, rue Dorée, à Château-Gontier.

De FOUCAULT (le marquis), ancien sous-préfet, au château de Lorgerie, par Villaines-la-Juhel (Mayenne), et rue de la Chaussée-d'Antin, 64, Paris.

FOUQUÉ (l'abbé Gabriel), chanoine honoraire, directeur du collège Saint-Louis, rue Marengo, 2, au Mans.

De FRESNAY (le marquis), au château de Montcorbeau, par Ambrières (Mayenne), et 7, rue du Colysée, à Paris.

FROGER (l'abbé), curé de Rouillon, par le Mans.

GARNIER (Louis), architecte, inspecteur des édifices diocésains, rue de Bel-Air, 19, à Laval.

De GASTINES (le comte Léonce), archiviste-paléographe, au château de la Denisière, par Coulans (Sarthe), et rue de Recouvrance, 32, à Orléans.

GAUTIER (Raoul), rue Lenoir, 35 *bis*, au Mans.

MM. GILLARD (l'abbé), curé de Saint-Fraimbault de Lassay (Mayenne).

LE GONIDEC DE TRAISSAN (le comte Yves), au château de Bel-Air, à Laval (Mayenne).

De GRANDVAL (Georges), au château de la Groierie, à Trangé, près Le Mans, et rue du Cirque, 2, au Mans.

GROSSE - DUPERRON, juge de paix à Mayenne (Mayenne).

GUESDON (l'abbé), curé d'Aron (Mayenne).

D'HAUTERIVE (Albert), chef de bataillon au 161e de ligne, membre correspondant de la Société française de numismatique et d'archéologie, camp de Châlons.

HEURTEBIZE (le R.-P. Dom Benjamin), à Solesmes, par Sablé, (Sarthe).

HOUEAU, au château du Grand-Perray, près Vaas (Sarthe).

HUCHER (Ferdinand), à la Renardière, près Le Mans, et rue de la Mariette, 126, au Mans.

Mme De JUIGNÉ (la marquise), au château de Juigné, par Sablé (Sarthe), et rue du Faubourg Saint-Honoré, 135, à Paris.

MM. De LAMANDÉ (Louis-Jules), au château de Doussay, à La Flèche (Sarthe).

De LA SELLE (le comte Paul), ancien sous-préfet, au château de la Barbée, par Bazouges (Sarthe).

LEBLANC (Edmond), conseiller général de la Mayenne, à Mayenne (Mayenne).

LEBRAULT, rue Auvray, 4, au Mans.

LEDRU (l'abbé Ambroise), aumônier des Petites-Sœurs des Pauvres, place du Château, 4, au Mans.

Mme LE FIZELIER, rue de Bel-Air, à Laval.

MM. LEGEAY (Fortuné), rue d'Orléans, 11, au Mans.

LIGER, architecte, ancien inspecteur divisionnaire de la voirie de Paris, au château de Courmenant, par Sillé-le-Guillaume (Sarthe).

MM. De LINIÈRE (Raoul), lieutenant au 72e de ligne, rue du Boucagne, 62, Amiens (Somme), et au château du Maurier, par Foulletourte (Sarthe).

LIVET (l'abbé Julien), chanoine honoraire, curé de Notre-Dame-du-Pré, au Mans.

De LORIÈRE (Gustave), O ✠, au château de Chevillé, par Brûlon (Sarthe).

De LUCINGE-FAUCIGNY (le prince Louis), au château de Chardonneux, par Ecommoy (Sarthe).

MABILLE DU CHÊNE (Arthur), ❋, archiviste paléographe, rue de la Barre, à Beaugé (Maine-et-Loire), et au château de la Crochardière.

MAUTOUCHET (Albert), 9, rue de la Motte, au Mans.

MONNOYER (Edmond), imprimeur, conseiller municipal, 12, place des Jacobins, au Mans.

De MONTESSON (le marquis René), rue Pierre-Belon, 11, au Mans, et au château de Maquillé, par Chemiré-le-Gaudin (Sarthe).

De MONTESSON (le vicomte Charles), ❋, rue Sainte-Croix, 8, au Mans, et au château de Montauban, à Neuville-sur-Sarthe, par Le Mans.

De MONTI DE RÉZÉ (Claude), 3, quai Ceneray, à Nantes.

MORANCÉ (Charles), négociant, quai de l'Amiral-Lalande, 26, au Mans.

MOULARD (Pierre), maire de Sougé-le-Ganelon (Sarthe).

De NICOLAY (le marquis), ❋, conseiller général, au château de Montfort-le-Rotrou (Sarthe).

PATARD (l'abbé), curé de Villaines-sous-Malicorne, par La Flèche (Sarthe).

PICHON (l'abbé Frédéric), chanoine titulaire, secrétaire-général de l'Évêché, au Séminaire, au Mans.

MM. PLANTÉ (Jules), notaire à Ballots (Mayenne).

Du PLESSIS D'ARGENTRÉ (le comte Paul), maire de Saint-Julien-du-Terroux, par Lassay (Mayenne), 8, rue d'Anjou, Versailles, et château de la Bermondière, par Couterne (Orne).

POINTEAU (l'abbé), aumônier de l'hospice de Craon (Mayenne).

PRALON (l'abbé), vicaire à la Cathédrale, rue Saint-Vincent, au Mans.

QUANTIN (Albert), ✻, ✪ I, rue du Regard, 6, Paris, et au château de Glatigny, par Savigny-sur-Braye (Loir-et-Cher).

RICORDEAU (Auguste), architecte, rue du Faubourg Saint-Antoine, 56, Paris.

ROBERT, ✪, inspecteur-primaire à Sillé-le-Guillaume (Sarthe).

De ROCHAMBEAU (le marquis), ✻, ✪ A, ✠, à Rochambeau par Vendôme (Loir-et-Cher), et rue de Naples, 51, à Paris.

ROMMÉ (Édouard), à Sougé-le-Ganelon (Sarthe).

ROQUET (Henri), à Laigné, par Saint-Gervais-en-Belin (Sarthe).

De ROUGÉ (le vicomte Jacques), lauréat de l'Institut, ancien auditeur au Conseil d'État, au château de Bois-Dauphin, par Précigné (Sarthe), et rue de l'Université, 35, à Paris.

De SAINT-HILLIER (l'abbé), rue Saint-Bertrand, 6, au Mans.

TAMIZEY DE LARROQUE (Jacques-Philippe), ✻, correspondant de l'Institut, pavillon Peiresc, par Gontaud (Lot-et-Garonne).

De TALHOUET (le marquis), au château du Lude (Sarthe), et 135, faubourg Saint-Honoré, à Paris.

De LA TREMBLAYE (le R. P. Dom), à l'abbaye de Ligugé (Vienne).

MM. TRIGER (Robert), docteur en droit, conseiller d'arrondissement, correspondant du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, rue de l'Évêché, 5, au Mans, et aux Talvasières, près Le Mans.
VADUNTUN, rue Sainte-Croix, 13, au Mans.
VAVASSEUR (l'abbé Joseph), vicaire à Mayet (Sarthe).
De VIBRAYE (le comte), au château de Vibraye (Sarthe), et 11, rue Saint-Dominique, à Paris.
BIBLIOTHÈQUE de la ville du Mans.
BIBLIOTHÈQUE du collège de Sainte-Croix, au Mans.
BIBLIOTHÈQUE des Frères-Mineurs Capucins, rue de Prémartine, au Mans.
CERCLE DE L'UNION, place de l'Étoile, au Mans.

Membres associés

ALBIN (l'abbé Laurent), vicaire-général et chanoine titulaire, rue Saint-Vincent, 27, au Mans.
Mme ALLOUIS, rue Saint-Vincent, 51 *bis*, au Mans.
MM. ALMA (l'abbé), curé de Saint-Pavin, au Mans.
ASHER, Unter der Linden, à Berlin.
D'AUBIGNY (Charles), rue du 27 Juin à Beauvais, (Oise)
BARRÉ (l'abbé), professeur au Grand-Séminaire, Laval.
De BEAUCHESNE (le marquis), à Lassay, (Mayenne) et 81, boulevard Malesherbes, à Paris.
De BEAUREPOS (le comte), au château de Cerisay, à Assé-le-Boisne, par Fresnay-sur-Sarthe (Sarthe).
BERNIER (Arsène), rue de l'Étoile, 13 *bis*, au Mans.
BESNARD (l'abbé), curé-doyen de Beaumont-sur-Sarthe.
BILARD, ancien magistrat, rue Chanzy, 9, au Mans.
BLÉTRY (René), au château de la Freslonnière, maire de Souligné-sous-Ballon, par Ballon (Sarthe), et rue Chanzy, 11, au Mans.

MM. BLOUÈRE (Raphaël), docteur en droit, ancien magistrat, à Ecommoy (Sarthe).

BOUCHET, conseiller général, château de la Boisardière, à Bazouges.

De LA BOUILLERIE (le baron Gonzague), ❋, ✠, au château de Mazouet, par Vaas (Sarthe).

Le BRET (le comte Robert Cardin), au château de la Potardière, à Crosmières, par La Flèche (Sarthe).

Le BRETON (Paul), sénateur de la Mayenne, à Saint-Mélaine, près Laval (Mayenne).

BRETONNIÈRE (Louis), ❋, conseiller général, 10, rue de l'Évêché, à Laval (Mayenne).

De BROC (vicomte Hervé), lauréat de l'Institut, château des Feugerets, par Bellême (Orne).

CAREL (Jules), rue Saint-André, 4, au Mans.

Du CASSE (le baron), rue des Plantes, 27, au Mans, et à Chenu, par Vaas (Sarthe).

De CASTILLA (Charles), au château d'Amigné, par Yvré-l'Évêque (Sarthe).

Mme CHARTIER, rue Saint-Jean, 9, à Mamers.

MM. De CHASTEIGNIER (le vicomte Henry), maire de Rouillon, près Le Mans.

De CHAUVIGNY (René), ✠, 8, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, à Paris, et au château de la Massuère, par Bessé (Sarthe).

CHAUVIN, maire de Poncé (Sarthe).

De CHAVAGNAC (le comte Xavier), ❋, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, rue de Varennes, 8, à Paris.

CORNU (Henri), conseiller général, à Joué-en-Charnie (Sarthe), et rue Montauban, 4, au Mans.

COUANIER DE LAUNAY (l'abbé Stéphan), chanoine honoraire, à Laval (Mayenne).

De CUMONT (le comte), conseiller général, au château de l'Hôpitau, par Sillé-le-Guillaume (Sarthe).

MM. DAVID (Félix), place Girard, 6, au Mans.
DEGOULET (Paul), rue Erpell, 19, au Mans.
DEJAULT-MARTINIÈRE, rue Saint-Bertrand, 14, au Mans.
DESCHAMPS (l'abbé), curé de Changé, par Laval (Mayenne).
DESGRAVIERS (l'abbé), chanoine titulaire, rue de Tascher, 13, au Mans.
DESTAIS, docteur-médecin à Fougerolles-du-Plessis (Mayenne).
DROUET (l'abbé), chanoine honoraire, curé-doyen de Sablé (Sarthe).
Mme DUCHEMIN, rue de la Préfecture, 162, à Évreux, et châlet du Parc, avenue d'Orléans, à Trouville (Calvados).
MM. DULAU, 3, Soho Square, à Londres.
DUMAINE (l'abbé), chanoine titulaire, archiprêtre de la cathédrale, à Séez (Orne).
DUTREIL (Paul-Bernard), O ✻, ministre plénipotentiaire, sénateur de la Mayenne, rue de Marignan, 27, à Paris, et à Saint-Denis-d'Orques (Sarthe).
De DURFORT (l'abbé), chanoine honoraire, rue de Tessé, 4, au Mans, et à Rennes.
De L'ESTOILE (le baron), ✻, officier supérieur en retraite, château de Corbohay, à Conflans (Sarthe).
FAUNEAU (Marcel), rue Montauban, 11, Le Mans.
De FLEURIEU (le comte), conseiller général, au château de Dangeul, par Marolles-les-Braults (Sarthe).
FOUCAULT (l'abbé), curé de Poillé, par Brûlon (Sarthe).
FOUCHARD (le docteur), place de la Préfecture, 2, au Mans.
FOUCHARD, notaire honoraire, rue Chanzy, 25, au Mans.
Du FOUGERAY (le docteur), quai Lalande, 6, au Mans.

Société Historique et Archéologique du Maine

M. Bertrand de Broussillon

~~Place de Hoche~~ Rue du Bac 12C

~~Le Mans~~ Paris

MM. FRAIN DE LA GAULAIRIE (Édouard), conservateur adjoint de la bibliothèque de Vitré (Ille-et-Vilaine).

De FRÉMINET (LALLEMAND), rue Sainte-Croix, 24, au Mans, et à Montlongis, à Volnay (Sarthe).

De FROMONT (Paul) à Belle-Vue, Mamers (Sarthe).

GADBIN (René), Grande-Rue, à Château-Gontier (Mayenne).

GALPIN (Gaston), député et conseiller général de la Sarthe, au château de Fontaine, par Fresnay (Sarthe), et à Paris, 91, faubourg Saint-Honoré.

GAMARD, député de la Mayenne, au château de Trancalou, à Deux-Évailles (Mayenne) et à Paris.

GASNOS (Xavier), route de Sillé, à Fresnay-sur-Sarthe.

GASSELIN (Robert), ✻, chef d'escadron d'artillerie, conseiller général de la Sarthe, à Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

De GAYFFIER, 5, rue Bruyère, au Mans.

GIRAUD (Pierre), propriétaire à Parcé (Sarthe).

GOUIN (l'abbé), vicaire-général honoraire, supérieur du Grand-Séminaire, au Mans.

GOUIN, au château de la Prouterie, à Avezé, par La Ferté-Bernard (Sarthe).

GOUPIL, libraire à Laval.

GRÉMILLON, procureur de la République, à Angers.

GRIFFATON, ancien magistrat, rue Montauban, 8, au Mans.

De GUESDON (Alfred), à Craon (Mayenne).

GUITTET, expert, rue d'Hauteville, 4, au Mans.

HAMEL (l'abbé Théophile), curé de Flée, par Château-du-Loir (Sarthe).

HARDOUIN-DUPARC (André), rue Sainte-Croix, 17, au Mans.

De LA HAUGRENIÈRE, au château de Marigné, par Bazouges (Sarthe).

MM. HAURÉAU (Barthélemy), C ✻, membre de l'Institut, rue du Buis, 5, à Auteuil-Paris.
HERVÉ (Louis), directeur de la *Gazette des Campagnes*, aux Essarts (Seine-et-Oise).
HUCHEDÉ (l'abbé), curé de Fyé (Sarthe).
HULLIN (l'abbé Adolphe), curé de Saint-Christophe-du-Jambet, par Ségrie (Sarthe).
HUPIER (Charles), maire d'Ancinnes (Sarthe).
HUPIER (le docteur), place d'Armes, à Alençon.
JOUSSELIN (Alfred), rue de Bretagne, à Alençon.
JULIENNE (l'abbé), curé-doyen de Pontvallain (Sarthe).
LACROIX (l'abbé), curé de Coulaines, près Le Mans (Sarthe).
LAINÉ (l'abbé), curé d'Yvré-le-Pôlin, par Cérans-Foulletourte (Sarthe).
LAMOUREUX, à Souligné-sous-Ballon, par Ballon (Sarthe).
De LA SICOTIÈRE (Léon), sénateur de l'Orne, rue Marguerite-de-Navarre, à Alençon, et rue de Fleurus, 3, à Paris.
Mme LATOUCHE, rue Sainte-Marie, 4, au Mans.
MM. LAYA (Louis), avocat, rue des Arènes, 2, au Mans.
Le COINTRE (Eugène), ✻, rue Saint-Blaise, à Alençon.
LE COQ (Frédéric), rue de l'Hôtel de Ville, 8, à Laval, et à Ernée (Mayenne).
LEFEBVRE (l'abbé), supérieur de l'institution Saint-Paul, à Mamers.
LEMESLE (l'abbé), curé de Saint-Julien, par Bernay (Sarthe).
Mme De LENTILHAC (la marquise), au château de Pescheseul, à Parcé (Sarthe), et 118, rue du Bac, à Paris.
MM. LE VAYER (Paul), ✪ I, ✠, ✠, inspecteur des Travaux historiques de la ville de Paris, 25, rue Bargue.
Du LUART (le comte Philippe), au château de la Pierre, à Coudrecieux (Sarthe) et 61, rue de Varennes, à Paris.

MM. De MARTONNE (Alfred), ✠, ✠, ✠, O, archiviste de la Mayenne, à Laval (Mayenne).

De MIRÉ (Henri), rue du Mouton, 24, au Mans, et à Parcé (Sarthe).

MORANCÉ (l'abbé), ✠, ✠, aumônier du 4e corps d'armée, curé de Clermont, par La Flèche.

MORISSET (Martial), docteur-médecin à Mayenne.

MOULIÈRE, avocat, rue Chanzy, 42, au Mans.

OGER (l'abbé), curé doyen de Brûlon (Sarthe).

PAIGNARD (Léopold), à Savigné-l'Évêque (Sarthe).

PARKER (J.), d'Oxford, chez M. Reinwald, 15, rue des Saints-Pères, Paris.

PASSE (Maurice), à Beaumont (Sarthe) et à Évron (Mayenne).

PAUTONNIER (Charles), libraire, rue Saint-Honoré, 8, au Mans.

Mme PERRON, au château de Malicorne (Sarthe).

M. PICHEREAU (Louis), rue Mansard, 3, à Versailles.

Mme PICOT DE VAULOGÉ (la vicomtesse), au château de Vaulogé, par Noyen (Sarthe).

M. PIRON (l'abbé), vicaire général de Mgr l'Évêque de Saint-Albert, au Canada, chanoine de la Basilique Saint-Nicolas à Rome, membre de l'Académie des Arcades, curé de La Chapelle-d'Aligné, par Bazouges (Sarthe).

Mme De QUATREBARBES (la vicomtesse), au château de la Roche, à Vaas (Sarthe).

MM. QUERUAU-LAMERIE (E.), rue des Arènes, 6 *bis*, à Angers.

RAOULX, architecte, boulevard Lamartine, 43, au Mans.

RAVAULT (Henri), notaire à Mayenne (Mayenne).

REEB (l'abbé), licencié ès lettres, professeur à l'école Sainte-Anne, à Saint-Ouen-sur-Seine (Seine).

RENOUARD, peintre-décorateur, rue du Clos-Margot, 5, au Mans.

MM. De RENUSSON, au château des Ligneries, par Semblançay (Indre-et-Loire).

De REVIERS (le vicomte Jacques), rue de Flore, 5, au Mans.

Mme RICHARD, rue Bayard, 16, à Paris.

MM. RICHARD (Jules-Marie), ✠, ancien archiviste du Pas-de-Calais, rue du Lycée, 24, à Laval.

De RINCQUESEN, château de Douillet, par Fresnay (Sarthe), et au château de Rinxent (Pas-de-Calais).

Du RIVAU, à Brusson, à Soulitré, par le Breil (Sarthe).

De SAINT-CHEREAU (Paul), au château de Verron, près La Flèche (Sarthe).

De SARRAUTON (Joseph), conseiller d'arrondissement, adjoint au maire de Bonnétable (Sarthe).

SAUVÉ (l'abbé Henri), 26, rue du Lycée, à Laval.

De SEMALLÉ (le comte), au château de La Gastine, près Mamers (Sarthe), et boulevard Bérenger, 104, à Tours.

SENART, membre de l'Institut, conseiller général, château de la Pelice, par La Ferté-Bernard (Sarthe), et rue François Ier, 18, Paris.

SURMONT (Armand), ✠, rue Robert-Garnier, 15, au Mans.

SURMONT (Georges), ✠ ancien capitaine du génie, aux Hattonnières, par Saint-Gervais-en-Belin (Sarthe).

TABOUET, à Saint-Désiré (Allier).

THIERRY, expert à Bonnétable (Sarthe).

THORÉ (Stéphan), inspecteur des chemins de fer de l'État, rue de l'Aire, à Saintes (Charente-Inférieure).

TOUBLET (l'abbé), curé de Poncé (Sarthe).

VALLÉE (Eugène), rue des Grands-Augustins 25, Paris.

VERGER (l'abbé), aumônier de Saint-Joseph, à Château-Gontier (Mayenne).

VÉRITÉ (Pascal), architecte, inspecteur des édifices diocésains, rue des Bas-Fossés, 15, au Mans.

M. VÉTILLART (Henri), ✻, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, au Hâvre.

Mme VÉTILLART (Joseph), Château-Lavallière (Indre-et-Loire).

M. VILFEU (André), ancien député de la Sarthe, conseiller municipal, rue du Mouton, 18, au Mans.

ARCHIVES NATIONALES, rue des Francs-Bourgeois, à Paris.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA SARTHE, au Mans.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'ORNE, hôtel de la Préfecture, à Alençon.

BIBLIOTHÈQUE de la ville d'Alençon.
— d'Angers.
— de Château-Gontier.
— de Laval.

CERCLE DE LA VILLE, place de la République, au Mans.

Revues et Sociétés correspondantes

ALENÇON, *Société Historique et Archéologique de l'Orne.*

AMIENS, *Société des Antiquaires de Picardie.*

ANGERS, *Société Académique de Maine-et-Loire ;*
Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Revue de l'Anjou, 83, rue Saint-Laud.

ANGOULÊME, *Société Archéologique et Historique de la Charente.*

ARRAS, *Académie d'Arras ;*
Commission des Monuments historiques..... du Pas-de-Calais.

AUTUN, *Société Eduenne des Lettres, Sciences et Arts.*

AUXERRE, *Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.*

AVRANCHES, *Société d'Archéologie.*
BAR-LE-DUC, *Société des Lettres et Sciences de Bar-le-Duc.*
BEAUVAIS, *Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise.*
BELFORT, *Société d'Emulation.*
BESANÇON, *Société d'Emulation du Doubs.*
BLOIS, *Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher.*
BORDEAUX, *Société Archéologique de la Gironde.*
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
BOURGES, *Société des Antiquaires du Centre.*
Société Historique..... du Cher.
BREST, *Société Académique de Brest.*
BRIVE, *Société de la Corrèze.*
CAEN, *Académie de Caen.*
Société des Antiquaires de Normandie.
CAHORS, *Société des Etudes littéraires du Lot.*
CAMBRAI, *Société d'Émulation de Cambrai.*
CHALON-SUR-SAOSNE, *Société d'Histoire et d'Archéologie.*
CHAMBÉRY, *Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie.*
Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
CHARTRES, *Société Archéologique d'Eure-et-Loir.*
CHATEAUDUN, *Société Dunoise.*
CHATEAU-THIERRY, *Société Historique et Archéologique.*
CHERBOURG, *Société Académique de Cherbourg.*
CLERMONT-FERRAND, *Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.*
Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.
COMPIÈGNE, *Société Historique de Compiègne.*
CONSTANTINE, *Société Archéologique de Constantine.*
COUTANCES, *Société Académique du Cotentin.*
DIJON, *Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.*
DRAGUIGNAN, *Société d'Etudes scientifiques et archéologiques.*
FONTAINEBLEAU, *Société Historique du Gastinais.*

GRENOBLE, *Académie Delphinale.*
LA ROCHELLE, *Académie de La Rochelle.*
LA ROCHE-SUR-YON, *Société d'Emulation de la Vendée.*
LAVAL, *Commission Historique et Archéologique de la Mayenne.*
LE HAVRE, *Société Hâvraise d'Etudes diverses.*
LE MANS, *Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.*
LIGUGÉ, *Bulletin Bibliographique.*
LIMOGES, *Société Archéologique et Historique du Limousin.*
LONS-LE-SAULNIER, *Société d'Emulation du Jura.*
LYON, *Société Littéraire, Historique et Archéologique de Lyon.*
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
MACON, *Académie de Mâcon.*
MARSEILLE, *Académie des Sciences, Lettres et Arts de Marseille.*
MEAUX, *Société d'Archéologie de Seine-et-Marne.*
MELUN, *Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts de Seine-et-Marne.*
MENDE, *Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts de la Lozère.*
MONTAUBAN, *Société Archéologique de Tarn-et-Garonne.*
MONTBRISON, *la Diana, Société Historique et Archéologique du Forez.*
MONTPELLIER, *Société pour l'Etude des Langues Romanes.*
MORTAGNE, *Documents sur la Province du Perche.*
MOULINS, *Société d'Emulation de l'Allier.*
NANCY, *Société d'Archéologie Lorraine.*
Académie de Stanislas.
NANTES, *Société Archéologique de Nantes.*
Société des Bibliophiles Bretons.
Revue de Bretagne et de Vendée.

NIMES, *Académie du Gard.*
NIORT, *Société de Statistique des Deux-Sèvres.*
NOYON, *Comité historique et archéologique.*
ORLÉANS, *Société Archéologique et Historique de l'Orléanais.*
PARIS, *Bulletin du Bibliophile*, 52, rue de l'Arbre-Sec ;
Bulletin de l'Histoire de Paris, 9, quai Voltaire ;
Cabinet historique, 82, rue Bonaparte ;
Revue des Questions historiques, 53, rue de Babylone;
Revue historique, 108, boulevard Saint-Germain ;
Revue illustrée des Provinces de l'Ouest, 119, rue Notre-Dame-des-Champs ;
Revue de Champagne et de Brie, 22, rue Las-Cases ;
Société des Antiquaires de France ;
Société Bibliographique, 2 et 5, rue Saint-Simon ;
Société de l'histoire du Protestantisme français, 16, place Vendôme.
PÉRIGUEUX, *Société Historique et Archéologique du Périgord.*
POITIERS, *Société des Antiquaires de l'Ouest.*
RAMBOUILLET, *Société Archéologique.*
RENNES, *Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine.*
ROMANS, *Bulletin d'Histoire ecclésiastique.*
SAINT-BRIEUC, *Société Archéologique et Historique des Côtes-du-Nord.*
Société d'Emulation des Côtes-du-Nord.
SAINT-OMER, *Société des Antiquaires de la Morinie.*
SAINT-QUENTIN, *Société Académique de Saint-Quentin.*
SAINTES, *Société des Archives de la Saintonge et de l'Aunis.*
SENLIS, *Comité archéologique de Senlis.*
SENS, *Société Archéologique de Sens.*
SOISSONS, *Société Archéologique et Scientifique.*
TOULON, *Société Académique du Var.*

TOULOUSE, *Académie..... de Toulouse.*
Société Archéologique du Midi de la France.
TOURS, *Société Archéologique de Touraine.*
TROYES, *Société Académique de l'Aube.*
VANNES, *Société Polymatique du Morbihan.*
VENDOME, *Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois.*
LUXEMBOURG, *Institut royal, grand ducal.*
WASHINGTON, *Institut Smithsonian.*

UN DRAME RELIGIEUX DU MOYEN-AGE

LE MIRACLE DE THÉOPHILE

Le dimanche et le lundi 7 et 8 septembre 1539, veille et jour de la fête de la Nativité de la sainte Vierge, la ville du Mans se trouva en grand et joyeux émoi, car, sur la place située devant l'église des Jacobins, on y représenta, en ces deux journées, un mystère par personnages, dont le sujet était le *Miracle de Théophile*. Non seulement les très honorés chanoines du chapitre de Saint-Julien, qui avaient juridiction sur une pareille œuvre, avaient accordé l'autorisation nécessaire, mais, voulant témoigner leur toute spéciale faveur à cette pieuse entreprise, ils avaient arrêté que durant les deux jours susdits, malgré la fête, on ne sonnerait point, de peur de troubler les acteurs, les cloches de la cathédrale, depuis la messe capitulaire, qui se chantait à neuf heures du matin, jusqu'à trois heures de l'après-midi, où se célébraient les vêpres. Bien plus, ils ne craignirent point de se mettre en frais et, par les mains de leur trésorier, ils versèrent dans la caisse du receveur dudit lieu, chargé de la partie financière de l'entreprise, la somme de six livres tournois, pour contribuer aux dépenses (1).

(1) Cf. Dom Piolin, *Recherches sur les mystères représentés dans le Maine*, p. 38. — Petit de Julleville, *Les Mystères*, t. II, pp. 136, 137.

Il n'y avait aucunement lieu de s'étonner de la bienveillance du chapitre en cette occasion. Non seulement en effet les chanoines de Saint-Julien étaient bien disposés en général pour les mystères par personnages, mais, de plus, il s'agissait ici de la représentation d'une légende chère à toute la ville et à eux-mêmes en particulier, car elle était figurée sur les belles verrières du chevet de leur basilique.

L'histoire du clerc Théophile qui, ayant vendu son âme au diable, fut, grâce à son repentir, délivré de ce pacte de mort par l'intervention directe de la sainte Vierge, avait été peinte au XIIIe siècle en plusieurs panneaux et médaillons circulaires, et l'une des scènes de cette histoire avait aussi fourni le sujet d'un des vitraux du *triforium* (1).

La cathédrale du Mans n'était d'ailleurs pas la seule à offrir aux regards des fidèles la représentation figurée du miracle de Théophile. C'est un des sujets qui semblent avoir été le plus familiers aux artistes du Moyen-Age, dociles aux traditions des clercs qui, après les avoir devancés, les inspiraient dans l'exercice de leur art. Il a été sculpté deux fois à Notre-Dame de Paris, l'une au portail du nord, l'autre contre le mur du nord au rond-point. Il n'occupe pas moins de dix-huit médaillons dans les verrières du chevet de la cathédrale de Laon. On le retrouve aussi dans les vitraux de la cathédrale de Beauvais et de celle de Troyes (2). Il fut encore, au XVIe siècle, peint à fresque sur les murs de la chapelle de la Conception de la paroisse de Saint-Epvre, à Nancy, dans une manière qui se rapproche de celle

(1) Les verrières de Saint-Julien relatives au miracle de Théophile ont été décrites par M. Hucher dans son ouvrage intitulé : *Calques des vitraux de la cathédrale du Mans*. Le Mans, 1855-1864, gr. in-fol. Elles occupaient alors la 15e lancette de la chapelle de la Vierge ou du chevet. Mais depuis elles ont été changées de place et remplissent maintenant la 13e lancette en comptant de gauche à droite et en regardant l'autel.

(2) Cf. *Théâtre français au Moyen-Age* par Monmerqué et Francisque Michel, p. 138.

d'Albert Durer (1). Il ne nous paraît pas douteux que l'on ne le trouvât, si on l'y cherchait, en beaucoup d'autres endroits, soit sculpté ou peint (2).

Quelle était la première origine de cette histoire si populaire? Un récit en langue grecque attribué à un clerc nommé Eutychianus. Ce texte fut recueilli au Xe siècle dans la collection de vies de saints formée par Siméon le Métaphraste (3). Mais avant cette époque même l'histoire de Théophile avait pénétré dans la chrétienté occidentale au moyen d'une traduction latine du récit d'Eutychianus, rédigée par un diacre de Naples appelé Paul et dédiée par lui à un souverain que les Bollandistes estiment avoir été Charles-le-Chauve (4). Ce récit, où l'élément historique est amplifié et orné d'éléments oratoires et parénétiques, remonte, d'après ses caractères intrinsèques, à une assez haute antiquité. Les Bollandistes pensent que l'on peut rapporter l'événement qui en fait le sujet au règne de l'empereur Justinien. Dans une déclaration par laquelle se termine le texte à nous transmis par le Métaphraste, mais qui manque dans la version du diacre Paul, l'auteur, c'est-à-dire le clerc Eutychianus,

(1) *Dictionnaire des mystères* par le comte de Douhet dans la *Nouvelle encyclopédie théologique* de l'abbé Migne, t. XLIII, p. 934.

(2) Le regretté Ernest Faligan dans son remarquable ouvrage : *Histoire de la légende de Faust*, Paris, 1887, Introduction, p. X, indique, en plus des représentations mentionnées ci-dessus, les verrières d'Auxerre, de Saint-Julien-du-Saut, du Grand-Andely, et un bas-relief ou une sculpture de la cathédrale de Lyon. — Les rapports de la légende de Faust avec celle de Théophile sont étudiées et discutées dans l'introduction et la conclusion de ce livre.

(3) En dehors de la collection de Métaphraste le texte dont il s'agit nous a été conservé dans deux manuscrits au moins. L'un est celui qui porte le numéro 283 du fonds Coislin grec à la Bibliothèque nationale et qui a été copié au XIe siècle par le moine Grégoire. L'autre appartient à la Bibliothèque impériale de Vienne. M. L. de Sinner a donné, d'après ces deux manuscrits, une édition du texte grec de la légende de Théophile dans l'édition des œuvres de Rutebeuf, publiée par M. Achille Jubinal en 1839.

(4) *Acta sanctorum* februarii, t. I, p. 482. Les Bollandistes ont publié, au 4 février, d'après trois manuscrits, la version du diacre Paul.

affirme avoir été non seulement le contemporain, mais le commensal et le disciple de Théophile (1).

Celui-ci était le principal personnage, après l'évêque, de l'église d'Adana, dans la Cilicie seconde. Sous le nom d'*économe* (οἰκονόμος, titre que le diacre Paul traduit par le mot latin *vice-dominus*) il prenait part à la conduite générale du diocèse et était en particulier chargé de l'administration du temporel. Il remplissait ses fonctions à la satisfaction de tous, clerc et laïques, et avait la réputation méritée d'un homme de prières et de bonnes œuvres. A la mort de l'évêque, il fut d'une voix unanime désigné au métropolitain pour occuper le siège vacant. Mais son humilité s'effraya de la charge épiscopale et, à force de supplications, il obtint du métropolitain que celui-ci choisît et consacrât un autre évêque. Pour lui, il conserva son office antérieur, mais non pas longtemps. Desservi par de mauvais clercs auprès du nouveau chef du diocèse, il fut bientôt privé de ses fonctions et réduit à l'exercice des vertus privées. Il fut alors fortement tenté de colère et d'orgueil et il succomba à la tentation. Il se mit en rapport avec un juif adonné aux pratiques de la magie et déjà condamné pour ce fait et celui-ci, à son tour, le conduisit à une sorte de sabbat nocturne tenu dans le cirque de la ville sous la présidence du démon (2). Là il

(1) *Acta sanctorum* februarii, t. I, p. 481. « Ego autem Eutychianus humilis et peccator, qui fui natus in ædibus hujus beatissimi Theophili, et deinde clericus hujus catholicæ Ecclesiæ, cum secutus meum dominum ei inservissem in afflictione, quæ vidi oculis meis et auribus audivi a beata ejus lingua, secure et certo scripsi, quæ ei contigerant, et exposui fidelibus amicis et piis viris, ad gloriam Dei omnipotentis et Domini nostri Jesu Christi, qui glorificatur in sanctis suis ». — Quelques auteurs ont confondu Théophile d'Adana avec saint Théophile, archevêque de Constantinople, et cette confusion est, croyons-nous, ancienne.

(2) Cette réunion de magie nocturne est vivement peinte et avec une remarquable couleur antique et locale : « Nefandus vero Hebræus duxit illum ad circum civitatis et dixit ei : « Quodcumque videris aut qualem cumque audieris sonum, ne terrearis nec signum crucis tibi facias. Illo autem spondente, subito ostendit ei albos chlamydatos cum multitudine candelabrorum clamantes, et in medio Principem sedentem. Erat enim

fit hommage à Satan, qui lui promit de le rétablir dans la charge qu'il avait perdue et de le favoriser en tout, moyennant qu'il reniât le Christ et la sainte Vierge et déposât entre ses mains l'acte de cette apostasie en forme de chirographe et scellé de son anneau. Théophile consentit à tout. Tout le monde désormais trembla sous lui. De temps à autre il recevait la visite du juif, qui venait lui rappeler le service rendu.

Cependant, il n'était pas heureux. Le remords déchirait sa conscience. Dieu le prit en pitié et lui suggéra le repentir. Il résolut de recourir à la toute-puissante intercession de la Mère du Sauveur et ne cessa plus de la prier jour et nuit avec effusion de larmes et un jeûne presque continuel. Après quarante jours de cette pénitence, accomplie dans une église spécialement consacrée à la sainte Vierge, Marie soudain lui apparut, et après avoir d'abord repoussé sa demande, non seulement consentit à demander sa grâce, mais après trois jours lui apparut de nouveau pour lui annoncer le pardon de son péché, et ensuite, après trois jours encore, pendant un sommeil dans lequel il était tombé, il la vit en songe tenant en main l'écrit qu'il avait remis au diable et qu'il avait supplié la Vierge de lui faire rendre, et en se réveillant il trouva le chirographe déposé sur sa

diabolus et ministri ejus... » — Marbode dans son poème a quelque peu surchargé les traits de cette peinture et les a rapprochés de la conception du *sabbat* qui prévalut au Moyen-Age :

Inde per horrorem noctis, dum cuncta soporem
In terris agerent nec quavis luce niterent
Stelle vel luna, dictus miser et magus una
Ut convenerunt, ad quæ loca constituerunt,
Vociferante mago, Satanas rex, mortis imago,
Illius signa, turba comitante maligna,
Ipse teter, fuscus, barathri tamen igne coruscus,
Splendentique parum, decet ut regem tenebrarum,
Adveniens sedit sublimis...

Acta sanctorum, loc. cit., p. 488.

poitrine. Le lendemain, qui était un dimanche, dans l'église épiscopale, pendant l'office solennel, après la lecture de l'Évangile, Théophile se jeta aux pieds de l'évêque, lui confessa publiquement son crime et lui présentant l'acte qu'il avait miraculeusement recouvré, le pria d'en faire donner lecture au peuple. Cela fut fait et fut suivi d'une exhortation de l'évêque et de grandes actions de grâces. Puis la messe fut célébrée et Théophile admis à la communion. Le visage du coupable repentant parut illuminé d'un éclat céleste. Il tomba presqu'aussitôt gravement malade dans l'église de la sainte Vierge, à laquelle il était allé témoigner sa reconnaissance. Trois jours après, il y mourut en odeur de sainteté et fut inhumé en ce lieu même. Il avait distribué tous ses biens aux pauvres.

Ce pieux récit, dont nous n'avons pas à examiner ici le degré d'authenticité, les caractères historiques ou légendaires, fut accueilli avec une prompte faveur par le public lettré, c'est-à-dire par le clergé séculier et régulier d'Occident. C'était l'époque où il se fit, de l'Église grecque à l'Église latine, une grande transmission de fêtes, de traditions, de légendes d'origine orientale. L'histoire de Théophile, copiée de manuscrit en manuscrit, se répandit de monastère en monastère. Elle devint bientôt un des thèmes préférés sur lesquels s'exerçait dans les cloîtres, les cathédrales et les abbayes, l'art poétique des meilleurs clercs, qui s'étaient repris, depuis Charlemagne, avec une ardeur nouvelle à cultiver l'antique hexamètre. Parmi ces compositions en vers latins une toute spéciale mention est due à l'œuvre de la savante religieuse allemande qui, sur la terre même arrosée naguère du sang des farouches guerriers de Witikind, à Gandersheim en Saxe, se livrait pour l'édification et le plaisir de ses compagnes, à l'imitation assez heureuse de Virgile et de Térence. Le poème de

Hroswitha est du Xe siècle (1). Un autre est du siècle suivant. On l'attribue à Marbode, archidiacre d'Angers, qui devint évêque de Rennes en 1096, et qui est surtout connu par son poème sur les pierres précieuses, point de départ des curieux *lapidaires* du Moyen-Age.

La célébrité de l'histoire de Théophile alla grandissant. Elle est attestée par les allusions qu'y font dans leurs écrits ou dans leurs sermons les docteurs et les prédicateurs à partir du Xe siècle : Fulbert de Chartres, saint Pierre Damien, Honoré d'Autun, saint Bernard, Albert le Grand, saint Bonaventure, Vincent de Beauvais, etc. Elle eut naturellement sa place marquée dans les recueils latins de miracles dus à l'intercession de la sainte Vierge, compilés par divers auteurs du XIe et du XIIe siècle. D'autres clercs, dès cette époque, mais surtout dans les premières années du siècle suivant, s'étant initiés à l'art profane des trouvères, se mirent à l'exercer, pour la plus grande édification du peuple, sur les mêmes sujets pieux dont abondait la littérature cléricale et qu'ils rimèrent dans la langue commune. Gautier de

(1) La docte religieuse remonte dans son récit jusqu'à l'enfance de Théophile et, nous retraçant son éducation, elle nous le représente comme un disciple aussi studieux, aussi zélé qu'elle-même, du *trivium* et du *quadrivium :*

Postquam lux fidei crescens per climata mundi
Siciliam (*sic*) tenebris errorum solvit ab atris,
Vir satis illustris nutritur partibus istis,
Nobilitate potens, meriti splendore refulgens,
Hicce Theophilus fuerat de nomine dictus,
Puri sacrata tinctus baptismatis unda :
Quem devota patrum divinis cura suorum
Obsequiis igitur primis signavit ab annis
Atque sui dulcem pie sollicitando nepotem
Cuidam pontifici credidit nimium sapienti,
Quo nutriret eum studio florente docendum,
Ipsius ingenium mentisque rigaret agellum
De sophiæ rivis septeno fonte manantis...

Acta sanctorum, loc. cit., p. 482.

Coincy, moine à Saint-Médard de Soissons, puis prieur de Vic-sur-Aisne, mort en 1236, composa en trente mille vers un recueil français des *Miracles de Nostre Dame,* parmi lesquels il n'eut garde d'oublier la conversion et le salut de Théophile (1). Le crime et la pénitence du clerc d'Adana entrèrent désormais dans le vaste répertoire narratif, lyrique et satirique des ménestrels et jongleurs qui charmaient les loisirs des princes dans leurs palais, des barons dans leurs manoirs, des riches bourgeois dans leurs *ostels*, des convives dans les noces et du peuple dans les rues et les places des cités. Ce devint un des lieux communs de la littérature et de la mémoire populaires. Aussi ce vaurien de Villon, qui avait des ailes de poète à ses épaules d'écolier devenu bandit, était-il dans la vérité et la vraisemblance quand il mettait le nom de Théophile sur les lèvres de sa vieille mère illettrée priant la sainte Vierge, dans la touchante ballade qu'il composa à sa requête :

A vostre Filz dictes que je suis sienne,
De luy soient mes pechez aboluz,
Qu'il me pardonne comme à l'Egyptienne
Ou comme il feit au clerc Theophilus,
Lequel par vous fut quitte et absoluz,
Combien qu'il eust au diable faict promesse (2).....

Dans ces conditions et dans ces circonstances il n'y a pas lieu de s'étonner que l'histoire de Théophile ait aussi trouvé place dans la littérature dramatique du Moyen-Age. Il y aurait plutôt lieu de s'étonner du contraire. Mais c'est, croyons-nous, par une voie moins directe et plus ancienne que la simple transformation en représentations dialoguées

(1) Cf. Gaston Paris, *La Littérature française au Moyen-Age*, deuxième édition, p. 205 et suiv.

(2) Ballade VI du *Grand testament* de Villon, faite à la requête de sa mère, citée dans le *Théâtre français au Moyen-Age*, p. 138.

des narrations rimées des jongleurs que la légende est devenue drame.

Un point important à noter sur cette question, c'est que le *Miracle de Théophile* ne s'était pas seulement, dans la première période de sa floraison en Occident, transmise de cloître en cloître, de composition en compilation, de docteur en prédicateur ; il avait eu accès jusque dans la liturgie. Un ancien *lectionnaire* de l'église de Saint-Omer nous le montre formant la huitième leçon de l'office de Matines au septième jour de l'octave de la Nativité de la sainte Vierge, leçon tirée de la version du diacre Paul. Il y était fait allusion dans diverses proses en l'honneur de Marie, que l'on a signalées dans de vieux missels, et dont l'une était chantée le jour de l'Annonciation (1). Or l'influence de la liturgie sur la naissance et le développement du genre dramatique au Moyen-Age est un fait à présent hors de contestation. C'est par de petites interpolations dialoguées dans les grands offices de Noël et de Pâques qu'il fit en France sa première apparition formelle vers la fin du IXe siècle. Les germes qui le contenaient, comme on dit, virtuellement, se développèrent avec beaucoup de force dans la période subséquente, surtout aux XIe et XIIe siècles, où les fêtes de la Nativité et de la Résurrection du Sauveur furent de plus en plus célébrées dans les grandes églises et dans les grands monastères par la représentation d'une série déjà imposante de compositions dramatiques, rattachées par un lien encore évident, quoique de jour en jour moins étroit, à la liturgie de ces fêtes, qui en avait fourni les sujets et la matière. Dès la première moitié du XIIe siècle un bon nombre de ces compositions étaient de véritables petits poèmes dialogués et chantés, en vers latins métriques et rythmiques, où l'on commençait même à mêler, d'une façon

(1) *Acta sanctorum, loc. cit.*, p. 483.

parfois bizarre, quelques parties ou du moins quelques mots en langue vulgaire (1).

Les auteurs et les acteurs de ces poèmes n'étaient autres que les maîtres et surtout les étudiants des grandes écoles cathédrales et monastiques où se distribuait, avant la constitution des Universités, non seulement l'enseignement secondaire, mais l'enseignement supérieur. Les représentations étaient des réjouissances cléricales et scolaires, où la foule pourtant, à titre de public, était volontiers admise, et où elle prit le goût de tels jeux. Or les fêtes de Noël et de Pâques n'étaient pas les seules réjouissances de l'année des écoliers. Les classes et cours étaient suspendus et les jeux se donnaient tout particulièrement carrière à certaines fêtes, dont l'importance liturgique n'était pas toujours en rapport exact avec leur valeur scolaire. Tels étaient par exemple les anniversaires des saints spécialement considérés comme patrons des études et des étudiants : saint Nicolas et sainte Catherine. Aussi l'idée vint-elle assez naturellement aux maîtres et à leurs élèves de composer pour ces jours-là et d'y représenter des poèmes dramatiques, analogues à ceux de Noël et de Pâques, mais dont le sujet et la matière seraient empruntés à la légende et à la liturgie des saints dont on célébrait la fête. C'est ainsi que nous possédons plusieurs *Miracles* de saint Nicolas mis en forme poétique et dramatique, au XIIe siècle, par les étudiants de la grande abbaye de Fleury-sur-Loire, et aussi par un certain Hilaire et par ses camarades, disciples de Pierre Abélard aux grandes écoles de Paris. C'est ainsi que nous savons par l'historien Mathieu Paris qu'un savant écolâtre, nommé Geoffroy et natif du Mans, qui avait achevé ses études dans ces mêmes écoles de Paris, ayant été appelé pour être chargé de la direction de l'enseignement à l'abbaye de Saint-Alban, près

(1) Cf. Edélestand du Méril, *Origines latines du théâtre moderne;* — De Coussemaker, *Drames liturgiques du Moyen-Age*, et notre volume intitulé : *Le Drame chrétien au Moyen-Age.* Paris, Didier, 1878, in-12.

de Dunstaple, en Angleterre, transporta dans son nouveau séjour avec sa science, son goût des exercices dramatiques. Il composa en effet et fit représenter à Dunstaple, sans doute par les écoliers de l'abbaye, un *Jeu de sainte Catherine*, pour lequel il obtint du sacristain le prêt des plus belles chapes portées par les moines au chœur (1).

Une fois en pleine vigueur, cette habitude, cherchant les occasions de s'étendre, dut être appliquée, pour une raison ou pour une autre, à d'autres occurrences encore. Nous savons, par exemple, grâce à un poème dramatique tout-à-fait analogue à ceux dont nous venons de parler, que la fête de la Conversion de saint Paul était célébrée de cette même façon dans l'abbaye de Fleury-sur-Loire. Il ne nous paraît donc pas trop hardi de conjecturer que l'une ou l'autre des principales fêtes de la sainte Vierge avait, à côté de son importance liturgique, sa valeur scolaire, et donnait lieu aussi à des représentations dialoguées. S'il en était ainsi, le sujet et la matière de ces drames en l'honneur de Marie ne devaient pas être choisis dans les événements même de sa vie terrestre, réservés aux représentations de la *Nativité* à Noël, de la *Passion* et de la *Résurrection* à Pâques, mais bien plutôt empruntés aux récits et légendes, alors si en faveur dans la littérature ecclésiastique, qui rapportaient les nombreux miracles accomplis par son intercession, à ceux surtout qui avaient obtenu quelque accès dans la liturgie. L'histoire de Théophile était certainement, nous l'avons vu, un de ces récits les plus célèbres et les plus goûtés. Rien donc ne serait moins de nature à nous surprendre que si, quelque jour, on venait à découvrir dans quelque vieux manuscrit oublié un drame scolaire en vers latins du XIIe siècle sur ce sujet, et nous sommes, quant à nous, très disposé à faire remonter jusqu'à

(1) *Dictionnaire des mystères*, au mot *Catherine*, p. 228. — Cf. Petit de Julleville, *Les Mystères*, t. I, p. 108, en note. — On remarquera que les fêtes et les légendes de saint Nicolas et de sainte Catherine sont, comme le miracle de Théophile, d'origine et d'importation orientale.

cette période de l'histoire du théâtre religieux l'un des genres les plus curieux qui aient fleuri dans notre ancienne littérature, celui des *Miracles de Notre-Dame* par personnages.

Du milieu du XIIe siècle au milieu du XIIIe un pas énorme fut accompli par l'art dramatique en France et dans les pays de langue française. La langue vulgaire s'empara entièrement du genre, tout en lui laissant d'abord ses points d'attache et de rapport assez sensibles avec ses origines latines et liturgiques. Le théâtre scolaire s'effaça peu à peu devant le théâtre séculier, duquel d'ailleurs les clercs et les écoliers demeurèrent d'abord les directeurs et toujours, au Moyen-Age, des participants actifs. Ce mouvement s'accomplit pour les *Miracles* des *Saints* et de *Notre-Dame* par personnages, aussi bien que pour les *Mystères* de la *Nativité*, de la *Passion* et de la *Résurrection*. Nous en avons des preuves certaines dans le *Jeu de saint Nicolas* de Jean Bodel, d'Arras, et dans le *Miracle de Théophile*, de Rutebeuf, de Paris, rapprochés du drame d'*Adam* et du précieux fragment de la *Résurrection*, ces derniers composés et représentés dans le dialecte normand d'Angleterre, mais ayant eu, sans aucun doute, d'assez nombreux similaires de la même époque sur le continent français.

De ces quatre pièces, les plus anciens monuments de notre théâtre sérieux, celle de Rutebeuf est de beaucoup la plus récente. Elle a dû être composée et représentée vers 1260 et laisse supposer, d'après certains traits sur lesquels il serait trop long d'insister ici, des compositions dramatiques antérieures, même purement françaises, dont l'auteur n'a pas négligé de profiter. Ce Rutebeuf est un fort curieux type, dont il est malheureux que l'on sache si peu de chose. Parisien, sinon de naissance, au moins d'éducation et de carrière, il appartient à la catégorie assez nombreuse et assez remuante des clercs *manqués*, qui ne furent pas le moins efficace trait d'union au Moyen-Age entre la société

et la littérature cléricales, d'une part, la société et la littérature laïques de l'autre. Rutebeuf était, ce semble, un écolier de famille pauvre qui, faute d'argent ou de travail, faute probablement de l'un et de l'autre, doué d'une humeur vagabonde, passionné pour les dés et pour les rimes, renonça à poursuivre le cours des études par lui commencées dans la grande Université parisienne alors naissante, et, au lieu de devenir prêtre et chanoine, se fit ménestrel et jongleur. Il ne rompit d'ailleurs aucunement ses relations universitaires, et demeura toute sa vie, en même temps qu'un colporteur et un *trouveur* de poèmes et de récits à l'usage des seigneurs, des bourgeois et du peuple, un étudiant de vingtième année, fort zèlé pour les intérêts de ses camarades, les écoliers de la cité et de la montagne Sainte-Geneviève, et même fort engoué de certains professeurs, comme maître Guillaume de Saint-Amour, dont il épousa et défendit avec une ardeur de vrai pamphlétaire, les erreurs et la querelle contre les Ordres mendiants. En qualité de jongleur et de trouvère il débitait et composait dans tous les genres de son métier, narratif, lyrique et satirique, mais il préférait celui-ci et quand il était en proie à sa verve critique et médisante, il n'épargnait ni pape ni évêques, ni prêtres ni moines, pas même le bon roi saint Louis, alors règnant, maître et justicier beaucoup moins sévère, à ce qu'il semble, pour la langue des poètes et chroniqueurs ambulants que pour celle des blasphémateurs (1).

Toutefois, quelque fût son penchant naturel et acquis, quand quelque pieuse princesse lui commandait une œuvre dévote, Rutebeuf se gardait bien de refuser à cette noble dame le concours de son talent. Il s'empressait au contraire de profiter d'une si bonne aubaine. C'est ainsi qu'il fit passer de prose latine en rimes françaises, pour la reine Isabelle

(1) Cf. Léon Clédat, *Rutebeuf*, dans la collection in-16, intitulée : *Les Grands écrivains français*, entreprise par la librairie Hachette.

de Navarre, propre fille du roi de France, la vie de sainte Élisabeth de Hongrie. Il *renouvela* en outre, et remit à la mode, peut-être de sa propre initiative, le poème un peu défraîchi d'un ancien trouvère sur la vie et la légende de sainte Marie l'Égyptienne, qui n'étaient guère moins populaires que le miracle de Théophile. Mais ce fut sur commande, on a tout lieu de le croire, qu'il aborda ce dernier sujet, cette fois sous la forme d'un jeu dramatique. Ce soin lui fut confié, selon toute vraisemblance, par l'une des confrèries ou sociétés parisiennes, qui étaient alors nombreuses et de nature très variée et qui s'étaient placées sous le patronage de tel ou tel saint et en particulier sous celui de Notre-Dame. Il est possible que cette pieuse association, qui célébrait chaque année dans une église ou chapelle déterminée et dans les locaux attenants, les fêtes de sa céleste protectrice, eût le caractère littéraire et quasi-académique qu'avaient pris ou allaient prendre dans le nord-est de la France, notamment dans la ville d'Arras, les sociétés appelées *puys*, du nom, dit-on, de la ville du Puy-en-Velay où avaient été plus anciennement institués des concours poétiques en l'honneur de la sainte Vierge. Quoiqu'il en soit, elle devait être composée d'hommes graves, peut-être mi-partie d'ecclésiastiques et de notables prud'hommes, car Rutebeuf a manifestement mis un frein dans son *Miracle* à sa verve satirique et *réaliste*, tandis que Jean Bodel s'était fort librement et fort étrangement laissé aller à une humeur analogue dans son *Jeu de saint Nicolas*, composé, cela est visible, pour des auditeurs aussi familiers avec les habitudes du cabaret qu'avec l'office et la légende de leur saint patron (1).

Il faut ajouter que la carrière dut être mesurée à notre poète par le temps, sans doute assez restreint, destiné à la

(1) Cf. Léon Clédat, ouvrage cité, p. 157. — Gaston Paris, ouvrage cité, pp. 185, 241.

représentation de son œuvre, jouée très probablement à l'issue de l'office, peut-être entre deux offices, à l'une des fêtes de la sainte Vierge, dans un lieu de dimensions médiocres et avec des moyens assez restreints de mise en scène. C'est par là que s'explique à nos yeux le caractère visiblement écourté de la composition de Rutebeuf, qui est loin d'avoir utilisé toute la matière et toutes les indications dramatiques contenues dans les sources mises à sa disposition soit par son répertoire de jongleur, soit par sa science d'écolier, soit enfin par les traditions et par les bibliothèques où il a pu assez facilement puiser, notamment chez ses bons amis, les chanoines de Saint-Victor (1). Parmi les sources narratives dont il a certainement profité il faut croyons-nous, compter Gautier de Coincy (2). Nous inclinons à penser qu'il a eu aussi entre les mains ou dans la mémoire, entre autres compositions dramatiques antérieures, un *Miracle* français, de forme analogue au fragment anglo-normand de la *Résurrection*, et peut-être, de plus, un ancien *Miracle* latin d'étudiants comparable au *Jeu de saint Nicolas* d'Hilaire.

(1) Parmi ses attaques virulentes et continuelles contre les ordres religieux, Rutebeuf fait au contraire l'éloge des chanoines réguliers de Saint-Victor. Léon Clédat, p. 70. — On sait que l'abbaye de Saint-Victor de Paris, en décadence au temps de saint Louis, avait été au siècle précédent un puissant foyer d'études, d'enseignement et de production théologique et littéraire. La poésie latine liturgique et rythmique y avait brillé du plus vif éclat sous la plume du moine Adam, dit de Saint-Victor. Il serait bien étonnant que les écoliers de ce monastère, au XIIe siècle, n'aient pas eu leurs jeux dramatiques en vers latins aussi bien que ceux de Fleury-sur-Loire.

(2) Une métaphore tirée du jeu d'échec, que Rutebeuf met dans la bouche de son Théophile :

Bien m'a dit li evesque eschac
Et m'a rendu maté en l'angle,
Sanz avoir m'a lessié tout sangle...

se trouve déjà en termes presque identiques dans la narration rimée du prieur de Vic-sur-Aisne.

La pièce de Rutebeuf commence *ex abrupto* par les lamentations de Théophile privé de sa charge. Il y a de l'énergie originale et quelque sens psychologique dans l'expression de son désespoir et de sa rébellion contre l'épreuve que Dieu lui impose :

« Ahi ! ahi ! Dieu, roi de gloire, — moi qui vous ai tant eu en mémoire, — qui ai tant donné et dépensé, — tant de fois tendu la main aux pauvres, — voici qu'il ne m'est pas resté la valeur d'un sac. — L'évêque m'a bien fait échec, — m'a bien rendu mat à l'angle de l'échiquier ; — il m'a laissé tout nu, sans avoir. — Maintenant il me faut mourir de faim, — si je ne mets ma robe en gage pour avoir du pain. — Et mes gens, que feront-ils ? — Je ne sais si Dieu se chargera de les nourrir. — Dieu ! ah bien oui ! qu'en a-t-il affaire ? — Ils feront bien d'aller chercher ailleurs. — Puisqu'il me fait la sourde oreille — et qu'il n'a cure de mon malheur, — moi aussi, je lui ferai la moue. — Honni soit qui de lui se loue ! — Pour avoir il n'est rien qu'on ne fasse. — Peu m'importent Dieu et son courroux. — Irai-je me noier ou me pendre ? — Ce n'est pas à Dieu que je puis m'en prendre, — puisqu'on ne peut aller jusqu'à lui. — Ah ! quiconque pourrait le tenir — et bien battre pour se revancher, — il aurait fait bonne journée ; — mais il s'est en si haut lieu mis — pour échapper à ses ennemis — qu'on n'y peut atteindre par trait ou lance. — Ah ! si je pouvais le quereller, — combattre et m'escrimer avec lui, — je lui ferais frémir la chair. — Mais il est là-haut en sa joie ; — hélas ! et moi malheureux je suis dans les lacs — de Pauvreté et de Souffrance. — Voilà bien ma vielle brisée. — On va dire que je *rassote* ; — ce sera le bruit général. — Je n'oserai plus voir personne, — ni m'asseoir parmi les autres gens, — car l'on m'y montrerait au doigt. — Je ne sais ce que je dois faire. — Dieu m'a cruellement trompé. »

Théophile se résout à aller trouver un sorcier nommé *Salatin*. Ce nom nous paraît un écho, déjà exprimé par

quelqu'un des devanciers de Rutebeuf, de l'impression faite sur l'opinion publique dans la chrétienté par les succès du grand sultan Saladin, conquérant de Jérusalem en 1187. Le sorcier lui dit de revenir le lendemain matin, car les auteurs dramatiques du Moyen-Age n'ont jamais eu le moindre souci de l'unité de temps pas plus que de l'unité de lieu, à laquelle était diamétralement opposé leur système de mise en scène. Dans l'intervalle, Théophile est en proie à l'angoisse. Son âme flotte entre sa foi et sa colère. Cet orage intérieur est esquissé avec naturel et avec une certaine vigueur dans un monologue d'un caractère vraiment dramatique. Cependant Salatin évoque le diable, non sans une pointe de comique qui devait se développer jusqu'à l'absurde dans les scènes de diablerie de plus en plus abondantes dans le théâtre religieux des siècles suivants. Tous deux conviennent de leur fait. Guidé par le sorcier, Théophile va trouver le démon dans un vallon situé près de la demeure de Salatin et conclut le pacte. Le dialogue de ces scènes est naturel, précis et semé de quelques traits heureux. L'évêque rend sa charge à Théophile qui devient dur et désagréable à tous. Mais ce changement de caractère et la nouvelle vie, mondaine et méchante, du clerc apostat, qui aurait pu fournir toute une série de scènes vivantes et pittoresques, sont à peine et très faiblement indiqués. Rutebeuf passe brusquement et sans transition à la pénitence de Théophile, qui lui fournit l'occasion de deux longs morceaux lyriques, dont le double sujet, sous le nom de la *Repentance* et de la *Prière Théophilus,* était devenu un des lieux communs de la poésie des trouvères et du répertoire des jongleurs, indépendamment de toute représentation dramatique. Le poète y montre quelque vérité de sentiment, et il y déploie dans la forme les ressources d'un art habile et ingénieux, mais qui ne s'était pas développé dans sa vraie voie et qui se complaisait assez souvent en des raffinements puérils, en des jeux de mots, de

sens et de sons barbares et malencontreux, en des cacophonies systématiques et exaspérantes.

Écoutez plutôt :

Ame doit l'en amer ; m'ame n'ert pas amée.
N'os demander la Dame qu'ele ne soit dampnée.
Trop a male semence en semoisons semée
De qui l'ame sera en enfer sorcemée.

Ha, las ! com fol bailli et com fole baillie !
Or sui-je mal baillis et m'ame mal baillie !
S'or m'osoie baillier à la douce baillie,
G'i seroie bailliez e m'ame jà baillie.

Ors (1) sui, et ordoiez doit aller en ordure ;
Ordement ai ouvré, ce set cil qui or dure (2).
Et qui toz jours durra : s'en aurai la mort dure.
Maufez, com m'avez mors (3) de mauvese morsure !

Les scènes de l'apparition de la sainte Vierge et du pardon de Théophile n'offrent rien de remarquable, sauf un trait énergique quand Notre-Dame arrache à Satan le pacte fatal. Mais ce trait ne peut être apprécié que selon la vive familiarité de la vieille langue, bien moins *marquise* que la nôtre :

« *Ici*, dit la rubrique, *va* NOSTRE DAME *por la chartre Theophile :*

Sathan, Sathan ! es-tu en serre ?
S'es or (4) venuz en ceste terre
Por commencier à mon clerc guerre,
Mar (5) le penssas
Rent la chartre que du clerc as
Quar tu as fet trop vilain cas.

(1) Souillé.
(2) J'ai vilainement agi, comme le sait celui qui maintenant dure.
(3) Mauvais, comme vous m'avez mordu.
(4) Si tu es maintenant.
(5) Mal.

SATHAN *parole :*

Je la vous rande !
J'aim miex assez que l'en me pende.
Jà li rendi-je sa provande (1)
Et il me fist de lui offrande
Sanz demorance (2)
De cors et d'ame et de sustance.

NOSTRE DAME.

Et je te foulerai la pance.

Ici aporte NOSTRE DAME *la chartre à Theophile...* »

La pièce se conclut, après la lecture publique du pacte, par ces paroles de l'évêque, suivies du chant du *Te Deum* :

Issi ouvra icil preudom (3).
Delivré l'a tout à bandon (4)
La Dieu ancelle (5),
Marie, la virge pucele,
Delivré l'a de tel querele :
Chantons tuit (6) por ceste novele.
Or, levez sus,
Disons : *Te Deum laudamus.*

Comme le drame d'*Adam*, comme le *Jeu de saint Nicolas* de Jean Bodel, le *Miracle de Théophile* de Rutebeuf nous offre, chez les poètes du XIIe et du XIIIe siècle, des indices de facultés dramatiques dont on aurait pu attendre beaucoup

(1) Prébende.
(2) Exception.
(3) Ainsi agit ce prud'homme.
(4) Entièrement.
(5) La servante de Dieu.
(6) Tous.

plus, au point de vue esthétique et littéraire, que n'a produit le théâtre français du Moyen-Age, dont l'essor prodigieux dans les deux siècles suivants, est plutôt marqué par une décadence que par un progrès de l'art et du goût. C'est sous cette réserve que nous avons à signaler la persistance et la prospérité, interrompus seulement par la Renaissance, du genre des *Miracles de Notre-Dame* par personnages. Parmi la grande quantité de pièces perdues, il nous est demeuré des documents qui ne souffrent à cet égard aucun doute. Le plus précieux est la collection de quarante drames de cette espèce contenues dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale et récemment publiés par MM. Gaston Paris et Ulysse Robert pour la Société des anciens textes français (1). M. Paris, avec sa compétence bien connue pour tout ce qui touche à notre ancienne littérature, en a ainsi déterminé et apprécié les caractères distinctifs :

« C'est pour un « pui Nostre Dame » et sans doute par des membres de la confrérie que fut composée, peut-être encore dans la première moitié du XIVe siècle, la grande collection de quarante *Miracles de Notre-Dame par personnages* qui nous est parvenue... Toutes les pièces qui composent ce recueil ont entre elles une étonnante ressemblance de fond, de forme et de manière. La polymétrie qui règne dans *Adam*, dans le *Nicolas* de Bodel et dans les pièces d'Adam de la Halle (ajoutons : dans le *Théophile* de Rutebeuf) a disparu ; sauf quelques « rondeaux » mis dans la bouche des anges qui convoient régulièrement Notre-Dame du ciel à la terre, et de la terre au ciel, tout est en vers de huit syllabes rimant deux à deux ; mais chaque réplique se termine par un vers de quatre syllabes rimant avec le premier vers de la réplique suivante (le premier miracle seul conserve au dernier vers des répliques sans nombre régulier de syllabes). Il en résulte que, à très peu d'exceptions près,

(1) Paris, Firmin-Didot, 1876-1883, 7 vol. in-8°.

toutes les répliques ont au moins deux vers, ce qui amène des redites et des banalités insupportables. Ces pièces n'ont d'ailleurs, sauf quelques endroits assez naïfs et touchants, qu'une très faible valeur littéraire ; elles sont construites avec une simplicité tellement dénuée d'artifice qu'elles en deviennent plates et souvent presque grotesques ; mais elles montrent de quel développement était susceptible la forme des *miracles*, bien supérieure, au point de vue dramatique, à celle des mystères. Ceux-ci gênés par la sainteté même de l'action qu'ils représentaient, ne pouvaient prendre aucune liberté et étaient emprisonnés dans des données surnaturelles exclusives de tout intérêt vraiment humain ; dans les miracles, au contraire, l'action est tout humaine, et le poète est libre de la traiter commme il l'entend ; la Vierge ou le saint qui, par un miracle, doit la dénouer n'apparaît qu'à la fin, vrai *deux ex machina*, sans peser, pendant la durée du drame, sur la conduite des personnages. Entre les mains de poètes quelque peu habiles, le miracle aurait pu devenir le vrai drame moderne, en éliminant peu à peu l'intervention surnaturelle qui le terminait. Il n'en fut rien, grâce à l'absence de talent et surtout d'initiative personnelle chez les auteurs de miracles, et le théâtre sérieux des temps modernes trouva ses origines dans l'imitation de l'antique. Il faut louer cependant, dans la collection des *Miracles de Notre-Dame*, l'extrême variété des sujets traités et la familiarité avec laquelle les actions et les paroles des gens de toutes conditions sont représentées sur la scène : c'est ce qui donne de l'intérêt à ces pièces, malgré leur faiblesse presque constante, et les fait encore lire avec plaisir » (1).

L'opinion de M. Paris sur l'élément surnaturel dans le drame ne nous paraît pas incontestable. Nous sommes, quant à nous, d'un avis sensiblement différent. Mais, ce point mis à part, nous ne pouvons que nous ranger au juge-

(1) *La Littérature française au Moyen-Age*, pp. 241-243.

ment porté par le savant académicien sur le genre dramatique dont il s'agit. Nous le trouvons encore en pleine vigueur théâtrale, mais aussi en pleine faiblesse artistique et littéraire, à la veille même des triomphes de Ronsard et de Jodelle. Un curieux manuscrit de la Bibliothèque nationale nous a en effet conservé une collection de douze *Miracles de Notre-Dame*, composés et représentés, presque d'année en année, de 1536 à 1550, pour la pieuse récréation de la confrérie parisienne de Notre-Dame de Liesse, à l'occasion de la fête de la Nativité de la sainte Vierge. Cette confrérie avait son centre religieux à l'église de l'hôpital du Saint-Esprit-en-Grève et son siège social dans une maison de la rue de la Vieille-Tixeranderie. Son dramaturge attitré, Jean Louvet, auteur desdits douze miracles, n'était pas un poète de profession, un famélique homme de lettres comme Rutebeuf. C'était ce que nous appellerions aujourd'hui un officier ministériel, un huissier près le tribunal de première instance, ce qu'on appelait alors un sergent à verge de la prévôté et vicomté de Paris ou plus simplement du Châtelet (1).

Par un de ces hasards fréquents dans les études d'histoire littéraire, aucun des miracles de Notre-Dame par personnages, postérieurs à Rutebeuf, qui nous ont été conservés, n'a pour sujet la légende de Théophile. Mais nous avons la preuve positive que ce sujet n'a, pour ainsi dire, pas cessé au Moyen-Age d'être mis en œuvre sous forme de représentation dramatique. Dans une lettre de rémission datée de l'année 1384, on lit la mention du fait suivant : « Comme les habitants de la ville d'Aunai et du pays d'environ (aujourd'hui département d'Eure-et-Loir) eussent entrepris que le dimenche après la Nativité saint Jehan Baptiste ilz feroient uns jeux ou commemoration du miracle que à la requeste de la Vierge Marie fust fait à Theophile, ouquel jeu avoit un personnage de un qui devoit getter d'un canon... » (2). Ce canon qui, par

(1) Cf. Petit de Julleville, ouvrage cité, t. II, p. 608.
(2) Petit de Julleville, t. II, p. 5.

sa date exacte, nous reporte déjà aux origines de l'artillerie, mais qui semble, à plus forte raison, constituer un flagrant anachronisme dans un drame tiré d'une légende de l'époque de Justinien, ce canon ne doit pourtant choquer personne. Il est en effet extrêmement probable qu'il figurait ici comme l'un des engins infernaux vainement opposés par Lucifer et ses satellites à la puissance de Notre-Dame, venant, jusque dans l'empire même du démon, lui arracher le pacte de Théophile. Au reste, il faut l'avouer, quand bien même il eût été employé dans la pièce à un usage moins extraterrestre, les spectateurs d'alors ne s'en fussent aucunement choqués. L'anachronisme porté à son plus haut degré est en effet l'habitude constante de la dramaturgie comme de la peinture du Moyen-Age. Ledit canon d'ailleurs et le personnage chargé d'en faire parler la poudre doivent être chers à la critique. Ils servent en effet à démontrer, ce qu'il faudrait d'ailleurs supposer de prime abord, que le texte du jeu dramatique représenté à Aunai dans le premier tiers du XIVe siècle, était une composition autre que celle de Rutebeuf et beaucoup plus développée.

Si l'on tenait absolument à se faire une idée un peu mieux déterminée de cette pièce à fracas, et, du même coup, de nombre d'autres représentations analogues du *Miracle de Théophile* sur le sol français, au XIVe et au XVe siècle, dont la mémoire ne nous est pas parvenue, cela n'est pas impossible, au moins par approximation. Mais il faut pour cela passer la frontière et recourir à des textes allemands. Trois drames ou fragments de drames sur Théophile nous ont été conservés en dialecte bas-allemand. Ils sont contenus dans trois manuscrits différents, aujourd'hui conservés dans la bibliothèque de la ville de Trèves, dans celle d'Helmstadt et enfin dans celle de Stockolm. Ces trois textes ont été en Allemagne l'objet de diverses publications. Mais il ne nous a été possible de nous rendre un peu nettement compte que de celui de Trèves, qui ne laisse pas d'avoir, au point de vue

où nous sommes en ce moment, un assez grand intérêt. Le manuscrit est du milieu du XVe siècle, mais la pièce est plus ancienne et, de plus, procède, croyons-nous, au moins indirectement, d'un drame français, qui pourrait bien remonter à une date peu éloignée de la représentation d'Aunai.

Le texte de Trèves n'est qu'un fragment qui renferme tout au plus le tiers du drame total et qui pourtant est déjà notablement plus étendu que l'œuvre entière de Rutebeuf. La légende de Théophile nous y apparaît non-seulement développée, mais quelque peu défigurée par de singulières métamorphoses. Le personnage principal n'y est plus représenté comme un clerc, d'abord tout à Dieu et à ses devoirs, dont l'âme est brusquement bouleversée par le ressentiment d'une amère injustice, par la honte et la pauvreté qui en sont pour lui la conséquence, mais comme un chanoine d'esprit mondain, négligent du service divin et de ses devoirs professionnels, qui a refusé l'épiscopat non par humilité, mais par une sorte d'insouciance aristocratique, et qui implore le secours du diable, non pas afin d'être rétabli dans ses fonctions et dans son honneur, mais pour avoir en abondance de l'argent et des plaisirs. Les quatre premières scènes nous offrent un tableau piquant d'un chapitre d'église cathédrale avec tous ses dignitaires, prévôt, doyen, chambrier, écolâtre, trésorier, cellerier, préchantre etc. ainsi que des rivalités et des intrigues auxquelles pouvait donner lieu une élection épiscopale au XIVe et au XVe siècle. L'auteur nous transporte ensuite dans une réunion de jeunes gens en train de boire de la bière et de s'amuser des tours d'un prestidigitateur. Le chanoine Théophile, destitué par son évêque, vient se mêler à cette compagnie joyeuse et consulte le magicien sur le projet qu'il a conçu d'appeler le diable à son aide. Mais le prestidigitateur, qui se soucie peu de cette magie noire, renvoie Théophile à en causer avec les juifs. Le chanoine vient donc trouver ceux-ci dans leur assemblée et recueille

leurs conseils. L'un de ces hébreux porte le nom tout français de *Bonenfant*. Résolu de profiter des renseignements obtenus d'eux, et d'ailleurs de première force lui-même dans les sciences occultes, Théophile évoque solennellement le démon. Satan lui apparaît et lui fait ses conditions. Le pacte est conclu. Satan qui, dans cette pièce comme dans les mystères français de la même époque, n'est que l'un des principaux diables, mais non le prince des ténèbres, va faire son rapport à Lucifer, son souverain. Celui-ci ratifie avec joie le traité et charge Satan de conduire Théophile dans un château nommé Ovelgunne, où l'apostat doit vivre désormais dans l'abondance et les plaisirs. Le chœur termine par son chant cette partie de la pièce et annonce la suivante qui doit avoir pour sujet la vengeance tirée de l'évêque par Théophile. Là s'arrête le texte de Trèves. On peut sans témérité en induire le caractère des *Miracles* français sur le même sujet à l'époque indiquée ci-dessus et à l'époque ultérieure (1).

Il y a au contraire assez de peu de chose à tirer à ce point de vue d'un drame italien de *Teofilo* (la célébrité de la légende était, on le voit, universelle en Occident) composé et représenté à Florence au XVe siècle. Nous y noterons seulement la mise en scène, qui a dû avoir lieu également dans certaines pièces françaises, de la première partie de la vie de Théophile, telle que nous l'indiquent l'antique légende grecque, la version du diacre Paul et bien d'autres textes; telle que la rappelle Théophile lui-même au début du *Miracle* de Rutebeuf. L'auteur italien nous représente le pieux prêtre exerçant l'aumône. Il nous montre aussi, cela lui est propre, la ruse dont usa le diable pour changer l'esprit de

(1) Cf. Wilken, *Geschichte der geistlichen Spiele in Deutschland*, p. 161 et suiv. — *Theophilus*, *niederdeutsches Schauspiel*, etc. von Hoffmann von Fallersleben, Hannover, 1853, in-8° — Nous regrettons de n'avoir pu avoir à notre disposition que la première édition, la moins complète, de cette intéressante publication.

l'évêque et amener la destitution du clerc calomnié (1).

Cependant la popularité de la vieille légende et sa représentation par personnages n'avait fait que progresser encore en France dans la seconde moitié du XVe siècle, qui la transmit au XVIe. Le dernier âge des *mystères* (avec lesquels les *miracles* étaient à peu près confondus) est marqué par les proportions démesurées auxquelles s'étendirent souvent alors les compositions dramatiques. Le *Théophile* ne fut pas à l'abri de cette croissance monstrueuse. Les registres consulaires de la ville de Limoges renferment la mention suivante parmi celles qui se rapportent à l'année 1533 : « Pour amplier et decorer les dictes ostensions (de reliques sans doute) et esmouvoir le peuple à devotion, furent jouez par grant appareil le mistere de sainte Barbe et de Theophile par personnaiges, durant neuf journées » (2). En accordant cinq jours à sainte Barbe, il reste encore quatre journées de représentation pour Théophile, ce qui est beaucoup. Comment s'y prit-on pour remplir un si vaste cadre ? Nous nous permettons de renvoyer ceux qui désireraient s'en rendre compte, au moins par analogie, aux énormes mystères qui nous sont parvenus de ce temps-là, aux *Actes des apôtres* des frères Greban par exemple et à la *Passion* de Jean Michel. Nous les renverrons aussi aux longues compilations en prose où étaient venus, dans la dernière période du Moyen-Age, se dissoudre, se diluer dans les flots d'une prose diffuse et avec des additions et amplifications de toute espèce, les narrations poétiques et légendaires des âges précédents. La bibliothèque ou, comme on disait, la *librairie* des derniers ducs de Bourgogne, de la maison de Valois, s'était emplie, notamment sous Philippe-le-Bon, d'œuvres de ce genre, rédigées sur commande par des secrétaires et *réthoriqueurs* rétribués

(1) Cf. *Sacre rappresentazioni dei secoli XIV, XVe XVI* raccolte e illustrate per cura di Alessandro d'Ancona, Firenze, 1872, t. II, p. 445 et suiv.

(2) Petit de Julleville, ouvrage cité, t. II, p. 120.

à cet effet : un Jean Mielot, un David Aubert. Nous savons précisément qu'une *Vie de Théophile* figurait dans cette *librairie*, à côté de la *Vie de sainte Catherine*, et de beaucoup d'autres *histoires* et *romans* pieux ou profanes, dont un grand nombre sont encore aujourd'hui conservés dans la bibliothèque royale de Bruxelles, principale héritière de la riche collection ducale (1).

Revenons à présent dans la bonne ville du Mans, d'où nous sommes partis pour cette petite excursion à travers la littérature dramatique et la littérature légendaire du Moyen-Age. Il est juste de reconnaître la modération relative des auteurs de la représentation de *Théophile* donnée sur la place des Jacobins aux fêtes de la Nativité de la sainte Vierge de l'an 1539, puisque deux journées leur suffirent pour se contenter eux-mêmes, satisfaire leur auditoire et justifier la faveur dont les avaient honorés les dignes chanoines de Saint-Julien. Le texte joué en ces beaux jours n'était certainement pas le premier, sur ce sujet, qui eût été mis en scène dans la cité. En égard à la date de la représentation, fixée précisément à une fête liturgique de Notre-Dame, il n'est pas défendu de supposer que l'initiative en a peut-être été due à quelque vieille confrérie, qui aura voulu faire partager à ses concitoyens par un mystère plus ample, déployé en plein air et en plein soleil, la pieuse récréation qu'elle se donnait tous les ans à elle-même et à un petit nombre d'amis dans un local clos. Même en dehors de cette hypothèse, comment ne pas attribuer au *Théophile* de 1539 une série perdue d'ancêtres manceaux, quand on songe à la verrière du chevet de Saint-Julien et quand on pense que les deux célèbres dramaturges du XVe siècle, Arnoul et Simon Greban, nés tous deux au Mans, y revinrent achever tous deux leur

(1) Cf. *Acta sanctorum, loc. cit.*, p. 483. — *Vie de sainte Catherine d'Alexandrie* par Jean Mielot, texte revu et rapproché du français moderne. Paris, 1881, in-4°. — Manuscrit 6149 du fonds français à la Bibliothèque nationale.

carrière et y moururent l'un et l'autre chanoines de la noble cathédrale (1). Nous ne voulons pas dire par là qu'ils aient eux-mêmes composé un *Théophile*, mais qu'ils en ont dû tout au moins favoriser, dans leur ville natale, la composition et la représentation. Mais on peut, on doit, ce nous semble, remonter plus haut. La verrière est du XIIIe siècle et l'on en a signalé, avec grande raison, l'analogie avec le *miracle* de Rutebeuf. Mais comme elle renferme au moins un épisode, (celui du poisson offert à Théophile) qui ne figure pas dans ledit miracle, il ne nous est pas possible d'accorder qu'elle en procède (2). Ce que nous inclinons beaucoup à croire, c'est qu'une pièce française analogue à celle du trouvère parisien, et à peu près contemporaine, a pu être composée et représentée au Mans, et s'inspirer en partie de la verrière. Quant à l'origine de celle-ci, nous ne pensons pas qu'il faille la chercher ailleurs que dans la cathédrale même, c'est-à-dire que dans le chapitre et dans l'école cléricale qui y étaient annexés, et où la légende du clerc d'Adana n'avait certainement pas obtenu moins de faveur que dans les autres centres ecclésiastiques d'Occident. L'école cathédrale du Mans avait été très florissante dans la seconde moitié du XIe siècle. Il est à peu près sûr que l'écolâtre Geoffroy, dont nous avons parlé ci-dessus, y avait commencé ses études, achevées ensuite aux grandes écoles de Paris. En tout cas c'est du Mans, nous le savons, qu'il partit pour se rendre en Angleterre, où nous avons vu qu'il composa et fit représenter à Dunstaple, par les écoliers de l'abbaye de Saint-Alban, un *Jeu de sainte Catherine*. Il nous semble très naturel d'induire de là, avec Dom Piolin, que des pièces de cette nature, c'est-à-dire analogues selon nous aux *miracles*

(1) Cf. Dom Piolin, ouvrage cité, p. 18 et suiv. — *Le Mystère de la Passion d'Arnoul Greban*, publié par Gaston Paris et Gaston Raynaud. Paris, 1878. Introduction, p. v et suiv.

(2) Cette opinion a été émise par M. Hucher dans la description précitée.

en vers latins des écoliers de Fleury-sur-Loire, faisaient partie des réjouissances habituelles de l'école du Mans à la fin du XIe et dans le courant du XIIe siècle. De là à conjecturer l'existence possible d'un *Jeu de Théophile* manceau de ce genre et de cette époque, il n'y a qu'un pas. Puisque nous sommes en train d'hypothèses, nous n'hésitons point à le franchir (1).

Cette vieille légende, ce vieux drame du Moyen-Age avaient-ils vers 1550 tellement épuisé leurs destinées littéraires qu'ils n'eussent plus qu'à disparaître devant les sujets antiques restaurés par la Renaissance? ou bien, si la Renaissance avait su approprier dans notre pays les qualités nécessaires de goût et d'art qu'elle nous apportait à la tradition antérieure, si elle avait fait une réforme au lieu d'une révolution, l'histoire de Théophile, plus ou moins transformée, ne pouvait-elle pas devenir dans la poésie française la matière d'un chef-d'œuvre, dans le genre par exemple de *Polyeucte* et d'*Athalie?* Telle est la question que nous nous posons en terminant. La réponse est peut-être dans le *Faust* de Marlowe et dans le *Faust* de Gœthe.

MARIUS SEPET.

(1) Cf. Dom Piolin, ouvrage cité, p. 13 et suiv.

L'ABBAYE
DE L'ÉPAU
DU XIIIE AU XVE SIÈCLE

DEUXIÈME PARTIE

DESCRIPTION DE L'ABBAYE

On a vu récemment comment se forma le domaine territorial de l'abbaye de l'Épau. Nous voudrions maintenant examiner comment cette abbaye a été construite. Pour introduire ordre et clarté dans l'exposé qui va suivre, nous le diviserons en plusieurs sections, et nous étudierons successivement, les abords et l'enclos du monastère, l'église, la sacristie, la salle capitulaire, le dortoir, la cuisine et ses annexes, le réfectoire et le cloître.

I

Les abords et l'enclos du monastère.

Le domaine que la fondatrice offrit aux Cisterciens, renfermait plusieurs terres déjà mises en culture. Ils y annexèrent

dès le début, deux moulins, dits du Gué-Bernisson, établis sur la rivière d'Huisne. Mettant à profit les avantages que

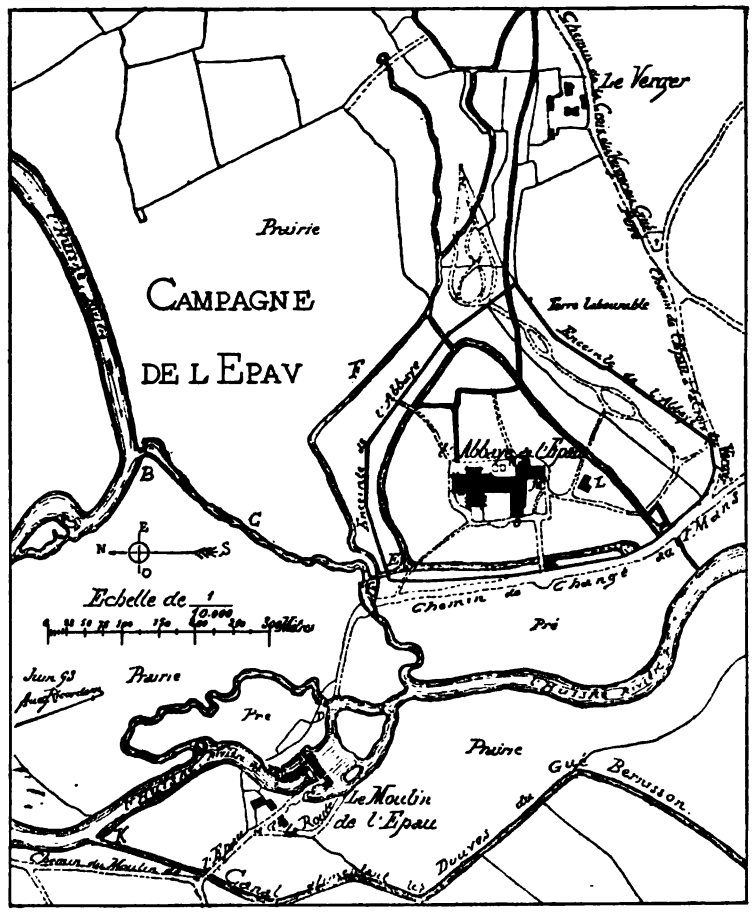

Fig. 10. — CARTE DE LA CAMPAGNE DE L'ÉPAU.
Echelle de 1/10,000e.

leur offrait ce cours d'eau, les religieux y exécutèrent d'importants travaux qui leur procurèrent une force motrice

considérable, et leur permirent d'irriguer à volonté les prairies voisines. Ils établirent sur la rivière (A, fig. 10) un grand barrage qui relève le niveau de l'Huisne de un mètre soixante centimètres. Cette surélévation de l'eau permit de la capter au point B. pour l'amener par le canal C, dans l'enceinte du monastère. Le flot qui se déverse par dessus le barrage, actionne des moulins dont plusieurs roues sont encore en activité.

Derrière ces moulins, la rivière se divise en plusieurs bras, formant quelques îlots, et s'élargit de manière à procurer un passage guéable, encore utilisé sur le chemin de Changé au Mans.

Les piétons passaient, soit par l'intérieur des moulins, soit par une passerelle analogue à celle d'aujourd'hui, et par un ponceau D, en pierre, construit par les religieux et encore existant.

Une partie de l'eau qu'amène le canal C, entre dans l'enceinte de l'abbaye en E ; une autre partie alimente le canal F, destiné à l'irrigation de la grande prairie située au nord de l'enclos, et le reste tombant en G, va rejoindre la rivière, laissant un passage guéable sur le chemin de Changé au Mans. En G, devait exister le moulin particulier de l'abbaye ; il en reste une roue enlisée, surmontée d'une charpente en ruines. Tout à côté, le long du canal, existe une sorte de quai formé par de grandes dalles de pierre.

Une fois entrée dans l'enceinte, l'eau, sauf au sud-est, en suit le pourtour ; à l'est, elle communique avec le canal F et ses embranchements, et, au sud, elle se déverse dans la rivière, donnant encore en I, une force motrice qu'on emploie aujourd'hui pour monter l'eau dans les prés situés à l'ouest du monastère.

Enfin, un autre canal, qui commence sur la rive droite de l'Huisne, en K, un peu au-dessus du barrage, s'en va, par de longs détours, alimenter une grande douve au Gué-Bernisson, qui appartenait à l'abbaye.

Ces canaux, qui se développent sur une longueur totale d'environ cinq kilomètres, ont de 1m 50 à 2 mètres de largeur. Par endroits la terre qui en provient, fut rejetée sur les rives, pour former les digues, quand celles-ci étaient nécessaires.

L'on ne peut assigner de date précise à ces immenses travaux. Une seule chose à peu près certaine, c'est que le barrage du moulin de l'Épau, le canal C et les plus importants canaux de l'intérieur de l'enclos furent exécutés dès l'origine, vers 1230. Quant aux autres canaux secondaires, comme celui du Gué-Bernisson (1), ils ont pu être creusés plus tard et successivement.

Le mur d'enceinte forme un triangle aux angles arrondis. Haut de 2m 50 en moyenne, il se développe sur une longueur d'environ un kilomètre trois cent cinquante mètres. La maçonnerie, en grès de la contrée, a bien résisté aux intempéries, et loin de se désagréger, elle a acquis une incomparable dureté. Le terrain, ainsi circonscrit par les murailles, est au niveau des prairies ; au sud-est toutefois, il se relève, et ce léger renflement du sol est occupé par un taillis que sillonnent de fraîches allées.

Le monastère se dresse au centre même de l'enclos. Les bâtiments d'exploitation, pour les métiers et les industries, que les Cisterciens avaient coutume d'installer près de leurs établissements, devaient jadis exister le long des cours d'eau ; il n'en reste plus que le cellier qui est situé en L (fig. 10.)

Il semble avoir été construit au XIIIe siècle, et consiste en une salle rectangulaire mesurant intérieurement 13m 15 de long sur 6m 50 de large. La voûte, haute de 4m 32 sous clef, est appareillée en berceau ogival, et construite en tuffeau. Les murs, épais de 0m 80 et hauts de 6m 50, sont

(1) L'inscription gravée sur la pierre tombale de l'abbé Jean Tafforeau, trop mal transcrite par le dessinateur pour être maintenant déchiffrée, donne à penser, néanmoins, à cause de ces mots, *rivulus, fluvios,* que cet abbé pourrait bien être l'auteur de ces derniers travaux.

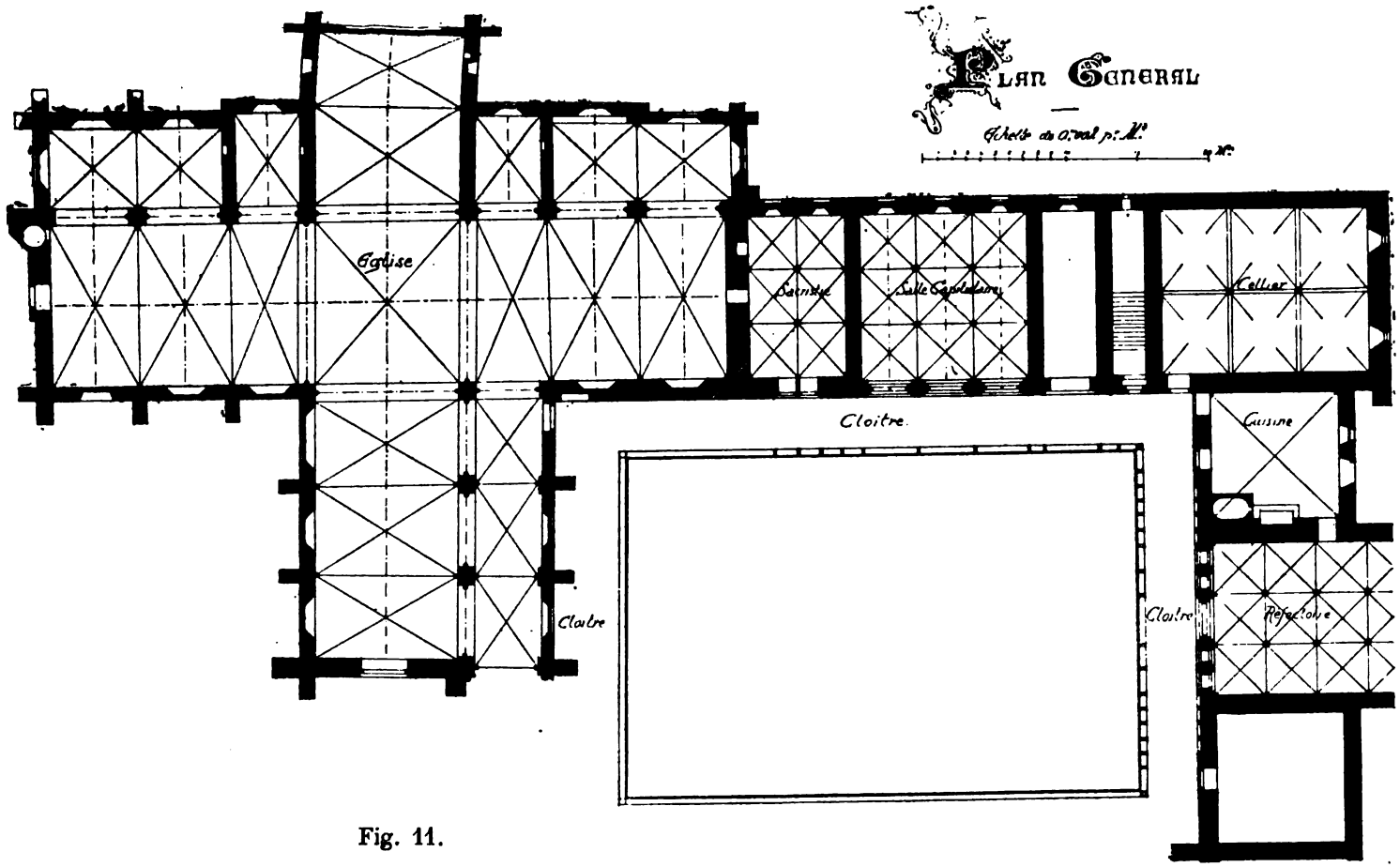
Plan General
Echelle de 0.001 p. M.
Eglise
Sacristie
Salle Capitulaire
Cellier
Cloitre
Cuisine
Cloitre
Cloitre
Refectoire

Fig. 11.

De plus, au XVIIIe siècle, il subit un épais badigeonnage. Le caractère primitif fut changé ; nous nous appliquerons, au cours de cette étude, à démêler ce qui reste de la construction primitive, et ce qui provient de la restauration.

Le plan (fig. 11) est celui des églises cisterciennes. La disposition qui les caractérise, celle des chapelles ouvrant sur les transepts, se retrouve ici très développée. Sur les transepts, en effet, à l'est, s'ouvrent six chapelles. Celles qui touchent au chœur sont closes par des murs ; les autres communiquent ensemble deux à deux. Elles étaient dédiées au XVIIIe siècle, — en commençant du côté de la sacristie, — aux trois rois mages, à saint Bernard, à saint Louis, à saint Jean-Baptiste, à saint Sébastien et à sainte Anne.

Les transepts forment à peu près la croix grecque, avec la nef flanquée d'un bas-côté et le chœur. En effet, ils mesurent intérieurement 47m 55, et la distance intérieure du pignon de la nef à celui du chœur est de 46m 70 ; mais la nef a quatre mètres de plus que le chœur, ce qui rend la croix grecque irrégulière.

Cette église est orientée comme le sont ordinairement celles du Moyen-Age, c'est-à-dire que le chœur est à l'est, la nef à l'ouest, et les transepts au nord et au sud.

Il y a lieu de remarquer à l'Épau une légère inclinaison d'un degré à droite de l'axe de la nef et du chœur sur celui des transepts.

L'entrée principale a été pratiquée dans le pignon de la nef ; une seconde entrée existait dans le pignon du transept nord. Une porte du XIVe siècle donne accès, du cloître dans le bas côté de la nef. Dans le transept sud, il s'en trouvait une seconde s'ouvrant sur la sacristie, et une troisième à laquelle on accédait par un escalier conduisant au dortoir, établi au premier étage du bâtiment central. Le bas côté de la nef se prolongeait au-delà du pignon ouest, ainsi que l'indique l'absence de pignon et le départ des nervures de voûtes ; on ne peut savoir quelle était l'importance de ce

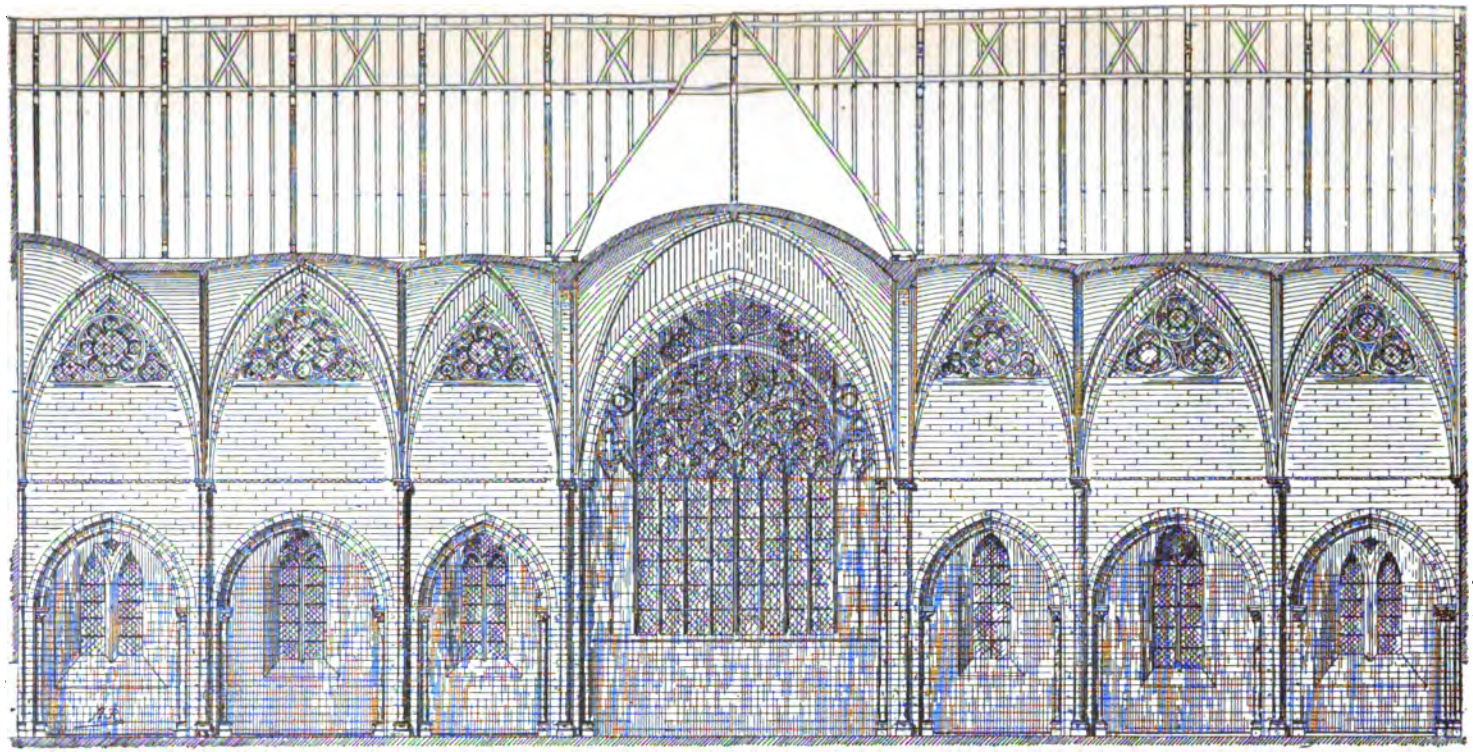

Fig. 12. — COUPE LONGITUDINALE SUR LES TRANSEPTS.

Echellé de 0m 004 pour mètre.

prolongement, cependant il devait aboutir au corps de bâtiment disparu. Enfin, une tourelle, ruinée à la partie supérieure, existe à l'extrémité du transept nord, et contient un escalier à vis qui conduit sur les grandes voûtes.

Les transepts sont extrêmement développés. Ils forment un vaste vaisseau de 11m 55 de large, de 47m 55 de long, y compris la croisée, et de 15m 50 environ de hauteur sous clef.

Ils se composent, chacun, de trois travées. Les plus rapprochées de la croisée sont les plus étroites et ont 5m 80 et 5m 40 de large. Les suivantes, qui occupent le milieu de chaque transept, sont les plus larges ; elles ont toutes deux 6m 55. Les travées extrêmes ont, chacune, 6m 10 de largeur.

Les chapelles ont la largeur des travées correspondantes, dont elles sont comme des prolongements et des annexes. Elles ont 6m 20 de profondeur, excepté les plus rapprochées du chœur, qui ont 7m 08, et dont les chevets servent de contreforts aux voûtes du chœur. Toutes ces chapelles sont rectangulaires et leurs chevets droits sont percés d'une fenêtre. Leur dallage, qui était établi à la hauteur d'un emmarchement au-dessus de celui de l'église, ne subsiste plus que dans la chapelle Saint-Sébastien. Il se compose de dalles carrées, de pierre et d'ardoise,disposées en damier. Elles ont conservé leurs voûtes primitives ; les nervures en sont bien moulurées et reposent, tantôt sur des colonnettes, tantôt sur des corbeaux. De petites piscines existent dans les murs de droite. Le mur du fond des chapelles saint Sébastien et saint Louis est meublé par deux grands rétables Louis XIII, en tuffeau, avec colonnes en marbre.

L'élévation intérieure des transepts sur les chapelles (fig. 12) et la composition des voûtes fournissent plusieurs renseignements sur les méthodes de composition adoptées par les architectes du commencement du XIIIe siècle.

Nous remarquerons d'abord que la hauteur totale de l'édifice se divise en trois parties absolument égales. La première va du dessus de la base des grandes colonnettes jusqu'à leur astragale, et mesure 7m 80; la seconde va jusqu'à l'arrasement des murs ou le dessus des voûtes, et elle a aussi 7m 80; enfin la troisième va jusqu'au faîtage et a également 7m 80.

La première section comprend donc le fût des grandes colonnettes, la deuxième, les grandes voûtes, et la troisième, la charpente. Si l'on ajoute à ces trois hauteurs celle du soubassement ou des bases, et celle du faîtage au-dessus de la toiture, la hauteur totale de l'édifice est de 24m 20.

Une autre méthode intéressante est celle qui a été adoptée pour le tracé et pour l'exécution des arcs doubleaux de l'ouverture des chapelles et de ceux du bas-côté de la nef, des arcs formerets des grandes voûtes, et probablement aussi de toutes leurs nervures.

Cette méthode, qui n'est applicable que lors de l'emploi de l'arc en tiers-point dit ogive, donnait le moyen de fermer des arcs d'ouvertures très différentes, avec les mêmes claveaux. Tous ces arcs devaient être décrits avec la même ouverture de compas, et avoir le même rayon. De cette façon, les arcs ayant la plus grande ouverture se rapprochaient du plein cintre, tandis que les autres devenaient plus aigus, en raison de leur moindre ouverture, ce qui permettait déjà de mettre les sommets d'arcs très différents, presque à la même hauteur.

Mais les principaux avantages de cette combinaison étaient de simplifier les tracés, d'en diminuer le nombre, et d'en faciliter l'exécution. Une fois l'épure d'un claveau remise entre les mains des tailleurs de pierre, ceux-ci pouvaient tailler des claveaux pour quinze ou vingt arcs et les entasser sans distinction ni marques. Lors de la pose, il suffisait de retailler à la demande pour chaque arc deux claveaux, afin de les transformer en contre-clefs.

Ce système, signalé par Viollet-le-Duc, a reçu une grande application à l'abbaye de l'Épau, et il a produit des arcs et des voûtes très solides et d'un bel effet.

Les grandes voûtes paraissent avoir été détruites par l'incendie du XIVe siècle. Elles furent rétablies avec leur forme primitive ; les formerets restèrent intacts, les nervures, — doubleaux et ogives — reçurent un nouveau profil ; des armoiries furent sculptées sur les clefs des voûtes ; la plus grande partie des chapiteaux des grandes colonnettes reçut une sculpture nouvelle. La voûte centrale demeura intacte et ses nervures, comme les formerets, sont simplement chanfreinées. Le sommet de cette voûte est relevé en forme de dôme à 17m 40 au-dessus du sol, environ 1m 75 au-dessus des autres voûtes, à cause de la grande ouverture de ses arcs ogives ou diagonaux : c'est la raison de sa solidité et de sa résistance à l'incendie.

L'appareil que nous avons figuré sur les élévations intérieures de l'église ne s'expliquerait pas, si nous ne parlions des peintures qui décoraient les murs. Quand on enlève le badigeon que le XVIIIe siècle a appliqué à l'Épau comme ailleurs, avec la plus extrême inconscience, cachant la peinture décorative, donnant aux pierres de taille l'aspect vulgaire du plâtre, effaçant les délicatesses de la mouluration et le modelé de la sculpture, on trouve deux couches de peinture, la première, de la restauration du XIVe siècle, et la seconde, de la construction du XIIIe siècle. Ce qui reste de ces deux décorations successives, permet d'en donner une idée exacte.

Dans la plus ancienne, un appareil de pierres de taille, largement dessiné, se détachait en blanc sur un fond jaune paille. Dans la seconde, le fond était rose très pâle, et les traits de l'appareil, un peu plus étroits, étaient peints en rouge vermillon ; une étroite bande, composée de deux lignes séparées par des dents de scie, ceignait l'édifice à la hauteur des tailloirs des chapiteaux des hautes et des basses

colonnettes. En somme ces deux décorations se ressemblaient quant au trait, et ne différaient que dans les couleurs. D'une exécution facile et peu dispendieuse, elles atteignaient cependant leur but, en dissimulant la pauvreté des matériaux.

Les Cisterciens n'avaient pas oublié, au XIIIe siècle, les préceptes de leur maître saint Bernard. Ils étaient sobres en fait d'ornementation et recherchaient surtout la solidité dans leurs constructions. Ils se servaient des matériaux qu'ils avaient sous la main, mais savaient les employer suivant leurs propriétés.

L'église de l'Épau est presque toute construite en grès du pays, pierre dure, difficile à tailler, et de dimensions réduites. Les plus beaux morceaux ont été employés dans les piliers, dans les colonnettes et dans les arcs de l'intérieur, le reste dans les contreforts extérieurs et dans les murs.

Les piliers intérieurs, les arcs des chapelles et du bas-côté de la nef n'ont subi aucun changement.

Les piliers ont en plan (fig. 13, en C) la forme d'un carré de 1^m 15 de côté ; les angles portent un large chanfrein qui se continue sur la première archivolte de l'arc. Les axes des piliers sont garnis de quatre colonnettes engagées de 0^m 32 de diamètre et de 0^m 26 de saillie ; celle qui est en avant monte moitié plus haut que les autres et supporte les grandes voûtes ; trois s'arrêtent à une même hauteur; l'une supporte les voûtes des chapelles ou du bas côté, et les deux autres, la deuxième archivolte des arcs, ornée d'un chanfrein. Le pilier A, qui se trouve à l'extrémité du transept sud est la seule exception à cette disposition. Les colonnettes engagées des angles comme celle qui fait partie du pilier A, sont moitié plus petites que les autres, et n'ont que 0^m 16 de diamètre.

Les formerets des grandes voûtes sont aussi en grès ; ils traversent les murs à la partie supérieure et ferment les ouvertures triangulaires. Les remplissages de ces ouvertures sont en pierre de Bernay, et doivent dater de la restauration.

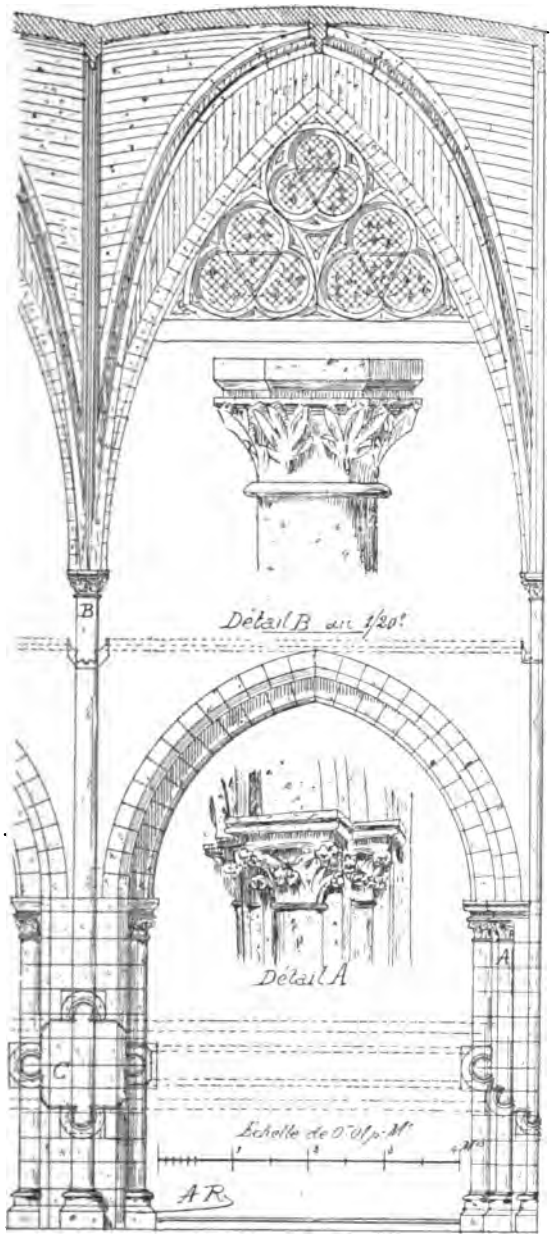

Fig. 13. — DÉTAIL D'UNE TRAVÉE.

Echelle de 0m 01 pour mètre

Les nervures des voûtes sont aussi en pierre de Bernay, et leur profil date du XIVe siècle ; les remplissages sont en tuffeau et ont à peine 0m 25 d'épaisseur.

Les voûtes des chapelles ont été construites dans les mêmes conditions ; elles paraissent n'avoir subi aucun changement lors de la restauration.

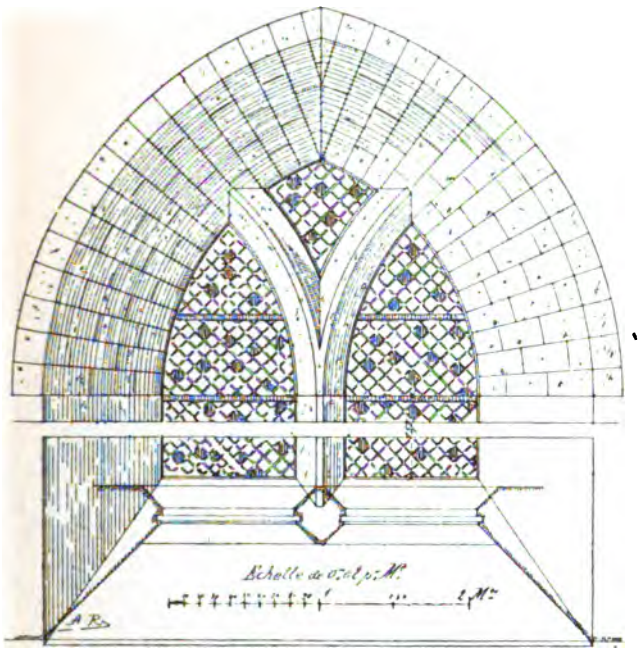

Fig. 14. — DÉTAIL D'UNE FENÊTRE DE LA CONSTRUCTION PRIMITIVE.

Echelle de 0m 02 pour mètre.

Il n'en est pas de même des fenêtres qui ont été transformées, à l'exception de celles qui éclairent les chapelles des extrémités, et qui sont au nombre de quatre. Ces dernières ont un épais meneau (fig. 14) qui se divise à la

partie supérieure en deux branches recourbées suivant le rayon même de la fermeture de la fenêtre, de sorte que celle-ci est composée de deux lancettes semblables. Le profil du meneau et des ébrasements est tracé par des lignes à 45 degrés. Le vitrage est tout près de l'extérieur du mur. Il

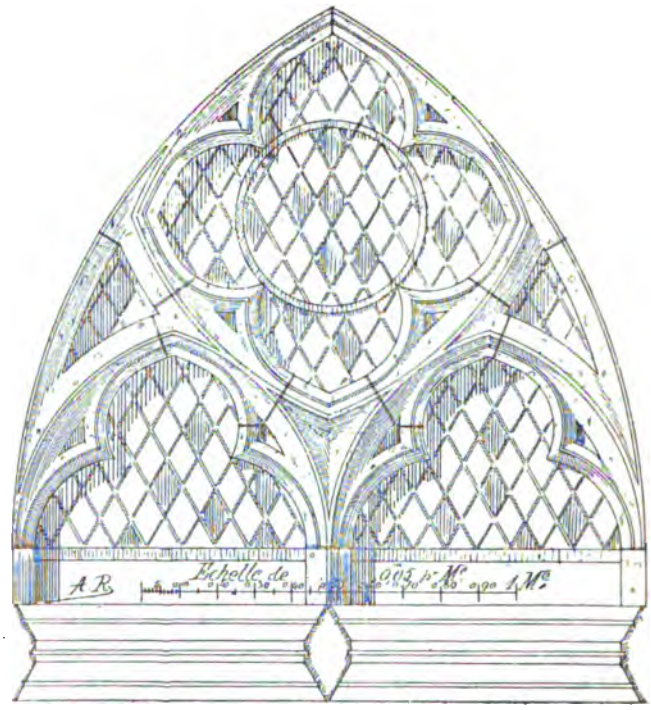

Fig. 15. — DÉTAIL D'UNE FENÊTRE DE LA RESTAURATION.
Echelle de 0m 05 pour mètre.

se compose de petits carrés de verre de 0m 07 de côté, disposés sur la diagonale.

Les fenêtres refaites après coup sont encore d'une composition assez simple (fig. 15). L'ogive, plus aiguë que dans

Fig. 16. — DÉTAIL DE LA GRANDE FENÊTRE DU CHŒUR.

Echelle de 0m 02 p. mètre.

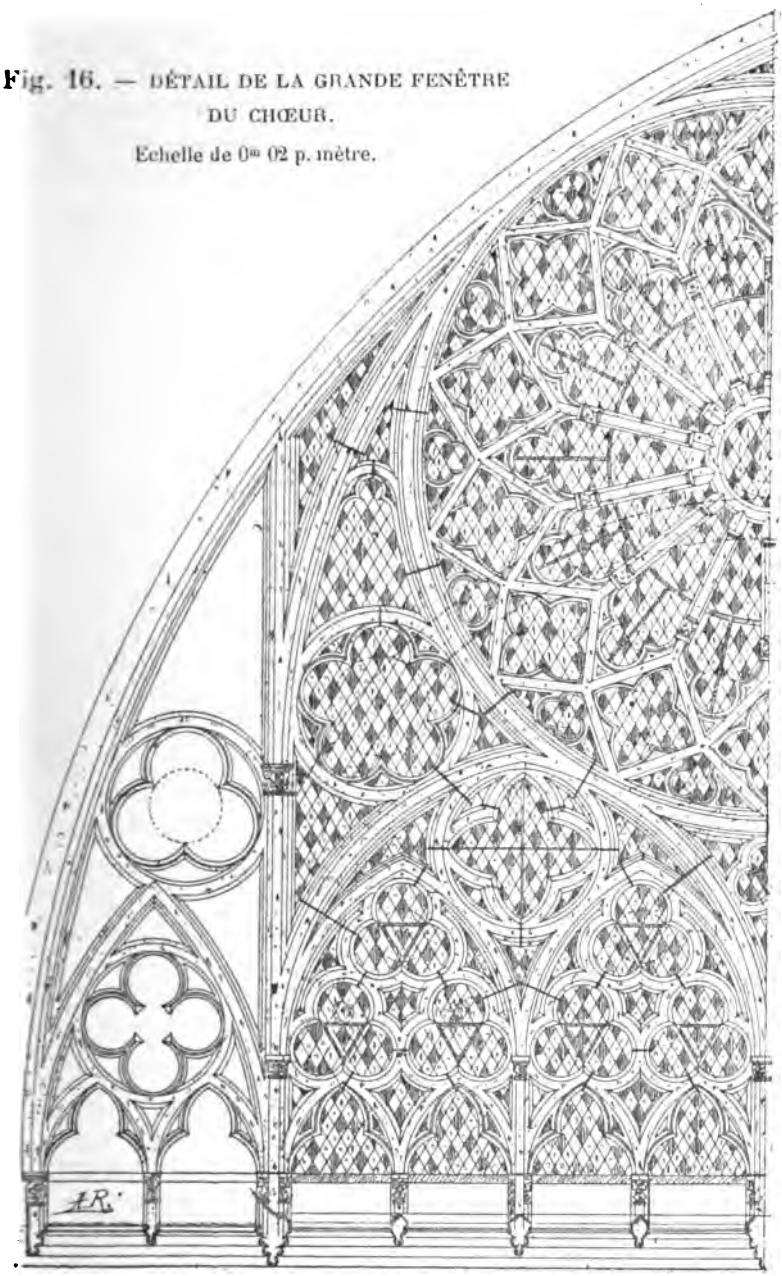

les précédentes, est tracée sur le triangle équilatéral. Le meneau prend, en plan, la forme d'un losange très allongé ; il devient plus léger, tout en conservant sa solidité. Les deux lancettes sont trilobées et surmontées d'un carré curviligne quadrilobé. Le meneau de la fenêtre de la chapelle dédiée à saint Bernard, comporte une élégante colonnette, le dessin restant le même dans ses grandes lignes. Le vitrage de ces fenêtres, toujours placé près de l'extérieur du mur est composé de petits losanges de verre posés sur leur grande diagonale.

Il ne reste rien des ouvertures qui, primitivement, éclairaient le chœur. Elles ont été remplacées, au XIVe siècle, par une vaste fenêtre, œuvre capitale de cette époque.

Cette fenêtre (fig. 16) mesure 6^{m} 40 de largeur sur une hauteur moyenne de 11^{m} 00, ce qui lui donne une superficie de 70 mètres carrés. Elle est complétée par deux arcatures aveugles, larges de 1^{m} 80, chacune, de sorte qu'elle paraît remplir complètement le chevet droit de l'église.

L'architecte qui a conçu ce travail, ne se faisait pas illusion sur la difficulté de percer un vieux pignon sur une telle largeur, car, pour mener à bien son entreprise, il a pris plusieurs précautions importantes. Il a supprimé la pointe du pignon en pierre et l'a refaite en charpente et en ardoises, de telle façon que cette pointe reporte son propre poids et celui de la charpente de l'église sur les murs longitudinaux. Il a donné une forte section de 0^{m} 12 sur 0^{m} 70 aux meneaux principaux, et les a renforcés par de fortes traverses horizontales de fer, qui n'ont pas moins de 0^{m} 060^{m}/^{m} de hauteur sur 0^{m} 030^{m}/^{m} d'épaisseur.

Ces expédients devaient quand même être insuffisants ; en effet, les maçonneries qui subsistaient des deux côtés du chevet, n'étant plus reliées entre elles, ni équilibrées par la pointe de pignon, et ayant reçu en plus de la poussée de la voûte intérieure, celle de la fermeture de la fenêtre, s'écartèrent, et le fenestrage s'affaissa en partie.

Pour remédier à cet accident, un solide chaînage, destiné à relier les deux murs qui s'étaient écartés, fut établi en avant du chevet, puis un arc en pierre de taille de 0m 70 sur 0m 26 (indiqué fig 12 et fig. 16, en pointillé) fut bandé à travers la fenêtre et soutint la partie supérieure du fenestrage. Malheureusement il le coupe d'une façon déplorable, relevant l'œil de la rose d'environ 0m 20, de telle sorte que les rayons, qui continuent de se diriger vers le centre, y arrivent à des intervalles irréguliers.

On s'est parfois demandé si, néanmoins, il n'avait pas été prévu dans la construction primitive. Pour écarter cette hypothèse, il suffira d'observer que le jambage de la fenêtre a été retaillé après coup, afin de recevoir le départ de l'arc. Cette particularité, qui accuse une reprise en sous-œuvre, prouve évidemment qu'en exécutant ce travail, l'architecte s'est tout bonnement proposé de remédier à un accident survenu très probablement après l'achèvement complet du fenestrage.

La fenêtre proprement dite (fig. 16) est divisée, par deux forts meneaux, en deux arcatures principales, sur lesquelles repose la grande rose. Chacune de ces arcatures est partagée par un meneau moins fort, en deux autres qui reçoivent une petite rose quadrilobée ; enfin, chacune de ces nouvelles arcatures est encore divisée, par un plus petit meneau, en deux autres arcatures trilobées qui soutiennent trois trilobes : soit en tout, sept meneaux et huit compartiments.

L'espace resté de chaque côté de la fenêtre forme une arcature aveugle qui supporte une petite rose trilobée, et est divisée en deux petites arcatures trilobées, également aveugles, recevant une petite rose quadrilobée.

La grande rose est divisée en quatorze compartiments trilobés, séparés par des rayons ornés de colonnettes et terminés par des carrés rectilignes quadrilobés.

Le vaisseau formé par la nef et par le chœur (fig. 17) est moins important et moins régulier que celui des transepts.

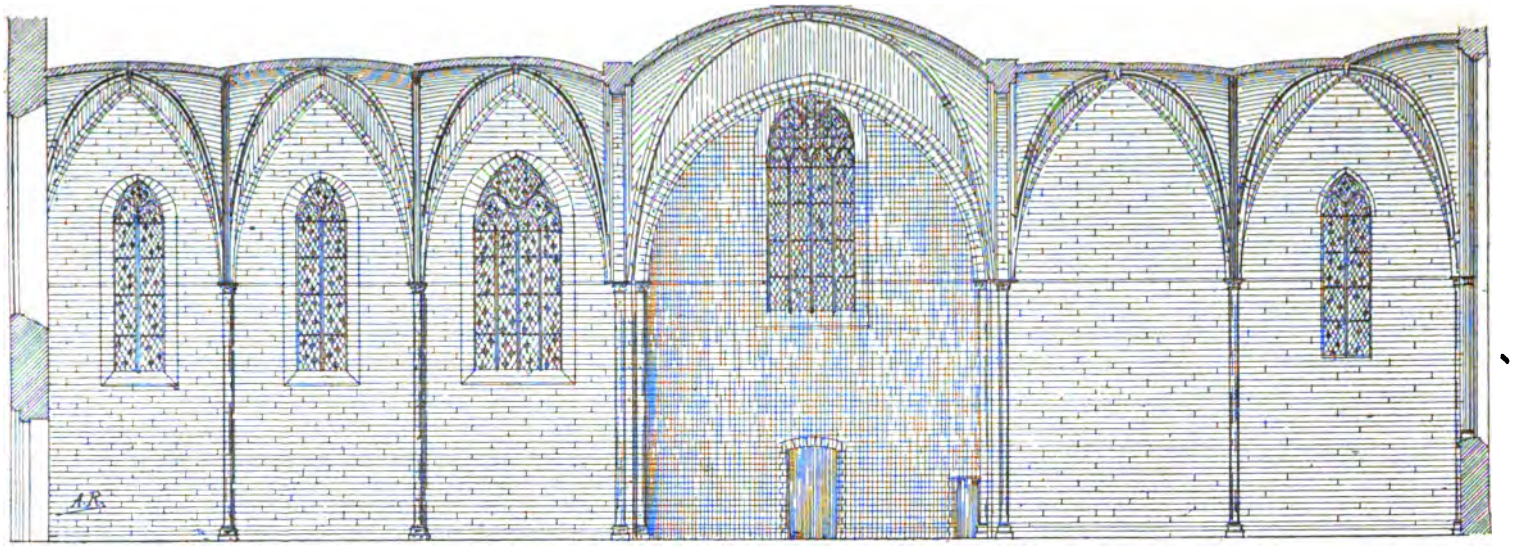

Fig. 17. — COUPE LONGITUDINALE SUR LA NEF ET LE CHŒUR.

Echelle de 0m 002 pour mètre.

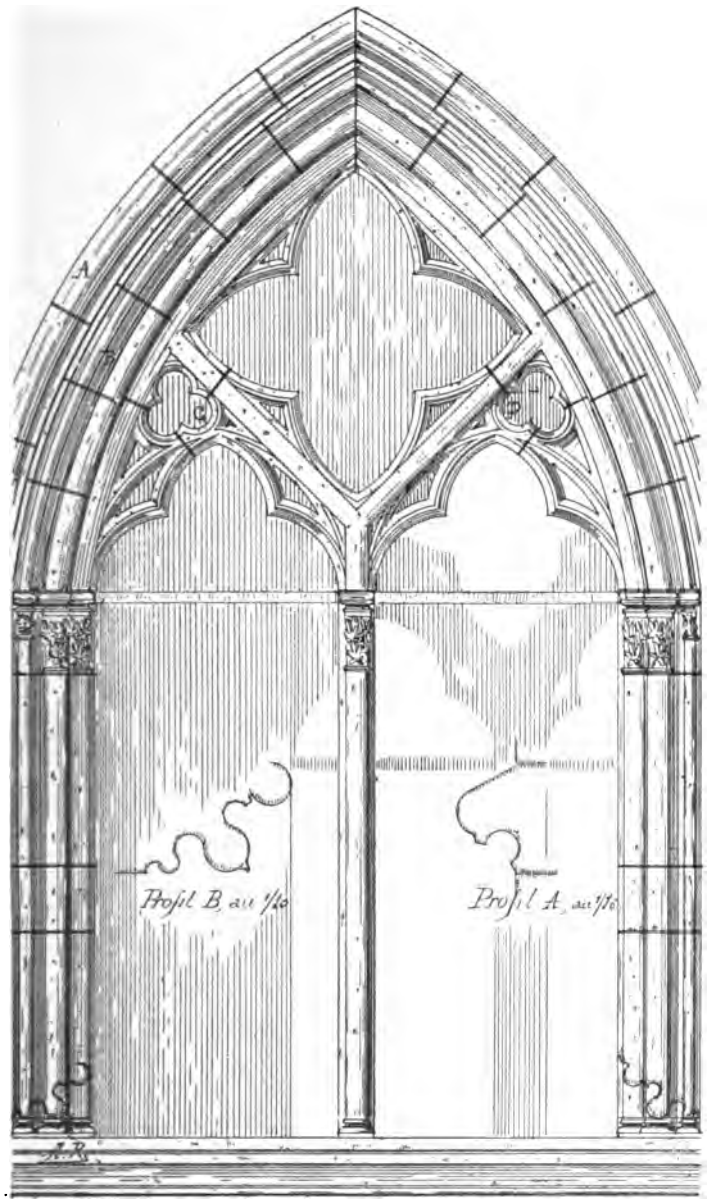

Fig. 18. — DÉTAIL DE LA CRÉDENCE DU CHŒUR.

Echelle de 0m 05 pour mètre.

Il a 10m 20 de largeur près du chevet, et va se retrécissant jusqu'au pignon de la nef, où il n'a plus que 9m 90. La longueur totale est de 46m 70, dont 19m 50 pour la nef, et 15m 50 pour le chœur.

Le chœur (voir le plan fig. 11) est à chevet droit et n'a pas de chapelles. Il comprend deux travées; l'une, la plus rapprochée du pignon, est percée de chaque côté, d'une petite fenêtre à un meneau; l'autre, située en face des chapelles, était simplement ornée de peintures simulant dans toute la hauteur un appareil régulier.

Dans le mur droit de cette travée, se dessine une arcature qui a dû servir de crédence, (fig. 18) et qui fut probablement

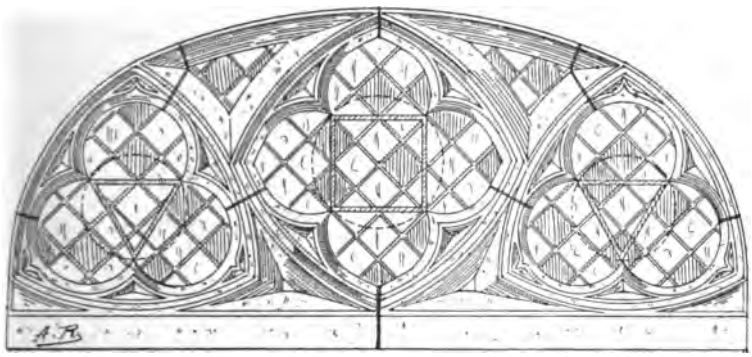

Fig. 19. — DÉTAIL DES OUVERTURES DU BAS-CÔTÉ DE LA NEF.
Echelle de 0m 05 pour mètre.

ouverte en même temps que la grande fenêtre du chœur, au XIVe siècle. Depuis que l'édifice ne sert plus au culte, elle a été transformée en porte par la suppression de la tablette inférieure, du meneau central et des trois premières dalles ajourées du tympan jusqu'aux points C et D.

La nef est divisée en trois travées possédant chacune une fenêtre. La fenêtre de la travée située près de la croisée est à trois meneaux, celles des deux autres travées sont à un

seul meneau, comme toutes celles du mur occidental des transepts.

A droite de la nef, se trouve un bas côté qui se prolongeait de l'autre côté du pignon ouest et devait communiquer avec

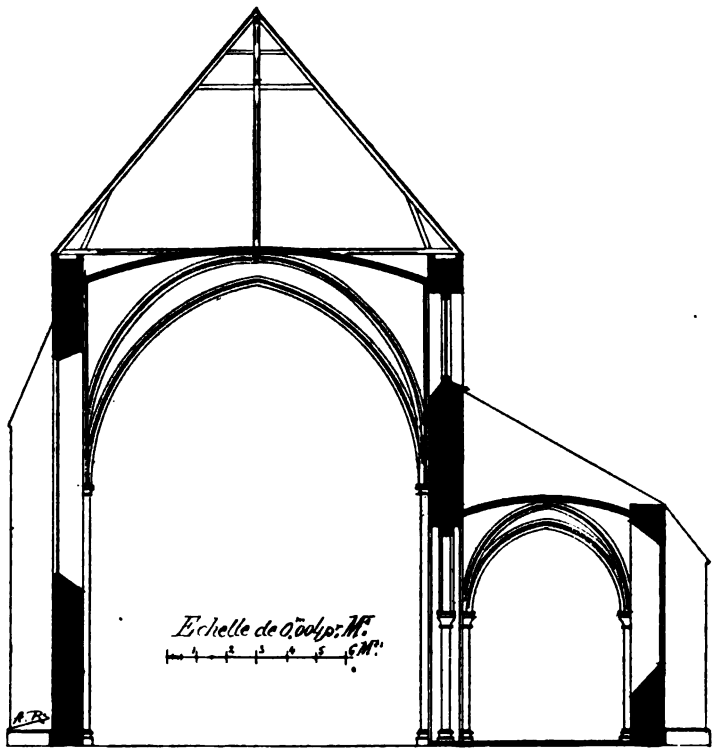

Fig. 20. — COUPE TRANSVERSALE SUR LES TRANSEPTS ET SUR LES CHAPELLES

Echelle de 0m 004 pour mètre.

le cloître et le corps de bâtiment disparu. La construction de cette partie de l'édifice se rapproche beaucoup de celle des chapelles. Les voûtes actuelles n'ont été l'objet d'aucune

réparation. De larges doubleaux séparent les travées, et les nervures sont simplement chanfreinées.

Ce bas côté est éclairé par de minuscules ouvertures percées au-dessus du toit du cloître. Ces ouvertures (fig. 19) en arc de cercle sous-baissé, appelé anse de panier, comprennent, chacune, un carré curviligne quadrilobé et deux triangles curvilignes trilobés. L'imperceptible contre-courbe qui termine les lobes de ces triangles, date du XVe siècle, les remplissages de ces ouvertures.

La toiture de ce bas côté est disposée comme celle des chapelles (fig. 20), ce qui a permis d'ouvrir à la partie supérieure du mur droit de la nef des ouvertures triangulaires analogues à celle des transepts.

La charpente de l'église (fig. 20) a sans nul doute été refaite complètement à neuf après l'incendie du XIVe siècle, car elle présente partout le même caractère, et l'on ne voit aucune trace d'incendie. Deux sablières, reliées ensemble par l'extrémité des tirants et par les semelles des chevrons, courent le long des murs. Les chevrons, espacés d'environ 0^{m} 50, ont 0^{m} 15 sur 0^{m} 15 ; ils possèdent à la partie inférieure une jambe de force de même dimension, reliée avec le pied du chevron par une semelle, et, à la partie supérieure, un entrait qui passe sous le second faîte et le soutient. Ce faîte est relié au faîte supérieur par des croix de Saint-André qui les rendent solidaires. Enfin les poinçons viennent s'assembler avec les tirants qui, espacés de quatre à cinq mètres, retiennent l'écartement de toute la charpente, en s'assemblant avec les sablières des murs opposés.

Au-dessus de la croisée, à l'intersection des deux toitures, s'élevait l'unique clocher de l'église. Il n'en reste plus que la partie inférieure, sous le toit de l'église. Quatre sablières dont les extrémités reposent sur l'arrasement des murs qui surmontent les arcs doubleaux de la croisée, soutiennent quatre gros arcs de charpente destinés à supporter les arêtes des toitures et le clocher.

Aujourd'hui, cet antique sanctuaire abrite les fourrages, les bois, les voitures et les bestiaux d'une ferme, beaucoup d'ouvertures sont maçonnées, le lierre envahit les autres, et, cependant il se dégage de ces ruines une très forte impression de grandeur imposante, de calme et de recueillement.

L'extérieur n'a point la même importance. La plus extrême simplicité, presque la pauvreté, règne partout. Ce n'est là qu'une enveloppe élevée à la hâte, et ne visant qu'à la solidité. Les murs sont en moellons, les contreforts sont en petits morceaux de grès. Les fenêtres, dont les remplissages sont en pierre de Bernay, n'ont même pas pour la plupart, de fermetures appareillées, mais les moellons du mur s'avancent simplement en encorbellement sur les remplissages. Les rampes sont composées de dalles peu épaisses, posées suivant la pente des pignons, et retenues, d'endroit en endroit, par des assises horizontales engagées dans la maçonnerie.

La façade orientale (fig. 21) est la plus importante. Les trois fenêtres du transept nord, le pignon de la nef avec sa grande fenêtre et la porte d'entrée lui donnent un certain caractère.

Des cordons de pierre, non moulurés, ceignent l'édifice à la naissance des toitures et des pointes de pignons, et sous les fenêtres.

Une certaine recherche se remarque à la partie supérieure du transept sud (fig. 22). Des deux côtés, l'entablement repose sur des corbeaux, et, à l'ouest, les contreforts sont terminés par des gables. De ce côté, un contre-mur existe à la partie inférieure, entre les contreforts.

Deux parties sollicitent l'attention : la porte d'entrée du bas-côté de la nef et une arcature placée à côté, dans le mur du transept sud.

Cette arcature protégeait peut-être un tombeau. Elle a (fig. 23) 1^m 82 de largeur sur 0^m 83 de profondeur. Elle est

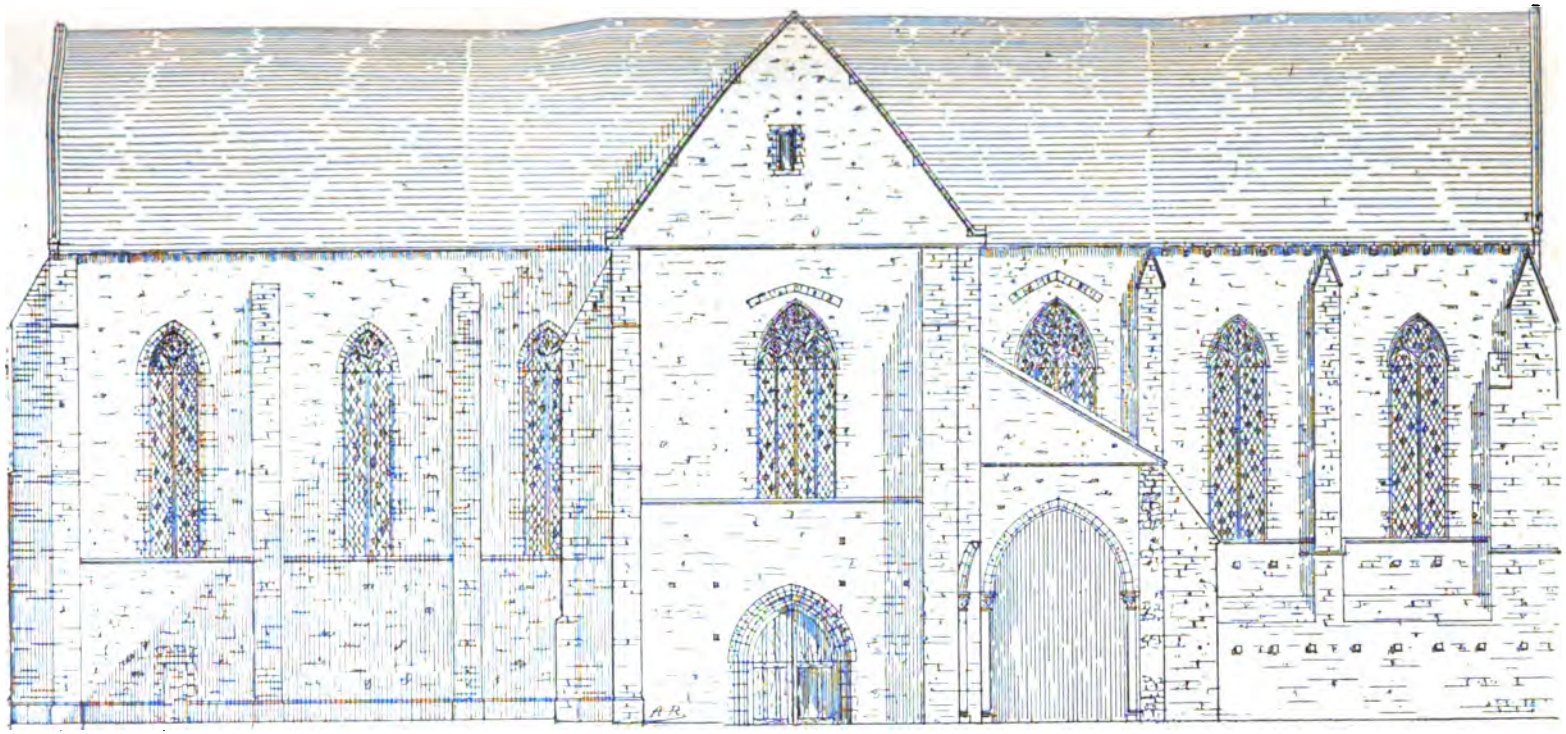

Fig. 21. — FAÇADE ORIENTALE DE L'ÉGLISE.

Echelle de 0m 004 pour mètre.

construite en pierre de Bernay et date du XIIIe siècle, ainsi que l'indique le large et beau profil qui décore l'arête des claveaux, et se continue sur les jambages.

La porte est un véritable petit chef-d'œuvre de composition et d'exécution. Nous croirions volontiers qu'elle fut construite avant l'incendie, dans la première moitié du XIVe

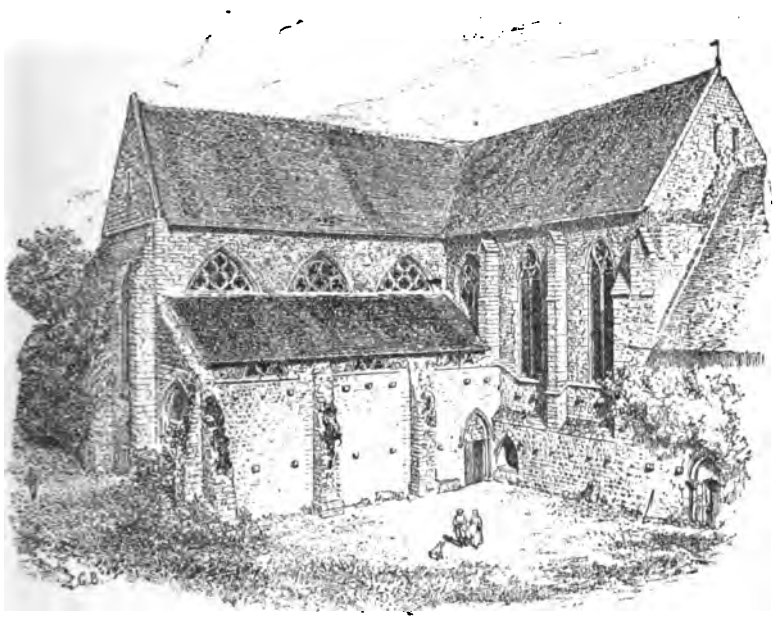

Fig. 22. — VUE DU BAS CÔTÉ DE L'ÉGLISE.

siècle. Elle s'ouvrait de l'église sur le cloître par le bas-côté de la nef. D'une largeur de 1^m 68, elle a 2^m 52 de hauteur. Chaque jambage E (fig. 24) repose sur un socle mouluré suivant F, et comprend deux colonnettes ayant chapiteau et base. La fermeture se compose de deux archivoltes A et B. Le tympan, composé de trois assises, comporte une

mouluration formant deux trilobes surmontés d'un quatrefeuille, moulurés suivant le profil D, et ce tympan est entouré de la moulure C, qui forme comme une troisième archivolte. Il y a lieu de remarquer le boudin de la première archivolte B, destiné à cacher le joint du tympan, ce qui dénote une recherche peu commune.

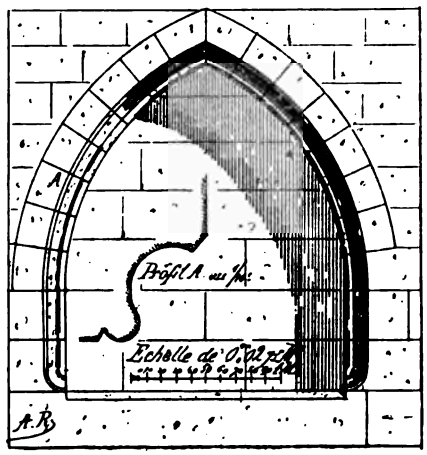

Fig. 23. — DÉTAIL DE L'ARCATURE SITUÉE DANS LE CLOÎTRE DANS LE MUR DU TRANSEPT SUD.

Echelle de 0m 02 pour mètre.

Au centre du quatrefeuille du tympan, est sculpté l'agneau symbolique, portant une croix et reposant sur des feuilles et des roses.

L'artiste s'est rapproché de la nature, mais il l'a interprétée avec la plus grande délicatesse, et sa sculpture a encore beaucoup de style. Elle s'harmonise merveilleusement avec la mouluration, dont le profil présente de grandes

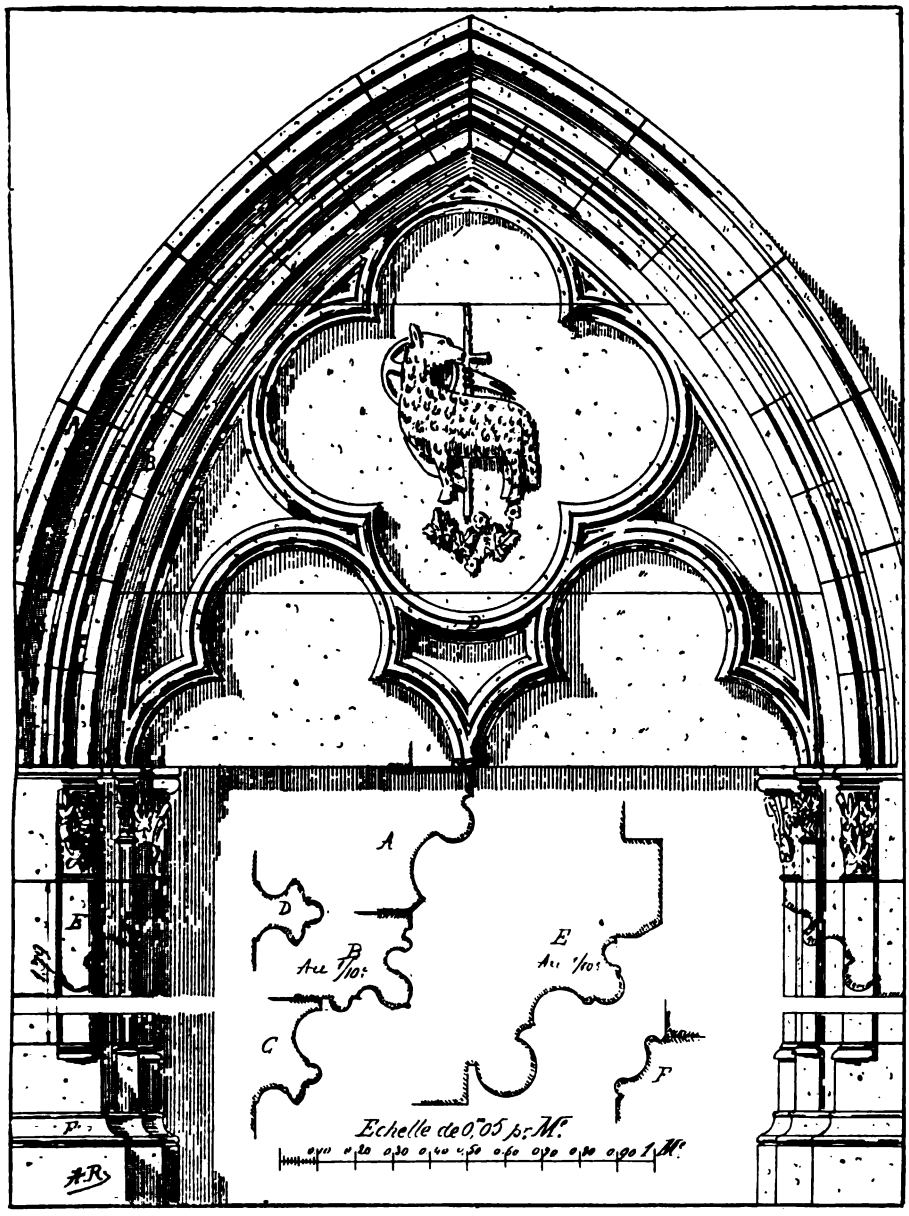

Fig. 24. — DÉTAIL DE LA PORTE D'ENTRÉE DU BAS CÔTÉ DE LA NEF.

Echelle de 0m 05 pour mètre.

UNIV. OF MICH.

finesses, mais conserve, où il faut, des lignes vigoureusement accusées. Enfin les excellentes proportions de cette œuvre en font un modèle achevé d'harmonie, de grâce et d'élégance.

Les bâtiments claustraux dont nous allons maintenant nous occuper, ne semblent pas avoir souffert de l'incendie qui fut si préjudiciable à l'église. Sauf en un point que nous signalerons plus loin, ils n'ont été l'objet d'aucune réfection ni restauration notable, et, n'étaient les modifications qu'ils ont subies à la fin du siècle dernier, quand le monastère est devenu propriété particulière, nous les retrouverions aujourd'hui tels qu'ils furent construits au milieu du XIIIe siècle, dégradés sans doute sous l'action du temps, et plus encore peut-être, par la main des hommes, mais rendant toujours bon témoignage de l'habileté de l'architecte qui les a élevés. Nous commencerons notre visite par la sacristie.

A. RICORDEAU.

(A suivre.)

LETTRES INÉDITES

DU

PÈRE MERSENNE A PEIRESC

XVI

(*Même adresse*).

Monsieur,

Vous continuez à m'obliger de vos figures dont la dernière contient un petit luth à Sirènes et une forme d'épinette qui monstrent que les Levantins ne sont pas si rudes et mal polis pour ce qui est de la musique comme plusieurs qui mesme y ont voyagé se sont persuadés, quoyqu'ils puissent respondre que ceste politesse est du temps passé et qu'elle n'est plus maintenant. Ce qui me fait desirer de sçavoir de quel temps sont ces manuscrits, mais parcequ'ils n'ont pas tousjours la marque du temps je crains qu'il ne s'en faille tenir à une simple conjecture. Je m'occupe maintenant à trouver la manière de faire prononcer les syllabes aux tuyaux d'orgue. J'ay desjà rencontré les voyelles *a*, *e*, *o*, et *u*, mais *i* me fait bien de la peine, et puis j'ay treuvé la syllabe *vê* et *fë*. Je ne sçay si je pourray prendre le loisir de trouver les autres consonnes à raison des differentes experiences qu'il faut faire

sur ce sujet, lesquelles estant de coust, je laisseray le reste à ceux qui voudront passer outre. Si Monsieur Gassend est avec vous, aprez l'avoir salüé de ma part, s'il vous plaist, vous lui direz qu'ayant fait plusieurs experiences trez justes dans l'eau calme de hauteur de 13 pieds de roy, que j'ay remarqué que la mesme balle de plomb qui descend en l'air de 13 pieds de haut dans deux temps donnez, descend dans la dite eau de mesme hauteur en 5 temps très justement ; et que la mesme boule estant tellement creusée et pourtant bouchée qu'elle ne pèse plus que le tiers de son poids precedent descend dans l'eau en dix temps trez justement. D'où je desirerois pouvoir conjecturer quelque chose de la proportion de l'epesseur ou densité et du poids de l'air et de l'eau. Vous pouvez me faire sçavoir ce qu'il trouvera que l'on en peut tirer : peut estre que je feray bientost l'experience avec une boule d'or qui est le plus pesant de tous les corps.

Le R. P. Gilles (1) m'a escrit sur son depart allant au chapitre à Bourges et m'a fait esperer qu'il me donneroit quelques remarques d'un livre arabe qu'il a presté à Gien, lorsqu'il seroit de retour, et cependant m'a escrit qu'en Turquie on ne sçait point chanter, mais seulement criailler avec de certaines lettres au lieu de nos notes ; peut estre qu'elles respondent à nostre *ut*, *ré*, *mi*, *fa*. C'est particulièrement ce que je voudrois sçavoir de vos manuscrits affin de voir s'ils usent de leurs lettres ou autres caractères ou ciphres pour signifier les notes comme faisoient les Grecs anciens, et par là j'entendrois, ce me semble, tous leurs manuscripts en voyant les seules figures, et pour ce sujet il faudroit faire apprendre un peu des principes de nostre gamme ou main harmonique à vostre Turc ou à quelque

(1) C'est le R. P. Gilles de Loches, capucin, un des plus instruits correspondants de Peiresc. Pour ce religieux, comme pour tous ceux de ses confrères qui furent en relation avec mon héros, je renverrai, n'ayant déjà que trop sacrifié en tout ce travail au démon de l'annotation, je renverrai, dis-je, au recueil déjà cité, déjà loué, du P. Apollinaire.

Arabe, ce que M. Gassend peut faire dans une heure et dès lors il pourroit dire à quoy respondent nos caractères des manuscrits et s'enquerir des Turcs qui sçavent chanter ce qu'ils mettent au lieu de *ut*, *ré*, *mi*, etc.

J'ay veu depuis peu deux hommes l'un nourri avec les Toulousains depuis l'âge de 12 ans quoyque Champenois, et l'autre de Bar-sur-Seine qui m'ont confirmé par leurs discours et dans mon opinion qu'il y a souvent ès petites villes des gens qui surpassent quasi tous ceux qu'on estime sçavoir particulièrement en de certaines parties des arts ou des sciences qu'ils ont plustost trouvées par leur bon genie qu'apprises dans les livres. Et de fait le premier a trouvé de nouveaux caractères de musique (1) qui feront concevoir toute la musique en peu de temps et une manière d'aritmetique merveilleusement facile aussi bien que l'autre a fait. C'est pourquoy je voudrois que nous eussions une telle paix que l'on put dresser une Académie non dans une seule ville comme l'on fait icy et ailleurs, mais sinon de toute l'Europe, du moins de toute la France, laquelle entretiendroit ses communications par lettres, qui seroient souvent plus profitables que les entreparlers où l'on s'eschauffe souvent trop à contester les opinions que l'on propose, ce qui en destorne plusieurs (2). Vous trouverez une tablature de musique que

(1) Je ne puis rien dire de l'homme remarquable de Bar-sur-Seine, mais l'autre est Jean Le Maire, déjà mentionné, et puisque Mersenne le loue ici comme musicien, c'est l'occasion de rappeler, avec la *Nouvelle biographie générale* (t. XXX, p. 559, article signé de l'initiale K), que « le P. Mersenne, dans son *Traité de l'harmonie universelle*, cite Lemaire comme l'inventeur de la syllabe *za*, qu'il voulait introduire dans la solmisation pour la 7me note, et il ajoute même qu'il avait imaginé de nouveaux signes pour la notation. » L'auteur de l'article continue ainsi : « Ce qui pourrait faire supposer que notre inventeur était le même personnage qu'un musicien de la grande bande des violons du roi, nommé Guillaume Le Maire. » Notre *Jean* Le Maire n'a rien de commun avec ce *Guillaume* Le Maire. Nous reviendrons à l'article de la *Nouvelle Biographie générale* dans une des notes de la lettre XXI.

(2) La pensée du P. Mersenne a été réalisée, en notre siècle, par l'institution du Comité des travaux historiques et scientifiques avec lequel

je propose à tous ceux du Levant dans les traitez que je vous dedie, par laquelle vous pourrez communiquer avec eux, s'il leur plaist entrer dans le commerce des lettres. J'achève ceste lettre en m'estonnant que vous croyiez que je n'estime pas les dons differents de ceux en qui Dieu les met, attendu que tous mes amis me disent que je fais trop de cas de tout le monde et que j'estime trop ce qu'ils ont de particulier, de sorte que je ne sçay pas quelles informations vous avez de ma vie et de mes paroles dont je recevray tousjours fort librement vostre censure pourveu que vous me reserviez la liberté de vous dire que je ne me sens point encore coupable de ce costé là, car je ne sçay ce que vous voulez dire que j'ay fait une grande playe à l'un de vos amis et aux miens, si ce n'est que j'ay dit quelques paroles de compassion à cet honneste homme Liegois (1) d'un de ses amis et des miens, de ce qu'il a quelques opinions que je desirerois qu'il quittast et que j'estois marry que quelqu'un les fomentoit. Je ne doute pas que vous ne desirassiez la mesme chose de moy et de qui que ce soit de vos amis, si vous sçaviez qu'ils vous estimassent miserable d'avoir l'opinion de la religion chrestienne que vous avez, à sçavoir de sa certitude, et vous ne feriez pas, ce me semble, le devoir d'un vray amy si vous n'essayiez par vous ou par ceux que vous croiriez avoir quelque force sur mon esprit de me destorner tout doucement de cet opinion ou du moins, si faire ne se pouvoit, d'en tesmoigner vostre passion à ceux de vos amis qui le sçauroient aussi bien que vous et qui y pourroient peut estre apporter quelque lenitif. Et neanmoins j'ay esté si retenu que jamais je n'en ai parlé à qui que ce soit que je sçache

correspondent les travailleurs de chaque région de la province. On voit combien Mersenne a devancé, sur plusieurs points, les idées de son temps.

(1) Dormalius qui avait répété à Peiresc les libres propos de Mersenne, pendant que, se rendant à Rome, il avait joui à Aix de l'hospitalité du généreux ami des savants.

sinon audict Liegois qui vous aura peut estre augmenté 3 ou 4 paroles de compassion en des invectives. Je ne dis que peut estre car quoy qu'il en soit je vous di la verité de mon costé. S'il y a quelque autre chose que je ne sçache pas ou que je soupçonne mal, vous me ferez plaisir de m'en advertir et ne doutez nullement que je ne vous aye autant d'obligation de tous vos charitables avertissements que de nulle autre chose et que je n'en profite autant que qui que ce soit. Mais il est pourtant bon que vous ne vous laissiez pas tellement preoccuper que vous croyiez tout ce qu'on vous peut dire sans que je trouve plus d'oreille preste à embrasser ce qui sera de la verité. Or quoy qu'on me die que je fais trop d'estat d'un chacun, je ne laisse pas de poursuivre de ce costé là, aymant mieux me tromper à cet estime qu'à quelque mespris que ce soit. Ce que mes escrits vous confirmeront tellement que j'estime que vous en rendrez vous mesme bon tesmoignage et que vous en aurez la satisfaction. Je prie nostre bon Dieu qu'il nous donne la paix affin de le servir avec plus de courage et de tranquilité et quant et quant qu'il vous conserve en bonne santé dont j'ay plustost sceu la restitution que la chute.

J'espère vous envoyer bientost bonne partie de mon ouvrage en blanc en attendant que le reste se puisse imprimer tout doucement suivant le loisir que je pourray derober à M. Ballard sans les caractères duquel je ne peux rien avancer, car il m'ennuye que vous ne voyiez aucun fruit de vos liberalitez. Je ne vous escris rien de ce qui se passe icy pour les affaires d'autant que vous avez assez d'amis qui vous en peuvent mieux escrire que moi qui ne m'en mesle point. Au reste vous me faites craindre qu'on ne vous ayt pas porté la pierre entière (1) attendu que vous me dites que vous en avez receu un morceaux. Je vous l'ay envoyée tout entière

(1) La pierre du Poitou dont il a été déjà question et qui a été mentionnée par Gassendi dans la vie de Peiresc, à l'année 1635, p. 436 : *lapidem natentem, quem a Mersenno acceperat*, etc. ».

n'en ayant retenu qu'un petit esclat de cette grandeur et epaisseur (1), et M. Du Puy autant pour lui, elle est toute entière et quasi grosse comme la teste ; vous en ferez tout ce qu'il vous plaira et si elle ne suffisoit pas pour vos experiences je m'efforcerois d'en ravoir encore quelque autre. Si j'eusse peu rencontrer ma lettre du médecin où la grandeur de la marque du sorcier qu'il a sur l'une des fesses est descrite, je vous l'eusse envoyée avec la grandeur du canivet qu'il a fourré dedans sans douleur. Si l'imagination ne me trompe elle est grande comme ce cercle (2), et le tranchant du canivet, long comme vous voyez ; il sonda la plaie aux points que vous voyez ou environ avec le tranchant tout enfoncé. Et avec d'estranges figures faites de plusieurs bandes de la couëffe de la damoiselle de Vinneuf ensorcelée qui n'est point encore guérie et ne guérira jamais ; il est vray, comme dit le sorcier qui est encore en prison, parceque le sort est à la mort.

Je tasche maintenant de faire faire un orgue qu'on puisse porter dans la poche partout où l'on voudra ; je verray si cela pourra reussir, mais il faut 5 claviers pour faire parler les tuyaux de sorte que l'on puisse faire les 4 parties dessus. Et si l'on ajouste le jeu des violes et du luth, ce qui est aysé l'on aura un panharmonique qui contiendra tout. Si vous avez quelques excellents musiciens comme je ne doute pas qu'il y ait quantité de bons maistres dans la Provence, vous pourriez leur faire proposer ce desfi qu'on m'envoye d'Angoulesme où quelqu'un croit qu'il n'y a personne dans Paris qui en puisse venir à bout (3).

Le prix est d'une plume d'argent à celuy qui fera la pre-

(1) Il y a dans le ms. une figure de la grandeur et de l'épaisseur du morceau gardé par Mersenne.

(2) Figure dans le ms.

(3) Suivent quelques notes de musique que je ne crois pas devoir reproduire, car les lecteurs de 1894 les trouveraient aussi mystérieuses, aussi impénétrables que les curieux de 1635.

sente cadence à 6. La basse tousjours basse sans pause, sans rencontre, sans souspir et sans deux quartes de suite ni de la 15 a l'8 ni de l'8 à l'isson et sans trois tierces majeures ou mineures sur la basse.

Je me suis estonné que je ne rencontre icy personne qui ne soit si affairé qu'il veuille entreprendre cela ; il faut à mon advis qu'il y ait quelque trait de maistre bien difficile à trouver là dedans, car il y a, ce me semble, longtemps que je luy avois envoyé la solution de 2 ou 3 musiciens sur celà où il a trouvé des fautes et qu'ils n'avoient pas executé tout ce qui est dans le requis.

Monsieur, je vous prie excuser si je vous adresse si peu de choses ; laissez-le si vous voulez sans seulement le considerer, comme indigne de vostre employ ; du moins vous pourrez voir ce qui est le plus prisé parmi les praticiens de cet art. Et puisque vous ne mesprisez pas les moindres choses du monde vous ne rejetterez peut estre pas celle cy quand il n'y auroit que le titre de juge prevost que porte celuy qui la propose comme en estant l'auteur et proposant luy-mesme le prix. Si j'ay esté trop long accusez-en l'affection qui m'establit vostre trez humble serviteur.

F. M. MERSENNE.

Ce 15 juillet 1635 (1).

Je ne sçay si j'aurois oublié à vous remercier de la licence d'absoudre de l'héresie que je reçeus par vostre moyen, ce que je fais maintenant en ce cas, puisque vous m'en avez fait ressouvenir, mais ne vous imaginez pas qu'on s'en puisse servir pour soymesme : elle n'est que pour le bien d'autrui, que je croy ; car tantum valet quantum servat : et par ainsi ne craignez pas que je m'en serve, Dieu me (2) fera, s'il luy

(1) Bibl. nat. f. fr. vol. 9543, f° 24. Autographe.
(2) Il y a dans le ms. : *ne*.

plaist, la grace de n'en avoir point de besoin ; si neammoins vous reconnoissiez quelque si grand crime en moy que j'aye besoin d'une patente expresse de Rome, avertissez m'en, et j'y mettray bientost ordre par les banquiers : et cependant je diray à Dieu : Ab occultis meis munda me, et ab alienis parce servo tuo.

XVII

(*Même adresse.*)

Monsieur,

Puisque je n'ay point sceu jusqu'ici les qualitez de M. Dony outre celles que je luy donnois à l'ordinaire, parceque nul ne m'ayant appris le changement de ses dignitez je ne pouvois pas les deviner et que je ne cognois icy personne qui les sçache ou du moins qui me les die, je vous prie de me donner l'inscription dont il faut que j'use pour luy escrire (1). Je ne vous repete point ce que je vous ai escrit par mes dernières ou pour respondre à vostre partie ou à tout ce que vous me mandez par vostre dernière. Permettez-moy 1° de vous dire que je ne crois pas vous avoir fait jugement d'aucun que celuy que les plus habiles de Paris m'ont appris et portant excusez si j'ay suivy leur avis à l'aveugle ; 2° que je n'ay point envoyé la responce du roy de Cypres qui se trouva au lieu assigné du duel où le pape les accorda tous deux en faisant faire reparacion d'honneur à l'attaquant (2), parceque je craignois mesme que vous ne feissiez aucun estat de cela de sorte que ce que vous jugez quelquefois de mon oubliance ou de ma precipitation arrive de crainte que j'ay que vous jugiez

(1) Doni venait d'être nommé secrétaire du Sacré-Collège.

(2) Voir plus loin la citation de quelques passages de l'ouvrage de Guillaume de Machaut relatifs à cet incident.

indigne de vous tout ce que je vous puis escrire. Mais comme je voy l'estat que vous me tesmoignez d'en faire, peut estre qu'il y aura moyen de vous contenter en quelque chose lorsque les occasions s'en presenteront. Quant au nom des excellens hommes, puisque vous les voulez sçavoir, M. Gassend les connoist tous ; il vous les nommera, car il a communiqué avec eux, ou si vous ne voulez pas attendre sa venue, ce sont messieurs Pascal president aux Aydes, à Clermont en Auvergne, Mydorge, Hardy, Roberval, des Argues, l'abbé Chambon et quelques autres (1). Quant aux 2 manuscrits ils sont à M. Haultin conseiller au Chastelet l'un des plus scavans et des plus curieux de toute la ville (2) J'avois en effet oublié le nom de M. Dormalius, et je le veux escrire dans mon memorial pour le retenir. Au reste quand je scauray à qui je dois la restitution de l'honneur, je le leur rendray à un plus haut point que vous ne croyez que je la leur ay confiée et si je peux faire seigner le contraire à ceux qui m'avoient imbus de ce que je vous puis avoir mandé, uous verrez bientost leur dedit quoy qu'il ne me souvienne pas d'avoir jamais deprimé sciemment la connoissance ou la vertu de quelqu'un, croyant avoir plustôt excedé au contraire. Pour Dijon je vous ay desja dit que l'erreur de la plume m'a estonné, et pour le 15, c'est que je n'ay pas eu dessein en y mettant le ciphre de vous l'envoyer devant le 15, pour de certaines raisons par dessus lesquelles je passe neanmoins. Quant à

(1) Ces *excellens hommes*, déjà presque tous mentionnés par le P. Hilarion de Coste, furent au nombre des meilleurs amis de Mersenne, qui était le chef de ce petit bataillon sacré. M. Charles Adam, dans sa notice déjà plusieurs fois citée sur l'*éducation de Pascal*, s'est occupé de tout le groupe. J'indiquerai particulièrement ce qu'il dit du moins connu de tous ces disciples de Mersenne, Desargues (p. 32). Voir aussi sur le « centre scientifique » de la Place Royale, la remarquable notice de M. R. Dezeimeris sur *Pierre Trichet*, Bordeaux, 1878, p. 17-19.

(2) Voir sur J.-B. Haultin un bon petit article dans le recueil déjà cité de M. Edmond Bonnaffé, *Dictionnaire des amateurs français du XVII*e *siècle*. Haultin possédait à la fois une belle collection de livres et une belle collection de médailles.

mon gros volume n'y pensez point, car c'est une pièce de cabinet qui ne verra jamais le jour (1) ; si vous en voulez une copie je vous l'envoyray quand il vous plaira, mais il est si laborieux (2) que je ne croy pas que vous trouviez aucun qui le veuille faire. Je vous parleray toutes fois des lunettes après vous avoir dit que vous devez m'excuser de la musique de Saint-Alexis (3) si je ne prononce pas si viste mon sentiment puisque les plus grands maistres de musique du Roy prennent bien trois mois de temps pour dire leur avis d'une simple pièce de musique. Si nous avions des règles de jugement, pour la bonté des concerts et de la composition aussi fermes et invariables que celle des elemens d'Euclide, je vous aurois fait responce et envoyé la dite musique dès le premier voyage, laquelle j'ay mise entre les mains de M. Aubry pour vous la renvoyer bien fidellement, et pour vous en remercier très humblement ; elle est fort bien faite et les parolles sont exprimées avec beaucoup de jugement à mon avis, car je ne vous diray rien du jugement des autres puisque je ne veux pas qu'ils me rendent odieux en vostre endroit. Pour les lettres de la relacion du sorcier je vous les promets quand je les aurois retirées de ceux qui les ont, si par hazard ils ne les ont perdües. Et finalement pour la pierre nageante telle que je l'ay eue sans l'avoir pesée telle je vous l'ay envoyée, comme je feray l'autre si j'en peux encore faire venir de Poitiers par le moyen de M. Lefevre, conseiller, à qui est le champ ; je sçauray quant et quant le nom du champ et toutes les circonstances ; et vous diray desja qu'il n'y a que ce seul champ qui en ayt, et qu'il y a un bois dessus et un ruisseau assez proche. Je vous remercie

(1) De quel ouvrage s'agit-il donc ? La *pièce de cabinet* resta-t-elle inédite ?

(2) C'est-à-dire : exige tant de travail, est si pénible à copier.

(3) Sur cette œuvre musicale, protégée à Rome par le cardinal Fr. Barberini, voir divers détails dans le tome III des *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, p. 348.

de la remarque des deux anagrammes qui font *ut*, *ré*, *mi*, etc. Si ce sont deux Benedictins, la chose en vient encore mieux, et si bons amis encore mieux à cause de Guy Aretin benedictin qui trouva l'*ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, *la* (1). J'oubliois aussi à vous remercier du soin que vous avez pris du congé que je desirois pour l'Italie (2) quoy que le principal but du voyage soit pour vous voir et vous offrir tout ce que je sçais; si jamais la commodité et la santé me le permettent et que la paix que nous souhaittons si fort m'y provoque. Mais il ne faut pas que j'oublie ce que je veux dire des lunettes et miroirs dont vous ferez participant M. Gassend qui n'aura gueres bien observé l'eclypse si le temps luy a esté aussi contraire qu'à nous, les nuées perpetuelles nous ayant empesché. Lorsque j'allois à matines à minuit, elle estoit desja au tiers de son defaut, si les nües ne m'ont trompé. Pour la certitude de l'orloge je n'en respond pas. J'ay donc apris que 3 verres de mesme grandeur, matière et figure dont l'un estoit sans teint l'autre avec teint sur son convexe, et le 3e sur son costé droit que le 1er brusle à deux pieds. L'un par refraction, sa section estant prise sur un cercle dont le diamètre est de 2 pieds. Le teint sur le plan droit le fait brusler d'un pied par reflexion et le teint sur le convexe le fait brusler de demi pied. Vous en verrez l'experience en faisant faire 3 verres de mesme grandeur sur un mesme moule, celui qui l'a experimenté est M. de la Roche-Maillet très curieux en miroirs et lunettes, et advocat au Parle-

(1) On sait que Guido d'Arezzo, moine bénédictin de l'abbaye de Pomposa (duché de Ferrare), a été longtemps regardé comme l'inventeur de la gamme, mais qu'on l'a, de nos jours, dépossédé de cet honneur. Les critiques spéciaux ont toutefois reconnu qu'il simplifia la méthode suivie jusqu'à lui et, ainsi que Mersenne, lui ont attribué la mise en usage, comme signes musicaux, des syllabes énumérées par le bon Père.

(2) Il n'y eut donc en 1635 qu'un simple projet de voyage en Italie. On a confondu l'intention avec la réalisation.

ment (1), qui fait encore de beaux enfans à 70 ans (2). Voyla, Monsieur, ce que j'ay pour le present à vous mander. J'espère que vous aurez receu le livre que je vous ay envoyé par les mains de M. Aubry avant que de lire la presente. Mais puisque vous desirez si fort la response du roy de Chyppre, en attendant que vostre Quentin que je ne connois pas encore (3) vous escrive les 31 colonnes de vers, du sieur Machaut (4) qui explique l'amande honorable faitte à genoux devant le pape par le seigneur de Lesparre, si vous le jugez à propos vous le pourrez envoyer à M. Dony, mais il meprisera peut-estre ce viel langage.

C'est la teneur de la lettre envoyée pour response au seigneur de l'Esparre de par le roi de Chippre et de Jerusalem (5).

Florimond sieur de l'Esparre nous avons receu et vehu votres lettres lesquelles nous avez envoyées, et comme est (6) de ce que escript nous avez, comme les responces des dites lettres nous envoyons dedans la feste de Noel prochain venant, savoir vous faisons que nous, si comme le savez,

(1) Savait-on que Gabriel Michel, sieur de la Rochemaillet, déjà connu comme biographe, éditeur, jurisconsulte, etc., avait été aussi un collectionneur d'objets relatifs à l'optique ?

(2) La gauloise plaisanterie de Mersenne fait penser au joli mot dit par Corvisart à Napoléon. Du reste, la Rochemaillet ne mourut que dix ans après avoir fourni au correspondant de Peiresc l'occasion de s'amuser un peu d'une aussi tardive paternité.

(3) Le copiste parisien de Peiresc si souvent mentionné dans la correspondance avec les frères Dupuy.

(4) *La prise d'Alexandrie, ou chronique du roi Pierre Ier de Lusignan par Guillaume de Machaut*, publiée pour la première fois pour la société de l'Orient latin par M. L. de Mas Latrie, Genève, imprimerie, J.-G. Fick, in-8.

(5) Mon savant confrère et ami, M. Paul Meyer, a bien voulu prendre la peine, à ma prière, de comparer la leçon de Mersenne avec celle de Mr de Mas Latrie, dont j'ai le regret de ne pas posséder la belle publication. L'éminent critique constate qu'entre les deux leçons existent certaines différences qui ne sont pas toujours à l'avantage de l'édition de la Société de l'Orient latin.

(6) M. de Mas Latrie (p. 232), donne *et quant est*, qui vaut mieux.

sommes au present sur nostre arivée (1) au seint service de Dieu mais sachiez que nous par la grace de Dieu retornant de vers vous (2) dedans la saint Michel qui sera de la saint Michel prochain venant en un an trouvez à la cour du Roy de France qui vous respondra si comme affiert en tele manière que jamais n'arez volonté d'escrire à roy crestien par la manière qu'escript vous avez. Escript à nostre hostel du Quid le xx jour de septembre (3) lan mil CCC LXVII de la nativité de nostre seigneur Jesus-Christ.

Le poème commance immediatement aprez en cette façon. Du Roy se parti li message qui estoit avenans et sages etc. et après avoir descrit sa vie et sa mort qui fut estrange ayant esté tué meschamment par ses seigneurs, (qu'il avoit tant caressés) dans son lit, il conclut ainsi :

Pierre roi de Jerusalem
Et de Chyppre le nomma l'en
El moi Guillaume de Machaut,
Qui ne suis trop froit ne trop chaut.
Si que nos trois (4) noms trouverez.
Si diligemment les querez,
En ces deux vers de grosse lettre
M en oster et 2 H. y faut mettre (5)
Si les trouverez proprement,
Or les querez diligemment,
Et veci des vers la manière :
Adieu ma vraie dame chiere
Pour le milleur temps garde chier
Vostre honneur que j'aim sens treschier (6).
Explicit la prinse d'Alexandre.

(1) M. de Mas Latrie a lu *armée,* ce qui rend le sens inintelligible.

(2) L'éditeur de la *Prise d'Alexandrie* imprime : retornant *de l'armée, vous dedans la Saint-Michiel.* Je proposerais de corriger ainsi : *retornant devers vous.*

(3) Dans le texte de M. de Mas Latrie on lit xv septembre.

(4) Nos *deux* noms (texte Mas Latrie).

(5) Variante Mas Latrie : *Mar oster et h* y faut mettre.

(6) Variante Mas Latrie : Vostre honneur que *j'aim* sont très chier.

Je ne puis bien lire ces deux mots où il y a des rayes.

Quand je pourray aller chez M. de Tou, j'aviserai avec MM. du Puys, comme nous ferons pour faire tomber le manuscrit dans les mains du sieur Quentin affin de vous en descrire (1) tout ce qu'il vous plaira parceque je n'ose pas le laisser aller de mes mains sans le consentement de M. Haultin trop curieulx et jaloux de ses livres et je n'oserois plus l'aborder si je l'avois fait sans son sceu et consentement. En attendant de vos nouvelles, je prie Dieu de vous tenir en bonne santé et suis tousjours Monsieur, vostre très humble et affectionné serviteur.

F. M. MERSENNE, M.

Depuis la presente escritte j'ay veu M. Bouilleau qui m'a appris par son observation d'eclypse que mon horloge alloit trop viste d'une heure à minuit, à laquelle heure commença l'eclypse et qu'il a fort bien observée, ce qui me fait croire que M. Gassend l'aura observée à l'ayse sans nuées. J'ay cherché tant que j'ay peu la lettre où la marque du sorcier estoit grande comme celle que je vous ay envoyée, mais je ne l'ay peu rencontrer. Mais en responce je vous envoie deux lettres où il m'a fort entretenu de ses experiences sur les sorciers. Il est fort habile medecin ; l'une des lettres n'a que la dernière fueille, aussi n'i a il que celle là que vous verrez qui en parle et je n'ai peu rencontrer l'autre feuille, la 2e est tout entière ; en ayant fait, vous me les renverrez, s'il vous plaist. Je veux encore vous envoyer l'index de tout ce qui est en un cabinet d'un curieux de Bordeaux (2) lequel il m'a envoyé depuis peu (3) ; il a traduit l'antologie en vers

(1) *Descrire* est là pour *transcrire*.

(2) Ce cabinet était celui de Pierre Trichet, cabinet si bien décrit par M. R. Dezeimeris dans la monographie plus haut citée. Voir surtout les pages 11 et 23. Rappelons que Pierre Trichet naquit à Bordeaux en 1586 ou 1587 et mourut en cette ville après 1644.

(3) L'*index* ne parait pas s'être conservé. Mon excellent ami M. Dezeimeris m'écrit que ce document, qui eut été si intéressant, est fort incom-

latins (1) et a beaucoup de choses à faire imprimer (2). Retenez le pour vous. Je vous envoie de plus les 27 maximes d'une nouvelle philosophie qu'un medecin veust establir (3) avec lequel j'ay fort disputé et s'estonne qu'il y ayt aucun homme sur la terre qui ne les embrasse comme chose catholiquement veritable. Voylâ, Monsieur, ce que ma pauvreté vous peut fournir pour maintenant. Si M. Gassend retourne vous voir je luy donne cent mille bons jours. J'ay quantité de lettres d'un homme que vous connoissez de reputation qui est mort depuis peu fort vieil et qui avoit d'estranges lumières et secrets dans les Rabins et l'Hebrieu, c'est le sieur Du Loyer (4) qui a faict des spectres (5) ; si vous desirez voir

plètement remplacé par une description en mauvais vers qu'il serait tenté d'attribuer à Geofroy Gay : *Le cabinet curieux de Pierre Trichet bourdelois*, petit in-8, sans date).

(1) Dans les divers petits volumes de poésies latines que Trichet a publiés, m'écrit encore M. Dezeimeris, « il y a un certain nombre de traductions de l'*Anthologie*. Mais il est probable que son compatriote et intime ami Martin Despois (voir p. 86 de mon édition des poésies de ce dernier,) avait fait un recueil spécial de ses traductions versifiées du Grec. »

(2) Parmi ces *choses*, se trouvait un gros ouvrage sur les instruments de musique. Le manuscrit est conservé à Paris, dans la bibliothèque Sainte-Geneviève. Voir une note (p. 25) de la notice sur Pierre Trichet, où M. Dezeimeris reproduit la description et l'appréciation du manuscrit par un grand connaisseur en matière d'archéologie, et particulièrement d'archéologie musicale, M. Ch.-E. Ruelle.

(3) Ce médecin était-il le docteur Jean Rey, du Bugue en Périgord, l'auteur des *Essays* imprimés à Bazas en 1630 et réimprimés à Paris par Gobet en 1777 ? M. Dezeimeris (p. 16-17), donne les plus grands éloges aux *Essays* qu'il range parmi les « productions intellectuelles qui font honneur à notre pays. » Il signale parmi les pièces additionnelles dont Gobet a enrichi son édition, une lettre du P. Mersenne à Jean Rey.

(4) Pierre Le Loyer, sieur de la Brosse, était mort à Angers en son logis de la rue de la Parcheminerie dans les derniers jours de janvier 1644. On l'avait enterré le 30. Voir C. Port, *Dict. hist. géogr. et biogr. de Maine-et-Loire*, t. II, p. 492-494. Mersenne a raison de dire qu'il était « fort vieil », car il avait 84 ans. Il aurait été plus vieux même, s'il fallait en croire Ménage et Bayle qui l'ont fait naître en 1550, mais M. Port a établi qu'il était né dix ans plus tard.

(5) *IV Livres des spectres ou apparitions et visions d'esprits, anges et démons se montrant sensibles aux hommes*, Angers, 1586, in-4. L'ouvrage

près d'une main de papier de ces lettres sur nos conferences (1) je vous les enverray n'ayant et ne pouvant rien qui ne soit à vous (2).

XVIII

Monsieur,

Je vous envoye par ce voyage la lettre du medecin où est le trancheplaine de la sonde, vous me les renverrez quand il vous plaira avec les autres. Et parceque je crains de manquer, si sur les tiltres de Monsieur Doni je ne mets rien dessus vous priant d'y faire mettre l'inscription comme il faut et quant et quant de me mander l'inscription necessaire pour le futur. Je ne vous touche rien icy de ce qui est dedans, parceque je la laisse ouverte si vous la desirez lire ; vous trouverez peut estre qu'elle le merite. J'estoys prié le 10 de ce moys d'aller chercher vostre Quentin chez M. Du Puys pour lui faire copier les vers que vous voulez, quand M. Hautin est venu en personne requerir ces livres en son carrosse pour me soulager de les envoyer tant ils sont gros, mais lui ayant desclaré la volonté que vous avez de faire escrire ces vers, il m'a assuré qu'il les prestera quand vous voudrez ; il demeure tout auprès de M. Du Puy et a charge de la bibliothèque du roy en l'absence de M. Rigaut, comme je croy (3), de sorte qu'au moindre mot M. Du Puy les fera

fut réimprimé à Paris, Buon, 1605 et 1608, sous le titre de *Discours et histoire des spectres*. Collin de Plancy (*Dictionnaire infernal*), a donné une analyse détaillée de l'étrange livre du démonographe angevin.

(1) Les lettres de Pierre Le Loyer à Mersenne sont-elles définitivement perdues ?

(2) Bibl. nat. fonds fr., vol. 9543, f° 26.

(3) Haultin avait travaillé, dès 1622, avec Rigault et Saumaise, au catalogue de la bibliothèque royale. Voir Léopold Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 199.

avoir au dit Quentin pour les transcrire. M. Haultin m'a dit avoir un manuscrit de la Chine où sont toutes les postures d'Aretin qu'il m'a promis de me faire voir (1). Sitost que j'ay baillé l'inscription de vostre tasse à M. Hardy, il a incontinent reconnu que ce n'est pas de son escriture, ce que je ne pouvois pas si bien observer, car il escrit bien mieux et son Arabe a le trait plus hardy ; ce qui n'importe nullement et mesme je suis bien ayse que vous ayez gardé l'autographe pour l'excellence de la bonne main : or il m'a tesmoigné le desir qu'il a de prendre une copie de l'escriture de vostre tasse selon que vous me l'aviez envoyée, mais il m'en a averti trop tard, j'entends M. Hardy, car je luy ay dit que je vous l'avois renvoyée, je la luy fais voir, je suis marry qu'on ne s'avise lorsqu'il est temps. Nous attendons tousjours la response du nom, grandeur et qualité de vostre poisson si prodigieux. Pour ce climat il ne produit plus rien maintenant de curieux et digne de vous. Les temps de guerre semblent nous abattre le courage, mais non pas l'affection (2) dont je demeure tousjours,

Vostre très humble serviteur,

F. M. Mersenne, M.

De Paris.
Ce 15 septembre 1635 (3).

(1) L'indécence de ces images ne révoltait donc pas le P. Mersenne ? Était-il de ceux dont l'invincible innocence ne se scandalise de rien ? Peut-être aussi, à ses yeux, la flamme de la curiosité purifiait-elle les choses les plus impures.

(2) Phrase bien gracieuse et où se reflète vivement la belle âme de Mersenne.

(3) Bibl. nat. fs. fr., vol. 9543, f° 28. Autographe.

XIX

(*Même adresse.*)

Monsieur,

Encore que je vous aye desja escrit deux ou trois fois sans que je sçache si vous avez receu mes lettres et papiers, j'ay neantmoins creu que vostre dernière desiroit une response fort viste affin que vous ayez le contentement de voir l'honneur ou la modestie avec laquelle je me suis comporté avec Galilée. Tout le livre est encore en vostre disposition et privati juris, d'autant que personne ne l'a veu, de sorte que si vous y trouvez quelque chose à redire ou de trop rude, je suis prest de l'oster entièrement. Sçachez pourtant que vous n'y trouverez pas un seul mot qui ne soyt vray, en ce qui concerne mes experiences, par lesquelles vous verrez que j'ay confirmé celles du Grand Galilée toutes et quantes fois que j'ay peu ; mais lorsque j'y ay cru trouver du manque, vous ne pourrez, je croy, ny luy mesme trouver mauvais que j'en aye averti. Quoy qu'il en soit le tout est en vostre disposition. Vous verrez la grande peine du calcul fort exact et plusieurs choses dont j'attendray vostre avis avant que de le publier. Quant aux experiences des yeux de tortue de mer, jamais je n'en ay veu que je sçache de sorte que je ne peux rien vous en mander. J'ay seulement experimenté que les petites gouttes d'eau qui tressaillent la nuit sur l'eau, ou les petits flots font de la lumière comme les estincelles de feu. D'abondant que la raye cuite qui commence à se corompre et la morüe font beaucoup de lumière la nuit. Je vous avois demandé quel poisson a peu estre si grand que son foye vous ayt donné tant de quintaux d'huiles et plusieurs autres choses lesquelles je vois bien que vous n'avez pas encore receu ; particulièrement 4 livres de la musique et 6 des

instrumens et vostre diamma musicale, ce que M. Aubry a pris la peine d'adresser par voye bien certaine, car mon dessein estoit que vous vissiez tout l'ouvrage devant qui que ce fust comme j'estois obligé et que vous m'en fissiez librement sçavoir vostre pensée affin que s'il y avoit quelque chose à redire comme je n'en doute pas, j'y peusse remedier auant que d'y mettre fin. Or je vous envoye encore deux livres l'un des sons et l'autre des mouvements dans lequel vous trouverez tout l'examen que j'ay fait des dialogues du sr Galilée, lorsqu'il a esté question de confronter mes experiences avec les siennes. Du moins suis-je assuré que les miennes ont esté repetées plus de 30 fois et quelques unes plus de cent fois devant de bons esprits qui tous ont conclu comme moy sans en excepter aucun. Je ne vous la feray pas plus longue pour le present, affin de me dire d'autant plus viste,

Vostre très humble serviteur,

F. M. Mersenne, M.

Ce 17 jour de septembre mesme jour que j'ay receu la vostre.

J'oubliois à vous de dire (*sic*) que je fais aujourd'huy commencer le 3 livre qui est encore des mouvements, mais il est tout plein d'experiences toutes particulières que j'ay faites peut estre tout seul au monde, du moins que je sçache, ce pourquoy je ne parle plus de personne (1).

TAMIZEY DE LARROQUE.

(A suivre.)

(1) Bibl. nat. f. fr., vol. 9543, fo 29. Autographe.

CHRONIQUE

Depuis la publication de la dernière livraison, le Conseil de la Société a admis :

Comme membre titulaire :

M. De BROGLIE (le prince), ✻, député de la Mayenne, rue de la Boétie, 48, à Paris.

Comme membres associés :

MM. De BROC (le vicomte Hervé), lauréat de l'Institut, au château des Feugerets, par Bellême (Orne).

De L'ESTOILE (le baron), ✻, officier supérieur en retraite, au château de Corbohay, à Conflans (Sarthe).

FOUCHARD (le docteur), place de la Préfecture, 2, au Mans.

De REVIERS (le vicomte Jacques), rue de Flore, 5, au Mans.

La Commission des monuments historiques de la Sarthe s'est réunie le jeudi 21 décembre dernier, à l'hôtel de la Préfecture, au Mans. Elle a arrêté ainsi qu'il suit le projet de répartition du crédit de 1500 fr. alloué par le Conseil général pour la conservation des anciens monuments : Musée archéologique du Mans, 250 fr. — Eglise de Bazouges, 250 fr. — Eglise de Vivoin, 450 fr. — Eglise de Saint-Calais, 200 fr. — Eglise de Neuvy-en-Champagne, 350 fr.

La presse s'est beaucoup occupée dans ces derniers temps des fouilles faites à Oisseau (Sarthe), par notre confrère M. Liger, qui les a lui-même signalées dans cette *Revue* il y a plusieurs mois déjà. Ces fouilles ont été l'objet d'un rapport au ministère, et M. Lisch, inspecteur des monuments historiques, a été chargé de les étudier. Nous ferons connaître, dès que possible, à nos lecteurs les conclusions de M. Lisch sur cet établissement d'Oisseau, dont Pesche et M. de La Sicotière avaient déjà parlé.

D'autre part, M. Liger, avec une activité infatigable, vient de publier sur le *Camp des Provenchères*, près de Craon (Mayenne), et la *Voie romaine de Julio Magus à Condate*, une interessante *Notice* qu'il a bien voulu offrir à la bibliothèque de notre Société.

Le Musée archéologique du Mans vient de faire une acquisition d'un intérêt exceptionnel : une épée offerte comme prix de tir à l'arquebuse « au sieur Masnier, capitaine des arquebusiers du faubourg Saint-Jean », par le roi Louis XIII, lors de son passage au Mans en 1614. Notre confrère M. F. Hucher, conservateur du Musée, a décrit en détail dans le *Nouvelliste de la Sarthe* du 13 décembre dernier, cette curieuse épée dont l'acquisition est due à son zèle intelligent.

Un autre de nos confrères, M. Dunoyer de Segonzac, archiviste de la Sarthe, vient de publier dans l'*Art* des 1er septembre et 15 novembre 1893, deux excellents articles sur le *Tombeau de Langey du Bellay* à la cathédrale du Mans, et les *Faïences de Ligron*.

A PROPOS

DES

RUINES ROMAINES D'OISSEAU-LE-PETIT

(SARTHE)

Je prie mes confrères et voisins du département de la Sarthe, de me permettre une courte excursion sur leur territoire, aux ruines romaines d'Oisseau-le-Petit. Mon intention n'est point d'en donner ici une description nouvelle, ni même de rechercher quels furent le nom véritable, l'importance, les vicissitudes de l'établissement que ces ruines représentent seules aujourd'hui. Plus modeste est mon ambition. Je voudrais tout simplement rappeler, dans leur ordre successif, les explorations et les publications dont elles ont été l'objet depuis bientôt soixante ans, remettre en lumière les noms quelque peu obscurcis, des curieux qui, les premiers, en signalèrent l'intérêt et l'importance, et faire ainsi un peu d'histoire moderne à propos d'histoire ancienne.

I

Les ruines romaines d'Oisseau ont été ignorées de tous les anciens historiens du Maine : Trouillard (1643), Le Corvaisier (1648), Bondonnet (1651), Le Paige (1777).

Dans notre siècle, Renouard (1811) ne les a pas signalées davantage. Enfin, le consciencieux Cauvin, qui écrivait ses *Statistiques* d'après des documents puisés sur les lieux mêmes, n'a rien dit dans celle de l'arrondissement de *Mamers* (1829), ni dans celle de *la Sarthe* (1834), des ruines d'Oisseau. Elles n'avaient donc jusque-là attiré l'attention de personne.

II

C'est M. Labbé, ancien administrateur de la Sarthe et que nous ne connaissons pas autrement, qui, le premier, les aurait remarquées et signalées à Pesche, du Mans.

Pesche ne nous apprend pas à quelle époque ni à quelle occasion, il aurait reçu cette communication (1). C'était, sans nul doute, alors qu'il recueillait les éléments de son *Dictionnaire topographique, historique et statistique de la Sarthe*, dont les premières livraisons parurent en 1829. Elles ne renferment rien de relatif à la découverte fort intéressante au point de vue historique et archéologique, des ruines d'Oisseau. Il n'en est pas question davantage dans le tome II (1831), ni dans le tome III (1834) de son ouvrage ; le nom d'Oisseau ne figure même pas sur la carte des voies romaines du département annexée à ce dernier volume (p. 731). On peut en conclure que les renseignements fournis par M. Labbé ne le furent qu'à une époque un peu postérieure, en 1835 ou 1836 probablement, d'autant mieux que l'on voit son correspondant se hâter de les utiliser en cette dernière année.

A l'article *Oisseau-le-Petit*, dans son tome IV, p. 307 (1836), Pesche, en effet, donne la description des ruines d'Oisseau, d'après les indications de M. Labbé et de M. Le-

(1) M. Liger dit dans sa dernière lettre que les observations de M. Labbé remonteraient à 1825 ; il peut avoir raison ; mais nous n'avons rencontré cette date nulle part.

veillé, conseiller municipal de Fyé, commune contiguë. M. Labbé a calculé que ces ruines se trouvaient sur la voie romaine d'Exmes *(Oximum)* à *Subdinum* (Le Mans) et *Juliomagus* (Angers), à 16,000 pas romains, distance ordinaire, des stations déjà reconnues. Il a constaté en outre la présence en cet endroit ou dans les environs, de briques et d'autres fragments romains. M. Léveillé, de son côté, a signalé la découverte, sur ce même point, il y a une vingtaine d'années, d'un pot contenant six livres pesant de monnaies romaines en bronze, de module très petit, de fabrication grossière, toutes du bas Empire ; d'autres monnaies éparses en grande quantité, de murailles, de fragments de briques et de poteries à reliefs. C'est entre le bourg d'Oisseau, les hameaux du Mesnil, de l'Aumône, des Touches et le lieu de la Croix-Blanche, que ces débris ont été mis au jour par l'ouverture d'un chemin et le creusement de fossés.

Cette même année 1836, Pesche voulut visiter personnellement les ruines d'Oisseau, et il a laissé un récit détaillé de l'exploration qu'il en fit, sous la conduite de M. Léveillé et de M. Péan, notaire à Oisseau (1). Il y confirme et complète les détails qu'il avait donnés dans son article du *Dictionnaire*, sans toutefois oser se prononcer sur le point de savoir s'il exista à Oisseau « une véritable station romaine ou simplement un camp permanent » (2).

C'est donc à Pesche que revient l'honneur d'avoir, le premier, sur des indications venues du dehors sans doute, mais qui n'avaient que peu d'autorité, constaté scientifiquement, si l'on peut employer cette expression, et la plume à la main, l'existence et l'importance des ruines romaines d'Oisseau.

Aussi, quand nous parlâmes à notre tour de ces ruines,

(1) Publié dans son *Mémoire sur les Antiquités découvertes ou observées dans le département de la Sarthe, pendant l'année 1836*, p. 53-80 des *Mélanges historiques et archéologiques*, par J.-R. Pesche ; Le Mans, Monnoyer, 1837, in-8°.

(2) Page 79.

eûmes-nous grand soin de rappeler l'initiative de Pesche, de citer son étude, titre et pages.

Sur la foi de ce Mémoire et aussi par ce que la découverte des ruines d'Oisseau avait fait quelque bruit au dehors, plusieurs Alençonnais avaient voulu les visiter ; je me rappelle les noms de MM. Desnos, pharmacien, sagace observateur, d'Auguste Poulet-Malassis, très jeune encore, mais déjà plein d'ardeur et de curiosité, de M. Lebouc, employé à la Préfecture. Je les visitai moi-même, de mon côté. Je recueillis sur les lieux quelques objets antiques. Je ne pratiquai point de fouilles : à peine fis-je remuer quelques pelletées de terre dans *la Noiras*. Ce que je constatai de mes yeux ne me parut pas avoir l'intérêt que de nouvelles recherches ont effectivement présenté. Je parlai de ma petite exploration dans mes *Excursions dans le Maine, août 1839 - octobre 1840* (1), en ajoutant quelques détails à ceux donnés par mes devanciers et en combattant la supposition qu'une voie directe eût jamais rattaché Exmes au Mans par Oisseau, Exmes n'ayant qu'un embranchement d'après les observations des archéologues normands les plus compétents ; c'est la voie de Rouen au Mans qu'il faudrait chercher au-dessus et au-dessous d'Oisseau (2).

Pesche, aux articles *Saint-Paterne* et *Saosnois* de son *Dictionnaire* (1841), recueillit et mentionna nos observations comme nous avions cité les siennes, avec la courtoisie dont nous étions coutumiers l'un envers l'autre.

Vers la même époque, l'abbé Chorin, curé de Saint-Victeur, à quelques kilomètres des ruines d'Oisseau, et Paul Delasalle, avocat-avoué à Mamers, y firent plusieurs visites. Ils y pratiquèrent même des fouilles sans grande importance. Ils reconnurent toutefois qu'elles occupaient un espace très considérable, environ 100 hectares. J'eus le regret de ne

(1) Le Mans, Richelet, 1841, 120 p. in-8° ; tirage à part du *Courrier de la Sarthe* à partir d'octobre 1840.

(2) Pesche lui même l'a reconnu, t. IV, p. 482.

pouvoir m'associer à leurs recherches, comme il avait été convenu entre nous. En 1842, l'abbé Chorin, esprit vif et curieux, publia une lettre sur ces ruines où il revendiquait l'honneur de les avoir signalées le premier à l'attention publique, ce qui, comme nous venons de le voir, n'était pas tout à fait exact. Il y donnait des détails, notamment sur les poteries qu'il avait exhumées et sur trois meules en pierre, deux convexes et une concave, dont il avait fait hommage au Musée du Mans. Il demandait aux sociétés savantes des subventions pour continuer les fouilles qu'il avait faites jusque-là à ses frais personnels, mais nous ne croyons pas qu'il en ait obtenu (1).

Cette publication n'était donc pas antérieure, comme on l'a supposé, à celle de nos *Excursions dans le Maine*, mais quelque peu postérieure : point qui n'a d'ailleurs aucune importance.

Quant à notre cher ami Paul Delasalle, qu'un mal sans pitié devait enlever si jeune à la fin de 1845, il est bien certain qu'il visita les ruines d'Oisseau à diverses reprises, et qu'il y fit quelques fouilles, encouragé par le sous-préfet de Mamers, M. Lebreton ; mais nous ne croyons pas qu'il en ait jamais parlé dans quelqu'un de ces articles charmants dont il était prodigue et que se disputaient les journaux du Mans. Il se borna à transmettre à Pesche des renseignements fort intéressants, que celui-ci ne manqua pas d'utiliser dans les *Additions et Rectifications* qui terminent son *Dictionnaire* (t. VI, p. 720 ; 1842). Il y constatait, d'accord avec l'abbé Chorin, que les ruines romaines d'Oisseau couvrent « une superficie de plus de cent hectares ». Il y signalait la découverte de murs longs et épais, avec cordons de briques, d'un caractère absolument romain, de monnaies nombreuses du

(1) Lettre à M. de Caumont (dans le *Bulletin monumental*, t. VIII (1842), p. 91) et *Mémoire* adressé à la *Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, 3 novembre 1841 (dans le *Bulletin* de cette Société, année 1842, 1er trimestre, p. 15.)

haut et du bas Empire, et même d'un fût de colonne, « indice d'une habitation somptueuse ». Il en concluait que « l'on peut « fixer à Oisseau la cité des *Essuens*, et le campement de « la XIIIe légion, confiée par César à Roscius » (1), enchérissant ainsi sur les hypothèses des explorateurs qui l'avaient précédé et ouvrant la voie à ceux qui devaient le suivre ; le premier assurément à avoir entrevu dans les ruines d'Oisseau la capitale d'un peuple gaulois ; et comme ce peuple des *Essui* ne doit faire qu'un avec les *Arvii*, d'après la critique moderne, il aurait implicitement transféré de Saulges à Oisseau, le *Vagoritum*, capitale des *Arviens* (2).

Nous insistons d'autant plus sur cette citation de Delasalle, qu'elle n'a été relevée avec une précision suffisante, par aucun des écrivains qui ont adopté la même opinion.

Mais le *Dictionnaire* de Pesche est achevé ; Pesche lui-même et l'abbé Chorin ont quitté le pays ; Delasalle est mort, et au bruit qui s'était fait pendant quelques années autour des ruines d'Oisseau-le-Petit, va succéder un long et presque absolu silence.

(1) Pesche, p. 721. — Lettre de Delasalle, 4 février 1842 (dans mon cabinet).

(2) C'est d'Anville qui, dans le siècle dernier, avait fixé la capitale des *Arviens* à Saulges, dans le Bas-Maine, où il exista, en effet, un établissement romain, mais de trop peu d'étendue pour qu'il soit aisé d'y voir une capitale. La plupart des savants modernes, Duchemin de Villiers, Cauvin, le général du génie Prévost, Pesche, D. Piolin, avaient suivi cette opinion. Combattue, paraît-il, dès le principe, par le géographe Samson, elle a été repoussée de nos jours par M. d'Ozouville, par la Commission de la topographie des Gaules et par M. Le Fizelier, de Laval, dans un excellent mémoire dont la conclusion est que les *Essui* et les *Arvii* sont un seul et même peuple et qu'ils occupaient les environs d'Alençon. (*Arvii et Diablintes*, publié dans le compte-rendu des *Congrès archéologiques de France*, XLVe session, 1879, p. 555). L'auteur ne parle pas des ruines d'Oisseau, mais il est évident que, par leur situation, elles pourraient être le chef-lieu par lui cherché et que Delasalle n'hésitait pas à y placer. Dans nos *Excursions dans le Maine* (p. 70 et suiv.) nous avions décrit les ruines de Saulges, convaincu, sur la foi de d'Anville et de presque tous les savants, que c'étaient celles de *Vagoritum*, mais nous n'avions pu nous empêcher de relever une espèce de contradiction entre leur peu d'étendue et l'importance qu'on leur prêtait en en faisant une capitale. M. Le Fizelier paraît avoir ignoré nos observations.

Seul, l'abbé Voisin en parle dans ses *Cénomans anciens et modernes* (1852, p. 75), mais en les rejetant du côté de Fyé, et en y installant, fort arbitrairement, un *vic* de la *Condita* de Vivoin, « sur l'ancienne voie du Mans à Condé, à Vieux ». Il rappellera les découvertes déjà signalées, et attribuera au petit camp de Saint-Evroult, dans le voisinage, un caractère absolument gallo-romain (1).

Toutefois, de nombreux curieux continuent à visiter ces ruines et à se partager les monnaies et autres menus objets d'antiquité que l'on n'a cessé d'y recueillir. Parmi ces visiteurs, on peut citer M. Poirier, commis-greffier au tribunal d'Alençon, M. Ernest de Courtilloles (2) et M. Louis Duval, directeur de la *Revue Normande et Percheronne illustrée* (3).

III.

C'est en 1887 que M. F. Liger, architecte, ancien inspecteur divisionnaire de la voirie de Paris, membre de plusieurs sociétés savantes, rouvre la campagne au sujet des ruines d'Oisseau. Par quelles circonstances son attention avait-elle été appelée sur ce point assez éloigné de sa résidence en province (Courmenant près Sillé) ? Nous l'ignorons. Il y pratiqua des fouilles et des sondages assez considérables qu'il continua pendant plusieurs années et qui auraient mis

(1) Nous ne trouvons rien sur les ruines d'Oisseau ni dans la *Dissertation sur le pays des Diablintes*, par Etoc-Demazy, 1843, ni dans l'*Histoire complète de la province du Maine*, par Lepelletier de la Sarthe, 1861.

(2) M. Ernest de Courtilloles, mort bien jeune encore, le 10 mars 1889, au château de ce nom dans la commune de Saint-Rigomer-des-Bois, y avait réuni une collection fort intéressante et classée avec le plus grand soin, d'antiquités de toutes les époques. (V. *Notice* par M. du Motey dans le *Bulletin de la Société historique de l'Orne*, t. IX (1890), p. 114.) Il y avait fait entrer presque toutes celles recueillies par M. Poirier.

(3) Note dans cette *Revue*, t. Ier (1892), p. 319. M. Duval voulait bien y rappeler notre publication de 1841.

au jour les soubassements, non-seulement de constructions privées très nombreuses, mais d'édifices publics importants, d'un temple notamment (1), d'un théâtre, d'un cirque, d'un aqueduc. Il aurait aussi reconnu l'existence d'une voie qu'il qualifie de « magistrale » allant d'Oisseau vers le Mans, et de plusieurs voies secondaires, l'une se dirigeant vers la gauche de Fresnay ; une autre sur Saint-Cénery par Gênes (le Gandelain et non le Gannelon) ; une troisième sur Champfleur et le Chevain ; une quatrième sur Mamers par Bourg-le-Roi ; une cinquième enfin vers Mortagne. Nous reproduisons, sans les discuter, les assertions de M. Liger. Il donne en outre un inventaire complet des objets d'antiquité recueillies dans ses fouilles et qui ne semblent pas dénoter un établissement riche et luxueux. Les plus intéressants sont des médailles ou monnaies gauloises, malheureusement en très petit nombre et trop différentes entr'elles pour caractériser une tribu particulière.

Il est d'autant plus regrettable que M. Liger n'ait pas dressé ou du moins n'ait pas encore publié un plan de ces ruines et des fouilles qu'il y a faites, qu'il avait toute compétence pour un pareil travail, et que les constructions qu'il avait exhumées sont aujourd'hui rentrées sous terre.

Comme MM. Delasalle et l'abbé Chorin, il calcule qu'elles occupaient une superficie d'au moins cent hectares.

Un article du *Petit Parisien*, sur lequel nous reviendrons bientôt et dont l'auteur, à en juger par la précision et la nouveauté de ce détail, pourrait avoir reçu des communications directes de M. Liger lui-même, évalue de 20 à 30,000 habitants, la population qu'elles pouvaient renfermer.

M. Liger en fait une *civitas*, qualification que l'on applique, ce nous semble, plutôt à l'ensemble qu'à la capitale d'un peuple;

(1) Ce temple aurait eu 17 m. 37 de longueur sur 11 m. 85 de largeur ; le théâtre 15 m. 60 seulement de diamètre. D'après une note de M. Liger que nous communique un de ses correspondants, il serait disposé à voir dans ce théâtre l'accessoire d'une *schola* ou d'un *balneum*.

Il voit un *oppidum* ou camp gaulois dans le petit camp de Saint-Evroult, situé à deux kilomètres environ du clocher d'Oisseau (1) ;

Des poteries gauloises dans les fragments grossiers et micacés, fabriqués selon toute apparence à Hesloup, non loin d'Oisseau, qu'il a trouvés dans ses fouilles, et qui sont assez communs dans tout le pays (2).

Je ne discute pas davantage ces attributions assez contestables peut-être, et qui, tout en appuyant les conclusions de M. Liger, ne leur prêtaient pas leur force principale.

Ces conclusions, déjà pressenties, les voici : « Les *Essui* de César et les *Arvii* de Ptolémée ne forment qu'un seul et même peuple ». C'est à Oisseau-le-Petit qu'il faut placer le chef-lieu de ce peuple *(Vagoritum* ou *Ouagoriton)*. »

IV.

Les journaux et les revues du pays n'avaient pas, à notre connaissance, signalé les découvertes de M. Liger avec l'intérêt qu'elles méritaient. En 1892, il se décida à en publier lui-même un compte-rendu détaillé (3), précédé de

(1) Les archives de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe possèdent un plan manuscrit au 1/10000, très soigneusement dessiné, de ce camp de Saint-Evroult.

(2) Nous en avions dit quelques mots dans notre *Excursion dans le Sonnois* (Le Mans, Richelet, 1839, in-8° de 28 p. (Extrait du *Courrier de la Sarthe)*.

(3) *La « Civitas Ouagoriton » à Oisseau-le-Petit*, par M. F. Liger, Paris, Baudry, 1892, in-8° de 24 p. (Extrait du *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, 1892, p. 7.)

Autres publications sur le même sujet :

Les Fouilles d'Oisseau (Sarthe), Mamers, Fleury et Dangin, 1893, in-8° de 3 p. avec gravure d'une monnaie gauloise, signé : F. Liger. (Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine*, 1893, t. XXXV, p. 115.)

Monnaies gauloises (dans l'*Union littéraire* et le *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, 1894, p. 60.) Note de M. Paul de Farcy sur une monnaie gauloise trouvée à Oisseau par M. Liger.

l'historique de la question et suivi des conclusions que nous venons de résumer.

L'historique n'était pas tout à fait complet, et nous pûmes regretter que l'auteur ne nous eût pas fait l'honneur de nous demander, comme au dernier survivant de la génération des premiers explorateurs, quelques renseignements additionnels que nous nous serions fait un devoir et un plaisir de lui communiquer; mais nous nous abstînmes de toute réclamation.

Au mois de décembre dernier, le *Petit Parisien* signala, ce qui était juste, l'importance véritable des découvertes faites par M. Liger, mais sans rappeler en rien les études préparatoires de ses devanciers. Il énuméra les édifices principaux qu'il avait reconnus, et — conclusion assez inattendue — finit par se demander si nous étions ici en présence de l'antique *Vagoritum* de Ptolémée, ou de *Nudionum* (1).

L'*Avenir de l'Orne et de la Mayenne*, du dimanche 24 décembre, reproduisit cet article sans aucun changement.

La *Revue Normande et Percheronne illustrée* (t. II, 1893, p. 384), sous les initiales de son savant directeur, M. Louis Duval, se permit de faire observer que cet article renfermait « certaines lacunes et certaines exagérations ». Elle rappela aussi qu'il ne s'agissait pas ici de découvertes absolument nouvelles, ainsi que cet article paraissait le supposer, et

(1) *Nudionum !* Voilà un terrible point d'interrogation que M. Liger n'avait pas posé dans sa brochure ! *Nudionum* avait été fixé jusqu'ici à Jublains, dont l'importance comme station romaine est incontestée et incontestable et localité très éloignée d'Oisseau; on ne pourrait le placer a ce dernier point, sans bouleverser entièrement la géographie de la Gaule occidentale, et sans renverser les ingénieuses hypothèses accumulées par M. Liger lui-même en faveur de l'*Oisseau-Ouagoriton*. Il n'a pas, que nous sachions, non plus qu'aucun des journaux qui l'ont reproduit, protesté contre l'alternative posée dans l'article du *Petit Parisien* qu'il a peut-être même connu avant sa publication : « Oisseau est-il l'antique *Vagoritum* de Ptolémée »? dit cet article « est-ce *Nudionum* ? Un avenir prochain nous le révélera ». En attendant, nous voici dans un grand embarras.

que nous avions nous même « signalé » les ruines d'Oisseau plus de cinquante ans auparavant.

La note de la *Revue* fut reproduite dans le *Journal d'Alençon* (16 janvier 1894) avec quelques lignes trop bienveillantes pour moi, du directeur, où il m'attribuait l'honneur d'avoir jadis « découvert » les ruines d'Oisseau.

J'avais été complètement étranger à la note de la *Revue*, à celle du *Journal d'Alençon ;* je ne les avais connues qu'à la lecture de l'imprimé ; je suppose qu'on voudra bien m'en croire sur parole. J'aurais préféré que mon nom restât en dehors de cette polémique.

Mais il a plu à M. Liger de me prendre personnellement à partie dans sa réponse (23 janvier) au *Journal d'Alençon*, à laquelle il a donné une grande publicité *(Journal d'Alençon*, 25 janvier ; *Avenir de l'Orne*, 26 janvier ; *Nouvelliste de la Sarthe*, 25 janvier ; etc.). Il m'impute « d'avoir revendiqué, d'avoir réclamé — les deux mots y sont — la priorité de la découverte des ruines d'Oisseau. »

Je n'ai rien *revendiqué !*

Je n'ai rien *réclamé !*

J'aurais eu d'autant plus mauvaise grâce à former une pareille *revendication*, qu'en parlant de ces ruines en 1840, j'avais signalé avec empressement les découvertes et les publications antérieures de MM. Labbé et Pesche.

Quant au caractère de cette réponse et aux observations dont certains journaux ont cru devoir l'accompagner dans la polémique qui a suivi (1) ; au point de savoir à qui de la *Revue Normande* ou du *Journal d'Alençon* incombait la responsabilité d'avoir mis mon nom en avant ; à l'erreur capitale qui aurait fait confondre une « découverte » avec « la mention de cette même découverte », et même aux allusions, que j'avoue n'avoir pas bien comprises, à la couleur politique des journaux qui sont entrés en lice, il ne m'appartient pas de les juger.

(1) *Journal d'Alençon*, 30 janvier ; *Avenir*, 2 février.

V

RÉCAPITULATION CHRONOLOGIQUE

Observations de MM. Labbé et Léveillé.

1836. Exploration par Pesche des Ruines d'Oisseau-le-Petit et compte-rendu.

1839-1840. Visite par M. de La Sicotière et compte-rendu.

1840-1842. Visite par l'abbé Chorin et Paul Delasalle, et compte-rendu. — Constatation de l'étendue et de l'importance de ces ruines. — Fouilles.

1842. Hypothèse émise par Delasalle : Oisseau serait la capitale des *Essui* ou *Arvii*.

1852. Hypothèse de l'abbé Voisin : Oisseau serait un *vic* de la *Condita* de Vivoin. — Le camp de Saint-Evroult serait gallo-romain.

1887 et années suivantes. Fouilles par M. Liger. — Vastes déblaiements.

1892. Publication de M. Liger : « *La Civitas Ouagoriton* » *à Oisseau-le-Petit*. — Oisseau serait la capitale des *Essui* ou *Arvii*. — Le camp de Saint-Evroult serait un *Oppidum* gaulois.

1893. *Les Fouilles d'Oisseau*, par le même. — Même système.

1893. Hypothèse émise dans le *Petit Parisien : Oisseau* pourrait être le *Nudionum*, capitale des *Diablintes*, jusqu'ici placé à Jublains.

L. DE LA SICOTIÈRE.

L'ÉPITAPHE DE FRANÇOIS THOLMER

ET

LES ARMOIRIES DE LA VILLE DU MANS

Dans son avant-dernière livraison, la *Revue historique et archéologique du Maine* publiait un intéressant article de M. Jules Chappée sur les armoiries de la ville du Mans, et, tout récemment, l'*Union historique et littéraire* insérait, à son tour, une note assez brève, il est vrai, mais documentée, de M. l'abbé A. Ledru, sur le même sujet (1). On peut donc dire que cette question est à l'ordre du jour, et c'est pourquoi nous signalons à l'attention de nos confrères le document suivant conservé aujourd'hui au musée lapidaire de Carnavalet (2). Nous voulons parler d'une inscription funéraire qui avait été placée jadis dans l'église du couvent des Cordeliers de Paris pour rappeler la mémoire d'un de nos compatriotes, François Tholmer, religieux de

(1) *Les Armoiries de la ville du Mans,* par M. J. Chappée, dans la *Revue historique du Maine,* 1893, t. XXXIV, p. 314-323. — *Idem,* par M. l'abbé A. Ledru, dans l'*Union historique et littéraire du Maine,* 1894, t. II, p. 16, 17.

(2) Ce document, qui a échappé aux investigations de nos deux confrères, a été publié pour la première fois, quant au texte seulement, dans la Collection des documents inédits. — Cf. *Inscriptions de la France du Ve au XVIIIe siècle, diocèse de Paris,* t. V et supplément, par MM. F. de Guilhermy et R. de Lasteyrie. Paris, imp. nationale, 1883, in-4, p. 151-152.

l'ordre de Saint-François, décédé au grand couvent le 31 mai 1526.

Il est permis de supposer que cette table de pierre, dont les morceaux ont été recueillis, il y a une quinzaine d'années environ, sur l'emplacement même de l'ancienne église des Cordeliers, fut brisée lors du grand incendie qui, en 1580, consuma une partie du monastère, et détruisit le plus grand nombre des monuments tumulaires antérieurs à cette date (1). Des divers fragments qui la composaient, celui comprenant la tête de l'épitaphe n'a pu être retrouvé. Un certain nombre de lettres ont été endommagées de façon à devenir méconnaissables, mais la décoration, fort simple d'ailleurs, a peu souffert relativement : il était donc facile de la reconstituer, comme on peut s'en rendre compte en jetant les yeux sur la reproduction que nous en donnons ci-contre d'après l'estampage fait sur l'original.

Sauf les cinq premières lignes dont, pour notre part, nous n'avons pas voulu entreprendre la restitution, la lecture de l'inscription ne présente aucune difficulté (2) :

. . . . . EMIA QUONDAM INDOLE
. . . . . S FRATRIS FRANCISC.
. . . . . .
. . . . . ORE FUTURUS
. . . . OR, NAM CENOMANUS HUMO.
[FRANCISCU]S MICHI NOMEN ERAT, COGNOMINE TOLMER

(1) Cf. *Deux épitaphes du couvent des Cordeliers de Paris*, par P. Le Vayer. — *Revue historique du Maine*, 1893, t. XXIII, p. 289 et suiv.

(2) S'il est loisible de donner la restitution des deux lignes, en tête de l'épitaphe :

[Ex]emia quondam indole
[Tholmeri]s fratris francisc[i]...

il n'en est pas de même des trois lignes suivantes dont les mots absents ne peuvent être qu'arbitrairement remplacés. C'est le motif qui nous a porté à nous abstenir, préférant laisser au lecteur, s'il lui plaît, le soin de suppléer à l'insuffisance du texte.

P. LE VAYER del.

ÉPITAPHE DE FRANÇOIS THOLMER. 1526

Pierre. Long. 0m 81 : larg. 0m 85. — Echelle : 1/6 de l'original.

MAMERTUM (1) CUNE, LITTERA NACTA PHISIS (2),
ORDINE, RE, NATUQUE MINOR, PERFUNCTUS OBIVI.
NUNC SUS TEQUE (3) MANET, LECTOR AMICE, CINIS.
HEU ! HEU ! QUAM VANUM EST IN RES SPERARE CADUCAS,
IMPIA CUM PUERIS MORS NECAT UNA SENES.
OBIIT ANNO DOMINI 1526
ULTIMA MAII.
TUUS CONSOTIUS (4).
REQUIESCAT IN PACE.

En tête de l'épitaphe, est gravée une Notre-Dame de Pitié ; à droite, le défunt, en costume de moine, à genoux, les

(1) *Mamertum*, Mamers, chef-lieu de l'ancienne baronnie du Saosnois. On trouve cette forme employée dans des chartes de 1143 et 1204. Cf. Arch. de la Sarthe, H. 297, 298.

(2) *Phisis*, et non *Phisse*, notation erronée du Recueil des *Inscriptions*. Cf. *Loc. cit*. De prime abord, on a peine à reconnaître sous ce vocable, la petite ville de la Flèche, ancienne baronnie, membre et chef-lieu du duché de Beaumont.

Le poète, ne pouvant, à cause de la quantité, faire emploi du mot *Fisca*, forme originelle de *La Flèche*, a dû recourir à un expédient. Il inventa donc de toutes pièces la forme pluriel le *Fisæ* ou *Fisi*, notée comme l'on voit et qui n'a pas encore été rencontrée.

La fondation du couvent des FF. Mineurs de l'ordre et observance de Saint-François à La Flèche, remonte à l'année 1488 : elle est due à René, duc d'Alençon et vicomte de Beaumont, en exécution de « certain vœu par luy fait », comme il ressort des lettres de ce prince, datées du château d'Alençon, au mois de novembre 1488. La bulle pontificale autorisant cette fondation avait été accordée par Innocent VIII, à Rome « *apud sanctum Petrum* », le cinq des kalendes d'août de la même année. Cf. Arch. de la Sarthe, H. 1286.

Dans la suite, le couvent des Cordeliers de La Flèche fut affecté aux Recollets, qui en prirent possession en vertu de Lettres obtenues du roi le 23 décembre 1603.

(3) *Sic :* pour *de que*, sans doute, dont le sens correspond mieux avec la pensée exprimée dans le vers suivant. Cette locution, très usitée du reste, se rencontre dans le latin classique notamment dans Plaute, Cicéron, Varron, etc.

(4) *Sic :* pour *consocius*. Cette notation fautive provient évidemment du fait du graveur qui commit la confusion, facile et fréquente, du C avec le T dans la graphie de l'époque.

mains jointes, est présenté par son patron, saint François, fondateur de l'Ordre des Frères Mineurs ; à gauche, saint Julien, évêque du Mans, est figuré debout, un livre ouvert à la main, ayant à ses pieds une femme agenouillée qui recueille dans un vase l'eau d'une source jaillissant aux pieds du saint prélat. Aux quatre angles de l'inscription, se voyaient des écussons ; il n'en reste plus que trois, mais le premier, qui a disparu et que nous avons restitué, devait être la répétition du quatrième, aux armes du défunt : *De .... à la bande de .... chargée d'un léopard surmonté d'une merlette de ....* Les deux autres écus portent : *De .... à la croix de .... chargée d'une clé et de trois chandeliers de .... au chef de France*, qui sont les armoiries de la ville du Mans.

Comme on le voit, ce document lapidaire présente plusieurs particularités qui méritent bien de fixer notre attention. En effet, outre qu'elle nous fait connaître les armoiries personnelles du défunt, l'épitaphe du cordelier Tholmer nous donne la représentation d'un des miracles par lesquels saint Julien vainquit l'incrédulité de nos ancêtres (1), et nous fournit, en même temps, un état des armoiries de la ville du Mans en 1526. Le défunt étant originaire du diocèse du Mans, la présence des armoiries de la ville épiscopale sur le monument qui nous occupe, s'explique aisément, encore que les exemples de ce genre ne soient pas très fréquents, mais elle nous permet de constater que le blason de ces armes n'était encore, à cette époque, rien moins que fixé, puisque nous n'y voyons figurer que *trois chandeliers*, au lieu de *quatre* représentés sur l'écusson décorant la pancarte de Philippe de Luxembourg, document cité par M. l'abbé Ledru, et antérieur de quinze à vingt ans à l'épitaphe de François Tholmer ; toutefois il convient d'observer que le *quatrième*

(1) Cf. *Inscriptions de la France*, t. V, *loc. cit.*

chandelier est remplacé par une clé, dont l'image n'apparaît pas sur la pancarte en question.

Quant au *chef de France*, on voit que depuis le commencement du XVIe siècle, sinon depuis la fin du XVe, les armoiries de la ville du Mans en sont décorées (1). Aussi partageons-nous l'opinion de notre érudit confrère de l'*Union*, quand il estime que « ce fut après les lettres-« patentes de Louis XI, que les Manceaux, gratifiés par le « roi d'un maire, de six pairs et six conseillers perpétuels », durent songer « à faire choix d'armoiries particulières « pour mieux affirmer leur autonomie » (2), et il est assez vraisemblable que, pour reconnaître tout le prix de la concession royale dont ils avaient été l'objet, ils ajoutèrent le *chef de France* à leurs amoiries.

Au sujet de l'écusson de la ville tel qu'il est figuré sur l'inscription de Tholmer, si l'épitaphe ne nous apprenait que ce fut un confrère du défunt, *consocius*, qui prit soin de tout disposer, tels détails de l'épitaphe, aussi bien que le choix du motif capital de la décoration et des armoiries, seraient là pour attester l'intervention d'un ami ou celle d'un compatriote. Aussi, sans même supposer que certaines indications relatives à l'épitaphe ont pu être fournies par quelqu'un des exécuteurs testamentaires du cardinal de

(1) L'omission très intermittente du chef *de France* constatée durant près d'un siècle et demi (1515-1656) dans les armoiries de la ville du Mans, n'a rien qui doive surprendre. Ne voyons-nous pas, chaque jour, en dépit d'une délibération prise par le conseil municipal de Paris, le 14 février 1880, le blason des armes de la Cité traité, dans la décoration des édifices municipaux, avec un sans gêne qui ne s'explique pas de la part d'architectes des plus qualifiés? Attribuons, si l'on veut, ces fâcheux écarts à la fantaisie et non à l'ignorance de nos artistes parisiens, mais on ne peut que regretter vivement de les voir travestir, quand il ne le suppriment pas, le *chef* qui, depuis bientôt cinq siècles, décore l'écusson insigne de notre capitale.

(2) Cf. *Les Armoiries de la ville du Mans*, par M. l'abbé A. Ledru. — *Union historique du Maine*, 1894, t. II, p. 16.

Luxembourg, nous ne pouvons nous empêcher de faire ce rapprochement en signalant la présence de ces derniers dans la capitale à l'époque même où mourait Tholmer, qui pouvait bien ne pas être un inconnu pour eux. Leur voyage à Paris (9 juin 1526) était motivé par certaines formalités à remplir pour obtenir de l'Official et des intéressés la publication et la confirmation des statuts du collège du Mans, fondé dans la capitale par le défunt prélat (1).

Nous n'ajouterons qu'un mot pour exprimer le vœu que nos confrères, s'engageant dans la voie ouverte par MM. Jules Chappée et A. Ledru, s'efforcent de compléter bientôt, par d'heureuses découvertes les curieux et déjà importants résultats obtenus sur cette intéressante question des « *Armoiries de la ville du Mans* ».

Nous aurions voulu, en terminant cette notice, donner quelques renseignements sur notre compatriote François Tholmer, objet de l'inscription qui précède. Mais nos recherches à son sujet sont demeurées sans résultat (2). Aussi ne savons-nous rien autre chose de ce cordelier que ce que nous apprend son épitaphe. Originaire de Mamers, il va étudier les belles-lettres à La Flèche, en qualité de novice sans doute, au couvent de son ordre récemment établi dans cette ville, comme il a été dit plus haut ; puis, il vient à Paris pour achever ses études et meurt dans la fleur de son âge et dans la plénitude de ses vertus (3). Il est permis de croire cependant que ce religieux appartenait à la famille que nous voyons, dès la fin du XIIe siècle, fixée dans notre province, où elle a donné son nom au *fief Tholmer*, situé dans la paroisse de Tennie, fief qu'elle a possédé jusqu'au

(1) Cf. *Inventaire des titres et papiers du collège du Mans à Paris*, arch. nat. reg. ms. MM. 425.

(2) Nous avons vainement consulté le riche fonds des Cordeliers, conservé aux archives nationales, série LL. 1518 et suiv.

(3) Le poëte auteur de l'épitaphe et ami du défunt qualifie l'exquise nature de celui-ci : *eximia indoles*.

milieu du XVe siècle, ainsi que les terres seigneuriales de *la Celle* et de *Percehayère*, paroisse de Saint-Symphorien-en-Champagne (1).

En présence de cette pénurie de documents, estimons-nous heureux que les travaux de construction de la nouvelle École pratique de médecine aient permis de mettre au jour l'épitaphe de Tholmer. Sans cette circonstance toute fortuite nous ignorerions jusqu'au nom du jeune cordelier manceau, mort il y a plus de trois siècles et demi, et nos collections parisiennes seraient privées d'un petit monument dont la conservation méritait d'être assurée.

P. LE VAYER.

(1) Le premier connu de ce nom (d'origine francique, *Theodlemarus*, *Thodlemarus*) est *Guillaume* Tholemer, qui fit don aux religieux, de l'abbaye de Champagne de terres relevant à foi et hommage de Jehan Coisnon, lequel à cette occasion, transige avec lesdits religieux le samedi après la Purification 1203. *Gervais* Tholemer était seigneur du fief Tholemer, joignant les terres des religieux de Champagne, près le bois de Rennes (1261-1288). *Guillaume* Tholemer, *Clémence* sa femme et leurs fils *Benoist* et *Gervais*, de la paroisse de Saint-Symphorien, font don aux religieux de l'abbaye de Champagne de divers biens, pour leur anniversaire fondé en l'église de lad. abbaye (1289-1293). *Gervais* Tholemer est qualifié seigneur du fief Tholmer en 1298. De *Jeanne* la Galerne, qu'il laissa veuve peu avant 1339, il avait eu *Philippe* et *Isabelle*, mineurs à cette époque et confiés à la tutelle de leur oncle *Geoffroi*, qui paraît être l'auteur des seigneurs de la Celle et de Percehayère.

Voici la suite de ces derniers depuis le milieu du XIVe siècle : *Geoffroi* Tholemer, sgr de la *Celle* et de *Percehayère* (1347). — *Jean* Tholemer, sgr des mêmes fiefs, qui fut père de *Jeanne* la Tollemere, religieuse à Étival (1400-1404). *Jean* Thollemer, sgr des dites terres, l'un des exécuteurs testamentaires de la dame de Roussey (Rouessé ?), Olivette, de Nocé, qui teste en 1442. N. fille dud. Jean, et filleule d'Olivette, figure audit testament pour un legs de 20 sous t. de rente (1440-1452). — Cette branche paraît fondue vers 1480, dans Brossard. Cf. Arch. de la Sarthe, H. 718, 732, 830, 1414.

Au milieu du XVe siècle, on trouve encore *Jean* Toullemer, prêtre, curé de Beaumont, qui fait déclaration d'héritages au duc d'Alençon, vicomte de Beaumont, pair de France, etc. (18 janvier 1451). Cf. Bilard, Inv. II, E 3/4 61.

L'ABBAYE
DE L'ÉPAU
DU XIIIE AU XVE SIÈCLE

DEUXIÈME PARTIE

DESCRIPTION DE L'ABBAYE *(suite)*

III

La Sacristie.

On y accédait du transept sud de l'église, par une porte actuellement condamnée, et, du cloître, par deux portes jumelles encore existantes. Cette pièce forme une salle rectangulaire de 11m 60 de largeur sur 6m 80 de profondeur (fig. 25). Elle est divisée en six travées voûtées. Les nervures des voûtes reposent sur dix colonnettes accolées au mur, et sur deux colonnes centrales. Elle était éclairée par deux fenêtres probablement semblables à celles que l'on voit actuellement dans la salle capitulaire ; elles ont été remplacées par une porte et par une fenêtre, pratiquées l'une et l'autre, en 1740. Cette sacristie permet d'apprécier l'adresse des constructeurs du Moyen-Age. Il s'agissait pour eux de voûter une salle d'assez fortes dimensions, en ne dépassant pas une hauteur de quatre mètres et avec le moins possible de points d'appui. Voici comment ils ont procédé.

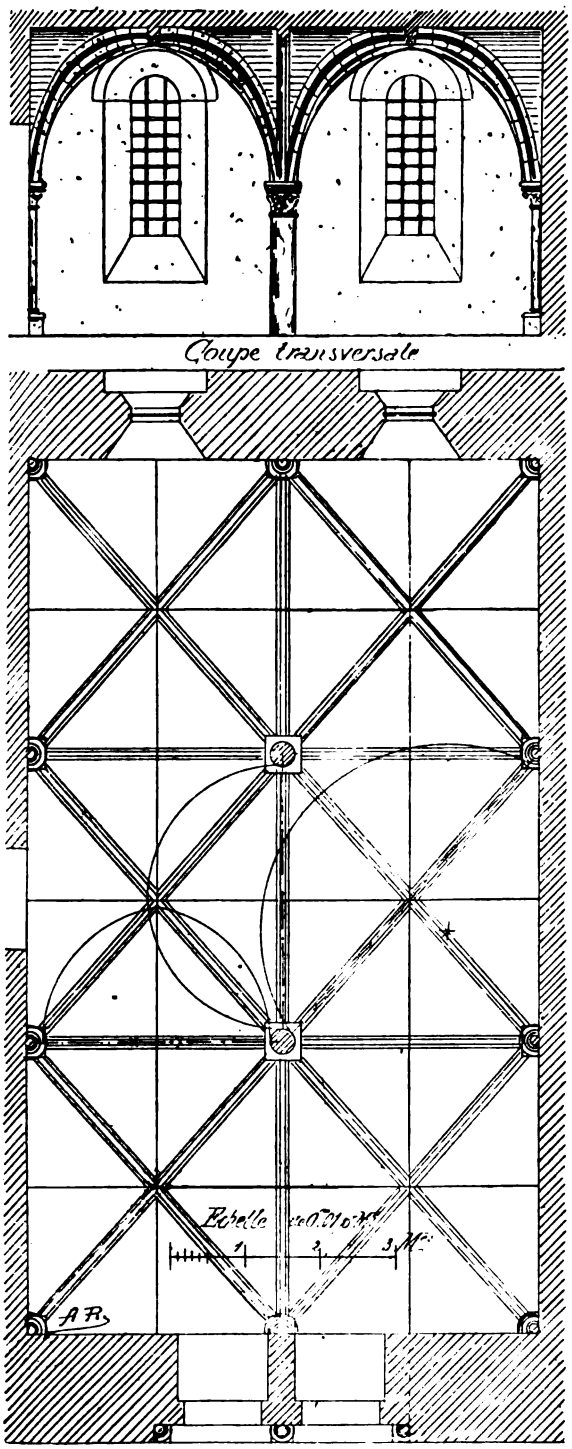

Fig. 25. — PLAN ET COUPE DE LA SACRISTIE.
Echelle de 0m 01 pour mètre.

UNIV. OF MICH.

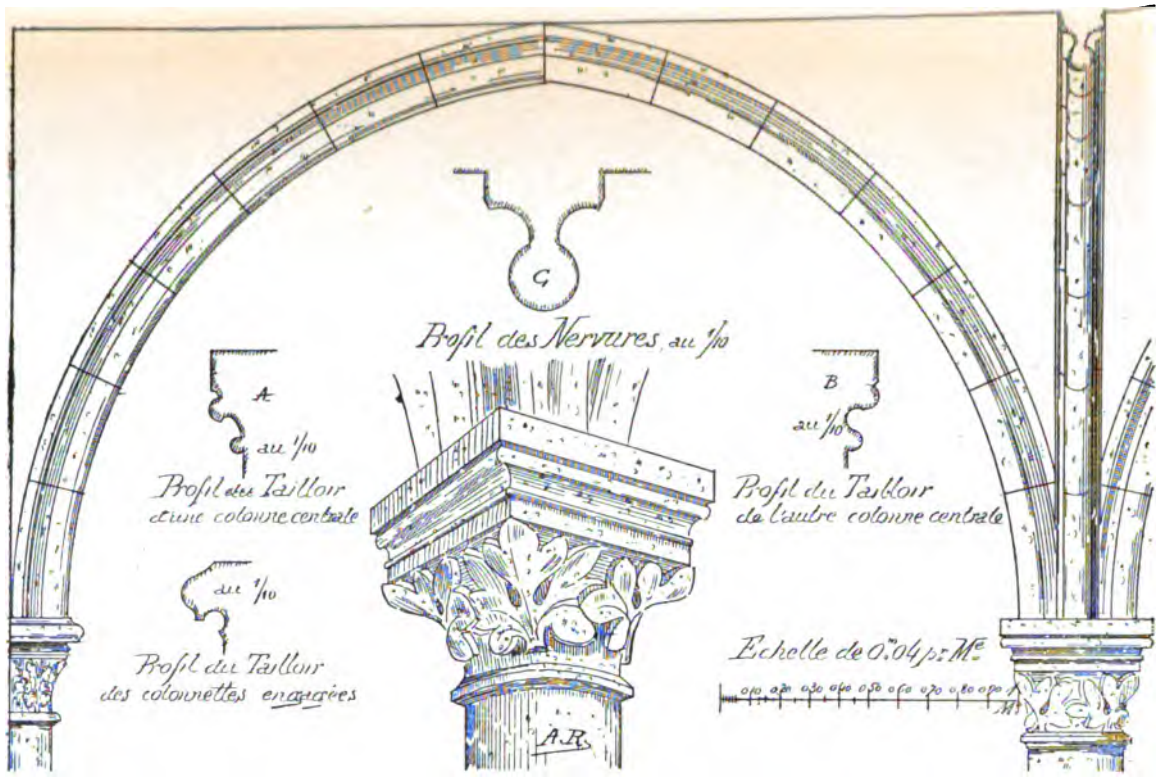

Fig. 26. — DÉTAILS DES VOUTES DE LA SACRISTIE.

Echelle de 0m 04 pour mètre.

OF

La pièce est divisée en deux parties dans le sens de la largeur, et en trois, dans le sens de la profondeur, de manière à former six travées de voûtes dont le plan se rapproche du carré, puisqu'elles mesurent 3m 40 sur 3m 80.

Deux points d'appui étaient nécessaires ; l'architecte a employé deux monolithes de grès dont la grande résistance lui a permis d'abaisser le diamètre des deux colonnes à 0m 32. Il les a couronnées de chapiteaux ayant des tailloirs, profilés suivant A et B, (fig. 26) assez larges pour recevoir les nervures qui arrivent sur chaque côté.

Le tracé de toutes ces nervures dénote partout la préoccupation de fermer les voûtes le plus bas possible. Les doubleaux sont des tiers-points qui se rapprochent beaucoup du plein cintre (voir le plan, fig. 25) et les arcs diagonaux ne sont que des portions d'arcs de cercle qui ont leur centre au-dessous de leur naissance, parce que leur sommet ne devait pas dépasser ceux des doubleaux, quoique leur ouverture fût plus grande. Cette disposition a l'inconvénient d'être assez disgracieuse, par la raison que ces arcs ne reposent pas carrément sur les tailloirs des chapiteaux ; nous verrons comment le même système, adopté pour la salle capitulaire, a été adroitement corrigé.

La sculpture de la sacristie est excellente. Les chapiteaux des colonnes centrales (fig. 26) sont composés de quatre larges feuilles, d'un beau modelé, qui soutiennent les angles des tailloirs.

La vue perspective de l'une des travées de la sacristie (fig. 27) fera comprendre l'ensemble des dispositions que nous venons d'expliquer en détail. Cette perspective d'arceaux bien moulurés, reposant sur de beaux chapiteaux, ne manque pas de caractère. Ce n'est là qu'un cadre, destiné, dès l'origine, à recevoir une décoration peinte. Elle fut exécutée dans le cours du XIVe siècle. Les voûtes et la partie inférieure des murs furent couvertes d'une peinture ornementale, dont il reste çà et là quelques traces qui ont permis

à M. Laffillée d'en donner une description, accompagnée de figures, dans son ouvrage sur les peintures du Moyen-Age en France (1). Une litre ornementale, composée d'une série

Fig. 27. — VUE PERSPECTIVE DE L'UNE DES TRAVÉES DE LA SACRISTIE.

de cercles quadrilobés et de dents de scies, ceignait la salle à la hauteur des chapiteaux. La partie supérieure des murs

(1) Cf. P. Gélis-Didot et H. Laffillée, *La Peinture décorative en France du XIe au XVIe siècle*. Paris, imp. réunies, in-fol.

était occupée par une série de compositions qui, si l'on en juge par les quelques traces visibles,représentaient la vie de Jésus-Christ et diverses scènes de la vie monastique.

Les moins détériorées se trouvent à gauche, dans la première travée. La différence des couleurs permet encore de

Fig. 28. — LE LAVEMENT DES PIEDS.

Echelle de 0m 10 pour mètre.

retrouver la trace des principaux traits, et, par suite, l'ensemble des compositions.

On peut distinguer le lavement des pieds (fig. 28). Le Christ, un genou en terre, lave les pieds à l'un de ses disciples et les autres sont groupés à gauche.

Au-dessus, le peintre a probablement voulu reproduire la pécheresse Madeleine, venant chez le pharisien Simon, s'humilier devant le Sauveur et implorer son pardon (fig. 29). Treize personnages sont rangés d'un côté de la table ; de

l'autre est une femme suppliante vers laquelle se penche un disciple ou le pharisien.

Au-dessus de l'une des portes, on voit l'entrée de Jésus à Jérusalem. Au-dessus de l'autre porte, on peut encore distinguer la présentation au Temple. Le reste n'est pas visible, sauf une scène de la vie monastique peinte au-dessus de l'ouverture qui faisait communiquer la sacristie avec l'église.

Cette décoration, qui couvrait les voûtes, les murs et les

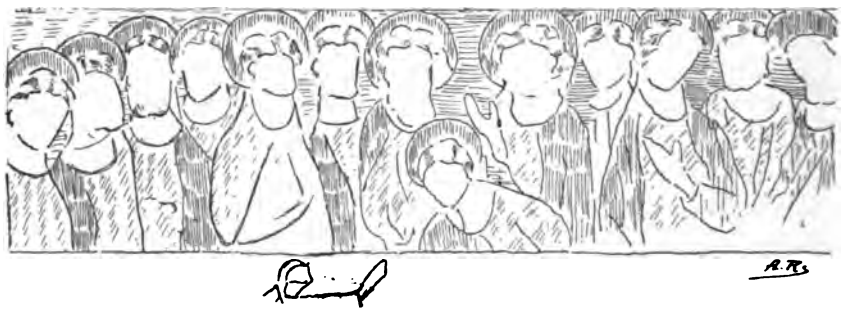

Fig. 29. — PEINTURE MURALE DE LA SACRISTIE.
Echelle de 0m 10 pour mètre.

chapiteaux présentait avec le cadre architectural un ensemble de la plus grande richesse.

Les deux portes jumelles, qui faisaient communiquer la sacristie avec le cloître, sont séparées par un jambage en pierre de taille, large de 0m 51, portant une colonnette de 0m 15 de diamètre. Chaque porte a sa fermeture, son tympan et son archivolte distincts. La fermeture est un arc de cercle appareillé, portant un chanfrein, qui se continue sur les jambages. L'archivolte moulurée repose sur les chapiteaux des colonnettes. Ces chapiteaux sont ornés de larges feuilles du plus beau modelé ; malheureusement, ces portes sont construites en je ne sais quelle mauvaise pierre de Teloché qui n'a pas résisté aux intempéries.

IV

La salle capitulaire.

A la suite de la sacristie se trouve la salle capitulaire. Elle présente les mêmes dispositions, mais elle est plus grande, et la façade en est très importante. C'est le type parfait des basses salles voûtées du Moyen-Age. Élevée sur un plan carré de 11m 85 de côté (fig. 30), elle est divisée en neuf travées égales et carrées, de 3m 95 de côté. Les arcs diagonaux de ces voûtes, ainsi que les doubleaux, sont en ligne droite, de sorte que tous ces arcs se contrebutent mutuellement, annulent leurs poussées réciproques, et ne reportent sur les quatre colonnes centrales qu'une pression parfaitement verticale. Cette condition a permis de ne donner aux quatre colonnes monolithes de grès qui supportent 64m carrés de voûtes, que 0m 40 de diamètre.

Le tracé des nervures de ces voûtes est à peu près le même que pour la sacristie. Les doubleaux sont des tiers-points très peu aigus ; les arcs diagonaux sont des portions d'arcs de cercle ayant leur centre au-dessous de leur naissance. Mais le mauvais effet, produit par le départ de ces portions d'arcs ne reposant pas carrément sur les tailloirs, est corrigé ici par une sorte de dé, en forme de pyramide octogonale, qui repose sur les tailloirs, et dans lequel viennent pénétrer les nervures (Voir fig. 30 et fig. 31). Ce qui était un inconvénient dans la sacristie, devient ici un sujet de décoration.

Les voûtes de cette salle sont munies de formerets. Ils reposent, avec une portion des nervures, sur des colonnettes ou sur des corbeaux engagés dans les murs. Les corbeaux ont reçu le tailloir et la sculpture d'un chapiteau de colonnette, et ils sont terminés à la partie inférieure par une sorte de fût qui se recourbe et semble s'enfoncer dans

le mur. Dans le fond de la salle capitulaire, s'ouvraient trois fenêtres fermées par des arcs plein cintre. Deux subsistent en bon état; celle du milieu a été remplacée, en 1810, par une porte disgracieuse, au-dessus de laquelle on distingue encore des restes de la troisième fenêtre.

Les côtés, et probablement le fond de la salle, étaient garnis d'une sorte de banc en maçonnerie qui existe encore à gauche, et sur lequel reposent les bases des colonnettes

L'astragale des chapiteaux est à hauteur d'homme (1m 60), aussi permet-il de circuler librement. Les tailloirs des chapiteaux des colonnes centrales sont moulurés suivant D, E, F et G (fig. 31). Ces chapiteaux ont reçu une sculpture variée; les plus remarquables sont composés, l'un, de quatre larges feuilles soutenant les huit faces du tailloir, (voir en A) l'autre, de huit feuilles correspondant à chacun des côtés de ce tailloir (voir en B). Toutes les nervures ont le même profil H.

La vue perspective de l'intérieur de cette salle (fig. 32) résume l'ensemble de ces ingénieuses dispositions. Rien de plus élégant que cette large pièce dont l'architecture dénote une grande sûreté de composition : c'est là que furent inhumés la plupart des abbés. De larges dalles, sur lesquelles on gravait au trait l'image du défunt, marquaient l'endroit précis où reposait sa dépouille mortelle. Le collectionneur Gaignières les fit dessiner au XVIIe siècle, et nous les avons reproduites d'après ces dessins dans la première partie de cette étude (1). On ignore ce que sont devenues ces pierres tombales; peut-être existent-elles encore sous le pavage en blocs de grès qui a été établi en 1810, et dont la surélévation évidente, — il masque la base des colonnes centrales — donnerait à penser qu'on s'est contenté de le poser sur l'ancien dallage.

Par exception, on enterrait parfois dans cette même salle,

(1) Voir fig. 3, 4, 5, 6, 7 et 9.

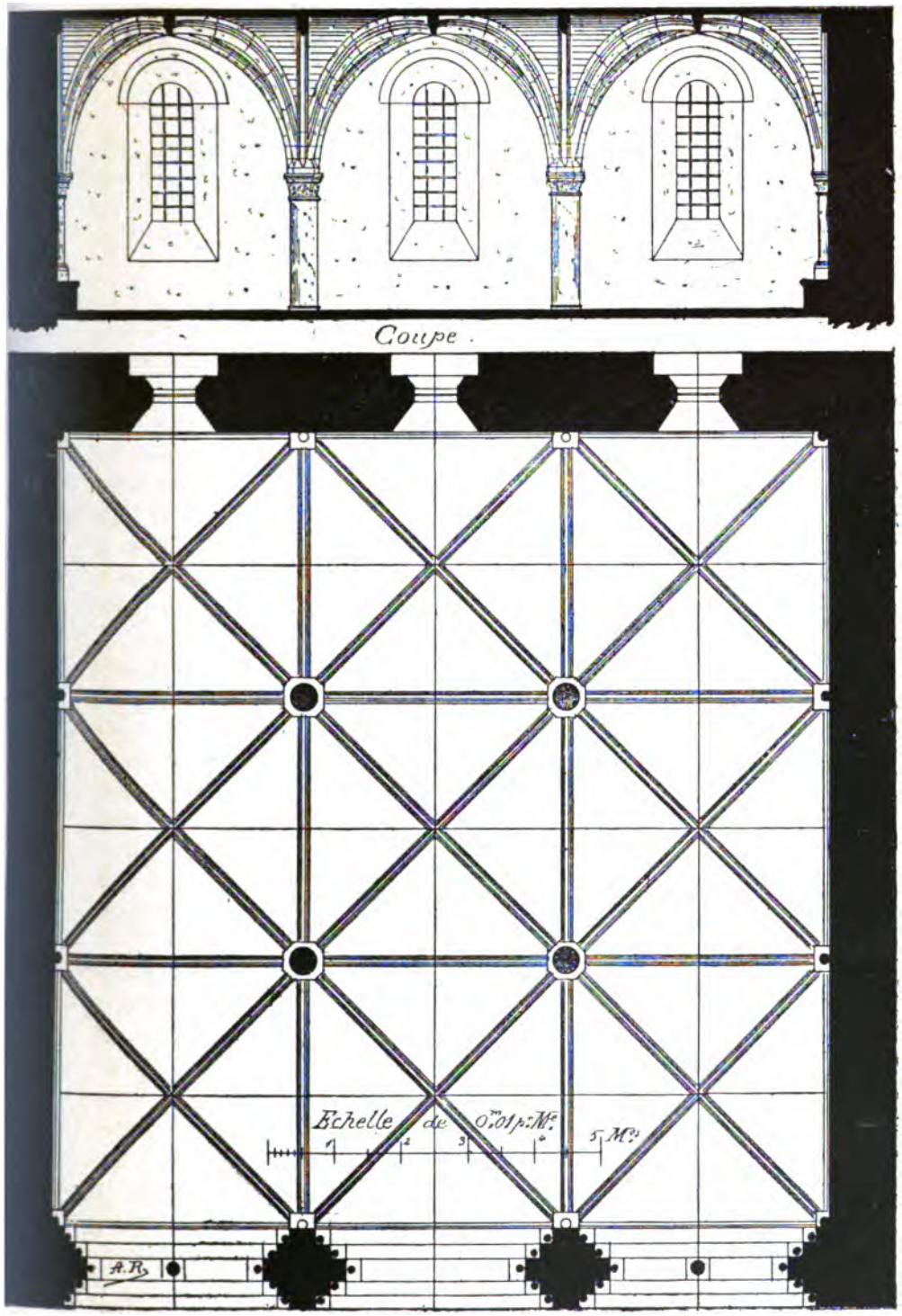

Fig. 30. — PLAN ET COUPE DE LA SALLE CAPITULAIRE.

Echelle de 0m 01 pour mètre.

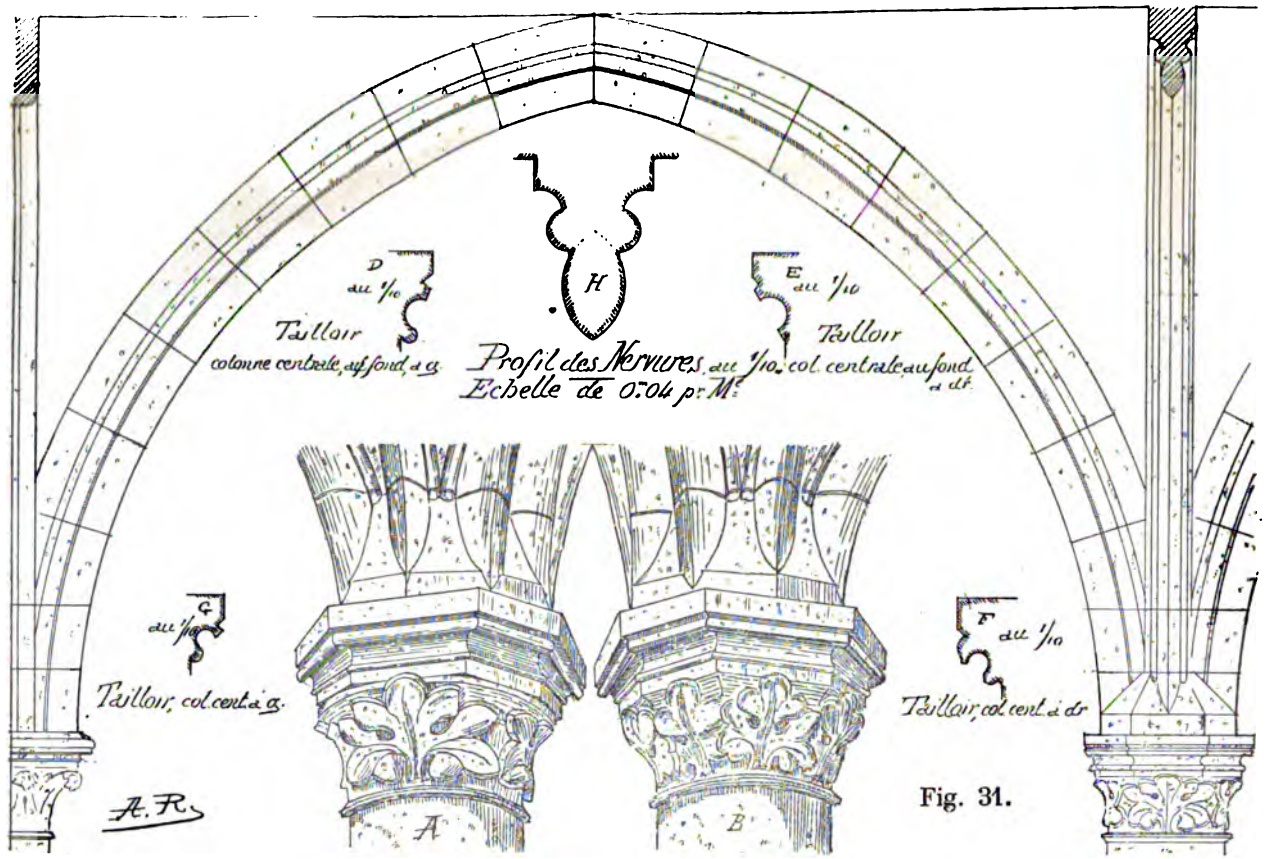
D
au 1/10
Tailloir
colonne centrale, au fond, à g.
H
Profil des Nervures, au 1/10.
Echelle de 0.04 p. M.
E
au 1/10
Tailloir
col. centrale au fond à dr.
G
au 1/10
Tailloir, col. cent. à g.
F
au 1/10
Tailloir, col. cent. à dr
A
B
A. R.

Fig. 31.

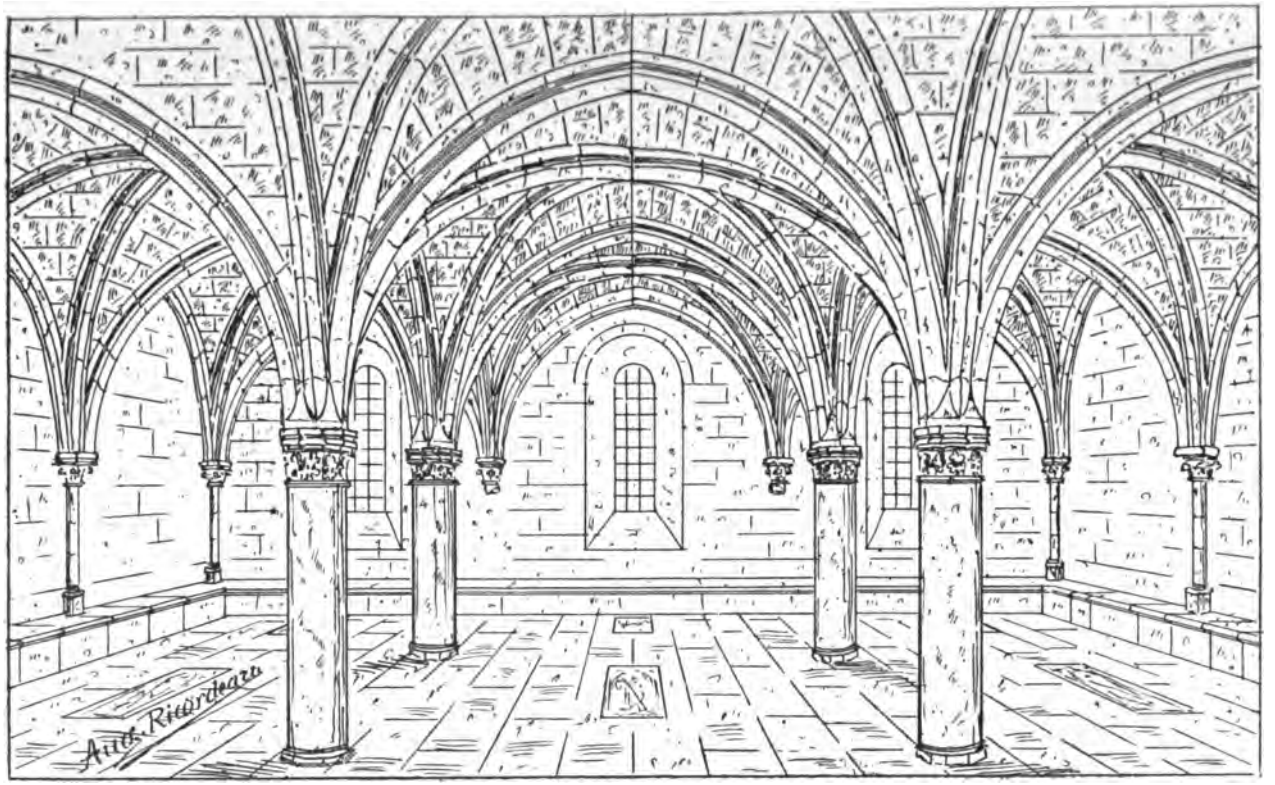

Fig. 32. — VUE PERSPECTIVE DE L'INTÉRIEUR DE LA SALLE CAPITULAIRE.

Fig. 33. — **PIERRE TOMBALE DE LA SALLE CAPITULAIRE.**

D'après Gaignières.

les bienfaiteurs insignes de l'abbaye. C'est à ce titre, sans doute, que vint y dormir son dernier sommeil, une femme dont le nom se trouve effacé sur la pierre tumulaire qui recouvrait ses restes, et qui était placée dans l'une des travées du côté gauche. Au milieu d'une arcature trilobée surmontée d'un gable fleuri et placée entre deux pinacles imitant des contreforts, le graveur a représenté l'image de la défunte, les mains pieusement jointes. Deux petits anges, balançant l'encensoir, occupent les angles de la pierre tombale (fig. 33.) Une inscription, en vieux français rimé, encadre la composition. Voici les parties lisibles de cette inscription :

L'an M CCC et IIII et XX
Volt Jesus Crist qu'a sa fin
Vint di. . . . . .
Qui Dieu veille par sa mérite
Donner de paradis sa part
Et sil qui tous les biens départ
Et trespassa tout droit sans esme
Le second dimanche de kresme.

Les fenêtres du fond de la salle capitulaire sont des plus simples, mais ce modèle est instructif pour ceux qui croiraient le plein cintre incompatible avec l'art ogival. Le vitrage est placé au milieu du mur (fig. 34). L'ébrasement extérieur est remarquable. Il comporte un décrochement d'un bon effet qui a permis d'appareiller l'archivolte inférieure avec deux morceaux de pierre portant joint à la clef. L'ouverture est garnie d'un réseau de barres de fer, dont deux verticales, de 0m 024 m/m sur 0m 014 m/m. traversent huit barres horizontales, de 0m 014 m/m sur 0m 028 m/m.

La façade principale (fig. 35) comprend trois ouver-

tures qui correspondent aux trois travées intérieures. Celle du centre est une porte qui établissait une communication avec le cloître. Les deux autres sont des fenêtres qui éclairaient la salle. Ces fenêtres qui n'étaient pas vitrées, sont

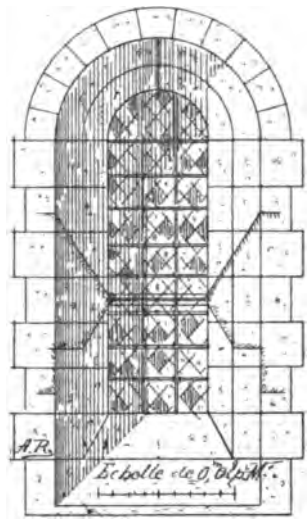

Fig. 34. — DÉTAILS DES FENÊTRES DU FOND DE LA SALLE CAPITULAIRE.

Echelle de 0m 02 p. mètre.

divisées en deux arcatures semblables, par une élégante colonnette, et leur tympan est occupé par une rosace garnie de six lobes.

De bonnes proportions, une mouluration très accentuée et une sculpture, malheureusement très détériorée, mais de grande valeur, font de cette façade l'une des parties les plus intéressantes de l'abbaye de l'Épau.

Les ouvertures sont séparées par des piliers très bien conçus (fig. 37). Ils sont inscrits dans un carré de 1m 20

de côté environ, et possèdent, chacun, six colonnettes monolithes (voir le plan, fig. 12 en K). Les évidements, placés derrière les colonnettes, sont arrondis pour conserver plus de force au pilier. Les angles saillants sont également arrondis.

Les colonnettes de la porte ont leur base moulurée suivant D, et leur tailloir suivant C.

La fermeture de la porte se compose de cinq archivoltes ; celle de l'intrados a le profil A; les autres celui B.

Fig. 35. — FAÇADE DE LA SALLE CAPITULAIRE.

Echelle de 0m 01 pour mètre.

La colonnette centrale des fenêtres a sa base moulurée suivant I, et son tailloir suivant H. Le tympan se compose de neuf dalles ajourées, de façon à former une rosace à six lobes, et une arcature dont l'archivolte a le profil G. Les quatre archivoltes de cette ouverture ont le profil E. Toute cette mouluration, d'un beau tracé, est d'une exécution parfaite.

La sculpture n'est pas moins remarquable. Le chapiteau de la colonnette centrale de l'ouverture de droite (fig. 36) mérite la plus sérieuse attention. Quatre feuillages, recourbés en forme de crochets, soutiennent les angles d'un fort tailloir,

le reste de la corbeille est occupé par quatre larges feuilles qui se rejoignent.

Les chapiteaux des colonnettes des piliers ont tous des

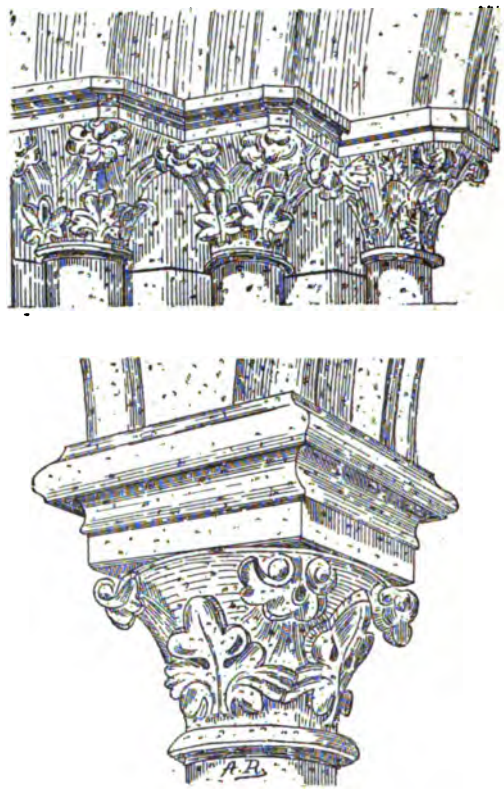

Fig. 36. — CHAPITEAUX DE LA FAÇADE DE LA SALLE CAPITULAIRE.

crochets communs à plusieurs chapiteaux, et un crochet qui soutient l'angle saillant du tailloir (fig. 36).

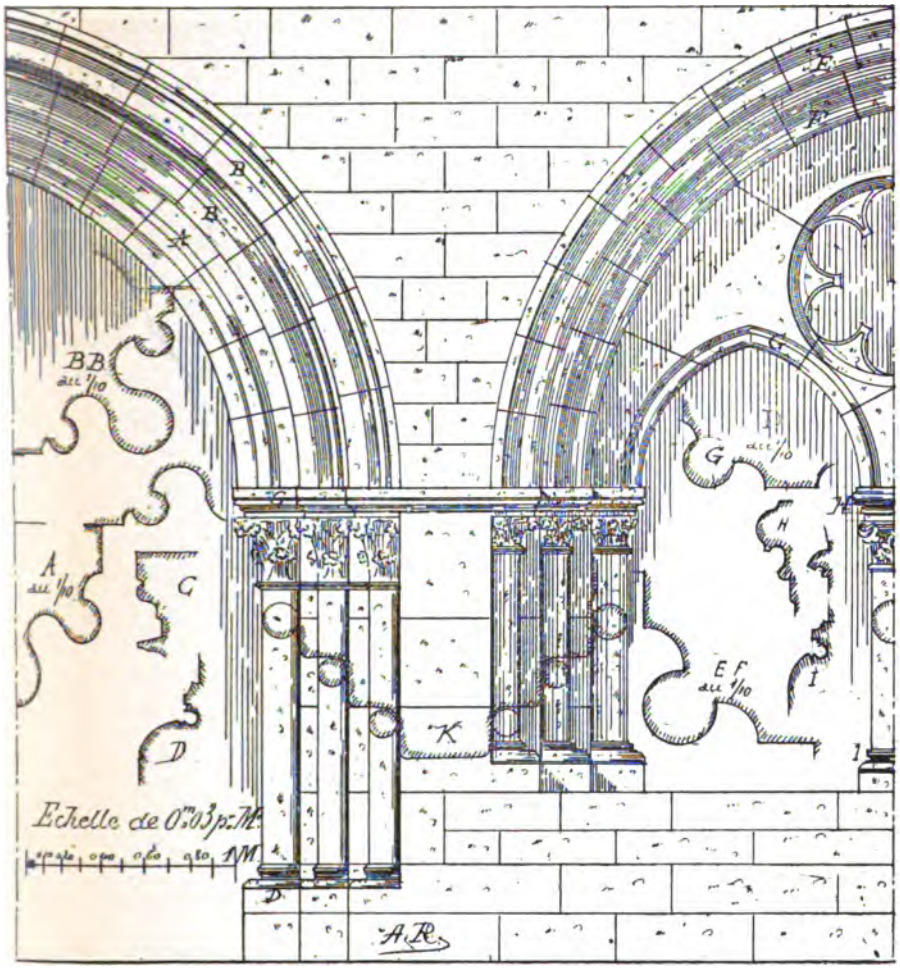

Fig. 37. — DÉTAILS DE LA FENÊTRE DE LA SALLE CAPITULAIRE.

Echelle de 0m 03 pour mètre.

A la suite de la salle capitulaire, se trouvait une petite salle rectangulaire qui traversait tout le bâtiment, et avait environ 3m 90 de largeur (fig. 11). Elle est voûtée en berceau plein cintre et pouvait servir de parloir. Elle a été divisée, en 1740, en deux parties par un mur. L'entrée forme une sorte

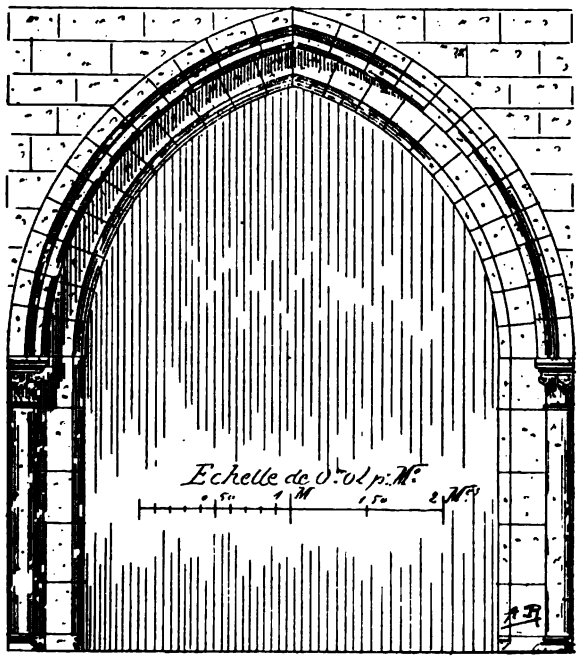

Fig. 38. — PORTE D'ENTRÉE SITUÉE A CÔTÉ DE LA SALLE CAPITULAIRE.

Echelle de 0m 02 pour mètre.

de vestibule, et un vaste escalier assez remarquable a été construit à cette époque, dans le fond, pour monter au premier étage.

L'entrée primitive subsiste toujours. Elle est fermée (fig. 38) par une archivolte en tiers-point ornée d'un chan-

frein qui se continue sur le jambage, et par une autre archivolte moulurée, qui repose sur des colonnettes ornées de chapiteaux.

V

Le Dortoir.

L'escalier primitif qui faisait communiquer le cloître et le dortoir existait à la suite de ce que nous supposons avoir été le parloir (fig. 11). Cet escalier, aujourd'hui détruit, avait environ 2m 20 de largeur et était composé de marches qui reposaient probablement sur une voûte rampante. On voit encore la trace de la pente de cet escalier, sur les murs latéraux.

Le dortoir occupait le premier étage du bâtiment central. Il ne reste rien qui puisse donner une idée de la façon dont il était aménagé. Le mur de la façade était percé d'une série de petites ouvertures qui sont actuellement murées, mais dont on voit encore les traces (fig. 39). Nous avons déjà dit que le dortoir communiquait avec l'église par un escalier placé dans le transept.

VI

La Cuisine.

A la suite de l'escalier du dortoir se trouve une salle voûtée qui devait servir de magasin. Placée à l'intersection des bâtiments, elle ne prend de jour que par deux petites ouvertures percées dans le pignon du bâtiment central. Les six travées de voûtes, qui reposent sur deux colonnes centrales, formées de monolithes de grès, n'ont pas d'arcs diagonaux. Elles ont seulement de larges doubleaux, et les arêtes des remplissages sont appareillées, disposition rare au XIIIe siècle.

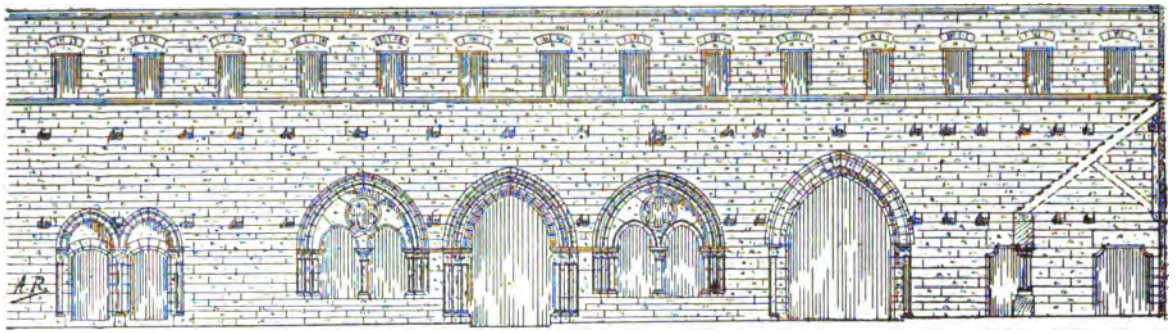

Fig. 39. — FAÇADE DU BATIMENT CENTRAL

Echelle de 0m 005 pour mètre.

A côté de ce magasin, dans le bâtiment en retour d'angle, se trouvait la cuisine (fig. 11). Elle mesure intérieurement environ neuf mètres de côté et est couverte par une seule voûte, dont les arcs diagonaux descendent très près du sol, afin que le sommet n'en soit pas trop élevé. Cette voûte est intacte, ainsi que la porte d'entrée sous le cloître.

VII

Le Réfectoire.

La cuisine est la seule partie de ce bâtiment qui rappelle le XIIIe siècle, mais nous avons retrouvé sous l'enduit,

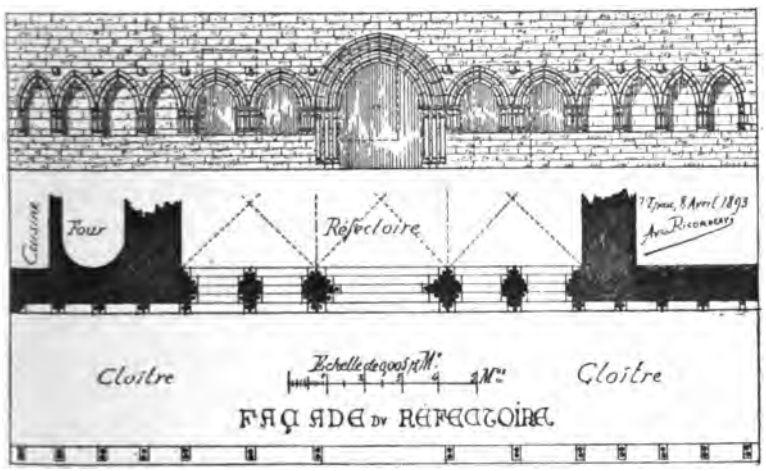

Fig. 40. — ESSAI DE RESTITUTION DU RÉFECTOIRE.
Echelle de 0m 005 pour mètre.

appliqué en 1740, des restes d'arcatures et d'ouvertures qui nous ont permis une restitution à peu près certaine du réfectoire (1) (fig. 40).

(1) Cf. *Revue hist. et arch. du Maine*, T. XXXIII, p. 304.

Il se composait de trois nefs, dont les voûtes devaient reposer sur des colonnes semblables à celles de la sacristie et de la salle capitulaire.

A ces trois nefs correspondaient les ouvertures de la façade, une porte au centre, et deux fenêtres de chaque côté. Huit arcatures aveugles, dont quatre à gauche et quatre à droite, contribuaient à la décoration de la façade.

Au premier étage, existent encore trois fenêtres qui éclairaient une vaste salle communiquant avec l'extrémité du dortoir (fig. 41). Cette salle était surmontée d'une charpente lambrissée, en berceau ogival. Le lambris a disparu, mais de nombreuses pointes, restées dans la charpente, en attestent l'existence.

VIII

Le Cloître.

Bien que le cloître ait été entièrement détruit, on peut être certain qu'il a autrefois existé. La double rangée de corbeaux et le cordon qui courent le long des murs de façade des deux bâtiments du transept sud, et du bas côté de la nef, en sont comme les amorces. Il est néanmoins fort délicat d'en essayer une restitution. Voici cependant quelques détails qui nous semblent absolument certains. En tenant compte de l'inclinaison du cordon sur le côté des contreforts, on arrive à connaître la pente de la toiture qui recouvrait le cloître. Cette pente était de 0^m 40 sur 0^m 60. Si ensuite, nous traçons le toit en partant du cordon et en descendant jusqu'au niveau du corbeau inférieur, qui était à la hauteur de l'arrasement de la façade du cloître, nous obtenons la largeur de celui-ci. Elle était d'environ 3^m 60 intérieurement (fig. 42).

Il y a lieu de remarquer l'entaille qui existe sur tous les corbeaux supérieurs. Elle était évidemment destinée à recevoir le faîte de la charpente et à éviter l'écartement de celle-ci,

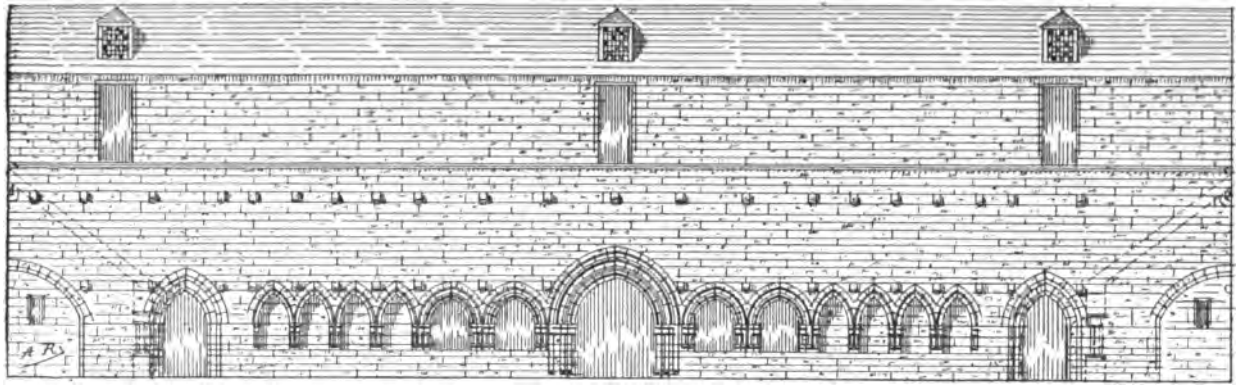

Fig. 41. — FAÇADE DU BATIMENT DU RÉFECTOIRE.

Echelle de 0m 005 p. mètre.

STATE OF OHIO

qui ne pouvait avoir de tirant, à cause du manque de hauteur.

Quant aux détails de la colonnade, on est obligé de s'en tenir à des hypothèses. Qu'on nous permette pourtant de présenter une double base que nous avons trouvée dans la cave, à côté de la cuisine, et un morceau de tablette qui forme l'entrée d'un caniveau dans la cour. Ces deux documents concordent bien entre eux, et rien n'empêche de

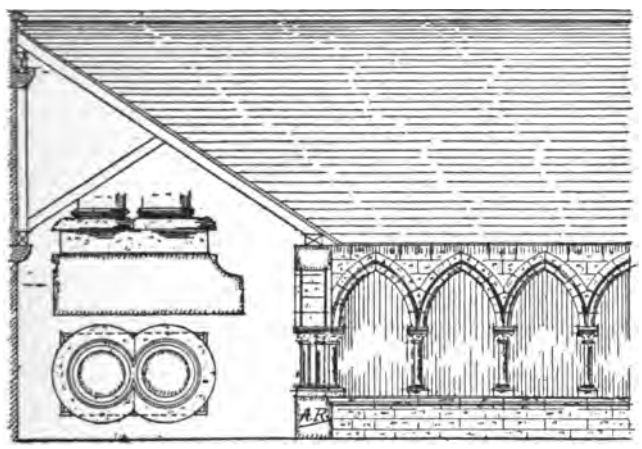

Fig. 42. — ESSAI DE RESTITUTION DU CLOÎTRE.
Echelle de 0m 01 pour mètre.

voir là un morceau de la tablette d'appui et une base de la colonnade du cloître. Cette supposition admise, le mur d'appui aurait eu 0m 50 de largeur, et les colonnettes 0m 12 de diamètre; elles auraient été espacées de 0m 05. Le profil de cette double base est du XIIIe siècle, et d'un beau style.

A. RICORDEAU.

PIÈCE JUSTIFICATIVE

Universis Christi fidelibus tam presentibus quam futuris ad quos presentes littere pervenerint. B. Dei gracia quondam Anglorum regina humilis, salutem in vero salutari. Universitati vestre notum facimus quod nos libere emimus, fideliter et ex integro pagavimus, pacifice possidemus quinquaginta solidos cenomanensis monete annui census de Radulffo de Seville, assensu et voluntate Ysabelle uxoris sue et filiorum et filiarum suarum, et Egidii de Losmont, militis, domini feodalis. Item libere emimus, fideliter et ex integro pagavimus, pacifice possidemus de Juliana, relicta Lamberti Taillandarii, et Hugone, marito eius, de assensu filiorum et filiarum dictorum Lamberti et Juliane, quandam suam medietariam que est iuxta Espallum, iuxta Cenomanum cum omnibus pertinenciis eiusdem medietarie, tam in terris, pratis, pascuis, nemoribus, oseriis, quam in aquis et specialiter in aqua illa quam habebant in ipsa Ydonea, cum omnibus aliis pertinenciis eiusdem terre nostre (?) sicut ipsi Hugo et Juliana possederant, pro centum libris turonensibus. Item libere emimus, fideliter et ex integro pagavimus, pacifice possidemus de Benvenua la Espalle, assensu Radulffi Guidonis, mariti sui, et filiorum et filiarum suarum, totum tenementum illud quod Johannes Espallarius et Eremburges, uxor eius, tenuerunt iuxta Espallum, et alibi ubicumque teneura dictorum Johannis et Eremburgis esset, sive in terris, pratis, pascuis, nemoribus, domibus, sive in aliis rebus cum omni iure quod reclamabant in Spallo vel poterant reclamare,

pro quadraginta libris turonensibus. Item libere emimus, fideliter et ex integro pagavimus, pacifice possidemus de quodam Perreto nomine, terras illas quas habebat racione elemosine sibi facte ab Ysabella, matertera eius, pro quinquaginta solidis cenomanensibus. Item libere emimus, fideliter et ex integro pagavimus, pacifice possidemus de Guillelmo de Rivellon, milite, tenementum illud quod dicitur la Vassaleriere cum omnibus pertinenciis suis et totam terram et totum tenementum quod habebat inter aquam que dicitur Brezan et Porriam, pro quinquaginta libris turonensibus, cum omni iure et omni dominio quod ibi habebat, tam in feodo quam in dominio, sicut ibi habebat, et omne ius et servicium et redibicionem que illi debebant Theobaldus Surdus et Johannes Furnarius. Item libere emimus, fideliter et ex integro pagavimus, pacifice possidemus de abbatissa et conventu Fontis Evrardi, vineas illas quas habebant iuxta Cenomanum, et iuxta locum qui dicitur fons Sancti Martini, et undecim summas puri vini et unum costeretum de prisione quam habebant iuxta petrinam de Monnet, pro sexaginta libris turonensibus. Item libere emimus, fideliter et integro pagavimus, pacifice possidemus de Hugone Haane et Herberto, filio eius, duas partes magne decime sancti Johannis de Scalis, tam in blado, paleis, messore, quam in tractu et duas partes decime vinearum illarum que plantate sunt a quinque annis et infra, vel vinearum que de cetero plantabuntur in dicta magna decima, cum quadam platea et area competenti ad dictam decimam recolligendam et excuciendam. Item libere emimus, fideliter et ex integro pagavimus, pacifice possidemus et deliberavimus. . . . . Dei de Cauda forti Cenom. omnem reclamationem et ius, si aliquod habebant, in loco de l'Espal pro centum libris cenomanensibus. Hec autem omnia supradicta . . . . . concessimus in puram et perpetuam elemosinam abbati et conventui Pietatis Dei, cisterciensis ordinis, et de hiis omnibus supradictis presentaliter investivimus dictos

abbatem et conventum, cum omni iure quo ea emimus et possidere debebamus. In cuius rei testimonium et munimen, presentes litteras fecimus..... et sigilli nostri munimine roborari. Actum anno gratie millesimo ducentesimo tricesimo (1).

(1) Archives départementales de la Sarthe, H, 833. Original parchemin, sceau disparu.

« Sceau de cire verte en lacqs de soye jaulne et rouge, le sceau estant rond ovalle, ayant de chaque costé une femme couverte d'un long manteau, tenant de la main gauche, une croix surmontée d'une tourterelle ; au-dessus de sa main est une tige portant plusieurs fleurons de fleurs de lys au naturel, et dans la main droicte, une fleur. Autour sont escrits ces mots d'un costé etc. Normanorum et comitissa andega ; de l'autre costé est escrit : Berrangaria Dei gratia regina Anglorum. La mesme figure tient de l'autre costé, dans la main droite, une tige qui porte pareilles fleurs, et sur sa main gauche, une tourterelle pareille à celle de l'autre costé. »

Cette note nous a été conservée dans un ms. du XVIIIe siècle, dans lequel est analysé le document que nous reproduisons ici intégralement.

LE TESTAMENT

D'UN

CHANOINE DE TROO

La fabrique de l'église de Poncé possède dans ses archives un document inédit qui mérite d'être signalé : c'est la copie du testament de Messire Louis Tourtay, chefcier du chapitre de l'église collégiale de Saint-Martin et doyen rural de Trôo, personnage dont il n'est fait aucune mention dans les histoires locales, mais qui joua un rôle assez important à son époque (1).

Louis Tourtay naquit à Poncé, vers le milieu du XVe siècle, d'une famille honorable et non dénuée des biens de la fortune. Son mérite le fit élever à la dignité de chefcier du chapitre Saint-Martin de Trôo (2), et le cardinal Philippe de Luxembourg lui conféra la charge de doyen rural de l'important doyenné de Trôo (3). Il trouva l'église de Saint-

(1) M. de Pétigny, dans son histoire très sérieuse et très complète du Vendômois, ne cite même pas le nom de Louis Tourtay dont il ignorait sans doute l'existence.

(2) Le chapitre de Saint-Martin de Trôo, fondé vers 1045 par Geoffroy Martel, était composé d'un chefcier et de six chanoines prébendés à la pleine collation de Monseigneur l'Évêque.

(3) Le doyenné de Trôo, dépendant de l'archidiaconé de Château-du-Loir, comprenait à cette époque 47 paroisses dont 22 furent détachées pour composer le doyenné de La Chartre au XVIIIe siècle.

Martin dans le délabrement le plus complet ; il eut la générosité de la restaurer à ses frais. Sa charité s'étendit à toutes les œuvres établies dans la ville de Trôo et dans sa paroisse natale. Il fut le fondateur de la chapelle Saint-Michel desservie dans l'église de Trôo et dans celle de Poncé. Sentant sa fin prochaine, il fit ses dispositions testamentairee le 9 février 1528 et mourut l'année suivante, le 28 mars 1529.

Nous n'hésitons pas à reproduire, malgré son étendue, ce testament, qui est un véritable monument de foi profonde et de piété naïve : on y rencontrera d'ailleurs plusieurs détails intéressants pour l'histoire de la contrée et les mœurs du temps.

In nomine Domini. Amen. J.H̃S. Maria. Le neufième jour de febvrier l'an mil cinq cens vingt huict, au nom du Père et du Fils et du benoist Saint-Esprit, de la glorieuse Vierge Marie, nostre advocate, de Monsieur Sainct Michel, Monsieur Sainct Jehan-Baptiste, Monsieur Sainct Pierre, Monsieur Sainct Paul, Monsieur Sainct Julien, Monsieur Sainct Martin, Monsieur Sainct Loys, mon patron..... de tous les Saincts et Sainctes du paradis, je pauvre et miserable ver de terre, Loys Tourtay, chevecier de l'église Monsieur Sainct Martin de Troo et doyan rural audict lieu, moy indigne estant de bon sens et entendement naturel et accoustumé, considérant le grand dangier qui est en ce présent et caducque monde et le grand inconvénient d'aller de vie à trespas sans avoir bien pensé et regardé à son cas et acomply les commandemens de Dieu, et aussy de ne avoir provenu de bonne heure au salut de sa pauvre ame et faict de bonne heure son testament et déclaré sa dernière volunté avant estre surpris de griesve maladie ou de mort soudaine, aussy qu'il n'est rien tant à considérer que l'incertitude du temps de la mort et que n'avons jour ne heure certaine, de peur d'estre surpris, je fays et ordonne avecques l'ayde du Créateur ce présent testament et dernière volunté, ordonnant et voulant que sy estois provenu de mort sans faire d'autre

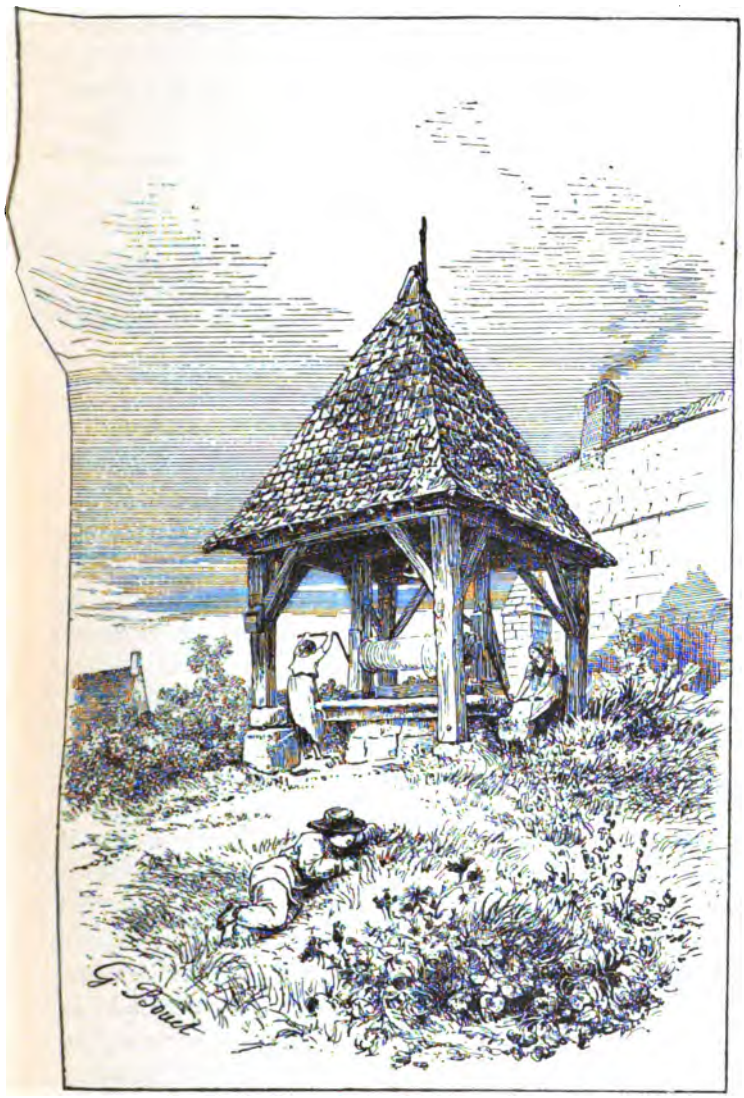

TRÔO. — LE PUITS QUI PARLE

testament celuy que ainsy que s'ensuit soit tenu, observé et exécuté par mes exécuteurs, qui sont Mes Edin Noblet, Mathurin Garault, pbres, René Guilbert de Tours, Jehan Béchys, mon neveu à cause de sa femme, auxquels et chacuns d'eulx je prie et requiers très instamment qu'ils en veillent prendre la charge et le tout exécuter selon leurs consciences et bonne discrétion, et selon mes biens qu'ils trouveront employer ou restreindre ainsy qu'ils trouveront expédient.

Premièrement je demande et requiers pardon et mercy à Dieu, mon père créateur, de tous les péchés et offenses que luy ay faictes et luy supplie très humblement qu'il luy plaise les me voulloir pardonner et proteste que je veille mourir en la foy comme bon catholicque et bon crestien.

Item, je donne, rends et laisse ma pauvre âme à mon benoist Créateur, et la luy recommande, car il est mon créateur, juge et rédempteur, luy suppliant très humblement qu'il luy plaise par le mérite de sa saincte Passion et par sa doulce miséricorde avoir pitié et compassion de ma pauvre âme et la voulloir colloquer dans la gloire du paradis perpétuellement, et requiers très humblement la benoiste Vierge Marie, advocate des pauvres pécheurs, Monsieur Sainct Michel, et tous les saincts et sainctes du paradis ainsy en faire la requeste et prière.

Item, je laisse et rends mon pauvre corps à la terre dont il est venu, protestant que ay toujours creu et croy a tout ce à quoy est tenu croire un bon et vray catholicque, et en icelle foy proteste que veult mourir quelque variation qui me pourrait venir par maladie, vieillesse ou autrement, et eslis ma sépulture en l'église Monsieur Sainct-Martin de Trôo, *en la chappelle que ay faict reparer audessous de la grand vitre et y faire ériger ma sépulture selon le divis que en ay faict a Mathieu Boucher, masson,* et ordonne mon corps estre porté en terre du lieu de mon trespas jusques en la dite église, par mes confrères du dict lieu,

lesquelz pour ce faire auront chacun deux solz tournois, et les autres gens d'église qui y assisteront.....

Item, je ordonne qu'il soit dict et célébré pour le salut et remède de mon âme au jour de mon obit cinquante messes avecques vigilles solennelles et letanye, et le lendemain dud. obit veulx et ordonne qu'il soit commencé un trentain solemnel en lad. église par mes confrères et chappellains d'icelle et *que l'office d'iceluy trentain soit dict distinctement et pensément, sans sincope*, et à la fin dud. trentain pareil service comme aud. jour de l'obit.

Item, je veux et ordonne que led. service faict incontinant et du lendemain après, soit commencé un annuel qui sera dict et célébré en lad. eglise par mes confrères et chappellains, de vigiles et messes basses au grand autel et que lesd. vigiles soient dictes basses chacun jour avant la messe par celuy qui celuy jour célébrera la messe et que icelle messe soit sonnée avecques la grosse cloche par treze gobetz avecques trente messes au bout dud. annuel, vigilles haultes et letanye.

Item, je veux et ordonne que le jour de mon obit soit revestu treze pauvres et qu'il soit donné en plus vingt solz aux pauvres de mon parenté qui ne seront pas mes héritiers.

Item pour luminaire je ordonne estre employé vingt livres de cire, dont sera faict treze petittes torches qui seront portée par lesd. treze pauvres.

Item, je veulx et ordonne qu'il soit mis un drap mortuaire du prix de cinquante solz tournois, lequel après ce faict ordonne qu'il demeure à lad. église ponr servir de drap mortuaire tant comme il pourra servir sans qu'il soit appliqué à autres usaiges.

Item, je veulx et ordonne estre distribué aux pauvres le jour de mon obit le pain de deux septiers de bled et une busse de vin et pareilles aulmosnes je ordonne estre faictes le jour de mon sepme et au bout de l'an.

Item, je ordonne et veulx qu'il soit dict et célébré immé-

diatement après mon trespas, sy plus tost n'est, deux trentains solennels dans l'église de Ponssay dont je suis natif et en laquelle sont enterrés mes pères et mères, et autres parens et amis trespassez, l'un d'iceulx tant vigilles que messes haultes et l'autre basse de vigilles et messes, et qu'a l'offerte de chacune messe il soit fait prière à mon intention pour le salut de mon âme, des ames de mes pères et mères et autres parens et amis trespassez.

Item je veulx et ordonne qu'il soit dict et célébré un autre trentain solennel en l'église et par les religieux Augustins de Montoire et pour ce leur estre payé la somme de huict livres tournois.

Item, je veulx et ordonne un anniversaire estre célébré dans l'église collégial Monsieur Sainct Martin de Trôo par chacun an au jour sainct Loys, qui est le vingt cinquième d'aoust, et pour ce je donne et lègue au chevecier et chanoines de la dite eglise la somme de quinze solz tournois de rente fonciere assise en mon fief de la Chevecerie, ouquel fief je veux lad. rente estre indempnée et amortie en tant que mestier est, sans que pour l'avenir les chanoines dud. Chapitre puissent estre contrains par mes successeurs en vuyder leurs mains.

Item, je donne et lègue au chappellain de la chapelle du luminaire en icelle église de Troo et à ses successeurs et pour l'augmentation d'icelle la somme de soixante solz tournois de rente fonciere que j'ay par cydevant acquise de Jannet Denyau assigné sur le moulin de la Borde-Dieu et ses apartenances, à la charge que led. chappellain sera tenu par chacun jour qu'il dira la messe du cueur, a la fin de lad. messe et avant que sòy depouiller, soy retourner sur le lieu de ma sepulture et illec dira *submissa voce* ce respons *ne recorderis* et à la fin ceste collecte *inclina* et *fidelium* et à la fin *requiescat in pace*, avecques aspersion d'eau beniste qui sera en un benoistier de cuivre que je ordonne estre pour ce mis et attaché à un des piliers faisant la clouaison

de lad. chappelle, le prochain du lieu de ma sépulture, et si led. chappellain ne peut faire indempner ladite rente et qu'il soit contraint par le seigneur du fief... je veulx et ordonne que ce qui sera faict soit faict par la délibération du chappitre de lad. eglise et que les deniers qui y seront de la vendition qu'il en conviendra faire soient receus par le procureur et sindicque du chappitre et iceulx employés en autre acquêt de rente au proffit et augmentation de lad. chappelle, et de ce faire je charge mes confrères et successeurs en leurs consciences, considérant que lad. chappelle est petitement fondée et qu'elle a esté anciennement fondée par le chappitre *in subsidium* de chappellain hebdomadier.

Item, je donne à l'Ostel-Dieu de Troo la somme de cent solz tournois une foys payée pour l'achapt d'une chasuble, avecques deulx chapes de lict pour servir aud. Hostel-Dieu.

Item, *j'ordonne pour l'honneur de Dieu et en aulmosne estre payé par mes exécuteurs la somme de cinquante livres tournois et icelle somme estre baillée par portions égalles a dix pauvres jeunes filles pour ayder à les marier, dont quatre de la paroisse de Troo, et six de la paroisse de Ponssay*, et s'il y en a dans la paroisse de Ponssay de mon lignaige qui soient pauvres, qu'elles soient préférées.

Item, je donne à l'église de Ponssay une chasuble de taffetas vert avecques estolle, fanon et corporallier à ce que je sois participant aux prières et bienfaicts d'icelle église, et qu'il soit achapté une chappe du prix de six a sept livres et baillée au procureur pour servir a lad. église de Ponssay.

Item je veux et ordonne que la *chappelle de l'église collégiale Sainct Martin laquelle j'ay faict réparer soit parachevée à mes despens en ce qui en deffaudrait scelon qu'elle a esté encomancée par mes exécuteurs sy ne la fays moi mesme parachever, laquelle chappelle qui de ancienneté avoit esté ruinée, sera pour l'advenir pour servir a lad. eglise pour revestière et lieu de chappitre*, à la charge que mes successeurs seront tenus a tousjourmais de chanter chaque jour à

haulte voix à la fin de l'office le respons *subvenite*, et l'oraison *Inclina fidelium* et *requiescat in pace* avec aspersion d'eau béniste sur le lieu de ma sépulture par celluy qui fera l'office scelon qu'il a esté accordé en nostre chappitre de lad. Eglise.

Item, je donne a l'église Monsieur Sainct Martin de Trôo deulx chappes de demye ostade noire que ay ja baillée, et entre vueil qu'il soit baillé par moy ou mes exécuteurs deulx chapes, chasuble et tunicques de damars viollet, les quelles choses je donne en aulmosne pour avoir participation aux prières et bienfaicts d'icelle église Saint Martin.

Item, *je veulx et ordonne que des biens de fortune qu'il a pleu au créateur me prester et commettre, moïennant toutes foys l'auctorité, decret et assentement de Monseigneur le Cardinal évesque du Mans, une Chappelle ou chappellenie estre fondée et érigée en tiltre de chappelle et benefice perpetuel en l'honneur de Dieu, et de la benoiste et glorieuse vierge Marie et de Monsieur Sainct Michel, en lad. église collégialle Monsieur Sainct Martin de Troo a l'autel que j'ay faict ériger en l'aille de lad. église devant le midy*, à la charge que le chappellain et beneficier qui y sera institué sera tenu de célébrer chacune sepmaine deulx messes, l'une d'icelles au jour du dimanche de l'office du jour à l'issue de la messe du cueur, l'autre au vendredy de l'office des trespassez, et l'autre qui sera dicte en l'église de Ponssay aussy de l'office des trespassez à tel jour qu'il plaira aud. chappellain pour le salut et remède de mon ame, de mes pères et mères, parens et amis trespassez qui sont ensepulturés dans l'eglise et cimitiere de Ponssay, pour la fondation de laquelle chappelle, je donne, lègue, quitte, cède et transporte des maintenant à tousjourmais perpétuellement par héritage au chappellain qui sera institué les rentes, revenus et héritages qui après s'ensuyvent : C'est assavoir :

Trente cinq sols de rente foncière sur une pièce de terre aux Vallées en Ponssay.

Trente sols, un gasteau d'un boesseau de froment, quatre chapons sur les Buttes-Rouges en Ponssay.

Vingt solz, sur une pièce de vigne, appelée la Diablerye, en Ponssay.

Une pièce de deux septrées dans la Pointe des Bournays à Troo.

Trois septrées, dependantes de mon fief de la Chevecerie, lesquelles je indempne et amortis etc.

Un clous de terre et vigne de trois arpens, appelé Chauvaire, a Troo, chargé de huict deniers de cens au regard du fief au prieur de Sainct Martin de Lavardin et de huict solz de rente au Chapitre.

Item, *une maison en laquelle je demeure à présent* avec les apartenances, tant maison, granges, pressouer, jardins, foussez, vergers, que autres choses en un seul tenant, à charge de payer les debvoirs seigneuriaux et anciens droicts escripts aux livres des fiefs dont lesd. domaines sont tenus et au sieur de Ponssay à mutation de chacun curé la somme de soixante sols tournois pour reconnaissance de service jouxte l'acte d'indempnité sur ce faict par led. sieur de Ponssay, et *laquelle chappelle erigée et décrétée je retiens pour moy le patronaige et présentation ma vie durant et après mon trespas led. droict de nomination sera dévolu aux cheveciers qui se succéderont en lad. église collégiale..... et si le chapitre vient à estre aboli je veulx que le droict de présenter appartienne a Monseigneur l'Evesque du Mans.* auquel Monseigneur l'Evesque du Mans ou Messieurs les vicaires en spirituel je prie et supplie très instammeut que leur bon plaisir soit mettre et apposer leur décret, auctorité et assentement à ceste présente fondation et icelle approuver de poinct en poinct.

Item, je donne et lègue à Andrée, veufve feu Jehan Girault ma servante, le nombre et quantité de dix boesseaux de bled, mesure de Lavardin, de rente que j'ay droict d'avoir sur les Guillons en la paroisse de Ponssay....

Faict et passé le neufieme jour de fevrier l'an mil cinq cens vingt huict; ainsi signé : L. Tourtay, J. Denezon, notaire juré.

Et après avoir du jourd'huy par ledit Tourtay veu, leu, teneu et diligemment regardé icelluy testament en tant que mestier est ou pourroit estre à tout le contenu dud. testament..... veulx qu'il soit arresté les points et articles et chacun en sa forme et tenue, et icelluy testateur accomplissant son intention a plain declaré en icelluy a baillé et fourny au procureur de la fabricque de l'église de Ponssay une chasuble de taffetas et un corporallier de damars rouge contenu en iceluy testament. Il veulx et entend ses exécuteurs en estre déchargés ensemble de deux chappes noires de demye ostade qu'il avoit ordonné estre baillée au chappitre de lad. église de Troo parce que depuys il les a baillez et fournies aud. chapitre.... le..... mil cinq cens vingt neuf, ainsy signés en la presente :

L. Tourtay. J. Cochon. Jacques Denezon. Noblet.

Collation a esté faicte de la présente coppye par Nous Bardet et Claude Fillette, notaires au pays et duché de Vendôme, résidant a Trôo, sur un grifon en parchemin sainct à nous remis par Vénérable Messire René Martin, chanoine prébendé en l'église collégialle Saint-Martin de Trôo et chapellain de la chappelle Saint-Michel desservye en l'église de Trôo. Fait à la requeste dud. chappellain auquel après lad. collation lad. grosse a esté rendue, le septième jour de novembre l'an mil six cens trente huict.

R. Martin. Bardet. Fillette.

De toutes les fondations de Louis Tourtay, il ne reste anjourd'hui, à Poncé, que le souvenir rappelé par son testament (1), mais l'église de Trôo a gardé des traces plus

(1) La Révolution a aboli la rente de dix-huit livres, d'un gâteau d'un boisseau de froment et de quatre chapons, due le jour de saint Etienne au

durables de ses générosités, ainsi que nous avons pu nous en assurer dans un pélerinage au tombeau du vénérable chefcier de l'église collégiale Saint-Martin.

Une excursion de Poncé à Trôo, le long de cette admirable vallée du Loir qui, entre ces deux points, déploie toute sa magnificence, est la plus agréable et la plus instructive des promenades. Que de souvenirs historiques suggérés par les monuments et les ruines qu'on aperçoit des deux côtés de la rivière !

La Poissonnière et Ronsard, le grand poëte des Vaux du Loir ; la Roche-Turpin et le fougueux protestant Gilbert Filhet de la Curée, assassiné en 1563 dans la plaine de Couture, en face du château de la Flotte où l'intrigante marquise de Hautefort sera invitée par Richelieu à enterrer ses menées ambitieuses ; Sougé et son « Camp de César » ; Artins et son temple fameux détruit par saint Julien ; Montoire, Lavardin ; à l'horizon le clocher de Trôo, l'antique cité maintes fois saccagée dans les guerres du Moyen-Age.

Considérée du sommet de la « grosse motte » qui domine le village actuel et offre aux yeux éblouis un merveilleux panorama, Trôo est, on peut le dire, la ville des ruines. En ruines les anciennes portes, les murs de l'enceinte, les ou-

chapelain de Saint-Michel de Trôo pour la fondation d'une messe par semaine dans l'égliso de Poncé. Cette rente, constituée sur les biens désignés dans le testament, passa successivement dans un grand nombre de mains, et le bénéficier fut obligé de contraindre les détenteurs à renouveler souvent le titre. En 1738, les détenteurs refusèrent de payer la rente, laissèrent les terrains en friche et les maisons sans réparation. Une sentence du bailli de la châtellenie de Poncé les obligea à payer à Jean-Pierre Jouennault, clerc tonsuré, titulaire de la chapelle Saint-Michel, cinq années d'arrérages dus à feu Mathieu Foussart, chanoine prébendé de Trôo, et précédemment chapelain de Saint-Michel, à cultiver les terres et à réparer les bâtiments. Néanmoins, comme le sieur Jouennault avait des difficultés pour le paiement de cette rente, et refusait de servir les honoraires dus au curé de Poncé pour l'acquit des messes, après une décision de l'officialité qui l'y obligeait, il céda au curé de Poncé le soin de faire rentrer les arrérages, à charge par celui-ci d'aquitter la fondation, 1741.

TRÔO. — RUE DU MILIEU

UNIV. OF MIC

vertures de caves des XIe et XIIe siècles, disséminées çà et là dans la rue du *Milieu*, le château pompeusement nommé le *Louvre*, les églises de Saint-Michel et de Notre-Dame des Marchais, la maladrerie de Sainte-Catherine, le prieuré qui a laissé pour unique vestige une statue de saint Gabriel, posée dans une niche en plein rocher. En ruines aussi l'ancien Hôtel-Dieu dont le célèbre puits « *qui parle* » attire chaque année de nombreux touristes. Inutile même de chercher les traces de la maison qu'occupait Louis Tourtay et qu'il décrit avec soin dans son testament.

Seule, l'église collégiale de Saint-Martin, superbe édifice du XIIe siècle, a échappé a tant de désastres ; encore porte-t-elle à ses flancs les ruines d'une chapelle, probablement celle du Luminaire, dont parle notre chanoine. La flèche en pierre de son clocher a été détruite par la foudre, et diminuée d'un étage. La façade, qui avait beaucoup souffert, vient d'être restaurée avec goût (1).

L'intérieur surtout est remarquable. De hautes voûtes supportées par des massifs de colonnes lui donnent un aspect majestueux et imposant. Les stalles des chanoines sont conservées ; à la place du chefcier il semble voir Messire Louis Tourtay veillant à ce que l'office soit dit par ses confrères *distinctement et pensément, sans sincope*. Puis voici la sacristie, ou revestiaire restauré par lui ; la chapelle de la Vierge, le « *Sacel de la mère Pucelle* », décorée de peintures qui représentent les principaux attributs de la sainte Vierge ; le transept méridional également restauré par notre vénérable chefcier. La chapelle saint Michel est remplacée par celle du Sacré-Cœur. Au-dessous de la grande vitre, diminuée des deux tiers, c'est en vain qu'on cherche le le tombeau de Louis Tourtay : il a fait place à un autel récent. Le bénitier de cuivre a disparu avec la cloison.

Mais si le tombeau a été brisé par les protestants, en 1562,

(1) Grâce à l'initiative et au zèle éclairé de M. le curé Haugou.

l'épitaphe du moins a été respectée. Nous nous estimons heureux de l'avoir retrouvée (1) et de pouvoir la reproduire ici comme l'intéressant complément du document conservé aux archives paroissiales de Poncé.

Cette inscription, gravée en caractères gothiques sur une plaque de cuivre, est en vers selon le goût du temps ; elle rappelle le genre des premières poésies de Ronsard et offre ceci de particulier qu'elle est en forme d'acrostiche.

Lan qu'on disoit mil cinq cens vingt neuf
Du moys que ver prent son comancement
Et cy fut faict ce monument tout neuf
Sous actendant la mort qui point ne ment.
Tart n'y pensa cil qui songneusement
Ouvrer le fist com ce feust pour luy mesme
Voyant sa fin. Car du mars ensuyvant
Rendit l'esprit le vingt et huictiesme.
Taire ne faut le grant bien qu'il a faict
A ceste église de longtemps ruynée
Et cy en droict le voit on par effect
Car à ses frais ceste aille a réparée,
Honnestement depuys l'a décorée
En y fondant une belle Chappelle
Vouée au chef de la céleste armée
En qui avoit commise sa tutelle.
Ce n'est pas tout, car chose presque telle
Il fist au lieu de le revestiaire

(1) Au cours d'une excursion à Trôo avec M. le curé, un confrère en découvertes de peintures murales, qui nous fit visiter et admirer les curieuses fresques de Saint-Jacques du Guéret si intéressantes à comparer à celles de Poncé.

Et au sacel de la Mère Pucelle.
Nue du Mélieu augmentant son donaire
Don d'ornemets fist qui estoit nécessaire
Et à iceulx pour plus longue mémoire
Caractères à ses armes fist metre.
Il est bien droict qu'on prye le roy de gloire
En son royaulme luy doner lieu et estre.
Nome ne l'ay, requier sy me veulx croire
Ses titre et nom par la pmière lectre.
Pater et Ave.

L'épitaphe est accompagnée à droite d'une bordure aux armes parlantes de Louis Tourtay, *une tour crénelée entre les deux lettres L et T.*

Le généreux bienfaiteur des églises de Trôo et de Poncé a droit à notre reconnaissance et bien que les fondations qu'il croyait perpétuelles aient été impitoyablement abolies, son souvenir, il nous semble, mérite d'être pieusement conservé (1).

E. TOUBLET.

(1) Nous adressons tous nos remerciements à M. G. Fleury, qui a bien voulu mettre à notre disposition, pour accompagner cet article, deux charmants dessins de M. G. Bouet, extraits de la *Monographie de Trôo*, de M. de Salies, ouvrage demeuré malheureusement incomplet.

LETTRES INÉDITES

DU

PÈRE MERSENNE A PEIRESC

XX

Même adresse.

Monsieur,

La presente qui suit mes 3 ou 4 autres sans responce vous fera sçavoir deux choses fort notables : l'une par la lettre que j'ay retrouvée des sorciers, laquelle vous me retournerez avec les autres à vostre commodité, et l'autre pour M. Gassend, lequel est prié par M. Poisson d'Angers, homme fort envielx de lui soudre la question qui suit, sur laquelle il me mande que Campanella et plusieurs autres ont donné de belles solutions en 2 ou 3 feuilles de papier, dont il me promet copie lorsque je luy auray impetré les pensées de M. Gassend sur ce sujet, auquel je vous prie faire mes humbles recommandations. Voicy la question dont il dit que le proposant a la vraye definition (1) sans aucuns ambages ni sans equivoques. Elle est imprimée dans un billet.

Quæstio singularis,

Utrum sit aliqua demonstratio perfecte logica, perfecte

(1) Le mot est en abrégé.

mathematica, perfecte sensibilis, qua probetur dari magnitudinem latitudinis non expertem, quæ aliquando et alicubi sit in puncto vere mathematico, et cujus puncti nullæ sint partes, et tamen in eodem ipsa habeat partes extra partes.

J'ay eu l'honneur de saluer M. vostre frère chez M. de Tou, où je l'ay trouvé ; car il n'y a pas moyen de le visiter à sa demeure, à raison qu'il ne peut avoir d'heure à cause de ses affaires, comme il m'a asseuré. Nous sommes aprez à suspendre les pièces d'aymant en l'air sans qu'elles tiennent à rien. Nous les faisons desjà tenir sur la pointe d'une aiguille. Au reste j'attends avec impatience les advis que vous me donnerez sur mon livre des mouvements (1) afin que, s'il y a quelque chose à changer à raison de Galilée, ce que je ne croy pas, je n'en divulgue rien qu'il ne soit accomodé suivant le jugement que vous en ferez et celuy des amis que je puis avoir icy. Ce qu'attendant je demeure tousjours.

Votre bien affectionné serviteur,

F. M. Mersenne, Me (2).

Ce 2 octobre 1635.

XXI

(*Même adresse.*)

Monsieur,

Puisqu'il ne me souvient pas d'avoir encore manqué de vous faire response à celles que vous m'envoyez aussitost que je les ay receues, je ne veux pas encore manquer cette fois, affin de vous dire 1° qu'il ne manque rien à vostre livre comme vous verrez au discours qui suit fort bien et que la

(1) Le mot est en abrégé.

(2) Autographe. Pièce restituée à la Bibl. nat. le 30 avril 1892. Communiquée par M. Léopold Delisle le 3 mai suivant.

faute n'est qu'aux nombres et reclames de lettres où l'imprimeur a manqué. Je vous prie de me mander si vous n'avez pas le traité de l'orgue jusques à la page 392, si bien me souvient, affin que je vous envoye encore deux cayers de ce traité qui y mettent fin. Ce que je feray longue je vous enverray le reste qui tient à peu quoy qu'il me faille attendre d'icy à Noel pour 2 feuilles de musique, le sieur Ballard s'allant pourmener à Tours, Saumur, Angers, etc. Il n'y a remède ; vos conseils m'ont empesché de perdre patience parmi tant de longueurs. L'imprimeur qui a avancé beaucoup du sien ne lairra pas à debiter ce que je vous ay envoyé pour se rembourser. J'envoye encore une lettre à M. Doni toute ouverte parcequ'il y a des choses qui meritent vostre lecture, vous la refermerez s'il vous plaist avant que de l'envoyer avec l'inscription requise. Je discours souvent avec celuy qui poursuit ses despesches au Conseil pour avoir licence de joindre la mer Oceane à la Mediterranée sans qu'il en couste rien au roy ni au peuple (1). J'attends aussi vostre jugement de mon livre du mouvement que vous avez maintenant receu ; je suis certain que les calculs seront approuvés mesme du s^r Galilée si jamais il les void ; et si vous apercevez aucune chose qui vous deplaise, vostre volonté sera suivie en cela comme en autres choses. J'attends la response de M. Gassend pour l'envoyer à Angers (2) avec la question et solution que je vous ay envoyée pour la montrer à d'autres, affin de respondre à une question dont le proposant me fait plus esperer de lumière pour les sciences que tout ce que nous avons sceu jusques à present, comme vous verrez par son imprimé. Je vous envoye l'affiche que mon imprimeur a faite du livre et quant et quant mon cœur qui brusle d'affection pour vous servir, si j'en estois capable,

(1) Jean Lemaire que nous allons retrouver un peu plus loin.

(2) Quel était donc le mathématicien qui vivait alors à Angers, et avec lequel Mersenne avait de confraternelles relations ?

et si je ne peux autre chose je prie Dieu de vous maintenir aussi longtemps en bonne santé que je le desire.

Vostre très humble serviteur,

F. M. MERSENNE, M.

De Paris ce 12 octobre 1635.

Vous pourrez, s'il vous plaist, escrire à M. Doni qu'il ne se haste point de parler de mon obedience au R. pere general parceque le temps est mauvais et qu'il suffira en temps de paix et quand je luy en auray escrit plus particulièrement. J'ay fait un compendium latin de la musique françoise pour les estrangers, lequel j'essayrai de vous envoyer par la 1re commodité si toutes fois vous le desirez voir ; après le françois bien plus ample, plus correct et plus digne de vous, si je ne me trompe ; je vous envoye aussy les tiltres affin que vous soyez le premier videns et sciens (1).

XXII

(Même adresse.)

Monsieur,

Je vous envoye à ce voyage le compendium latin dont je vous parlois en ma dernière lettre ; les livres des Instruments vous sont dediez comme vous verrez ; ce n'est pas que je les juge dignes de vous, puisque je n'estime pas qu'un autre present soit digne de vostre vertu que la gloire eternelle que Dieu vous prepare, mais c'est pour tesmoigner mon affection et mon devoir ; si j'eusse eu affaire à un libraire un peu plus accommodé j'eusse peu grossir ces livres de moitié, mais n'ayant pas eu moyen de faire de plus grands frais, il m'a fallu raccourcir mes escrits à ses facultez :

(1) Bibl. nat. f. fr., vol. 9543, f° 30. Autographe.

le françois suppleera, si j'en peux venir à bout; je vous envoye *les 2 cayers derniers de l'orgue*, en attendant de vous envoyer *le 7 livre des cloches* et autres instruments de percussion, lequel je ne sçay quant on commencera à l'imprimer. Quoy qu'il en soit, vous avez assez de quoy vous exercer dans l'harmonie en attendant le reste; si vous lisez *la 44e proposition de l'orgue*, vous en verrez une entière description; vous sçaurez par la 37e comme il les faut visiter et par la 36e comme il les faut faire pour leur faire prononcer toutes les voyelles; je parle par experience: ce qui n'avoit jamais esté trouvé.

Je vous envoye encore le livre de la voix et des chants, mais ce n'est pas tout: je desire que vous les parcouriez affin de m'en dire vostre jugement, affin que s'il y a quelque chose qui vous choque, je le puisse amander dans une Preface devant les Errata; et je m'estonne que vous ayant envoyé *les 2 livres du son, et des mouvements où j'examine si particulièrement et si peniblement les observations du sr Gallilée*, vous ne m'en escriviez pas un seul mot, puisque je m'estois souzmis à y changer ce que vous jugeriez à propos. Je suis certain qu'il n'y est nullement offensé, et que voyant ma diligence aux observations il la louëra, si *(sic)* procède candidement. Vous demandez l'autre livre à sçavoir *le 3e des mouvements*; il n'y a plus rien touchant Galilée, et il n'y est parlé que du mouvement des chordes de leton et de boyau qui font l'harmonie des instruments et de plus il n'y a encore qu'un seul cayer d'imprimé; je vous l'envoyeray si tots qu'il sera achevé comme j'ay fait les autres: et maintenant vous aurez entièrement tout ce qui est imprimé; et ce que l'imprimeur va commencer à debiter pour avoir l'argent necessaire à achever ce qui reste.

Je viens maintenant à vos puits, dont la profondeur ne nous peut servir, si du moins elle n'est de 130, ou 150 ou 200 pieds. Je crains bien qu'il ne se rencontrera point de reservoirs d'eau de 20 pieds, non pas seulement de 12: j'en avois fait faire un de cuir de 13 pieds pour une pistole, dont

le diamètre estoit prez de deux pouces de roy, mais voulant experimenter la cheute d'une boule de pur or, que me fist un orfèvre, il est arrivé que le cuir s'est trouvé pourri, pour l'avoir mis dans un lieu frais de peur qu'il s'endurcit et se restreint trop, et ainsi j'ay perdu l'occasion de conferer la descente de l'or avec celle du plomb. Je viens maintenant à M. Le Maire, qui ne se nomme point autrement, car c'est son nom, il est champenois de nation et naissance ; et de nourriture et demeure, de Thoulouze. Il vient maintenant de me visiter ; il est demeuré tout ardent de vous voir lorsque je luy ay dépeint une partie de vos vertus, jusques là qu'en s'en retornant je luy ay fait promettre de vous aller voir ; il a veu une petite branche de cerisier qui se mouvoit et avoit vie sensitive : il ne tient qu'à une couple de pistoles qu'il ne fait graver son invention pour le Luth, mais il ne veut pas depenser son argent à cela qu'il reserve pour poursuivre ses affaires pour joindre les mers par le moyen de la rivière d'Aude et de Garonne : il est né de Chaumont en Bassigny, il y a 55 ans (1), et [est assisté] du

(1) L'auteur quasi anonyme déjà cité de l'article *Le Maire* dans la *Nouvelle Biographie générale*, n'indique ni le prénom du personnage, ni l'époque et le lieu de sa naissance. Il se contente de dire : « inventeur français né vers la fin du XVIe siècle ». On saura désormais, grâce aux lettres de Mersenne, que Jean Le Maire naquit en 1581 à Chaumont (Haute-Marne). Un excellent érudit, M. Henri Jadart, secrétaire-général de l'académie de Reims, a eu l'extrême obligeance de faire faire, à ma prière, des recherches dans les archives de l'ancienne capitale du Bassigny. Malheureusement les registres de baptêmes et de sépultures du XVIe siècle n'ont pas été conservés et les archives de Chaumont n'ont rien gardé des autres papiers qui auraient pu nous apprendre quelque chose sur un homme dont le génie fut si inventif, comme on l'a vu dans les enthousiastes récits de Mersenne, comme on le voit encore dans l'article de la *Nouvelle Biographie générale* dont je vais reproduire les principaux passages : « On n'a point de renseignements sur ce personnage, qui avait le titre, probablement honoraire [remplaçons *probablement* par *certainement*] de gentilhomme de la chambre du roi Louis XIII. On sait seulement que des lettres patentes du 27 août 1644, confirmation d'un brevet délivré l'année précédente, lui accordaient le droit de publier et d'imprimer ses secrets et inventions en même temps que de construire plusieurs machines

Père Joseph (1) et de M. de Cornude (2) pour son afaire.

Il est si plein d'inventions qu'il est difficile d'en rencontrer un semblable, mais il ne les veut nullement descouvrir. S'il eust loisir, nous eussions veu ce qu'il sçait sur le Luth et nous eussions gravé son invention en cuivre. Avant que d'achever la présente il faut que je vous confesse que je ne puis m'imaginer que vous ne soyez mary de ce que j'ay dit contre les positions du s^r Galilée, mais considerez que nous sommes hommes comme luy, et que parlant aprez luy du mesme sujet qu'il a entamé et que nous avons peut estre mieux speculé, que ce nous seroit quelque deshonneur d'avoir celé ce qui ne respond pas à la verité, puisque nous faisons profession de sapper l'erreur où nous la trouvons sans prejudice d'aucun. Il n'a point d'autre but que de la chercher comme je croy et de l'embrasser en la trouvant. Neantmoins dechargez hardiment vostre cœur et commandez tout ce que vous voudrez, mais aprez avoir leu ce dont il

et instruments avec privilège. Le sieur Le Maire y est dit avoir acquis une longue et curieuse connaissance, non seulement des sciences qui servent de secours et d'ornement à la vie civile, mais aussi des langues qui entretiennent le commerce public des princes et des états, et qu'il en a fait connaître les résultats par de grands et judicieux mémoires. Il prétendait avoir des recettes infaillibles pour accélérer l'éducation de l'esprit humain; mais soit qu'il n'ait point trouvé d'encouragement chez ses contemporains, soit qu'il ait renoncé à les mettre en pratique, le secret a été perdu avec lui. Ses découvertes sont du genre le plus opposé; en voici quelques-unes: *Méthode universelle pour traduire les langues; l'Art de mémoire pour se souvenir de plusieurs choses; Méthode nouvelle pour apprendre en fort peu de temps la musique, tant pour la spéculation que pour la pratique; Nouvelle méthode d'imprimer; Machine pour élever les eaux; Manière de faire le fer noir et le fer blanc en feuilles et de le vernir de toutes couleurs; Machine à bâtir en moëllons et en bois toute sorte d'édifices*, etc.» Ces indications proviennent d'un « Extrait communiqué des archives du château de la Grange ».

(1) Ce fut sans doute la mort d'un aussi puissant protecteur (18 décembre 1638) qui empêcha Le Maire de réaliser ses beaux projets.

(2) Nom sans doute mal lu, car je ne trouve aucun personnage notable qui l'ait porté sous le règne de Louis XIII. Peut-être faut-il lire *Cornuel*. En ce cas il s'agirait de Guillaume Cornuel, trésorier des parties casuelles, l'heureux époux d'une des femmes les plus spirituelles du XVIIe siècle.

est question, car je voy bien par vos lettres que vous n'avez pas leu mon livre des mouvemens, autrement vous ne chercheriez pas mes conceptions ailleurs puisqu'il y en a d'assez particulières, et neantmoins qui sont approuvées de bons esprits de pardeça, et qui sans faire tort à Galilée, ne luy en cèdent rien. Ce qui soit dit sans prejudicier à l'obeissance de vos commandemens futurs touchant la suppression, amendement, ou changement de ce livre, et que quelqu'autre que ce soit. J'avois desjà fait relier 2 livres l'un pour M. Gassen (*sic*) et l'autre pour vous, mais ayant parlé à M. du Puys, de la manière de vous les faire tenir, et ayant les cayers françois de mesme grandeur à y joindre, j'ay creu que le paquet s'en porteroit mieux en blanc ; ce que vous verrez la première feuille refaite de la partie dediée à M. de Monmor est qu'on avoit mis son nom, c'est pour quoy il a desiré qu'elle fust refaite. Je mets icy un petit mot de lettre à M. Gassend, et par ce que vous n'estes vous deux qu'un mesme cœur et que j'y mets des choses que vous serez bien ayse de sçavoir et de voir à l'ouverture, je la joints avec la vostre dans la page qui suit, et demeure de plus en plus,

Vostre très affectionné serviteur,

F.-M. Mersenne, Minime.

17 novembre [1636].

J'ay prié messieurs du Puy en presence de M. vostre frère et cousin qu'ils vous feissent tenir le paquet bien seurement et promptement. Je m'en vais chercher les commoditez d'en faire tenir 2 en Italie l'un pour mons^r le cardinal Barberin, et l'autre pour M. Doni avec les mesmes epistres, et en tout semblables aux 2 que vous recevrez s'il plaist à Dieu bien tost, dont je seray bien ayse d'estre averti.

J'oubliois à vous dire que la reclame du mot *Liber* dans la fin du latin monstre une pierre d'attente pour un autre livre qui devroit suivre si le libraire eust eu le moyen de poursuivre davantage ; peut estre qu'avec le temps je luy feray ajouster.

[En marge du folio 32] : Tout le françois que vous avez est destiné pour M. Gassend lorsque je vous en envoyeray un tout entier (1).

XXIII

A Monsieur de Peiresc.

Monsieur, c'est par la grace de Dieu à cette fois que je vous envoye et presente mon Livre tout entier, après en estre venu à bout avec des fatigues incroyables, avec lequel je vous envoye le reste de celuy que vous avés receu par pièces et morceaux qui sera, s'il vous plaît, pour M. Gassend. Je vous en envoye encore un en blanc, de papier commun, lequel vous donerez à qui il vous plaira, soit à nostre couvent d'Aix, qu'on m'a dit estre beau (2) et fourni d'honnestes gens, ou là où vous voudrés. Je vous envoye un billet dont M. Hardy m'a prié (3) ; il est honneste homme et sçavant, et merite d'estre obligé. Aussitost que vous me signifierés le moindre mot pour vous renvoyer vostre manuscrit de la Musique d'Holande et latine, je vous l'envoyeray.

Je ne sçay si vous n'avés point un livre de Raymond Lulle, qui s'intitule *Scala intellectus*, imprimé à Valence en Lettres Gothiques, le *Picatrix de Magia*, et le *Liber trium*

(1) Bibl. nat., fonds français, vol. 9543, f° 31. Autographe.

(2) Constatons une fois de plus que Mersenne, quoi qu'on en ait dit, n'était pas encore allé dans le Midi avant le printemps de 1637.

(3) Voici ce billet : « Le P. Marin est supplié d'escrire à la première occasion à M. de Peiresc, et le prier d'employer son authorité auprès de M. André Arnaud, Lieutenant du seneschal à Forcalquier en Provence, pour avoir copie d'un petit Livre Manuscrit non imprimé qui est en sa Bibliothèque, et y a esté mis par un nommé Godefroy Wendelin, autrefois son domestique [C'est-à-dire attaché à la maison. Wendelin fut le précepteur des enfants d'André Arnaud. Sur le précepteur comme sur la famille Arnaud, voir la très intéressante brochure de M. L. de Berluc-Perussis : *Wendelin en Provence*, Digne, 1890, en attendant la magistrale monographie que prépare M. Le Paige], intitulé *Eben Mezuphi observatio*, ainsi que le mesme Wendelin l'a escrit en un Livre qu'il a fait imprimer, intitulé *Loxias* ».

impostorum (1). Si je le sçavois je vous prierois que je peusse voir le premier ; pour les autres je vous en parleray. Pour Cardan (2), je desirerois bien voir son livre *De Arcanis æternitatis*. Quelqu'un a touts ses Manuscrits à Rome, dont on m'a donné le catalogue (3). Je voudrois qu'on peut en inspecter la transcription de quelqu'un ; neantmoins il me semble que *De Arcanis* ne s'y trouve point.

Il y a aussi un Manuscrit Arabe qui est *Cribrum Religionum* où il parle de la Chrestienne, Juifve, Mahometane. Je ne sçay si vous l'avés.

Je ne sçache icy autre nouvelle que de nos misères, dont je crois que vous vous ressentés aussi. Je prie Dieu qu'il nous donne une bonne paix.

J'ay mis les livres susdits entre les mains de monsieur vostre frère. C'est pourquoy je ne doute pas qu'ils ne vous viennent fort bien conditionnés. Je supplie la bonté divine qu'il me fasse la grace de vous aller offrir leur autheur lorsqu'il nous donnera la paix (4) affin de vous prester encore plus particulièrement mes très humbles services, et de vous asseurer de bouche ce que je fais d'escrit, que je suis et seray toute ma vie, monsieur, vostre, etc.

F.-M. MERSENNE, Minime.

De Paris, ce 15 mars 1637 (5)

(1) Le plus considérable et le meilleur travail qui, en ces derniers temps, ait été consacré au polygraphe espagnol, est la notice de M. Hauréau dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXIX, 1885, p. I-386. Le savant critique s'est occupé là, comme il le dit p. 368, de 313 ouvrages de Raimond Lulle.

(2) Sur Jérôme Cardan, voir plusieurs passages du fascicule XIII des *Correspondants de Peiresc (Gabriel Naudé)* et notamment p. 14.

(3) La plupart des manuscrits dont parle ici Mersenne ont été imprimés dans la grande édition des œuvres de Cardan donnée à Lyon par son confrère le docteur Jacques Spon (1663, 10 vol. in-f°).

(4) Peiresc allait mourir trois mois plus tard et Mersenne n'eût pas le temps de lui faire la visite si souvent promise.

(5) Bibliothèque Méjanes, Aix-en-Provence. Collection Peiresc, registre VII, f° 169. Copie.

XXIV

A Monsieur Monsieur de Peiresc abbé de Guistres et conseiller en la grande chambre du Parlement de Provence.

Monsieur, je ne doubte nullement que les livres du volume que je vous envoye ne vous soient agreables puisque vous leur avez donné l'estre en les tirant de la poussière pour leur faire voir le jour, dont ilz n'eussent pas jouy sans une main assez bonne et assez puissante pour les tirer de l'obscurité comme vous avez faict, de sorte que ceux qui les liront, vous en seront quasi autant redevables qu'à leur autheur s'ilz y rencontrent quelque satisfaction. Ce ne sont pas les premières faveurs que le public et particulièrement ceux qui cherissent les Muses ont receu de vostre heureuse bonté, dont vous avez tellement chargé toute l'Europe qu'il est difficile de rencontrer une compagnie d'honnestes gens qui ne le tesmoigne à haulte voix, et qui ne confesse que les bonnes lettres, et ceux qui les cultivent vous doibvent plus qu'à tout le reste des hommes qui vivent maintenant. Car vous ne vous contentez pas de leur fournir les rares manuscripts et autres reliques de la venerable antiquité qui se peuvent rencontrer dans l'Europe pour leur ayder à conduire leurs ouvraiges à perfection, mais vous prenez la peine de faire la recherche de tout ce qui est de plus curieux au Levant pour ce mesme subject sans en pretendre autre chose que d'ayder de tout vostre pouvoir à faire valoir le talent d'un chascun et à faire paroistre la portée et l'estendue de l'esprit humain. D'où je ne veux pas conclure l'obligation que nous vous en avons tous, parce que la conclusion en est si evidente que je ferois tort à ceux qui font estat de raisonner si j'entreprenois de la desduire (1). J'adjouste seulement que

(1) On a rarement aussi bien décrit et aussi bien loué le beau rôle joué par Peiresc.

nous pourrions esperer de nouveaux secours, si le chemin de la Chine vous estoit assez ouvert pour y trouver des adresses, et pour faire venir leur chronologie, la manière dont ils cultivent les sciences et tous les artz tant mechaniques que liberaux, qui nous feroient voir leurs idées et la capacité de leurs espritz, et j'aurois pourtant un ample subject pour enrichir l'ouvraige que je vous presente de plusieurs nouvelles considerations et de la description de tous les instrumenz des Chinois et des autres peuples du Levant, comme je desire faire une autreffois, si les relations que l'on vous envoye de tous les costez du monde n'y peuvent fournir assez de secours en y adjoustant ce que nostre siècle pourra descouvrir de l'ancienne musique des Grecs à laquelle on attribue des formes et des effectz qui ne peuvent sortir de la nostre.

Je me suis imaginé une sorte d'escripture et un certain idiome universel qui vous pourroit servir à cet effect, en dressant un alphabet qui contient tous les idiomes possibles, et toutes les dictions qui peuvent servir à exprimer chasque choses en telle langue qu'on vouldra. Il a ceste proprieté que sa seule lecture peut tellement enseigner la philosophie accomodée à son ordre, qu'on ne peut l'oublier ou si on l'oublie qu'on peult la restablir sans l'ayde d'aulcun : mais parce qu'il suppose l'instruction d'un quart d'heure pour en expliquer l'usage à ceux qui n'entendent pas nostre manière d'escripre et de parler, je vous diray seulement que vostre nom est la 15,777,318,656 diction de cet alphabeth lequel comprend plus de millions de vocables qu'il n'y a de grains de sable dans toute la terre quoy qu'il soit si aysé à apprendre et à retenir, que l'on n'a besoing d'aulcune memoire pourveu que l'on ayt un peu de jugement. Or vous ne croyez pas que le discours dont je vous entretiens soit hors de propos si vous lisez la 13e, 14e et 15e proposition du Livre des Chants, dans lesquelles j'explique les particularitez de ceste escripture universelle, joint que je donne le meilleur idiome de tous

les possibles et tous ceux qui peuvent estre inventez dans la 47e et 48e du livre de la voix (1), et que vostre trez excellent esprit peut tirer plusieurs beaux secretz de cez propositions de sorte que j'ose esperer qu'elles vous donneront quelque lumière pour inventer la manière de communiquer avec tous les peuples du nouveau monde qui nous peuvent ayder de leurs observations.

Quoyqu'il en soit je seray assez satisfaict si les difficultez que je propose dans tout cet œuvre, et que je resould selon mes forces vous aggreent et si vous jugez qu'elles puissent servir à ceux qui ayment les sciences et qui ne haïssent pas l'harmonie. Recevez-le donc, monsieur, comme une chose qui vous appartient et neantmoins ne pardonnez pas à ses deffaultz qui ne peuvent estre cachez à des yeux si clairvoyanz que les vostres affin qu'on les corrige dans une autre edition, s'il la merite, et que ce que vous y remarquerez de trop long et de trop ample ou de trop court puisse estre retranché ou adjousté et que je le vous renvoye dans un estat plus parfect comme l'on vous en sçaura d'aultant plus de gré que les matières y seront traictées plus exactement et plus judicieusement. C'est ce que j'attendz de vostre bonté tandis que je supplie le grand maistre de l'harmonie universelle de vous conserver en bonne santé et que je suis, Monsieur, vostre, etc. (2).

TAMIZEY DE LARROQUE.

(1) L'œuvre de Mersenne n'est-elle pas encyclopédique et n'a-t-on pas le droit de dire que la prodigieuse activité de son esprit a tout embrassé, sinon tout étreint ?

(2) Bibliothèque d'Inguimbert, à Carpentras. Registre des minutes n° IV, f° 676. Copie. Ce document n'a pas de date, aussi l'ai-je placé à la suite de tous les documents datés. Le hasard a voulu ainsi que la correspondance inédite de Mersenne avec Peiresc fut couronnée par un remerciement bien touchant adressé au nom de tous les savants à leur admirable protecteur, et, puisqu'il s'agit d'un musicien tel que l'auteur de l'*Harmonie universelle*, par un solennel *hymne* de reconnaissance à la fois général et particulier.

APPENDICE

On trouvera dans cet appendice :

1° Une lettre du P. Mersenne à Peiresc, du 25 août 1635, déjà imprimée, mais dans un recueil publié à l'étranger et qui n'a pas été mis dans le commerce de la librairie, ce qui le rend tellement peu accessible, que le document, dont je dois communication à la prévenante amitié de M. Léopold Delisle, peut jusqu'à un certain point être considéré comme inconnu ;

2° Une lettre du P. Mersenne écrite à Gassendi avant le commencement des relations du Minime avec Peiresc, le 5 janvier 1633 ;

3° Une autre lettre de Mersenne au même philosophe, du 17 novembre 1635, où il est parlé en termes touchants de la tendre amitié qui liait l'un à l'autre Peiresc et Gassendi, lesquels, selon la forte expression des Livres Saints rappelée par le Religieux, ne formaient qu'un cœur et qu'une âme.

4° Une lettre du R. P. de Rochemonteix, au sujet de Mersenne à La Flèche.

I

25 août 1635.

Je me suis enfin resolu de vous envoyer ce qui est accomply de l'impression, affin de vous tesmoigner le grand ressentiment que j'ay de votre liberalité, et de recevoir de vous les bons advis qui pourront m'ayder à achever le reste ;

vous estes l'unique qui avez loisir de considerer mes imperfections pour y mettre remède avant que de passer outre. Je suis encore entre la crainte et l'esperance si j'ajouteray un 5. livre à ce que je vous dedie, parceque je dependray encore plus du sieur Ballard que jamais pour les exemples qui y sont necessaires. Ce qui me console est que je ne doute pas que vous ne preniez de bonne part tout ce qui vient de vostre très humble serviteur, particulièrement si vous pesez son affestion qui feroit paroistre de plus grands effets de reconnoissance si elle en estoit capable. Mes imprimeurs de tailles douces ont fait une faute en imprimant une planche pour une autre à la 155e page, mais parce qu'elle a une grande sympathie avec celle qui y doit estre, je n'ay pas voulu coller dessus celle qui y doit estre, affin que vous puissiez avoir les deux, dont l'imposée se voit en son propre lieu dans le livre des orgues. J'attendray tous vos advertissements tandis que je poursuis, affin d'en user pour medecine à ce qui pourra estre conté de moins bien dans ce que je vous envoye, et d'en avertir en quelque lyeu le lecteur. Et vous ne ferez point, s'il vous plaist, relier aucune choses que vous n'ayez tout, autrement je vous eusse envoyé relié s'il eust esté en estat. Et peut estre que le libraire ou imprimeur en fera mettre quelques copies en vente des 4 livres des consonances, dissonances etc., pour pouvoir poursuivre le reste.

J'ay donné vostre lettre à M. Mydorge, lequel m'estant venu voir aujourd'hui, ce 16 jour saint Roch, feste à Paris, m'a donné quelque tesmoignage qu'il seroit bien ayse d'avoir toutes vos experiences des yeux. Nous avons parlé du gros poisson ; mais un chevalier de Malthe, grand ami de M. Aubry, s'y estant trouvé, nous a dit que ce pourroit estre un poisson deux fois plus gros que le ton, qu'il a nommé, et je conjecturois avec M. Mydorge que ce seroit une baleine qui a passé le destroit de Gibraltar ; car qui hors d'elle pourroit avoir un fois capable de donner 14 quintaux d'huile,

c'est-à-dire, comme nous prenons vos termes, 14 cent livres, et si la livre est de 16 onces, nous ne le sçavons pas. Vous ne pouviez mieux vous addresser à personne qui sceust mieux ce que c'est que de l'œil, de la vision des espaces et de la lumière que luy. Et pleust à Dieu que vous puissiez tellement le presser et le combler qu'il pust nous donner ce qu'il sçait sur ce sujet, car je ne crains pas de l'accuser de paresse qui est assez coustumière aux grands esprits.

Depuis peu de jours un gentilhomme qui a esté 10 ans en Pologne m'a assuré que le Roy a 300 musiciens à gage, dont chacun a du moins 600 livres et bouche à cour, et le maistre 4,000 escus, si bien m'en souviens, et qu'ils firent (*sic* dans l'édition) cent à cent par trimestre, ce qui est fort eloigné du petit nombre des Votres (*sic*). Si vous sçavez la verité de cela, je seray bien ayse de la sçavoir, pour le remarquer en parlant des concerts.

Si je ne sçavois que vous avez desjà les tables astronomiques Rudolphines et Parisiennes, je vous en entretiendrois, aussi bien que d'un excellent discours imprimé depuis peu par le s^r^ Marandé de l'astrologie et du mouvement de la terre, où il renverse tout ce que le s^r^ Morin a mis en avant ; voyant le grand nombre d'amis et de correspondans que vous avez, je serois honteux de vous en parler après eux.

Je ne scache icy maintenant rien de nouveau qui soit digne de vous, c'est pourquoy je conclus la presente par mon très humble service que je vous presente, estant tousjours

Vostre très humble serviteur :

F.-M. MERSENNE, Minime.

[Catalogue of the collection of autograph letters and historical documents formed between 1865 and 1882 by ALFRED MORRISON, vol. IV, p. 238*]*.

Volume grand in-4° imprimé en 1890 « for private circulation » (1).

II

A Monsieur, Monsieur Gassend, theologal de Digne, à Digne.

Monsieur,

Vostre deuxiesme lettre escrite, la première m'a trouvé dans une double occupation l'une estant fondée sur les nouvelles chartes et lettres moulées par le s^r de La Leu et l'autre sur un livre de l'enfant qui parle icy sans langue. Si vous apprenez quelque chose de particulier de ceste matière et des muetz parlantz en escripvantz vous m'en ferez part. Vous m'avez promis un petit crayon des cymbales usitées en Provence. Je n'attendz plus que cela avec les instructions de l'Orient, car je peux maintenant dire que nous chanterons in omni genere musicorum instrumentorum. Je vous remercie de la faveur que vous m'avez faicte auprez de M. de Peiresc. S'il en reussit quelque response favorable, j'augmenteray mes actions de graces (2). Je suis aprez quelques experiences que celluy qui sçait tout (3) nous a vantées pour vrayes. J'estime qu'elles sont fausses et consequemment ses discours fondez dessus. Je verray bientost Dieu aydant ce qui en est et

(1) L'éditeur n'a pas vu que le destinataire devait être Peiresc. (Note de M. Léopold Delisle).

(2) Ce passage montre que cette lettre a été écrite avant que Mersenne fut entré en relation directe avec Peiresc et que, par conséquent, elle est antérieure au 1er mai 1633, date de la première des lettres adressées par le savant minime au savant magistrat. Je crois pouvoir affirmer que la présente lettre est du 5 janvier 1633.

(3) Dans cette ironique périphrase il faut reconnaitre l'astrologue Morin, sorte de charlatan auquel Mersenne décocha plus d'une piquante épigramme.

vous en advertiray en temps et lieu. Si vous en faictes en aprez quelqu'une faictes m'en part. J'ay baillé vostre première receue au P. de la Noue qui est, ceste année, nostre superieur (1). Il vous en remerciera humblement. J'ay leu le livre latin contre Galilée faict à Pise, mais vous l'aurez peut estre desjà veu. Quant à Flud, j'ai sceu que vous l'aviez maintenant receu, de sorte que j'en attendz vostre sentiment. Il vous honore bien fort, sinon que vous demeurez tousjours talpa cœcior (2) en son sens, mais sa clef ne nous sert, ce me semble, guières et croys qu'il faudroit la clef de la clef (3). Tant y a qu'il accorde tout ou bonne partie de ce que javois dict contre luy dans l'Epistre, et que pour toute bonne response des marteaux frappantz sur l'enclume il a son refluge à *Margarita philosophica* et à Boêce. C'est là bien parlé pour un homme qui void si clair qu'il est plus que lumineux en comparaison des autres. Le bon est qu'il a bien deviné que ce sont voz mains que j'ai peintes dans la Genèse (4), ce qui vous confirmera bien fort dans la belle verité de sa geomantie et chiromantie et dans celle de l'astrologie. Aussy dict-il avoir veu ce Lanovius qu'il dict estre le pedant attisonant avec la croix des enfanz pendus à sa ceinture, et parce que je n'ay pas voulu respondre, il jurera tousjours que ça esté par impuissance. Je feray voz recommandations aux [savants] et desjà

(1) François de la Noue avait, sous le pseudonyme de *Flaminius*, pris parti, en 1628, pour son confrère Mersenne dans la querelle contre le visionnaire Robert Fludd.

(2) Mersenne venge plus loin son ami et défenseur Gassendi de cette injurieuse comparaison, en se moquant de ce Fludd « plus que *lumineux* ».

(3) Nouveau malicieux bon mot de Mersenne contre son antagoniste qui avait riposté à l'*Epistolica exercitatio* de Gassendi (1630) par un écrit intitulé : *Clavis philosophiæ Fluddanæ*.

(4) C'est-à-dire dans ses *Questions sur la Genèse*. A propos de la main, rappelons que dans le centième des *Sonnets exotériques* de Gérard, Marie Imbert, Bordeaux, 1872, (p. 67), sont cités sur cet instrument des Instruments, les philosophes Anaxagore et Aristote. Le premier de ces philosophes attribuait, selon Plutarque, notre intelligence à la conformation de nos mains.

Mrs de Reffuge et Mydorge ont veu toutes les observations que vous avez envoyées. Ilz n'en ont point faict que celle que je vous envoye de la main de M. de Reffuge. On s'ennuye desjà icy bien fort de ce que vous estes si longtemps sans revenir (1). Je sçais bien que ce ne peut estre assez tost pour mon desir. Quoyque c'en soit, je vous donne le bonjour et le bon an et suis tousjours vostre très affectionné serviteur.

F.-M. MERSENNE.

De Paris.
Ce jour de la veille des Roys que j'ay receu la vostre.

Si M. de Dignes est au pays, je luy presente mes humbles recommandations. Je m'estonne que vous ne me mandez point s'il est allé en Italie. J'ay esté bien resjouy des louanges et panegyriques que Sikard a mis dans sa response à vostre Mercure (2) pour vous immortalizer, quoyque je sçay que vous aspirez à une autre immortalité (3)

III

Lettre de Mersenne à Gassendi.

Monsieur, vous recevrez, s'il vous plaist, ce petit present de vostre ancien amy affin de vous delasser un peu de vos

(1) Gassendi avait quitté Paris depuis le mois d'octobre 1632. Les amis du philosophe se montraient bien impatients de le revoir, puisque le *si long temps* dont ils se plaignaient se réduisait à quelques semaines.

(2) Comme j'ai déjà, en ce fascicule, plusieurs centaines de notes sur la conscience, je ne dirai rien du *Mercurius in Sole visus* de Gassendi (1631), ni de la réponse de W. Schickard (Tubingue, 1632), me contentant de renvoyer aux *Documents inédits*, (1877) sur le philosophe-astronome, auquel Mersenne adresse un si charmant *mot de la fin*.

(3) Inguimbertine de Carpentras, collection Peiresc, registre XLI, 2e partie, f° 76.

autres affaires : et parceque vous sçavez combien je prends de plaisir à la recherche de la verité, je vous prie que si vous prenez la peine de le lire, vous remarquiez comme pour vous les fautes ou mescontes qui y pourroient estre coulez : car je feray gloire de les corriger suivant vostre jugement que je prefère autant ou plus que nul autre. Il y a plusieurs fautes aux lettres de certaines figures, mais vostre bon esprit suppleera à tout. Vous y verrez une bonne partie des experiences auxquelles vous m'avez fait la faveur d'ayder plusieurs fois. Auxquelles j'en ajouste maintenant quelques unes que j'ay faites en 15 jours que j'ay esté aux champs, dont l'une est que nous avons experimenté que la balle d'une arquebuse fait 100 toises, qui font sa portée de point en blanc dans l'espace d'une seconde minute dont allant de mesme vitesse elle feroit le tour de la terre en 30 heures, de plus que le bruit du pistolet tirant de 100 pas loin chacun de 3 pieds s'entend seulement 3 secondes aprez. 3° que toute sorte d'echo repète 7 syllabes prononcées dans une seconde, dans le temps d'une autre [seconde] de l'espace de 483 pieds, et cela très justement et en tous lieux terrestres, aquatiques, etc. 4° ayant tiré avec des arquebuses et fauconneaux liez à des pieux perpendiculaires ayant mis à 30, ou 40 pas de là plusieurs hommes au guet pour voir où les balles de plomb retomberoient, jamais on n'a peu appercevoir la cheute d'aucune quoy que nous tirassions sur l'eau des fossez très larges d'un chasteau. Il faut necessairement que le vent de la moyenne region les emportent bien loin, ou qu'elles se fondent ou demeurent en l'air ; je croy bien plustost le 1er ; et si le dernier arrivoit, il me semble que j'en donnerois bien quelque raison. 5° ayant trouvé une maison de feuillans le maistre en theologie fait des mouches de toutes façons, blanches, bleues, rouges, vertes etc. tant en hyver qu'en esté fort aysement, et l'un d'eux fait des vaux de chair avec du froment et du vin, auxquels il ne reste qu'à donner l'ame. Si vous sçavez quelque chose de bien exact

de tout cela, vous m'en avertirez ; je n'ay rien veu de vos observations de Paris ; un ou deux ans en ça le bon Hortense (1) se plaint bien fort de vous que vous ne luy rescrivez point, attendu tant de lettres qu'il vous a escrites. Voyla, Monsieur, nos petits exercices. Je ne repète point mille petites gentillesses que j'ay escrites par plusieurs fois à M. de Peiresc, parceque je sçay qu'il ne vous cele rien, et que vous estes cor unum et anima una, comme devroient estre tous les chrestiens pour n'avoir jamais de guerre, qui met l'epouvante dans toutes les frontières à cause des Croates, mesmes jusques à 14 lieues d'icy, d'où je viens (2).

Joignez vos prières aux nostres et crions tous au roy de paix : *da pacem, domine, in diebus nostris*, laquelle esperant et attendant je suis tousjours

Vostre bien affectionné amy.

F.-M. MERSENNE, Minime.

Ce 17 novembre 1636.

Tournez.

J'oubliois qu'il (3) ramifie et *resuscite les mouches mortes* en telle façon que vous voudrez, par exemple celles qui sont prises de 8 ou 10 jours dans les araignées (4) et toutes seiches ; si vous desirez sçavoir comment, je le prieray de me le mander. Mr Le Maire m'a aujourd'huy asseuré que les coups de canon s'entendoient beaucoup plus aysement à vent

(1) Singulière féminisation du nom du mathématicien Hortensius.

(2) Les impériaux avaient envahi la Picardie le 3 juillet ; ils avaient pris La Capelle le 9, Le Catelet le 25 et Corbie le 15 août, ce qui jeta dans les environs de Paris et dans Paris même une extrême terreur.

(3) Il s'agit là du même Feuillant, maître en théologie, dont il est question un peu plus haut. Mersenne, distrait comme un mathématicien, suit son idée précédente sans s'apercevoir de la solution de continuité.

(4) Nouvelle distraction. Le bon Père a oublié de mettre : *dans les toiles* (des araignées).

contraire du siège de Montauban (1) à Toulouze, qu'à vent favorable, ce qui me semble estrange. Il a remarqué 2 hommes dont l'un se laissoit pinser et tirer l'oreille et le nez tant fort que l'on vouloit sans douleur, et l'autre frapper de toute sorte de force sur les fesses sans aucune douleur, et un singe qui menoit les pauvres de toutes parts chez son maistre, et qui leur distribuoit l'aumosne (2).

IV

Une lettre du R.-P. de Rochemonteix, au sujet de Mersenne à La Flèche.

Le savant historien du collège de La Flèche m'a fait l'honneur de m'adresser une lettre contenant des explications et des rectifications qu'il est de mon devoir de reproduire.

Paris, 26 rue Lhomond.
30 août 1892.

Monsieur, je viens de lire la notice très intéressante sur Marin Mersenne, que vous avez insérée dans la *Revue historique et archéologique du Maine*. Puisque vous avez bien voulu me citer avec beaucoup de bienveillance dans les notes de la page 14, j'ai pensé que vous recevriez peut-être avec plaisir quelques renseignements et remarques qui pourront vous être utiles pour le prochain article. Les voici en peu de mots et sans préambule.

1° Vous faites observer, note 3, page 14, que je n'ai pas dit *un seul mot* de Mersenne dans l'histoire du Collège Henri IV de La Flèche. Cette observation n'est pas très

(1) Le siège de 1621 qui dura depuis le 17 août jusqu'au 2 novembre.
(2) Bibl. nat. fonds français, vol. 9543, f° 32. Autographe.

exacte : il en est question au tome IV, pp. 59, 60, 62 et 288. Il eût été vrai de dire que je n'en parle pas assez ; c'est par oubli de ma part qu'il n'a pas eu sa notice, comme d'autres élèves de La Flèche, à la p. 288 du t. IV.

A la note 5, vous écrivez que je ne dis rien du P. de la Tour. Je n'en dis rien, parcequ'il n'y a jamais eu dans ce collège de Père de ce nom au XVIIe siècle. J'ai la liste complète, année par année, liste copiée aux archives du Gesu, de tous les Pères qui ont habité Henri IV ; le P. de la Tour ne s'y trouve pas. Le P. Hilarion de Coste a confondu le P. de la Tour avec le P. Louis de la Salle (t. IV, p. 30, et t. I, p. 123).

2° Marin Mersenne est venu au collège de La Flèche ses études en partie faites. Il a étudié la rhétorique sous le P. de la Salle. Il n'y avait alors qu'un cours de morale, le cours de théologie scholastique ayant été organisé à partir seulement du mois d'octobre 1607 ; ce qui explique probablement pourquoi Mersenne alla faire à Paris ses études théologiques. Pendant son séjour à Henri IV, il eut pour recteur le P. Jean Chastellier, et, pour préfet des études, le P. Christophe Brossard (t. I, p. 65).

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon religieux respect.

C. DE ROCHEMONTEIX, S J.

CHRONIQUE

Depuis la publication de la dernière livraison, le Conseil de la Société a admis, comme membres associés :

MM. BIGNON (l'abbé), curé de Saint-Benoist-sur-Sarthe, par Chemiré-le-Gaudin (Sarthe).
GRAFFIN (Roger), à Belval (Ardennes).

Au mois de mai 1892, nous annonçions dans cette *Revue* la découverte alors récente de peintures murales dans l'église de Saint-Pierre-du-Lorouer (Sarthe), et nous signalions, entre autres, plusieurs scènes superposées, d'époques différentes, telles que le *Jugement dernier* et l'*Enfer*, avec des inscriptions funéraires.

M. le comte de Janssens vient d'étudier ces peintures dans un excellent article que publie le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France* (1893), avec une reproduction des fresques les plus intéressantes, d'après une photographie de M. l'abbé Vallée, curé de Saint-Pierre.

Nous extrayons les détails suivants de la note de M. le comte de Janssens qui a été tirée à part et que l'auteur a bien voulu nous envoyer :

« Chacun des murs latéraux de la nef, possédant deux

fenêtres, présente trois surfaces ou panneaux renfermant chacun une scène.

« Sur le panneau central du mur du sud, nous voyons la *Résurrection des Morts*... Nous croyons que cette peinture ne peut-être antérieure au XIVe siècle et nous ne serions pas surpris qu'elle fut même plus récente, de la fin du XVe siècle par exemple ; certains indices nous montrent qu'elle a dû être fort soignée.

« La scène placée à droite nous offre le spectacle de l'*Enfer*... quelques unes de ses parties semblent appartenir au XIIe siécle. Les têtes qui se voient à la partie inférieure n'ont aucun rapport avec le sujet et sont de beaucoup postérieures.

« Sur le premier des trois panneaux du nord, en bas, une figure de femme couchée, destinée à donner l'illusion d'une dalle tumulaire. La guimpe et le voile qui entourent son visage permettent de l'attribuer au XIVe siècle. Le second panneau et le troisième renferment des personnages isolés vêtus de longues robes. Leur apparence est fluette, allongée et présente un air de parenté avec celle des figures analogues que nous voyons non loin de là, à Poncé.... »

Un autre panneau, près du chœur, « se compose à proprement parler, de deux scènes distinctes. La scène du bas nous représente les funérailles d'un personnage que nous voyons couché dans un cercueil, accompagné de deux cierges allumés. A côté, un bras subsiste, tenant un encensoir. A l'extrémité gauche, un moine tient un livre ouvert, sur les pages duquel on lit A*[nima]* EIUS REQUIESCAT. Les mots IN PACE surmontent le livre. Un personnage se tient devant celui-ci, portant un bassin pour l'eau bénite en forme de seau. Il était lui-même précédé d'un autre qui a disparu ; on ne voit plus que la croix processionnelle qu'il portait, affectant la forme d'une croix pattée. Entre ce dernier et la tête du cercueil, un autre se voit, debout, les bras levés,

portant l'âme du défunt personnifiée par une petite figure nue, dont la moitié est passée dans la zone supérieure du tableau où Abraham, assis sur un trône, la tête entourée d'un nimbe, tient sur ses genoux l'âme qu'il vient d'accueillir. Pour nous enlever jusqu'au dernier doute sur l'identité d'Abraham, nous voyons encore les lettres ⌐ER AP restes évidents de l'inscription PATER ABRAHAM dont il était accompagné.

A la partie inférieure du tableau, une inscription en vers léonins placée au-dessus du cercueil fait connaître le nom de celui qui y repose.

+ LVCE . NITES . MORV[M] . RAGINAV[DE] [ANI]MA . [VIRORVM :
[VI]VENS IN . XPO TVM . L . E . T .. MVLI ... BCI
+ Q[VI]LEGIS . H[OC] AVDI . JACET . HIC . CORP[VS] [RAGINAVDI
+ .... EST .... PRECIOSIS . SIBI . M .. RVS

« Cette inscription ne nous laisse pas de doutes. Nous sommes en présence d'un monument funéraire peint en l'honneur d'un certain Raginaudus. Ce fait nous semble remarquable, et, sans pouvoir affirmer qu'il soit unique, nous avouons n'en pas connaître d'autres exemples....

« Nous voyons à l'extrémité droite [de la seconde scène] le Christ bénissant, assis sur un trône. Trois suppliants, agenouillés et tournés vers lui, occupent le centre, placés de profil les uns derrière les autres. Il nous semble voir en tête un prêtre vêtu d'une longue robe et d'une riche chasuble brodée, puis un autre homme avec un ample manteau et un peu derrière une femme revêtue d'un manteau papelonné, la tête couverte d'un voile. Ces deux derniers sont surmontés d'une inscription qui nous renseigne sur leur identité :

[CON]DITUR : COLIT . ET : SEQVITVR CELESTIA CASTRA :
.. RI . SET . DIRIGITVR . RAGINAVDVS . AD . AD . ASTRA :
CO[N] . DIGNE MORI . M ... SVB LVCE . ID/EO RI :
MIGRAVIT MATER
HVIC MISE[R]ERE
PATER : AM[EN].

« Il s'agit donc encore de Raginaudus, cette fois accompagné de sa mère, et, pour que nous n'ayons pas de doute sur leur personne, leur nom est auprès de chacun d'eux. A la suite de l'inscription dont la fin se trouve derrière la femme agenouillée, nous lisons ces mots :

ISABEL . EST NO
MEN . EIVS :

et à côté du personnage placé devant elle ce seul nom :

RAGINAVDVS :

« Cette représentation complète donc la première et nous fait revoir le mort de tout à l'heure suivi de sa mère, agenouillé et tourné vers le Christ. Mais qui est devant lui ? Quel est le nom de ce personnage, dans lequel nous avons cru reconnaître un prêtre ?.. Au-dessus de sa tête nous lisons :

FECIT HOC OPVS
MAVRICIVS.

« Devrions nous en conclure que c'est le portrait même de l'artiste, qui, non content de s'être nommé, a voulu encore figurer dans cette scène ?... Peut-être serait-il téméraire de voir là l'œuvre et la représentation de Mauricius, alors jeune, plus tard évêque du Mans (1216-1231). Nous

nous bornons à faire remarquer la similitude de nom et de costume... Mais, que le peintre se soit représenté ou non, nous restons toujours en présence de ce rare fait, la signature de l'artiste. »

M. le comte de Janssens termine par une très intéressante discussion dans laquelle, après avoir cité une charte du *Livre Blanc* où il est fait mention d'un *Raginardus, rector ecclesie Sancti Petri de Oratorio* (1256-1257), et rappelé certains détails de costume, il tend à conclure que la date de cette peinture doit être reportée au cours du XIIIe siècle.

On vient de mettre à découvert dans le bourg de Thorée un ancien sarcophage en sable agglutiné et mélangé de coquillages, qui contenait les ossements d'un squelette incomplet et des cendres. Au moment de la découverte, le sarcophage hermétiquement fermé, était intact : dès le lendemain malheureusement des enfants ont brisé le couvercle.

La mort toute récente de Maxime du Camp, décédé le 6 février dernier, vient de rappeler l'attention sur les œuvres de l'éminent académicien. Nous pensons qu'à cette occasion nos lecteurs du Maine liront avec plaisir les charmantes pages qui suivent, extraites de ses *Souvenirs littéraires :* elles offrent, au double point de vue historique et littéraire, un intérêt local tout particulier.

« Au mois de juin [1831] on me retira de pension ; j'accompagnai ma mère et ma grand-mère, qui allèrent s'installer jusqu'au milieu de l'automne à Fresnay-le-Vicomte chez M. de Contencin, un de mes grands oncles dans la ligne

maternelle. Sous-Préfet de Mamers au moment ou éclata la révolution de juillet, M. de Contencin avait reçu, comme tous les fonctionnaires de province, ordre de faire surveiller les routes et de faire arrêter, s'il y avait lieu, les ministres signataires des ordonnances ; il avait interprété ces instructions d'une façon particulière, car il s'était immédiatement mis en rapport avec le comte de Semallé, un de ses amis, et n'avait rien négligé pour favoriser la fuite du prince de Polignac. Il avait été destitué, ce qui l'avait indigné. Il s'était retiré, boudeur et frondeur, dans une petite propriété qui touchait aux dernières maisons de Fresnay-le-Vicomte et qui dominait le cours encaissé de la Sarthe (*Verdun*).

Mon oncle était un vieillard ou du moins me paraissait tel ; c'était un homme d'infiniment d'esprit, d'une instruction étendue, railleur, d'humeur inégale, d'opinions légitimistes exaltées et que les paysans appelaient : M. de Contenchien.

Au temps de la révolution française, il s'était jeté en Vendée, où il avait fait la guerre ; il avait connu Cathelineau, Charrette, Stofflet, La Rochejacquelein, et en parlait comme de héros. Il était à la bataille du Mans ; après la défaite de l'armée royaliste, ou plutôt de l'armée royale, comme on disait alors, il s'était enfui dans la forêt de Sillé, dans les bois de Pézé, s'était caché dans une ferme appartenant à ma famille et avait continué de faire la chasse aux Bleus. Il parlait avec admiration d'un paysan nommé Bas-Maine, qui servait de guide et de chef à la petite bande dont il faisait partie. Il paraît que ce Bas-Maine était un homme extraordinaire, et ses hauts faits, racontés par mon oncle, me sont revenus plus tard à la mémoire, lorsque j'ai lu les aventures des batteurs d'estrade de Fénimore Cooper. Tout ce que le romancier américain dit de l'astuce, de la patience, du soin, pour dresser des embuscades, du courage des Peaux-Rouges me rappelait les récits de mon oncle.

De sa vie de partisan à travers bois, il avait conservé une

habileté sans pareille pour imiter le cri de la chouette, du geai et du corbeau, qui servait de signal aux enfants perdus que les chouans lançaient sur la piste des soldats de la république. Le mot *chouanner* revenait souvent dans sa conversation, et souvent je l'ai entendu s'écrier avec un soupir de regret : « Ah ! comme nous avons chouanné entre Saint-Rémy et Saint-Aubin ! c'était le bon temps ! »

Pour lui, la guerre de Vendée avait été une guerre légitime, une guerre sacrée : « Ils ont été forcés de l'avouer eux-mêmes, disait-il avec orgueil : c'était une guerre de géants ! » A entendre mon oncle, les victoires, les batailles de l'Empire, tant de capitales conquises, tant de peuples domptés, n'étaient rien en comparaison des combats dont la Bretagne, la Vendée et l'Anjou avaient été le théâtre. Cela contrariait mes idées ; je n'osais rien dire, car j'aimais, je respectais et je craignais uu peu M. de Contencin ; mais je regrettais qu'Ernest Feydeau ne fut pas là pour « river le clou » au vieux compagnon du chouan Bas-Maine. J'étais d'autant plus troublé par ces récits que j'avais pour ami le garde champêtre de Fresnay-le-Vicomte, qui était un ancien soldat de l'Empire, resté fidèle au souvenir de ces jeunes années.

Quand je lui disais : « Est-ce vrai que les chouans étaient tous de grands généraux ? » il me répondait : « Autant dire que votre bourriquet a le nez crochu ; c'étaient de méchants gars qui se « fouissaient » derrière les ajoncs pour tirer sur de pauvres soldats portant le fusil à volonté. Sauf votre respect, c'est M. de Contenchien qui raconte cela ; mais le cher homme a la berlue à cause du changement de gouvernement. Les grands généraux ! moi, je les ai connus et j'ai servi sous leurs ordres. » Alors, avec cette éloquence du soldat redevenu paysan qui se rappelle les aventures où il a eu sa part d'héroïsme, il me parlait du « roi » Murat, toujours vêtu de velours ; de Bernadotte, qui avait un vilain nez ; de Lefebvre, « qui était le père du soldat » ; de Ney, qui jurait comme un templier ; de Curial, qui ne mangeait

que des truffes, et il me racontait les batailles auxquelles il avait assisté. Elles étaient nombreuses, et lorsqu'elles ne se terminaient pas par la victoire, c'est que nous avions été trahis. Il était au combat de Montereau, il avait vu Napoléon pointer la pièce de canon légendaire ; en racontant cet épisode, il ôtait lentement son tricorne et levait les yeux, comme s'il eut salué un dieu invisible.

Les récits du garde champêtre et ceux de mon oncle étaient tellement contradictoires qu'ils me causaient du malaise, j'étais troublé, car je me sentais entraîné alternativement vers l'un et vers l'autre ; dans la même journée, j'aurais volontiers crié : Vive l'Empereur ! et Vive le Roi ! J'aurais voulu être « Murat « coiffé de grandes plumes », j'aurais voulu être La Rochejacquelein avec le cœur de Jésus sur la poitrine ; j'étais trop enfant pour comprendre la granneur du sacrifice abstrait qui seul est méritoire, et je me perdais dans une série de raisonnements où je trouvais une sorte de douleur impatiente dont je ne pouvais me débarrasser. Je me résolus à consulter ma mère qui avait une rare rectitude de jugement et de m'en rapporter à ce qu'elle me dirait. Un jour que j'étais seul avec elle, je lui dis : « Qu'est-ce qu'il y a de plus grand, les guerres de la Vendée ou les guerres de l'Empire ? » Ma mère me répondit : « Petit garçon, — c'est ainsi qu'elle m'interpellait lorsqu'elle voulait retenir vivement mon attention, — petit garçon, il y a quelque chose de plus grand que les guerres de la Vendée et que les guerres de l'Empire, c'est la paix. » Il y a cinquante ans que ma mère m'a fait cette réponse, et je crois qu'elle avait raison.

Je n'étais cependant pas plus avancé. Charrette et Napoléon continuaient à combattre dans ma petite cervelle, et je ne sais comment ce duel se serait terminé, si un incident, futile en apparence, ne m'avait emporté vers des rêveries où les héros des guerres civiles et des guerres de conquête ne pouvaient plus intervenir. Dans les premiers jours de

juillet, ce fut la foire de Fresnay-le-Vicomte. On peut imaginer que je ne quittais pas la place publique, pleine des mugissements du bétail et des cris des marchands abrités sous des tendelets de toile. J'avais été autorisé à acheter ce qui me plairait; j'avais couru à l'étalage d'un libraire ambulant et, bien servi par le hasard ou par mon instinct, j'avais fait l'acquisition d'un livre, d'un admirable livre, qui était le *Robinson suisse*. L'impression fut profonde, si profonde quelle m'absorba. Je vivais dans un songe permanent, et je m'éveillais au-delà des mers, dans des pays où il y a des arbres extraordinaires, des cavernes de sel, des autruches sur lesquelles on peut monter et des animaux dont on ne sait pas le nom.

Devant la maison de mon oncle s'étendait une sorte de clos qui aboutissait à un champ nommé la Poterne, car il confinait aux anciennes fortifications ; là s'élevait un noyer dont les branches dominaient un petit mur. Je grimpais sur la muraille ; et je me glissais le long des branches, j'escaladais le tronc jusqu'à une bifurcation où je m'installais, caché, perdu au milieu des feuilles, et là je lisais ; j'appelais ce noyer Falkenstein, en mémoire de l'habitation que la famille naufragée avait construite sur un arbre. J'ai passé là des journées dont je me souviens avec délices. Je m'étais confectionné un arc et des flèches ; je m'exerçais à tirer des oiseaux ; je ne réussis qu'à éborgner un canard, ce qui me valut une semonce énergique.....

J'avais volé chez mon oncle un marteau et des clous que j'avais enfouis à côté de la soute aux vivres. Partout où je pouvais prendre une latte, une planche, je m'en emparais ; je les apportais dans le pré, et je les dissimulais dans l'épaisseur de la haie vive. Je voulais construire un radeau, le charger de mes provisions et m'abandonner au cours de la Sarthe. Ou devais-je aller ainsi ? Je ne m'en doutais guère, mais il me paraissait certain que je ne pouvais aborder qu'à une île déserte, où je dresserais des buffles, où je pêcherais

des tortues, où je verrais des flamants roses marcher dans les herbes. »

Devenu littérateur célèbre et académicien, Maxime du Camp n'oublia point le pays de Fresnay qui lui rappelait de si charmants souvenirs. Il revint le visiter toujours avec plaisir, et en février 1890, dans un remarquable article de la *Revue des Deux-Mondes* où il signale les causes déplorables de la dépopulation de la France, il raconte, à l'appui de sa thèse, cette dernière anecdote, malheureusement trop caractéristique :

« Au temps de mon enfance, dans le pays du Maine qui s'allonge entre Fresnay-le-Vicomte et Sillé-le-Guillaume, j'ai vu souvent un fermier, maître Chédor, présider la table où ses onze enfants, beaux et solides, s'asseyaient au-dessous de lui. A force de besogner, d'aller vendre son blé au Mans, son chanvre à Alençon, il avait amassé, pièce de 6 liards sur pièce de 6 liards, un maigre pécule dont on parlait avec exagération autour de lui, ce qui a permis à Pierre, son fils aîné, d'épouser une fille orpheline qui possédait une dizaine d'hectares, moitié prés, moitié labours.

« Longtemps après les jours que je rappelle, je suis retourné voir ces braves gens ; j'ai demandé : Où est Pierre ? » On m'a répondu : « Il est sur sa terre, en dévalant du côté de la Sarthe, au-delà des grands Bercons, tout auprès de Saint-Aubin-de-Locquenay. » J'y ai été par les chemins ombreux où j'avais cueilli tant de *nousilles* pendant nos vacances d'écolier. Pierre m'a bien accueilli et m'a offert un pichet de cidre ; je lui ait dit : « Combien as-tu d'enfants ? — Je n'ai qu'un gars, pas plus. » Je l'ai regardé avec surprise. Il s'en est aperçu ; son expression est devenue sérieuse, et c'est d'un ton presque bourru qu'il a répliqué : « Dame ! vous savez ; je ne veux pas que mon héritage soit partagé. »

« Mauvaise parole ; le paysan n'est pas le seul à la prononcer ; plus d'un petit négociant, plus d'un bourgeois, plus d'un millionnaire l'a répétée. Une telle théorie mise en

pratique est néfaste. J'en demande pardon à certains économistes ; mais j'estime que Malthus est un malfaiteur. Si l'Angleterre l'avait écouté, elle n'aurait ni l'Indoustan, ni tant de colonies prospères. Les pays qui n'ont pas trop de population n'en ont pas assez. »

HISTOIRE DU SÉMINAIRE D'ANGERS DE 1659 A 1695 (MÉMOIRES DE JOSEPH GRANDET), publiée par G. Letourneau, prêtre de Saint-Sulpice, supérieur du Séminaire d'Angers, Angers, 1893, Germain et Grassin, 2 forts vol. grand in-8° avec dessins et portraits.

Les annales de l'Anjou, toujours si intéressantes, viennent de s'enrichir d'une nouvelle publication d'une importance exceptionnelle, l'*Histoire du séminaire d'Angers depuis sa fondation en 1659 jusqu'à son union avec Saint-Sulpice en 1695*, par Joseph Grandet, publiée pour la première fois, d'après le manuscrit original, par M. l'abbé G. Letourneau, supérieur actuel du séminaire d'Angers.

Né à Angers le 30 juillet 1646, devenu plus tard prêtre de Saint-Sulpice, troisième supérieur du séminaire et curé de Sainte-Croix, Joseph Grandet ne fut pas seulement l'un des plus saints prêtres angevins de son temps, l'un des disciples les plus édifiants de M. Olier ; ce fut un savant historien, en relation avec les notabilités de son temps, et dont les nombreux travaux, très exacts, décèlent généralement, au dire des moins suspects, un esprit des plus judicieux. L'éminent archiviste de Maine-et-Loire, M. Port, le considère même « comme l'un des pères de l'histoire angevine ».

Les volumineux mémoires que Joseph Grandet consacra à l'histoire du séminaire d'Angers sont dès lors une œuvre historique sérieuse, en même temps qu'un document de

premier ordre. Leur portée dépasse de beaucoup les limites de l'Anjou.

Ecrits sans prétention, avec une heureuse vivacité d'expression et une grande abondance de détails pittoresques, ils présentent « un tableau vivant et très intéressant d'un grand diocèse français au XVIIe siècle » ; ils retracent quelques pages célèbres de l'histoire religieuse de la France.

Tour à tour se succèdent dans le récit, avec une piquante variété, des traits de mœurs, des réflexions fines, des anecdotes agréables, et les luttes mémorables de la meilleure partie du clergé angevin contre le jansénisme que soutient alors l'évêque Henri Arnaud, l'un des représentants les plus connus « de cette dynastie austère et maussade qui a gaspillé au profit de l'hérésie janséniste des dons d'esprit et une force de caractère admirables ».

Notre histoire du Maine, intimement liée toujours à celle de l'Anjou, trouve plus que toute autre dans ces mémoires de Grandet des épisodes et des documents intéressants.

Signalons notamment les négociations poursuivies à Angers, en 1675, pour la fondation d'une maison de Lazaristes, par M. Vadblé, supérieur du séminaire du Mans, « l'un des principaux de la Congrégation, homme d'esprit et de tête » ; les missions données à Craon, Châteaugontier, Laval, etc., par les prêtres de Saint-Sulpice dont le zèle s'applique à convertir même les mousquetaires ; et surtout deux lettres de protestation, écrites au Mans en 1677 par l'évêque, Louis de La Vergne de Montenard de Tressan, que ses ménagements pour les Jansénistes avaient fait accuser près du roi de soutenir les « Gallardins » de La Flèche. Tout en défendant quelques ecclésiastiques de son diocèse, élèves de M. Gallard, Louis de La Vergne se déclare « l'ennemi acharné de la nouvelle doctrine » ; il promet son concours pour rétablir la paix dans la ville d'Angers, conformément aux désirs du roi, et rappelle « que les méchans offices sont ordinaires à la cour... »

Imprimé avec beaucoup de goût et de luxe à Angers, chez MM. Germain et Grassin, l'ouvrage forme deux forts volumes grand in-8. Il est illustré de huit charmants dessins de M. l'abbé Elie Cesbron, et de quatre superbes portraits permi lesquels se remarquent ceux de Michel Le Peletier et d'Henri Arnaud, évêques d'Angers. C'est, à tous égards, une très belle et très intéressante publication qui fait honneur au diocèse d'Angers. R. T.

LA CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ ET LES PRÊTRES DE BAZOUGES, EN 1791, par René Gadbin. Angers, 1893, in-8 de 32 pages, extrait de la *Revue de l'Anjou*.

Sous ce titre, notre confrère M. René Gadbin vient d'ajouter une page intéressante à l'histoire révolutionnaire du Maine et de l'Anjou : il nous démontre une fois de plus, documents en mains, le trouble jeté dans les esprits par la persécution religieuse et les déplorables conséquences de la constitution civile du clergé qui divisa profondément la paroisse de Bazouges restée fidèle à son pasteur légitime. Ces souvenirs sont toujours utiles à rappeler et à méditer comme un enseignement pour l'avenir.

LES AGNELLES DE LA FERTÉ. Drame en 3 actes, par A. Voisine, 1 volume in-18. Paris, Henri Gautier, 1894.

Ce petit drame extrait du « SIÉGE DE LA FERTÉ EN 1590 » publié et annoté par notre savant collègue, M. Gabriel Fleury, doit être signalé à l'attention de nos lecteurs. L'histoire des Agnelles fertoises est trop connue pour que

nous la racontions de nouveau. Nous voulons simplement féliciter l'auteur d'avoir pris dans notre histoire locale le sujet d'un drame destiné à des œuvres de jeunesse. Il est grandement à désirer que cet exemple soit suivi. Nos vieilles chroniques sont riches en faits historiques, en légendes attrayantes. Les rendre populaires, les faire aimer de nos jeunes compatriotes, c'est faire œuvre de patriotisme manceau, c'est en même temps sauver les soirées et les fêtes des patronages de la banalité où elles croupissent trop ordinairement. Nous souhaitons au sympathique auteur un plein succès et nous faisons des vœux pour que ce drame soit suivi d'un grand nombre d'autres tirés de l'histoire de notre province.

EM.-L. CHAMBOIS.

Héliog. Lemercier

Lafontaine

P. Paul Violin

m. b. s.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

DOM PAUL PIOLIN

ANCIEN PRIEUR DE L'ABBAYE DE SOLESMES

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE

La *Revue historique et archéologique du Maine* arrive bien tard pour rendre hommage à la mémoire du R.-P. Dom Piolin. Et cet hommage tardif paraîtra bien incomplet, bien insuffisant.

Un des membres du bureau était tout désigné pour parler dignement, au nom de la *Société*, de notre éminent et regretté président. M. l'abbé Esnault était l'ami très particulier du savant religieux (1); il avait été son disciple, était devenu son collaborateur (2). On était en droit d'espérer une œuvre que tout devait égaler au sujet : l'art délicat de l'écrivain, le cœur de l'ami, la science de l'érudit. Après

(1) C'est en parlant de lui que Dom Piolin — après avoir formulé un jugement que les égards dûs à la modestie des vivants ne permettent pas de rapporter — écrivait : « Je lui suis très attaché. Le ciel m'a fait la grâce d'avoir des amis excellents et je les aime de tout mon cœur. »

(Lettre à M. Guays des Touches, 7 juin 1865.)

(2) V. *L'Eglise du Mans durant la Révolution*, t. I. Préface, p. XXIII.

plusieurs mois, au grand regret de tous, M. l'abbé Esnault s'est vu obligé de renoncer à donner le travail.

C'est à un autre ami du Père Piolin qu'est échue la tâche abandonnée. Hélas! il sent trop bien qu'il est sans autre titre, pour l'accomplir, que cette précieuse amitié remontant à trente années.

Voici donc qu'au lieu d'un tableau achevé qu'on attendait d'un maître, la *Revue* ne peut offrir que l'imparfaite esquisse d'une main malhabile.

Uni, moi aussi, à M. l'abbé Esnault par les liens anciens et indestructibles d'une affection qui m'est un honneur bien cher, j'ai pu recourir à son obligeance, à sa riche collection, compléter, contrôler mes souvenirs par les siens.

L'aide empressée, l'obligeant concours, les communications bienveillantes de plusieurs ne m'ont point fait défaut, d'ailleurs; et je dois nommer avec reconnaissance : le R.-P. Dom Dubourg, M. l'abbé Denis, aujourd'hui novice dans l'ordre bénédictin, M. Jules Chappée.

Un homme comme Dom Piolin, n'avait pu disparaître sans recevoir un tribut public d'hommages. Divers écrits l'ont loué déjà, dont j'ai pu grandement profiter.

Dans l'*Union littéraire du Maine*, M. l'abbé Ledru lui a consacré quelques pages telles qu'on pouvait les attendre de son talent distingué (1).

M. Joseph Denais, qui avait entretenu avec le R. P. Piolin des rapports d'affectueuse intimité, a donné à la *Revue de l'Anjou* un article sous ce titre heureux : *Un moine au XIXe siècle* (2). Le titre seul ne résume-t-il pas bien l'homme tout entier, qui était assurément la personnification même du moine? L'article du reste, œuvre d'une plume exercée, contient des détails personnels fort inté-

(1) Tirage à part. Le Mans, imp. Leguicheux, in-8, 1892.
(2) Tirage à part. Angers, Germain et Grassin, in-8, 1892.

ressants. La *Croix du Maine* (1) publiait aussi certains détails et quelques anecdotes caractéristiques. La *Semaine du Fidèle du Mans* (2), diverses autres semaines religieuses de différents diocèses (3), la presse locale (4) et la presse de Paris, ont célébré les vertus du religieux et les mérites de l'historien.

Enfin il appartenait aux bénédictins de Solesmes de prendre leur part dans ce concert de regrets si justifiés qui saluait avec un douloureux respect la mort de leur confrère. L'hommage fut digne du défunt et digne de la grande Congrégation.

En une étude magistrale, parue dans l'*Univers* (5), le sympathique et distingué prieur de Solesmes, le R. P. Dom Cabrol, a tracé un portrait saisissant de Dom Piolin et fait revivre les traits de cette belle figure monastique. Il a traité le sujet avec l'ampleur et le talent dont chacun de ses écrits donne de nouvelles preuves. Il a tout dit, et il ne laisse à ceux qui viennent après lui, que la certitude de moins bien dire.

I

FAMILLE, ÉDUCATION

Léon-Paul Piolin naquit au Bourgneuf-la-Forêt, département de la Mayenne, le 17 février 1817, de M. Jean-Baptiste Piolin et de Mme Adélaïde Pivert. Il fut présenté au baptême le vingt février (6) et eût pour parrain son oncle M. Julien-Léon Piolin, curé de la paroisse de Bonchamps (7). La

(1) 13 novembre 1892. V. aussi *Union historique et littéraire du Maine*, 1894, 2e livraison.

(2) N° du samedi 12 novembre 1892.

(3) *Semaine catholique du Diocèse de Séez*, 17 novembre 1892.

(4) *Nouvelliste de la Sarthe*, 10 novembre 1892.

(5) Du 17 novembre 1892.

(6) Extrait des registres des actes de baptême de la paroisse du Bourgneuf-la-Forêt.

(7) M. Julien Piolin est mort chanoine au Mans en 1861.

Providence avait placé son berceau dans un pays de foi, et dans une famille chrétienne. Peu éloignée de la catholique Bretagne, la contrée du Bourgneuf, en partage comme une grande partie du Bas-Maine, les fortes convictions, la fidélité bien connue et l'attachement aux traditions. La paroisse natale de Dom Piolin demeure encore l'une des plus chrétiennes de ce religieux pays.

Depuis un siècle la famille Piolin était fixée au Bourgneuf ou aux environs ; elle y avait été attirée à la suite du mariage de Laurent Piolin, trisaïeul de Dom Piolin, avec Julienne Beaumesnil.

Dès le commencement du XVIIe siècle, on trouve les Piolin (originaires de Normandie, croit-on), établis en Anjou. En 1623 un Jacques Piolin était juge-consul de la ville d'Angers (1). En 1666 François Piolin, sieur de la Groye, fut élu échevin de cette ville (2). Un membre de la famille appartint à l'ordre bénédictin, congrégation de Saint-Maur. Dom Pierre Piolin, né à Ingrandes, diocèse d'Angers, fit profession à Bourgueil le 13 décembre 1681. Il fut prieur de Sainte-Colombe de Sens, et de Saint-Pierre-le-Vif. Il mourut à Evron en 1720.

Les parents de Léon-Paul Piolin jouissaient au Bourgneuf d'une grande considération bien méritée par l'ancienneté de la famille, ses services passés, plus encore par le culte traditionnel de l'honneur, la piété et la foi. Deux autres enfants partagèrent avec Léon-Paul le bienfait de la première éducation à ce foyer chrétien : une fille, Adélaïde, mariée à M. Mouézy (3) et un autre fils, Elie, qui entra aussi dans

(1) Liste des juges-consuls de la ville d'Angers de 1566 à 1790. *Revue de l'Anjou*, 1884, p. 142-151. Dans ce document on trouve encore les noms de Gilles Piolin, juge-consul en 1627 ; Jacques Piolin en 1631 ; Jean Piolin en 1644 ; Claude Piolin en 1680 ; François Piolin, sieur de la Groye, 1666 et 1681.

(2) Notes ms. communiquées. — Les archives départementales de Maine-et-Loire conservent un dossier Piolin.

(3) Madame Mouézy est morte au Bourgneuf en 1891. Elle n'eut qu'une fille Madame Le Jariel.

les ordres sacrés et mourut prématurément (1), vicaire à Bourgon.

Lorsqu'il fut en âge d'étudier Paul Piolin fut confié au curé de Bonchamps, son oncle et son parrain. C'est auprès de ce prêtre vénéré, dans son presbytère, qu'il apprit les premiers éléments du latin. C'est, préparé par ses soins, qu'il fit sa première communion. Dans un milieu aussi propice, les germes de vertu déposés en son âme par les exemples et les enseignements des parents ne pouvaient que grandir et se développer. L'enfant avait sous les yeux tout ce qui peut faire aimer le bien et la vérité, faire comprendre et estimer l'action salutaire de la Religion, apprécier le rôle de l'Eglise, faire connaître la dignité et la grandeur de la vie sacerdotale. A ces premières impressions sans doute se rattachera la détermination qu'il prendra sur le choix de son état.

Quelques années plus tard il était au collège de Vitré. Les événements de cette époque troublée — c'était en 1830 — avaient leur écho dans cette maison. La révolution, qui venait de renverser la dynastie des Bourbons, était mal accueillie dans le pays ; elle avait été le point de départ d'une effervescence assez générale qui ne se calma point

(1) Le 24 décembre 1853. Quelque temps auparavant le pieux vicaire vaincu par la maladie avait dû quitter la paroisse pour venir recevoir les soins des siens au Bourgneuf, c'est là qu'il mourut laissant à tous ceux qui l'avaient connu le plus édifiant souvenir. Un de ses anciens maîtres, le vénérable M. Descars supérieur du collège de Châteaugontier, lui rendait un éclatant témoignage : « Elie fut pendant neuf ans le modèle de mes élèves par la sagesse, par son application à tous ses devoirs, par une piété qui s'accrut avec les années. Il eut dans la division des petits et dans celle des grands, le prix d'honneur,et présida pendant un an, avec beaucoup de zèle, la conférence de Saint-Vincent de Paul. Une vie d'écolier si pure et si édifiante annonçait un séminariste exemplaire, un saint prêtre ; que de titres à notre attachement et à nos regrets !..... Je serais heureux de penser que votre juste douleur trouve quelque soulagement dans la certitude que notre cher Elie vit toujours dans nos cœurs et n'est point oublié dans nos prières. »

(Lettre à Dom Piolin, 13 janvier 1854.)

facilement. Les esprits étaient montés, plus peut-être qu'ailleurs dans les jeunes têtes des collégiens. De longues années après Dom Piolin aimait à raconter ses souvenirs d'écolier d'alors, les visites des gendarmes au collège, la perturbation des études, l'agitation parmi les élèves, les anxiétés des maîtres, tout le désarroi d'un temps de révolution. Son père ne tarda pas à venir le chercher pour le conduire en un lieu plus paisible et plus propre au travail. Il entra en 1831 au collège de Château-Gontier pour y rester jusqu'en 1837 et y terminer son éducation. Il a été lui-même l'historien de cet établissement dont « le savant auteur de l'*Histoire de l'Église du Mans*, digne continuateur de l'œuvre immense de ses Pères, le *Gallia Christiana*, est une des gloires que le collège revendique avec la plus légitime fierté (1) ». Telle est la note ajoutée par les éditeurs à la notice de Dom Piolin sur le collège de Château-Gontier. L'auteur avait bien eu soin de se passer lui-même sous silence.

Etablie en 1710 dans l'antique prieuré du Geneteil, dont la fondation remontait au XIIe siècle, cette maison d'éducation a joui pendant longtemps dans la région d'une excellente réputation et justifié la confiance des familles. Des maîtres dévoués y ont formé de nombreuses générations de jeunes gens instruits et sérieusement chrétiens. Parmi ces éducateurs distingués qui placèrent le collège de Château-Gontier au premier rang des établissements d'instruction de la province, tant au point de vue du niveau élevé des études que de la bonne et saine éducation, l'abbé Basile Horeau a laissé un nom et un souvenir qui demeurent justement en vénération.

Avec Dom Piolin, le collège de Château-Gontier peut re-

(1) *Notice sur le collège de Château-Gontier*, par le R. P. Dom Paul Piolin, avec des eaux-fortes par Tancrède Abraham (extrait de l'*Album de Château-Gontier*, in-fol. Château-Gontier, imp. Bezier, s. d.)

vendiquer d'autres glorieux élèves qui ont été l'honneur de l'Eglise en notre temps, qui sont parvenus aux plus hautes dignités : Monseigneur Bouvier, le docte théologien, l'éminent administrateur dont la mémoire restera impérissable dans le diocèse du Mans ; M. Amb. Guillois, curé du Pré, au Mans, auteur d'une *Explication du Catéchisme*, souvent rééditée, toujours étudiée avec profit, un des livres écrits en notre langue qui ont le plus contribué à faire pénétrer dans les esprits la doctrine catholique ; M. Eugène Boré, le célèbre Lazariste ; S. E. le cardinal Meignan, archevêque de Tours.

Là, dans cette maison de travail, de solides études, de forte discipline, Paul Piolin fut parmi les plus pieux, les plus laborieux. Les souvenirs de ses condisciples le représentaient comme un écolier modèle, bon camarade, ardent à l'étude, à l'esprit vif et chercheur, au caractère serviable, estimé de ses maîtres, aimé de ses condisciples. Il arrivait au terme de sa vie de collégien avec une maturité d'intelligence rare pour son âge, et une somme de connaissances bien supérieure au bagage de la moyenne des humanistes.

II

VOCATION, LE SÉMINAIRE, SOLESMES

Le jeune Piolin paraît n'avoir jamais connu ce « mélancolique tourment de l'avenir » dont parle Lacordaire. Il semble au contraire avoir facilement su le secret de Dieu sur lui et s'être senti appelé sans hésitation à embrasser la vie ecclésiastique. Ses souvenirs d'enfance, ses traditions de famille, toutes les influences de son éducation, l'exemple de son oncle respecté, pardessus tout sa piété éclairée, son amour pour le bien le portaient à se consacrer entièrement

au service de Dieu. Au sortir du collège, il entra au Grand-Séminaire.

Le futur bénédictin avait fait ses études classiques dans un ancien prieuré de l'ordre de Saint Benoît; il venait s'initier aux sciences sacrées à l'abri d'un cloître monastique, au milieu des grands souvenirs des Mauristes. Depuis 1816 l'antique abbaye de Saint-Vincent avait été, après de longues difficultés (1), concédée par les pouvoirs publics à l'administration épiscopale pour l'établissement du séminaire diocésain.

Lorsque Paul Piolin franchit le seuil de cette pieuse demeure il s'y trouvait une réunion de professeurs distingués, de maîtres dans la science de la vie spirituelle. Il suffit de nommer messieurs Chevreau (2), Bruneau, Vincent pour rappeler des hommes dont les services éminents ne sont point oubliés et qui ont acquis des titres durables à la reconnaissance du clergé du Mans. Le séminaire de ce vaste diocèse, comprenant alors les deux départements de la Sarthe et de la Mayenne, était un établissement de grande importance, réputé au loin pour la force des études théologiques, pour son austère discipline, pour le choix heureux des maîtres, pour le nombre et l'excellent esprit des étudiants. L'influence d'un homme du plus insigne mérite avait surtout contribué à créer cette situation dans le séminaire du Mans; c'était le fruit de sa longue direction. Avant de s'asseoir sur le siège de saint Julien, Mgr Bouvier avait dirigé, avait, on peut dire, organisé l'enseignement du clergé (3). Il avait donné à la vie du séminaire une impulsion forte et sûre qui se fit sentir longtemps. Elle était dans toute sa vigueur au moment où Paul Piolin commençait ses études ecclésiastiques. Il a lui-même, en mainte occasion, reconnu publi-

(1) *Semaine du Fidèle*, t. XVI p. 559-899.

(2) *Semaine du Fidèle*, t. XVIII p. 652 et suiv.

(3) *Vie de Monseigneur Bouvier* par Mgr Sebaux évêque d'Angoulême, in-12, 1886, chap. II et *passim*.

quement cette influence et rendu hommage aux mérites du prélat et du théologien (1). Voici comment il a apprécié son rôle et son caractère, dans la biographie du T. R.-P. Dom Guéranger : — « ... La Providence lui avait ménagé les avis d'un guide prudent et éclairé ; ce guide était M. Jean-Baptiste Bouvier, alors supérieur du séminaire et depuis évêque du Mans. A des manières et un langage d'une grande simplicité, M. Bouvier joignait une application au travail infatigable, un amour du devoir constant, une science des choses pratiques peu commune et une connaissance des hommes surtout qui le rendit toujours maître de la position. Ce fut cette qualité unie à une vertu universellement vénérée qui fit sa force dans tout le cours d'une carrière longue et unie. Comme supérieur du séminaire, comme vicaire-général il obtint une autorité morale dans tout le diocèse qui ne pouvait qu'augmenter lorsqu'il fut devenu évêque » (2).

Les habitudes laborieuses, la régularité sévère, l'esprit de foi, l'ardente piété qui régnaient à Saint-Vincent étaient pour satisfaire les goûts et les aspirations du jeune Piolin qui s'était donné sans réserve au Dieu dont il voulait être le ministre. Pour devenir digne de sa vocation, pour y répondre aussi parfaitement que possible, aucun effort ne devait lui paraître trop difficile. Comme il avait été un écolier modèle, il fut un séminariste scrupuleusement attaché à tous ses devoirs. Les solides qualités dont il avait fait preuve acquéraient leur complet épanouissement. En même temps que la grandeur morale de son caractère, s'affirmaient ses remarquables dons intellectuels : une grande puissance de travail, un jugement droit, un esprit ouvert, curieux de tout ce qui peut élever et instruire, une mémoire sûre qui le rendait maître à jamais d'une chose quand une fois il l'avait apprise.

(1) Cf. *Mémoires sur la Révolution et le premier empire par Fleury*, publiés et annotés par Dom Piolin, in-8, Paris et Le Mans 1874, p. 8.

(2) *Les illustrations et les célébrités du XIXe siècle.* IIIe série, in-8, Paris, s. d. p. 25.

Avec cela, soutenu par les vues les plus pures, les plus hautes, fortifié par la prière, il ne pouvait manquer de se distinguer dans tout ce qu'il entreprenait. Il s'appliqua avec conscience aux études qui faisaient la matière de l'enseignement au séminaire, et il rencontra le succès. Son incroyable activité d'esprit, sa soif de savoir et d'apprendre, ne lui permirent point de se contenter des travaux et des études qui suffisent aux autres. Tout en ne négligeant aucune branche des sciences ecclésiastiques, en ne le cédant à aucun des plus zélés, en se maintenant l'égal des plus instruits en philosophie, en théologie, sans diminuer d'un instant la part des exercices de piété, il trouvait du temps à consacrer à l'histoire. Indépendamment de l'histoire ecclésiastique, il étudiait l'histoire profane, lisait les auteurs anciens, les historiens surtout ; et, suivant une méthode à laquelle il demeurera fidèle toute sa vie, sa lecture était appliquée, faite toujours *la plume à la main*. Il entreprit même à cette époque de traduire Tacite. Il commença aussi à recueillir des notes sur le passé de l'Eglise du Mans. Il en avait amassé un grand nombre et il aimait à dire qu'elles lui furent dans la suite d'un grand secours.

Consacrer sa vie au service de Dieu par la prière et le travail, tel était bien l'attrait évident de son âme. Plus sûrement et plus complètement que dans l'existence du prêtre séculier, il devait trouver dans la profession monastique la satisfaction à ses aspirations intimes. « Le moine bénédictin, a-t-il écrit (1), comme les autres religieux remplit parfaitement le but de sa vocation sans se signaler par des travaux littéraires : mais s'il joint ce service à ceux qu'il rend par sa vie de prière et de mortification, les Souverains-Pontifes, les docteurs et les saints proclament hautement qu'il unit les mérites de l'apostolat à ceux de la vie contemplative. Utiles dans tous les temps, les travaux des cénobites

(1) *Les illustrations et les célébrités du XIXe siècle, loc. cit.* p. 65.

le sont plus encore à une époque comme la nôtre ». Celui qui comprenait et caractérisait si bien la mission des moines était visiblement fait pour le cloître.

Sept années auparavant, Dom Guéranger avait restauré la vie monastique en France et relevé de ses ruines le prieuré de Solesmes, destiné à devenir le nouveau berceau du monachisme dans notre pays. Solesmes ! Dom Guéranger ! que de pure gloire, que de grandeur évoquent ces noms illustres et inséparables dans l'histoire ! Ce n'est pas le lieu ici d'entreprendre de payer à l'institut bénédictin et à son restaurateur un tribut d'admiration dont l'expression pourrait nous entraîner bien loin. Mais un recueil d'histoire du Maine ne peut perdre une occasion qui se présente, de se glorifier des grands hommes de la province, et de se déclarer, en son nom fière de compter le grand abbé, comme sien. L'amour propre local à le droit aussi de s'enorgueillir de ce foyer de science et de vertus, Solesmes. Et s'il est permis de saluer, en passant, la glorieuse abbaye, rappelons la belle page de Monseigneur Pie : « Quel homme de ce temps parmi les serviteurs et les soldats de la cause sacrée, n'est venu ici demander des conseils et des inspirations ? N'est-ce point ici que le frère Henri Lacordaire prenait sa résolution dernière et qu'il assemblait les matériaux de son Mémoire pour le rétablissement de l'ordre de Saint-Dominique ?... Charles de Montalembert n'y a-t-il pas écrit son introduction à la vie de sainte Élisabeth et n'y traça-t-il pas le premier et le meilleur plan de son histoire des moines d'Occident ? Et que d'autres écrivains sont venus s'abreuver à ces sources toujours ouvertes d'érudition et de savoir !... Combien d'âmes malades sont revenues ici à la santé et à la vie, et que d'existences dévoyées y ont rappris le chemin du bonheur en retrouvant celui de la Vérité !... Combien de pélerins ont foulé la route qui les amenait sur cette colline aux jours des grandes solennités et venaient entendre les chants, admirer les cérémonies, contempler les beautés de la maison de

Dieu ! » (1). Et depuis, d'autres titres à l'admiration sont venus s'ajouter à ceux qu'a chantés l'éloquent évêque en un si admirable langage. Quels accents n'eût-il pas trouvés pour célébrer la constance de Solesmes dans l'épreuve, aux tristes jours des expulsions et dans ceux qui ont suivi !...

L'abbé Piolin avait été admis au sous-diaconat le 13 juin 1840 ; le 14 juillet suivant il entrait à Solesmes.

III

LE NOVICIAT, LES ÉTUDES MONASTIQUES, PARIS, BIÈVRES, ANDANCETTES

« J'ai tout vu par moi-même il me reste de tout cela une conviction chère et sérieuse c'est que Solesmes n'est pas seulement une famille de frères, une association d'hommes instruits, mais un vrai et saint monastère » (2). Tel avait apparu Solesmes à celui qui devait être le cardinal Pitra. C'était au temps même de l'entrée de l'abbé Piolin que le futur prince de l'Église venait visiter l'abbaye naissante, poussé par le désir d'y prendre place, et qu'il en écrivait le jugement que nous venons de rapporter.

La jeune communauté n'était pas sortie de la période des temps héroïques ; les débuts avaient été pénibles. La célébrité de Dom Guéranger, l'éclat de ses premières publications avaient bien attiré de précieuses sympathies ; les ressources n'abondaient pas cependant. Chaque jour se présentaient des difficultés qui auraient découragé de moins vaillants que l'intrépide abbé et ses généreux compagnons (3).

(1) *Oraison funèbre de Dom Guéranger*, *Œuvres de Mgr l'évêque de Poitiers*, t. IX, p. 67.

(2) Cité par Mgr Battandier, *Le cardinal J.-B. Pitra*, grand in-8, Paris 1893, p. 80.

(3) Cf. *Solesmes et Dom Guéranger*, par le R.-P. Dom Guépin, in-12, Le Mans 1876, p. 117.

Mais on priait avec ferveur, on travaillait, on aimait l'Église, la France, la vérité et la science. Une cordialité charmante, une joie franche régnaient entre les frères. Le nouveau postulant se sentit vite à son aise dans cette famille. Il y apportait un ensemble de qualités qui lui assuraient l'affection et l'estime de tous. C'était alors un grand jeune homme frêle, à la taille élancée, aux traits fortement accusés, aux manières pleines de réserve, de distinction et aussi de simplicité et de bonté. Son visage grave et intelligent laissait facilement deviner les impressions intérieures qui l'animaient. Enjoué, plein de finesse et d'entrain, il était parfois aussi porté à la tristesse, au découragement, à la défiance de soi. C'est que sa santé très délicate lui faisait éprouver de douloureuses réactions morales. Il souffrait intérieurement en essayant de n'en rien laisser paraître au dehors, de ne jamais être à charge aux autres. Par sa bonne volonté, son application constante, la vivacité de son intelligence, l'affabilité de son caractère, le frère Piolin ne tarda pas à gagner tous les cœurs, à se faire aimer et apprécier de son supérieur, de ses confrères.

Le 14 janvier 1841, il reçut la coule de novice, pour parler le langage usité dans l'ordre. Pendant la durée de son noviciat il s'attacha avec la conscience et le sérieux qu'il apportait en toutes choses, à suivre tous les exercices prescrits par la règle et n'épargna aucun effort pour devenir, en tout point, un digne fils de saint Benoît. Il jouissait pleinement de se sentir dans la voie voulue par Dieu, il goûtait en chrétien et en admirateur du beau, les splendeurs de la liturgie et la majesté des rites de l'Église, mis en honneur dès le principe, à Solesmes. Il apprenait de plus en plus à aimer les beautés, la sagesse et les grandeurs des observances monastiques, exactement suivies par les fils de Dom Guéranger. Sous la direction de ce maître incomparable, dont il subissait l'irrésistible ascendant et auquel il avait

voué une affection filiale et une respectueuse admiration (1), il dirigea ses lectures en vue des travaux qu'il pourrait entreprendre après son noviciat. Ainsi il lit l'histoire ecclésiastique de Noël Alexandre, il étudie d'une manière approfondie le grand ouvrage de Gruter *Corpus Inscriptionum*, et donne une attention particulière aux vies d'un certain nombre de saints que le P. abbé lui désigne dans la collection des bollandistes.

Il fit profession le 15 janvier 1842 en la fête de saint Maur, le premier disciple de saint Benoît, l'introducteur en France de la règle du grand patriarche. Le même jour le frère Pitra entrait au noviciat (2). Bientôt les deux nouveaux moines, associés par la confiance de leur abbé à la direction de la même œuvre, allaient traverser ensemble de grandes difficultés, partager un dur labeur et des soucis cuisants.

En 1842 Solesmes était encore le seul monastère bénédictin. Isolé, en pleine campagne, le calme de sa situation, le charme du paysage offraient des avantages inappréciables pour le recueillement et la prière; mais, surtout à une époque où les moyens de communications n'étaient point ce qu'ils sont aujourd'hui, cet éloignement n'était pas sans inconvénient, et rendait difficile l'exécution des travaux qu'il appartenait aux moines d'entreprendre ou de continuer. Des recherches, des études dans les bibliothèques, dans les collections de manuscrits d'une grande ville, étaient néces-

(1) On pourra juger de ses sentiments par les quelques lignes suivantes de la lettre qu'il écrivait au T.-R.-P. Dom Guéranger, au moment du enouvellement de l'année : « Heureux de goûter depuis longtemps les fruits de votre sollicitude paternelle et à la veille de contracter une obligation qui m'unira à Votre Révérence par des liens plus étroits, je me sens pressé de lui offrir les vœux que ces considérations font naître dans mon cœur. Daignez les agréer et accorder à votre enfant votre bénédiction, il verra d'un œil plus calme la carrière qui s'ouvre devant lui et il y marchera d'un pas plus sûr... (Lettre du 29 décembre 1841) ».

(2) *Histoire du cardinal Pitra*, par le P. Dom Cabrol, Paris, 1893, in-8. p. 63.

saires. Aussi tous ceux qui s'intéressaient à l'institut naissant souhaitaient-ils la fondation d'une maison à Paris.

A Paris on trouverait toutes les facilités désirables pour l'étude et tous les glorieux souvenirs de Saint-Germain-des-Prés.

L'archevêque, Mgr Affre, M. de Montalembert et quelques autres amis dévoués, favorisèrent le projet ; Dom Guéranger prit en location un hôtel rue de Monsieur, dans le faubourg Saint-Germain, vieille terre monastique. En mémoire de l'antique abbaye, il voulut que l'humble prieuré portât le nom de Saint-Germain (1).

Dom Piolin en qui avaient brillé dès le début toutes les qualités qui font un bon moine, avait été remarqué par le P. abbé. Tout jeune encore il avait une maturité rare ; la sainteté de sa vie rehaussait ses précieux dons de l'esprit. Il était alors tel qu'on l'a connu depuis : possédant à un haut degré cette bonhomie pleine de finesse, cette douce fermeté, cette bienveillance et cette naïveté s'alliant bien à la pénétration de l'esprit, à un bon sens remarquable, harmonieux ensemble qui constituait un caractère si attachant et si sympathique. Formé de très bonne heure comme un homme mûr, par un heureux privilège, il demeura jusqu'à la fin avec la même candeur et la même jeunesse de cœur et d'âme.

La clairvoyance de Dom Guéranger n'avait pas hésité à distinguer en ce jeune moine un homme à qui l'on pouvait confier une mission difficile.

Le 19 avril 1842 l'abbé de Solesmes installait à Paris une petite colonie monastique. Il plaçait le P. Piolin à sa tête avec le titre de sous-prieur (2).

(1) Cf. Dom Cabrol, *op. cit.* p. 72.

(2) Dans son intéressante *Histoire du cardinal Pitra*, Mgr Battandier semble indiquer que Dom Piolin fut prieur de Saint-Germain et que Dom Pitra lui succéda dans cette charge, p. 107. L'exactitude des faits, je crois, est ceci : le P. Dom Piolin gouverna la petite communauté de la rue de Monsieur

Peu de jours après (21 mai), le nouveau sous-prieur revenait au Mans. Il était ordonné prêtre à la cathédrale. Bientôt il célébrait sa première messe dans le petit oratoire du prieuré de Saint-Germain.

Prêtre ! Dom Piolin l'a été saintement, complètement. Nul n'a pu mieux comprendre la dignité et la grandeur du sacerdoce, en pratiquer plus fidèlement tous les devoirs.

Ni les occupations multipliées, ni les plus importants travaux, ni les fatigues ou les épreuves de la maladie, ne l'en détourneront jamais. A Paris, comme plus tard à Solesmes, lorsqu'il lui paraissait qu'on réclamait avec raison son ministère sacerdotal, il était toujours prêt.

Il était prêtre depuis peu de temps que déjà les préoccupations de son zèle se manifestent d'une façon touchante dans une lettre à son supérieur. « ...Je profite de cette occasion pour vous rappeler que vous m'avez promis de demander pour moi des pouvoirs pour la confession. Ce n'est pas que je ne craigne beaucoup ce ministère... Mais hier soir j'ai vu un jeune homme avec lequel j'ai été très lié. Longtemps il avait cherché à me voir et avait été sur le point de faire le voyage de Solesmes ; d'un autre côté je savais qu'il avait donné dans des écarts. Eh bien ! je lui parlai, après autre chose, de ses devoirs, et il me demanda tout de suite si je confessais. Je l'encourageai à revenir et il me promit de venir à confesse. Il me semble qu'en de semblables occa-

avec le titre de sous-prieur depuis avril 1842 jusqu'à l'installation de Dom Pitra comme prieur, 9 mars 1843. J'en ai la preuve dans toutes les lettres adressées par Dom Guéranger à Dom Piolin. Il l'appelle toujours : « *Mon cher Père sous-prieur* ». A moins qu'il ne le nomme : *Mon cher ami*, ou *Mon pauvre bonhomme*. Ce grand penseur, qui se trouvait à l'aise au milieu des plus hautes conceptions de la théologie et sur les sommets de la science, ce maître dans l'art d'écrire le plus beau français, se plaisait, dans sa conversation et sa correspondance intimes, aux familiarités de langage. Il affectionnait même certains mots de notre patois manceau, souvent pittoresque et expressif, qui avaient sur ses lèvres un cachet inimitable.

sions, il y aurait charité à secourir de pauvres âmes » (1).

Conduire et gouverner une communauté est une tâche difficile toujours et pour tous. Elle est particulièrement difficile pour un homme jeune, timide, porté à la défiance de soi-même, comme l'était le P. Piolin. La difficulté est plus grande encore quand on se trouve dans la période de fondation, sur un terrain nouveau et à peu près ignoré, que tout est à créer, que les ressources matérielles ne sont point assurées, que l'on est sans cesse en face de l'inconnu, sans cesse aux prises avec des incertitudes cruelles.

Le sous-prieur de Saint-Germain éprouva souvent de cruels embarras. Lorsqu'il ne sentait plus le P. abbé près de lui, il était pressé par le besoin de recourir à son expérience, à son autorité. Une active correspondance s'établit donc entre le jeune supérieur de Paris et Dom Guéranger. Le P. Piolin écrivait à son abbé à Solesmes, et partout où il se trouvait, le tenant, jour par jour pour ainsi dire, au courant de tout ce qui se passait dans la communauté, lui faisant connaître les moindres détails de la vie du petit prieuré, le consultant sur toutes choses avec un abandon entier et une filiale confiance. Souvent aussi il lui ouvrait son cœur et lui demandait le reconfort dont il avait besoin dans ses tristesses et ses découragements. Le spectacle de ces deux belles âmes s'épanchant l'une vers l'autre est d'une nature trop intime pour que l'on s'y puisse arrêter sans indiscrétion. Il sera permis cependant de citer un fragment d'une lettre du P. abbé, qui laisse voir avec quel cœur, quel entrain, quel esprit il savait relever les autres, lorsque lui-même souvent était angoissé par de poignants soucis. « ...Je crains que la vue de vos faiblesses ne vous impressionne trop. Dieu est infiniment plus miséricordieux et bon que vous n'êtes faible et indigent. Toutes les fois que la tristesse domine l'âme de manière à produire l'ennui et l'humeur

(1) Lettre à Dom Guéranger, novembre 1842.

noire, ce n'est plus la componction qui est douce, calme, confiante, qu'est-ce donc? C'est un petit brin d'amour-propre combiné avec les accidents du tempérament physique. Rien autre chose. Il faut donc secouer cela et tâcher d'être gai. Il y a du courage dans la gaîté comme dans toute autre chose ; aussi est-ce pour Dieu qu'il faut ainsi s'ébattre. *Gaudete in Domino semper ; iterum dico gaudete....* Il faut démolir cette humeur noire qui n'est bonne ni pour ce monde, ni pour l'autre.... enfin, mon bon ami, bien convaincu que vous êtes du grand besoin de l'humilité et de la charité, qui en vous sont presque une seule et même chose, allez votre train et ne vous figurez pas pouvoir être parfait en quinze jours. C'est beaucoup de se connaître ; mais ce n'est encore que moitié.... Pour le reste il faut deux choses, l'amour de Dieu et le temps.... » (1).

Appuyé sur l'énergique volonté de l'abbé de Solesmes, soutenu par sa direction si ferme et ses courageux exemples, Dom Piolin remplissait tous les devoirs d'un supérieur vigilant ; sa sollicitude s'étendait à tout. Ses lettres nous le montrent faisant observer scrupuleusement la règle, pensant au bien spirituel de chacun, cherchant à assurer l'avenir en étudiant les sujets qui se proposaient, se renseignant avec soin et prudence sur leur compte, faisant violence à ses goûts, à sa timidité pour créer et entretenir de bonnes relations avec le clergé, les laïques, les autres ordres, employant tous les moyens pour faire aimer et apprécier la congrégation, pour lui procurer des ressources, pour obtenir les objets dont on avait besoin au prieuré (2). Tout manquait,

(1) Lettre de Dom Guéranger du 29 mai 1843.

(2) Il avait recours notamment à un ecclésiastique du diocèse du Mans, alors attaché à celui de Paris, qui se montrait plein de zèle pour toutes les œuvres, et très dévoué au prieuré de Saint-Germain et à Dom Piolin. « M. Gobil m'a dit qu'il n'obtiendrait pas tout ce qu'il espérait de l'ancienne sacristie de l'Assomption, parceque les marguilliers s'étaient réservé presque tout pour les églises de la campagne où ils ont du bien ; mais qu'enfin il espère avoir un ornement blanc et peut-être un rouge » (à Dom

tout était à organiser dans la maison, à la chapelle, dans la sacristie, à la bibliothèque. Au milieu de ces soucis sans trève, le travail, pour lequel le studieux moine se sentait tant d'attrait, ne pouvait pas trouver toute la place qu'il aurait voulu. Sa santé, ses occupations multipliées et incessantes qui absorbent presque tout son temps, l'arrêtent et l'entravent. Il s'en plaint à son supérieur : « Il se passe des jours où je n'ai pas le temps d'ouvrir les livres dans lesquels je dois étudier.... depuis votre départ je ne suis pas sorti une seule fois pour les bibliothèques, parceque à chaque fois que je suis sorti j'ai ressenti un froid si grand que ma douleur de poitrine a redoublé (1). .... Le froid recommence et le cours d'antiquités de M. Letronne continue sans que je puisse en profiter » (2). Il ne prend aucun repos cependant, et son esprit toujours actif s'applique, en tous les moments libres, aux travaux commencés, ou cherche quelque nouveau sujet d'étude pour lui et pour les autres : « Il me semble que l'on pourrait bien faire transcrire par le frère.... cette *Vie des justes de la Congrégation de Saint Maur*, dont je vous ai parlé, ce serait un moyen de l'occuper, ce qu'il ne sait pas faire » (3).

Les membres du petit prieuré, leur chef surtout, commençaient à se faire connaître dans le monde des travailleurs et des savants ; on les voyait assidus aux bibliothèques (4), aux archives, partout où l'on étudie, où l'on cherche ; ils

Guéranger novembre 1842). — Sur M. Gobil, mort récemment doyen de Château-du-Loir, v. *Semaine du Fidèle*, 1893, pp. 516, 536, 558. Tirage à part Leguicheux 1893. L'auteur de cette intéressante notice est M. l'abbé Pichon, chanoine.

(1) Lettre citée de novembre 1842.

(2) Lettre du 3 décembre 1842.

(3) Lettre du 24 janvier 1843.

(4) Dom Piolin avait toujours conservé depuis lors l'autorisation qu'il avait obtenue d'emprunter des livres à la Bibliothèque royale. C'est une lettre dont la formule imprimée est revêtue de la signature autographe de M. Naudet. La suscription porte : à *Monsieur Piolin, n° 15 bis rue Monsieur, Paris.*

rencontraient-là des bonnes volontés et des sympathies. « Comme je disais à M. Sionnet, écrit Dom Piolin (1), que j'étais pressé parceque le soir je voulais aller à la bibliothèque royale, il me demanda si nous ne remportions pas les manuscrits. Je lui dis que je n'aurais pas même osé en demander la permission. Il me promit alors de me la faire obtenir. Nous nous donnâmes rendez-vous à la bibliothèque pour le lundi ; il m'a fait parler à M. Paulin Paris qui nous dit que je n'avais qu'à faire une lettre pour M. Champollion, et que huit jours après je serais autorisé. »

Bientôt le sous-prieur allait avoir plus de temps à donner à ses travaux, et retrouver une plus grande liberté d'esprit par suite de l'arrivée à Saint-Germain de Dom Pitra nommé prieur (2) — mars 1843 — et qui venait le décharger de la plus lourde part de responsabilité. De la vie commune et de la collaboration qui unit à Paris, le P. Pitra et le P. Piolin, naquit entre eux une affectueuse estime bien réciproque, dont le souvenir demeura cher au moine de Solesmes, comme au prince de l'Eglise et qui persista jusqu'à la fin de leur vie.

Vers la même époque Dom Guéranger avait accepté de prendre sous sa direction des personnes qui s'étaient réunies à Andancettes, diocèse de Valence, pour y mener la vie religieuse. En partant pour aller faire un séjour à Rome, au mois de juillet 1843, il passa par Andancettes pour les visiter. Dom Piolin alors était très fatigué, avait besoin d'air et de repos. Le P. abbé l'emmena avec lui et le laissa pendant la durée de son voyage à Rome, comme aumônier aux religieuses d'Andancettes. Là le P. Piolin employa tout son zèle à accomplir la mission qui lui était confiée ; en même temps sa santé se raffermit. Dans ses lettres de Rome, son supérieur, sur ce ton enjoué et affectueux qui lui était

(1) Lettre à Dom Guéranger du 24 janvier 1843.
(2) Dom Cabrol, *op. cit.*, p. 76.

habituel, l'encourageait dans ses efforts et le complimentait du retour de ses forces. « Votre lettre sur l'état du monastère m'a vivement intéressé, je vois que vous avez beaucoup à faire : allez-y doucement, mais toujours en avant : c'est-là une maxime en tout.... Adieu, mon bon père sous-prieur, tâchez d'être toujours bien *afflonné*. La tête est meilleure ; ne faites point d'imprudence qui puisse compromettre la poitrine. Pourquoi êtes-vous si maigre et si allongé comme une levrette ?... Priez toujours pour moi votre père et ami.... » (1).

Après quatre mois environ d'absence, Dom Guéranger revenait en France et ramenait avec lui le P. Piolin à Paris.

Le monastère de Saint-Germain était étroit et incommode. Les moines n'y avaient point l'espace dont ils ont besoin pour leur genre de vie ; en outre ils n'y étaient qu'à titre de locataires. Autant d'obstacles au développement et à l'affermissement de la fondation. On chercha donc à s'installer ailleurs, et Dom Pitra acquit un hôtel situé rue Notre-Dame-des-Champs pour y transférer le prieuré de Saint-Germain (2).

Presque en même temps on offrait aux bénédictins une propriété des environs de Paris, à Bièvres, dans le diocèse de Versailles. La maison était située sur l'emplacement de l'ancien prieuré du Val-saint-Jean, entourée d'un grand parc, de prairies et de bois. L'acquisition fut décidée et en juillet 1844, Dom Piolin était installé à Bièvres avec le noviciat. Il était prieur et maître des novices. Il y resta jusqu'en 1845.

La double fondation de Paris et de Bièvres n'eut point un sort heureux. Les embarras financiers les plus graves créèrent une situation douloureuse que nous n'avons point à raconter. Il faut en lire le récit navrant dans le beau livre

(1) Lettre de Dom Guéranger 22 août 1843.
(2) Dom Cabrol, *op. cit.*, p. 86.

du R. P. Cabrol (1) et dans les notes si intéressantes rédigées par Dom Pitra lui-même et que reproduit Mgr Battandier (2).

On dut quitter les deux monastères et liquider en hâte. Le prieur de Bièvres retourna alors dans le Midi, à Andancettes, à Lyon. C'est là que l'un de ses confrères Dom C. Leduc vint le rejoindre pour accomplir avec lui la rude tâche de quêter ; il s'agissait de recueillir des offrandes et procurer des ressources à la Congrégation. Après un séjour de plusieurs mois à Lyon et aux environs, là où le conduisaient les hasards et les nécessités de sa vie de quêteur, Dom Piolin revint à Andancettes.

Il aimait peu à parler de cette période de son existence pleine pour lui de souvenirs pénibles, qui avait été un temps d'angoisses et de douloureux sacrifices. Au contraire, il racontait volontiers ses relations avec les hommes éminents ou distingués qu'il avait rencontrés à cette époque dont plusieurs demeurèrent ses amis, qui tous lui témoignèrent la sympathie qu'il savait si bien provoquer. A Lyon, il s'était lié avec le chanoine des Garets (3) et resta toujours en relations affectueuses avec lui ; c'est à Lyon aussi qu'il fit la connaissance du célèbre abbé Combalot. A Paris, à Bièvres, il voyait souvent M. de Montalembert, l'abbé Migne, Louis Veuillot, M. Lehir le docte professeur de Saint-Sulpice. Les Pères avaient, à Bièvres, pour voisin de campagne le docteur Récamier, qui fut un ami, et mettait à leur disposition sa riche bibliothèque (4).

Le P. Piolin aimait à rappeler son souvenir, et aussi

(1) *Op. cit.* Chap. VII.

(2) *Le cardinal Pitra*, p. 107.

(3) L'un des auteurs du *Monopole universitaire.* — Sur cet ouvrage, paru à Lyon en 1843 et l'émotion qu'il excita, voir H. de Riancey, *Histoire de l'Instruction publique et de la liberte d'enseignement,* II p. 446. — *Vie du P, de Ravignan,* par le P. de Pontlevoy, II, p. 212. — *L'Eglise et l'Etat sous la Monarchie de Juillet*, par Thureau-Dangin, p. 208 et suiv.

(4) Dom Cabrol, *op. cit.* p. 89.

celui du docteur Gouraud (1), de M. Perdrau, au P. Cahier de la Compagnie de Jésus et bien d'autres dont les noms revenaient souvent dans sa conversation.

Nous avons laissé Dom Piolin à Andancettes. L'éloignement de ses frères, les difficultés de sa tâche, l'absence de livres, la difficulté de poursuivre les travaux qui l'attiraient, tout cela lui faisait une vie pénible et dont il souffrait beaucoup. « .... Je tâche d'organiser les choses peu à peu ; outre les difficultés que vous comprenez, ma mauvaise santé, que le climat et surtout l'ennui augmentent beaucoup, me laisse capable de peu de chose » (2). Il demandait avec de respectueuses instances au P. abbé, de le rappeler à Solesmes. « Ce que je demande à Dieu tous les jours, à tous moments, c'est que je puisse mourir près de vous, dans une communauté bénédictine. Vraiment je ne vois pas qu'il me soit possible de vivre heureux autrement que comme j'ai passé mon noviciat (3). ...Je ne voudrais pour rien au monde passer les bornes de la modération avec laquelle je dois vous adresser toutes mes demandes, mais je voudrais bien aussi vous faire comprendre que je désire de tout mon cœur rentrer à Solesmes, dès que votre sagesse le jugera convenable (4). ....C'est pour moi un devoir de vous demander de quitter Andancettes, je ne puis plus vivre que dans un monastère » (5).

Ces vœux si touchants furent exaucés. En 1846, le P. Piolin rentrait définitivement dans sa chère abbaye.

A. CELIER.

(A suivre.)

(1) Il n'était pas possible de l'oublier, quand on l'avait connu, ce type accompli du savant chrétien, de l'homme charitable et bon, de l'ami fidèle et dévoué. V. Le *Correspondant*, 1874, t. 86, p. 409.

(2) Lettre à Dom Guéranger, 12 décembre 1845.

(3) Au même 4 décembre 1845.

(4) Au même 10 décembre 1845.

(5) Au même 20 décembre 1845.

CONTRIBUTION A LA BIOGRAPHIE

DE

RENÉ FLACÉ

CURÉ DE NOTRE-DAME DE LA COUTURE

(1596)

Il y a trois siècles, à pareille date, la paroisse de Notre-Dame-de-la-Couture, au Mans, était administrée par un curé dont le zèle pastoral, la doctrine et les œuvres acquirent alors grand renom. René Flacé est un des manceaux du XVIe siècle dont on ait le mieux conservé le souvenir, et aujourd'hui encore, les éloges qu'il reçut de ses contemporains ne nous paraissent pas exagérés.

Né à Noyen, le 28 novembre 1530, René Flacé était fils de Guillaume Flacé et de Guillemine Lemaistre (1). Le 5 mars 1546 (v. s.), l'évêque du Mans, Jean du Bellay, lui donna la tonsure ; le 18 septembre 1557, il fut ordonné prêtre par Charles d'Angennes (2). Depuis quelques années, il enseignait les humanités au petit collège de Noyen, lorsque Jean Poyvet, curé de la Couture, au Mans, se démit de ce

(1) Notes mss. de l'abbé Belin de Beru.

(2) *Insinuations ecclésiastiques du diocèse du Mans.* — Archives de la Sarthe, 10e registre, G/341 f° 142 v°.

bénéfice. Le 5 janvier 1563 (v. s.), Nicolas Fumée, abbé de la Couture, présente cette cure à René Flacé, qui reçoit collation de l'évêque du Mans, le lendemain 6 et en prend possession le 8 (1).

C'est en pleine maturité de la jeunesse que René Flacé commençait sa mission. Les actes du ministère paroissial ne suffirent pas à son activité. A cette époque troublée, au milieu des luttes ardentes et passionnées des guerres de religion, il voulut prêcher et enseigner aussi bien par le livre que par la parole. En 1574, il publia, chez G. Buon, la première partie de son *Catechismus catholicus*, dont il donna, deux ans après, une traduction en vers français (2). Il complèta ce travail, mais bien plus tard, et c'est seulement en 1590 que parut la *pars posterior* de ce *Catechismus*. L'année suivante, il dédia à l'évêque du Mans, Claude d'Angennes, son poëme : *De admirabili ascensione Christi*, imprimé au Mans, chez Olivier (3).

En outre de ces publications, René Flacé se dépensa en de fréquentes prédications dans les églises du diocèse, et parfois même en l'église cathédrale. Dans ces temps agités où, comme de nos jours, toutes les vérités et les institutions les moins contestables étaient contestées, la jeunesse catholique, — ardemment entamée par le prosélytisme huguenot — n'avait au Mans d'autre foyer intellectuel que le collège de Saint-Benoît. A l'exception des écoles conventuelles et collégiales, nul autre établissement scolaire n'existait au Mans, même pour la formation du clergé. On ne connaissait pas encore alors l'institution des séminaires avec l'internat. Cette situation ne pouvait convenir au zèle apostolique, à la clairvoyance de René Flacé. De sa propre initiative, il fonda,

(1) *Insin. Ecclés.*, G/ 341.

(2) *Catéchisme catholique et sommaire de la doctrine chrétienne.* Le Mans, M. Chalumeau, 1576, in-8.

(3) Dom Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. V, p. 607, 628. — B. Hauréau, *Hist. litt. du Maine*, 2e édition, t. IV, p. 254.

dans son presbytère de la Couture, un collège « .... fort célèbre, — dit son contemporain La Croix du Maine, — pour être empli d'une infinité de gentilshommes et autres enfants de maison honorable, auxquels il fait apprendre les lettres humaines, la musique, l'écriture et tous autres exercices propres à la jeunesse bien instruite .... » (1).

Toutes ces œuvres, et plusieurs autres encore, avaient mis en relief René Flacé, et le 3 septembre 1595, lorsque la mort de Jean Raguindel, chanoine de l'Église du Mans, y laissa vacante la prébende préceptorale, l'évêque du Mans, Claude d'Angennes, en voulut aussitôt pourvoir René Flacé. Immédiatement il le présente au Chapitre, qui accepte cette nomination, toutefois avec des conditions restrictives, justifiées par le droit (2), mais qui ne pouvaient convenir aux desseins de l'évêque. A cette date, Claude d'Angennes était absent du Mans et faisait la visite de son diocèse. Le 27 septembre, il rentra au Mans. Dès le lendemain, le Chapitre, probablement sollicité de nouveau, reproduit, dans les mêmes termes, sa délibération du 4, qu'il confirme, d'une manière brève et décisive, le 6 novembre 1595 (3). Cette attitude fit fléchir la volonté de l'évêque ; le 9 décembre suivant, nous voyons René Le Roy, licencié *in utroque jure*, prendre possession de la prébende de feu Jean Raguindel (4).

(1) *Bibliothèques françaises de La Croix du Maine et de du Verdier*, édit. Rigoley de Juvigny. Paris, 1772, in-4°, t. II, p. 367.

(2) « Die lunæ quarta mensis septembris 1595.

« Committimus dominos scolasticum (Michel Trotté), Funet et Dutertre, aut duos illorum, ad comparendum in convocatione facta per Rdum Dominum Episcopum, in assignanda prœbenda prœceptorali vacante per obitum defuncti domini Joannis Raguindel, ibique, nomine Capituli, consentiendum nominationi et electioni magistri Renati Flacé, presbyteri, ad fructus prœbendœ duntaxat, prout ordinationibus regiis cavetur, et protestandum illum vocem in capitulo et stalum in choro non habiturum, et referant ». — *Délibérations capitulaires. — Arch. du Chapitre de Saint-Julien*, B.-5, f° 17 r°.

(3) « Die lunæ sexta mensis novembris 1595.

« Maneant conclusiones antea factæ super decisione differentis inter Rdum Dominum Episcopum et Capitulum moti ». — *Ibid.*, B.-5, f° 28 v°.

(4) *Ibid.*, B.-5, f° 31.

En invoquant la loi pour n'admettre René Flacé qu'avec conditions, les chanoines de Saint-Julien soulevaient une question de droit des plus claires et des mieux établies. D'après les dispositions édictées par Innocent III au Concile de Latran,... « un titulaire qui se trouve pourvu de deux bénéfices incompatibles, doit se démettre d'un de ces bénéfices dans l'année de la possession paisible et sans trouble du dernier bénéfice dont il a obtenu des provisions, sinon, le bénéfice vaque de plein droit, et le collateur ordinaire peut disposer du premier des bénéfices dont ce titulaire avait été pourvu... » (1). Le droit est formel, logique, mais bien qu'il fût justifié en général, cependant l'application pouvait en paraître trop rigoureuse en certaines circonstances — comme celle-ci. Aussi, pour adoucir la loi,... « plusieurs Chapitres avaient obtenu de la Cour de Rome des dispenses pour autoriser les chanoines à tenir des cures avec les canonicats.... » (2). — Au Mans, le Chapitre de Saint-Julien avait déjà vu de nombreux précédents de ce genre. En 1554, Geoffroy Bellanger était en même temps chanoine et curé de Coulaines ; en 1595, Jean Foucher était chanoine et curé de Saint-Nicolas, etc., etc. (3).

Malgré l'opposition légale qu'il avait rencontrée au sein du

(1) Ces prescriptions furent, de nouveau, sanctionnées par le Concile de Trente, *de Reform.*, *sess.* 7, *cap.* 4, et plus tard, confirmées en France par arrêt du Parlement de Paris, du 15 mars 1661 et par Déclaration du roi Louis XIV, du 7 janvier 1681. — En ce qui regarde l'Église du Mans en particulier, un arrêt du Parlement de Paris, du 7 mai 1659, ordonne que « ... les chanoines curez du Mans doivent résider en leurs cures, autrement seront deschuz des fruitz des dites cures et iceux appliquez à l'Hôpital général du Mans... » — Borjon, *Décisions qui regardent les curez*. Paris, 1694, in-12. — *Mémoires du Clergé*, t. II, part. II, titre 14, art. 15.

(2) *Journal des audiences du Parlement*, t. II, liv. 4. — L. de Héricourt, *Les lois ecclésiastiques de France*, Paris, 1730, in-fol., p. 383.

(3) Plus tard, au siècle suivant, nous voyons encore Julien Houdayer, chanoine et curé de Saint-Nicolas ; Catherin Fretault, chanoine théologal et curé de Saint-Benoît ; Baptiste Hayrie, chanoine et curé de Cigné, etc.

Chapitre, Claude d'Angennes n'avait pas renoncé à son projet, que l'installation de René Le Roy n'avait fait qu'ajourner. Quelques semaines après, mourut au Mans (1) Jean Herault, chanoine de Saint-Julien et curé de Sargé. De nouveau, René Flacé fut nommé par l'évêque qui, dès le 15 février 1596, le pourvoit de ce canonicat. Cette fois, l'accord semble parfait. Le vendredi 23, René Flacé est admis par le Chapitre, prend possession de sa prébende et signe l'acte capitulaire ; nous le voyons ensuite assister aux décisions capitulaires des 24 février, 1er mars, 26 et 29 avril, et à celles de mai et juin. Le 1er juillet 1596, il demande acte, au Chapitre, de l'accomplissement de sa résidence rigoureuse ; le même jour, il assiste au chapitre général de la Saint-Pierre (2).

En possession paisible de sa prébende, René Flacé n'était cependant pas en règle avec le droit ; d'après les prescriptions légales, l'année 1596 ne pouvait se terminer sans qu'il fût mis en demeure d'opter pour son canonicat ou sa cure (3). Cette alternative ne pouvait répondre aux vues de Claude d'Angennes qui, en voulant introduire le curé de la Couture au Chapitre, entendait cependant le conserver à sa paroisse. C'est pourquoi il recourut à Rome. Le 6 octobre 1596, il adressait au Souverain Pontife, Clément VIII, la lettre suivante, qui prouve la sollicitude administrative et pastorale de l'évêque :

Beatissime Pater,

Inter varias regni hujus calamitates, quas B. V. non ignorat, hæc est, meo judicio, inter maximas computanda

(1) Jean Herault décéda le 9 février 1596, et fut inhumé en l'église cathédrale, près la sépulture de feu... Boudet, son oncle.

(2) *Arch. du Chapitre de Saint-Julien*, B.-5, f° 67.

(3) Deux siècles plus tard, nous voyons la même situation se présenter pour un des successeurs de René Flacé. Le 25 mars 1776, Geoffroy-Michel Maulny, curé de la Couture, prenait possession du canonicat vacant en l'Église du Mans par la mort d'Étienne Hodebourg : le 23 mars 1777,

quod doctorum proborumque virorum, qui alios verbo simul et exemplo doceant, penuria laboramus. Hac de causa hujusmodi viros, quos mihi adjutores in hac diœcesi Deus pro sua benignitate largitur, omni gratia et favore dignos existimo, ac lubens ecclesiastica beneficia, cum vacant, confero illis maxime *quos strenuos in vinea Domini operatores et pro grege ejus adversus hœreticorum rabiem propugnatores sum expertus* (1). Inter ceteros cum Renatum Flaceum, presbiterum, parochum seu rectorem ecclesiæ parochialis de Cultura quae *in suburbio hujus civitatis et propemodum ad muros* sita est, dignum omni gratificatione agnoscam, tam ob insignem bonorum artium maxime autem sacrarum litterarum peritiam, quam quod optime sit de hac civitate ac tota diœcesi meritus, in qua publicis concionibus jam a triginta annis in dicta sua parochia et in pluribus aliis atque interdum in Cathedrali Ecclesia panem cœlestem distribuit, populumque in fide catholica confirmavit, hœreticosque acerrime oppugnavit. Quin etiam privatim domi ludum litterarium aperuit ex quo plurimi prodierunt quibus nunc in hoc munere adjutoribus utimur (2). Cum, inquam, dignum

avant l'achèvement de l'année, il s'en démettait entre les mains de l'évêque, pour rester curé de la Couture. — *Mémoires de R.-P. Nepveu de la Manouillère*, t. I, p. 238, 273, 275.

(1) Ces passages ont été soulignés postérieurement sur le document original, avec une encre différente, ce qui permet de supposer qu'ils l'ont été à dessein, pour servir de texte à la rédaction du bref de réponse.

(2) Nos historiens manceaux ont beaucoup disserté sur la nature et l'importance de cette fondation. Dès le XVIe siècle, La Croix du Maine louait René Flacé « de s'adonner au bien public..., soit en prédications et instructions de la jeunesse, qu'il a en charge *en son collège de la Couture...* » — Au siècle dernier, Gilles Négrier de la Crochardière, curé de René, prétendit que René Flacé n'enseigna pas à la Couture, mais au collège de Saint-Benoît... » — Dans son *Hist. littéraire du Maine*, M. Hauréau, après avoir constaté que... « le témoignage de La Croix du Maine, parlant de ce collège, paraît formel, et que René Flacé lui-même date en ces termes un de ses livres : *E museolo Culturæ curionatus...*, ajoute : On croit tout concilier en supposant que le Collège de Saint-Benoît, anciennement appelé Collège du Mans, s'est peut-être aussi nommé Collège de

agnoscerem cui de aliquo majore subsidio ad senectutem suam sublevandam provideretur, canonicatum et prebendam Ecclesiæ nostræ cathedralis anno superiori vacantem conferendam curavi, cujus et possessionem est adeptus, dicta parochiali ecclesia (cui invenire vix possumus pastorem idoneum) (1) non dimissa. Dum uterque nostrum sperat B. V. pro sua benignitate et erga probos et doctos viros, *diligentesque in Domo Dei excubitores* (qualem hunc esse fidem B. V. facio) liberalitate indulturum et cum illo dispensaturum, ut cum canonicatu Ecclesiæ nostræ cathedralis retinere valeat dictam parochiam, cui incumbere et in ea munus suum obire potest, cum ad muros hujus urbis sit posita. Quod ut B. V. illi concedat, supplex et ad pedes ejus provolutus oro et obsecro, quam mihi et diœcesi utilis sit futura hæc indulgentia et dispensatio intelligens. Hoc siquidem tanquam prœmium tot laboribus in domo Dei susceptis concessum plurimos accendet ad exemplum ejus imitandum, et in vinea Domini gnaviter laborandum. Deus optimus ad multos annos B. V. Ecclesiæ clavo conservet et confirmet. Cenomanis pridie nonas Octobris 1596.

Beat^{nis} V^{ræ}

humillimus et obsequentissimus servulus

Claudius, Eps Cœnoman (2).

[a tergo]

Sanctissimo Domino Nostro Papæ.

la Couture ; mais cela est d'autant moins vraisemblable qu'il a toujours été administré par les chanoines de Saint-Pierre. La Croix du Maine n'a-t-il pas plutôt fait usage d'un terme impropre, en appelant Collège une simple école, une petite académie, *museolum*... ? » — D'après le document que nous publions ici, cette interprétation est la seule exacte.

(1) Et cependant, le clergé manceau était nombreux à cette époque ; au Mans seulement, on comptait alors plus de deux cents prêtres séculiers. — Ce serait le lieu de répéter ici cette parole de saint Jean Chrysostome : « *Multi sacerdotes, et pauci sacerdotes ; multi nomine, sed pauci opere* ».

(2) *Arch. du Vatican : Arch. Borghèse,* III 85 b-c. 1-2. *Recueil de Lettres diverses,* fol. 53. Cette lettre a été découverte récemment par le

Mieux qu'aucun autre document, cette lettre nous fait connaître les mérites de René Flacé, en même temps qu'elle précise et éclaire les points obscurs de sa biographie. Cette démarche épiscopale est le plus bel éloge qu'on put faire de ses travaux apostoliques, de sa foi sacerdotale. — Malgré ses recherches, le R. P. Édouard n'a pu encore découvrir dans les archives du Vatican, la réponse de Clément VIII à l'évêque du Mans. Si ce texte nous échappe, nous connaissons cependant la décision pontificale. René Flacé fut autorisé par le Pape à conserver simultanément ses deux bénéfices, et c'est en possession entière de ces deux titres de chanoine prébendé de l'Église du Mans et de curé de Notre-Dame-de-la-Couture, qu'il mourut au Mans, le vendredi 15 septembre 1600, à l'âge de soixante-dix ans (1).

G. ESNAULT.

R. P. Édouard d'Alençon, archiviste général de l'Ordre des Capucins, à Rome, qui explore en ce moment les précieuses archives du Vatican, et qui a bien voulu nous la communiquer pour les lecteurs de la *Revue du Maine*. Nous voulons l'en remercier ici au nom de tous.

(1) Depuis plusieurs années déjà, René Flacé subissait les infirmités de la vieillesse, comme nous l'apprend cette délibération capitulaire du 21 mai 1597 :

« Annuentes supplicationi dni Flacé, scripte nobis, ex œdibus dni Ouen, concanonici nostri missæ, morbo sciathico laborantis et cupientis, consilio medicorum, transferri in presbyterum suum de Cultura, eumdem facimus de gratia liberum in omnibus hinc ad festum sancti Joannis Baptistæ ». — *Arch. du Chapitre de Saint-Julien*, B-5, f° 113 r°. — Le 20 juillet 1598, les chanoines de Saint-Julien le nomment juge du différent entre deux de leurs confrères, René Dutertre et Jean Richer. — *Ibid.*, B.-5, f° 178.

HOMMAGES

A

JEANNE D'ARC

La Société historique et archéologique du Maine dont les efforts tendent plus spécialement à conserver et à rappeler les pages glorieuses de l'histoire du pays, ne saurait rester indifférente au grand mouvement de patriotique enthousiasme qu'excite en ce moment dans toute la France l'introduction en Cour de Rome de la cause de béatification de Jeanne d'Arc.

Jeanne d'Arc, il est vrai, n'a jamais foulé le sol de l'ancienne province du Maine. Elle n'y a laissé dès lors aucun souvenir particulier, et la libératrice de la France que l'Eglise, espérons-le, placera bientôt sur ses autels, est mille fois trop grande pour que l'histoire locale se permette, à un titre quelconque, de la revendiquer.

Mais, à diverses époques, Jeanne a trouvé parmi les Manceaux des partisans convaincus, des défenseurs éminents, des admirateurs fervents, qui ont mis au service de sa cause l'autorité de leurs témoignages et contribué par leur talent, sous différentes formes, à consacrer sa gloire.

Il semble qu'à l'occasion des éclatantes manifestations qui se produisent de toutes parts, l'heure soit venue de rappeler

les efforts de ces amis dévoués. Ces souvenirs, si honorables pour notre pays, seront un hommage à Jeanne d'Arc elle-même, en montrant une fois de plus l'admiration qu'elle a suscitée et avec quelle force son nom fit palpiter tous les cœurs vraiment français.

Dès la première heure par exemple, quelques semaines seulement après la délivrance d'Orléans, deux des principaux seigneurs du Maine, Guy et André de Laval, lui rendent, dans une lettre célèbre du 8 juin 1429, cent fois citée. un des premiers et des plus célèbres témoignages qui aient été conservés.

Tout jeunes encore, Guy et André de Laval viennent de quitter leur mère et leur aïeule Anne de Laval, veuve du bon connétable Bertrand du Guesclin, pour rejoindre l'armée qui se prépare à conduire le roi à Reims. Ils rencontrent Jeanne d'Arc près de Selles. Sa vue les enthousiasme et leur cause une si profonde impression que Guy adresse dès le surlendemain aux dames de Laval un tableau animé où la Pucelle est peinte au vif dans toute la grâce et la séduction de son rôle : « Ce semble, dit-il, chose toute divine de son » fait, de la voir et de l'ouir... Et la vis monter à cheval, » armée tout en blanc, sauf la tête, une petite hache en sa » main, sur un grand coursier noir, qui, à l'huis de son » logis, se demenait très fort et ne souffrait qu'elle montât. » Et lors elle dit « Menez-le à la croix », qui était devant » l'église auprès, au chemin. Et alors elle monta, sans qu'il » se mût, comme s'il fût lié... » Tout le monde voulait l'accompagner. « Ne oncques gens n'allèrent de meilleure » volonté en besogne ». On se ruinait pour combattre avec Jeanne « Pour ce, vous, Madame ma Mère, qui avez mon » sceau, n'épargnez point ma terre par vente ni par engage ».

La dame de Laval, par un sentiment bien pardonnable à une mère, en envoyant ses deux fils à la cour, aurait voulu qu'ils demeurassent près du roi ; elle avait écrit dans ce

sens à La Trémouille, son parent, et peut-être aussi à la Pucelle. Jeanne, entrant dans ses vues, voulait faire patienter le jeune seigneur, lui disant que lorsque le roi prendrait le chemin de Reims, il irait avec lui : « Mais jà Dieu ne veuille, » s'écrie-t-il tout bouillant d'ardeur, que je le fasse et que » je ne aille. Et autretant (tout autant) en dit mon frère et » comme Mgr d'Alençon : abandonné serait celui qui demeu- » rerait ! » (1).

Puis c'est un des plus rudes combattants de la guerre de l'indépendance nationale, le héros de la résistance dans le Maine, Ambroise de Loré, qui après avoir amené Jeanne à Orléans et participé aux mémorables combats qu'elle livre sous les murs de cette ville, proclame hautement le caractère véritable de ses succès.

« J'ai entendu, dit en effet le duc d'Alençon dans sa dépo- » sition au procès de réhabilitation, des capitaines qui » avaient pris part aux opérations, déclarer que ce qui » s'était fait à Orléans tenait du miracle ; que c'était là une » œuvre d'en haut, non une œuvre humaine. C'est ce que » m'a dit notamment à plusieurs reprises le seigneur » Ambroise de Loré, naguère gouverneur de Paris » (2).

Ce témoignage est d'autant plus remarquable qu'Ambroise de Loré, digne émule des La Hire et des Xaintrailles, était dans toute la force du terme, un soldat de son époque, peu crédule et assez peu confiant avant la délivrance d'Orléans

(1) Vallon. *Jeanne d'Arc*, Paris, Didot, 1876, in-4° p. 98. — Quicherat, *Procès de condamnation et de réhabilitation*, Paris, 1849, tome V, p. 105. — De Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, tome II, p. 218. — Marius Sepet, *Jeanne d'Arc*, Tours, Mame, 1885 (2e édition), p. 213, etc., etc.

(2) J. Fabre. *Procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc, traduit d'après les textes latins officiels*, Paris, Delagrave, 1888, 2 vol. in-12, t. I, p. 176. — « Et prout audivit referri ab armatis et capitaneis qui ibidem interfuerant, quod quasi omnia facta Aurelianis adscribebant Dei miraculo et quod illa non fuerant facta opere humano, sed desuper acciderat. Et hoc audivit dici pluries domino Ambrosio *de Loré*, nuper prœposito Parisiensi. Quicherat, *Procès*, t. III, p. 94.

pour agir à l'encontre de Jeanne (1) ; qu'il fut un des hommes les plus distingués du règne de Charles VII et qu'il mourut en 1426 prévôt de Paris, cumulant des fonctions considérables que se partagent aujourd'hui le préfet de la Seine, le préfet de police et le général gouverneur (2).

Les populations du Maine s'empressent d'ailleurs de confirmer par elles-mêmes l'opinion de leur grand capitaine. Pendant qu'elles gémissent sous la domination anglaise, leur pélerinage préféré avec le Mont Saint-Michel, c'est l'église de Sainte-Catherine de Fierbois (3). Or, comme l'a dit fort justement Siméon Luce (4), il n'est pas téméraire de supposer que le souvenir de Jeanne d'Arc était dans cette circonstance le principal stimulant des Manceaux pour lesquels ce pélerinage devenait un acte de patriotisme en même temps que de dévotion.

Quelques années plus tard, dès que l'heure de la justice a sonné pour l'illustre martyre de Rouen, c'est l'évêque du Mans, Martin Berruyer, qui prend la plume, et dans un mémoire très solide, très éloquent, d'une irréfutable logique, démontre l'iniquité de la condamnation.

(1) Il contribua, avec le maréchal de Rais, à faire adopter, pour amener le convoi de Blois à Orléans, la route de la Sologne qu'indiquaient les considérations stratégiques, mais dont Jeanne d'Arc ne voulait pas. Cf. *Le Mystère du siège d'Orléans*, Paris, 1862, in-4°, p. 447.

AMBROISE DE LORÉ :

« Vous avez très bien devisé,
« A Chécy nous y faut aller.....
« Il n'en conviendra point parler
« A la Pucelle nullement,
« Si non que on la veut mener
« Droit a Orléans, tant seulement ».

(2) Au double point de vue militaire et administratif, Ambroise de Loré fut une des personnalités les plus en vue de son époque. Nous espérons lui consacrer un jour une étude approfondie. Rappelons seulement ici qu'après avoir organisé à Blois le premier convoi de ravitaillement et conduit Jeanne d'Arc à Orléans, il prit part à ses côtés à toute la campagne de la Loire.

(3) Arch. nat. reg. KK. 324.

(4) S. Luce. *Le Maine sous la domination anglaise*, Paris, Palmé, 1878.

Ce mémoire, daté du 7 avril 1456, demeure, encore aujourd'hui, l'une des meilleures démonstrations de la mission de Jeanne d'Arc (1). Son importance est dès lors considérable, et il mérite à l'Église du Mans, qui avait déjà placé dans les beaux vitraux de sa cathédrale le portrait d'Yolande d'Aragon « l'âme du parti national » (2), l'honneur d'une participation toute spéciale dans la grande cause que la France catholique poursuit en ce moment avec toute l'ardeur de sa foi et de son patriotisme.

S'il faut en croire certains historiens, l'évêque du Mans, Martin Berruyer, aurait même eu l'honneur de présider à Rouen en Juillet 1446 la séance dans laquelle fut prononcée la première sentence de réhabilitation (3).

Pendant les trois siècles qui s'écoulent entre celui de Jeanne d'Arc et le nôtre, les Manceaux n'oublient point la bonne lorraine. Si quelques-uns, imbus du scepticisme de la réforme ou des vieux parlementaires, réservent leur opinion sur Jehanne la Pucelle et leurs sentiments « sur une chose si bizarre et si surprenante » comme Guillaume Langey du Bellay (4), Le Corvaisier de Courteilles (5) et Blondeau (6), la plupart de nos historiens locaux, Jean de Bour-

(1) Bibl. nat. ms. 5970, fol. 144. — Sur Martin Berruyer, voir Quicherat, *Procès*, t. III, p. 314. — Dom Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. V, p. 157 et 171., et l'abbé E. Dubois, dans l'*Union hist. et littéraire*, t. I, p. 11. — Cet évêque avait un tel culte pour Jeanne d'Arc qu'affaibli par l'âge et les infirmités il se laissa un instant abuser par la fausse pucelle du Mans, Jeanne La Féronne : Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, II, p. 456.

(2) Le vitrail d'Yolande d'Aragon a été reproduit par M. E. Hucher dans les *Calques des vitraux de la cathédrale du Mans* et postérieurement dans plusieurs autres ouvrages, tels que la *Jeanne d'Arc* de Vallon.

(3) *Mém. pour servir à l'hist. de France*, édit. Michaud, t. III, p. 177.

(4) *Instructions sur le faict de la guerre*, Paris, 1548, in-fol. p. 56. Guillaume du Bellay est un des très rares écrivains manceaux à voir dans la Pucelle l'objet d'un stratagème de la cour.

(5) *Vies des Évesques du Mans*, à Paris, chez Sébastien Cramoisy, 1648.

(6) *Portraits des hommes illustres de la province du Maine*, au Mans, chez Jacques Ysambart, 1666.

digné, Maucourt de Bourjolly, La Chesnaye des Bois, notamment, n'hésitent pas à reconnaître l'œuvre de Dieu. « En l'an 1429, écrit au commencement du XVIe siècle dans son *Hystoire agrégative des annales et cronicques d'Anjou et du Maine*, Jean de Bourdigné, fut envoyée miraculeuse-
» ment une jeune pucelle du pays de Barroys au secours du
» roi de France et si vertueusement se porta qu'elle mena
» le roy Charles sacrer en sa ville de Reims » (1). — Et fut
» toujours présente (aux cérémonies de Reims) ajoute Bour-
» jolly, Jehanne la Pucelle toute armée à blanc et tenant
» son étendard en la main, comme celle qui était le mobile
» de l'ordre et de la volonté de Dieu etc. (2). — Cette fille,
» conclut La Chesnaye des Bois, possédait toutes les vertus
» d'une âme simple et innocente, remplie de piété, de can-
» deur, de générosité et de courage » (3).

Bien mieux, un jour peut-être, il sera donné de constater que le souvenir de Jeanne d'Arc a été particulièrement en honneur au Mans sous le règne de Louis XIII.

On a signalé jadis, en effet, sur une des vieilles maisons du faubourg du Pré (à l'angle de la rue de la Douelle et de la rue du Pré), un blason invisible aujourd'hui, qui reproduit, dit-on, les armes de Jeanne (4), et un autre blason offrant une analogie frappante avec les armes du Lys se voit, d'autre part, avec le monogramme I H S sur une curieuse épée donnée, comme prix de tir à l'arquebuse, par le roi Louis XIII lors de son passage au Mans en 1614, à Guillaume Masnier, capitaine des arquebusiers du faubourg Saint-Jean, épée qui vient d'être achetée par le Musée archéolo-

(1) *Chroniques d'Anjou et du Maine*, édit. de Quatrebarbes, Angers, 1842, t. I, p. 157.

(2) *Mémoire chronologique sur la ville de Laval et ses seigneurs*, édit. Le Fizelier et Bertrand de Broussillon, Laval, 1886, I, p. 306.

(3) *Dictionnaire historique des mœurs, usages et contumes des Français*. Paris, 1757, 3 vol. in-12, tome III, p. 421. L'auteur était né à Ernée.

(4) E. Hucher. *Congrès archéologique de 1878*, p. 375. — *L'Avenir de la Sarthe*, du 24 avril 1894 : *La Maison aux armes de Jeanne d'Arc.*

gique (1). En l'absence de documents, il n'est pas permis, certes, de conclure à un lien de parenté entre les descendants de Jeanne d'Arc et la famille des Masnier, modestes bourgeois du Mans, qui ne figurent sur aucune des généalogies de la Pucelle. Mais aussi il est peu probable que Louis XIII, après avoir confirmé en 1612 les du Lys dans les armes de Jeanne d'Arc, ait distribué sans motif, dans des tirs à l'arquebuse, des épées portant leur blason, ou laissé prendre au hasard des blasons analogues par les premiers venus. Le rapprochement semble devoir s'expliquer plutôt par un souvenir particulier, peut-être par un hommage indirect à la mémoire de Jeanne d'Arc que la publication récente des ouvrages de Hardal et de Charles du Lys (2) venait de rendre plus populaire (3).

Cette popularité, d'ailleurs, devait renaître plus grande que jamais, après les tristes excès de la Révolution.

Au commencement de notre siècle, que caractériseront tant de contrastes singuliers, c'est à un sous-préfet de Saint-Calais, Le Brun de Charmettes, que revient la gloire de publier, en 1817, la meilleure histoire parue jusqu'alors, de Jeanne d'Arc (4). « Il y a dans cette œuvre, dit M. J. Fabre, le vaillant champion de Jeanne devant le Parle-

(1) Une description détaillée en a été donnée par M. F. Hucher dans le *Nouvelliste de la Sarthe*, du 13 décembre 1893.

(2) Publiés en 1612. Cf. Lanéry d'Arc, *Bibliographie de Jeanne d'Arc*. Paris, Techener, 1894, nos 101, 1278, 1279, etc.

(3) Telle est du moins l'hypothèse émise par M. Lanéry d'Arc, descendant de Jeanne d'Arc, dans une lettre qu'il nous a fait l'honneur de nous adresser à la date du 30 avril 1894, après avoir pris connaissance des articles précédemment cités, et dans laquelle il nous informe « qu'il n'a aucun souvenir d'avoir rencontré le nom de Masnier » dans les nombreux documents qu'il a réunis sur la famille de Jeanne d'Arc. La question devra être reprise lorsqu'on démolira la maison de la rue du Pré pour l'ouverture prochaine d'une voie actuellement en projet, et qu'il sera possible dès lors de retrouver le blason signalé par M. E. Hucher d'après d'anciens souvenirs locaux.

(4) Paris, Arthur Bertrand, 1817, 4 vol. in-8o, de XVI-451 ; 430 ; 455; 458 pages.

ment actuel, du talent, beaucoup de sagacité et infiniment de conscience. Le récit présente un dével oppement, une exactitude, un intérêt et une chaleur qui le rendent bien supérieur à tout ce qui avait été écrit jusque-là ». Ajoutons que l'auteur résume son opinion sur la mission de Jeanne d'Arc, en disant dans toute la simplicité de son cœur : « Je suis français, je suis chrétien ».

Le livre du sous-préfet de Saint-Calais a été traduit en allemand (Berlin, 1826) et a fourni les éléments à plusieurs autres ouvrages (1).

De nos jours, le savant historien de l'Église du Mans, dom Piolin, s'est empressé de saluer dans l'évêque Martin Berruyer, l'un des défenseurs les plus autorisés de la Pucelle.

Puis la poésie, la musique et les arts se sont joints à l'histoire pour célébrer la gloire de Jeanne. MM. Louis de Chauvigny et des Essarts lui ont consacré de charmants vers (2); Mme la Vtesse de Grandval et le R. P. Gondard des compositions musicales très appréciées (3); M. Eugène Hucher, le maître regretté des archéologues manceaux s'est fait honneur de prendre part au premier concours des vitraux d'Orléans, en 1878 (4); au concours de l'année der-

(1) Lanéry d'Arc. *Bibliographie raisonnée et analytique des ouvrages relatifs à Jeanne d'Arc.* Paris, Techener, 1894, p. 122.

(2) *Les Croyances.* Paris, Ollendorf, in-8°. V. aussi une *Ode à Jeanne d'Arc*, de M. Hyp. Daguet. Le Mans, Dupé, 1889, 8 p. in-12 ; une poésie de M. Alfred des Essarts sur *Jeanne d'Arc*, et une conférence de M. Emmanuel des Essarts dans la *Revue littéraire du Maine*, août 1889 et février 1890 ; E. Bodin, *Jeanne d'Arc à Chinon*, etc.

(3) Vicomtesse de Grandval, *Jeanne d'Arc*, scène pour contralto ou baryton, poésie de Casimir Delavigne, musique de Mme la Vtesse de Grandval, avec accompagnement d'orgue, Paris, au *Menestrel*, s. d. in-4° de 9 pages.

R. P. Gondard. *La Revanche de Jeanne d'Arc*, drame historique en quatre actes et en vers par le P. V. Delaporte, musique du P. Gondard, chant et piano. Paris, Peregalli et Parvy fils, 1893, grand in-8.

(4) « MM. Hucher et Rathouis, du Mans, nous semblent s'être rappro- « chés beaucoup plus que leurs confrères du système décoratif inspiré par « les tapisseries flamandes de la Renaissance de Louis XII et qui est si « favorable aux verrières à grands sujets. Sauf M. Hucher, les artistes qui

nière, nos deux peintres manceaux les plus éminents, MM. Albert Maignan et Lionel Royer sont venus à leur tour présenter des cartons dignes de leur remarquable talent et de la merveilleuse épopée de l'héroïne nationale (1).

Si incomplètes et si rapides qu'elles soient, ces quelques notes suffisent à prouver que le Maine n'est point resté indifférent au culte de Jeanne d'Arc.

La noblesse, par l'élan d'enthousiasme des jeunes seigneurs de Laval ; l'armée, par la déclaration si nette et si loyale du rude soldat Ambroise de Loré ; le clergé, par la voix de l'évêque Martin Berruyer, l'administration moderne par la plume du sous-préfet de Saint-Calais, les Beaux-Arts par des œuvres estimées, ont rendu tour à tour, d'éclatants hommages à la Libératrice de la France.

Ces hommages, le peuple les a éloquemment confirmés par son libre suffrage : au XVe siècle par des pélerinages de protestation contre la domination anglaise ; au XIXe par de récentes manifestations, toutes spontanées et toutes pacifiques, dont la mémorable cérémonie du 6 mai 1894 à la cathédrale du Mans peut être considérée comme le couronnement (2). L'humble bergère de Domrémy appartient

« ont pris part à ce concours ne se sont pas assez préoccupés de composer « de véritables vitraux. » Edouard Didron, *Les Vitraux de Jeanne d'Arc à Orléans*, en 1878, dans le journal le *Monde*, cité par l'*Union de la Sarthe* du 16 décembre 1879. Les cartons de M. Hucher sont malheureusement demeurés la propriété de l'évêché d'Orléans et nous aurons le regret de ne pouvoir les reproduire avec ceux de MM. Lionel Royer et A. Maignan. M. Hucher a également publié dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1876, une note sur un tableau de Jeanne d'Arc, reproduit dans la *Jeanne d'Arc* de Vallon, p. 258.

(1) En outre de ces vitraux dont nous parlerons dans un prochain article, M. Albert Maignan a signé cinq des grandes compositions de la *Jeanne d'Arc* de M. Marius Sepet (2e édit. 1885) : *L'enfance de Jeanne ; Jeanne devant le Dauphin ; Jeanne à l'abbaye de Saint-Denis ; Jeanne allant au tribunal ; Mort de Jeanne*, et il doit exposer au salon de cette année un nouveau vitrail de Jeanne d'Arc.

(2) En 1892 et 1893, la population du Mans avait déjà donné deux témoignages éclatants de sa vénération pour Jeanne d'Arc en venant en foule

d'ailleurs tout entière au peuple de France ; elle demeurera toujours l'une de ses gloires les plus pures, l'une de ses héroïnes les plus chères.

Désireuse de conserver quelques-uns de ses souvenirs, si glorieux pour Jeanne d'Arc et si honorables pour le Maine, cette *Revue* reproduira successivement deux des principaux vitraux de Jeanne d'Arc, présentés au concours d'Orléans par des artistes manceaux, l'un de MM. Lionel Royer et Latteux Bazin ; l'autre de MM. Albert Maignan et Champigneulle. Elle publiera ensuite la première traduction française, complète et littérale, du mémoire de Martin Berruyer (1).

écouter à la cathédrale Mgr Pagis, l'éloquent panégyriste de Jeanne, et à la Couture le P. Marchal, l'un de ses dévoués missionnaires. Ce dernier reçut à lui seul à l'issue de sa conférence, pour la basilique de Domrémy, une somme de 1214 fr. que des dons postérieurs portèrent à plus de 1500 fr. Depuis 1866, la presse locale, et notamment la *Semaine du Fidèle* a consacré de nombreux articles à Jeanne d'Arc.

(1) Cité par Quicherat, *Procès*, III, p. 314, ce mémoire a été publié pour la première fois en latin par M. Lanéry d'Arc, en 1889, dans son volume intitulé *Mémoires et consultations en faveur de Jeanne d'Arc par les juges du procès de réhabilitation*, puis analysé *partiellement* en français par le P. Ayroles dans la *Vraie Jeanne d'Arc*, t. I. Gaume, 1890, gr. in-8. Les conclusions en ont été rappelées dans l'*Union hist. et littéraire*, I, p. 11 et la *Semaine du Fidèle* du 28 avril 1894.

LES VITRAUX DE JEANNE D'ARC

CONCOURS DE 1893

Le 8 octobre 1893 s'ouvrait à Paris, à l'École des Beaux-Arts, l'exposition des projets des dix verrières mises au concours pour la cathédrale d'Orléans.

Le programme de ces verrières était ainsi compris :

1re verrière. *Domrémy :* Jeanne entend les voix du Ciel, vallée de la Meuse, maison de Jeanne d'Arc, l'église (1425).

2e verrière. *Vaucouleurs :* Jeanne à cheval, partant pour se rendre auprès de Charles VII, à Chinon (25 février 1429).

3e verrière. *Chinon :* Jeanne est présentée à la cour de Charles VII (8 mars 1429).

4e verrière. *Orléans :* Jeanne, à cheval, entre par la porte de Bourgogne, vers huit heures du soir, à la lumière des torches, et précédée de son étendard (29 avril 1429).

5e verrière. *Orléans :* Jeanne à l'assaut du boulevard et de la forteresse des Tourelles (7 mai 1429).

6e verrière. *Orléans :* Jeanne, après la délivrance de la ville, rend grâce à Dieu dans la cathédrale de Sainte-Croix (8 mai 1429).

7e verrière. *Reims :* Jeanne au sacre de Charles VII, dans la cathédrale (17 juillet 1429).

8e verrière. *Compiègne :* Jeanne est faite prisonnière devant la ville (23 mai 1430).

9e verrière. *Rouen :* Jeanne prisonnière dans la tour du château (1430-1431).

10e verrière. *Rouen :* Jeanne sur le bucher de la place du Vieux-Marché (30 mai 1431).

C'était un immense et difficile travail, pour un verrier consciencieux, que de chercher pour chacun de ses tableaux, sans s'écarter des costumes et de la tradition en général, un ensemble qui ne détonnât point par une faute, fut-elle minime, de restauration historique. « Domrémy, Vaucouleurs, Chinon, Orléans, Reims, Compiègne, Rouen ! autant de noms qui tour à tour évoquent une série de visions où passent les laborieux travailleurs des champs, la vieille église du village natal, les costumes des courtisans, du roi, des gardes, des valets, les loques du peuple, tout un attirail de guerre fait de cuirasses, de casques à visière, de lances, de chevaux caparaçonnés, d'étendards déployés au vent, de machines de combat, tous les accessoires du culte depuis les pesantes chasubles jusqu'aux mitres d'or et aux crosses sculptées ! » (1).

Malgré ces difficultés sérieuses, le concours, dans son ensemble, a été jugé remarquable, et tous les projets ont mérité des éloges.

Douze exposants étaient en présence. Chacun d'eux avait envoyé les esquisses réduites des dix sujets, un carton de grandeur d'exécution et un spécimen de vitrail. La plupart s'étaient adjoints un artiste en renom comme dessinateur.

C'est à ce dernier titre que nos deux peintres manceaux les plus éminents, MM. Albert Maignan et Lionel Royer, ont été appelés à prendre part à cette exposition. Très appréciées du public d'élite qui est venu en foule les visiter, leurs belles compositions font honneur à notre pays du Maine et contribuent à la gloire de Jeanne d'Arc.

(1) *L'Œuvre d'art,* du 25 octobre 1893.

I

LE SACRE DE CHARLES VII A REIMS

PAR MM. LATTEUX-BAZIN ET LIONEL ROYER

Membre de la Société française d'archéologie, M. Latteux-Bazin dirige au Mesnil-Saint-Firmin (Oise) une importante manufacture de vitraux peints fondée en 1845 et qui a obtenu depuis quelques années douze médailles d'or et d'argent, dont la première médaille d'or à l'exposition de Bruxelles en 1880.

Il avait eu l'heureuse pensée de demander les cartons de ses vitraux de Jeanne d'Arc à notre compatriote M. Lionel Royer, qui a .mérité, avec la croix de Saint-Grégoire et plusieurs médailles au Salon, une très flatteuse notoriété artistique par ses tableaux militaires consacrés à l'histoire du régiment des Zouaves Pontificaux, par ses portraits du général de Charrette et du Père Monsabré, tout récemment par son magnifique tableau : *Le 14e de ligne à Eylau*, si remarqué à la dernière exposition des Champs-Élysées.

MM. Latteux-Bazin et Lionel Royer se sont efforcés, avant tout, de se conformer à la vérité historique et aux traditions archéologiques. Bien qu'il ne nous appartienne pas de discuter ici la grande question de savoir si le vitrail doit être une copie, un recommencement, où si le verrier moderne doit s'affranchir tout net des anciennes traditions et oublier les artistes du Moyen-Age, nous ne saurions trop féliciter, pour notre part, les deux artistes du sentiment qui les a inspirés et des efforts consciencieux que revèlent leurs projets.

Quoi qu'on en puisse dire, en effet, il ne nous semble pas qu'il y ait lieu de bannir des vitraux la science archéologique, admise sans contestation pour les monuments dont ils sont le complément. L'art ne peut exclure le vrai, et certes il n'est plus possible, à notre époque, de concevoir une scène du XVe siècle traduite en dehors des idées, des mœurs, des costumes du temps.

Reims. Jeanne au
Sacre de Charles VII
dans la Cathédrale
17 Juillet 1429

Au reste, les compositions de M. Lionel Royer, pour être empreintes d'un véritable sentiment religieux, d'une foi sincère et naïve, et d'une certaine saveur archéologique, n'en sont pas moins très dramatiques (1).

Le carton du *Sacre de Charles VII* comprend quatre baies de 3m 56 de hauteur, de 0m 80 de largeur, séparées par des meneaux de 0m 15. Sept barres de fer horizontales divisent la verrière en vingt-huit panneaux. C'est donc dans une sorte de damier que M. Lionel Royer devait distribuer la composition (2).

Une telle disposition entraînait une difficulté matérielle qui gênait à tout moment l'artiste, obligé de combiner le mouvement des personnages de façon à ce que ni l'armature de fer ni les meneaux ne vinssent en détruire l'harmonie, soit en faussant l'aspect des raccourcis, soit en grandissant les personnages hors proportions. L'écueil a été évité si habilement qu'on ne peut même le soupçonner.

La scène se passe, le 17 juillet 1429, dans la cathédrale de Reims dont l'architecture a été fidèlement copiée. Jeanne d'Arc, armée de toutes pièces, debout, son étendard à la main, occupe l'une des baies du milieu du vitrail, la troisième. Son attitude est noble, digne, sans fierté exagérée ; l'expression de son visage a un reflet céleste. A ses côtés, mais en arrière plan, un seigneur tient ouvert le livre des Évangiles.

L'autre baie du milieu, la deuxième, nous présente Charles VII, agenouillé, revêtu du manteau royal, la tête inclinée, les mains jointes, pendant que l'évêque prononce les paroles sacrées. Deux seigneurs tiennent au-dessus de la tête du roi la couronne qui va ceindre son front.

Dans la première baie, à gauche, le prélat consécrateur, mitré et vêtu d'une riche chape, entouré d'évêques et de moines. Au premier plan un enfant de chœur d'une naïveté charmante.

(1) V. Fournels. *Le Correspondant* du 25 octobre 1893.
(2) Description rédigée d'après les notes de M. Latteux-Bazin.

Dans la quatrième baie, à droite, un moine agenouillé, à l'expression pieuse et austère, au type caractéristique et vraiment monacal. En arrière des guerriers avec bannières et fanions.

Au fond du vitrail et à la partie supérieure on aperçoit des tribunes ornées de tapisseries. Des sonneurs de trompettes font retentir de joyeux échos les voûtes de la basilique et en chassent les colombes qui y avaient pris gîte : l'une d'elle, suivant la légende, descend vers le roi.

La planche ci-jointe fera mieux saisir que toute description les caractères et les expressions des figures qui animent cette magistrale composition dont nous devons nous borner à esquisser la distribution générale. Tous les détails, telles que les tapisseries et les armures, ont été scrupuleusement copiés au musée d'artillerie.

Au lieu d'un seul panneau de vitrail exigé comme spécimen sur verre pour le concours, M. Latteux-Bazin a exécuté la travée entière de Jeanne d'Arc. La coloration et la peinture ont heureusement complété et rehaussé le dessin de M. Lionel Royer, dont le carton et les maquettes sont actuellement exposés au Palais des Champs-Élysées.

De l'avis des juges les plus compétents MM. Latteux-Bazin et Lionel Royer ont témoigné d'une grande connaissance de l'époque : ils ont interprété plusieurs des sujets, entre autres *Jeanne écoutant les voix* et *Jeanne à Chinon*, d'une façon très remarquable, et M. Lionel Royer a mérité des éloges particulièrement flatteurs pour la sincérité des diverses attitudes de Jeanne d'Arc. Leur œuvre ne sera point oubliée des nombreux connaisseurs qui ont eu occasion de l'admirer (1).

ROBERT TRIGER.

(1) Nous sommes heureux d'adresser ici tous nos remerciements à M. Latteux-Bazin, à la générosité duquel la *Revue* doit la belle planche du *Sacre de Charles VII*, à M. Lionel Royer, qui a bien voulu en autoriser la reproduction, et à notre dévoué collègue M. Jules Chappée qui nous a servi d'intermédiaire auprès des deux artistes.

LES FORTIFICATIONS DU MAINE

DE L'ORIGINE DES CHATELLIERS

OU

DES FORTIFICATIONS EN TERRE

L'étude des fortifications en terre est toujours le sujet de nombreuses controverses (1) ; l'aspect général des talus et des fossés ne produit guère sur le visiteur qu'une impression uniforme, qui se traduit par la qualification de *camp de César* ou *camp romain*. Dans les lieux-dits la qualification est *château* et plus souvent *châtellier ;* de part et d'autre une seule expression désigne tous les retranchements en terre, quelles que soient l'origine, la date et la cause de leur construction. Il nous semble cependant, en dehors de tout parti pris, de toute théorie préconçue, que ces retranchements offrent des assiettes, des proportions et des profils trop variés pour que l'on puisse accepter une seule époque de construction. On n'a pas, il est vrai, pour défendre ses théories des preuves aussi parlantes que dans les constructions en pierres ; les appareils des murs sont bien connus et depuis longtemps déterminés, les murailles des villes ont exigé pour être construites non-

(1) Ce mémoire a été lu à la Sorbonne, le 29 mars 1894, au Congrès des Sociétés savantes à Paris.

seulement beaucoup de temps, mais encore beaucoup d'hommes, elles ont été longtemps occupées et les chroniques en ont plus ou moins conservé le souvenir, décrit les sièges, raconté les fortunes diverses. Le retranchement en terre, au contraire, est en général l'œuvre d'un jour, dans une époque de guerre ou de panique, c'est le refuge d'un petit nombre d'hommes, il a peu ou point d'annales.

Nous pensons toutefois qu'il est possible d'essayer une classification parmi ces *châtelliers* en étudiant les retranchements dans leurs diverses parties fondamentales telles que l'assiette, les profils, les fossés et les talus.

Pour le Maine et la région de l'Ouest cette question a déjà été traitée plusieurs fois, mais avec des conclusions absolument opposées.

M. Ledain dans son ouvrage : *De l'Origine et de la destination des camps romains dits châtelliers en Gaule, principalement dans l'Ouest* (1) attribue uniformément tous les châtelliers à l'époque gallo-romaine, quelles qu'en soient les bases et les dimensions. Tout en constatant que les plans et les profils sont très variés dans ces différents camps, il maintient une origine unique et une même époque de construction, s'appuyant sur le texte de Végèce qui conseille d'établir les camps suivant la configuration des terrains (2).

M. l'abbé Angot, au contraire, dans son étude sur les *Châteaux et Châtelliers dans la Mayenne* (3), prétend qu'il

(1) Mémoire lu au Congrès des Sociétés savantes le 15 avril 1884.

(2) Prout loci qualitas aut necessitas postulaverit, castra facienda sunt. Végèce. *De re militari*, lib. I, 23.

(3) M. l'abbé Angot ne cite presque comme exemples que des camps à bases elliptiques, avec mottes, à une ou plusieurs enceintes. Il ajoute de plus qu'il a écrit ces pages « sans avoir consulté aucun ouvrage spécial, sans avoir même de livres sous la main » n'ayant d'autre but « que de poser une question historique qui demande et mérite plus de recherches et une autre préparation ». *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*. 1890, t. II, p. 299.

faut renoncer à voir dans ces fortifications des travaux de l'époque romaine, les châtelliers étant des constructions du XIe et du XIIe siècle. « Tous ces retranchements, écrit-il, sont de la même époque et d'une même inspiration. En effet, le nom traditionnel donné à tous ces ouvrages est presque uniformément celui de *château* ou de *châtellier*, et cette appellation qui dans notre langage actuel ne représente aucunement l'objet qu'il désigne, est la traduction exacte du terme employé par les auteurs contemporains de Guillaume-le-Conquérant. Presque partout Orderic Vital appelle ces fortifications : les châteaux, castella.... »

Ce dernier argument n'est pas bien fondé. Si les ouvrages techniques, même de la basse latinité, emploient les expressions *castra* et *castella* avec des sens bien déterminés, si les *Commentaires de César* distinguent toujours les *oppida* des *castra* et des *castella*, on ne rencontre pas la même précision dans les chroniques latines du moyen-âge. Trompé par de vagues souvenirs, nous avions cru pouvoir établir une classification des fortifications anciennes d'après les chroniqueurs du moyen-âge, et dresser des séries pour les *oppida*, les *castra*, les *castella*, les *munitiones*, les *munimenta*, etc. ; nous avons compulsé maints chroniqueurs, écrit de nombreuses fiches, et après leur classement, nous avons eu la déception de constater que dans le même auteur et le même ouvrage, le même lieu portait toutes ces qualifications, et que la variété dans l'expression n'avait d'autre règle que l'élégance du langage ; pour l'auteur le mot employé n'était pas une expression technique, mais seulement un synonyme. Citons par exemple cette phrase empruntée à Orderic Vital : « Ambreras *oppidum* ejus cœpit, et Meduanam.... combussit ;.... his itaque duobus *castellis* sibi subactis.... (1) » ; ou bien encore celle-ci : « *Castrum* quod

(1) Orderic Vital, t. II, p. 103.

novus Mercatus dicitur... prædictum *oppidum*... ac tuitionem præfatæ *munitionis* (1). »

Une autre opinion a été émise par M. Léon Maître dans une communication sur les châtelliers en Bretagne (2). Cet auteur suppose que ces retranchements étaient des établissements métallurgiques; il appuie son opinion sur la présence dans ces terrains de nombreux débris de forges, laitiers et scories, ainsi que sur le voisinage de gisements métallurgiques. Il reconnaît que ces châtelliers remontent les uns à l'époque gauloise et les autres à l'époque romaine, mais il ne veut pas admettre le système qui fait de tous les châtelliers des camps militaires. D'après lui, c'étaient pour la plupart des fonderies industrielles exploitées par des colonies d'ouvriers romains ou gaulois (3).

M. Buhot de Kersers a fait observer que beaucoup de châtelliers ont dû néanmoins servir de refuges défensifs, et que les buttes de scories ne peuvent être confondues avec des enceintes de terre servant à un but militaire. Si l'on trouve à côté des châtelliers ou à l'intérieur de leurs enceintes des débris de forges, il n'est pas prouvé que toutes ces buttes aient été élevées dans un but industriel (4).

Pour le Maine, le doute n'est pas possible ; les buttes et les talus sont en sable ou en terre arable ; les pierres qui y sont noyées sont de nature calcaire ou schis-

(1) Orderic Vital, t. II, p. 112.

(2) Congrès des Sociétés Savantes à la Sorbonne, 27 mai 1890.

(3) Cette année M. Léon Maître dans une communication sur les *Châtelliers paroissiaux en Bretagne*, a constaté en plus des nombreux châtelliers qui doivent leur origine aux établissements métallifères, l'existence de châtelliers situés souvent en bas-fonds, au milieu des taillis, dans des endroits difficiles à découvrir, loin des voies romaines et des constructions féodales. Ils n'affectent en rien la régularité antique, n'ont pas de ressemblance avec les constructions féodales, et ont dû servir de retraites aux populations depuis le quatrième siècle jusqu'au douzième. Ces châtelliers renferment souvent dans leurs enceintes une église paroissiale. (Congrès des Sociétés savantes, 1894.)

(4) Congrès des Sociétés Savantes à la Sorbonne, 27 mai 1890.

teuse, si quelques traces de minerai peuvent y être observées, ce n'est qu'à l'état d'exception ; on y trouve cependant fréquemment des scories ou des laitiers comme dans les fortifications du Moyen-Age, et de nombreux lieux-dits dans les environs des camps ont conservé les noms suivants : *le Fourneau*, *le Creuset*, *la Forge* ou autres synonymes ; et cela ne doit pas surprendre, car dans toute agglomération, l'usage du fer est indispensable (1).

D'après le bref exposé que nous venons de faire, on voit quelles nombreuses divergences d'opinions se sont produites sur cette question des fortifications en terre. Malgré toute l'autorité et la science de leurs auteurs, nous espérons qu'il nous sera permis de vous soumettre les réflexions qui nous ont été suggérées par l'étude comparative de quelques retranchements bien conservés et dont les formes nous ont paru caractéristiques.

Nos observations portent seulement sur la région du Maine et du Perche, et nous insistons sur ce point, parceque nous sommes convaincu que les détails de construction se modifient à l'infini suivant les régions, la nature et les accidents du sol.

Nous avons ramené à cinq types principaux les divers retranchements anciens que nous avons étudiés sur le terrain.

Premier type.

L'enceinte, de forme allongée, de petite dimension, est située sur le point culminant d'un promontoire ; elle est limitée sur presque tout son périmètre par des escarpements naturels dominant les vallées environnantes ; du côté du prolongement du faîte de la colline, la séparation est pratiquée par une haute levée de terre dont la coupe forme sen-

(1) Cf. nos *Fortifications du Sonnois du Xe au XIIe siècle*, p. 62.

siblement un triangle équilatéral ; cette levée n'est point protégée à l'extérieur par un fossé, comme dans les autres fortifications ; il n'existe pas de plate-forme sur la crête du talus, l'intérieur de la levée est composé par la superposition de plateaux de pierre enlevés dans les environs et recouverts d'une couche de terre.

La forme primitive du camp de Saint-Evroul (1), près Oisseau, peut être donnée comme exemple de ce type. Le

SAINT-EVROUL

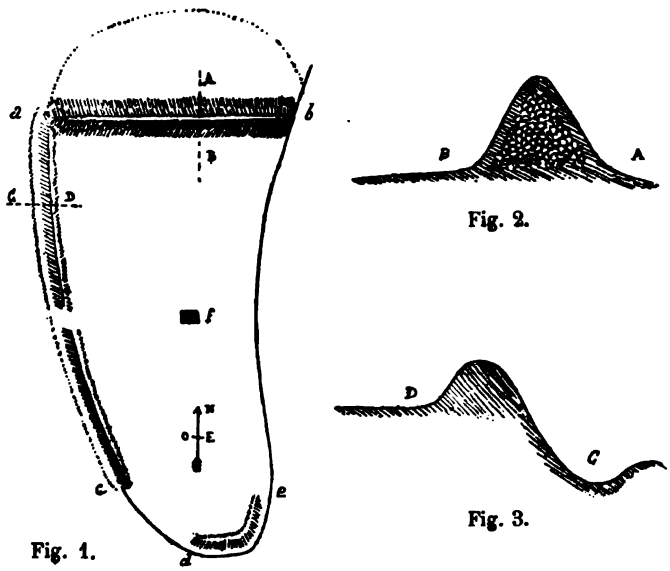

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 1. Plan général, échelle 1/5000.
Fig. 2. Elévation suivant *A B*. Fig. 3. Elévation suivant *C D*, échelle 1/2500.

(1) Le camp de Saint-Evroul est situé sur la commune de Gesne-le-Gandelin, canton de Saint-Paterne, arrondissement de Mamers, département de la Sarthe. — Cf. *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XXXV, p. 121. *A propos des ruines romaines d'Oisseau-le-Petit*, par M. de La Sicotière.

plateau est isolé par des vallées profondes et des pentes abruptes sur presque tout son périmètre, et, à sa partie la plus étroite, par un immense talus de terre et de pierres *a b*, sans fossé.

Ce camp fut remanié, ses défenses naturelles furent utilisées, et de nouveaux talus furent élevés, précédés de larges fossés. *a c*, *d e*.

M. Liger attribue cette fortification à l'époque gauloise, tout en constatant l'occupation de cet emplacement à l'époque du moyen-âge (1).

Ce retranchement a de bien petites proportions pour que l'on puisse, l'attribuer avec certitude à l'époque gauloise, et les profils des fossés et des remparts dans la partie circulaire *a c*, *d e*, correspondent davantage à ceux des fortifications du moyen-âge. La chapelle existant encore au milieu de l'enceinte doit être contemporaine des fortifications, car on rencontre dans presque tous les retranchements du XIe et du XIIe siècle, des chapelles érigées au milieu des forteresses (2).

Nous n'avons pu trouver aucun document sur la construction ou l'occupation de ce camp, ni sur l'érection de la chapelle. Nous en sommes réduit aux hypothèses.

(1) « A environ 1800 mètres du clocher d'Oisseau, au nord-ouest, est un monticule assez élevé et contourné de ravins profonds, présentant à sa crête un plateau d'un niveau assez régulier, entouré d'un retranchement continu fait de main d'homme....

« Ce plateau, qui porte le nom de Saint-Evroult, fut donc un camp gaulois, un oppidum.

« Il peut se faire qu'il ait été occupé par les Romains, mais on n'y rencontre aucuns vestiges de cette origine. Toutefois, il est certain qu'il fut utilisé au Moyen-Age, car on y trouve des maçonneries et des poteries de cette époque. Les fondements de la chapelle qui y est construite paraissent être du XIIe siècle. »

Cf. *La Civitas Ouagoriton*. Bulletin de la Mayenne, t. V, 1892, p. 10 et 11.

(2) Nous pouvons citer comme exemples Saint-Rémy-du-Plain, Sonne, Pirmil, Bourg-le-Roi, La Bosse, Gisors, etc.

Nous prenons la liberté d'en présenter une qui nous a été suggérée par le nom de Saint-Evroul donné à la chapelle élevée dans ce camp (1). L'abbaye de Saint-Evroul, au diocèse de Lisieux, compte parmi ses premiers fondateurs (2) divers membres de la famille Giroie, ennemie de Mabille de Bellême et de Roger de Montgommery. Cette famille Giroie a possédé le château de Saint-Cénery, situé non loin d'Oisseau et de Gesne-le-Gandelin ; n'aurait-elle pas pu utiliser aussi notre vieille enceinte et y élever une chapelle en l'honneur du saint pour lequel elle avait déjà créé une abbaye ? Du reste les Giroie avaient certainement des possessions non loin de là, car ils ont donné à l'abbaye de Saint-Evroul des dîmes sur Fyé (3).

(1) M. Liger dit, sans indication de sources, que « cette chapelle était une dépendance du monastère de Saint-Evroult, qui fut fondé dans le voisinage. »

Cf. *Civitas Ouagoriton.* Bulletin de la Mayenne, t. V, 1892, p. 11.

Plus loin dans le même travail il ajoute :

« En 1128 l'oppidum gaulois était devenu une abbaye ou du moins une annexe de cet établissement ainsi que le prouve une charte de Henri, roi d'Angleterre..... Concedo præterea in continuo..... apud Belfai duas partes quarumdam decimarum ad hospitem unum..... (*Gallia Christiana*, XI.)

Cf. *Civitas Ouagoriton,* Bulletin historique de la Mayenne, p. 18.

Le *Pouillé* pour le diocèse du Mans inscrit la chapelle de Saint-Evroul comme dépendant du Petit-Oisseau, il ne désigne pas le présentateur. Dans les registres des *Insinuations* (1668-1680), ce bénéfice est toujours conféré directement par signature apostolique. (Communication de M. l'abbé Froger.)

(2) ..... Mabilia (quæ Geroianos Ebrulfiani monasterii fundatores semper exosos habuerat)..... (Ord. Vital, t. II, p. 410.)

(3) « De donis vero Willelmi Geroiani et successorum ejus, atque fidelium hominum suorum clericorum et laïcorum, petente Roberto Geroiano, concedo et confirmo prædicto monasterio..... apud *Belfai* duas partes quarumdam decimarum et hospitem unum; ecclesiam S. Petri de Nidis cum decimis, terris aliisque pertinentiis suis ; apud Sanctum Serenicum ecclesiam..... »

1128. Diplomus Henrici regis Angliæ pro S. Ebrulfo. *Gallia Christiana*, t. XI. Instrumenta ecclesiæ Lexoviensis, col. 207, A. C.

Le Paige (1), et après lui, Pesche (2), racontent que d'après la tradition, il existait autrefois à Béton, un château nommé *Ongrie*, dont il ne reste aucun vestige. Il aurait été situé sur les hauteurs qui dominent à l'ouest les bourgs de Béton et d'Oisseau. Pesche ajoute qu'il n'en existe plus rien et que le nom de ce château est tout-à-fait ignoré dans la contrée.

La situation du camp de Saint-Evroul correspond à ces indications, et ses ruines couvertes par les taillis sont peut-être les derniers vestiges d'un château de l'*Ongrie* construit par les Giroie. C'est une simple hypothèse que nous ne pouvons prouver, faute de documents.

Deuxième type.

L'enceinte, de forme arrondie, d'assez grande dimension, est située sur le promontoire d'une colline. Les pentes, bien accentuées, ne sont cependant pas abruptes ; la limite est déterminée par un gradin dans la pente. Sur les points où

(1) « La tradition porte qu'il y avait autrefois à Béton un château nommé Ongrie, il n'en reste aucun vestige. » Le Paige, t. I, p. 102.

(2) « La tradition du pays indique l'existence d'un vieux château nommé Ongrie, dont il resterait encore quelques vestiges. »

Pesche, t. I, p. 166, v° Beton.

« Nous avons promis, à l'article Béton, de parler ici d'un prétendu château d'Ongrie, dont la tradition locale selon Le Paige, aurait conservé le nom, lequel aurait été situé sur les hauteurs qui dominent à l'ouest, les bourgs de Béton et d'Oisseau ; nous pouvons assurer que le nom de ce château, est tout-à-fait ignoré aujourd'hui dans la contrée. »

Pesche, t. IV, p. 310, v° Oisseau-le-Petit.

« Peut-être le nom de Longueraie, que porte une pièce de terre, située près des ruines [romaines] a-t-il donné lieu à celui d'Ongrie, rapporté par Le Paige. »

Pesche, t. IV, p. 312.

Nous avons comme Pesche la naïveté de croire que ce château d'Ongrie fut une construction féodale. Le mot *château* n'indique pas une ruine quelconque, mais bien un lieu fortifié.

Cf. F. Liger, *Civitas Ouagoriton*, p. 23 et p. 8.

les pentes sont plus douces, le gradin est protégé par un fossé dont les terres ont été rejetées à l'extérieur et en avant du fossé, et non à l'intérieur du camp. Du côté du prolongement du faîte, le camp est isolé par une double section, fossé avec talus, puis fossé avec gradin surmonté d'un talus recouvert de pierres sèches.

Le châtellier de Semur est un spécimen de ce type.

SEMUR. — LE CHATELLIER

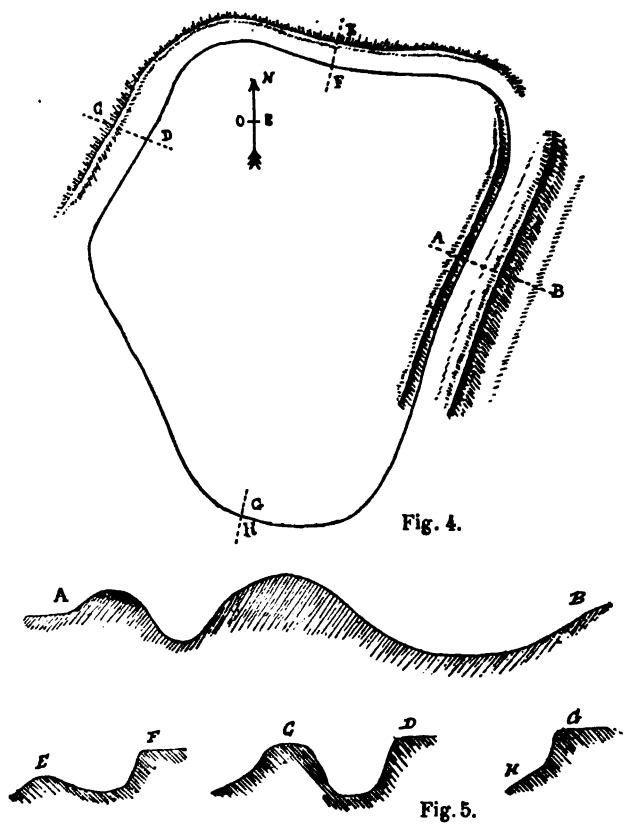

Fig. 4. Plan général, échelle de 1/5000.
Fig. 5. Elévation suivant *A B, C D, E F, G H*, échelle 1/2500.

L'enceinte fortifiée de Semur entoure un large plateau à l'extrémité d'un promontoire. Le système de défense n'est pas uniforme sur tout le périmètre. Sur trois côtés, les accidents de terrain sont très prononcés, surtout sur les flancs où la vallée est plus profonde et les pentes plus raides ; en arrière, sur le faîte de la colline, la plate-forme est presque horizontale, aussi de ce côté se trouvent les travaux les plus importants. Suivant la ligne *A B*, nous voyons en partant du centre de la fortification, un premier talus haut de 1m 50 au-dessus du niveau intérieur, large de 3 à 4 mètres, un fossé d'une profondeur de 4 mètres à partir de la crête du talus et d'une largeur égale, puis un grand remblai de 6 mètres d'élévation mesurant une dizaine de mètres à la base, et précédé d'un large vallonnement.

Au point opposé, en *C D*, la ligne extérieure du camp n'est point indiquée par un remblai, mais par un simple talus presque à angle droit, sur le bord d'un fossé large et profond, servant aujourd'hui de chemin et dont on ne peut par conséquent préciser les dimensions ; les terres du déblai ont été rejetées en avant de ce fossé et forment un talus sur la crête, mais sans fossé extérieur.

Sur les flancs, nous croyons également reconnaître la présence d'un talus à angle droit précédé d'un fossé avec terres rejetées en avant pour former contre-escarpe. Sur le flanc sud, un chemin a conservé le fossé, mais sur le flanc nord, la culture a nivelé les talus ; cependant les dépressions sont encore fort visibles. Du reste cette pièce de terre est inscrite de nos jours sur le cadastre sous le nom typique de *Les Fossés* (1).

(1) La commune de Semur appartient au canton de Vibraye, arrondissement de Saint-Calais, département de la Sarthe. L'enceinte que nous décrivons se trouve au lieu dit *Les Châtelliers* sur une éminence près du bourg.

Ce camp, complètement inconnu, nous a été signalé par M. le vicomte d'Elbenne.

Troisième type.

L'enceinte, de forme rectangulaire, à angles arrondis, tracée sur le flanc et presque au haut d'une colline, est limitée par une ceinture de fossés peu profonds, d'une largeur d'environ quatre mètres au niveau du sol, avec terres rejetées à l'intérieur du camp pour former un talus de deux mètres de hauteur au-dessus du sol, et une plate-forme de semblable largeur. Ce camp, tracé sur un terrain déclive, est cependant horizontal à l'intérieur ; le niveau est donné par un talus plus élevé sur le côté déclive du terrain. Dans ce côté, une ouverture est ménagée pour la porte, et le talus n'est point précédé de fossé profond.

Nous proposons comme type de ce genre le châtellier de Perseigne.

Le châtellier de la forêt de Perseigne, situé près d'Aillières (1), se compose d'un rectangle, aux angles arrondis, formé par des talus entourés de fossés. Construit sur le flanc méridional d'une colline, sur une pente douce, presque à mi-côte, il mesure environ 65 mètres sur 90. Sur les côtés nord et ouest, les talus et les fossés sont peu visibles sous la futaie ; les talus ont à peine 1m 50 d'élévation sur quatre mètres de base, les fossés sont seulement indiqués par un vallonnement. Le côté méridional est beaucoup plus accentué. Sur ce point, les talus mesurent deux mètres d'élévation intérieure, et six à huit mètres à l'extérieur ; le fossé est peu profond. Au milieu du talus est une large brèche qui semble indiquer l'entrée du camp ; sur les trois autres côtés nous n'avons remarqué nulle trace d'ouverture ancienne. Ce côté méridional a, en dehors de l'enceinte, un

(1) A trois cents mètres environ de l'angle formé par la ligne d'Haute-Roche et le chemin de La Fresnaye. Ce camp nous a été indiqué par M. le comte Boulay de la Meurthe, et par M. le curé d'Aillières.

prolongement d'environ trente mètres de longueur, formé par un talus de hauteur égale à celui du camp, mais ce pro-

PERSEIGNE. — LE CHATELLIER

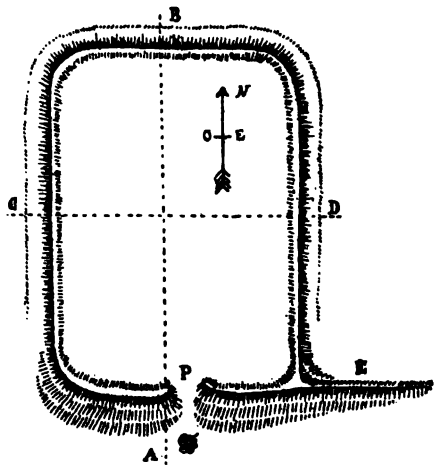

Fig. 6.

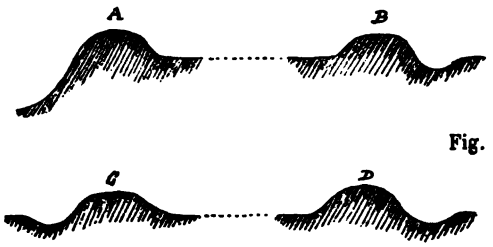

Fig. 7.

Fig. 6. Plan général, échelle 1/5000. Fig. 7. Elévation *A B, C, D,* échelle 1/2500.

longement n'est relié à son extrémité avec aucune autre ligne de circonvallation.

Ce camp offre si peu de relief général que l'on pourrait facilement mettre en doute son origine romaine si l'on ne pouvait citer à l'appui des points de com-

paraison. Dans une forêt voisine, celle de Bellême (Orne), on peut étudier un autre châtellier qui offre tous les mêmes caractères, mais plus accusés (1). Sa base est celle d'un rectangle aux angles arrondis, mesurant 137 mètres sur 93

BELLESME. — LE CHATELLIER

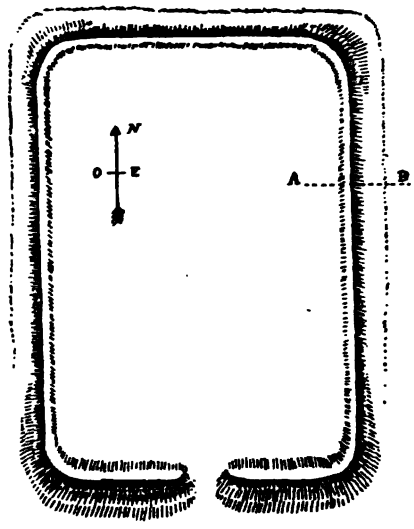

Fig. 8.

Fig. 9.

Fig. 8. Plan général, échelle 1/5000. Fig. 9. Elévation suivant *A B*, échelle 1/2500.

(1) Il se trouve dans la coupe du Châtellier, à quelques pas de la ligne du Châtellier, entre la ligne de Chêne-Gallon et celle de la Bajolière. Ce camp a été décrit par M. le Dr Jousset de Bellesme dans le *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, t. XVIII, p. 708-713. On y a constaté la présence de nombreux fragments de tuiles et de poteries romaines.

en dehors des fossés. Les talus sont élevés de deux mètres au-dessus de la plate-forme intérieure, avec deux mètres d'épaisseur à la crête, les fossés profonds de quatre mètres, ont six mètres d'ouverture et un fond moitié plus étroit. Le côté méridional a ses talus plus élevés extérieurement par suite de la déclivité du terrain, mais n'est point défendu par un fossé profond ; une ouverture est ménagée dans ce seul côté.

Il est facile de voir la corrélation qui existe entre ces deux retranchements, et leur rapprochement fournit une preuve convaincante d'identité d'origine.

Quatrième type.

Celui-ci offre beaucoup de points de ressemblance avec le deuxième type que nous venons de décrire, quant à la situation, au tracé et à la construction des gradins sur les pentes,

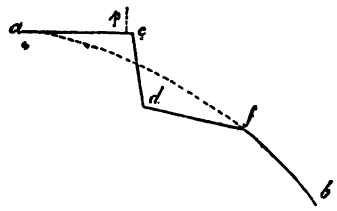

Fig. 10. Coupe d'un gradin.

mais il en diffère par ses fossés et ses talus. Les fossés sont très larges et très profonds, et les terres rejetées à l'intérieur du camp forment de hauts et épais talus ; de plus, on constate dans ces enceintes la présence d'une motte en terre plus ou moins élevée, mais généralement placée du côté de la porte d'entrée ou d'un point faible dans la défense par suite du peu de différence de niveau avec les terrains environnants.

Les camps d'Aillières et de Courgains sont deux bons exemples de ces constructions.

COURGAINS. — MONT DE LA GARDE

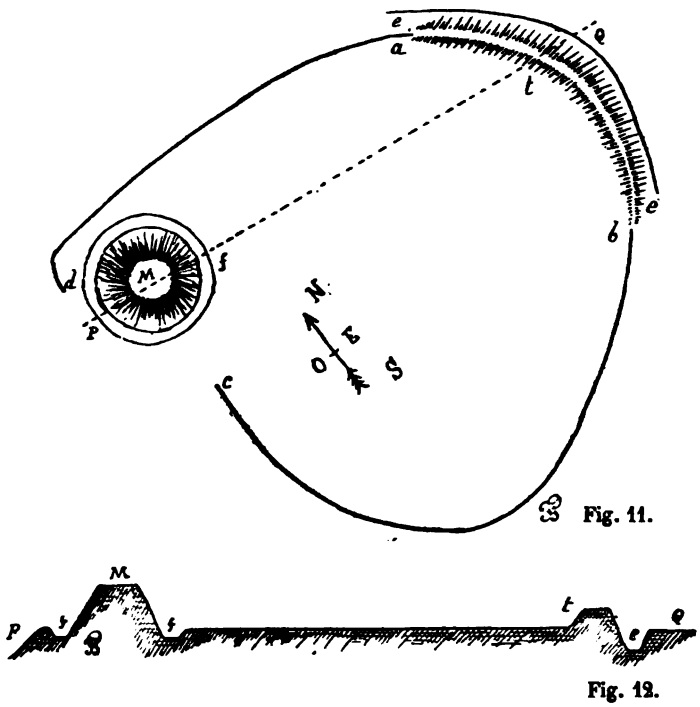

Fig. 11.

Fig. 12.

Fig. 11. Plan général. Fig. 12. Elévation suivant la ligne *P Q*, échelle 1/3500.

Le Mont-de-la-Garde est limité par une vaste enceinte, les deux côtés *d*, *a*, et *b*, *c*, sont formés par des gradins de deux à quatre mètres d'élévation, sans fossés ni talus ; au contraire, la partie *a*, *b*, sur le faîte de la colline, est fermée par un talus de six mètres d'élévation, avec fossés de dix mètres de largeur. La motte *M*, placée à l'extrémité du plateau, mesure à son sommet onze mètres de diamètre sur seize.

Le camp de Villeneuve, d'un grand développement, est limité par un large fossé *f*, *f*, avec talus très élevés et très épais construits en *c*, *a*. et en *b*, *d*. Sur les flancs nord et est,

AILLIÈRES. — VILLENEUVE

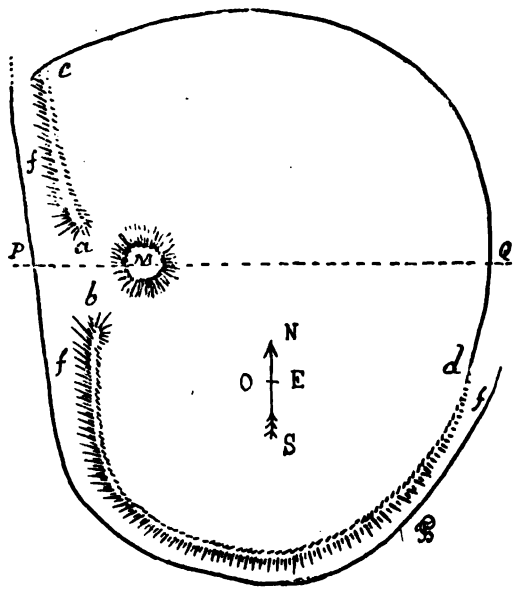

Fig. 13.

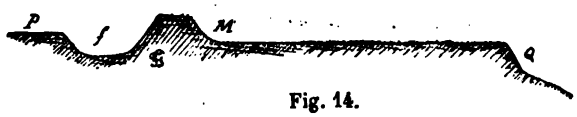

Fig. 14.

Fig. 13. Plan général. Fig. 14. Elévation suivant la ligne *P Q*, échelle 1/3500.

de *c* en *d*, protégés par un escarpement naturel, la défense ne repose que sur la construction d'un gradin. L'entrée du camp *P*, d'une largeur de quinze mètres entre les deux talus *a* et *b*, est défendue par une petite motte *M*.

Cinquième type.

Ce dernier type de fortification en terre n'est plus construit uniquement sur des faîtes de collines ou des promontoires; pourtant, il se rencontre généralement dans des situations dominant les environs. Sa caractéristique est la pluralité des enceintes; nous y retrouvons, comme dans le type précédent, les fossés larges et profonds, avec des talus immenses, et enfin, dans une des enceintes, une haute motte en terre de grand diamètre.

Nous citerons comme exemples, Lurson et le Mont-de-la-Nue.

LE VAL. — LURSON

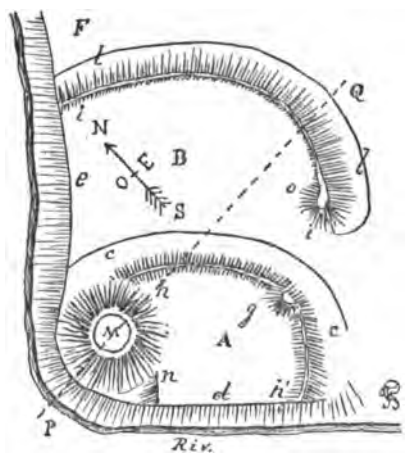

Fig. 15.

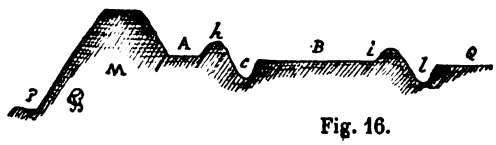

Fig. 16.

Fig. 15. Plan général. Fig. 16, Elévation suivant la ligne P Q, échelle 1/8500.

Le camp de Lurson se compose d'une motte *M* et de deux enceintes en terre *A* et *B*, l'une entièrement fermée, l'autre *B*, communiquant avec la plaine par une large porte *i*.

CONTILLY. — MONT-DE-LA-NUE

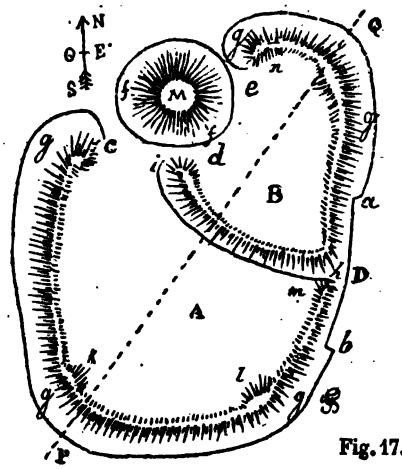

Fig. 17.

Fig. 18.

Fig. 17. Plan général. Fig. 18. Elévation suivant la ligne *P Q*, échelle 1/3500.

Les fortifications du Mont-de-la-Nue comprennent une motte *M*, et deux enceintes *A* et *B*. La motte occupe l'angle nord-ouest. L'enceinte générale est divisée perpendiculairement à la face par un talus qui forme une seconde enceinte extérieure.

CONCLUSION

Nous voyons dans ces différents types, des constructions d'époques diverses, et nous rattachons :

Le premier type, à l'époque préhistorique, c'est-à-dire à une période non classée, antérieure à l'époque gauloise.

Le deuxième type, à l'époque gauloise.

Le troisième type, à l'époque romaine.

Et les quatrième et cinquième types, au moyen-âge, antérieurement au XII• siècle.

En effet, à partir de cette date les fortifications en terre sont remplacées par des murs, des tours et des donjons en pierre (1).

Cette classification repose sur les observations suivantes.

Pour la période préhistorique, nous nous sommes trouvé en présence de travaux d'un genre tout spécial et bien primitif au point de vue de la défense. Les fragments de poterie que l'on rencontre dans ces enceintes, et surtout l'absence de fossés et de plate-forme sur les talus, dénotent une occupation très ancienne, antérieure à l'époque gauloise, et par conséquent à l'époque romaine (2).

Pour l'époque gauloise, nous établissons notre attribution, en comparant les retranchements avec les enceintes murées

(1) La fortification féodale, partant de la motte comme première application d'un système défensif, s'est développée successivement par l'adjonction d'une ou de deux enceintes, la première attribuée au château, la seconde réservée aux habitants inféodés. Les talus en terre et les constructions en bois ont été remplacés insensiblement par les murs et les donjons en pierres ; en un mot la ville au XIII• siècle, avec son château, son baille et son enceinte, est le résultat développé et perfectionné des premiers travaux de défense. Cf. nos *Recherches sur les fortifications du Maine*, 1888.

(2) M. de la Noë voit, dans ces enceintes, plutôt une retraite religieuse qu'une fortification. Cf. *Principes de la fortification antique depuis les temps préhistoriques jusqu'aux Croisades pour servir au classement des enceintes*..... par G. de la Noë, colonel du génie, p. 28.

de la même période, et en éliminant les enceintes romaines. Le talus en dehors du fossé n'a jamais existé dans la fortification romaine ; en outre, le gradin, construit sur le bord du fossé avec un talus à parement extérieur en pierre sèche, se distingue très nettement du vallum romain, et se rapproche beaucoup du mur en pierres, terre et bois, élevé dans les constructions gauloises des grands centres, désignées généralement par le mot *oppida*. Nos retranchements, sont, il est vrai, de faible proportion comparés aux fortifications des grands oppida gaulois, mais nous ne devons pas oublier que nous sommes en présence de stations de peu d'importance, d'une superficie de quelques hectares seulement.

Pour le troisième type, que nous attribuons à l'époque romaine, nous n'avons plus les mêmes hésitations, nous nous trouvons en présence de retranchements qui répondent aux règles précises formulées par tant d'auteurs, et qui, appliquées à la lettre et dans les plus petits détails, nous fournissent des points de comparaison indiscutables. Nous y constatons en effet, la forme rectangulaire à angles arrondis, avec les proportions de deux à trois pour les côtés *(tertiata)*, des fossés de quatre à six mètres d'ouverture, à fond plus étroit, un vallum de deux mètres seulement de hauteur, sur quatre mètres de largeur, en un mot la forme classique du camp romain, mais dont les proportions de l'aire sont diminuées, parceque le camp passager est destiné à abriter un petit corps de troupes, et non une légion (1).

(1) Opere tumultuario fossa perducitur, lata pedes quinque, alta tres... Stativa autem castra æstate vel hyeme, hoste vicino, majore cura ac labore firmantur...., fossam aperiunt latam aut novem aut undecim, aut tredecim pedibus, vel, si major adversariorum vis metuitur, pedibus decem et septem (imparem enim numerum observari moris est),... agger erigitur. Végèce. *De re militari*, lib. III, 8.

Hygin, en parlant des fossés, dit :

Quibus latitudo dari debet ad minimum quinque, altitudo pedum trium.... Vallum loco suspectiori extrui debet cespite, aut lapide, aut saxo, sive cæmento ; sufficient latitudini pedes octo, altitudini, pedes sex. *De castrametatione.*

Pour les quatrième et cinquième types, nous avons pour nous les chroniques du moyen-âge qui nous donnent les dates de construction et de restauration de ces divers retranchements. Nous ne reviendrons pas sur ce sujet que nous avons déjà traité dans un précédent mémoire (1).

Quand nous écartons des fortifications romaines certaines enceintes à bases elliptiques, nous avons contre nous le texte de Végèce, toujours cité en pareil cas, qui recommande de construire le camp suivant la configuration du terrain, etc. (2).

Il est vrai que la fortification romaine n'a pas toujours conservé les règles précises et classiques formulées par Polybe (3). Mais si parfois le parallélogramme a été abandonné, Hygin nous apprend cependant que sous le règne de Trajan, le type de la forme des camps était encore le rectangle. Flavius Josephe dit que les Romains établissent leurs camps avec beaucoup de soin, sur un terrain uni ; si le terrain est inégal, ils l'aplanissent, et donnent à leurs retranchements la forme quadrangulaire (4). Julius Africanus (5) recommande la forme quadrangulaire de préférence à la forme circulaire, et enfin, Végèce lui-même, constate que si la forme n'a aucune influence fâcheuse sur l'utilité du camp, néanmoins celui dont la longueur est d'un tiers plus considérable que la largeur est réputé comme le plus beau (6).

(1) Cf. nos *Fortifications du Sonnois du Xe au XIIe siècle*, 1887.

(2) Interdum autem quadrata, interdum trigona, interdum semirotunda, prout loci qualitas aut necessitas postulaverit, castra facienda sunt. Végèce. *De re militari*, lib. I, 23.

(3) Τούτων δ' ὄντος ἐχόντων τὸ μὲν σύμπαν σχῆμα γίγνεταῖ τῆς στρατοπεδείας τετράγωνον ἰσαπλευρον. Polybe, *Histoires*, t. II, p. 263.

(4) *Bel. Jud.* III, 5.

(5) *Cestes*, VI, 6.

Τὸ δὲ σχῆμα τοῦ φοσσάτου οὐ δεῖ εἶναι στρογγύλον, διὰ ἐυχερῶς ὑπο τῶν πολεμίων κυκλόθεν καταπολεμεῖσθαι, ἀλλὰ μᾶλλον εἶναι δεῖ τετράγωνον, οὕτως γὰρ ὄυτος ἢ κατὰ μίαν πλευράν ἐπθήσονται ἀυτὸ οἱ πολέμιοι ἢ ἀνάγκη διαιρεθέντας ἀυτους, εἰς τὰς δύο τοῦ φοσσάτου πλευρᾶς, καὶ εἰς τὰς τρεῖς ἢ καὶ εἰς τὰς τεσσαρας, ἀσθενεστέραν ἀυτῶν τὴν ἐπίθεσιν γινέσθαι.

(6) Quibus caute studioseque provisis, pro necessitate loci vel quadrata,

Cette proportion est également recommandée par Hygin (1).

Dans les plans des châtelliers, on remarque que la forme carrée ou rectangulaire est très rare, et nous venons de voir, au contraire, que tous les anciens préconisent le parallélogramme. Les camps à bases elliptiques, circulaires ou triangulaires, doivent être des exceptions dans la fortification romaine ; or, il n'est pas logique de s'appuyer sur une exception pour formuler une règle générale. Des camps romains ou gallo-romains peuvent avoir par exception des formes elliptiques, mais il n'en faut pas conclure que tous les camps elliptiques doivent être attribués à l'époque gallo-romaine.

Donnons un dernier argument contre l'hypothèse qui assignerait une date unique à la construction des châtelliers ; nous le tirerons de la présence, dans une même région, à de très petites distances, de plusieurs retranchements élevés sur des plans parfois très différents. Ainsi à Aillières, dans un espace de trois à quatre kilomètres, on peut visiter encore trois retranchements, sans compter ceux qui ont disparu, (au moins deux) (2). Ces fortifications appartien-

vel rotunda, vel trigona, vel oblunga castra constitues, nec utilitati prejudicat forma, tamen pulchriora creduntur quibus ultra latitudinis spatium tertia pars longitudinis additur. Végèce. *De re militari*, lib. III, 8.

Steweçh, dans ses commentaires sur le *De re militari* de Végèce, attribue à Galba le système elliptique. « Semirotunda seu oblunga castra Galbæ fuerunt ». *Godescalci Stevechii commentarius ad Flavi Vegeti Renati de re militari libros*, *1592*, p. 64.

(1) Castra, in quantum fieri potest, tertiata esse debebunt ut lata duas, tres partes sint longa, hoc, dixi tertiata. Hyginus, *De Castrametatione.*

L'empereur Léon le Philosophe, qui a emprunté une grande partie de ses *Institutions militaires*, aux écrits de l'empereur Maurice, préconise le rectangle oblong comme le plus propre pour y camper régulièrement. Ὅιδαμεν ὅτι διαφόρους θέσεις και σχήματα φοσσάτων οἱ αρχαῖοι παραδεδώκοσιν ἐν τῇ στρατοπεδεία, ἐπαινετὴ δὲ ἡ παραμήκης τετράγονος ὡς εὔτακτος καὶ ἀναγκαία, Constitutione. IX.

(2) Il y avait une motte sur l'emplacement actuel du château d'Aillières. D'autre part, il existait un retranchement dans la forêt de Perseigne, dans

nent à trois types différents, ce qui exclut l'idée de l'exécution d'un plan d'ensemble, et d'un système de fortification permanente tel qu'on en a constaté sur les frontières. Nous voyons là volontiers les traces d'occupations successives, de nombreux passages de troupes tant à l'époque romaine qu'à celle du moyen-âge. Il faut donc rattacher l'origine des châtelliers à différentes époques, car on ne saurait admettre une classification basée seulement sur une épithète ou sur une similitude de noms transmise par la tradition. Les divers systèmes de fortifications ont, nous le reconnaissons, supporté de nombreuses modifications dans les plans originaux, mais toutes les fortifications d'une même période ont conservé des caractères généraux que l'on ne peut confondre ; c'est donc dans leur étude seulement que l'on doit chercher les bases d'une classification et d'une date, et non dans l'étymologie d'une expression vague et indécise.

Les châtelliers ont été parfois occupés durant des périodes successives ; ils ont eu leurs talus et leurs fossés modifiés et aménagés suivant les nécessités du temps, et l'on trouve souvent dans leurs enceintes des débris d'armes et de poteries appartenant à diverses époques. Aussi on ne peut guère s'appuyer sur le mobilier pour baser une classification ; car la localité a pu être habitée sans être fortifiée, et le sol a pu garder des traces de divers passages qui, lors de la fortification postérieure, ont été déplacées et englobées dans les nouveaux travaux.

Le mobilier peut servir à constater une station, mais non une époque de fortification. Comme exemples de transformation évidente nous citerons Saint-Evroul et Duneau.

la coupe du Châtellier, non loin de l'abbaye de Perseigne. Ce terrain a été donné en 1484 par Catherine d'Alençon à des religieux de l'ordre de saint François de Paule, pour y construire un monastère qui disparut avant 1768. L'emplacement encore visible a la forme d'un rectangle allongé.

Saint-Evroul, construction préhistorique, a été complété au XIe siècle (1).

Duneau a vu son châtellier romain complété par une enceinte au XIe siècle, sur les ordres de l'évêque Avesgaud (2).

Pour résumer nos observations, nous croyons pouvoir conclure en disant :

Le terme *châtellier* désigne simplement un lieu fortifié à une époque indéterminée. L'origine et la date de la construction ne sauraient être précisées que par l'étude des plans et des reliefs, et par leur comparaison dans les divers systèmes de fortification.

GABRIEL FLEURY.

(1) Voir ce que nous avons exposé plus haut en parlant du premier type de retranchement en terre.

(2) Accidit ut faceret episcopus castellum causa refugii, nomine Dunellum. (Anal. 304.)

LA SOCIÉTÉ

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE LA SARTHE

SES ARCHIVES ET SA BIBLIOTHÈQUE

HISTORIQUE

De toutes les Sociétés savantes de province, une des plus anciennes assurément est la *Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*. A l'origine, ce fut surtout une fondation d'intérêts pratiques, sagement inspirée par le pouvoir royal, afin de protéger et perfectionner l'agriculture, transmettre aux cultivateurs la connaissance des améliorations et progrès nouveaux, aider les efforts individuels et secourir le peuple dans les besoins continuels de l'alimentation.

Fondée en 1761, sous le titre de *Bureau d'agriculture du Mans*, dépendant de la *Société royale d'agriculture de la Généralité de Tours*, qui venait d'être créée par arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 24 février (1), elle se réunit pour la première fois le 14 avril suivant, sur l'invitation de

(1) Arrest du Conseil d'État du Roi, du 24 février 1761, qui ordonne l'établissement d'une Société d'agriculture dans la Généralité de Tours, devant être partagée en trois Bureaux, un à Tours, un à Angers et l'autre au Mans, pour ne faire qu'un seul et même Corps, etc. Paris, imp. royale, 1761, 6 p. in-4. — *Ibid.*, 2e édition, Paris, ve d'Houry, 1761, 8 p. in-8.

M. Samson de Lorchère, lieutenant-général au siège présidial et maire du Mans, d'après les ordres du Roi, transmis par l'Intendant, M. de l'Escalopier. Dans cette première séance, le Règlement de la *Société royale d'agriculture de Paris*, composé de quatorze articles, est adopté à l'unanimité par tous les membres présents, qui s'empressent de nommer M. Samson de Lorchère, directeur, M. Veron du Verger, secrétaire perpétuel, et fixent ensuite par le sort la place que chacun d'eux doit tenir à toutes leurs séances de cette année.

A cette époque le *Bureau d'agriculture du Mans* se compose seulement de vingt membres, tous résidants au chef-lieu de la province, à l'exception de deux ou trois, choisis parmi les hommes les plus distingués par leur mérite, leur goût pour les sciences, les lettres, les arts, ou leur dévouement au progrès et aux intérêts agricoles de notre province. Je ne puis résister au désir de citer ici leurs noms :

L'abbé Belin de Beru, } archidiacre et chanoines de
L'abbé Bucquet, } l'Église du Mans.

L'abbé de la Briffe-Ponsan, chanoine.

Le R.-P. Hebert, chanoine régulier, prieur de l'abbaye de Beaulieu.

Dom Guillon, cellerier et ancien procureur de l'abbaye de Saint-Vincent.

Le Père Parizis, lazariste, procureur du Séminaire de Coëffort.

Le comte de Maillé de la Tour-Landry.

De Fontenay de Montreuil, chevalier de Saint-Louis.

De la Goupillière, chevalier de Saint-Louis.

Le marquis de Courceriers, à Amné.

Le comte de Vanssay, chevalier de Saint-Louis.

Samson de Lorchère, maire du Mans.

Neveu de Rouillon, lieutenant-criminel au Présidial du Mans.

De Blanchardon, ancien Maître-particulier des eaux et forêts.

Le Prince d'Amigné, conseiller au Présidial.

Fanneau de la Touche, ingénieur des ponts-et-chaussées.

Prud'homme de la Boussinière, bourgeois.

Desportes de Linières, maître de forges.

De Courteilles, négociant.

Veron du Verger, négociant.

En outre de ces vingt membres, le bureau comprend environ soixante membres associés, résidants dans le Haut et Bas-Maine, et une quinzaine de membres correspondants qui tous doivent faire connaître les renseignements, améliorations ou progrès agricoles dont ils seront témoins, afin de pouvoir les généraliser et en faire profiter la province.

A cet effet, les questions générales sur l'agriculture, posées par le Bureau du Mans à tous ses membres, sont divisées en cinq branches principales :

1° Les labours, engrais, semences, etc.

2° Les prairies naturelles et artificielles, etc.

3° Les défrichements des terres ou landes incultes, ainsi que les moyens d'y parvenir.

4° Les bois, vignes, mines et carrières.

5° Les bestiaux, gibiers, volailles, mouches à miel et insectes divers.

Le premier travail publié par la Société a pour auteur l'abbé Éléonord Froger, curé de Mayet (1). Il est intitulé : *Mémoire sur la fécondité de la terre, et quel en est le vrai principe?* Il fut imprimé dans le *Recueil des délibérations et des Mémoires de la Société royale d'agriculture de la Généralité de Tours, pour l'année 1761* (2), p. 68 à 95 de la troisième partie réservée au Bureau du Mans. A la suite

(1) Agronome distingué, mort en 1785.

(2) Tours, F. Lambert, 1763, 1 vol. in-8, divisé en trois parties, ayant leur pagination spéciale, 136, 68 et 182 p., avec un grand tableau.

on remarque plusieurs autres travaux de ses membres, parmi lesquels je dois signaler :

Mémoire sur les moyens de se délivrer de la fougère, par M. de Mozé, p. 96 à 107.

Mémoire sur le préjudice que cause la chèvre à l'agriculture, à la population de l'homme et à celle des bestiaux, par MM. de Fontenay et des Mazis, p. 131 à 139.

Remède pour guérir la maladie connue dans le Maine sous le nom de l'Aragne.

Procédés pour prévenir la carie des blés.

Avantages que l'Arrêt du Conseil d'État du Roi, du 16 août 1761, en faveur des défrichements, procure à la paroisse de Marigné, dans le Maine.

Rapport sur les Mesures du blé de Paris à la Mesure du Mans.

Du 14 avril 1761 au 30 mai 1775, le Bureau du Mans tient 476 séances qui deviennent de plus en plus importantes, soit par le nombre des membres qui se font un devoir d'y assister exactement, soit par les travaux intéressants dont on donne lecture et qui souvent inspirent de savantes discussions ou de spirituelles réparties. C'est dans la dernière de ces séances que l'abbé Rottier de Moncé présente son travail manuscrit intitulé : *Précis historique sur l'établissement et le progrès de la Société royale d'agriculture de la Généralité de Tours et du Bureau du Mans en particulier, depuis sa fondation jusqu'au 14 février 1775.* Ce gros volume in-4, fruit de quatorze années de labeur, vaut à son auteur de nombreuses félicitations.

Pendant cette période, le Bureau d'agriculture du Mans publie différents opuscules, circulaires, avis, avertissements, etc., tous imprimés chez Charles Monnoyer, entre autres le *Compte rendu* de sa 119e séance, tenue en 1763, relative à une poudre contre la rage.

Dissous au moment de la Révolution, comme toutes les autres Sociétés savantes, le Bureau d'agriculture voit naturel-

lement clore ses réunions et ses membres se disperser de tous côtés. C'est seulement le 25 mars 1794 que la municipalité du Mans reconstitue une *Commission des Arts*, composée de notables manceaux. Peu après, au mois d'août, le Directoire du district établit, dans la même ville, une *Commission bibliographique et du Musée*, puis, l'année suivante, en avril 1795, un *Bureau consultatif de commerce et d'agriculture.*

En 1794, les membres de ces diverses commissions se réunissent pour ne former qu'une association qui prend le titre de *Bureau central de correspondance des Arts près la municipalité du Mans.* Elle admet également dans ses rangs la plupart des membres de l'ancien *Bureau d'agriculture*, ainsi que plusieurs autres citoyens distingués par leur goût pour les sciences ou les lettres, puis, au mois de mars 1799, elle prend la dénomination de *Société libre des Arts du département de la Sarthe* (1).

Aussitôt les troubles passés et le calme revenu dans les esprits, de l'an IX au 20 novembre 1809, la Société libre des Arts tient sept séances publiques auxquelles assiste l'élite de la Société mancelle. Les procès-verbaux de ces séances rédigés par Nioche de Tournay, ancien inspecteur des manufactures et secrétaire de la Société (2), sont publiés et imprimés également chez Charles Monnoyer. Ils forment cinq brochures in-8. Plus tard, du 22 décembre 1821 au 1er juin 1826, quatre autres séances publiques sont tenues, dont les procès-verbaux furent rédigés par Michel Houdbert, secrétaire général. Il y eut enfin plusieurs autres séances générales et publiques, les dernières, du 30 juillet au 2 août 1855, le 16 juin 1862 et des 22 au 26 juin 1864. La Société en publia les travaux en 3 volumes in-8 de 312, 194 et 208 p. (3).

(1) *Bulletin de la Société royale*, etc., t. I, p. 5.

(2) Né à Saint-Jean-d'Angély (Charente), vers 1736, mort au Mans, le 27 mai 1816.

(3) Deux conférences agricoles furent également tenues à la mairie le

De plus, pour exciter l'émulation parmi le public qui s'intéresse à ses travaux, et grâce à une allocation plus généreuse du Conseil général, la Société libre des Arts décide d'instituer des concours et de décerner des récompenses aux agriculteurs et industriels les plus méritants. Elle fait paraître à cette occasion, de l'an XI à l'année 1843, onze programmes des prix proposés et arrêtés au cours de ses séances.

Sous la Restauration, la Société libre des Arts du Mans change de nouveau son nom et devient *Société royale des Arts du Mans;* elle ne publie aucun travail jusqu'à l'année 1817. A cette date, un de ses membres résidents, Jean-Antoine Daudin (1), ingénieur des ponts et chaussées, conservateur du Musée du Mans et auteur de nombreux travaux appréciés de ses collègues, rédige et leur présente un ouvrage resté manuscrit, de 132 p. in-4, intitulé : *Extraits de divers Mémoires présentés à la Société;* puis vers la même époque, de 1817 à 1821, son secrétaire, Michel Houdbert (2), ancien oratorien et ancien député de la Sarthe au Corps législatif, publie 5 volumes in-8 sous ce titre : *Extraits des journaux et ouvrages périodiques concernant l'économie rurale et domestique, ou Recueil de pratiques, recettes, etc., qui intéressent la culture des terres, la conservation des récoltes, etc., résumés par les membres de la Société* (3).

En 1820, André-Pierre Ledru, bibliothécaire et auteur de nombreux ouvrages, donne le tome Ier, seul paru, de son *Analyse des travaux de la Société royale des Arts du Mans,* depuis l'époque de son institution, en 1794, jusqu'à la fin de 1819 (4).

31 mars et le 1er juillet 1859. C'est M. A. de Villiers de l'Isle-Adam qui en rédigea les procès-verbaux.

(1) Né à Paris en 1749, mort au Mans, le 29 décembre 1832.

(2) Né à La Flèche, le 31 juin 1768, mort au Mans, le 9 mai 1842.

(3) Le Mans, Monnoyer, 1817-1821, 5 vol. in-8.

(4) Au Mans, Monnoyer, 1 vol. in-8, avec 2 tableaux. André-Pierre

C'est le 26 mai 1825 que le ministre de l'intérieur, le comte Corbière, autorise la Compagnie à prendre le titre de *Société royale d'agriculture, sciences et arts du Mans*, qu'elle conserve jusqu'en 1833, année ou elle prend le titre définitif de *Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, qu'elle porte encore actuellement. C'est aussi en 1833 qu'elle commence à publier un *Bulletin* périodique, imprimé chez Monnoyer, et arrivé aujourd'hui à son 34e volume in-8. Cet important recueil comprend une quantité de travaux variés, parfois remarquables, sur l'agriculture en général, les sciences, les beaux-arts, les belles-lettres, l'histoire de la province du Maine, l'archéologie, etc., dont je regrette de ne pouvoir donner ici la description, même abrégée.

Comme annexe à cette publication, la Société fit paraître en 1855, sous le titre de *Mémoires*, un premier fascicule renfermant le travail d'un de ses membres correspondants les plus distingués, M. G. de Lestang. Ce travail intitulé : *Incursions normandes dans le Maine* (1), valut à son auteur une médaille d'or décernée par la Société dans sa séance du 7 décembre 1852 (2). Le second fascicule ne parut que longtemps après, de 1871 à 1875 ; il comprend onze travaux publiés sous le titre de *Sigillographie du Maine*, par la Commission d'archéologie et d'art, alors présidée par M. Eugène Hucher, conservateur du Musée des monuments historiques du Mans et correspondant du ministère des beaux-arts.

Ledru, d'abord curé de Notre-Dame-du-Pré, devint professeur de législation à l'École centrale de la Sarthe, en 1798. Né à Chantenay, le 22 janvier 1761, il mourut au Mans, le 11 juillet 1825.

(1) Au Mans, Monnoyer, 1855, 96 p. gr. in-8.

(2) Le docteur Barbier publia en 1851, chez Monnoyer (34 p. in-8), un *Rapport général* sur la situation et les travaux de la Société, qu'il présenta à la séance publique du 19 décembre 1850.

ARCHIVES

Les Archives de la Société, conservées dans cinquante cartons, renferment, outre sa Correspondance avec ses membres titulaires ou associés, avec les ministères de l'agriculture, du commerce et des beaux-arts, la Société d'agriculture de Tours, la préfecture de la Sarthe et la mairie du Mans, un grand nombre de travaux autographes de ses divers membres sur l'agriculture dans le Maine, les différents procédés agricoles qui y sont en usage, l'industrie, les manufactures, les sciences, la littérature, les beaux-arts, la topographie, l'histoire provinciale, l'archéologie, ainsi que des notices biographiques sur les sociétaires décédés. Quelques-uns de ces travaux ont été publiés dans les différents recueils de la Société, mais la plupart sont encore inédits et offrent une source précieuse de renseignements pour les travailleurs et les érudits. Malheureusement, l'action du temps et des hommes a causé bien des lacunes dans ce dépôt ; c'est pour cela que je souhaite qu'un Catalogue en soit rédigé au plus tôt pour faire connaître au public toutes ses richesses et en assurer la conservation.

BIBLIOTHÈQUE

A la fin du siècle dernier, le Bureau d'Agriculture possède déjà un nombre assez considérable de livres ou brochures provenant d'achat ou d'hommages de plusieurs de ses membres et qui s'accumulent depuis sa fondation. Cette collection importante s'augmente bientôt d'une manière remarquable, à la Révolution, avec les dépouilles des nombreuses abbayes bénédictines et autres communautés religieuses de la province, et grâce au zèle de ses deux premiers bibliothécaires. Pierre Renouard d'abord, auteur des *Essais historiques et*

littéraires sur la province du Maine (1), et après lui, André-Pierre Ledru, obtiennent de l'administration préfectorale et de la municipalité du Mans de recevoir, au profit de la Société libre des Arts de la Sarthe, qui vient de se réorganiser, tous les ouvrages en double exemplaire, se trouvant alors dans la Bibliothèque du département dont ils ont aussi la garde.

Ce fond déjà bien important s'accroît chaque jour davantage et se trouve encore augmenté par les publications périodiques des Sociétés savantes de France, d'Europe, et même d'Amérique, au nombre d'environ 140, qui correspondent avec la Société par l'échange régulier de leurs publications.

En ce moment, la Bibliothèque de la Société est une des plus remarquables que puisse posséder une Société provinciale. Elle se recommande par un grand nombre d'ouvrages des XVIe au XVIIIe siècles, la plupart en édition originale et devenus rares ; on y remarque même quelques incunables. Elle compte actuellement environ 11,000 volumes ou recueils.

Dans la partie intéressant plus spécialement le Maine, et classée à part, nous remarquons parmi les imprimés, outre d'anciennes Coutumes du Maine, de 1554, 1581, 1607, etc., et un Missel du Mans, gothique de 1541, d'après l'édition de Pierre Hennier, de Laval, de 1489, les œuvres de la plupart de nos auteurs manceaux anciens et modernes : Robert-Garnier, de la Ferté-Bernard, Jacques Tahureau, du Mans, Pierre Ronsard, René Flacé, curé de la Couture, le P. Marin Mersenne, d'Oizé, Ambroise Paré, de Laval, Pierre Massé et Pierre Trouillart, sieur de Montferré, avocats au Mans, François de La Mothe Le Vayer, Antoine Pichon, de La Chartre, le P. Jean Boucher, Nicolas Coëffeteau, évêque de Marseille, François et Jean Bondonnet, Claude Blondeau, Fréart de Chambray, Thomas Cauvin, etc., etc. ; puis une

(1) Au Mans, chez Fleuriot, 1811, 2 vol. in-12.

belle collection des *Almanachs du Maine* avant la Révolution, de 1756 à 1796, 41 vol. in-16, précédés de *l'Almanach Mancean* édité, en 1728, par Dom Liron, bénédictin de Saint-Vincent; les *Annuaires de la Sarthe*, depuis l'année 1800 jusqu'à nos jours; les *Affiches du Maine*, premier journal paru dans notre pays, édité par la maison Monnoyer, depuis le 4 février 1771, date de sa fondation, jusqu'à la fin de décembre 1870; une collection précieuse à plus d'un titre des *Journaux* politiques ou littéraires parus dans le Maine pendant et après la Révolution, de 1790 à 1833; le *Recueil des Actes administratifs de la préfecture de la Sarthe*, depuis son origine, au mois de floréal an XIII, jusqu'à nos jours; les *Étrennes aux Manceaux*, petit almanach très-rare édité chez Toutain, en 1772; des recueils de *Noëls* anciens, si recherchés des bibliophiles, etc., etc.

Parmi les manuscrits nous devons noter un précieux volume sur vélin, de 1542, aux armes de Jean Dugué, chanoine de l'Église du Mans et curé de La Suze, relatif à l'école de Saint-Benoît du Mans, le Chartrier et censif du prieuré conventuel de Saint-Ursin, paroisse de Lignières-la-Doucelle, au Maine, rédigé par Frère Guillaume Onfroy, prieur en 1510, un choix des écrits du vénérable Bède, et les œuvres de saint Isidore, manuscrits in-4 de la fin du XIIIe ou commencement du XIVe siècle, etc.

Je ne saurais oublier non plus la *Carte du Maine*, de Jaillot, la *Carte archéologique de la Sarthe*, de l'abbé A. Voisin, et la *Carte topographique de la Sarthe*, de M. Triger, réduite par M. Guiller, ainsi que plusieurs vues anciennes du Mans, qui ornent les salles de la Bibliothèque.

Enfin une collection précieuse de trente portraits de manceaux célèbres, peints à l'huile à la fin du siècle dernier ou au commencement du XIXe, donnés par plusieurs de ses membres, vient encore enrichir et charmer le lieu des réunions de la Société. Ces portraits servirent plus tard à

Pelletier qui les reproduisit par la lithographie pour son *Iconographie Cénomane*, parue chez Monnoyer, vers 1830, en 14 livraisons de 4 portraits chacune.

CATALOGUE

Afin de faire connaître aux travailleurs et aux savants les richesses que renferme une Bibliothèque, il convient d'en publier le catalogue. Parmi les membres de la Société des Arts du Mans, le premier qui entreprend ce travail est Pierre Renouard, dont nous avons déjà parlé. Son Catalogue, resté manuscrit, se compose de 51 feuilles in-fol., renfermant 963 numéros, et fut présenté à la Société dans sa séance du 29 messidor an VII (17 juillet 1799).

André-Pierre Ledru, qui lui succède dans sa charge de bibliothécaire, parvient à faire un classement qui se compose d'environ 1500 numéros, parmi lesquels se trouvent des Recueils renfermant jusqu'à cinquante travaux différents.

Après lui viennent Thomas Cauvin (1) et M. Pierre Leprince, ancien professeur de langues (2), nommés d'un après l'autre par la Société, avec le titre d'archiviste-bibliothécaire, et qui mettent tous leurs soins à classer les ouvrages imprimés ou manuscrits qui leur sont confiés. Ce sont eux qui rédigent le catalogue sur fiches des ouvrages renfermés dans la Bibliothèque et le dépose dans une Boîte spéciale mise à la disposition des membres de la Société.

Mais ces fiches, rédigées souvent d'une manière peu exacte et remplies de fautes bibliographiques, ne peuvent être consultées utilement. Il devient donc de plus en plus néces-

(1) Ancien oratorien, naturaliste, historien, directeur-général de l'Institut des provinces de France, et l'un de ses fondateurs, inspecteur-divisionnaire de la Société française pour la conservation des monuments historiques ; auteur de nombreux travaux ; né à Caen, le 5 juillet 1762, mort au Mans, le 7 janvier 1846.

(2) Mort au Mans, le 20 avril 1875, dans sa 80e année.

saire de dresser et publier un catalogue plus complet, répondant mieux aux recherches actuelles. Le vœu en était émis depuis longtemps lorsqu'en 1876, la *Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, ayant nommé une Commission de classement, entreprend à ses frais, et comme Supplément à son *Bulletin*, la publication d'un Catalogue et charge son bibliothécaire actuel de le rédiger. Celui-ci, malgré ses nombreuses occupations, et pour être utile à ses collègues, accepte cette lourde charge et en commence la publication en 1877 pour la finir en 1881.

Ce Catalogue, dans lequel les ouvrages sont classés chronologiquement et par ordre de matières, selon la méthode la plus ordinaire, est divisé en trois grandes parties principales :

1° Les livres anciens et modernes, d'un intérêt général ;

2° Les ouvrages relatifs à l'histoire du Maine, ou dus à des écrivains manceaux ;

3° Les publications périodiques.

Imprimé chez M. Edmond Monnoyer, avec le goût qui distingue cette ancienne maison et dans le format du Bulletin, ce Catalogue forme un volume gr. in-8, de VIII-515 p. et renferme 5436 numéros.

Si ce bref résumé, destiné à rappeler l'origine et le passé de notre antique Société des Arts du Mans, à décrire ses publications et ses collections, peut servir à la faire mieux connaître, je me croirai récompensé de mes peines et ne saurai mieux finir qu'en priant le Congrès bibliographique de vouloir bien, malgré les nombreuses lacunes de cette étude, en accepter bienveillamment l'hommage.

L. BRIÈRE.

PERRINE DUGUÉ

SON IMAGE POPULAIRE

Bien qu'en lui même d'une importance secondaire, l'épisode de Perrine Dugué est l'un des plus connus et des plus populaires de la chouannerie mancelle.

A peine âgée de 17 ans, Perrine Dugué fut assassinée en 1796, au milieu des landes de Blandouet (Mayenne), dans des circonstances restées mystérieuses et sans qu'on sache même d'une façon certaine à quel parti on doit imputer sa mort; mais une légende étrange ne tarda pas à se former autour de son nom; la politique et la superstition firent de la malheureuse jeune fille une sainte et une martyre, et l'introduisirent pieusement dans leur singulier calendrier. On lui attribua des miracles. De nombreux pélerins affluèrent à son tombeau. Comme une véritable sainte de l'Eglise catholique, elle eut, non pas seulement ses partisans, mais ses fidèles, ses croyants, ses dévôts, sa chapelle, une sorte de culte, éphémère il est vrai. Il y eut même des complaintes rimées, imprimées en son honneur.

M. de La Sicotière vient de consacrer à ce tragique épisode, dans la *Revue illustrée des Provinces de l'Ouest*, une série d'articles fort intéressants pour tous ceux qui aiment les traditions et les légendes de notre pays du Maine.

Après avoir rétabli, à l'aide des rares documents qu'il a pu réunir, les circonstances du fait et les détails du crime, M. de La Sicotière étudie en quelques pages toutes nouvelles le culte bizarre rendu à Perrine Dugué ; il raconte les prétendus miracles de cette « sainte *patriote* qu'on avait vue monter au ciel avec des ailes tricolores », et qui excita à si haut point, pendant dix-huit mois, l'enthousiasme contagieux des foules ; puis il publie les trois complaintes qu'elle a inspirées et qui se terminent par une « Oraison à N.-S. Jésus Christ pour les femmes enceintes et les voyageurs ».

Ces complaintes offrent un très curieux spécimen de la littérature populaire dans nos contrées de l'Ouest, et de la littérature populaire appliquée, par une bien rare exception, à des événements révolutionnaires. Elles paraissent toutes les trois de la même main. Elles ne doivent pas être l'œuvre d'un paysan grossier et ignorant, mais plutôt d'un curé constitutionnel, et on les a attribuées à un ancien vicaire de Ballée, Choltière, devenu curé assermenté de Sablé et finalement commissaire du Directoire à Ballée. M. de La Sicotière incline plutôt à croire qu'elles sont dues au curé constitutionnel de Thorigné-en-Charnie (paroisse natale de Perrine), l'abbé Fretté, dont la famille habitait à Alençon, où elles furent imprimées chez Jouenne.

L'édition des trois complaintes réunies, donnée à Alençon par l'imprimeur Jouenne, en huit pages in-8, sur mauvais papier, est très défectueuse. « C'est, ajoute le savant auteur, un véritable *canard*, pour employer l'expression consacrée, qui se chantait et se vendait dans les foires et marchés. Il semble qu'elle eut été tirée à un très grand nombre d'exemplaires, car les chanteurs ambulants la répandirent non seulement dans le département de la Mayenne, mais dans tout l'Ouest et même dans le reste de la France. Elle est devenue excessivement rare. Je n'en ai jamais rencontré

qu'un seul exemplaire, celui que je posséde » (1).

M. de La Sicotière ajoute qu'il n'a jamais pu rencontrer la gravure sur bois qui, au dire de l'abbé Boullier, aurait illustré une des éditions des complaintes.

Cette gravure *rarissime*, nous avons eu l'heureuse chance de la retrouver tout récemment, grâce à une obligeante communication de M. G. Fleury, et nous en donnons ci-contre une réduction qui complètera d'une manière inespérée les intéressantes recherches de M. de La Sicotière.

La planche, en bois de poirier, signée Godard, graveur à Alençon, était restée sans doute dans les ateliers de Jouenne qui fut aussi imprimeur à Mamers au commencement du siècle, après avoir exercé à Alençon, et dont MM. Fleury et Dangin sont aujourd'hui les successeurs. Elle représente au premier plan, Perrine Dugué, en costume du pays, un panier au bras, la main sur la hanche, cheminant sur la route de Sainte-Suzanne où elle va voir ses frères incorporés dans les compagnies franches. Au second plan, à gauche, un hussard républicain frappant à coups de sabre la malheureuse jeune fille agenouillée pour demander pitié ; à droite, un tombeau sur les marches duquel une femme, subitement guérie, dépose ses béquilles en criant au miracle.

L'auteur de cette gravure, Godard père, né à Alençon le 21 janvier 1768, mort à Saint-Denis-sur-Sarthon le 22 juillet 1838, est bien connu : M. de La Sicotière lui a consacré jadis une notice. Il n'avait pas, à proprement parler, d'atelier ou de fabrique d'images, mais il a gravé sur bois une quantité considérable de sujets de toute sorte et de *placards* à l'usage des foires, des marchés et des chaumières.

Le culte de Perrine Dugué, en souvenir de laquelle on avait élevé une petite chapelle sur la route de Thorigné

(1) La Bibliothèque du Mans possède, elle aussi un exemplaire de cette curieuse plaquette. Cf. *Catalogue des ouvrages relatifs au Maine*, t. II, n° 1694.

MIRACLE

à Sainte-Suzanne, ne survécut guère à l'établissement du Concordat et à la pacification religieuse. « Aujourd'hui, on ne parle de Perrine dans le pays qu'avec une certaine réserve et un certain mystère. C'est à peine si de loin en loin quelques vieilles femmes, se dérobant aux leçons de leur curé et aux brocards des esprits forts, viennent en cachette, à la tombée de la nuit, prier sur son tombeau ».

R. T.

CHRONIQUE

La Société historique et archéologique du Maine vient d'éprouver une perte des plus sensibles dans la personne de l'un de ses vice-présidents et de l'un de ses fondateurs, M. l'abbé Gustave Esnault, officier d'Académie, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, décédé au Mans le 25 avril 1894, dans sa 51e année.

Ses obsèques ont eu lieu à la cathédrale le samedi 28 avril, en présence d'un grand nombre de membres de la Société ; les cordons du poële étaient tenus par MM. le comte de Bastard, Alexandre Celier, le chanoine Fouqué, directeur du collège Saint-Louis et Robert Triger, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Au cimetière, M. le comte de Bastard, président de la Société, a prononcé les paroles suivantes :

« Messieurs,

« C'est au nom de la Société historique et archéologique du Maine que je viens associer, en quelques mots, notre tristesse à la vôtre, et joindre l'assurance de nos profonds regrets aux impressions douloureuses que vous cause la mort si subite de M. l'abbé Esnault, l'un de nos vice-présidents, officier d'Académie, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques.

« Ils deviennent cruellement nombreux les vides que la mort fait parmi nous ! Et il nous est bien dur d'inscrire ce

nom nouveau au nécrologe de nos confrères disparus dont vous avez le souvenir présent au cœur. Car je ne puis me faire à cette cruelle réalité et croire que M. l'abbé Esnault, à l'esprit si vif, à la vie intellectuelle si en éveil, n'est déjà plus de ce monde.

« Mais s'il ne m'appartient pas de parler ici du prêtre, de ses mérites et de ses vertus, du moins il est de mon devoir, que j'ai à cœur de remplir, de dire le dernier adieu à notre savant confrère qui aimait tant notre province du Maine, qui se complaisait, avec un charme infini, à en étudier l'histoire, à en recueillir les titres et documents, et à mettre au jour de nombreuses et importantes publications qu'il serait malséant aujourd'hui d'énumérer et d'apprécier comme elles le méritent, devant cette tombe et à cette heure où nos pensées ne doivent appartenir qu'à Dieu.

« Si la vie fut parfois sévère pour M. l'abbé Esnault, du moins l'étude lui fut toujours douce, et son cabinet de travail eut toujours pour lui un sourire. D'accord avec plusieurs érudits de notre province, où le caractère du prêtre sait si bien et si heureusement s'associer aux goûts des choses de l'esprit et aux habitudes de travail, — et j'en compte autour de moi de nombreux exemples parmi nos confrères — M. l'abbé Esnault fût, il y a dix-huit ans, l'un des zèlés fondateurs de notre Société, à laquelle il n'a pas cessé dès lors de consacrer, après le service de Dieu, tout l'intérêt de sa vie.

« Le passé l'attirait ; il aimait notre vieille France, il comprenait et appréciait tout ce que les institutions d'alors renfermaient de traditions à garder, et les travaux historiques le confirmaient chaque jour dans sa fidélité.

« Nature délicate et fine, éminemment distinguée, esprit prompt et fertile, cœur ardent et dévoué, M. l'abbé Esnault nous est ravi à un âge où l'avenir ne semble pas sans lendemain ! Et cependant Messieurs, nous devons désormais demander ce lendemain au souvenir durable que garderont de lui nos pensées et nos cœurs, puisque la mort s'est placée

entre lui et nous; nous devons le demander à notre foi chrétienne qui nous assure de l'éternel au-delà, et nous donne la consolante certitude que la bonté de Dieu accorde à ses élus une vie nouvelle et bienheureuse où j'adresse avec émotion à M. l'abbé Esnault notre suprême au revoir. »

La *Revue* reviendra ultérieurement sur les travaux scientifiques de notre regretté confrère.

Nous avons aussi le vif regret d'apprendre la mort d'un autre membre titulaire de la Société, M. Alfred Dobremer, chef d'escadron d'artillerie en retraite, officier de la Légion d'honneur, ancien vice-président du Conseil général de la Sarthe, décédé à Paris le mois dernier, dans sa quatre-vingt-troisième année.

M. Alfred Dobremer s'intéressait tout particulièrement aux études d'histoire locale et y avait participé lui-même d'une manière effective. C'est à lui notamment qu'est due l'excellente carte historique qui accompagne la *Géographie ancienne du diocèse du Mans* de Cauvin, publiée en 1845 par l'Institut des Provinces et couronnée par l'Académie des Inscriptions.

Depuis la publication de la dernière livraison, le Conseil de la Société a admis, comme membre titulaire:

M. de LORIÈRE, au château de Moulin-Vieux à Parcé (Sarthe).

Et comme membre associé :

M. de BOISRICHEUX (Albéric), maire de Pommérieux, par Craon (Mayenne) et avenue de Paris, 24 *ter*, au Mans.

Le dernier numéro de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (novembre-décembre 1893), publie le commencement d'un très important travail du regretté M. J. Havet sur les *Actes des Evêques du Mans*. Cette étude critique, d'un intérêt capital pour l'histoire du Maine, forme, comme les *Chartes de Saint-Calais* parues en 1887, l'un des chapitres des savantes dissertations que M. J. Havet avait entreprises sous le titre de *Questions mérovingiennes*. Elle porte principalement sur les deux célèbres manuscrits des *Gesta Aldrici* et des *Actus pontificum Cenomannis in urbe degentium*. Après avoir rappelé la thèse des savants allemands, récemment élargie par le docteur Bernhard Simpson d'après lequel ces deux manuscrits, comme les *Fausses Décrétales*, seraient l'œuvre d'un seul et même imposteur, M. J. Havet revient sur la première opinion qu'il avait d'abord adoptée à la suite du docteur Simpson et de plusieurs critiques français. Il arrive à ces conclusions générales que bon nombre de chartes mancelles, qu'on avait crues fausses, doivent être considérées comme authentiques, et que le manuscrit des *Gesta Aldrici*, notamment, « n'aurait jamais dû être maltraité par la critique. »

L'ouvrage de M. J. Havet qui proclame ainsi l'authenticité d'une partie des sources de notre histoire locale, compromise par des généralisations trop précipitées, mérite d'être accueilli avec une faveur toute particulière par les érudits du Maine. Il demande mieux qu'une brève analyse, et sera prochainement dans cette *Revue* l'objet d'un article de fond d'un de nos collaborateurs les plus compétents, M. l'abbé Froger, à qui est due l'excellente édition des *Gesta Aldrici* que M. J. Havet cite à chaque page dans son travail.

Le *Nouveau Moniteur de Rome* vient de faire paraître une série d'articles ayant trait aux travaux publiés en France sur

le chant Grégorien. Parmi les savants qui les premiers se sont livrés à ces études, nous avons été heureux d'y rencontrer le nom de M. le chanoine Gontier qui, en 1859, fit imprimer une *Méthode raisonnée du Plain-Chant*. Plus tard vinrent les travaux des Bénédictins, et en 1880 Dom Pottier publia les *Mélodies Grégoriennes* qui, traduites en plusieurs langues, ont été comme la préface du *Liber Gradualis*, édité par les soins de ce religieux d'après les plus anciens manuscrits, et qui renferme tous les chants actuellement en usage pendant la Messe. Voulant faciliter l'étude de cet ouvrage, Dom Schmitt, en 1885, fit lithographier une *Méthode pratique* renfermant les conseils les plus utiles pour la bonne interprétation des formules Grégoriennes. Quatre ans plus tard parurent sous la direction de Dom Mocquereau, disciple de Dom Pottier, les premiers numéros de la *Paléographie musicale* qui a prouvé jusqu'à l'évidence l'authenticité des mélodies du *Liber Gradualis*. Cette même revue a reproduit en fac-simile un manuscrit du Xe siècle provenant de l'abbaye de Saint-Gall et en ce moment elle publie le Codex 121, du XIe siècle, du monastère bénédictin d'Einsilden. Afin de montrer à tous que les manuscrits ont fidèlement gardé la tradition du chant ecclésiastique, les éditeurs de la *Paléographie* ont reproduit le même morceau de chant *Justus ut Palma*, d'après plus de deux cents manuscrits de tout pays et de toute époque, et nous avons été heureux de constater que les livres de l'Eglise du Mans imprimés dans le XVIe siècle avaient fidèlement conservé les formules Grégoriennes.

Parmi les autres publications dont s'occupe le *Nouveau Moniteur de Rome* et qui sont éditées par les Bénédictins nous devons mentionner le *Vesperal romain*, *l'Antiphonaire monastique*, un *Processional* et le recueil intitulé *Variæ Preces*. Ces deux derniers ouvrages renferment un grand nombre de pièces liturgiques autrefois en usage dans nos églises et qu'on est heureux d'y retrouver avec leur ancienne

notation. Citons au hasard le répons : *O Constantia Martyrum* attribué au roi Robert-le-Pieux, un autre répons non moins célèbre : *Media Vita*, la séquence *Salve dies dierum gloria* d'Adam de Saint-Victor, le chant pascal des Eglises des Gaules *Salve Festa dies*, etc., etc.

A propos de ces divers travaux une lutte assez vive avait éclaté entre les éditeurs français et un éditeur étranger qui désirait posséder le monopole des livres de chant pour toute l'Eglise. « Jamais, dit le *Nouveau Moniteur de Rome*, Léon XIII n'a prétendu faire une obligation de choisir telle ou telle édition de chant ; il laisse à ce sujet la plus grande liberté. Et quand on voit le soin, l'amour qu'il a mis depuis tant d'années à nous ramener aux vraies sources de la science catholique, on peut facilement se guider dans son choix. » R. T.

Le Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements s'est ouvert le mardi 27 mars, dans le grand amphithéâtre de la nouvelle Sorbonne, sous la présidence de M. E. Levasseur, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.

La section d'*Histoire et Philologie* avait pour président M. Léopold Delisle. La section d'*Archéologie* M. Ed. Le Blant, assisté de M. Robert de Lasteyrie, secrétaire.

Parmi les travaux présentés au Congrès nous signalerons comme se rapportant plus spécialement au Maine, une communication de M. l'abbé Bourdais sur l'*Œuvre architectonique de Foulques Nerra*, qui fut un grand constructeur d'églises en même temps qu'un grand batailleur et fit construire, entre autres, le prieuré de Saint-Maurice de Châteaugontier, puis un mémoire de notre confrère M. Gabriel Fleury, sur l'*Origine des Châtelliers dans le Maine*, mémoire que nous publions dans ce bulletin.

A la séance de clôture du Congrès, M. Spuller, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, a prononcé un discours dont nous extrayons les passages suivants :

« Messieurs, quand je vous parle de la gratitude qui est due à vos services, je ne fais pas seulement allusion à celle que tous ceux qui s'intéressent à la science vous doivent pour vos recherches si patientes, si persévérantes, et pour les résultats si dignes d'attention que vous consignez dans vos mémoires ; je veux parler surtout des services que vous rendez, chacun dans votre sphère, à cette foule innombrable qui ne vous connaît pas et qui, d'ailleurs, ne s'occupe ni de vos personnes ni de vos ouvrages, mais dont il est cependant possible, et dont il serait si désirable de réformer les idées, en ce qui vous touche, si on lui montrait ce que vous apportez d'exactitude, de conscience, d'amour de la vérité dans vos recherches et dans vos travaux.

Rien ne serait plus utile, en effet, messieurs, que de bien établir pour le grand public ce qu'un savant qui semble être absorbé dans ses études solitaires et personnelles peut faire dans une grande démocratie, quand ce ne serait que donner le bon exemple, l'exemple du bon emploi du temps et des facultés de l'esprit, l'exemple de la sûreté dans les informations, de la précision dans les idées, poussée jusqu'au scrupule. C'est le propre du vrai savant de ne risquer jamais une opinion, sans l'avoir contrôlée, vérifiée, non pas dix fois, vingt fois, mais cent fois. L'homme de science ne s'avance qu'avec circonspection, et sa devise est toute dans ces deux mots : Prudence et sincérité. C'est ainsi que, non seulement, les savants agrandissent le domaine de la science, mais c'est aussi par là que, comme je le disais tout à l'heure, ils peuvent contribuer, concourir à l'éducation intellectuelle et morale de la nation. Ah ! messieurs, si tout le monde pouvait vous voir ! S'il était possible que dans ce pays où l'on entend tous les jours tant de gens élever la voix, le plus souvent sans rien savoir de ce qu'ils ont à dire, s'il était

possible à ces imprudents de vous connaître et de vous apprécier dans vos méthodes, certainement, à votre école, ils apprendraient que la vraie sagesse comme la vraie science consiste à ne rien dire et à ne rien faire qui puisse être démenti par les faits qui ne déclament pas, eux, mais qui s'imposent. Ce serait là, messieurs, une excellente leçon..... »

Et plus loin :

« L'étude de l'histoire, si excellente en elle-même, portera toujours les meilleurs fruits. A cet égard, j'ai eu occasion de dire devant vous, Messieurs, que l'on ne doit pas séparer le présent du passé.

« Permettez-moi de répéter qu'il n'y a pas deux France, l'ancienne et la nouvelle. La France d'aujourd'hui procède de celle d'autrefois, et c'est une obligation sacrée pour ceux qui aiment vraiment leur pays de garder pieusement aux ancêtres la reconnaissance qui leur est due pour nous avoir fait ce que nous sommes.

« Les savants ne se trompent pas en revenant incessamment sur le passé de la France..... Chacun est donc prêt à proclamer l'indépendance nécessaire aux hommes d'étude et de science, à respecter la liberté qu'ils apportent à choisir la matière même de leurs occupations, et même à défendre cette liberté, si elle pouvait être menacée, par les meilleurs moyens. »

A la suite de ce discours, M. le Ministre fait connaître les décorations accordées à l'occasion du Congrès. Au nombre des trois nouveaux chevaliers de la Légion d'honneur, nous sommes heureux de rencontrer un nom particulièrement connu au Mans, celui de M. Armand Gasté, ancien professeur au Lycée du Mans, ancien secrétaire de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, aujourd'hui professeur à la Faculté des lettres et secrétaire de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, auteur de

nombreux travaux d'histoire locale et d'intéressantes études sur la littérature normande. R. T.

La quatrième livraison du tome II de la *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques des Sociétés savantes* que MM. Robert de Lasteyrie, E. Lefèvre-Pontalis et E. S. Bougenot viennent de faire paraître sous les auspices du ministère de l'Instruction publique, contient la bibliographie complète, jusqu'à l'année 1885 inclusivement, des Sociétés savantes de la Sarthe, *Société d'agriculture, sciences et arts* (1761-1885), *Société des lettres, sciences et arts de La Flèche* (1835-1885), *Société française d'archéologie subdivision du Mans* (1847-1848), *Société historique et archéologique du Maine* (1875-1885), *Société Philotechnique du Maine* (1875-1885). On y trouve pour la première fois, la table détaillée des travaux historiques publiés dans l'importante collection du *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.* (Paris, imprimerie nationale, et librairie Hachette, prix 4 fr.)

La Société française d'archéologie tiendra cette année son *soixante et unième* Congrès archéologique, à Saintes et à La Rochelle, du 29 mai au 6 juin, sous la présidence de son éminent directeur, M. le comte de Marsy.

Indépendamment des visites aux monuments historiques et musées de Saintes et La Rochelle, le programme comporte de nombreuses excursions dans la région, à Saint-Jean-d'Angély, à Rochefort, l'île de Ré, etc.

Les adhésions doivent être adressées le plus tôt possible à M. Th. Poirault, trésorier du Congrès, rue Alsace-Lorraine, à Saintes. Des réductions seront accordées par les compa-

gnies de chemin de fer. Les membres de la Société française d'archéologie n'ont aucune cotisation à verser pour le Congrès : les personnes étrangères à la Société y sont admises moyennant une souscription de dix francs.

Les *Mémoires du chancelier Pasquier*, publiés par M. le duc d'Audiffret-Pasquier, et dont nous annoncions il y a quelque temps le tome Ier, continuent à nous apporter dans chacun de leurs volumes des détails fort intéressants pour l'histoire contemporaine de la Sarthe.

Le tome II par exemple (1812-1814), révèle l'active participation de Bazin, « l'un des membres les plus capables » des *Philadelphes*, à la conspiration Mallet, et les procédés arbitraires qu'employait certain préfet pour enrôler les jeunes gens riches du Mans dans les régiments des gardes d'honneur. Le tome III (1814-1815), dépeint sous un jour curieux la situation des esprits dans le Maine à la fin de l'Empire. Le premier avril 1815, en effet, M. Pasquier, compromis par son adhésion au gouvernement royal, quittait Paris où l'Empereur était de retour, et venait se réfugier chez son frère, ancien préfet de la Sarthe, au château de Coulans, à trois lieues du Mans, sur la route de Laval. Il se trouvait là au milieu de tous les hommes depuis longtemps dévoués aux Bourbons, dans une province où ils étaient nombreux et ardents. Il entendit parler de projets d'insurrection... On se persuadait, un peu légèrement sans doute, qu'on pouvait comme par le passé, disposer des habitants et les soulever. Puis se rencontraient « des hommes moins désintéressés, moins sincères qui cherchaient dans les troubles politiques des occasions de fortune », et enfin « il ne manquait pas de gens suspects ». Ayant plus que son frère l'habitude de juger les partis et de pénétrer les hommes, M. Pasquier s'efforce

de tempérer les zèles intempestifs et de donner un peu de prudence. Bientôt la nouvelle du désastre du duc d'Angoulême vient causer autour de lui une profonde affliction. Il négocie adroitement avec le préfet impérial M. Lagarde, dont il loue fort l'administration extrêmement douce, démasque, sous les ombrages du parc de Coulans, un agent de Fouché et du duc de Rovigo, et n'en est pas moins forcé de partir pour le Mont Dore avant d'avoir pu calmer suffisamment ses parents et amis, « heureux d'avoir eu affaire à un préfet bien décidé à ne pas se compromettre avec le parti royaliste ».

Dans le même ordre d'idées, nous devons aussi signaler chez Plon et Nourrit l'ouvrage tout récent de M. Gaston Steigler, sur *le Maréchal Oudinot, duc de Reggio, d'après les souvenirs inédits de la Maréchale.*

« C'est une misérable vieillesse que celle de notre siècle, dit M. Costa de Beauregard dans la remarquable préface qu'il a placée en tête de ce livre. Elle s'achève dans l'impuissance. Le passé est détruit ; l'avenir n'espère que dans la négation ; quant au présent, parmi tant de cendres éteintes « il meurt de froid », selon le mot si étrangement caractéristique de Tocqueville.

« Aussi, quel bien être, lorsqu'arrive jusqu'à nous, à la façon d'un chaud rayon de soleil, quelque grand souvenir du passé ! Quel soubresaut de cœur, lorsqu'éclate dans notre triste silence quelque fanfare héroïque ! Chacun alors relève la tête pour voir passer, comme dans l'admirable toile que Detaille a appelée *le Rêve*, les gloires de la vieille France...

Oudinot fut doublement grand ; car c'est du sang de ses *trente-deux* blessures qu'il a teint son bâton de maréchal.... Héroïque sur le champ de bataille, loyal ailleurs, il sut toujours résister à ces ambitions qui brûlent l'honneur ».

Puis derrière lui, dans son ombre, se dessine une idéale figure de femme. A lui les récits de guerre, à elle les récits du foyer ».

Très varié et très piquant, grâce à cette collaboration délicate d'une femme du monde qui, toute jeune, prit part à la retraite de Russie, et plus tard a dépeint avec beaucoup de grâce et de finesse la physionomie si curieuse de la cour de la duchesse de Berry, le livre de M. Gustave Stiegler ajoute un nouveau chapitre, du plus vif attrait, à l'histoire du drame héroïque de la Révolution et de l'Empire. Il sera lu avec un intérêt tout particulier par nos confrères du Maine, toujours heureux de pouvoir saluer, au château de Malicorne, les descendants de l'illustre Oudinot qui, au dire de Napoléon Ier « *dans cent combats montra autant d'intrépidité que de savoir* ».

R. T.

Essai de Bibliographie cantonale ; Canton de Vimoutiers (Orne), par MM. le comte G. de Contades et l'abbé A.-L. Letacq, Paris, Champion, 1893, un vol. in-18, de 201 pages.

A plusieurs reprises déjà, la *Revue historique et archéologique du Maine* a eu occasion de signaler les très intéressantes bibliographies consacrées aux différents cantons du département de l'Orne par M. le comte de Contades et ses dévoués collaborateurs. Ce nouveau volume, non moins élégant et plus riche encore que les précédents, nous apporte l'indication d'une quantité de pièces rarissimes et de documents historiques peu connus, dus « à des recherches minutieuses poussées jusqu'au plus humble hameau, jusqu'au plus modeste manoir ».

Bien qu'il concerne une région un peu éloignée de la nôtre, les bibliophiles du Maine y rencontrent des noms qui ne leur

sont point indifférents et des renseignements curieux, tels que la bibliographie du « citoyen Bodeau », instituteur au Mans avant la Révolution, auteur de diverses « inventions de guerre, de marine et d'utilité publique » ; celle de mademoiselle Deshayes-Dubuisson, membre de la Société des gens de lettres, née à Poillé (Sarthe), institutrice à Vimoutiers ; l'indication d'une note publiée dans le *Journal des Débats* du 28 février 1805, par le célèbre docteur Moreau, de la Sarthe, « sur un prodige d'intelligence dans un enfant de 7 ans et 4 mois, né à Vimoutiers » etc.

Si les Manceaux, en dépit de l'éloignement, trouvent à glaner plusieurs épis dans ce charmant volume, à plus forte raison la moisson est abondante pour leurs voisins et amis de l'Orne qui peuvent recueillir à chaque page des notes précieuses. On ne saurait donc trop encourager M. le comte de Contades et M. l'abbé Letacq à continuer ces excellentes *Bibliographies cantonales* ; elles ont le grand mérite de sauver et de révéler beaucoup de documents rares et leur ensemble présentera une réelle importance pour l'histoire de la région.

R. T.

DAVID RIVAULT DE FLEURANCE ET LES AUTRES PRÉCEPTEURS DE LOUIS XIII, par l'abbé A.-P. Anis, licencié ès lettres, etc. Laval, Leroux, 1893, grand in-8° de 155 pages.

C'est une personnalité à bien des titres fort intéressante que celle de ce précepteur de Louis XIII que M. l'abbé Anis met pour la première fois en plein relief dans cette excellente étude historique et littéraire, extraite du *Bulletin historique et archéologique de la Mayenne.*

D'une ancienne famille originaire de Bretagne, David Rivault, seigneur de Fleurance, naquit à la Cropte (Mayenne),

dans le troisième quart du XVIe siècle. Son instruction et son éducation furent très soignées. A vingt-cinq ans, il publiait un premier ouvrage qui révélait une érudition réelle et en 1608, après plusieurs voyages en Italie et en Hollande, il était nommé par Henri IV gentilhomme ordinaire de sa Chambre. Trois ans plus tard, il avait décidément conquis une place honorable dans le monde des lettres ; sa réputation s'étendait même au-delà des frontières de la France.

Un second voyage en Italie lui vaut de la part des lettrés de nombreux témoignages d'estime, et lui procure l'occasion de remplir son devoir de gentilhomme en poursuivant quelque temps, sur les mers d'Orient, les Turcs qu'il a déjà combattus, d'ailleurs, en Hongrie, avec Guy XX de Laval.

A son retour, grandi par de nouveaux succès, il est nommé sous-précepteur du dauphin, ou plus exactement « lecteur aux mathématiques ». L'année suivante, 1612, il devient premier précepteur du roi Louis XIII, « qui en était alors au point d'un de nos élèves actuels au sortir de sa seconde ou peut-être même de sa rhétorique ». Le choix était excellent, car David Rivault de Fleurance offrait de sérieuses garanties de moralité, une expérience suffisante, un bon esprit et une foi sûre qui lui attiraient les sympathies unanimes.

Malheureusement, la situation d'un précepteur auprès d'un jeune roi est toujours difficile, et celle de M. de Fleurance le devint surtout lorsque Louis XIII eût grandi et que son instruction littéraire fut considérée comme achevée. Un coup de pied donné pendant une leçon à un chien que le roi aimait beaucoup, amena Rivault de Fleurance à reprendre sa liberté.

La réconciliation toutefois ne se fit pas attendre, et Louis XIII, reconnaissant de ses services, songea à lui, dit-on, pour l'archevêché d'Aix. Bien mieux, en 1615, il lui donna une insigne marque de confiance, en le chargeant

d'accompagner jusqu'aux Pyrénées Madame Elisabeth de France, fiancée à Philippe d'Espagne.

M. de Fleurance à qui sa fortune assurait une entière indépendance, occupa ses derniers loisirs à traduire en latin les œuvres d'Archimède et mourut à Tours, en janvier 1616, âgé seulement de quarante-cinq ans.

David Rivault de Fleurance est à tous égards l'un des grands hommes et l'une des illustrations de la Mayenne. Sa vie n'avait pas encore été écrite avec les développements qu'elle mérite et le regretté M. Le Fizelier était mort avant d'avoir pu utiliser les nombreux documents qu'il avait réunis, plusieurs années durant, sur l'ancien précepteur de Louis XIII.

En reprenant l'œuvre interrompue, M. l'abbé Anis a complété les premières recherches de M. Le Fizelier et en a fait surgir un travail d'un vif intérêt. Après avoir reconstitué la biographie de M. de Fleurance, il analyse et étudie au point de vue scientifique et littéraire, ses différents ouvrages : les *Estats esquels il est discouru du prince, du noble et du tiers-état* (1595) ; les *Elemens d'artillerie* (1605 et 1608), l'*Art d'embellir*, la traduction latine des œuvres d'Archimède. Il montre l'auteur tour à tour moraliste et philosophe d'une naïveté charmante, fin observateur, pittoresque et érudit, mathématicien savant et parfois galant. Il expose en détail les méthodes suivies pour l'éducation de Louis XIII par ses différents précepteurs, Nicolas des Yveteaux, Nicolas Lefebvre et Rivault de Fleurance, ainsi que le projet dû à ce dernier, dès 1612, d'une Académie « qui serait quelque chose comme les hautes études de la Cour ou bien encore comme une école dans laquelle se formerait la jeune noblesse et où elle trouverait l'occasion et les moyens d'utiliser ses loisirs ». Ce projet offre une incontestable importance pour l'histoire des origines de l'Académie française, créée vingt-trois ans plus tard, et suffirait

seul pour donner une portée générale à l'étude si consciencieuse de M. l'abbé Anis sur David Rivault de Fleurance.

R. T.

MARIE DE SAINTE-EUPHRASIE PELLETIER, FONDATRICE DU GÉNÉRALAT DE LA CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME DE CHARITÉ DU BON PASTEUR D'ANGERS, par M. le chanoine Portais, rédacteur des conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers. Angers, Germain et Grassin, 1893, 2 vol. in-8°.

Dans tous les établissements religieux établis au Mans dans le cours de ce siècle, la maison du Bon Pasteur est l'un des plus connus et des plus appréciés. Son rôle social est considérable, son influence efficace, et lui assure à bon droit les sympathies de la population. Il est dès lors intéressant de connaître les origines de cet important établissement qui rend chaque jour de si utiles services aux classes laborieuses, et c'est à ce titre que nous signalons ici l'étude historique consacrée à sa fondatrice par M. le chanoine Portais.

Rose-Virginie Pelletier, en religion Marie de Sainte-Euphrasie, naquit le 31 juillet 1796 à Noirmoutiers, sur cette terre héroïque de la Vendée que l'habileté et la modération de Hoche venaient d'arracher, depuis quelques mois à peine, aux horreurs de la guerre civile. Dès son enfance, elle partagea « toutes les aspirations, toutes les espérances, tous les enthousiasmes de la Vendée en pleurs et de l'Eglise en deuil ». Entrée en 1814 dans la Congrégation de Notre-Dame de Charité de Tours, elle en devient supérieure dès 1825, avant l'âge requis et en vertu d'une dispense de Rome motivée par les qualités et les talents exceptionnels de la

jeune religieuse. Peu après, à la veille de 1830, sans se laisser effrayer par les symptômes prochains d'un nouvel orage, elle fonde à Angers, avec le précieux concours du comte Le Roy de la Potherie de Neuville, la maison de Notre-Dame de la Charité du Bon Pasteur, et y rétablit l'œuvre si belle des pénitentes ou Madeleines. Placée définitivement, en 1831, à la tête de cette maison, elle lui donne un accroissement tout à fait inattendu, entreprend de nombreuses fondations en France et à l'étranger, est élue « générale » de son institut, et crée peu à peu « une des grandes œuvres du siècle ». A sa mort, survenue en 1868, « Marie de Sainte-Euphrasie Pelletier avait fondé sur les différents points du globe, malgré des oppositions parfois formidables, *cent dix* monastères dont le principal renferme mille à onze cents personnes et dont les autres en ont souvent plusieurs centaines. »

Ce développement de l'institut de Notre-Dame de Charité en France, en Belgique, en Allemagne, en Italie, en Angleterre, même aux Etats-Unis, au Chili, en Egypte et jusqu'en Birmanie, est assurément fort curieux à étudier. C'est une œuvre « providentielle » qui, en plus des éminents services rendus à l'humanité, offre le patriotique avantage de répandre dans des contrées lointaines l'influence française, de la faire aimer et apprécier davantage.

Nous ne pouvons nécessairement suivre les multiples péripéties de ces fondations. Rappelons seulement que la maison du Mans a été créée l'une des premières, dès 1833, sous l'épiscopat de Mgr. Carron, et dès le principe fort bien accueillie dans la ville où l'on sut admirer « l'intelligence, le cœur, la piété et l'habileté administrative de Marie Pelletier. L'histoire, quelque peu mouvementée, de cette nouvelle maison du Mans forme une page caractéristique des annales ecclésiastiques contemporaines. M. le chanoine Portais l'expose en détail dans son intéressant ouvrage qui est édité avec beaucoup de soin et accompagné de plusieurs

portraits de Marie Pelletier, du comte de la Potherie, de Mgr Montault et autres protecteurs du Refuge.

R. T.

A l'heure même où nous terminons cette chronique, (6 mai 1894), a lieu à la cathédrale du Mans une grande fête patriotique et religieuse en l'honneur de Jeanne d'Arc. Une foule considérable, à la tête de laquelle ont pris place M. le général commandant en chef le IVe corps, tous les généraux présents au Mans et un grand nombre d'officiers de la garnison, remplit le vaste édifice décoré des armes de Jeanne d'Arc et de drapeaux tricolores. Sur l'un des piliers du chœur se remarque une reproduction due au talent de M. Renouard, de l'étendard de la Pucelle; sur l'autre, le blason de l'évêque du Mans, Martin Berruyer, l'un des premiers défenseurs de Jeanne. Cette imposante cérémonie, qui occupera une place dans les annales contemporaines de la ville du Mans, est un éclatant témoignage de la reconnaissance des Manceaux pour la Libératrice de la France, qu'ils ont tenu à honneur d'acclamer, eux aussi, sous les voûtes de leur vieille cathédrale.

R. T.

TABLE DES MATIÈRES

DU TRENTE-CINQUIÈME VOLUME

	Pages.
Liste des membres de la Société historique et archéologique du Maine.	5
Un Drame religieux du moyen-âge : le Miracle de Théophile, par M. Marius Sepet. . .	26
L'abbaye de l'Épau du XIIIe au XVe siècle (deuxième partie), *suite et fin*, par M. A. Ricordeau.	55, 134
Documents inédits : Lettres du Père Mersenne à Peiresc *(suite et fin)*, publiées par M. Ph. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut.	92, 188
A propos des ruines romaines d'Oisseau-le-Petit, par M. L. de La Sicotière, sénateur.	113
L'Epitaphe de François Tholmer et les armoiries de la ville du Mans, par M. P. Le Vayer, inspecteur des travaux historiques de la ville de Paris.	125
Le Testament d'un chanoine de Trôo, par M. E. Toublet.	171
Notice biographique sur Dom Paul Piolin, par M. A. Celier.	225
Contribution à la biographie de René Flacé, curé de Notre-Dame de la Couture (1596), par M. l'abbé G. Esnault.	248

Hommages à Jeanne d'Arc : I. Les vitraux d'Orléans, par M. Robert Triger. 221
Les Fortifications du Maine. — De l'origine des Châtelliers ou des Fortifications en terre par M. Gabriel Fleury. 271
La Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe. — Ses Archives et sa Bibliothèque, par M. Louis Brière. 296
Perrine Dugué, par M. Robert Triger. . . . 308

CHRONIQUES ET BIBLIOGRAPHIES

Admission de nouveaux membres. 111, 211, 316
Séance de la Commission des Monuments historiques. 111
Les Ruines d'Oisseau (Sarthe) et le camp des Provenchères (Mayenne). 112
Acquisition pour le Musée archéologique. . 112
Notes bibliographiques. 112
Les peintures murales de Saint-Pierre-du-Lorouer, d'après une note de M. le comte de Janssens. 211
Découverte d'un sarcophage antique à Thorée. 215
Maxime du Camp à Fresnay-sur-Sarthe. . . 215
Le Séminaire d'Angers et les Mémoires de Joseph Grandet. 221
La Constitution civile du Clergé et les Prêtres de Bazouges en 1791. 223
Les Agnelles de La Ferté. 223
Nécrologie : M. l'abbé Gustave Esneault. . . 314
— M. Alfred Dobremer. 316
Les Actes des Évêques du Mans, par M. J. Havet. 317
Articles du *Moniteur de Rome* sur le chant Grégorien en France. 318

Congrès des Sociétés Savantes. Bibliographie des Sociétés savantes de la Sarthe. . . . 319
Congrès archéologique. 322
Mémoires du chancelier Pasquier et du maréchal Oudinot. 323
Bibliographie du canton de Vimoutiers (Orne), par M. le Cte de Contades et l'abbé A.-L. Letacq. 325
David Rivault de Fleurance et les autres précepteurs de Louis XIII, par M. l'abbé A.-P. Anis. 326
Marie Lepelletier, par M. le chanoine Portais. 329
La Fête de Jeanne d'Arc au Mans. 331

PLANCHES ET VIGNETTES

Carte de la campagne de l'Epau. 56
Plan général de l'Epau. 59
Coupe longitudinale sur les transepts. . . . 63
Détail d'une travée. 69
Détail d'une fenêtre de la construction primitive. 71
Détail d'une fenêtre de la restauration. . . 72
Détail de la grande fenêtre du chœur. . . . 73
Coupe longitudinale sur la nef et le chœur. . 77
Détail de la crédence du chœur. 79
Détail des ouvertures du bas-côté de la nef. . 81
Coupe transversale sur les transepts et sur les chapelles. 82
Façade orientale de l'église. 85
Vue du bas-côté de l'église. 87
Détail de l'arcature située dans le cloître dans le mur du transept sud. 88
Détail de la porte d'entrée du bas-côté de la nef. 89

Plan de la sacristie de l'Épau. 135
Détails des voûtes de la sacristie. 137
Vue perspective de l'une des travées de la sacristie. 140
Le lavement des pieds. 141
Peinture murale de la sacristie. 142
Plan et coupe de la salle capitulaire. . . . 145
Profil des nervures. 147
Vue perspective de la salle capitulaire. . . 149
Pierre tombale de la salle capitulaire. . . . 151
Détails des fenêtres du fond de la salle capitulaire. 154
Façade de la salle capitulaire. 155
Chapiteaux de la façade de la salle capitulaire. 156
Détails de la fenêtre de la salle capitulaire. . 157
Porte d'entrée située à côté de la salle capitulaire. 159
Façade du bâtiment central. 161
Essai de restitution du réfectoire. 163
Façade du bâtiment du réfectoire. 165
Essai de restitution du cloître. 167
Epitaphe de François Tholmer, 1526. . . . 127
Trôo. Le puits qui parle. 173
Trôo. Rue du Milieu. 183
Portrait de Dom Paul Piolin. 225
Vitrail de Jeanne d'Arc. 269
Châtelliers. 1er type. Saint-Evroul, fig. 1, 2 et 3. 276
— 2me type. Semur, fig. 4 et 5. . . 280
— 3me type. Perseigne, fig. 6 et 7. . 283
— Id. Bellême, fig. 8 et 9. . 284
— 4me type. Coupe d'un gradin, fig. 10. 285
— Id. Courgains, Mont de la Garde, fig. 11 et 12. . 286
— Id. Aillières, Villeneuve, fig. 13 et 14. 287

Châtelliers. 5me type. Le Val, Lurson, fig. 15 et 16. 288
— Id. Contilly, Mont de la Nue, fig. 17 et 18. 289
Perrine Dugué. 311

NOMS D'AUTEURS

MM.		MM.	
L. Brière.	296	P. Le Vayer.	125
A. Celier.	225	A. Ricordeau.	55, 134
E. Chambois.	223	M. Sepet.	26
G. Esnault.	238	Tamizey de Larroque.	92, 188
G. Fleury.	271	E. Toublet.	171
L. de La Sicotière.	113	R. Triger.	221, 308, 317

Mamers. — Typ. G. Fleury et A. Dangin. — 1894.

REVUE
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DU MAINE

TOME TRENTE-SIXIÈME

ANNÉE 1894. — SECOND SEMESTRE.

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

MAISON DITE DE LA REINE BÉRENGÈRE, GRANDE-RUE, 11,

AU MANS.

MAMERS

G. FLEURY & A. DANGIN

IMPRIMEURS

Place des Grouas.

LE MANS

PELLECHAT

LIBRAIRE-ÉDITEUR

Rue St-Jacques.

1894

REVUE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU MAINE

REVUE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU MAINE

TOME TRENTE-SIXIÈME

ANNÉE 1894. — SECOND SEMESTRE.

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

MAISON DITE DE LA REINE BÉRENGÈRE, GRANDE-RUE, 11,
AU MANS.

MAMERS
G. FLEURY & A. DANGIN
IMPRIMEURS
Place des Grouas.

LE MANS
PELLECHAT
LIBRAIRE-ÉDITEUR
Rue St-Jacques.

1894

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

DOM PAUL PIOLIN

ANCIEN PRIEUR DE L'ABBAYE DE SOLESMES

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE

IV

L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE DU MANS

Nous avons vu Dom Piolin, au séminaire, prenant des notes sur l'histoire ecclésiastique, sur l'histoire de l'église du Mans en particulier. Au noviciat sous la direction du P. abbé, il avait continué à étudier les antiquités ecclésiastiques ; à Paris, il suivait les cours de M. Letronne, fréquentait les bibliothèques, achevait de se former à l'érudition et à la science. Il travaillait pour son supérieur alors engagé dans la lutte en faveur de la liturgie romaine. L'incroyable activité d'esprit, l'étendue du savoir de l'abbé de Solesmes lui permettaient de publier de savants mémoires, et simultanément de soutenir pour les défendre de vives polémiques, de tenir tête à plusieurs adversaires à la fois. Pour suppléer au temps matériel nécessaire pour faire certaines recherches,

vérifier des textes, il pouvait parfos se faire aider par ses religieux. Le P. Piolin fut, je crois, de ceux dont il réclama le concours.

Dans ses lettres de cette époque, le P. abbé encourage et conseille le jeune religieux, lui donne son avis sur les plans de travaux et d'études qui lui sont soumis. « J'aurais un grand plaisir, écrivait-il, à voir votre travail sur sainte Philomène; pour œuvre du même genre, occupez-vous maintenant de l'inscription africaine de Saint-Jacques.... J'approuve votre idée de travailler sur les vêtements sacrés. Occupez-vous en, cela vous servira toujours, et quand même nous ne trouverions pas où le placer, dans un recueil, le résultat ne serait pas perdu pour les *Institutions liturgiques* (1) ».

De bonne heure Dom Piolin avait pensé a faire profiter le public du fruit de ses recherches et de ses travaux. Dom Guéranger encourageait ses moines à travailler et à publier. Après la prière et l'office divin, la défense de la vérité religieuse par la plume n'est-elle pas le service qu'on est en droit d'attendre du bénédictin. La jeune congrégation de France et son glorieux chef avaient à cœur de reprendre les traditions auxquelles ce nom de bénédictin doit une signification particulière dans notre langue. Encore que plusieurs recueils périodiques existassent déjà qui ouvraient volontiers leurs colonnes aux moines de Solesmes et de Saint-Germain, la fondation d'une revue théologique et historique paraissait désirable. L'abbé de Solesmes la concevait avec un caractère scientifique, des principes théologiques arrêtés, une grande indépendance à l'égard de telle ou telle école. Dom Pitra participait avec Dom Guéranger à l'élaboration de ce projet, et travailla à sa réalisation (2). L'*Auxiliaire catholique* fut le nom choisi pour la nouvelle publication. « Ce titre ne veut

(1) Lettre de Dom Guéranger, 25 mars 1844.
(2) Dom Cabrol. *Histoire du cardinal Pitra*, p. 113.

pas dire, explique le P. abbé, que nous ayons cru apporter un *secours* notable à la cause de l'Église, mais il exprime uniquement notre confiance en celle que l'Eglise a nommée le *Secours des Chrétiens*.... Ecce Maria erat spes nostra ad quam confugimus in *auxilium*... » (1). Dom Pitra annonçait en ces termes au P. Piolin la fondation de la revue, dont ils s'étaient sans doute souvent entretenus ensemble : « L'*Auxiliaire* est décidément créé et doit paraître le 15 avril (2). Le cautionnement, le gérant responsable, le comité directeur, le programme, le plan et les dépenses d'impressions, d'administration, tout est arrêté depuis ces jours-ci. D. Gardereau vous en parlera, et nous en causerons, s'il plaît à Dieu, comme de mille autres choses... » (3). C'est dans l'*Auxiliaire catholique* que le P. Piolin publia ses premiers travaux. Il était alors plus spécialement occupé d'études archéologiques et épigraphiques. Ses dissertations, parues dans l'*Auxiliaire*, ont pour sujet : le titre de la Croix de Jésus-Christ : *Jesus Nazarenus* (4); l'Inscription d'Athènes : *Ignoto Deo* (5) ; Statues et inscriptions érigées à Rome en l'honneur de Simon le Magicien : *Simoni Deo Sancto* (6). La pensée de l'auteur était, sous le titre général de *Monuments épigraphiques du Christianisme*, de montrer l'utilité de l'étude des inscriptions pour l'histoire de l'Église. « Pour donner idée de ce qu'on pourrait faire dans cette partie, dit-il dans l'Avant-propos, nous avons essayé de suivre dans une série d'articles historiques l'ordre des siècles chrétiens

(1) L'*Auxiliaire catholique*, vol. I. Introduction.

(2) Le premier numéro parut le 24 mai 1845. Le titre exact était, L'*Auxiliaire catholique, journal de matières ecclésiastiques*. Paris, Camus, libraire éditeur rue Cassette. M. l'abbé Sionnest était propriétaire gérant. La durée de cette publication fut assez éphémère ; elle n'a fourni que cinq volumes.

(3) Lettre de Dom Pitra, 9 février 1845.

(4) *Auxiliaire catholique*, t. I, p. 104-114 et 219-235.

(5) *Auxiliaire catholique*, t. I, p. 396-406.

(6) *Auxiliaire catholique*, t. II, p. 32-44.

à propos d'un certain nombre d'inscriptions rangées dans l'ordre chronologique » (1).

Parallèlement aux antiquités et aux origines, il étudiait la Théologie et l'Écriture Sainte. Au prieuré de Paris, il avait donné des conférences sur ces matières, et s'était même tracé un plan de travail où l'on reconnaît aisément une main encore un peu jeune. Il l'avait soumis à son abbé. « .... Je vous exposerai un projet qui m'est venu dans l'esprit, pour que vous jugiez s'il est exécutable. Il me semble que les théologiens à l'exception de saint Thomas ne précisent point assez clairement les mystères et la doctrine dont ils cherchent à donner des démonstrations. D'un autre côté leur méthode ennuie beaucoup de ceux qui devraient les étudier; ce qui fait qu'on ne les étudie point ou qu'après les avoir étudiées, l'esprit ne voit pas encore clairement ce que l'on a voulu lui démontrer. Je me suis aperçu que le cathéchisme du Concile de Trente ne précise pas assez non plus, par les questions que l'on vous a faites et que l'on m'a adressées dans la conférence qui a eu lieu mardi. Ne serait-il pas possible de réunir dans un cahier assez gros une histoire claire de la Théologie, puis une exposition claire, précise et bien déterminée de chaque point de la doctrine catholique. A la suite de cette définition viendrait une démonstration faite à l'aide de saint Thomas et de tout ce que les SS. Pères ont dit de plus beau sur le sujet. Mais cette démonstration ne serait pas faite par la méthode de discussion qui a de grands inconvénients mais par mode d'exposition. Les SS. Pères aussi ne seraient point cités par petits fragments qui ne laissent rien dans l'esprit, mais seraient fondus dans une narration à laquelle l'on chercherait à donner tout le charme possible. La description de certaines peintures, de quelques inscriptions dogmatiques, et surtout de beaucoup de rites anciens pourrait servir heurseusement à cette fin. En un mot

(1) *Auxiliaire catholique*, t. I, p. 104.

l'on tâcherait de faire pour le dogme ce que Thomassin a fait pour la discipline en y ajoutant quelque chose. Il m'a semblé que ce travail pourrait s'élaborer lentement à mesure que l'on étudie les Pères, il m'a semblé aussi qu'il n'y avait pas de meilleure manière de graver profondément dans son esprit et dans son cœur tout ce qu'ils ont dit de plus beau. D'un autre côté étant obligé par mes autres études d'étudier les docteurs de l'Église en archéologue je me trouverai par là dans l'heureuse nécessité de faire attention aux moindres particularité de leurs écrits. Ce projet m'était venu depuis longtemps à l'esprit, je n'avais jamais osé vous l'exposer parcequ'il me semblait téméraire, mais le cours dont vous m'avez chargé ayant donné une nouvelle force à cette idée, je l'ai beaucoup recommandée hier soir à N.-D. des Victoires, et ce matin il me semble que c'est un devoir pour moi de vous faire part de mes pensées à ce sujet » (1).

En quittant Bièvres, en s'éloignant de Paris Dom Piolin avait dû cesser à peu près ses études historiques et archéologiques. A Andancette, il n'avait plus à sa disposition les bibliothèques, les collections, tous ces instruments et ces moyens de travail qui ne se trouvent guère qu'à Paris. Il s'appliqua de nouveau et plus exclusivement aux sciences sacrées. Il relut les grands théologiens, fit surtout de Suarez une étude approfondie. Lorsque, revenu à Solesmes en 1846, il put enfin rentrer dans la voie qu'il sentait si bien la sienne, c'est-à-dire partager sa vie dans la paix du cloître entre la prière et le travail, il songea naturellement à se livrer aux études théologiques qu'il n'avait point interrompues. Son plan de travail, nous l'avons vu, était dès longtemps formé. Il n'avait jamais cessé de le suivre dans quelques-unes de ses parties, de le méditer, de le remanier, de l'améliorer à mesure que l'étude et l'expérience lui découvraient des aperçus nouveaux.

(1) Lettre à Dom Guéranger, 17 avril 1843.

Il soumit encore une fois ses projets à Dom Guéranger. Il se proposait d'entreprendre une histoire de systèmes théologiques depuis l'origine de l'Église, il en avait déjà à peu près esquissé les grandes lignes, montré l'esprit et le but, dès 1843, dans une lettre dont on a lu plus haut un long fragment.

L'abbé de Solesmes, avec sa rare perspicacité, jugea qu'un autre genre de travail convenait mieux à l'ancien prieur de Bièvres (1). — « Vous me paraissez plutôt fait, lui dit-il, pour devenir un membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres qu'un docteur en Sorbonne. — Je voulais écrire l'histoire du diocèse du Mans ; je ne le puis pas, faites-la ». Ainsi Dom Piolin se trouva chargé par son supérieur d'écrire l'histoire de l'Église du Mans (2).

Immédiatement il se mit à l'œuvre. Ses études antérieures, ses travaux dans les archives et les bibliothèques de Paris, sa connaissance des sources, l'avaient bien préparé à aborder cette tâche ; son goût pour l'histoire, son attachement filial pour son église, pour son diocèse natal, devaient la lui rendre particulièrement chère.

Il commence à rechercher, à compulser tous les documents qui peuvent lui servir, à amasser les matériaux de ce grand ouvrage qui ne comprendra pas moins de dix volumes in-8. Il passe de longues heures, de longs jours à la bibliothèque du Mans dont les manuscrits lui fournissent les sources de l'histoire de nos premiers évêques, aux archives départementales où il dépouille la vaste collection des insinuations ecclésiastiques.

Rien ne ralentissait son ardeur, rien n'arrêtait son courage. Solesmes était alors encore assez mal partagé

(1) Dom Cabrol. *Univers* du 17 novembre 1892.

(2) « En 1846, dira-t-il lui-même plus tard, je reçus l'ordre de mon supérieur d'écrire l'histoire de l'Église du Mans. » *Congrès archéologique de France, XLV session tenue au Mans*, in-8. Paris, Champion. 1879, p. 413.

sous le rapport des moyens de communication ; souvent il fallait faire des voyages pénibles, en partie à pied, quelquefois par une saison rigoureuse. Il était nécessaire d'entretenir une correspondance suivie avec tous ceux qui s'intéressaient à l'histoire locale, pouvaient fournir des renseignements ou faciliter les recherches, d'aller sur place consulter les titres, copier les pièces. Le moine travailleur ne reculait devant aucune fatigue, aucun déplacement, aucune peine.

Pendant les séjours répétés et prolongés qu'il dût faire au Mans il put longtemps profiter de l'hospitalité de son oncle le vénéré chanoine Piolin. Partout d'ailleurs il trouvait un sympathique accueil. De cordiales relations s'établissaient facilement avec lui. Il savait se faire aimer des simples et des érudits. Dans les presbytères et les châteaux on voyait arriver avec plaisir, le savant aimable, l'édifiant religieux, le travailleur infatigable ; on le voyait s'éloigner à regret.

A Paris, au département des manuscrits de la Bibliothèque, aux Archives, il avait rencontré chez les conservateurs un empressement général à favoriser ses recherches. Il en a témoigné publiquement sa reconnaissance (1).

Le futur historien de l'Église du Mans avait obtenu de son abbé toutes les facilités désirables pour la poursuite de son œuvre, mais il était moine avant tout et scrupuleusement attaché aux observances. Aussi n'usait-il qu'avec la plus grande discrétion des permissions accordées. Il ne sortait du monastère que dans les cas de nécessité, et c'est dans le calme de son cher Solesmes qu'il aimait à travailler, qu'il travaillait en effet sans relâche. D'obligeantes communications dues à la sympathie qu'inspirait sa personne et qui s'attachait aux travaux de Solesmes, lui permirent de réunir dans sa cellule des matériaux importants, et de concilier

(1) *Hist. de l'Église du Mans*, t. II, préface, p. VI.

dans une grande mesure les exigences de ses recherches historiques avec la pratique de la vie claustrale.

L'ouvrage fut commencé en 1846, c'est l'auteur qui nous l'a appris lui-même (1). Le premier volume parut en 1851 chez Lanier éditeur à Paris (2), avec une dédicace à S. E. le cardinal Fornari, naguère nonce à Paris, dont nous avons dit la bienveillance pour le prieur de Bièvres. Les volumes se succédèrent à intervalles assez réguliers jusqu'au VIe, publié en 1863 et qui clôt une première partie bien distincte de la seconde consacrée à l'époque de la Révolution. L'écrivain, au cours de l'exécution de son travail, avait été conduit à en modifier le plan primitif qui était de donner les annales de notre Église sans interruption jusqu'à nos jours. Il dut les scinder en deux parties (3). Cette première période contenue en six volumes s'étend des origines du christianisme dans le pays jusqu'à la fin de l'épiscopat de Mgr de Jouffroy de Gonssans, le dernier évêque du Mans avant la Révolution, mort en exil à Paderborn.

L'épiscopat de chaque pontife ayant gouverné le diocèse, donne la division naturelle de l'ouvrage. A la suite de chacun des volumes, trouvent place des pièces justificatives intéressantes, bien choisies dans les manuscrits des bibliothèques et des archives diverses et donnant une idée des documents sur lesquels l'historien a travaillé.

Dans son premier volume du reste, à l'exemple de ses plus illustres devanciers de l'ordre bénédictin dans leurs grands ouvrages, il débute par une longue introduction faisant connaître les sources principales, pour les huit premiers siècles, de l'histoire qu'il écrit.

Aujourd'hui sans doute on parlerait un peu différemment

(1) *Congrès archéologique de France*, XLVe session. *loc. cit.*

(2) M. Lanier en société avec M. Julien avait une maison d'imprimerie au Mans.

(3) *Hist. de l'Église du Mans*, t. VI. Préface, p. v.

des *Actus pontificum cenomanis in urbe degentium* (1) et des *Gesta Aldrici* (2). Ils ont été depuis l'époque où écrivait Dom Piolin soumis à une critique sévère. La méthode historique s'est d'ailleurs, d'une façon générale, précisée et perfectionnée dans ses moyens d'investigation.

Ce recueil des Actes des évêques du Mans a particulièrement attiré l'attention des savants depuis quelques années. Un livre publié en Allemagne (3) a émis l'opinion que les *Gesta* et les *Fausses décrétales* sont des œuvres de même origine et doivent reconnaître les mêmes auteurs, un groupe de clercs écrivant au Mans sous la direction de saint Aldric.

Les compilations Isidoriennes et les deux œuvres composées au Mans, *Gesta Aldrici* et *Actus*, seraient également remplies de documents apocryphes et présenteraient des analogies permettant de conclure à une identité d'origine.

Ces conclusions ont été acceptées par de savants critiques (4). Elles ont aussi été discutées avec autorité (5).

(1) Les *Actus* ont été publiés par Mabillon, *Vetera Analecta* (édit. de 1723) pp. 239 et suiv. Le savant bénédictin se contente d'abréger les gestes de saint Aldric, que Baluze avait déjà donné au public en 1680 (v. la note *infra*). « Aldrici acta, dit-il, non integre retuli, sed carptim ».

(2) Baluze a publié les *Gesta Aldrici* dans le tome III de ses *Miscellanea* pp. 1-178. Notre savant confrère de la *Société historique et archéologique du Maine*, M. l'abbé Froger, en a donné une excellente édition critique sous le titre *Gesta Domni Aldrici cenomanicæ urbis episcopi a discipulis suis*, in-4, Mamers 1889. Le texte soigneusement révisé d'après les manuscrits est complété par divers fragments inédits et accompagné de notes importantes.

(3) *Die Entstehung der Pseudo-Isidorischen Falschungen in Le Mans*, par B. Simson, in-8. Leipsig, 1886.

(4) Un très distingué professeur à la faculté de droit de Grenoble, M. Paul Fournier, a contribué à les répandre en France par deux articles qu'il a publiés dans la *Nouvelle Revue historique du Droit français et étranger*, t. XI, pp. 70-104, t. XII, pp. 103-110. Il a reproduit son argumentation et en la résumant et en la complétant parfois, dans un mémoire imprimé au tome II du *Congrès scientifique international des catholiques tenu à Paris, avril 1888*, in-8, Paris 1889, p. 403. La thèse de Simson a également reçu l'adhésion de M. l'abbé Duchesne (*Bulletin critique* t. VII, p. 445), de M. Havet, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLVIII, p.

(5) M. l'abbé Froger, *op. cit.* p. xxv, résume d'une façon très intéres-

Et même un de ceux qui avaient embrassé l'opinion du docteur Simson, M. Julien Havet, est revenu sur sa première manière de voir. Dans un récent article (1) il examine les deux documents qui nous intéressent les *Gesta Aldrici* et les *Actus Pontificum*.

Après une étude attentive il arrive à prouver que les *Gesta* ne sortent pas des mêmes mains que les *fausses décrétales*. L'argumentation s'appuie sur une série d'observations et de déductions habiles autant qu'ingénieuses et présentées avec art. Une preuve qui paraît difficilement réfutable est tirée de la théorie, bien définie aujourd'hui, de ce rythme prosaïque, de ces cadences régulières qui, à certaines époques du Moyen-Age, marquent la fin des périodes et même la fin des membres de phrases et appelés *Cursus* (2). M. Havet a reconnu et montré que les chartes insérées dans les *Gesta* sont conformes aux lois rythmiques qui régissaient la rédaction des documents au Ve et au VIe siècle, lois dont on n'avait plus idée au IXe siècle, et qu'un rédacteur de cette époque aurait infailliblement violées en quelque point. Les *Gesta* nous donnent donc des chartes authentiques et constituent un document digne de foi et des plus précieux.

Ainsi une partie au moins des sources de notre histoire ecclésiastique du Maine résiste à l'épreuve de la critique la plus sévère et il n'est point démontré qu'il y ait eu dans

sante toute cette discussion et précise fort bien les raisons qui lui font écarter au moins pour les *Gesta*, les analogies invoquées par Simson et les partisans de son opinion.

(1) *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes.* Livraison de novembre-décembre 1893.

(2) Cf. *Compte-rendu du Congrès scientifique international des catholiques tenu à Paris, avril 1891.* Ve Section Sciences historiques, in-8o. Paris, 1891, p. 103, communication de M. Léonce Couture; la thèse de M. Noël Valois : *De arte scribendi epistolas apud Gallicos medii œrvi scriptores rethoresve.* Paris, 1880 ; *De l'Influence de l'accent tonique et du cursus sur la structure méthodique et rythmique...* par les Bénédictins de Solesmes, in-fo, Solesmes, 1893.

notre ville du Mans un véritable atelier où se fabriquaient des apocryphes de toute nature.

Dom Piolin qui écrivait à une époque où ces questions n'avaient point été soulevées n'a pu défendre les documents qu'il avait entre les mains, contre ces accusations. Il a discuté les sources de son histoire avec les moyens de critique usités de son temps. Il avait une sérieuse conscience scientifique et se rendait toujours sévèrement compte à lui-même, autant qu'il le pouvait, des opinions qu'il adoptait. Jamais il ne demeurait sans avoir des raisons à fournir à l'appui de son avis s'il venait à être contesté. On en a la preuve dans les polémiques qu'il a dû soutenir sur la question de l'apostolicité de l'Eglise du Mans.

Par disposition d'esprit il aimait peu les polémiques. Il les évita toujours, contrairement à Dom Guéranger et à quelques-uns de ses confrères qui s'y lançaient volontiers. On a parlé à ce propos de certain « pli » que l'éminent abbé, grand lutteur, avait donné à sa Congrégation (1). Le P. Piolin n'avait pas pris le pli. Il préférait la méthode calme d'exposition historique aux ardeurs des controverses. Mais il ne reculait point s'il s'agissait de défendre un sentiment appuyé toujours chez lui sur une conviction qu'il avait acquise par une consciencieuse étude.

Dès le début il trouvait dans l'histoire de l'Eglise du Mans, un point vivement controversé, sur lequel il a aussitôt pris parti dans un chapitre très développé de son introduction (2).

Cette question si discutée de l'époque de la prédication du Christianisme dans les Gaules et en particulier dans le Maine a dès longtemps mis aux prises les historiens locaux. Le Corvaisier de Courteilles (3) et Dom Bondonnet (4), religieux

(1) *Bulletin critique*, t. X, p. 74, article de M. l'abbé Duchesne.

(2) P. XLII à CXX.

(3) *Histoire des Evêques du Mans*, par Antoine Le Corvaisier de Courteilles, in-4°. Paris, 1648.

(4) *Les Vies des Evesques du Mans, restituées et corrigées avec plu-*

de l'abbaye de Saint-Vincent, tiennent, le premier pour une époque tardive, le second pour l'époque apostolique. Plus tard le même dissentiment s'est produit entre M. l'abbé Voisin (1) et le savant auteur de la *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, Cauvin (2).

Dom Piolin nous a donné l'historique de ses opinions : « C'était en 1846 que j'ai reçu de mon supérieur l'ordre d'écrire l'histoire de l'Eglise du Mans... j'abordai cette étude avec la croyance de l'établissement tardif de l'Eglise dans nos contrées, mais à mesure que les documents originaux me passèrent sous les yeux, mes idées se transformèrent. Ce fut au commencement de 1851 que parût le premier volume de mon histoire, quelques mois après l'ouvrage de M. Faillon sur sainte Madeleine (3), ce qui me permit de retoucher certaines parties de ma dissertation et de profiter du travail très solide du docte professeur de Saint-Sulpice. J'ai lu tout ce qu'on a écrit depuis ce temps-là, ma conviction est demeurée ferme et inébranlable » (4).

L'adhésion longuement motivée que l'auteur de l'*Histoire de l'Église du Mans* avait donnée dans son premier volume à la thèse de l'origine apostolique de la mission de saint Julien provoqua une réponse très étendue. C'est sous forme de *Lettres au R. P. Dom Piolin* que M. d'Ozouville développa, avec conviction, ses *réponses aux objections contre l'introduction du Christianisme dans les Gaules aux deuxième et troisième siècles*. Les lettres du studieux gentilhomme ne remplissent pas moins d'un volume in-8° de plus de 300 p. (5)

sieurs belles remarques sur la chronologie, par D. Jean Bondonnet, in-4°. Paris, 1651.

(1) *Vie de Saint Julien et autres confesseurs pontifes ses successeurs*, in-8°. Le Mans, Lasnier, 1844. Introduction, chapitre III, p. 30.

(2) *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, in-4°. Le Mans, 1845.

(3) *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie Madeleine en Provence*, en 2 vol. in-4°. Paris, 1848.

(4) *Congrès archéologique de France, tenu au Mans*, p. 413.

(5) *Origines chrétiennes de la Gaule. Lettres au R. P. Dom Paul Piolin en réponse aux objections contre l'introduction du christianisme*

Dans la préface du tome III de son *Histoire*, paru en 1856, après la publication des lettres de M. d'Ozouville, D. Piolin mentionne cette critique, mais sans y répondre autrement qu'en maintenant les conclusions établies dans son *Introduction*. Pour lui d'ailleurs l'approbation donnée par la Congrégation des Rites au nouveau Propre du diocèse du Mans constituait, disait-il, une nouvelle preuve dont il avait quelque droit de se prévaloir en faveur de sa thèse, puisque la commission chargée de la rédaction de ce Propre avait adopté son sentiment, en l'appuyant sur les arguments qu'il avait rassemblés (1).

Il envisageait d'ailleurs avec sérénité les critiques dirigées contre cette partie de son œuvre et il s'en expliquait à son ami M. Guays des Touches : « .... Je vous avoue que je ne suis pas fâché de cette controverse ; j'y étudie non l'histoire, mais la nature humaine. Pauvre nature humaine ! Voici un homme de très bonne foi, d'une droiture inattaquable, et qui raisonne comme un vrai sophiste. D'où vient cela ? D'où vient qu'il met à la place de raisons alléguées par l'auteur qu'il combat les idées qu'il s'est formé à lui-même ? De l'incapacité absolue où sont certains esprits de voir autre chose qu'un seul point sur lequel leur imagination est invinciblement attachée. Ma conviction est que le bon Dieu nous pardonnera bien des choses et que nous ne devons pas trop exiger les uns des autres (2). »

La thèse pourtant lui tenait au cœur et il ne cessa point de l'étudier, de la défendre. C'est même la seule controverse, je crois, dans laquelle il voulut s'engager aussi à fond et avec une ardeur aussi persévérante. Il se tenait au courant de tout ce qui paraissait sur la question, nouait et entrete-

dans les Gaules aux deuxième et troisième siècles, in-8°. Paris, 1855. *Supplément aux Lettres*, etc. in-8°. Paris, 1856. Le Supplément continue la pagination des lettres.

(1) *Histoire de l'Église du Mans*, t. III, p. VI.

(2) Lettre à M. Guays des Touches, 11 mai 1854.

nait des relations avec tous ceux qui prenaient part aux débats dans les différents diocèses (1), échangeant des observations, des indications de documents, fournissant des arguments. Sa correspondance contient de nombreuses lettres ayant trait à cet objet.

Un ouvrage qui exerça une certaine influence sur l'opinion venait de paraître en Touraine, contredisant la thèse adoptée par Dom Piolin.

« Dans le livre de M. Chevalier (2), écrit-il, il y a certainement beaucoup de talent, beaucoup de savoir faire ; mais il y a aussi des textes cités à faux.... je vous remercie de m'avoir donné le jugement du P. Colombier. C'est pour moi une nouvelle raison de penser qu'il faut absolument réfuter le livre de M. Chevalier » (3).

Lui-même prit la plume et en 1872 dans la *Semaine du Fidèle du Mans* (4), en 1873 dans la *Revue du Monde catholique* (5) il traita de nouveau la question de l'école légendaire et de l'origine historique des églises des Gaules spécialement de la mission de saint Julien. La publication du livre du R. P. Dom Chamard (6) où la question est traitée de haut, par grandes vues d'ensemble, en même temps que les textes sont savamment et habilement présentés et étudiés vint ranimer les discussions. M. l'abbé de Meissas dans divers congrès archéologiques (7), soutint non sans éclat et talent, la thèse de la prédication tardive du Christianisme dans les Gaules ; les mémoires qu'il présentait, pleins de

(1) En particulier avec M. le chanoine Arbellot, l'auteur des savants travaux sur l'apostolat de saint Martial.

(2) *Les Origines de l'Église de Tours*, in-8°. Tours, 1871.

(3) Lettre à M. Guays des Touches, 8 décembre 1871.

(4) N°s des 2, 9, 23, 30 mars, 8 avril 1872.

(5) *Revue du Monde catholique*, t. XXXVI, p. 407, 433 ; t. XXXVII, p. 264, 313.

(6) *Les Églises du Monde romain notamment celles des Gaules pendant les trois premiers siècles*, in-8°. Paris, 1877.

(7) *Congrès archéologique de France, XLV° session tenue au Mans*, p. 143, réplique, p. 427.

verve, d'une forme littéraire très brillante, firent une certaine impression. L'auteur de l'*Histoire de l'Église du Mans*, ne pouvait laisser sans réponse une attaque qui s'était produite dans le congrès tenu au Mans. Ses observations, très calmes, très mesurées, parfaitement maintenues dans le ton d'une discussion sobre et sérieuse, furent insérées dans le Compte-rendu du Congrès (1). La discussion roulait surtout sur la valeur du témoignage de Léthalde. La thèse soutenue par le P. Piolin trouva un auxiliaire en M. l'abbé Potier, qui, dans un article, publié par la *Revue historique et archéologique du Maine* (2), présenta à l'adversaire de l'apostolicité de notre église des objections nouvelles tirées de nos anciens livres liturgiques.

A. CELIER.

(A suivre.)

(1) *Congrès archéologique de France, XLVe session tenué au Mans*, note de Dom Piolin, p. 413.

(2) T. VII, p. 164.

A PROPOS DES RUINES D'OISSEAU

NOTE DE LA DIRECTION

En ma qualité de Président de la Société historique et archéologique du Maine, et au nom du bureau de la Société auquel incombent par nos statuts le droit et le devoir d'examiner les travaux destinés à figurer dans les livraisons de la *Revue*, je crois nécessaire de faire précéder de quelques mots l'insertion de l'article qui suit : « *Les ruines romaines* « *d'Oisseau-le-Petit (Sarthe) : Réponse à M. de La Sicotière,* « *par F. Liger.* »

Dans la deuxième livraison de cette présente année parue le 1er avril, la *Revue* publiait un travail de M. de La Sicotière, intitulé : « *A propos des Ruines d'Oisseau-le-Petit.* »

Le 30 avril, M. Liger, un de nos confrères, m'adressait un article, en réplique à celui de M. de La Sicotière, me demandant d'insérer cette réplique dans le plus prochain numéro.

En réponse à cette lettre qui me parvint à Paris le 4 mai, je m'empressai de faire savoir, le jour même, à notre savant confrère que « *la prochaine livraison de la Revue était* « *actuellement arrêtée et entièrement complète suivant la* « *décision de la dernière séance du bureau, et que je crai-* « *gnais qu'il ne fût pas possible de lui donner satisfaction* « *dans* CETTE PROCHAINE LIVRAISON. »

N'était-ce pas implicitement lui assurer l'insertion dans la livraison suivante ?

La réponse à ma lettre du 4 mai fut l'envoi par ministère d'huissier, que me fit le 7 mai suivant notre confrère M. Liger, d'une sommation d'avoir à insérer dans le plus prochain numéro son article en réponse à celui de M. de La Sicotière ; et par le même exploit notre confrère donnait sa démission.

Je me serais d'autant plus refusé à examiner la valeur du droit de réponse invoqué à titre légal par M. Liger, que la courtoisie entre confrères devait suffire pour lui assurer, même à défaut de droit, la confiance que le bureau ne refuserait pas à sa réponse une insertion aussi prompte que possible, d'autant que le bureau — et c'est le moment opportun de le rappeler en cette circonstance — ne prend pas dans les travaux signés, ni quant au fond ni quant à la forme, la responsabilité des articles qui demeure ainsi entière pour leurs auteurs.

J'avoue avoir été quelque peu surpris, et d'autres avec moi, de ce mode assez inusité de correspondance par papier timbré entre collègues, d'autant que dans sa sommation M. Liger ne fait pas allusion à un refus d'insertion, qui n'a jamais existé dans ma pensée, et qu'il n'était ni dans mon droit de président, ni dans mes rapports de confrère, d'opposer à sa demande, mais se contentait de dire que *je ne garantissais pas l'insertion demandée*. M. Liger oubliait d'achever la phrase de sa sommation par ces mots : *dans la plus prochaine livraison*, que je n'avais pas, moi, omis dans ma lettre et à laquelle ils donnent son véritable sens. Le bureau de la Société du Maine s'étant réuni officiellement vers la fin de mai, et ayant, comme je n'en doutais pas, admis l'insertion de la réponse de M. Liger, je m'empressai de le faire savoir à notre ancien confrère.

Ces quelques mots, déjà trop longs, suffisent à faire com-

prendre que la note dont M. Liger a cru devoir accompagner, au bas de la première page, la publication anticipée, imprimée à Sillé-le-Guillaume, de sa réponse à M. de La Sicotière, insérée ci-après dans ce présent numéro de la *Revue du Maine*, ne peut être, au milieu de l'ardeur de la controverse sur les ruines d'Oisseau-le-Petit, que le résultat d'un malentendu et d'une fausse interprétation de la part de M. Liger.

Le Président,

COMTE DE BASTARD.

LES
RUINES ROMAINES D'OISSEAU
(SARTHE)

RÉPONSE A M. DE LA SICOTIÈRE

La *Revue historique et archéologique du Maine* a publié en tête de sa deuxième livraison de 1894, qui a paru le 1er avril, un article de M. de la Sicotière dans lequel je suis pris à partie au sujet des ruines d'Oisseau. N'ayant reçu aucune communication préalable de cet article, il m'a été naturellement impossible d'y répondre dans le même numéro, et le temps me faisant défaut, je ne puis le faire avec toute la méthode désirable. Je me bornerai donc à suivre pas à pas mon adversaire dans sa critique.

*
* *

Avec cette modestie dont nous ne contesterons pas la sincérité, mais qui lui est toute particulière, notre contradicteur commence par annoncer qu'il vient simplement rappeler dans leur ordre successif les explorations et les diverses publications dont les ruines d'Oisseau ont été l'objet ; témoignage bénévole dissimulant mal une critique aussi acerbe que possible non-seulement de la brochure que j'ai publiée en 1892 sous le titre de « *La Civitas Ouagoriton* à Oisseau-

le-Petit (1) », mais encore des fouilles que j'ai exécutées dans la localité, fouilles qui semblent troubler, irriter même l'honorable sénateur.

La longue énumération qu'il donne des auteurs ayant écrit sur Oisseau, est exactement la même que celle contenue dans ma brochure, sauf en ce qui concerne le savant Cauvin qui, d'après M. de la Sicotière, n'aurait rien su de ces ruines. Or voici ce qu'on lit dans la *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 446. « Des restes de constructions » gallo-romaines ont été découverts dans un champ près du » bourg et on reconnaît les vestiges d'une voie romaine » passant sur le territoire, etc., etc. »

J'avais omis, il est vrai, de mentionner un passage de M. de la Salle, dans lequel il émet l'opinion que Oisseau pourrait bien avoir été la capitale des Essuens et cette omission est d'autant plus regrettable que l'opinion de cet auteur autorisé vient à l'appui de ma thèse. Toutefois, il importe de noter que M. de la Salle n'a jamais parlé ni de *Ouagoriton*, ni des *Arviens*.

Dans ma brochure, je n'avais pas manqué de relater l'excursion de M. de La Sicotière à Oisseau, vers 1840, cinq ou six ans après la première mention que Pesche avait faite de ces ruines, mais, par convenance, je m'étais abstenu de rappeler que notre éminent archéologue avait jadis écrit : « *Ces antiquités n'offrent pas un grand intérêt* » (sic). V. Pesche, V, p. 482, l. 5. En échange de ce procédé, il m'est bien permis de constater que le fait d'énumérer les divers auteurs qui se sont occupés des ruines d'Oisseau, sans indiquer même la mention que j'en avais loyalement faite dans ma brochure, constitue une insinuation peu bienveillante de la part de mon adversaire normand. Le lecteur, en effet, qui n'avait pas ma brochure dans les mains devait être tout naturellement porté à croire que je m'attribuais les pre-

(1) Paris, Baudry, rue des Saints-Pères, 15.

mières découvertes d'Oisseau. Je ne suis pas du nombre de ceux qui pratiquent le *sic vos, non vobis*, de Virgile.

*
* *

M. de La Sicotière s'en prend à ma brochure, c'est évidemment son droit. Mais pourquoi se préoccupe-t-il de savoir par suite de quelles circonstances mon attention a été appelée sur un point aussi éloigné de ma demeure (1)? Voudrait-il laisser croire que c'est par la lecture de sa notice que j'ai été conduit à Oisseau?

Je suis obligé d'avouer, à ma grande confusion, sans doute, que je n'ai jamais lu l'opuscule de M. de La Sicotière, cette publication, je ne la connais que par deux citations spéciales. L'une me fut faite au sujet du château de la forêt de Sillé, par le savant abbé Charles de regrettée mémoire, qui préparait alors son remarquable article publié dans le volume de la quarante-cinquième session du Congrès archéologique de France (année 1878, page 169), article par lequel il prouve que le château de la forêt de Sillé est bien un *Oppidum carolingien*, et non un *château gothique postérieur au quatorzième siècle*, comme l'avait affirmé M. de La Sicotière, notre éminent contradicteur.

J'ai trouvé la seconde citation dans le *Dictionnaire statistique de la Sarthe*, de Pesche (V, p. 482, l. 5), qui relate précisément l'opinion malencontreuse de notre adversaire, lequel estimait alors, comme nous venons de le dire plus haut, que « *les antiquités découvertes à Oisseau n'offraient pas un grand intérêt.* »

Que M. de La Sicotière n'hésite pas à le reconnaître, ces

(1) La distance exacte de Courmenant à Oisseau est de sept lieues et demie. — Que doivent donc dire les gens des *Côtes-du-Nord*, de la *Manche*, de l'*Orne*, de la *Mayenne*, et surtout ceux des *Alpes-Maritimes*, en me voyant fouiller leur sol?

deux citations n'étaient pas précisément de nature à me donner de grandes velléités de consulter son ouvrage !

Je ne vois pas pourquoi, au cours de ses critiques, mon adversaire parle d'un *cirque* qui n'existe que dans son imagination ; d'un *aqueduc* dont je n'ai point fait mention, puisque la trouvaille en revient à M. Dubois l'un de mes collaborateurs ; mettons en pratique le vieil adage, *suum cuique.*

Mon éminent voisin de l'Orne paraît désagréablement impressionné par la qualification de *magistrale* que je donne à la voie principale traversant Oisseau. Cependant on ne saurait admettre que cette voie n'ait été qu'un chemin vicinal, car les chemins vicinaux n'avaient pas ordinairement une chaussée encaissée de *sept mètres cinquante centimètres* de largeur, et il n'entrait pas précisément dans les habitudes des Romains de faire communiquer les *civitates* par des chemins vicinaux mais par des voies principales. Cet usage s'est perpétué jusqu'à nous.

De plus, M. de La Sicotière émet un doute sur l'existence des voies romaines dont j'ai indiqué les amorces, en ayant soin de déclarer que ces voies n'étaient pas suffisamment explorées. D'autres que moi étudient ces amorces et leurs études non seulement confirment mes indications mais permettent de déterminer d'autres chaussées que je n'avais pas pressenties.

Ailleurs, mon honorable contradicteur estime que « les » objets d'antiquités recueillis dans les fouilles ne semblent » pas dénoter un établissement riche et somptueux. » Notre éminent critique me paraît bien exigeant. Il compte pour peu de chose la mise au jour d'un *temple*, d'un *balneum*, d'un grand *théâtre*, d'un édifice offrant une étendue correspondant à la moitié de l'Hôtel-de-Ville de Paris, d'une multitude de constructions à l'état compact. On pouvait admettre cependant, et sans exagération, que ces découvertes indiquaient l'existence, non d'un simple établissement,

mais d'une *grande ville*, car alors comme aujourd'hui il n'y avait de théâtre que dans les villes d'une certaine importance.

M. de La Sicotière objecte encore que les médailles gauloises trouvées à Oisseau ne dénotent pas une tribu particulière. Ces médailles portent l'audrocéphale commun aux peuples de l'Armorique orientale, provinces qui, on le sait, comportaient un certain nombre de tribus.

L'éminent critique exprime par ailleurs le regret que je n'aie pas dressé un plan des ruines d'Oisseau. Ce plan est depuis longtemps déposé : qu'il se rassure donc à cet égard. Il se plaint également de ce que mon travail soit aussi incomplet : que mon illustre voisin m'épargne de grâce, on fait ce qu'on peut ! Je le voudrais savoir disposé à compléter la tâche que j'ai entreprise, la science, je n'en doute pas, ne pourrait qu'y gagner.

Mais mon honorable contradicteur tient absolument à ce que le rédacteur du *Petit Parisien* ait reçu des communications directes de l'auteur des fouilles d'Oisseau, et cela parce que ce journaliste évalue de vingt à trente mille habitants la population que ces antiques constructions pouvaient renfermer. Il me sera facile de répondre à cette insinuation : je suis absolument étranger à l'article dont il s'agit.

Plus loin, M. de La Sicotière me reproche d'avoir fait d'Oisseau « une *civitas* », qualification que l'on applique, prétend-il, plutôt à l'ensemble d'un peuple qu'à « la capitale de ce peuple ». En d'autres termes : le titre même de « *Civitas Ouagoriton* » que porte la brochure de 1892 est un non-sens, et l'éminent critique alençonnais paraît en conclure que j'ai commis une grossière confusion.

Le mot *Civitas*, on le sait, a deux significations distinctes : tantôt il s'applique à l'ensemble du peuple même : tantôt et le plus souvent, il désigne la capitale de la tribu ou peuplade. C'est dans la première acception que César l'emploie

dans ses Commentaires : c'est dans la seconde que Ptolemée s'en sert : *Civitas Oui-dinum*, capitale des Cénomans, *Civitas Noiodounon*, capitale des Diablinthes etc., etc., et le texte de Ptolemée est confirmé par une multitude d'inscriptions lapidaires, notamment par celles des bornes milliaires et leugaires.

Ainsi *civitas* s'applique non pas seulement à un peuple, mais le plus ordinairement à la capitale de ce peuple, et au quadruple point de vue historique, géographique, archéologique et philologique je puis espérer que le titre de ma brochure ne sera pas considéré comme un non sens et que celle-ci échappera au *baratrum* qui, pourtant, ne sera pas resté béant tout-à-fait inutilement La *Civitas* de M. de La Sicotière roule au fond.

M. de La Sicotière me fait également un grief de voir un *oppidum* gaulois dans le *petit camp* de Saint-Evroult, que son ami M. l'abbé Voisin avait jugé être un camp romain. A cet égard, je ne reviendrai pas sur les explications assez concluantes que contient ma brochure ; je me bornerai à dire que les découvertes récentes faites près de ce *petit camp*, ne sont pas de nature à justifier les critiques de mon vénérable adversaire.

Quant aux fragments de poteries micacées que j'avais attribuées aux Gaulois, M. de La Sicotière ne les considère que comme de vulgaires produits de la fabrique de Hesloup. Tout est possible ; mais lorsqu'on trouve des produits de cette nature parmi des débris de murailles en pierre-sèche dénotant des constructions gauloises, il est bien permis de supposer que ces objets leur sont contemporains, surtout quand il est démontré que des produits similaires ont été rencontrés dans des sépultures gauloises. Les micacés ont été fabriqués à toutes les époques et on en fabrique encore de nos jours.

Au reste, on vient de trouver des poteries identiques à celles de Saint-Evroult, dans le *Grand-Champ*, appartenant

à M. Hautant, sous des débris romains entassés depuis quinze cents ans.

Il y a un demi-siècle environ (M. de La Sicotière était moins rigoureux alors) l'éminent critique a noté une inscription grecque recueillie à Oisseau, et portant le mot HOPAOZENI, qui ne nous paraît pas précisément accuser le génie de la langue grecque. Nous n'en induirons pas que l'éminent critique a été trompé : nous nous bornerons à reconnaître que cette pièce est, pour le moins unique, sinon introuvable.

Que si mon honorable contradicteur *croit devoir se plaindre de ce que je ne l'aie pas consulté pour la confection de ma brochure, et ajouter qu'à cet égard il estime devoir s'abstenir de toute réclamation,* j'avoue que je serais tenté d'emprunter mes commentaires à Rabelais de supercoquentieuse mémoire.

Et maintenant M. de La Sicotière me permettra, à mon tour, d'exprimer des regrets. Il ne veut pas, dit-il, discuter les attributions assez contestables de ma brochure. Tel n'est pas mon avis ; il faudrait, au contraire, les discuter la sonde et la pioche à la main. Tous les documents sont en place ; rien n'est détruit. Mais on en conviendra facilement, discuter dans les conditions ci-dessus spécifiées, offre moins d'agréments que de formuler une critique dans le dilettantisme du cabinet.

*
* *

La Revue Normande et *le Journal d'Alençon*, organes de M. de La Sicotière, ont cru devoir faire mention de la *villa* d'Oisseau : le mot est répété deux fois afin qu'on n'en ignore, sans doute. Mais à moins que les tenants de notre éminent adversaire ne confondent une *villa* avec une *ville*, nous devons croire qu'ils ont été induits en erreur. Il n'y a point de *villa* gallo-romaine à Oisseau.

Notre honorable contradicteur, l'esprit hanté par la note du *Petit Parisien*, insinue ailleurs et paraît tenté d'affirmer que j'ai été l'inspirateur de la rédaction de cet article auquel il ne peut ignorer cependant que je suis absolument étranger, puisqu'il a tous moyens de s'en assurer. Mais il n'a eu garde de le faire : n'était-ce pas, par avance, se priver d'arguments indispensables pour une discussion qui ne pouvait se prolonger autrement ? C'est grâce à ce procédé commode qu'il met à ma charge le déplacement de *Nudionnum :* afin, sans doute, d'éveiller les susceptibilités des savants de la Mayenne, lecteurs assidus de la *Revue du Maine.* Je ne voudrais y voir qu'une erreur, mais suivant le précepte de Beaumarchais, il en reste toujours quelque chose.

Tout système, on le sait, comporte ses inconvénients : aussi M. de La Sicotière s'est-il fourvoyé dans une impasse. « On ne pourrait, dit-il, placer *Nudionnum* à Oisseau sans » bouleverser entièrement la géographie de la Gaule occi- » dentale. »

Nudionnum, est cité seulement par la Table Théodosienne qui n'est qu'un document itinéraire n'affectant en rien la Géographie ni les circonscriptions territoriales. Que *Nudionnum* soit représenté de nos jours par *Argentan,* où on a voulu le placer ; qu'il ait occupé l'emplacement primitif de la ville *de Séez*, comme le veulent, avec la Commission des Gaules, MM. de Gerville, Biseul, Toulmouche et autres ; qu'il soit localisé à *Oisseau* où ailleurs, rien ne sera bouleversé, encore une fois, dans la géographie des Gaules et l'intégrité de la *Civitas* des Diablintes ne saurait en souffrir la moindre atteinte.

Mon contradicteur ne paraît donc pas avoir suffisamment tenu compte du document initial de *Nudionnum*, et s'il ne l'a pas méconnu, il paraît confondre un monument itinéraire avec une carte géographique. Tout homme d'étude possède la Table Théodosienne ; il suffit de l'ouvrir pour

reconnaître l'exactitude de mes observations et pour mettre fin à une confusion qui ne manquera pas d'être commentée par ceux qui s'intéressent aux hautes études archéologiques.

S'il fallait démontrer que M. de La Sicotière parle de *Nudionum* comme le *Miles Gloriosus* de Plaute parle des belles filles de Corinthe, ce n'est pas une raison pour détacher cette station de Jublains ; laissons donc *Nudionnum* à Jublains jusqu'à preuve du contraire.

*
* *

J'en demande pardon au lecteur, mais je ne veux pas terminer cette réfutation de l'article de la *Revue du Maine*, sans me laver du reproche que m'adresse M. de La Sicotière, de l'avoir pris à partie et d'avoir voulu faire de la publicité ; il escompte, croyons-nous, la bienveillance accoutumée des lecteurs de ce périodique scientifique.

Rien de plus facile que de rétablir l'ordre des faits. Reportons-nous au mois de janvier dernier.... le théâtre et le grand édifice de la Noiras, viennent d'être découverts ; on en parle trop au gré de l'honorable sénateur de l'Orne, car le 16, un journal à sa dévotion, le *Journal d'Alençon*, publie un article commençant par ces mots :

« Ces découvertes dont on fait tant de bruit sont dues à » M. de La Sicotière, dont la modestie rehausse le talent, et » à ce titre, nous sommes heureux de les reproduire comme » un tardif hommage rendu à un homme qui a le rare mérite » de ne pas les rechercher. »

Ce qui, en d'autres termes, signifiait : M. Liger et ses collaborateurs, auxquels on attribue ces découvertes, sont des plagiaires, pour ne pas dire pis.

Comme il fallait s'y attendre, l'article fut bientôt reproduit par plusieurs journaux de la région.

Dans ces conditions, je ne pouvais garder le silence. Aussi, le 25 janvier, et non le 23, comme le dit l'article de la

Revue du Maine, je démontrais, pièces en mains, que l'éminent sénateur était absolument étranger à *toutes* les découvertes d'Oisseau.

Aussitôt, le journal précité, témoignant d'une irritation croissante, répond en ces termes : « M. de La Sicotière ne » réclame rien, ne revendique rien, ne s'attribue rien..... » votre réclam.....ation *[sic]* n'a d'autre but que de faire de » la réclame etc., etc. » J'en passe et des meilleures, faisant grâce au lecteur des aménités dont le reste de l'article était émaillé.

Ainsi j'avais fait de la *réclame* en protestant contre une emprise illégitime, alors que mon adversaire, se couvrait de modestie, en se faisant ou en se laissant attribuer ce qui n'était pas son propre.

Cependant, comme il est une fin à toutes choses, les découvertes qui étaient formellement attribuées, le 16 janvier, à mon noble voisin de l'Orne, cessèrent de l'être le 25, au moment où mes preuves furent fournies (1).

Par ce qui précède, on voit que je n'ai pas provoqué le débat, je me suis simplement défendu, comme c'était mon devoir et mon droit. Je n'ai pas recherché le bruit, bien au contraire, j'ai été obligé de le subir et il me sera permis d'ajouter que

(1) Aujourd'hui, M. de La Sicotière prétend, il est vrai, que l'article du 16, témoignage d'un zèle exagéré, doit être considéré comme la manifestation d'une grande considération pour sa personne. Nous l'admettons bien volontiers; mais comment expliquer qu'aucune rectification n'ait paru pendant dix jours? Il semble difficile d'admettre que, recevant chaque jour, le *Journal d'Alençon*, il n'ait pas eu connaissance d'un article aussi particulièrement élogieux.

Faut-il ajouter, enfin, que si on lit attentivement l'article en question, celui de la *Revue Normande* et le Mémoire paru dans la *Revue du Maine*, on demeure surpris par la ressemblance du style ? On retrouve dans ces divers écrits, le même esprit, les mêmes formes empreintes d'une apparente modestie et d'une courtoisie pénible dissimulant à peine l'âpreté de l'agression. En tout cas, il y a parité frappante.

Je ne redoute pas la même observation, si on veut bien comparer ma brochure avec l'article du *Petit Parisien*, dont M. de La Sicotière s'obstine à vouloir m'attribuer la paternité.

M. de La Sicotière, dans son article de la *Revue du Maine*, paraît avoir interverti les rôles pour se tirer d'un pas difficile.

Enfin on a quelque peine à s'expliquer pourquoi l'honorable sénateur termine son article de la *Revue du Maine* par des allusions politiques qui ne peuvent m'atteindre, car je suis en dehors de la politique qui n'est jamais entrée dans mes goûts. La cause de cette polémique est ailleurs, et elle est trop transparente pour que j'aie à la préciser.

*
* *

En résumé, il demeure établi que ce furent MM. Labbé, ancien administrateur du département de la Sarthe, et Pesche, chef de division à la Préfecture du même département, qui les premiers signalèrent les ruines d'Oisseau. De tous ceux qui les ont ultérieurement visitées, M. de La Sicotière est le seul qui les ait considérées comme n'étant pas dignes d'intérêt. Voilà la vérité irréfutable parce qu'elle est écrite.

Depuis 1835, ces ruines étaient donc connues, mais on ignorait à quel genre d'établissement elles appartenaient, et personne ne pouvait affirmer qu'elles dénotassent une ville proprement dite, puisque jamais un seul monument n'y avait été découvert.

Avec le concours des habitants d'Oisseau et l'aide de collaborateurs intelligents (1), j'ai pu combler la lacune. Successivement, à partir de 1890, nous avons mis au jour un temple, un balneum, un grand théâtre et un édifice qui selon toute apparence, présente un caractère municipal. La preuve est faite : Oisseau fut une grande ville, une *civitas*, comme nous l'avions déjà pressenti dans notre brochure,

(1) Mes collaborateurs sont MM. A. Prou, Hautaut, Dubois, Victor Lemarié, Poinçon et autres, dont je suis heureux de reconnaître ici le zèle persévérant et l'empressement le plus dévoué. Je dois ajouter que, jusqu'à ce jour, les fouilles, pour la plus grande partie, ont été faites à mes frais.

dès 1892 (1) ; car, à notre connaissance, il est peu d'exemples de *villes*, dans l'ouest de la Gaule particulièrement, possédant un théâtre qui n'aient occupé le rang de *civitas*.

J'espère pouvoir mener à bien la tâche entreprise : des mesures ont été adoptées pour mettre fin au pillage qui a duré près d'un demi-siècle. Un musée vient d'être fondé, à la mairie, pour recevoir désormais tous les objets qui seront recueillis sur le territoire communal ou dans le voisinage ; enfin de nouvelles fouilles, dirigées avec méthode, vont être prochainement entreprises. Elles permettront, nous en avons la confiance, de soulever un coin du voile qui recouvre le passé antique du bourg actuel d'Oisseau.

F. LIGER.

(1) A cette époque j'avais déjà découvert te *temple* et le *Balneum*. Le théâtre et le grand édifice ne furent mis au jour qu'à la fin de 1893.

L'ABBÉ COTELLE DE LA BLANDINIÈRE

M. Jacques-Pierre Cotelle de la Blandinière, né à Laval le 24 janvier 1708, était fils de Robert Cotelle de la Blandinière et de demoiselle Anne Avril (1). Elevé en Anjou, ou devait s'écouler la plus grande partie de son existence, il n'a laissé aucun souvenir dans son pays natal. Son nom y semble aujourd'hui complètement oublié. M. Hauréau lui a consacré une courte notice dans son *Histoire littéraire du Maine* (2) et M. C. Port une autre, un peu plus étendue, dans son *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire* (3). Nous essaierons de compléter les quelques renseignements fournis par ces auteurs sur M. Cotelle de la Blandinière qui a laissé divers travaux importants et dont le nom mérite d'être tiré de l'oubli dans lequel il est tombé (4).

Nous avons peu de renseignements sur la jeunesse de M. de la Blandinière. Après avoir commencé son éducation,

(1) « Le 28e janvier 1708, a été baptisé par moy, prestre de cette église, Jacques-Pierre Cotelle, né de ce jour, issu du mariage de Robert Cotelle, sieur de la Blandinière, et de damoiselle Anne Avril, son épouse légitime. A esté parrain François Le Sourd et marraine demoiselle Françoise-Marie Girault qui ont signé (signé) : Le Sourd, Marie Girault, Jeanne Duclos, Cordier des Coudrais et A. Le Grand, prêtre. *(Registres de la paroisse de la Trinité de Laval.)*

(2) Tome III, page 144.

(3) Tome Ier, page 763.

(4) *Adde* : Couannier de Launay. *Histoire de Laval*, page 512 ; et Dom Piolin. *Histoire de l'Église du Mans*, t. VI, p. 538.

sans doute au collège de Laval, il vint la terminer en Anjou, probablement au collège de La Flèche, dirigé alors par les Jésuites, où il eut pour professeur le P. Longueval (1). En 1725, il est sur la liste des maîtres-es-arts d'Angers (2) et entra ensuite, croyons-nous, au séminaire de cette ville, placé sous la direction des prêtres de la compagnie de Saint-Sulpice, où il resta jusqu'en 1729. A cette époque, récemment ordonné prêtre, ainsi du moins que cela semble résulter d'un passage de son discours de réception à l'Académie d'Angers (3), il s'en alla à Paris, au petit séminaire de Saint-Sulpice et y fut vraisemblablement occupé en qualité de professeur. S'étant offert pour les emplois de la compagnie, il fut envoyé pour enseigner la théologie au séminaire d'Angers. On l'y trouve en fonctions dès le mois de septembre 1733 (4).

Mgr. Jean de Vaugirauld, ancien grand vicaire de Mgr. Poncet de la Rivière, auquel il avait succédé sur le siège

(1) Dans un article de la *Revue de l'Anjou* (année 1868, p. 129). — *Un professeur à l'Université d'Angers. Joseph du Mabaret ;* Dom Piolin rapporte que M. de la Blandinière avait eu pour professeur le P. Longueval avec lequel il était resté en correspondance. Or suivant le P. de Rochemonteix, le P. Longueval enseigna la théologie au collège de La Flèche de 1719 à 1728.

(2) Renseignement fourni par notre savant collègue M. l'abbé Angot. Lettre du 2 janvier 1893.

(3) « Elevé pendant les plus belles années de ma vie dans une maison de retraite, (*en manchettes:* la maison de Saint-Sulpice,) maison aussi aimable par le caractère de ceux qui l'habitent qu'elle est respectable par leur piété, j'y ai fait des études que les Académies n'ont pas coutume de récompenser. Le temps que j'eusse donné à la littérature, je l'eusse derobé à des occupations plus importantes, etc... », page 5, et plus loin, parlant de son prédécesseur à l'Académie, M. l'abbé Le Gouvello, « j'ai eu l'avantage de lui ressembler dans le choix d'une maison de retraite pour y passer les premières années du sacerdoce ».

(4) Notes manuscrites de M. Gamond, prêtre de Saint-Sulpice, en dernier lieu directeur de la *Solitude* d'Issy, d'après la copie conservée au Grand Séminaire d'Angers dont nous devons la communication à l'extrême obligeance de M. le Supérieur, à qui nous sommes profondément reconnaissant de son bienveillant accueil.

épiscopal d'Angers en 1730 (1), attachait une grande importance à ce que la publication des *Conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers* fut continuée. Ce recueil de traités de théologie, dont l'abbé Babin avait rédigé 18 volumes (2), avait obtenu un grand succès, même en dehors du diocèse. Mais l'abbé Babin était mort, le 25 janvier 1736, à l'âge de 84 ans (3) ; l'abbé Vautier qui l'avait remplacé comme rédacteur des *Conférences* en publia un seul volume imprimé en 1739 (4). M. Saudubois de la Chalinière (5), vicaire général du diocèse, se chargea de rédiger un traité de la Grâce, en trois volumes, qui parut seulement en 1745. Mais ses occupations ne lui permettaient guère de continuer la préparation des autres traités restant à publier. C'est alors sans doute que Mgr de Vaugirauld songea à confier à un jeune prêtre, la rédaction de la suite des *Conférences d'Angers*. Il jeta les yeux sur M. Cotelle de la Blandinière, qu'il avait pu connaître autrefois au Séminaire et qui depuis y était revenu pour y enseigner la théologie. Les succès obtenus par le jeune professeur, la sûreté de sa doctrine, son talent de parole, le désignaient au choix de l'évêque pour ce travail. Celui-ci le détermina donc, en 1743, à

(1) Jean de Vaugirauld, né à S. René de Chappes en Longué le 11 novembre 1680, mort le 27 juin 1758.

(2) Les 18 volumes des *Conférences d'Angers* publiés par Babin étaient imprimés en gros texte. Leur nombre a été réduit considérablement dans les éditions postérieures par l'emploi de caractères plus fins. Ils sont au nombre de huit seulement dans celle de 1785.

(3) Babin François, né à Angers, le 6 décembre 1651, docteur en théologie, professeur, puis doyen de cette faculté, chanoine de St Maurice, mort en 1736. Les diverses parties des Conférences d'Angers publiées par lui sont : des Sacrements, 8 volumes, du Décalogue, 3 vol. ; des Contrats 2 vol, : des Censures, 2 vol. ; des Irrégularités 1 vol. ; des Bénéfices, 2 vol.

(4) Vautier Denis, docteur en théologie, chanoine de Saint-Pierre, puis de Saint-Maurice, et membre de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers.

(5) Saudubois de la Chalinière, Joseph-François, né à Angers le 18 octobre 1680, docteur en théologie, pénitencier et vicaire général du diocèse, mort le 6 août 1759.

quitter la compagnie de Saint-Sulpice et à se charger de continuer l'œuvre de Babin. C'est à ce moment sans doute qu'il lui accorda un canonicat au chapitre de Saint-Maurille d'Angers. Ces nouvelles fonctions, peu absorbantes, devant laisser à l'abbé de la Blandinière le temps dont il aurait besoin pour préparer ses travaux (1).

Celui-ci a publié en effet, de 1745 à 1788, au moins douze volumes des *Conférences d'Angers* (2). Mais les premiers de ces traités, sur les Actes humains, les Péchés, les Cas réservés et l'Extrême-Onction (2 vol. 1748), les Lois (2 vol. 1751-1752), parurent sans nom d'auteur et portent seulement la mention : imprimé par ordre de l'illustrissime et révérendissime Mgr. Jean de Vaugirauld, évêque d'Angers (3). C'est à ces traités que M. de la Blandinière fait allusion dans sou discours de réception à l'Académie d'Angers, lorsqu'il parle de ses livres « simples ébauches, sorties de ses mains avec bien des défauts », qui ont été revus avec soin et corrigés par Mgr. de Vaugirault sous le nom duquel ils devaient paraître (4).

(1) Aucun des auteurs que nous avons consultés, aucun des documents qui sont passés sous nos yeux ne donnent à M. de la Blandinière le titre de docteur en théologie. Nous sommes surpris qu'il n'ait pas recherché ce grade qui sans doute n'eut rien ajouté à son mérite, mais dont il était un des plus dignes.

(2) Et non pas seulement les tomes 15 (1769), 17 et 18 (1796) et son traité de la Hiérarchie en 3 vol. comme le dit M. Port.

(3) Plus un volume de Supplément aux Conférences d'Angers que nous n'avons pas retrouvé et qui dut être fondu dans les autres traités lorsque ceux-ci furent réimprimés.

Les éditions des *Conférences d'Angers* sont très nombreuses et il est difficile aujourd'hui de s'y retrouver. Ce recueil, très recherché lors de sa publication, est bien délaissé actuellement. La meilleure édition est celle 1785-1789 en 24 volumes. Une dernière a été donnée en 1823, à Besançon, en 26 volumes in-12, par Mgr. Gousset, alors professeur de théologie au séminaire de cette ville.

(4) « Je n'ai point de titres dont je ne lui sois redevable (à Mgr. de Vaugirauld). Je lui dois même quelque chose de supérieur à tous les titres et qui me doit être plus cher, ce qui dans mes ouvrages a eu quelque succès. Faibles ébauches, ils étoient sortis de mes mains avec bien des

C'est sans doute encore grâce à la protection de cet évêque que M. de la Blandinière obtint, en 1748, le prieuré bénédictin de Saint-Sulpice de Ballée. Un brevet du Roi, daté de Versailles du 15 octobre de ladite année, accordait en effet à cet ecclésiastique le prieuré de Ballée vacant par le décès du sieur Crespy. Cette nomination fut approuvée, le 6 mars 1749, par Mgr. de Froullay, évêque du Mans, et le nouveau prieur prit possession de son bénéfice le 17 du même mois devant M. Chatizel. Dans ces différentes pièces, M. Cotelle de la Blandinière est qualifié simplement de prêtre du diocèse du Mans, demeurant à Angers (1).

Quelques mois auparavant, il avait été élu à l'unanimité membre de l'Académie royale des sciences et belles-lettres d'Angers, en remplacement de l'abbé Le Gouvello qui venait de mourir. S'il n'avait pas encore fait imprimer de travaux portant son nom, tout le monde savait qu'il était le rédacteur des derniers volumes des Conférences d'Angers publiés depuis quelques années et le succès très grand obtenu parmi les membres du clergé par ces nouveaux traités avait désigné leur auteur au choix des académiciens, au nombre desquels se trouvait son beau-frère, Le Corvaisier.

Nous rencontrons dans le registre des procès-verbaux de l'Académie d'Angers (2) l'indication d'un certain nombre de travaux lus par M. de la Blandinière dans les séances de cette compagnie et dont aucun ne nous a été conservé.

Son *Discours de réception*, prononcé le 29 janvier 1749,

défauts. Comme ils devoient paraître sous son nom, il ne s'en est point fié à des yeux étrangers. Il a tout revu avec soin, souvent corrigé, encore plus souvent excusé, pour ne pas allarmer la délicatesse d'un auteur toujours sensible. Heureux d'avoir eu un guide qui ne pouvoit me tromper. Plus heureux si je l'avais toujours suivi, etc... » *Discours de réception*, page 14.

(1) Abbé Angot (Lettre du 2 janvier 1893), d'après les registres des Insinuations ecclésiastiques du diocèse du Mans.

(2) Bibliothèque d'Angers, mss. 733.

seul a été imprimé et le journal de Trévoux en rendit compte (page 1313) (1).

Le 23 juillet suivant, il lut une *Dissertation sur les lois.* Le 26 février 1750, une *Critique du paradoxe qu'un peu de singularité sied bien dans le commerce de la vie*, sujet qui venait d'être traité par un de ses collègues, Le Corvaisier.

Le 17 novembre 1751, M. de la Blandinière ouvrit la séance de l'Académie par un *Discours sur la naissance du Duc de Bourgogne.* M. Le Corvaisier, « qui était chargé de faire la rentrée, ayant cédé cette distinction à M. de la Blandinière qui avait ambitionné de célébrer la joie de la France de l'heureuse naissance du duc de Bourgogne ; et, en même temps, il rapprocha le plan et les moyens principaux du Discours qu'il devait donner sur l'inquiétude qu'ont les auteurs de ne pas donner du neuf, ce qui retarde l'émulation dans les sociétés littéraires ».

Le 13 décembre 1752, il lut une *Dissertation critique et historique sur les immunités ecclésiastiques* et le 17 janvier 1753 un *Discours sur les différences des siècles de François Ier, de Louis XIV et de Louis XV.*

Le 6 mars 1754, autre Discours sur les *obstacles que le commerce des gens de la campagne met à l'étude des arts et de la littérature.* Ce discours était sans doute une plaidoirie *pro domo sua*. A ce moment, en effet, M. de la Blandinière

(1) *Discours prononcé à l'Académie d'Angers, le Vendredi 24 janvier 1749, par M. de la Blandinière, chanoine de Saint-Maurille et pricur de S. Sulpice de Ballée, lorsqu'il fut reçu à la place de M. l'abbé Le Gouvello.* A Angers, de l'imprimerie de Pierre-Louis Dubé, 1749, 31 pages in-4.

M. André Joubert, notre regretté collègue, a publié dans les *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*, année 1888, pages 88 et suiv. deux lettres de M. de la Blandinière adressées, à M. Titon du Tillet, en date des 1er février et 23 avril 1749, pour annoncer à celui-ci l'envoi de son *Discours de réception* et le prier de faire remettre à MM. de Voltaire et de Reaumur, tous les deux également membres associés de l'Académie, les exemplaires de ce discours qui leur étaient destinés.

n'habitait plus Angers. Il venait d'être nommé, vers le mois de juin 1753, curé de Soulaines (1) et son discours contenait sans doute l'expression de ses regrets d'avoir dû quitter ses amis et la société savante et distinguée qu'il fréquentait. Mais la paroisse de Soulaines n'était pas tellement éloignée d'Angers (14 kil.) que M. de la Blandinière n'y put venir souvent, et l'obstacle apporté à l'étude des arts et de la littérature par le commerce de ses paroissiens n'était pas si élevé qu'il ne put être aisément franchi.

M. de la Blandinière en donne lui-même la preuve en continuant à fournir des travaux à l'Académie dont les procès-verbaux signalent sa présence, plusieurs fois chaque année, aux séances tenues par cette compagnie.

Le 20 novembre 1754, il prononça un *Discours* ayant pour objet de prouver que *les lumières de la raison peuvent conduire aux preuves de la religion.*

Après un intervalle de trois années, il lut, le 7 novembre 1757, dans une séance extraordinaire tenue à l'occasion de l'attentat de Damiens, un *discours en forme de panégyrique de Sa Majesté*, « relatif dans sa plus grande partie à la circonstance qui avait donné lieu à cette assemblée, c'est-à-dire à l'assassinat commis sur la personne du Roi ».

Un autre discours, prononcé l'année suivante, dans une séance de l'Académie, devait attirer à M. de la Blandinière d'assez graves ennuis. Déjà, en 1755, une *Lettre sur l'Assemblée du Clergé par M. le curé de Soulaines*, avait suscité contre son auteur plusieurs attaques assez vives de la part des écrivains attachés au parti janséniste (2). Mais le discours prononcé par M. de la Blandinière, le 1er mars 1758, à l'occasion de la réception à l'Académie de M. Constantin de

(1) Le premier acte signé de M. Cotelle de la Blandinière sur les registres de la paroisse de Soulaines porte la date du 20 juillet 1753.

(2) Picot, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du XVIIIe siècle*, tome IV, page 557. Nous n'avons pu encore retrouver cette lettre, ni savoir où elle a paru.

Montriou, vicaire général du diocèse (1), souleva contre lui un violent orage. « M. de la Blandinière, est-il dit dans le procès-verbal de cette cérémonie, termina la séance par un *discours* dans lequel il se proposa de faire voir *ce que le public doit aux Académies et en particulier à celle-ci.* » Un tel sujet semble bien peu susceptible de donner lieu à un scandale. Mais ce discours avait été lu dans une séance extraordinaire, tenue dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, devant un nombreux public accouru pour assister à la réception de M. de Montriou, et l'auteur y avait glissé un éloge de Fénelon et de l'évêque de Troyes, Mgr. Poncet de la Rivière (2), neveu de l'ancien évêque d'Angers de ce nom et membre associé de l'Académie de la dite ville, que le roi avait exilé de son évêché. Cette audace de louer un personnage en disgrâce avait scandalisé le maire d'Angers qui assistait à la séance et crut de son devoir de dénoncer à la fois au Ministre et au Gouverneur de la Province cette critique hardie du Gouvernement. Le 3 mars, M. Goureau de Lépinay, maire d'Angers, réunit le corps de ville pour lui exposer qu'on ne pouvait s'empêcher de rendre compte à Son Altesse Monseigneur le Comte de Brionne, gouverneur d'Anjou, et à M. le Comte de Saint-Florentin, ministre d'Etat, du peu de ménagement que M. de la Blandinière avait gardé dans son discours par des traits trop violents contre le gouvernement. Le serment de fidélité que le Corps de ville fait tous les ans au Roy l'obligeant à prendre ce parti. L'avis du Maire fut approuvé et celui-ci fut chargé de rédiger le texte de la lettre qui serait adressée en même

(1) Paul-Félix-Hugues-Adolphe-Alexandre Constantin de Montriou, né à Angers, le 21 juin 1729, mort à Rome le 24 août 1777.

(2) Mathias Poncet de la Rivière, né à Paris en 1707, grand vicaire de Séez, nommé en 1742 évêque de Troyes. A la suite de démêlés assez vifs avec son chapitre et les appelants, il avait été exilé de son diocèse pour avoir refusé les sacrements à un malade malgré les injonctions des magistrats, il refusa l'évêché d'Aire en 1758, donna sa démission de celui de Troyes, devint aumônier du Duc de Lorraine, Stanislas, et mourut en 1789.

temps au comte de Brionne et au comte de Saint-Florentin. Cette lettre est reproduite au registre des conclusions de la Mairie à la suite de la délibération du corps de ville (1).

« Nous croyons qu'il est de notre devoir de rendre compte à Votre Altesse de ce qui s'est passé mercredi, premier de ce mois, à l'Académie des Belles-Lettres de cette ville. La réception de M. l'abbé de Constantin, homme de condition, avait attiré le concours d'une infinité de personnes de différents états. L'assemblée se tint en la chambre du Conseil de l'Hôtel-de-Ville, ce qui s'était déjà pratiqué dans d'autres occasions. C'était après le remerciement de M. de Constantin et la réponse du Directeur de l'Académie. Il y fut lu quelques autres ouvrages. La séance se termina par un discours que M. de la Blandinière a lu sur l'indulgence que le public doit aux littérateurs.

« Il y plaça l'éloge de Fénelon. Il entra même dans quelques détails sur les disgrâces de ce prélat. Il dit, entres autres choses, que les Académies ne devaient point traiter des affaires de religion, mais que sa langue s'arrêterait plustôt au palais de sa bouche que de ne pas soutenir des vérités saintes et qu'il les annoncerait jusqu'à l'effusion des dernières gouttes de son sang.

« Il y plaça ensuite plusieurs traits à la louange de M. l'abbé Poncet de la Rivière, ancien évêque de Troyes, aussi membre de l'Académie d'Angers. Il ne le nomma point, mais il le désigna de façon à ne point le méconnaître. Il le loua sur ses talents littéraires et sur ses travaux apostoliques et dit qu'il avait annoncé les vérités de l'Evangile devant notre Monarque. Il applaudit à son zèle et à sa constance dans les disgrâces et les humiliations qu'il a souffertes en chrétien et comme un saint, en disant qu'il s'était soumis avec courage aux lois de l'ostracisme.

« Ces traits de louange, Monseigneur, donnés publique-

(1) Archives Municipales d'Angers, BB 117, f° 178.

ment à un Evesque qui, par sa conduite, a paru déplaire à Sa Majesté, ont fixé notre attention et ont déterminé le Maire à nous rassembler pour en rendre compte à Votre Altesse. Nous croyons de plus, Monseigneur, devoir vous observer que l'Académie est certainement opposée aux sentiments que leur confrère a paru marquer dans son discours et nous ne doutons point qu'ils ne prennent des mesures pour lui faire sentir l'écart et la faute dans lesquels il est tombé.

« (Signé :) de l'Epinay, Marchand, Poulain de la Guerche, Rocher, Thomas, Gouezault, Allard eschevin. »

Cette dénonciation porta son effet et M. Cotelle de la Blandinière reçut du Ministre l'ordre de ne plus quitter sa paroisse. Mais cette interdiction ne semble pas avoir eu une longue durée. Les sollicitations des Académiciens, soutenues par le nouvel évêque d'Angers, Mgr. de Grasse, réussirent à la faire rapporter assez promptement.

Mgr. de Vaugirauld étant mort, le 21 juin 1758, Mgr. Jacques de Grasse, évêque de Vence, avait été choisi pour lui succéder le 5 juillet suivant (1). L'Académie d'Angers s'était empressée de nommer le nouveau prélat à la place laissée vacante par le décès de Mgr. de Vaugirauld. Mgr. de Grasse, qui devait prendre possession de son siège seulement le jour de la Pentecôte de l'année suivante, était demeuré à Paris et l'Académie le chargea d'intercéder pour faire lever la peine disciplinaire imposée à son nouveau confrère. Celui-ci y consentit volontiers et, dès le 27 janvier 1759, annonçait à la compagnie qu'il avait bon espoir de réussir (2). L'inter-

(1) M. C. Port dit qu'il fut nommé le 5 juin, mais ce n'est pas probable, Mgr. de Vaugirault étant mort seulement le 21 de ce mois.

(2) « A Paris, ce 27 janvier 1759. J'ai reçu, Messieurs, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour m'engager à solliciter le Ministre de lever les ordres qui avaient été donnés de la part du roy contre M. de la Blandinière qui se trouve par ces ordres restreint à ne pas sortir de sa paroisse. Vous ne pouvez pas douter un instant des démarches que je pourrai faire pour vous faire rendre un confrère qui vous est cher. J'ai

diction de sortir de sa paroisse signifiée à M. de la Blandinière fut rapportée en effet et l'on constate de nouveau sa présence à la séance de l'Académie du mois de juillet 1759. Toutefois son nom apparaît beaucoup plus rarement dans les comptes-rendus des séances, une fois ou deux au plus par an, et il cesse presque complètement de donner des travaux à l'Académie. Une fois seulement, le 21 janvier 1773, il y lut une *Dissertation sur la morale d'Homère* qui fut sa dernière communication à cette compagnie. Il semble même avoir cessé à partir de ce moment d'assister aux réunions, car son nom n'est plus mentionné dans les procès-verbaux.

Pour ne pas interrompre la nomenclature des communications faites à l'Académie d'Angers par M. de la Blandinière, nous avons dû passer légèrement sur certains faits le concernant et nous nous voyons contraint de remonter quelque peu en arrière.

Nous avons dit que M. de la Blandinière avait été nommé curé de Soulaines vers le mois de juillet 1753. Ce n'était point une disgrâce, mais plutôt une récompense de ses travaux, car cette cure, dont les revenus sont portés à 2,075 livres par le Pouillé de 1730 (1), était une des plus riches du diocèse. Ce qui est certain d'autre part, c'est qu'à partir de ce moment il cesse complètement de travailler à la rédaction des *Conférences d'Angers* dont aucun volume ne fut publié pendant les dix-huit années qu'il résida dans ladite paroisse (2).

déjà même agi en sa faveur ; jusqu'à ce moment j'ai tout lieu de croire que mes désirs seront accomplis, sans rien cependant vous dire de positif, parce qu'on ne m'a répondu à cet égard que des choses générales qui donnent cependant de très grandes espérances. Soyez convaincus, Messieurs, que je n'oublierai rien pour vous faire obtenir votre demande, trop heureux d'y avoir pu contribuer et de vous prouver par là le respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre très humble et obéissant serviteur. L'Evêque de Vence nommé à Angers ». Bibliothèque d'Angers suppl. mss. 129.

(1) Pouillé de Javary. Bibliothèque d'Angers mss. 647.

(2) Le traité des Lois avait paru vers 1752, celui des États ne fut imprimé qu'en 1775-1783, sous l'épiscopat de Mgr. de Grasse.

La famille de la Blandinière avait dû quitter Laval d'assez bonne heure pour venir se fixer à Angers où la sœur du curé de Soulaines, Marie-Renée (1), avait épousé Pierre-Jean Le Corvaisier (2), écuyer, membre de l'Académie d'Angers, mort le 12 août 1758 (3) en sa maison du Port Meslet en Reculée (4).

Lorsque M. de la Blandinière avait été nommé curé de Soulaines, son père et sa mère l'avaient suivi dans cette paroisse où ils meurent, son père le 21 août 1761, à l'âge de 88 ans, et sa mère, le 4 février 1769, à l'âge de 90 ans (5).

En 1771, M. Cotelle de la Blandinière se démit de la cure de Soulaines en faveur de son compatriote, M. Pierre

(1) Marie-Renée Cotelle de la Blandinière, veuve Le Corvaisier, apparaît sur les registres de la paroisse de Soulaines comme assistant à un mariage célébré le 10 juillet 1770, avec ses deux filles, Marie-Elisabeth et Louise Le Corvaisier, paroissiennes de S. Pierre d'Angers.

(2) Pierre-Jean Le Corvaisier, né à Vitré le 2 août 1719, avait été envoyé à Laval pour y commencer ses études. C'est lui évidemment que l'on trouve, en 1730, remplissant le rôle de l'Enfant Prodigue dans une comédie jouée au collège de cette ville pour la distribution des prix de la dite année. (*Programme imprimé*, de la collection de M. L. de la Beauluère). Il alla ensuite étudier à Rennes, chez les Jésuites qui le déterminèrent à entrer dans leur ordre. Il séjourna alors pendant quelque temps au noviciat de leur maison de Paris. Mais deux ecclésiastiques, ses oncles maternels, le déterminèrent à en sortir pour aller terminer son éducation au séminaire de Bourges, dont l'archevêque, allié à sa famille, avait promis de s'intéresser à lui. « Une circonstance que ses apologistes refusent d'approfondir, dit M. Célestin Port, et, sans chercher bien loin, l'amour peut-être, le ramena à Angers, d'où on l'envoya à Caen terminer sa philosophie ». Il est probable en effet qu'ayant retrouvé à Angers Mlle de la Blandinière, qu'il avait connue autrefois à Laval, Pierre Le Corvaisier ait conçu pour sa jeune amie un sentiment plus tendre que celui d'une simple camaraderie et que c'ait été là un des motifs qui le décidèrent à renoncer à l'état ecclésiastique. En effet, dès qu'il eut terminé ses études, il revint à Angers où il épousa Mlle de la Blandinière.

(3) Inhumé le 14 avril dans l'église de la Trinité.

(4) Cette maison appartenait sans doute à la famille de la Blandinière. Les listes des membres de l'Académie d'Angers publiées par les Almanachs d'Anjou de 1748 à 1790 portent M. de la Blandinière comme résidant en Reculée, dans la même maison sans doute.

(5) Registres de la paroisse de Soulaines.

Chatizel de la Néronière, ancien vicaire de la Trinité de Laval, dont la nomination comme principal du collège de la dite ville avait soulevé l'année précédente d'assez graves difficultés entre le chapitre de Saint-Tugal et le Bureau du Collège. Le premier acte signé du nouveau curé porte la date du 24 octobre 1771.

M. de la Blandinière vint alors se fixer à Angers. Il signe, en prenant la seule qualité de prieur de Ballée, divers actes portés sur les registres de la paroisse de Soulaines en date des 20, 21, 27 et 28 janvier 1772. Possédant sans doute une petite fortune personnelle, il s'était en outre réservé, suivant l'usage des curés résignataires, une pension de 800 livres sur les revenus de la cure de Soulaines (1). Cette pension, réunie au produit de son prieuré de Ballée, devait le mettre dans l'aisance et lui permettre de se livrer à ses études théologiques sans en être détourné par d'autres devoirs.

Mgr. de Grasse désirait vivement continuer l'œuvre de Mgr. de Vaugirault en reprenant la publication des *Conférences d'Angers* interrompue depuis la nomination de M. de la Blandinière à Soulaines. Ce fut lui sans doute qui détermina ce dernier à résigner sa cure pour venir habiter Angers et reprendre ses travaux.

M. de la Blandinière, en effet, se remit aussitôt à la préparation d'un traité des Etats, en 3 volumes, dont le premier parut en 1775.

L'Assemblée générale du Clergé de France de 1780, reconnaissant l'importance du Recueil d'ouvrages théologiques connu sous le nom de *Conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers*, résolut de donner un encouragement à son rédacteur, en lui accordant une pension pour remplacer les revenus auxquels il avait renoncé en quittant sa cure pour se consacrer entièrement à ses études.

Dans la séance du 7 octobre, le comité de judicature de

(1) Rescrit de la Cour de Rome du 22 mars 1771.

cette assemblée lui présenta un rapport sur les livres récemment publiés en faveur de la religion.

« Après avoir jeté un coup d'œil rapide sur les auteurs recommandables qui ont singulièrement mérité de la religion, c'est une occasion naturelle de vous entretenir du savant ecclésiastique dont les connaissances ont été très utiles au clergé, quoique dans un genre différent ; nous parlons de M. l'abbé de la Blandinière, connu si avantageusement par la continuation des célèbres *Conférences du diocèse d'Angers*. Bien des personnes invitent cet habile théologien à porter le flambeau d'une discussion approfondie et impartiale sur les véritables bornes qui séparent les droits respectifs des deux ordres du clergé. Il est honteux sans doute que le malheur des circonstances ait forcé de soulever le voile qui devait éternellement couvrir ces sortes de questions. Mais au moins ce voile ne doit être levé que par une main sage, savante, exercée et conciliatrice. Telles sont les qualités réunies dans la personne de M. l'abbé de la Blandinière. Son rare désintéressement le rend plus digne des effets de votre puissante recommandation auprès du dispensateur des grâces ecclésiastiques. Le plus bel apanage du crédit, le seul même qui puisse exciter l'émulation des âmes sensibles, est sans doute de pouvoir, par ses instances, concourir à faire couronner le mérite modeste et trop souvent méconnu (1). »

En conséquence l'assemblée charge son Président, Mgr. le cardinal de La Rochefoucauld, de mettre sous les yeux de Mgr. l'évêque d'Autun, dépositaire de la feuille des bénéfices, M. l'abbé de la Blandinière et les autres auteurs qui ont écrit en faveur de la religion et de solliciter pour eux, de la manière la plus forte, les grâces du Roy si justement dues à leurs talents, à leur zèle et à leurs lumières. De plus,

(1) *Procès-verbal de l'Assemblée du Clergé de France tenue en 1780.* Paris, Guillaume Desprez, in-fol. page 1009.

l'Assemblée, voulant récompenser les services déjà rendus par M. de la Blandinière, lui accorde une pension de mille livres sur les fonds du clergé (1).

C'est sans doute à la recommandation des membres de cette assemblée que celui-ci dut d'être nommé, à une date que nous n'avons pu retrouver, Doyen de Saint-Cloud, et second supérieur des prêtres du Mont-Valérien.

En 1780, il terminait la rédaction de son *Traité des Etats*, dont le troisième volume parut, encore sans nom d'auteur, en 1783 (2). Aussitôt après, malgré son âge avancé, il entreprenait la préparation du *Traité de la Hiérarchie* que l'Assemblée du Clergé l'avait chargé indirectement de rédiger, comme étant le plus capable d'exposer cette question délicate.

Nous croyons qu'à ce moment M. de la Blandinière avait quitté Angers, puisque sa présence n'est plus jamais mentionnée dans les procès-verbaux des séances de l'Académie de cette ville. Peut-être était-il venu résider, soit à Saint-Cloud, soit à Paris, où il devait trouver plus facilement les livres dont il avait besoin pour la préparation de ses travaux.

Quelques années plus tard, une nouvelle distinction lui était offerte. Mgr. de Lauzières de Thémines (3), évêque de Blois, qui avait fait partie de l'Assemblée du Clergé de 1780, voulut attacher à son diocèse M. de la Blandinière que ses études théologiques avaient rendu célèbre et fait connaître de tout le clergé de France. Le 14 août 1784, il le nomma

(1) *Procès-verbal de l'Assemblée du Clergé*, p. 1015 et 1018.

(2) Rédigé par l'ordre de Mgr. Jacques de Grasse, évêque d'Angers, par l'auteur des Cas réservés et des Lois. L'approbation, signée Chevreuil, est datée en Sorbonne du 3 novembre 1775. Le privilège accordé au libraire Gueffier, est du 26 février 1783 pour le 3e volume. Mais le 1er avait bien paru en 1775 chez L.-F. Delatour.

(3) Alexandre-François-Amédée-Adon-Anne-Louis-Joseph de Lauzières de Thémines, né à Montpellier en 1742, grand vicaire de Senlis et aumônier du Roi, nommé en 1776, évêque de Blois, mort à Bruxelles en 1819, sans avoir voulu reconnaître le Concordat.

chanoine de la mense S. Laurent de la cathédrale de Blois, place vacante par résignation faite entre les mains du pape Pie VI par M. Pierre Fournier, prêtre du diocèse de Rouen, et, quelques mois plus tard, il lui donnait le titre de vicaire général du diocèse. Il est probable que M. de la Blandinière avait attendu pour accepter ces fonctions d'avoir terminé la rédaction de son *Traité de la Hiérarchie*, ses nouvelles occupations devant l'empêcher de se livrer avec la même assiduité à ses travaux (1).

Le *Traité de la Hiérarchie* comprend trois gros volumes in-12 (2). Il dut paraître dans les premiers mois de 1785 (3).

Dans la préface de son premier volume, M. de la Blandinière expose les motifs qui l'ont déterminé à composer cet ouvrage. « Lorsque nous donnâmes le dernier volume des Conférences d'Angers sur les Etats, nous nous félicitions d'être enfin arrivés à la fin de ce grand ouvrage, entrepris dès le commencement du siècle pour l'instruction des ecclésiastiques de ce diocèse..... Déjà nous avions annoncé qu'on ne verrait plus rien paraître de nous dans le même genre. Un âge très avancé nous avertissait qu'il était plus que temps de nous retirer de la carrière et que nous ne devions plus penser qu'à revoir ce que nous avions écrit pour le réformer et au moins autant ce que nous avions fait pour nous réformer nous-même. » Mais on lui a fait observer qu'il restait une partie importante qu'il avait à peine effleurée, celle de la hiérarchie ecclésiastique. Il s'est donc décidé à

(1) Lettre de M. l'abbé Porcher, chanoine, secrétaire de l'évêché de Blois, en date du 15 mars 1893.

(2) *Conférences ecclésiastiques sur la Hiérarchie, pour servir de suite et d'appui aux Conférences d'Angers, par M. l'abbé de la Blandinière, ancien curé de Soulaines en Anjou, continuateur des Conférences du diocèse.* Paris, Gueffier, 3 vol. in-12, avec approbation et privilège. Le 1er volume, de VIII pages préliminaires, XXXIV de préface, 624 pages de texte. Le 2e et le 3e de VIII-616 pages chacun.

(3) Le privilège de Sorbonne, signé Asseline, est daté du 17 octobre 1784.

rédiger ce nouveau traité, après avoir eu sous les yeux tous les ouvrages publiés sur cette matière, tant par des théologiens que des jurisconsultes. Et, en passant, il critique le *Traité du pouvoir des évêques de France sur les empêchements de mariage* (1) récemment publié par son successeur à la cure de Soulaines, l'abbé Chatizel qui, dans son livre, avait parlé de l'ouvrage préparé par M. de la Blandinière comme d'une nouvelle batterie que l'épiscopat dressait contre le second ordre (2).

Comme certains autres ouvrages de M. de la Blandinière son *Traité de la Hiérarchie* souleva de vives critiques, principalement de la part des auteurs jansénistes. Le rédacteur anonyme des *Nouvelles ecclésiastiques* et le jurisconsulte Maultrot l'attaquèrent violemment et pas toujours avec convenance. Le dernier crut même devoir consacrer trois volumes à sa réponse qui parut en 1787 (3).

En 1786, M. de la Blandinière avait été nommé deuxième grand archidiacre de Blois (4). Nous n'avons pu retrouver

(1) *Traité du pouvoir des évêques de France sur les empêchements de mariage pour servir de supplément à la nouvelle édition des Conférences d'Angers,* par M. C. de la Néronière. D. en T. Prieur de Saint-Nicolas de Magny. Avignon, 1782, in-12 de XII-201 pages. Prévoyant que son livre pourrait être l'objet de violentes critiques, l'auteur, très ardent pour la défense des droits des curés contre les membres du Haut Clergé, avait pris la précaution de le dédier au Pape et de le faire imprimer en terre papale.

(2) *Traité du pouvoir des évêques* etc... page 131. « Un auteur, chargé dit-on par le haut clergé d'écrire sur la hiérarchie, prétend renverser d'un seul coup tous ces raisonnements. Les soixante-douze disciples n'étaient point présents à la Cène. Donc ils n'ont point reçu de J.-C. leurs pouvoirs; donc ils ne sont point d'institution divine, voilà la base de l'ouvrage projeté et le fondement de cette batterie qu'il se propose d'élever contre le second ordre. » Dans une note de la page 194 du même livre, M. Chatizer attaque encore M. de la Blandinière, en rappelant que l'auteur du Traité des Etats s'était attiré pour ce livre la censure des jurisconsultes de Paris.

(3) *Défense du second ordre contre les Conférences ecclésiastiques d'Angers.* Paris, 1787, 3 vol. in-12.

(4) Manuscrit de M. Gamond et Picot, *Mémoires pour servir à l'histoire religieuse pendant le XVIIIe siècle,* p. 557.

de traces de cette nomination, les archives religieuses du diocèse de Blois ayant été détruites pendant la révolution (1). Toujours infatigable, malgré son âge, le théologien n'en continuait pas moins de travailler avec la même application à terminer son œuvre, en rédigeant un dernier volume des Conférences d'Angers sur les *Synodes*, formant le tome 4e de son *Traité de la Hiérarchie* (2). Ce livre, publié à Paris, sans date, dut paraître vers la fin de 1787, ainsi que le prouverait l'approbation donnée en Sorbonne le 17 octobre de cette année. Le lecteur, Asseline, ne se borne pas à accorder à l'ouvrage une approbation générale. « On trouvera sans ces conférences, ajoute-t-il, l'exactitude des principes, la sagesse des décisions, la solidité des preuves qui caractérisent tous les ouvrages que le savant et respectable auteur a donnés au public. »

Le *Traité des Synodes* est précédé d'un long avertissement de 34 pages. Au début l'auteur, s'excuse de publier ce nouveau livre. « Ce n'est qu'avec peine que nous chargeons encore d'un nouveau volume la collection déjà trop volumineuse des Conférences d'Angers, mais nous pouvons bien assurer que celui-ci sera le dernier, et l'on nous croira aisément sur notre parole, quand on saura que c'est à l'âge de soixante-dix-huit ans que nous le commençons et que nous essayons de remplir la promesse que nous avons faite de donner des éclaircissements sur les synodes diocésains... ..... Dieu nous a conservé et nous lui consacrons ce dernier effort de notre vieillesse qui se ressentira peut-être trop de l'affaiblissement ordinaire aux personnes d'un âge avancé. » Il répond ensuite aux attaques dont son traité de la Hiérar-

(1) Lettre de M. l'abbé Porcher, secrétaire de l'Évêché de Blois.

(2) *Conférences ecclésiastiques sur les synodes pour servir de suite et d'appui aux Conférences d'Angers et formant le quatrième volume de celles sur la Hiérarchie, par M. l'abbé de la Blandinière, ancien curé de Soulaines en Anjou, continuateur des Conférences du diocèse et vicaire général de Monseigneur l'Évêque de Blois.* Paris, Gueffier, sans date, un volume in-12 de VIII-XXXIX et 446 pages.

chie est l'objet, notamment au rédacteur des *Nouvelles ecclésiastiques* qui, l'année précédente, dans trois numéros successifs de ce journal, avait critiqué son livre avec aigreur « en cherchant à inspirer de la défiance sur la sûreté de ses principes de morale », et au jurisconsulte Maultrot qui, se présentant comme le défenseur du clergé du second ordre, avait accumulé contre sa doctrine des accusations et des ironies présentées souvent sur un ton peu convenable et que M. de la Blandinière se garde bien d'imiter.

Un décret du 18 avril 1788 supprima le chapitre de Saint-Cloud, attribuant à chacun des chanoines, au Doyen et au chantre, une pension viagère établie suivant le produit de son bénéfice, « lequel a été fixé par ledit décret pour M. de la Blandinière, Doyen, à la somme de 1370 l. 7 s. 10 d. (1). »

L'année suivante, Louis XVI accordait à M. de la Blandinière une nouvelle faveur. Un brevet, daté à Versailles du 24 juillet 1789, attribuait à celui-ci une pension annuelle et viagère de 2000 livres sur les fruits et revenus de l'abbaye de Berdoues (2) au diocèse d'Auch, qui venait d'être accordée à M. l'abbé de Reveillade, vicaire général de Soissons (3). Ce fut sans doute une des dernières faveurs octroyées par le roi à des ecclésiastiques, car l'assemblée nationale n'allait pas tarder, quelques mois plus tard, le 2 novembre, à mettre la main sur les biens du clergé et M. de la Blandinière ne devait guère profiter de cette pension.

On était déjà en effet en pleine révolution.

Nous ne connaissons pas les sentiments de M. de la Blandinière sur la convocation des Etats généraux. Peut-être, comme bien d'autres esprits éclairés, avait-il pu espérer un moment que cette assemblée se bornerait à réprimer

(1) Communication de M. Ad. Planchenault, d'après une lettre de M. l'archiviste du département de Seine-et-Oise du 12 décembre 1892.

(2) Commune de Lasserre-Berdoues près Mirande (Gers).

(3) Arch. départ. de la Mayenne. Série L. Liasse 126, où se trouve une copie de ce brevet.

certains abus trop évidents. Mais, dès le début, ses illusions s'évanouirent. Si le prêtre ne put voir sans tristesse les premiers coups portés au clergé et à la religion, le théologien fut accablé par le vote de la Constitution civile du clergé. Comme son évêque, il refusa le serment et dut quitter Blois au commencement de 1791. Nous n'avons pu nous procurer de renseignements sur les circonstances de son refus de serment. Mais il ne semble pas qu'il soit resté à Blois aussi longtemps que Mgr. Lauzières de Thémines qui quitta cette ville seulement après l'arrivée de son successeur constitutionnel, le célèbre Grégoire, et après en avoir reçu l'ordre des administrateurs du département.

M. de la Blandiniére, alors âgé de 83 ans, paraît s'être retiré à Paris, aux environs sans doute du séminaire de Saint-Sulpice où il avait passé ses premières années de prêtrise, vivant dans la retraite, loin du bruit et des agitations de la politique.

Un de ses anciens amis, l'abbé Rangeard, curé d'Andard, avait été nommé député du clergé d'Anjou à l'Assemblée Nationale et avait prêté le serment constitutionnel. Il habitait donc aussi Paris. Les deux amis, bien séparés d'opinions, avaient complètement cessé de se voir et même de s'écrire. Mais le théologien qui avait vu avec douleur le vote de la Constitution civile du clergé et assistait aux premières persécutions dirigées contre les prêtres non assermentés crut devoir, lui aussi, protester contre cette loi schismatique en publiant une *Première lettre à M. Camus sur la Constitution civile du Clergé*, dans laquelle il combattait, au nom des principes, les doctrines de l'Assemblée Nationale.

Le 18 août 1791, il envoyait sa brochure à l'abbé Rangeard, avec une lettre charmante d'aménité, dans laquelle, rappelant les souvenirs d'une ancienne amitié, il exprime avec discrétion son chagrin d'avoir vu son ami se séparer de l'église catholique (1).

(1) Bibliothèque d'Angers, suppl. mss. 129 (Bibliographie Grille).

Paris, 18 août 1791.

Monsieur et très cher ami,

Nous nous aimons toujours, j'en suis sûr. Je connais votre cœur et je sens le mien. Cependant, quoique nous habitions la même ville, nous ne nous voyons pas. Mais cette ville est Paris, et Paris est un monde. J'ai 84 ans et ce serait pour moi un vrai voyage d'aller vous trouver, et vous, membre de l'Assemblée Nationale, de ce corps souverain qui conduit toutes les affaires publiques du roïaume, nous donne un nouveau corps de lois, nous fait passer dans un monde nouveau, vous êtes trop occupé pour sortir du cercle du canton que vous habités. Je n'ai aucun reproche à vous faire et je serais bien fâché de vous détourner de la vaste carrière où vous marchés. Peut-être aussi que, si nous nous voyions plus souvent, nous nous en aimerions moins, car nous sommes maintenant bien éloignés de principes et de conduite. Si ce n'était que des principes de bon goût, de littérature, je vous céderois volontiers la palme et nous pourrions jaser et disputer ensemble sans risque. Si ce n'était aussi que des principes philosophiques, nous pourrions, chacun de notre côté, suivre les étendards de Descartes, de Neuton, à volonté, mais à revanche. La dispute est bien plus sérieuse. Il s'agit de religion. Je suis catholique à l'ancienne manière, très soumis et très lié à Notre S. P. le Pape. Je respecte ses jugements, ses brefs. Je vois toutes les églises étrangères en faire autant, ainsi que tout l'ancien épiscopat de l'église gallicane. L'église l'avait envoyé pour la gouverner et ce que fait l'église, c'est Jésus-Christ qui le fait.

L'Assemblée Nationale nous présente et nous donne d'autres évêques et déjà ces nouveaux venus se comportent la plupart de manière à ne pas disposer beaucoup en leur faveur. Rien ne me paroit canonique dans leur élévation, leur consécration, leur prise de possession très profane et

très ressemblante à celle de Georges d'Alexandrie et ses consors.

Enfin, mon cher ami, je tiens et je tiendrai toujours à l'ancien épiscopat. J'ai fait sur cela un petit écrit. Je vous l'adresse avec plaisir. Je vous en envoie même deux exemplaires. C'est une *Première lettre à M. Camus*. Je ne serais pas fâché qu'elle parvint jusqu'à lui, parce que je la crois honnête pour lui. Je ne mentionne pas encore ses observations que je scai d'ailleurs avoir été réfutées. Je n'établis que des principes. Ces principes je les avais avant l'assemblée, je les conserve encore, et, comme je les crois solides, je les conserverai jusqu'à la mort. Vous les verrez, vous les jugerez. Ce sont au reste ceux de M. Bossuet.

Je ne vous demande point ce que vous pensez, ce que vous faites au milieu de toutes les brouilleries de l'assemblée. Ce qu'on nous en a débité ne m'inspire pas une grande confiance. Vous êtes à portée de mieux voir les choses et d'en juger avec plus de connoissance. Tout ce que j'en conclus, est que la France se trouve dans une triste situation, que tout y est bouleversé. Des provinces, on n'apprend que de tristes nouvelles, des horreurs, la foi est affaiblie dans tous les esprits, toutes les bonnes œuvres anéanties. Les grandes choses qu'avoit fait S. Vincent de Paul, le héros de l'humanité, et pour le soulagement des misérables, pour la régularité du clergé, pour les fonctions du zèle, n'existent plus. Nos apôtres sont Fauchet, les Grégoire, le bon Gobel, etc. Ils prêchent la Constitution, c'est là leur Evangile.

Notre ami, l'abbé Chatizel, a été chassé de Soulaines, obligé de sauter par dessus les murs de son presbytère, a été poursuivi durant 5 jours dans sa fuite, a été découvert à Laval où il s'étoit caché (1). Je ne scais ce qu'il est devenu

(1) M. Chatizel, nommé député du Clergé d'Anjou aux Etats-Généraux, avait quitté l'Assemblée Nationale au moment du vote de la Constitution civile du clergé et était rentré dans sa paroisse sans avoir consenti à prêtes le serment. Dans la nuit du 28 au 29 août 1791, une troupe de garder

depuis. Voilà le nouvel esprit de nos Prélats révolutionnaires. Qu'on laisse aux catholiques la liberté de conscience si solennellement décrétée.

Je vous crois trop sensé pour approuver tout ce qui se fait et se passe, trop raisonnable et trop catholique pour vous attacher au char des nouveaux évêques, et que vous avez l'âme trop grande pour reconnaître en eux ce que Dieu ne leur a pas donné, une mission qu'ils n'ont pas reçue.

Ayez pourtant soin, s'il vous plaît, d'arrêter les motions violentes qu'on fait quelquefois contre les ecclésiastiques que vous appelez non conformistes. Je les connois bien, ils ne sont pas certainement la honte du clergé.

« Si j'avois quelque occasion pour faire passer quelques exemplaires de ma brochure à Mad^e le Corvaisier je lui en ferais passer volontiers.

« Je suis dans les sentiments de notre inviolable amitié,

Monsieur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur.

« De la Blandinière.

« Ne dites rien de moi à M. Camus. Prenons garde que l'église gallicane ne devienne bientôt semblable à l'église anglicane (1). »

Cette *Première lettre à M. Camus* nous est connue uniquement par celle que l'auteur adressait à l'abbé Rangeard

nationaux d'Angers envahit son presbytère, mais sans pouvoir le saisir. Il se refugia à Laval, où il fut découvert, mais parvint encore à s'échapper et se retira à Paris. Il collabora au journal de l'abbé Barruel pendant quelque temps et passa en 1792 en Angleterre d'où il revint seulement en 1803. Il rentra alors dans sa paroisse, mais démissionna en 1807 et vint habiter Angers, simple prêtre habitué à S. Joseph. Il mourut le 22 septembre 1817 âgé de 84 ans.

(1) *A Monsieur, Monsieur l'abbé Rangeard, archiprêtre d'Angers, député à l'Assemblée Nationale à Paris.*

en même temps que sa brochure. Mais celle-ci suffit du reste pour nous en faire connaître les principes.

Malgré son âge avancé, M. de la Blandinière avait conservé l'esprit aussi vif et aussi actif. Ses facultés étaient restées aussi présentes que par le passé. Au mois de janvier 1792, il travaillait encore à une *Dissertation sur l'Etat présent de l'église gallicane*, dans laquelle il attaquait, au nom de la Doctrine, l'élection et l'intronisation des évêques constitutionnels. C'est encore une lettre à l'abbé Rangeard, rentré comme curé assermenté à Andard, après la séparation de l'Assemblée Nationale, qui nous fait connaître ce nouveau travail (1).

Paris, 1 janv. 1792.

Je ne croyais pas, Monsieur et très cher ami, avoir jamais des compliments à faire en 1792 sur la nouvelle année. Vous, Monsieur, vous devez espérer d'en faire et d'en recevoir. Plus ceux que je vous fais étaient en dehors du cercle de mes espérances, plus ils sont sincères, remplis d'amitié et de reconnaissance. J'offre bien de tout mon cœur mes vœux à Dieu pour qu'il vous éclaire de ses lumières et qu'il vous comble de ses bénédictions et de ses grâces.

Tandis que vous vous occupez à Andard de votre histoire d'Anjou, moi je suis lié, à Paris, à ma théologie et je viens de travailler à une *Dissertation sur l'état présent de l'Eglise Gallicane* où nous ne serions pas, suivant les apparences, du même sentiment. Il y est question principalement des Prélats constitutionnels et je vous en parle parceque vous ne l'êtes pas. Vous êtes curé de la Bonne Roche, nommé par l'Eglise, taillé dans la pierre fondamentale sur laquelle cet édifice divin est bâti (2). Mais les Prélats Constitutionnels

(1) Bibliothèque d'Angers. Suppl. Mss. 129 *(Biographie Grille)*.

(2) L'abbé Rangeard était curé d'Andard avant la Révolution et y était resté comme curé Constitutionnel après sa prestation de serment.

sont tout autre chose. Je dis donc à cet égard qu'il y a maintenant en France un schisme ouvert, puisqu'il y a deux églises qui ont toutes deux leurs pasteurs différents, lesquelles ne communiquent point ensemble. Car il reste aux anciens évêques, aux anciens curés un troupeau très nombreux et qui augmente ici tous les jours, et qui augmenterait bien davantage si l'on jouissait d'une pleine liberté de conscience. J'examine donc laquelle de ces deux églises et communions a le vrai caractère de l'Eglise catholique et celle à qui manque ce caractère. Je prends mon *Credo* où je vois l'unité, la catholicité, et la catholicité établit le vrai caractère de l'église de Jésus-Christ. De là, je pose trois propositions : 1° Pour appartenir à la véritable Eglise et y exercer un ministère légitime, il faut être en communion avec tous les Evêques de l'Eglise Universelle. 2° Être dans l'ordre de la succession apostolique. 3° Être en communion avec la chaire de S. Pierre, centre de Droit Divin de l'unité ecclésiastique.

Je trouve ces caractères réunis dans la portion de l'église de France attachée aux anciens évêques, évêques reconnus par toutes les facultés de théologie qui y sont l'oracle de la religion, par toutes les congrégations des ecclésiastiques séculiers qui ont le mieux conservé l'esprit de la religion, et par tant de prêtres attachés à leur cause et qui y ont sacrifié leur état, leur fortune, leur repos et sont déterminés à sacrifier leurs vies mesme, ainsi que le faisaient les premiers fidèles, à la conservation de la religion, Je suis bien fâché de ne trouver aucun de ces caractères dans l'église gouvernée par les Prélats constitutionnels.

Pour la preuve des principes se sont offerts à moi : S. Cyprien à l'égard des Novatiens (1), S. Augustin, S. Optat de Milève dans l'affaire des Donatistes (2), et pour l'applica-

(1) Partisans de Novat, diacre de l'église de Carthage, célèbre hérésiarque du III° siècle, dont les doctrines furent combattues par S. Cyprien.

(2) Donatistes, partisans de Donat, évêque schismatique d'Afrique, 305,

tion je n'ai eu qu'à changer les noms et j'ai trouvé d'avance la solution des difficultés qu'on peut faire, elle est dans ces saints Docteurs, et en particulier de celle de la conservation des dogmes et des usages catholiques. Nicole et Bossuet m'ont également servi. Vous devinez tous mes raisonnements et certainement vous n'êtes point Pelletieriste (1).

Je suis aussi un peu historien. Je tire un grand parti de l'histoire des Donatistes. Je n'oublie pas leurs *circoncellions*,

J'ai l'honneur d'être, avec la plus respectueuse amitié, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

De la Blandinière (2).

Nous ignorons si la *Dissertation sur l'état présent de l'église gallicane* dont il est question dans la lettre qui précède a jamais paru.

Mais cette lettre prouve qu'à 84 ans M. de la Blandinière avait conservé toute son intelligence. Sa mémoire est toujours aussi sûre. Sa main est aussi ferme. C'est avec la même indulgente bonté qu'il écrit à son ami, le prêtre constitutionnel, profitant de l'époque du 1er janvier pour lui adresser ses vœux de nouvel an, sans un mot de blâme ou de reproche, se bornant à lui rappeler qu'il continue à adresser au ciel de ferventes prières pour demander à Dieu d'éclairer de ses lumières un ami toujours cher et dont au fond du cœur il déplore la conduite (3).

dont les principes furent combattus par S. Optat qui a écrit l'histoire de cette hérésie et par S. Augustin.

(1) Hugues Pelletier, né à Angers le 28 janvier 1729, chanoine régulier de sainte Geneviève, prieur-curé de Beaufort-en-Vallée, nommé évêque constitutionnel d'Angers le 6 février 1791.

(2) *A Monsieur, Monsieur l'abbé Rangeard, archiprêtre d'Angers, curé d'Andard, à Andard, près Angers.*

(3) L'abbé Jacques Rangeard, né à Angers le 17 mai 1753, secrétaire du chapitre de Saint-Maurice en 1747, membre de l'Académie d'Angers en 1754, curé de S. Aignan en 1760, puis curé archiprêtre d'Andard en 1767,

Nous ne possédons aucun renseignement sur les dernières années de la vie de M. de la Blandinière.

Nous le trouvons toutefois au mois d'avril 1792 réclamant près du Directoire du Département de la Mayenne la liquidation de la pension de retraite à laquelle il avait droit aux aux termes de la loi. Dans sa demande, écrite de sa main et datée de Paris le 26 avril 1792, il expose que ses traitements, pensions et bénéfices, ayant été supprimés par suite de la confiscation des biens du Clergé, il a besoin pour vivre de la pension que l'état accorde aux ecclésiastiques dépossédés. Un état, fourni par le District de Château-Gontier le 25 mai, fixe les revenus dont M. de la Blandinière jouissait en 1789 à 5762 livres, savoir : 1450 livres pour le revenu du prieuré de Ballée ; 800 livres de la pension réservée par lui sur la cure de Soulaines ; 2000 livres de la pension accordée par le roi sur l'abbaye de Berdoues, enfin 1512 livres, 16 s 8 d, somme à laquelle avait été fixée l'indemnité à laquelle il avait droit par suite de la suppression du chapitre de Saint-Cloud (1).

Sur l'avis conforme du district de Château-Gontier le Directoire du département de la Mayenne fixa la pension qui serait attribuée à M. de la Blandinière à 1000 l. de principal et la moitié du surplus de ses anciens revenus, soit en tout 3381 l. 8 s. 4 d. (2).

Cette somme eut été suffisante sans doute, si elle eut été régulièrement payée, mais le gouvernement révolutionnaire ne devait pas tarder à suspendre le paiement des pensions

élu député du Clergé aux Etats-Généraux de 1789, siégeant avec la majorité et assermenté, rentré dans sa cure en 1791, retiré à Angers pendant la Terreur et attaché au Bureau du triage des titres, président du Presbytère Constitutionnel en 1796, mort le 31 mars 1797.

(1) La pension de 1000 livres sur les biens du clergé accordée à M. de la Blandinière par l'Assemblée générale du clergé de France de 1780, n'est pas mentionnée dans cet état. Peut-être avait-elle été supprimée déjà avant 1789.

(2) Arch. Déport. de la Mayenne, série L. liasse 126

ecclésiastiques, réduisant ainsi à la misère ceux qu'il avait déjà dépouillés une première fois par le décret du 2 novembre 1789.

Recueilli sans doute par quelques amis, vivant à l'écart, dans quelque quartier retiré; M. de la Blandinière, que son âge rendait peu dangereux, ne semble pas avoir été inquiété pendant la Terreur. Alors que les membres du clergé non assermenté étaient partout l'objet de poursuites rigoureuses, il ne paraît pas qu'il ait été emprisonné ; du moins aucun des auteurs qui ont parlé de lui ne mentionne son incarcération. Il s'éteignit, suivant M. Picot, au mois de janvier 1795, âgé de 87 ans (1).

Il ne nous appartient pas de juger les ouvrages de M. de la Blandinière. Nous nous bornerons à emprunter aux notes laissées par François Grille, ancien bibliothécaire de la ville d'Angers, l'appréciation suivante du style de cet éminent théologien.

« Sa manière simple est tout-à-fait conforme au sujet qu'il traite. Son style est généralement aisé et coulant. Peut-être, à force de vouloir le rendre clair et abondant, l'a-t-il énervé et rendu un peu lâche dans quelques endroits.

« Au total, ce qu'a fait M. de la Blandinière ne nuit point au travail de ses prédécesseurs et ne le dépare point. S'il a moins de méthode et de précision, s'il est moins maître de son sujet, on peut dire néanmoins qu'il procède avec une parfaite connaissance de sa matière, qu'il la possède à fond et qu'il met dans la discussion autant de sagesse que de justice. Ce qui est surtout digne de louange, c'est un ton de modération dont il ne se départ point.

« Critiqué avec aigreur, avec amertume, il répondit avec calme, avec noblesse. « Il ne nous échappera rien; dit-il, dans un de ses avertissements (page 7 de l'Avertissement

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du XVIIIe siècle.*

des Conférences sur les Etats (1), contre des jurisconsultes habiles, dont nous estimons les lumières et l'érudition. » Ces jurisconsultes pourtant avaient traité son ouvrage de méprisable et d'autres qualifications non moins injurieuses » (2).

Nous ne pouvions trouver mieux que cette appréciation rendant justice au talent de l'écrivain, à l'érudition du théologien, à la modération du polémiste, pour terminer cette notice sur M. de la Blandinière, heureux d'avoir pu, dans ces quelques pages, rappeler le souvenir d'un homme distingué par ses talents et ses vertus, que la Province du Maine doit s'honorer de compter au nombre de ses enfants.

E. QUERUAU LAMERIE.

(1) Nous n'avons pas jusqu'ici rencontré ce volume. V. aussi la réponse à Maultrot en tête du Traité des synodes.

(2) Bibliothèque d'Angers, suppl. mss. 129.

LES VITRAUX DE JEANNE D'ARC

CONCOURS DE 1893

II

LA PRISE DE JEANNE D'ARC A COMPIÈGNE

PAR MM. CHAMPIGNEULLE ET ALBERT MAIGNAN

De tous les projets présentés au concours des vitraux de Jeanne d'Arc, ceux de MM. Champigneulle et Albert Maignan sont aujourd'hui les plus connus. Après avoir obtenu déjà un légitime succès à l'exposition de l'École des Beaux-Arts, au mois d'octobre, ils sont venus en effet, dans ces derniers temps, occuper une place d'honneur au Salon des Champs-Élysées, au haut du grand escalier, où le public les rencontrait tout d'abord sur son passage en pénétrant dans les salles du premier étage.

Cette circonstance qui a contribué à les mettre particulièrement en relief, jointe aux nombreux articles que la presse leur a consacrés, rend superflue toute nouvelle description.

Rappelons seulement que les aquarelles de M. Albert Maignan sont, comme celles des autres exposants, au nombre de dix et représentent les dix scènes de la vie de Jeanne d'Arc déterminées par le programme du Concours. Les plus remarquées de la plupart des critiques sont : *L'Entrevue*

Mes amis Je
vous signifie
que l'on m'a
vendue a table
comment la
mort de
Depuis fut prise
la ville de Compiegne

VIII

de Charles VII et de Jeanne au château de Chinon, « scène superbe et admirablement traitée » ; *la Prise des Tourelles*, que M. Champigneulle a dès maintenant exécutée en vitrail (1) ; *l'Action de grâces dans la cathédrale d'Orléans* qui se distingue par une très heureuse idée et rend avec un rare bonheur l'émouvant spectacle « de la prière d'une sainte » ; *la Prise de Jeanne à Compiègne ; le Martyre*, « conception splendide, traduite avec un talent supérieur qui fait de cette aquarelle un travail hors ligne ».

Dans son ensemble, l'œuvre de M. Albert Maignan a été très appréciée des peintres. Chaque scène est un véritable tableau, au coloris vigoureux, « avec une abondance de luminosités dans les feuillages, dans les lueurs des torches, dans les tapisseries, dans les étoffes brodées, dans les flammes du bûcher, dans l'embrasement aveuglant d'un immense soleil couchant ». C'est dans tout son éclat, le vitrail moderne qui se joue des lois d'irradiation des verres teintés et qui ouvre les baies des cathédrales, en même temps qu'à la lumière, aux horizons lointains et aux perspectives infinies.

L'aquarelle que nous reproduisons aujourd'hui, grâce à l'extrême obligeance de MM. Champigneulle, Albert Maignan et de notre collègue M. Jules Chappée, donne une idée exacte de ces caractères distinctifs. Elle semble un tableau plus qu'un vitrail.

Ajoutons qu'elle révèle une étude approfondie du XVe siècle et qu'elle offre le grand mérite de répondre parfaitement à la réalité historique. « Contre un groupe d'hommes qui l'assaillent de toutes parts, Jeanne ne se défend que comme une femme, non pas avec l'épée, mais avec sa bannière et ses mains ». Elle se renverse en arrière d'un geste

(1) Ce vitrail a été fort admiré, mais il permet de se rendre compte, en le comparant avec l'aquarelle placée tout auprès, des modifications imposées dans l'exécution au projet primitif, très difficile assurément à reproduire pour la peinture sur verre.

désespéré. Comme on l'a fort bien dit, « ne voit-elle pas là-haut ses saintes qui pleurent » ?

Dès le premier jour du concours, les cartons de MM. Champigneulle et Albert Maignan avaient eu le privilège d'attirer beaucoup de préférences et d'être placés au nombre des trois projets principaux qui devaient se disputer le premier prix. A défaut de ce prix attribué à MM. Galland et Gibelin, ils ont recueilli des éloges auxquels nous ne saurions rien ajouter, mais que nous sommes fiers de constater dans cette *Revue,* puisque M. Albert Maignan appartient à notre pays toujours heureux d'applaudir à ses succès.

Comme M. Champigneulle qui est lorrain et a publié une intéressante notice sur la mission de Jeanne d'Arc, M. Albert Maignan a vaillamment combattu, avec son âme d'artiste et de patriote, en l'honneur de Jeanne d'Arc. Les innombrables amis que Jeanne compte parmi nous lui seront toujours reconnaissants, ainsi qu'à M. Lionel Royer, d'avoir si honorablement représenté le Maine dans ce tournoi artistique et patriotique dont notre histoire provinciale doit conserver au moins le souvenir.

ROBERT TRIGER.

A JEANNE D'ARC

ET A SES DÉFENSEURS DANS LE MAINE :

AMBROISE DE LORÉ

CAPITAINE DE FRESNAY, DE SAINTE-SUZANNE
ET DE SAINT-CÉNERY
COMPAGNON D'ARMES DE LA PUCELLE A ORLÉANS ET A PATAY
MORT PRÉVÔT DE PARIS

(D'hermines à trois quintefeuilles de gueules.)

MARTIN BERRUYER

ÉVÊQUE DU MANS

(D'azur à trois coupes couvertes posées 2 et 1).

Dessin de M. Lionel Royer.

MÉMOIRE

DU RÉVÉREND PÈRE EN DIEU ET SEIGNEUR

MAITRE MARTIN BERRUYER

ÉVÊQUE DU MANS

POUR LA RÉHABILITATION DE JEANNE D'ARC

« *Juste quod justum est persequeris.* Recherchez loyalement ce qui est juste. » (DEUT. XVI, 20.) Ces paroles s'adressent surtout aux juges dont quelques versets plus haut il est dit : « *Judices constitues ut judicent populum justo judicio.* Vous établirez des juges pour juger le peuple en toute justice. » Pour qu'un jugement soit juste, il faut que cette qualité s'applique à la matière même du jugement, c'est-à-dire, que les innocents soient absous, les coupables punis et qu'il y ait proportion entre la faute et le châtiment. Il faut de plus que cette qualité se retrouve dans la forme employée dans ce jugement, car de l'avis des jurisconsultes, la manière de procéder doit être juste et loyale. Dans le procès qui a été intenté à cette jeune fille appelée communément Jeanne la Pucelle, le jugement est entaché de nullité, car la sentence n'est juste ni quant au fond, ni quant à la forme où elle a été rendue.

Pour ce qui est de la forme, le sieur Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, n'était pas le juge compétent de Jeanne.

Lui et ses assistants étaient ses ennemis mortels, et comme tels, elle les avait récusés ; elle-même a soumis ses paroles et ses actes à notre Seigneur le Pape : elle demanda que ses paroles et ses actes soient déférés au Souverain-Pontife et au Concile général. N'y a-t-il pas là un appel à Rome, bien que le mot ne se trouve pas expressément formulé et cet appel, étant donnés les circonstances, n'est-il pas légitime? S'appuyant sur le refus de laisser Jeanne se choisir un conseil, sur les nombreuses charges entassées contre elle, sur les difficultés qui se trouvaient dans la matière à juger et sur mille autres faits, relevés avec beaucoup de talent par ceux qui ont écrit sur ce sujet, les plus habiles jurisconsultes ont prouvé jusqu'à l'évidence que le procès intenté à la dite pucelle et la sentence qui l'a suivi doivent être, pour vice de forme, déclarés nuls ou tout au moins annulés et cassés.

Mais il nous faut surtout insister sur le fond de ce procès, c'est-à-dire, admettant pour un moment que la procédure ait été régulière, la dite Jeanne est-elle cette femme que la sentence portée contre elle nous représente, et devait-elle être condamnée et livrée au supplice du bûcher?

C'est dans un but bien déterminé que les juges et leurs assesseurs ont déclaré cette pucelle convaincue des crimes épouvantables relatés dans le jugement : ils voulaient souiller d'une tache infâme notre souverain, le roi très chrétien, et ses fidèles sujets. Dans ses guerres, dans son couronnement, dans la conquête de son royaume, il aurait eu recours au ministère d'une femme adonnée à la superstition, sorcière, invocatrice des démons, ne cessant de blasphémer, schismatique, hérétique et convaincue de tous les crimes épouvantables que la sentence énumère. A Rouen, dans un discours public, prononcé devant les juges et leurs assesseurs, il est rapporté que l'orateur s'écria : « O royaume de France, autrefois réputé le royaume très chrétien, tes rois et tes princes s'honoraient jadis de ce titre ; mais maintenant, grâce à toi, Jeanne, celui qui se dit roi de France, en s'attachant à

toi et en croyant à tes paroles, est devenu hérétique et schismatique. » Et Jeanne aussitôt de répondre avec courage : « Sauf votre respect, il n'en est pas comme vous le dites, et je veux que vous sachiez que parmi tous les chrétiens actuellement existants, il n'est pas de meilleur catholique que lui. »

En examinant le fond de ce procès cinq points seront à établir :

I. Dans tous les actes de ce que Jeanne appelle sa mission, elle n'a pas agit pas sous une influence humaine, mais poussée par un esprit supérieur.

II. Dans tous les actes de ce que Jeanne appelle sa mission, elle ne paraît pas avoir agi sous l'influence de l'esprit malin, mais bien plutôt sous l'influence de l'esprit de Dieu.

III. Jeanne ne fut jamais ce que la sentence portée contre elle affirme.

IV. Réponse à ce qui est objecté ou peut être objecté contre Jeanne touchant ses paroles et ses actions qui paraissent soulever quelque difficulté.

V. Conclusion : Jeanne a été jugée sans preuve sérieuse et en dehors de toute justice et sa condamnation à la peine du feu est une impiété.

CHAPITRE I.

Dans tous les actes de ce que Jeanne appelle sa mission, elle n'a pas agi sous une influence humaine, mais poussée par un esprit supérieur.

Ceci se prouve par sept considérations : 1° *la difficulté pour Jeanne de concevoir l'objet même de sa mission.* C'est une jeune vierge de 17 ans, de mœurs très simples, née de parents pauvres, et habituée à garder les troupeaux, qui, abandonnée aux seules forces humaines, aurait formé le

projet incroyable et en apparence irréalisable d'aller trouver le roi de France, de lui affirmer qu'elle a mission de délivrer elle-même le royaume de France de l'état misérable où il se trouvait, de battre les Anglais, de faire lever le siège d'Orléans, de faire couronner le roi à Reims, et de lui rendre son royaume. Mais ne sait-on pas que les jeunes filles sont ordinairement simples, réservées, timides, surtout si elles sont pauvres et élevées à la campagne. Il semble donc que le dessein d'une entreprise si ardue n'a pu naître dans son esprit que sous une influence plus qu'humaine.

2° *La constance et la persistance que Jeanne apportait à affirmer sa mission.* Parmi les hommes auxquels elle découvrit son projet, il n'en manqua pas pour la réprimander et la dissuader de ce qu'ils regardaient comme le fruit d'une imagination en délire : jamais elle ne se rendit à leurs raisons et elle affirma avec constance sa mission. De là nous pouvons conclure que ce projet ne fut pas l'œuvre d'une intelligence humaine, mais d'un esprit supérieur. Gamaliel ayant à juger des paroles et des actes des Apôtres, disait : « Eloignez-vous de ces hommes et laissez-les aller : si leur doctrine ou leur œuvre vient des hommes, elle tombera d'elle-même ; si au contraire, elle est de Dieu, vous ne pourrez la détruire ; laissez-les donc aller de peur que vous ne paraissiez lutter contre Dieu même ». (Act. V, 38, 39.)

3° *L'énergie qu'elle mit à accomplir sa mission.* Ne comptant en effet pour rien les dangers de la route, le labeur d'un tel voyage, la distance de 130 lieues qui sépare la maison de son père de la ville de Chinon, dans le duché de Touraine, où se trouvait alors le roi, les fatigues d'une longue chevauchée pour elle qui n'en avait nulle habitude, elle monte à cheval et arrive jusqu'au roi.

4° A Poitiers et à Chinon, pendant trois semaines, des prélats, des docteurs, des jurisconsultes, aussi versés dans le droit civil que dans le droit canon, l'ont examinée ; le roi, ces mêmes prélats, les membres expérimentés du conseil

royal, bien plus les soldats et le peuple fidèle au roi, ajoutèrent foi à ses paroles ; ce qui n'aurait pas eu lieu pour un projet formé par la prudence humaine. Pour donner ainsi leur confiance à cette pucelle, tous ces cœurs n'ont-ils pas dû être touchés par quelque esprit supérieur, par celui-là même qui avait inspiré à cette jeune fille un dessein si extraordinaire. D'un côté, celle-ci était de basse condition, fort pauvre, et, en dehors de ce qui avait trait à sa mission, paraissait être d'une intelligence fort ordinaire. D'un autre côté, le but de sa mission était en dehors de toute croyance et même de tout espoir, étant donnés la grande puissance des Anglais et l'abaissement du roi privé alors de tout secours humain. Ajoutez à cela que de tout le pays soumis au roi, des hommes de toute condition, nobles, bourgeois, paysans, en grande foule, se mirent d'eux-mêmes à sa suite, sans y être contraints, ni appelés, sans solde, mais à leurs propres frais. Qui, je le demande, oserait dire que toute cette foule a été soulevée d'un seul coup par une puissance humaine et non par cet esprit supérieur qui faisait agir cette jeune fille ?

5° *La manière de faire de cette Pucelle.* La femme par sa nature même est peu apte à supporter les grands travaux, elle est timide et tremble comme une feuille agitée par le vent à la vue des hommes d'armes. De notre côté qu'avons nous vu ? Cette jeune fille, sans expérience de la guerre, au dire de témoins dignes de foi, est supérieure aux généraux les plus expérimentés pour ranger une armée, pour chevaucher, manier la lance, porter l'étendard, attaquer l'ennemi et se servir de ses armes. Elle n'avait pas l'habitude des longues courses, et cependant, allant çà et là au milieu de l'armée, elle surpassait les hommes les plus robustes dans les veilles de nuit ; où les hommes les plus courageux craignaient, elle demeurait intrépide, toujours au premier rang s'il s'agissait de combattre les Anglais. Elle animait tous les soldats de son exemple et de ses chaleureuses exhortations ; et comme il est dit de Judas Machabée : Ceux qui étaient

avec elle devenaient braves comme des lions. Du côté opposé, une grande frayeur s'était emparée des Anglais, et ils n'avaient plus de courage pour résister. De là vint que devant Orléans et Jargeau, un grand nombre fut tué, d'autres faits prisonniers et le reste mis en fuite. Qui donc oserait dire que tout cela a été fait naturellement par une pauvre jeune fille ?

6° La preuve que nous apportons en sixième lieu est irréfutable : *Jeanne a dit beaucoup de choses qu'humainement elle ne pouvait connaître.* Elle a en effet parfaitement décrit l'épée, marquée de trois croix, cachée dans l'église de Sainte-Catherine de Fierbois, en Touraine, et jamais elle n'avait été en ce lieu ; et on n'a pas entendu dire que quelqu'un lui en eut parlé. Elle a annoncé qu'elle ferait lever le siège d'Orléans, qu'elle serait blessée devant cette ville, et que, malgré cette blessure, elle ne cesserait de travailler pour faire couronner le roi à Reims, que celui-ci serait rétabli dans son royaume, qu'il en ferait la conquête, que les Anglais le veuillent ou non, et que, à la suite d'une grande victoire accordée par le Seigneur aux Français, les Anglais seraient chassés, à l'exception toutefois de ceux qui étaient morts en ce pays. Tout est arrivé comme elle l'a prédit. Comme tous ces faits étaient des futurs contingents dépendants de la libre volonté de l'homme, il est évident que Jeanne n'a pu naturellement les connaître d'avance. Il faut donc qu'ils lui aient été révélés par un esprit supérieur.

7° *Des réponses de Jeanne aux interrogations et aux questions délicates, difficiles, captieuses et embrouillées qui lui furent posées*, il ressort avec évidence pour tout homme de bonne foi qu'elle n'a pu répondre ainsi avec les seules ressources d'une intelligence humaine, et qu'elle était inspirée par un esprit supérieur. Cela d'ailleurs apparaîtra plus clairement de ce que nous dirons plus loin. Et sur ce point nous sommes d'accord avec ceux qui l'ont jugée : Jeanne agissait sous une influence surhumaine ; mais ils ajoutent

que c'était sous l'influence de l'esprit malin, et ils l'ont condamnée pour ce fait comme adonnée à la superstition, invocatrice des démons, sorcière, idolâtre. Il nous faut démontrer le contraire dans le chapitre suivant.

CHAPITRE II

Dans tous les actes de ce que Jeanne appelle sa misson elle ne paraît pas agi avoir sous l'influence de l'esprit malin, mais bien plutôt sous l'influence de l'Esprit de Dieu.

Un fait peut être connu de deux façons : avec une certitude absolue, ou d'après des conjectures. Personne ne peut rien connaître des révélations que Jeanne affirmait lui avoir été faites à moins d'avoir eu une révélation divine.

On ne saurait avoir la certitude d'un fait si on ne peut le juger dans sa cause. Dieu, auteur des révélations, nous est inconnu à cause de ses perfections infinies, selon ce qui est dit au livre de Job : « Dieu est grand : il surpasse notre science. » (XXXVI, 26.) Nul ne peut donc avec certitude savoir si ces révélations viennent de Dieu, à moins que Dieu, de qui elles sont, ne le lui ait révélé, et de là vient que l'Apôtre dit, dans la première Épitre aux Corinthiens : « Qui des hommes connaît ce qui est dans l'homme, sinon l'esprit de l'homme qui est en lui. Ainsi ce qui est de Dieu, personne ne le connaît, si ce n'est l'esprit de Dieu. » (I. COR. II. 11.)

La seconde manière de connaître un fait est de le connaître par conjectures au moyen de quelques signes, et ainsi on peut savoir si les révélations que Jeanne affirme avoir reçues, viennent de Dieu et non de l'esprit malin : ce qui peut déjà se déduire de ce que nous avons dit au chapitre précédent. Nous tirerons de preuves encore plus fortes les considérations suivantes. Dans tout ce qui surpasse la portée de l'intelligence

humaine notre jugement doit s'établir d'après des conjectures.

1° Quelle a été la personne qui a reçu les révélations? Son âge? Sa conduite? Les jeunes filles ordinairement ne sont pas sorcières, ni divinatrices; elles ne font avec le démon ni pactes formels, ni pactes tacites. Les femmes que les démons trompent ainsi, avec la permission de Dieu, sont ordinairement avancées en âge, et le manque de foi ou d'autres fautes les ont amenées à cet abîme. Jeanne au moment où elle eut, d'après ses aveux, sa première révélation, était âgée de treize ans; on ne lui connaissait aucun vice. Bien plus, si nous examinons sa manière d'être, elle était humble, pieuse, vaquant jour et nuit à la prière accompagnée de soupirs, de larmes abondantes et de gémissements. Elle aimait à visiter l'église, souvent se confessait et se nourrissait du pain supersubstantiel. C'est alors qu'elle jeûnait, a-t-elle dit, qu'elle entendait ses voix. De même Daniel, aprés un jeûne, fut favorisé de l'apparition des anges. Elle entendait encore ses voix au moment de complies, quand se sonnait l'*Ave Maria*. Lorsque les esprits lui apparaissaient, elle se signait du signe de la croix et elle agissait ainsi sous l'impulsion divine. Par le signe de la croix en effet, les démons sont effrayés et mis en fuite. Jamais elle ne demanda rien à ses esprits si ce n'est le salut de son âme et, dès qu'elle eût entendu ses voix, elle ne voulut plus prendre part aux jeux de son âge. Dans le cours du procès, des enquêtes furent faites au lieu de sa naissance sur sa vie et sur sa conduite, mais comme elles étaient entièrement à sa louange, on se garda bien de les faire connaître. Après être sortie de la maison de son père, elle s'informait toujours de la demeure des femmes pieuses, honnêtes, vertueuses et de bonne renommée; elle s'y arrêtait et s'entretenait avec plaisir avec elles; jamais au contraire avec les hommes, à moins que l'exécution de sa mission ne l'exigeât. Ceux qui vivent dans les camps sont trop souvent libertins et débauchés: pour elle, elle garda toujours intacte sa

virginité jusqu'à la fin de sa vie; et ce fut une grâce de Celui qui, par ses ordres, la faisait vivre au milieu des gens de guerre. Pendant le jugement, des femmes furent chargées d'examiner si elle s'était souillée dans le crime. Elle fut trouvée vierge : ordre formel fut donné de garder la lumière sous le boisseau et de ne pas divulguer le résultat de l'enquête. Comment donc oser dire que cette jeune fille d'un âge si tendre et ornée de tant de vertus a été le jouet des esprits malins ; ne faut-il pas plutôt dire qu'elle fut inspirée par l'esprit de Dieu ?

2°. Quels étaient les esprits qui apparaissaient à Jeanne ? Il était de toute convenance qu'à une vierge n'apparussent que des vierges. Sᵉ Catherine et Sᵉ Marguerite, que peut-être Jeanne honorait d'un culte spécial, se manifestèrent à elle. Il convenait encore qu'un Ange apparut à une vierge, car il y a un lien étroit entre la nature angélique et la virginité, selon ce qui est écrit dans S. Mathieu : « Après la résurrection, il n'y aura plus de mariages, mais les élus seront dans le ciel comme les anges de Dieu. » (MAT. XXII. 30.) Enfin il convenait, à cause de celui vers qui Jeanne était envoyée, que l'ange qui se manifestait à elle, fut S. Michel. Celui-ci en effet est de l'ordre des Principautés à qui il appartient de veiller sur les royaumes et sur les provinces, de les protéger et d'éloigner d'eux tous les maux. Il est dit au livre de Daniel : « Voici que Michel le premier entre tous les princes est venu à mon aide », et quelques versets plus loin : « Nul ne vient à mon secours dans mes peines, si ce n'est Michel, votre prince. » (DAN. X, 13, 21.) S. Michel était autrefois le chef du peuple choisi de Dieu et de la synagogue, maintenant il est le prince, le guide et le protecteur de l'église chrétienne. Parmi tous les royaumes soumis au Christ, le royaume de France à cause de sa foi et de sa piété a mérité de porter le titre glorieux de très chrétien. S. Michel veille donc tout particulièrement sur ce royaume. Il convenait que ce fut lui qui apparut à cette jeune fille, et qui vint

ainsi au secours de ce pays plongé dans la plus extrême désolation. Cette convenance correspond bien au dessein de la sagesse divine qui dispose chaque chose de la manière la plus conforme à sa nature. C'est ainsi qu'il est écrit qu'elle dispose tout avec douceur (SAP. VIII. I). De là il résulte clairement que ces apparitions et ces révélations sont bien l'œuvre de la sagesse divine. Des anges d'ailleurs ont apparu plusieurs fois à des femmes et à des humbles qu'ils sont loin de mépriser : un ange apparut à la servante Agar errant dans le désert (GEN. XVI, XXI) ; un ange apparut aux pasteurs veillant pendant la nuit sur leurs troupeaux (LUC. II, 3). Il n'est pas non plus sans exemple que les âmes des saints se manifestent aux mortels. Nous lisons en effet dans les livres saints (MACCH. II) que Onias et Jérémie apparurent à Judas Macchabée pour anéantir les ennemis du peuple d'Israel. N'est-ce pas également pour la ruine des ennemis du très chrétien royaume de France que Jeanne eut ses apparitions ?

3° Comment se manifestèrent ces apparitions ? Les esprits, nous dit Jeanne, se manifestaient à elle au milieu d'une claire lumière : ce qui ne convient pas aux princes des ténèbres. Ils lui parlaient clairement, et elle les comprenait bien ; leur voix était belle, douce et humble. Les mauvais esprits au contraire parlent d'une façon rauque, effrayante, obscure et ambigue. S. Thomas (3, q. XXX, a. 3, ad 3) cite ces paroles de la vie de S. Antoine : « Il n'est pas difficile de distinguer les bons des mauvais esprits. Si à la crainte succède la joie, sachons que le secours vient de Dieu ; la tranquillité de l'âme est alors l'indice de la présence de la Majesté divine. Si la crainte persiste, l'ennemi est présent. » Jeanne affirme qu'au commencement de ces apparitions, elle éprouva une grande frayeur ; mais ensuite, en présence des esprits, elle se sentit toute réconfortée, et lorsqu'ils s'éloignaient, elle pleurait et aurait voulu les suivre. Nous savons que les femmes qui vinrent au tombeau du Seigneur furent effrayées à la vue des anges, et à leur crainte succéda une grande joie.

Les esprits ne donnaient à Jeanne que des avis salutaires. Les démons au contraire sont jaloux du salut des hommes et ils n'apparaissent que pour les pousser dans l'erreur, dans l'idolâtrie ou à quelque crime, et ainsi ils espèrent les entraîner avec eux dans les supplices éternels. Rien de semblable de la part des esprits qui apparaissaient à Jeanne. Ils lui donnaient de bons conseils, et l'assuraient que si elle était une bonne jeune fille, Dieu lui viendrait en aide. Ils l'exhortaient à se bien conduire, à fréquenter l'église, à se confesser souvent, à garder sa virginité. Tels ne sont pas les conseils de l'esprit immonde. De ces avis salutaires, il résulte en toute évidence que les esprits qui apparaissaient à Jeanne étaient de bons esprits. Et elle-même disait qu'elle croyait à la bonté de ses voix à cause de leurs pieux conseils, des encouragements et des enseignements qu'elle en recevait.

4° Quel était le but de sa mission ? Jeanne affirmait que ses voix lui avaient appris l'état misérable où se trouvait la France. Dieu avait permis que ce royaume fut ainsi affligé pour le punir de certains crimes. Elle même devait lui venir en aide, porter secours aux gens de bien d'Orléans et rétablir le roi en son royaume. C'était là assurément une œuvre pie, surtout au temps où cette jeune fille eut ses révélations. Le royaume de France était plongé dans la plus extrême misère : les malheurs de toute sorte, spirituels et temporels, tombaient sans cesse sur lui. La justice paraissait bannie de ce pays. Ce royaume, qu'était-il sinon un immense brigandage et une caverne de voleurs ? Les habitants étaient une proie facile pour l'ennemi, ils périssaient par la misère et la faim, la peste, le glaive, la prison et les supplices. Beaucoup fuyaient en d'autres régions. Les villes étaient désertes, les maisons sans habitants, les champs sans laboureurs, les églises sans culte et abandonnées de leurs prêtres. Ni pain, ni sécurité ; partout la terreur ; au dedans la crainte, au dehors le glaive. Que dis-je au dehors ? même à l'intérieur des villes, on vit d'horribles massacres et le sang chétien

couler à flots ; toute vertu était foulée aux pieds des impies. Sans cesse on entendait parler de guerres et de calamités de toute sorte. Les bouches ne savaient plus s'ouvrir que pour le mensonge, le parjure ou le blasphème. Les mains étaient toujours prêtes pour les sacrilèges, les homicides, les adultères, les viols, les rapines, les brigandages et tous ces crimes inouis qui règnent ordinairement au milieu des guerres, après avoir triomphé de la justice et de toute vertu. On croyait assister à l'accomplissement de ces paroles d'Osée : « Il n'y a plus de vérité, plus de miséricorde, plus de connaissance de Dieu sur la terre. La malédiction, le mensonge, l'homicide, le vol et l'adultère ont tout inondé et le sang touche le sang. C'est pourquoi la terre est dans le deuil et tout être qui l'habite est sans force. » (IV, 2, 3.) Tous ces maux qui ont fondu sur nous sont l'œuvre de l'ennemi du genre humain : qui pourrait en douter ? Ce n'est donc pas de lui qu'est venu le salut. Et cependant Jeanne n'a reçu sa mission que pour délivrer le royaume de tous ces fléaux et de toutes ces calamités. A partir du jour où elle affirme sa mission, contre toute espérance et en dehors de tout secours humain, le pays de France s'est trouvé délivré comme nous le voyons présentement. Louanges en soient rendues à Dieu ! Il est bien évident que Jeanne n'a pu accomplir ces merveilles à l'instigation et avec l'aide des démons, mais bien sous l'inspiration et avec le secours des bons esprits, surtout avec le secours du Père des Miséricordes, de ce Dieu de toute consolation dont les entrailles paternelles se sont émues de pitié sur les malheurs du royaume très chrétien et qui a envoyé une jeune vierge pour arracher la France à tous ses maux.

Juste fut la cause pour laquelle Jeanne affirmait avoir été envoyée. Elle venait rétablir le roi Charles, notre seigneur, dans son royaume ; ses sujets soumis à la puissance tyrannique des Anglais étaient délivrés de ce joug de fer et ramenés à l'obéissance de leur souverain naturel et légitime.

Ainsi le voulait la justice, elle qui accorde à chacun ce qui lui est dû. Jeanne prenait donc parti pour une cause juste.

Juste également le motif de la guerre. Que notre seigneur le roi Charles eut de justes titres au glorieux royaume de France, cela ressort d'une foule de faits évidents et nous ne devons nous arrêter en ce moment à cette question qu'autant que cela se rapporte à notre but. N'est-il pas surprenant, et en dehors de toute espérance, que le couronnement du roi, notre seigneur, ait été accompli par l'archevêque de Reims, au lieu ordinaire et choisi, c'est-à-dire à Reims, comme Jeanne l'avait prédit ; et tout cela s'est fait par son ministère. Enfin rappelons la conquête inespérée et presque subite de tout le royaume à l'exception d'un petit coin de terre où se trouve Calais. Mais nous reparlerons de cela dans la suite avec plus d'abondance.

5° Comment Jeanne a-t-elle procédé à la libération du royaume ? La cause qui portait Jeanne d'Arc à guerroyer était juste, juste aussi fut la façon dont elle conduisit la guerre et ainsi elle « recherchait loyalement ce qui est juste ». En toute loyauté et avec piété, elle procéda à la libération du royaume. A ceux qui étaient avec elle dans l'armée royale, elle défendit autant qu'elle le put les blasphèmes envers Dieu, les vols et les violences envers les pauvres ; toute courtisane fut bannie de l'armée du roi. A l'égard des ennemis, elle mit en pratique ce qui est écrit : « Lorsque vous vous disposerez à assiéger une ville, offrez lui d'abord la paix. » (DEUT. XX. 10.) La dite Pucelle avant de mener la guerre contre les Anglais les avertit par ses lettres, de la part de Dieu, d'avoir à s'éloigner du royaume et à laisser le glorieux roi Charles gouverner en paix ses états. S'ils refusaient, elle était envoyée de Dieu pour les combattre. De cet avertissement, il résulte qu'en faisant la guerre, Jeanne n'avait nul désir de nuire, nul amour d'une cruelle vengeance, nulle colère implacable, ni aucun de ces

motifs qui, selon S. Augustin dans son livre contre Fauste, rendent les guerres coupables. Bien plus son intention fut droite, car, en jugeant d'après S. Augustin dans son livre de *Verbis Domini*, ce n'était ni la cupidité, ni la cruauté qui la poussait à la guerre, mais bien plutôt l'amour de la paix afin que les méchants soient réprimés et les bons soulagés. Tout ce qu'elle fit provenait donc d'une juste cause ; son intention était droite ; et elle agissait appuyée sur une autorité publique, sur celle de notre seigneur le roi et sur celle plus haute de Dieu qui l'envoyait, comme elle l'avouait. Si donc, et, nous l'avons montré, la cause pour laquelle Jeanne était envoyée, était pieuse et juste, si elle s'y est toujours conduite avec piété et justice, il résulte qu'elle fut dirigée, conduite, et aidée par Dieu qui, juste et saint, aime la. justice et non par le démon ennemi de toute sainteté et de toute justice.

6° Qu'étaient le roi et le royaume de France ? Jeanne affirma que l'ange la conduisit au roi en mémoire de la grande patience qu'il avait montrée dans ses tribulations. Et nous pouvons en conclure que ce fut à cause de cette patience du roi, notre seigneur, et à cause de ses autres vertus qu'elle fut envoyée pour lui porter secours. Aussi lorsqu'elle fut interrogée, elle répondit, d'après les actes du procès, qu'elle venait pour une grande entreprise : délivrer les bonnes gens d'Orléans et aussi à cause des mérites de son roi et du brave duc d'Orléans. Il y a tout lieu de croire que le roi privé alors de tout secours humain avait placé tout son espoir en Dieu ; son cœur n'avait plus de confiance que dans le Seigneur et il disait avec Josaphat : « Lorsque nous ignorons ce que nous devons faire, il ne nous reste plus qu'à lever les yeux vers vous ». (II. PARAL. XX. 12.) Il convenait que le secours envoyé par Dieu vint en aide dans la tribulation au moment opportun. C'est le propre de la divinité de manifester son appui dans les cas désespérés. Quel était le royaume à secourir ? Il eut pour chef des rois très glorieux, fidèlement et respectueusement dévoués à Dieu et à

notre mère la Sainte Eglise ; au témoignage de S. Jérôme ; seule la Gaule n'a pas connu l'hérésie, et la foi s'y est maintenue inébranlable ; ce privilège a persévéré et c'est pourquoi elle est appelée le royaume très chrétien, et ses chefs ont le titre de rois très chrétiens. Comment donc penser que la très glorieuse maison de France et ses fidèles sujets de tout état aient été si abandonnés de Dieu qu'ils fussent le jouet d'une sorcière et d'une idolâtre invocatrice du démon ?

7° Jeanne a révélé divers secrets et annoncé des événements futurs purement contingents qui dépendaient de la libre volonté des hommes. Ceci a déjà été traité au chapitre précédent. S. Thomas dit : « C'est le propre de Dieu de connaître les futurs contingents. Lui seul voit dans son éternité ce qui doit arriver. » (2 2ᵉ, q, 172 a. 1.) D'où il est dit dans Isaïe : « Annoncez ce qui doit venir et nous saurons que vous êtes des dieux. » (IS. XLI. 23.) Il n'y a à prévoir et à annoncer avec certitude les événements futurs que ceux auxquels Dieu a daigné les révéler par sa grâce. Jeanne a prévu les événements mentionnés plus haut et les démons ne pouvaient rien en prévoir ni connaître d'une façon certaine. Elle affirmait qu'elle savait qu'ils devaient arriver comme elle savait qu'elle était en jugement. Nous avons vu les événements arriver comme elle l'a prédit, et il est de toute évidence, qu'elle avait acquis cette prescience non des démons, mais par une révélation divine. S'il est vrai, comme plusieurs le rapportent, qu'elle ait pénétré le secret des cœurs et dévoilé au roi, notre seigneur, des faits qu'il ne croyait connus que de Dieu et de lui, il est alors évident qu'ils n'ont pu lui être révélés que par Dieu qui connaît le secret des cœurs. Le roi était assez peu disposé à écouter ceux qui se disaient envoyés vers lui par Dieu et il n'aurait pas ajouté créance à une pauvre et simple jeune fille se disant envoyée pour accomplir des faits difficiles et inespérés, si elle ne lui avait révélé des faits connus de lui seul. Jeanne affirmait avoir reçu diverses révélations qu'elle ne

devait communiquer qu'au roi. A ceux qui l'interrogeaient elle répondit que, pour ce qui regardait le roi son seigneur, ils pouvaient lui demander bien des choses auxquelles elle ne répondrait pas.

8° Quels furent les heureux événements qui se succédèrent dans le royaume depuis l'arrivée de la Pucelle près du roi? Tout d'abord la victoire remportée sur les Anglais qui assiégeaient Orléans, et ensuite les autres combats heureux livrés en divers pays, la prise d'un grand nombre de cités, places fortes ou châteaux, et leur soumission au roi. Tout cela s'obtint en très peu de temps ; frappés de crainte et de stupeur par la nouveauté du prodige, les habitants n'opposaient aucune résistance. Parmi toutes ces villes furent Troyes et Reims où le roi, notre seigneur, fut couronné. A partir de ce moment on put dire de lui ce qui est écrit au IIe livre des Rois : « Il avançait et devenait chaque jour plus puissant » (II REG. III) ; et au contraire la nation anglaise, comme la maison de Saül « s'affaiblissait de jour en jour. » Quoi de plus étonnant, quoi de plus inespéré que cette cessation subite des sanglantes rapines et le triomphe éclatant de la justice. Ceux qui suivaient le parti du roi, autrefois semblables à des lions rugissants ne respirant que le carnage, étaient devenus des soldats doux comme des agneaux, préoccupés de ne nuire à personne. Dans le royaume parut se lever une ère nouvelle de sécurité et de paix. Un changement si subit, si extraordinaire est l'œuvre de la droite du Très Haut. Du côté des Anglais au contraire la soif cruelle du pillage fut telle que, si autrefois on avait pu rencontrer chez eux quelque ombre de justice, il n'en restait plus rien. De là vint que contrairement à ce que les hommes pouvaient croire et espérer, en fort peu de temps le Maine, la Normandie, l'Aquitaine depuis si longtemps au pouvoir des Anglais furent, presque sans effusion de sang français, sans la ruine de ces villes si bien protégées, de ces châteaux, de ces forts, sans pillage, sans meurtre, ramenées

à l'obéissance du roi notre maître. Tous les Anglais furent bientôt tués dans les combats, ou forcés de se soumettre au roi, ou obligés de passer en Angleterre. Ainsi fut accompli ce que Jeanne avait prédit, que son roi serait rétabli en son royaume, qu'il en ferait la conquête et que, ses ennemis le veuillent ou non, les Anglais seraient chassés de France, à l'exception toutefois de ceux qui y mourraient. Qui donc oserait dire que tout cela s'est accompli par le ministère des démons ou par l'habileté et la puissance des hommes et non par la main toute puissante de Dieu. Il nous faut dire avec Moïse : « Là est la puissance du nom de Dieu, là est la victoire de Dieu. » (EX., XVI, 16.) Et Dieu qui avait commencé à venir en aide au roi et au royaume très chrétien par le ministère d'une jeune fille, a enfin achevé son œuvre. Les Anglais ont été rejetés et le royaume tout entier est maintenant soumis à la puissance du roi, à l'exception de ce petit coin de Calais. C'est ce qu'il avait annoncé par Jeanne. Toutes les œuvres de Dieu sont parfaites. Ainsi la fin doit correspondre au commencement : Dieu qui avait entrepris ce grand travail de la délivrance du royaume et qui l'a achevé, l'avait commencé par l'humble ministère d'une jeune fille et l'a terminé avec éclat. L'achèvement de la délivrance vient évidemment de Dieu et le commencement de cette grande œuvre entreprise par le ministère de la Pucelle ne peut venir également que de Dieu.

9° La mission de Jeanne a été remplie pour la gloire de Dieu et le salut des Français et des Anglais ; de ceux-ci afin de confondre leur orgueil ; de ceux-là qui n'avaient aucune raison de s'enorgueillir ; ainsi les uns et les autres furent humiliés pour leur plus grand bien. Vaincus et chassés du royaume non par une force humaine, mais par la toute puissance de Dieu agissant par le moyen d'une pauvre jeune fille méprisable et de basse condition, les Anglais durent comprendre que le roi d'Angleterre avait été envoyé en France, non pour y règner, comme il le croyait, mais pour

punir et châtier les fautes des Français. Il était le bâton et la verge du seigneur irrité comme il est dit du roi des Assyriens (IS X.). Ainsi avertis, les Anglais ne sauraient sans danger pour leurs âmes entreprendre des guerres injustes pour reconquérir le royaume de France. Parmi les Français, nul ne doit s'exalter et se glorifier comme si, par son courage ou son habileté, il avait sauvé le royaume de la puissance des ennemis. C'est ainsi qu'il est dit au livre du Deutéronome : « Que nul ne dise dans son cœur : C'est par ma propre puissance, par la vigueur de mon bras que tous ces avantages me sont arrivés ; qu'il se souvienne du Seigneur qui lui a donné toute sa force ». (IX, 17, 18.) Tous doivent reconnaître que ce n'est point dans le nombre des armées que se trouve la victoire : toute force vient du ciel ; ainsi tous rendront gloire à Dieu. « Dieu, dit l'Apôtre, a choisi ce qui est faible, afin de confondre ce qui est fort ; il a choisi ce qui est abject et méprisable, ce qui n'est pas, afin d'abattre ce qui est ; ainsi la chair ne saurait se glorifier en sa présence ». (I. COR. I. 28.) C'est bien dans ce but que la Pucelle se disait envoyée. Elle a dit en effet : Il a plu à Dieu de se servir d'une pauvre jeune fille pour chasser les ennemis du roi. Elle affirmait encore, que c'était d'après une révélation qu'elle avait fait peindre sur son étendard le roi du ciel avec deux anges, et que dans ses lettres elle faisait toujours mettre les noms de Jésus et de Marie. Cet étendard et ces peintures étaient pour la gloire de Dieu et à lui seul devaient être rapportés ses victoires et tout ce qu'elle avait fait. Dieu enleva David à la garde des troupeaux pour arracher son peuple à la puissance des Philistins : quoi d'incroyable à ce qu'il ait pris une jeune fille employée à garder les troupeaux pour délivrer le royaume très chrétien de France de la dure servitude des Anglais. Est-il donc si nouveau de voir Dieu donner la victoire à son peuple par la main d'une femme ? Il se servit du bras de Judith qui trancha la tête d'Holopherne (JUDITH, XIII) ; il se servit du bras de Débora qui

chante dans son cantique : « Le Seigneur a choisi de nouveaux moyens de faire la guerre ; c'est du ciel qu'on a combattu pour nous. » (JUD. V. 8, 20.)

10° Examinons la pieuse et sainte mort de Jeanne. Avant d'être livrée au feu, elle se confessa et, avec une grande abondance de larmes, elle reçut très dévotement la Sainte Eucharistie. Longtemps elle pria les saints et les saintes ; elle pressait sur son cœur la sainte Croix et la couvrait de baisers ; elle pardonna à ses persécuteurs et demanda pardon à ceux qu'elle aurait offensés. Ayant sans cesse sur les lèvres le nom de Jésus, elle rendit l'esprit au milieu des flammes. Au dire de témoins dignes de foi, sa mort fut si sainte et si pieuse qu'elle arrachait des larmes à tous ceux qui y assistaient, au nombre de vingt mille environ, même aux Anglais, même à l'évêque de Beauvais, même à l'évêque de Thérouanne, chancelier du roi d'Angleterre, qui disait avoir moins pleuré lors de la mort de son père et de sa mère, et il ajoutait qu'ils avaient envoyé en Paradis une bien belle âme. Les Anglais, un moment auparavant si acharnés contre elle, affirmaient publiquement que cette bonne et innocente jeune fille avait été condamnée à mort bien injustement. Certains ont raconté avoir vu au milieu des flammes le nom de Jésus écrit en lettres d'or ; d'autres avoir aperçu une blanche colombe s'élever du bûcher au moment de la mort de Jeanne. Ceux, au contraire, qui sont le jouet des mauvais esprits, finissent mal et sont entraînés dans les supplices éternels. De la mort si pieuse et si sainte de cette pucelle, il ressort clairement qu'elle n'agissait pas sous l'influence du démon, mais bien sous l'influence de l'esprit de Dieu. Elle était vraiment fille de Dieu, comme d'après ses aveux, ses voix avaient coutume de l'appeler. Affirmant l'origine divine de sa mission, elle est allée à Dieu par une mort cruelle. Ainsi ont fait beaucoup de saints ne voulant point sauver leur vie ici-bas afin d'en trouver une meilleure au jour de la Résurrection. (HEB. XI. 35).

CHAPITRE III

Jeanne ne fut jamais ce que la sentence portée contre elle affirme.

Cette affirmation peut se prouver par ce qui a déjà été dit dans les deux chapitres précédents et tout particulièrement dans le second. Ceux qui ont jugé Jeanne ont basé toute leur procédure sur ce fait qu'elle n'aurait pas été envoyée par Dieu, que ses révélations n'étaient pas l'œuvre des bons esprits, mais du démon ou qu'elle les avait inventées. Et c'est ainsi qu'ils ont déclaré qu'elle avait trompé en forgeant elle-même le récit des apparitions et des révélations. En outre, ils l'ont appelée sorcière et idolâtre.

Il a été montré dans le premier chapitre que Jeanne dans tout ce qui avait trait à sa mission n'aigssait pas sous une influence humaine, et dans le second qu'elle n'était pas poussée par l'esprit malin, mais par Dieu, auteur de ses révélations qui attestaient les droits légitimes de notre roi sur le royaume de France, et que les esprits qui se manifestaient à elle étaient de bons esprits. Ainsi s'écroule tout l'édifice du procès établi sur un fondement si peu solide. C'est pour cela que j'ai cru devoir m'arrêter un peu longuement, dans le second chapitre, à détruire cette montagne de sable. Il nous faut maintenant prouver la fausseté de chacune des qualifications honteuses que la sentence applique à Jeanne.

Elle a été appelée menteuse, habile à forger de toutes pièces ses révélations et ses apparitions. Il a été montré dans le premier chapitre que Jeanne dans sa mission n'agissait pas sous une influence humaine, mais poussée par un esprit supérieur à l'homme.

Elle a été appelée séductrice perverse, parce que plusieurs ont cru à ses dires au sujet de ses révélations et des apparitions. Mais il a été prouvé que ses révélations avaient Dieu

pour auteur et que les esprits qui lui apparaissaient étaient de bons esprits. Il est donc évident qu'elle n'était pas une séductrice perverse.

Elle a été appelée présomptueuse, parce qu'elle se disait envoyée de Dieu pour l'œuvre si difficile de la délivrance du royaume plongé dans un abîme de misère. Si elle était envoyée de Dieu, comme cela a été prouvé, elle n'a pas agi par présomption, mais son obéissance, comme celle d'Abraham, doit être louée. D'elle-même, elle n'a rien entrepris de ce qu'elle a fait ; elle s'en est même défendue près de ses voix, disant qu'une pauvre fille comme elle ne savait ni monter à cheval, ni diriger une guerre.

Elle a été appelée crédule, et cela parce qu'elle aurait cru légèrement aux révélations. Mais il y a contradiction dans les accusations ; tout à l'heure, elle était accusée de les avoir fabriquées, maintenant ses ennemis reconnaissent qu'elle les a eues réellement. Il a été prouvé qu'elles venaient d'en haut, et elle n'y a pas cru à la légère ; car d'après le procès, lorsque pour la première fois elle a entendu les voix, elle eut une grande crainte, et fut longtemps avant de croire à la présence de S. Michel. Trois fois, il lui apparut avant qu'elle y crut et il lui donna de tels enseignements qu'elle le reconnut enfin. Il l'exhortait à être bonne : ainsi Dieu l'aimerait et viendrait au secours de la France. Elle n'obéit pas cependant sur le champ et s'excusa en disant qu'une pauvre fille comme elle ne savait ni monter à cheval, ni diriger une guerre.

Elle a été appelée superstitieuse, parce qu'elle avouait avoir entendu ses voix sur les bords d'une fontaine près de l'arbre des Fées. Mais d'après ses dires, elle entendit ses voix pour la première fois dans le jardin de son père. Elle-même n'a jamais cru aux Fées, et cette croyance lui paraissait se rattacher aux sortilèges. Est-ce parce qu'elle avait fait peindre sur son étendard le roi du ciel et deux anges ? Mais ce fait n'indique pas la superstition ; il prouve seule-

ment que Jeanne était pieuse. Elle disait que l'étendard et ses peintures étaient à l'honneur de Dieu à qui appartenait la gloire du triomphe et de tout ce qu'elle avait fait.

Elle a été appelée divinatrice, parce qu'elle a prévu des événements futurs. D'après S. Thomas (2ª 2ª q. XLV, a. I) sont appelés devins ceux qui usurpent sans aucun titre ce qui appartient à Dieu, par exemple l'annonce des événements futurs connus de Dieu seul et de ceux auxquels il a bien voulu les révéler. Ce que Jeanne a annoncé, nous l'avons vu s'accomplir. Ces événements dépendaient de la libre volonté de l'homme et les démons ne pouvaient ni les prévoir, ni les connaître d'avance avec certitude. Il résulte qu'elle ne les a connus et annoncés que d'après une révélation divine et ainsi elle n'a pas usurpé sans aucun droit, ce qui appartient à Dieu, c'est-à-dire, l'annonce des choses futures. Elle ne doit donc pas être appelée divinatrice.

Elle a été accusée de blasphème envers Dieu et envers ses saints ; d'après le procès, Jeanne n'a jamais attribué à Dieu ou aux saints qui lui apparaissaient rien qui dérogeât à leur excellence, à leur bonté ; elle ne leur a rien refusé de ce qui convient à leur dignité ou à leur sainteté. Elle n'a donc pas été blasphématrice.

Elle a été accusée de mépriser Dieu dans ses sacrements. Jeanne a toujours reçu avec grande dévotion les sacrements de pénitence et d'Eucharistie, et je ne sais sur quel fondement repose l'accusation à moins que ce ne soit parce qu'elle a reçu la Sainte Eucharistie, revêtue d'un habit d'homme. Mais si elle a agi ainsi sur l'ordre de Dieu et si, comme il sera prouvé plus loin, elle a revêtu des vêtements d'homme pour une juste cause, elle n'a pas méprisé la Sainte Eucharistie en recevant ainsi ce Sacrement digne de toute notre vénération.

Elle a été accusée de fouler aux pieds la loi divine et les canons de l'église. Sans doute parce qu'elle a revêtu un vêtement d'homme et qu'elle a porté des armes. Il est dit,

en effet, dans le Deutéronome : « L'homme ne revêtira pas les vêtements de la femme, ni la femme ne se servira des vêtements de l'homme. » Ce qui, d'après Nicolas de Lyre, doit s'entendre des vêtements ordinaires. Toutefois quelques docteurs l'entendent des armes ; ils s'appuient sur le texte hébreu et le même mot s'y retrouve en divers endroits pour signifier une armure. Le port d'un vêtement d'homme est défendu par le canon « *Si qua mulier* ». Mais il faut savoir que le précepte « la femme ne se servira pas des vêtements de l'homme » est placé par S. Thomas (I, 2, q. CII, a. VI) parmi les préceptes cérémoniaux. Or ces préceptes non seulement sont morts, mais peuvent être une occasion de mort pour ceux qui les observent. Si quelqu'un les observait comme ayant véritablement, d'après l'ancienne loi, un caractère obligatoire, il serait dans l'erreur. D'où il suit que Jeanne la Pucelle, en revêtant des vêtements d'homme ou une armure, ne doit pas être accusée pour ce fait d'avoir violé la loi divine puisque cette défense ne se trouve exprimée nulle part ailleurs. Elle ne peut davantage être accusée d'avoir violé les canons ecclésiastiques. Le canon « *Si qua mulier* » dit : Si quelque femme jugeant utile à son dessein, et sur ce dernier mot, la glosse fait remarquer que ce changement de vêtement favoriserait la débauche. Le port du vêtement de l'homme par la femme n'est donc défendu qu'autant qu'il aurait pour but l'inconduite ; si au contraire la femme agit ainsi dans un but louable, par exemple pour protéger sa chasteté, elle ne saurait en être reprise. Or Jeanne la Pucelle n'a pris un vêtement d'homme que pour un bon motif. Nous le verrons plus loin.

Elle a été appelée séditieuse. S. Thomas (2, 2ᵉ, q. XLII. a, I) nous dit que la sédition est opposée à l'unité et à la tranquillité d'une société : est donc séditieux celui qui suscite la discorde entre les divers partis d'une société. Jeanne se disait envoyée de Dieu pour rendre au roi son royaume, et ainsi réunir tout le peuple de France, alors si divisé, sous

l'obéissance d'un seul maître et seigneur, comme nous le voyons maintenant grâce à Dieu. Elle n'était donc pas séditieuse, mais au contraire amie de la paix et de la concorde.

Elle a été appelée cruelle. La cruauté, dit Sénèque, est opposée à la clémence. Jeanne nous apprend qu'elle-même portait son étendard afin de ne frapper personne, et jamais elle n'a tué un seul ennemi. Elle avertissait les Anglais, par ses lettres et par ses paroles, de traiter de la paix et de se retirer : car elle était envoyée par Dieu pour venir au secours de la France plongée dans le malheur. De tous ces faits, il ressort clairement qu'elle ne fut pas cruelle ; elle ne désirait pas, et avait en horreur l'effusion du sang humain ; car elle était pieuse, douce et clémente.

Elle a été appelée apostate. Mais sur quel motif les juges se sont-ils appuyés pour lui adresser cette injure ? Est-ce qu'elle s'est écartée de la foi ou de la religion chrétienne ? Cela ne ressort pas du procès. Est-ce parce qu'elle a quitté ses habits de jeune fille pour prendre un vêtement d'homme ? Mais y eut-il eu faute en ce fait, que cela ne justifierait en rien l'accusation d'apostasie. Mais elle a pu agir ainsi, comme nous le montrerons plus loin.

Elle a été appelée schismatique. D'après S. Thomas (2 2ae q. XXXIX, A. 1), sont appelés schismatiques ceux qui refusent de reconnaître l'autorité du Souverain Pontife et d'être en communion avec les membres de l'Eglise qui lui sont soumis. Les juges ont appelé Jeanne schismatique parce que, d'après eux, elle a refusé de se soumettre au jugement du pape et de l'Eglise. Ils affirment qu'elle s'est rendue coupable de nombreuses fautes envers Dieu et sa sainte Eglise en refusant formellement, avec obstination, entêtement, opiniâtreté de se soumettre à l'Eglise, au seigneur pape et au Concile général. Aussi l'ont-ils qualifiée obstinée et opiniâtre. Du procès même, il ressort, ainsi que des interrogations faites tantôt par les uns, tantôt par les autres, en reprenant les mêmes griefs sous des formes diverses et confuses, que ceux

qui l'interrogeaient, s'efforçaient de la prendre en défaut, de l'envelopper dans leurs paroles et de la faire tomber habilement dans l'erreur en se servant de ce mot *Eglise*. Jeanne simple et ignorante ne pouvait deviner leur but, et ils se gardaient bien de lui dire ce qu'ils entendaient par l'Eglise. C'est ainsi qu'elle leur dit qu'on ne devait pas l'empêcher d'aller à l'église et d'entendre la messe ; il est bien évident qu'elle comprenait par le mot Eglise un temple matériel. Elle a dit également que si on lui permettait d'aller à la messe, si on la délivrait de ses chaînes de fer, si on lui accordait une prison plus douce, elle serait bonne fille et ferait tout ce que voudrait l'église, et si les juges le demandaient, elle reprendrait des vêtements de femme. Dans ce cas, par le mot église elle entendait la réunion des juges devant qui elle comparaissait. Et les juges par ce mot n'entendaient pas l'Eglise romaine ou universelle, mais eux-mêmes. Le jour où elle fit une abjuration publique, elle demanda que tous ses actes fussent transmis à Rome, à notre Seigneur le Pape à qui, et à Dieu tout d'abord, elle s'en remettait. Il lui fut répondu qu'il ne pouvait se faire qu'elle allât trouver notre Seigneur le Pape qui était trop loin. Ses juges ordinaires étaient dans son diocèse et elle devait s'en rapporter à eux, comme à notre mère la Sainte Eglise. Par ces mots notre mère la Sainte Eglise, ils entendaient donc bien les juges présents au procès. Elle refusait à bon droit de se soumettre à leur jugement, parce qu'ils étaient ses ennemis mortels en haine du roi son seigneur pour qui elle avait entrepris une juste guerre, et ses juges favorisaient ouvertement la vengeance des Anglais en procédant contre elle. Pendant le jugement, elle dit à l'évêque de Beauvais : « Vous dites que vous êtes mon juge, faites bien attention : Vous avez pris là une lourde charge. » De l'enquête il résulte qu'elle ne voulut jamais se soumettre en aucune sorte au jugement de cet évêque qu'elle savait être son ennemi mortel. Volontiers au contraire, de son propre

aveu, elle se serait soumise au jugement de l'Eglise universelle, ou d'un concile général, ou du Seigneur Pape. Elle disait que pour ses paroles et ses actes, elle s'en remettait à Dieu, à la bienheureuse Vierge Marie, à tous les Saints, à l'église triomphante dans les cieux. Et il en allait de même pour Dieu et son Eglise et en cela il ne devait se trouver aucune difficulté. « Pourquoi, disait-elle, soulevez-vous à ce sujet tant de difficultés. » Elle dit plus tard que pour ce qui est de l'Eglise elle l'aime de tout son cœur et voudrait la soutenir de tout son pouvoir pour l'avantage de la foi chrétienne. Elle dit que ses voix ne lui ordonnent autre chose que l'obéissance à l'Eglise. Elle affirme encore que l'Eglise ici-bas ne peut errer, ni défaillir. Souvent interrogée, si elle voulait se soumettre au jugement de l'Eglise, elle dit: « Je m'en rapporte à Dieu, qui m'a fait accomplir tout ce que j'ai fait. » Elle affirmait qu'elle croyait au pape qui est à Rome, qu'il fallait lui obéir, et souvent elle demandait qu'on l'y conduisit. Le jour où elle fit son abjuration publique, elle demanda que tous ses dires et tous ses actes fussent transmis à Rome, à notre Seigneur le Pape, à qui, après Dieu, elle s'en remettait. Des informations faites à Rouen, il résulte que, lorsqu'elle sut qu'au Concile général qui se tenait alors, il y avait des cardinaux et d'autres prélats du parti du roi de France, elle demanda à y être conduite. L'évêque Cauchon ne voulut pas que cette demande de Jeanne figurât dans les actes du procès. Des mêmes enquêtes, il résulte que maître Nicolas Loiseleur, se déguisant sous un habit séculier, et se donnant comme partisan du roi et compatriote de Jeanne, vint la trouver pour lui persuader traîtreusement de ne pas se soumettre à l'Eglise si elle voulait échapper à la peine de mort.

Jeanne a été excommuniée. Il est étonnant que dans la dernière sentence portée contre elle, Jeanne ait été proclamée excommuniée, et on ne trouve ni dans cette sentence, ni ailleurs, qu'elle ait été relevée par ses juges de cette

excommunication portée contre elle ; et cependant des informations juridiques il résulte que peu de temps avant l'exécution du jugement, Jeanne sur sa demande, et avec le consentement formel de ces mêmes juges, a reçu les sacrements de pénitence et d'eucharistie.

Jeanne a été accusée de nombreuses erreurs et appelée hérétique. Pour que quelqu'un soit dit hérétique, deux conditions sont requises : 1° que l'erreur soit dans son intelligence ; 2° qu'il soit obstiné dans son sentiment. De tous les actes du procès on ne saurait conclure que Jeanne ait erré dans la foi ou qu'elle ait affirmé quelque chose contre la Sainte Ecriture qu'elle savait révélée de Dieu. Interrogée souvent sur sa foi, elle a répondu qu'elle était bonne chrétienne, baptisée régulièrement et qu'elle voulait mourir en bonne chrétienne. Elle ne fut pas obstinée dans son sentiment. Elle-même demanda que ses paroles et ses actes fussent examinés par des clercs, et elle disait : « Je vous assure que si dans mes paroles ou mes actes il s'est trouvé quoique ce soit contre la foi chrétienne que Dieu a établie, je ne voudrais pas le soutenir, mais je le rejetterais loin de moi et je serais bien peinée de me rendre coupable en cette matière. » Il est bien évident qu'elle n'a pas été obstinée dans l'erreur.

Jeanne a été appelée invocatrice des démons et idolâtre. Les juges l'affirment comme s'il avait été prouvé que les esprits qui apparaissaient à la Pucelle, qu'elle voyait, dont elle entendait les voix, qu'elle honorait, eussent été des démons. Mais comment ont-ils pu le savoir puisque, nous l'avons prouvé plus haut, il faut plutôt croire que c'étaient de bons esprits qu'il est permis d'honorer et d'adorer non d'un culte de latrie, qui n'est dû qu'à Dieu seul, mais d'un culte de dulie. Même en admettant qu'ils eussent été de mauvais esprits, comme Jeanne les croyait bons, en leur rendant honneur, elle ne fut pas idolâtre. Elle croyait fermement que l'ange et les vierges Ste Catherine et Ste Mar-

guerite étaient bien ceux qui étaient le ciel ; en leur honneur elle remettait aux prêtres des présents et des cierges, faisait célébrer des messes et suspendait quelquefois dans les églises des guirlandes aux images des saints. Lorsque saint Michel et les autres esprits s'éloignaient, elle baisait la terre où ils avaient passé, et elle suppliait ses voix d'implorer pour elle le secours du Seigneur. Jamais elle n'eut voulu que le démon la fit sortir de prison. Tout ce qu'elle faisait extérieurement en l'honneur des esprits qui lui apparaissaient, était des preuves de la foi, de la piété et de la religion de cette jeune fille.

CHAPITRE IV

Réponse à ce qui est objecté ou peut être objecté contre Jeanne touchant ses paroles et ses actions qui paraissent soulever quelque difficulté (1).

Dans ce chapitre il sera traité de différents articles extraits du procès, dans l'ordre où ils m'ont été présentés.

Pour le premier article, quatre points peuvent faire naître des doutes ou des difficultés.

a. Ce que Jeanne a dit de la fréquence et du mode de ses apparitions. Elle voyait de ses yeux S. Michel, Ste Catherine et Ste Marguerite lui apparaître sous une forme corporelle ; souvent elle entendait leurs voix. Cela ne peut surprendre si l'on considère la difficulté de la mission qu'elle a reçue. S. Michel, comme elle l'affirme, lui a appris la grande misère où était la France et l'a assurée qu'elle était envoyée pour lui porter secours. La révélation avait donc pour but le

(1) En écrivant ce chapitre, Martin Berruyer avait sous les yeux le sommaire des objections faites contre la réhabilitation de Jeanne. Ce *Summarium* avait été dressé par Jean Bréhal, grand inquisiteur de France. — Voir *Jean Bréhal et la réhabilitation de Jeanne d'Arc*, par les RR. PP. Marie-Joseph Belon et François Balme, in-8°. Paris, 1893.

salut public, spirituel et temporel, du royaume de France. Pour des faits de moindre importance, il y eut plusieurs fois des apparitions d'anges ou de saints ; on les vit sous des formes corporelles ; on entendit leurs voix. L'ange Raphaël, lisons-nous dans l'Ecriture, apparut à Tobie, et ce qui est plus étonnant, se fit l'ami et le compagnon de son fils, mangeant et buvant avec lui. L'apôtre Pierre se fit voir à sainte Agathe, et il en est ainsi de beaucoup d'autres. Il ne faudrait pas cependant des paroles de Jeanne affirmant que les voix lui ont parlé, conclure qu'elle a toujours vu les esprits des yeux de son corps, ou que des sons formés extérieurement ont frappé ses oreilles ; nous devons penser que souvent cela s'est fait par l'émission d'une lumière intellectuelle ou d'images intelligibles, et par l'impression et la disposition des formes de l'imagination.

b. Jeanne a dit croire fermement à la bonté de ses voix, comme elle croit à la passion du Christ mort pour nous, comme elle croit à la foi chrétienne, à l'existence de Dieu, à la rédemption, aux peines de l'enfer et à tout ce qui vient de Dieu et se fait par son ordre. A cela nous pouvons dire :

1° Que le mot *comme*, *sicut*, n'emporte pas une ressemblance absolue. Par exemple, dans cette proposition : comme l'âme raisonnable et la chair ne sont qu'un seul homme, ainsi Dieu et l'homme sont un seul Christ, il y a plus de dissemblance que de ressemblance. Jeanne qui était très simple, ne doit pas être examinée dans toutes ses paroles comme un docteur.

2° Ses paroles doivent être interprétées d'après ce qu'elle a ajouté : elle était portée à croire à la bonté de ses voix par les bons conseils, les précieux encouragements et la saine doctrine qu'elle en recevait.

3° D'après S. Thomas (2, 2ᵉ, q. CLXXI, A. 5), celui qui a une révélation, a la certitude que ce qui lui est révélé vient de Dieu, comme cela s'est produit pour Abraham qui ne se

serait nullement préparé à immoler son fils, s'il n'avait eu la certitude de la divinité de la révélation. Jérémie dit : « En vérité, le Seigneur m'a envoyé vers vous, afin que je fasse entendre à vos oreilles toutes ces paroles. »

Si Jeanne a eu des révélations de Dieu, elle a été certaine que tout ce qui lui était révélé venait bien de Dieu ; elle a donc pu dire qu'elle croyait fermement à la bonté de ses voix, comme elle croyait à la passion du Christ mort pour nous, comme elle croyait à la foi chrétienne. Nous croyons fermement les vérités de la foi parce qu'elles s'appuient sur la révélation divine.

c. Ses voix lui défendirent de sauter ou de se précipiter du haut de la tour, et cependant elle le fit ; si ses voix venaient vraiment de Dieu, comme elle l'affirma, elle a désobéi à Dieu et s'est rendue coupable d'une faute mortelle. En outre en s'élançant de la tour, elle a tenté Dieu et paraît avoir péché par présomption ou par désespoir. — De ce que Jeanne s'est précipitée du haut de cette tour, on ne saurait conclure que ses révélations ne venaient pas de Dieu. Celles-ci avaient pour but, non Jeanne elle-même et toutes ses actions, mais la délivrance du royaume. Elle a agi ainsi non par désespoir, mais dans l'espérance de s'échapper en se recommandant à Dieu, et dans sa chute elle fut préservée de la mort. Il n'y a pas à se donner beaucoup de peine pour la déclarer innocente de toute faute : Pierre d'ailleurs, ainsi que beaucoup d'autres, qui eurent des révélations n'en furent pas exempts. Mais Jeanne ne fut coupable ni d'hérésie, ni des autres crimes qui furent le prétexte de sa condamnation. Cependant, comme elle le disait, après sa chute, elle fut réconfortée par Ste Catherine et elle demanda pardon à Dieu de ce qu'elle avait fait.

d. Jeanne, d'après ses aveux, a supplié ses voix de la conduire en paradis, et elles le lui ont promis. Pareille assurance fut donnée à beaucoup ,afin que la joie et la certitude de leur salut leur permit d'entreprendre avec confiance,

et de poursuivre avec courage les grandes œuvres que Dieu, leur confiait et de supporter les maux de la vie présente. C'est ainsi qu'il a été dit à Paul : « Ma grâce te suffit. » (II COR. XII, 9.) A cette jeune fille incombaient des travaux difficiles à accomplir, et des épreuves terribles à supporter, comme l'événement l'a prouvé.

Pour le second article, trois points peuvent faire naître quelques difficultés.

a. Jeanne a dit que les Anglais avant sept ans auraient perdu le gage le plus grand qu'ils eussent en France, et qu'ils éprouveraient un échec plus grand que celui qu'ils avaient subi devant Orléans. Beaucoup entendent ces paroles de la ville de Paris qui fut enlevée à la puissance des Anglais et soumise à l'autorité du roi de France avant les sept ans révolus à partir du moment où Jeanne prononça ces paroles.

b. Ses voix l'assurèrent qu'elle serait bientôt délivrée de la prison, et qu'elle recevrait le secours de Dieu par une grande victoire : cela n'est pas arrivé puisqu'elle a été brûlée. Cela peut s'expliquer ; en effet elle ajoute : qu'elle ne sait si ce sera par sa mise en liberté ou par un autre jugement. Cependant ses voix lui avaient dit : « Ne te mets pas en peine de ton martyre ; car tu viendras enfin dans le royaume du paradis. » Par le martyre en effet, les fidèles sont heureusement et glorieusement délivrés de la prison des impies et ils remportent une grande victoire. C'est de la personne des martyrs qu'il est écrit : « Le filet s'est rompu et nous avons été délivrés. » (PS. CXXIII. 7.)

c. Jeanne semble présomptueuse en affirmant être aussi sûre de son salut que si elle était déjà en paradis. Cela peut s'expliquer par ce qui a été dit plus haut et par les propres paroles de Jeanne. Elle était sûre de son salut pourvu qu'elle gardât le serment et la promesse faite à Dieu de garder avec soin la virginité de son corps et de son âme. Par la virginité de l'âme, il faut entendre la pureté de l'esprit en opposition à la corruption du péché mortel, et par celle du

corps l'intégrité opposée à la corruption de la chair, selon ce qu'il est écrit : « Je vous ai fiancé à un seul époux qui est le Christ pour vous présenter à lui comme une chaste vierge. » (II. COR. XI, 2.) Sur ce verset, Nicolas de Lyre ajoute : Vierge par l'intégrité de la foi, chaste par la pureté de la vie.

L'affirmation de Jeanne peut encore s'expliquer par la certitude de son espérance. L'espérance s'appuie sur le secours de la grâce de Dieu, et si quelqu'un se maintient en cet état, il arrive infailliblement à la vie éternelle. Si, au contraire, quelqu'un espère acquérir le salut éternel par ses propres forces, il se rend coupable de présomption.

Dans le troisième article il est objecté que Jeanne a donné aux esprits qui lui apparaissaient et qui lui parlaient des marques de vénération. Mais cela était permis et nous ne devons y voir qu'une preuve de sa piété et de sa religion, comme cela a déjà été dit au chapitre précédent.

Dans les trois derniers articles, on relève trois points qui paraissent être à charge contre Jeanne.

Dans le quatrième, il lui est reproché d'avoir revêtu des vêtements d'homme et d'avoir porté des armes. Ce point a déjà été traité, cependant nous nous y arrêterons encore. Selon S. Thomas (2 2ae, q. CLXIX, A. 2, ad 3) il fut défendu à la femme de revêtir des vêtements d'homme et *vice versa*, pour éviter la licence. Ce changement de vêtement excite la concupiscence et fournit des occasions à la débauche. Mais Jeanne disait avec raison qu'il était plus convenable pour elle, qui vivait au milieu des gens de guerre, de revêtir des vêtements d'homme qu'un habit de femme. Elle était jeune et ainsi elle réveillait moins chez les hommes la passion qu'excite la vue d'un vêtement de femme. Le même saint Thomas ajoute que la femme peut se servir de vêtements d'homme, et *vice versa*, sans aucun péché dans une nécessité pressante, pour se soustraire aux recherches de l'ennemi, faute d'autres habits, ou pour quelque motif semblable. Donc,

dans certains cas, il est licite, et même expédient et salutaire, de changer de vêtements, par exemple une femme peut revêtir des habits d'homme pour conserver sa chasteté, un homme des vêtements de femme pour sauver sa vie. Si donc dans un intérêt privé, pour conserver sa vie ou sa chasteté, il est permis et même expédient de prendre des vêtements d'un sexe différent ; à plus forte raison, il était permis à cette jeune fille de se servir d'un vêtement d'homme. Cela même était plus convenable, puisque, comme nous l'avons dit, elle devait vivre au milieu des gens de guerre ; et de plus, cet habit était plus commode pour les longues marches, pour chevaucher, porter les armes et combattre pour le salut de tout le royaume de France. D'après le texte même du procès, nous savons que Jeanne affirmait n'avoir pas agi sur le conseil d'un homme ; il ne fallait, disait-elle, en charger personne. Elle n'a pris ce vêtement, elle n'a rien fait que sur l'ordre de Dieu, étant bien persuadée que tout ce qui se fait ainsi, se fait licitement. Et en agissant de la sorte, sur l'ordre et pour le service de Dieu, elle ne croyait pas mal faire. Quand il plaira à Dieu, et que le temps de changer sera venu, quand elle aura accompli sa mission, elle reprendra aussitôt des vêtements de femme. Il est donc bien évident qu'elle pensait reprendre ses vêtements ordinaires, sa tâche accomplie.

Si elle a été envoyée par Dieu pour combattre les ennemis du royaume, comme elle l'affirmait et comme il a été prouvé, nous devons conclure qu'elle était inspirée de Dieu pour revêtir des vêtements d'homme, couper sa chevelure, porter des armes : tout cela en effet se rapportait à l'œuvre et à la fin pour laquelle elle était envoyée. Elle était conduite par une disposition particulière de l'Esprit-Saint, comme Ste Thècle, Ste Eugénie, Ste Pélagie, Ste Marine et d'autres qui ont porté des vêtements d'homme, ont coupé leur chevelure et ainsi ont vécu au milieu des hommes, comme le raconte Vincent de Beauvais dans son *Speculum*. De même

dans l'Ancien Testament la prophétesse Débora alla avec Barach combattre Sisara et son armée. (JUD. IV.)

Dans le cinquième article il est reproché à Jeanne d'avoir refusé de soumettre ses dires et ses actes au jugement de l'Eglise militante. Il faut tout d'abord remarquer que par les *dires* de Jeanne ses ennemis entendent tout ce qui a trait aux apparitions et aux révélations dont elle a été favorisée et à ses prédictions ; par les *actes* tout ce qui a trait à la délivrance du royaume et à l'expulsion des Anglais. Rien en cela ne touche les matières de la foi et il est étrange que Jeanne ait été ainsi tourmentée pour se soumettre sur ce point au jugement de l'Eglise.

Pour ce qui est de sa soumission il en a été suffisamment parlé dans le troisième chapitre. Pour ce qui est de ses *dires* deux objections se présentent :

a. Elle a dit que Dieu et l'Eglise n'étaient qu'une seule et même chose. Cela peut s'expliquer : une seule et même chose pour la valeur du jugement rendu selon ces paroles de l'Evangile de S. Mathieu : « Tout ce que vous lierez sur la terre, sera lié dans le ciel. » (MAT. XVIII. 18.) Et Jeanne se soumettant au jugement de Dieu, se soumettait au jugement de l'Eglise.

b. Elle a dit qu'elle s'en rapportait à l'Eglise pourvu qu'on ne lui demandât rien d'impossible ; et elle considérait comme impossible de révoquer ce qu'elle avait dit ou fait sur l'ordre de Dieu, et jamais, pour quoi que ce soit, pour âme qui vive, elle ne le ferait. Sur ce point, elle ne voulait s'en rapporter à aucun homme. Comme nous l'avons déjà dit, celui qui a des révélations de Dieu, reçoit la certitude que Dieu en est l'auteur. La Pucelle affirmait constamment avoir reçu de Dieu des révélations : elle en était certaine. Elle ne pouvait donc se soumettre au jugement d'un homme, puisque personne, à moins d'une révélation divine, ne pouvait déclarer avec certitude que Jeanne n'avait pas eu de révélations. Abraham n'aurait pas soumis au jugement des hommes

l'ordre qu'il reçut d'immoler son fils et, sous aucun prétexte, il n'aurait voulu s'y soustraire. S'il n'accomplit pas le premier commandement, c'est qu'une seconde révélation intervint. Et cependant l'acte ordonné à Abraham, l'immolation de son fils, aurait été un crime épouvantable, si Dieu ne l'avait lui-même ordonné. Ce que Jeanne affirmait lui avoir été prescrit était juste et pieux : c'était la délivrance du royaume de France et son retour à l'obéissance de son roi et seigneur légitime. Elle n'avait pas à soumettre sa mission au jugement des hommes. A elle peuvent s'appliquer les paroles de l'Apôtre aux Galates : « Si vous êtes conduits par l'Esprit, vous n'êtes pas sous la loi. » (v. 18.) Dans le corps du droit, il est dit : « Pour celui qui est conduit par une loi particulière, nulle raison de le soumettre à la loi commune. » S. Thomas dit à ce sujet : « Il arrive parfois, que quelqu'un, soumis à certains points de la loi, ne l'est pas à d'autres, parce qu'il obéit à une loi supérieure. » (I. 2^ae q. XCVI, A. 5.) La loi de l'Esprit-Saint est assurément supérieure à la loi humaine : aussi les hommes spirituels conduits par l'Esprit-Saint ne sont pas soumis à la loi, quand elle est contraire à la direction que cet Esprit leur donne. Jeanne dans tout ce qu'elle a dit ou fait pour la délivrance du royaume, but de sa mission, était conduite par une loi, particulière de l'Esprit-Saint, comme il a été prouvé : en cela, elle est indépendante du jugement des hommes.

Le sixième article reproche à Jeanne d'avoir, après son abjuration, repris des vêtements d'homme et de s'être de nouveau attaché aux révélations qu'elle avait rejetées publiquement. Pour que quelqu'un soit tenu d'abjurer, il faut qu'il soit tombé dans quelque erreur contre la foi chrétienne. Le port d'un vêtement d'homme, et les révélations que Jeanne prétend avoir eu, n'intéressent en rien la foi : on ne devait pas la contraindre à abjurer. Le port d'un vêtement d'homme par une femme est quelquefois permis, et Jeanne a pu le revêtir, comme nous l'avons vu. Dans les cas ordinaires il

est illicite parce qu'il excite la concupiscence et favorise la débauche. Mais ce n'est pas péché contre la foi, mais contre les mœurs ; et il n'y a pas là matière pour une abjuration, mais seulement pour une prohibition. Jeanne affirmait d'ailleurs n'avoir jamais cru prêter le serment de ne pas reprendre ces vêtements. Les raisons pour lesquelles elle a cru devoir s'en revêtir de nouveau sont suffisantes d'après ses réponses et les enquêtes.

Ses révélations ne se rapportent pas à un point de foi, mais à sa mission et à sa venue vers le roi pour délivrer le royaume de toutes ses calamités.

Je m'étonne vraiment que les juges aient forcé Jeanne à faire une abjuration, et je ne suis pas moins surpris de ce qu'ils l'aient appelée relapse parce qu'elle avait repris des vêtements d'homme et qu'elle avait déclaré croire fermement aux apparitions qu'elle avait reniées. Nul ne peut être appelé relaps s'il n'est tombé une première fois. D'après ce que nous venons de dire, Jeanne n'est tombée dans aucune erreur et dans tout ce qui lui est reproché, dans toutes les autres actions de sa vie, on ne trouve rien qui s'écarte de la pureté de la foi.

Jeanne a prononcé une abjuration et elle a renié ses apparitions et ses révélations. Elle peut raisonnablement être excusée par la crainte et l'ignorance ; et je parle de cette crainte à laquelle n'échappe pas un homme courageux. Elle même a affirmé que dans tous les actes et dans toutes les paroles de son abjuration, elle n'avait agi que par crainte du feu.

Par l'ignorance : Jeanne elle-même a affirmé qu'elle n'avait jamais cru faire ou dire quoique ce soit qui put faire supposer qu'elle rejetait ses apparitions ; bien plus, elle croit fermement que Ste Catherine et Ste Marguerite lui apparaissaient sur l'ordre de Dieu. Ce qui était écrit dans la cédule de l'abjuration, elle ne le comprenait pas. L'abbé de Fécamp demanda, et presque tous les juges se joignirent à

lui, que la formule d'abjuration que Jeanne affirmait ne pas comprendre, lui fut lue de nouveau et expliquée, ce qui ne fut pas fait. L'ignorance de Jeanne a pu être si grande que son acte fut involontaire ; ainsi elle serait excusée non-seulement d'une si grande faute, mais de tout péché. De ce que Jeanne aurait renié ses révélations, on ne devrait pas conclure qu'elles ne venaient pas de Dieu. Pierre a nié le Christ sous l'influence d'une crainte moins grande que celle de Jeanne, et cependant on ne saurait nier que ce ne soit sous l'influence d'une révélation divine qu'il a prononcé ces paroles : « Vous êtes le Christ, fils du Dieu vivant. » (MATT. XVI, 16.) Jeanne a manifesté son repentir, et après son abjuration, sans craindre le bûcher, elle s'est attachée à affirmer jusqu'à la mort ses révélations : elle ne doit donc pas être regardée comme relapse, mais comme témoin de la vérité. Dieu, affirme-t-elle, lui a fait connaître par Ste Catherine et Ste Marguerite qu'il a eu grande pitié de la grande trahison à laquelle elle a consenti, en faisant cette abjuration et ce reniement pour sauver sa vie, et qu'elle se damnait en voulant sauver cette vie passagère. Elle a affirmé que si elle disait n'être pas envoyée de Dieu, elle se damnerait : car c'est Dieu qui l'a envoyée. Ses voix lui firent connaître qu'elle avait commis une grande faute en avouant qu'elle n'avait pas bien agi en accomplissant tout ce qu'elle avait fait. Elle a affirmé avec persévérance qu'elle n'avait rien révoqué qui ne fut contre la vérité et, dans cette confession, elle s'en alla à Dieu par la mort du bûcher.

On objecte qu'elle avait annoncé qu'elle délivrerait le duc d'Orléans détenu captif en Angleterre : ce qu'elle n'a pas fait. Jeanne elle-même a répondu à cette objection lorsqu'elle a dit que, si elle vivait encore trois ans, sans empêchement, elle aurait pris assez d'Anglais pour le racheter, ou elle passerait en Angleterre pour le délivrer.

Autre objection : Jeanne disait savoir par ses voix qu'après sa délivrance les français accompliraient la plus belle action

qu'il jamais été faite en toute la chrétienté : ce qui n'est pas arrivé. Ceci ne fait pas partie du procès, et y a été ajouté d'après les avis donnés par les Anglais. A cette objection et à la présomption qu'en peut s'efforcer réponde que les prophéties renferment des promesses, qui comme les menaces, ne requièrent pas toujours leur accomplissement. Elles annoncent les effets de causes qui peuvent être modifiées, ainsi qu'il se voit au chapitre XXXVIII du prophète Isaïe. S. Thomas explique longuement cette vérité (2 2ae, q. CLXXI, a. 6. On peut encore dire avec S. Grégoire sur Ezéchiel : Quelquefois les prophètes annoncent d'eux-mêmes certains faits, et alors ils peuvent se tromper. C'est ainsi que le prophète Nathan dit à David : « Faites tout ce que vous avez dans le cœur : le Seigneur est avec vous. » II. REG. VII. 3.) Il croyait que Dieu aurait pour agréable la construction du temple du Seigneur par David : le contraire lui fut ensuite révélé. Jeanne a affirmé également qu'il lui fut dit par ses voix de ne pas se mettre en peine de sa délivrance, et qu'elle acceptât avec joie son martyre, parce que finalement elle viendrait en paradis. Si parmi les faits que Jeanne a annoncés, il s'en est trouvé, ce qui n'est pas prouvé, qui n'aient pas reçu leur exécution, il ne s'ensuit pas qu'elle n'ait rien connu ou annoncé par suite d'une révélation divine. Ce qu'elle a affirmé de sa délivrance peut s'entendre de sa délivrance par le martyre, comme nous l'avons dit plus haut. Après sa mort, les français, non pas avec sa présence corporelle, mais sous son inspiration et avec son secours, comme on peut le croire pieusement, ont accompli un magnifique fait d'armes pour toute la chrétienté, par la conquête inespérée et presque soudaine de la Normandie et de l'Aquitaine et la soumission de ces pays à l'obéissance du roi. Qui a jamais entendu dire qu'une plus grande action ait été faite dans toute la chrétienté ?

Il faut savoir en outre que les révélations divines et les prophéties sont souvent enveloppées de quelque obscurité :

elles se font par figures et par paraboles, comme il est facile de s'en convaincre par la lecture des livres de l'Ancien Testament et de l'Apocalypse de S. Jean. Elles ont besoin d'une interprétation selon cette parole de Daniel : « Il est besoin d'intelligence dans une vision. » (DAN. X. I.) S. Isidore dans son livre des Etymologies donne la parabole comme le sixième genre de prophétie. Il nous faut donc dire que Jeanne a quelquefois parlé en paraboles. Ainsi elle a dit qu'un ange, alors que le roi était à Chinon, était entré par la porte dans la chambre de ce prince, lui avait rappelé la grande patience qu'il avait montré dans ses malheurs et lui avait donné un signe magnifique de sa mission. Elle se désignait peut-être elle-même sous le nom d'ange à cause de la fonction qu'elle remplissait. Ange en effet veut dire envoyé de Dieu. De plus, il y avait l'ange qui parlait en elle ; par le signe, il faut peut-être entendre le couronnement du roi et la délivrance du royaume. Dans tout ce qu'elle a dit de semblable, il faut penser qu'elle parlait en paraboles ne voulant pas révéler aux Anglais les secrets qu'elle avait livrés au roi.

Une dernière objection : Jeanne a parlé avec jactance en disant qu'elle n'avait jamais fait œuvre de péché mortel. Mais quand a-t-elle parlé ainsi ? Interrogée si elle se savait en la grâce de Dieu, elle répondit : « Si je n'y suis pas, que Dieu m'y mette ; si j'y suis, qu'il m'y garde. » Et elle affirma ne pas savoir si elle était en péché mortel.

CHAPITRE V

Conclusion : Jeanne a été jugée sans preuve sérieuse et en dehors de toute justice, et sa condamnation à la peine du feu est une impiété.

De tout ce qui précède, il résulte, comme nous l'avons déjà fait remarquer que nul, sans une révélation divine, n'a

pu au sujet des apparitions et des révélations dont Jeanne prétend avoir été favorisée, savoir avec certitude, si elles viennent de Dieu ou du démon, ou si elles ont été forgées de toutes pièces par une intelligence humaine. Il est donc téméraire d'affirmer qu'elles sont l'œuvre du démon ou qu'elles ont été inventées par Jeanne. On ne peut en connaître l'origine avec une certitude absolue, à moins d'une révélation particulière : cependant les raisons qui ont déjà été énumérées, les œuvres magnifiques et difficiles accomplies contre l'avis et l'espérance des hommes, l'annonce d'événements futurs dépendants entièrement de la libre volonté des hommes et que Dieu seul peut connaître avec certitude ainsi que ceux auxquels il les a révélées, l'accomplissement de ces prophéties, tout cela ne prouve-t-il pas que les apparitions et les révélations de Jeanne avaient une origine divine? Dans l'épitre aux Romains, l'apôtre dit : « Que celui qui ne mange pas, ne juge pas celui qui mange », (ROM. XIV. 3) et sur ces paroles la glosse fait cette observation : Dans le doute, il faut choisir le sens le plus favorable. Si donc il n'y a pas de certitude, mais seulement doute pour savoir si les apparitions ou les révélations venaient de Dieu ou avaient été fabriquées par le démon ou par les hommes, le jugement doit se porter vers le sentiment le plus favorable, le plus doux, le plus humain et, avec d'autant plus de raison, que Jeanne a toujours affirmé être envoyée de Dieu qui la favorisait d'apparitions et de révélations. Son dire a été prouvé par des œuvres étonnantes, par l'annonce d'événements futurs qui se sont accomplis, et que le démon ne pouvait connaître pas plus que l'homme à moins d'une révélation divine. Dans le doute, il fallait porter son jugement en inclinant vers le sens le plus favorable, et il était éméraire et même injuste de se ranger du côté le plus sévère et surtout de porter une condamnation. Il est téméraire de porter un jugement et surtout de condamner dans des cas douteux, dit S. Augustin dans son livre de *Consensu*

Evangelistarum, à propos de ces paroles du Sauveur : « Gardez-vous de juger. » (MAT. VII. 1.) Les juges ne pouvaient savoir et ignoraient d'où venaient ces révélations à moins qu'eux-mêmes n'eussent reçu de Dieu une révélation : et il n'est pas du tout certain qu'ils l'aient eue. Ils devaient donc s'en remettre au jugement de Dieu ou tout au moins dans un cas si difficile renvoyer l'affaire au jugement suprême du concile général ou du Souverain Pontife, comme Jeanne le demandait.

En dernier lieu ces mêmes juges ont rendu une sentence définitive contre Jeanne et l'ont livrée au bras séculier pour deux causes : après son abjuration elle avait repris un vêtement d'homme, et elle avait toujours cru fermement à ses révélations. Il a été démontré plus haut que ni le port d'un vêtement d'homme, ni les révélations que Jeanne a eues n'intéressaient la foi et par conséquent il n'y avait pas en ces deux points matière à abjuration : elle ne mérita donc pas le nom de relapse et d'hérétique.

Jeanne ne devait donc pas être traînée devant le tribunal de la foi ; elle ne devait pas être abandonnée au bras séculier, puisque des actes mêmes du procès et des enquêtes, il ressort que Jeanne n'a erré sur aucun point de foi. Il a été démontré également que Jeanne n'était coupable d'aucun des crimes énumérés dans l'inique sentence portée contre elle. Jeanne a donc été jugée non seulement avec témérité, mais encore avec injustice. L'avoir abandonnée au bras séculier et l'avoir livrée aux flammes, contre toute justice, a été une impiété et une cruauté épouvantable. Ce fut même sans attendre la sentence du juge séculier que les Anglais seuls l'entraînèrent violemment au bûcher, comme l'attestent ceux qui étaient présents. Il est vraiment surprenant qu'une jeune fille innocente ait été condamnée à un supplice si impie et si cruel sous le prétexte d'hérésie. Les questions les plus difficiles et les plus subtiles lui furent posées ; plusieurs l'ont examinée longuement, d'une manière

fatigante et captieuse, sans qu'elle eut un conseil, et beaucoup de docteurs fort habiles auraient eu bien de la peine à fournir sur-le-champ des réponses à un pareil interrogatoire. Jeanne cependant répondit avec tant de sagesse et d'exactitude qu'elle ne fut jamais prise dans une erreur contre la foi ou les Saintes Écritures. Ceux qui examineront ses réponses devront bien s'étonner de leur sagesse surtout s'ils considèrent sa simplicité, son sexe, son âge et ils devront avouer que ce n'était pas elle qui parlait, mais qu'en elle parlait l'Esprit-Saint auquel, avec le Père et le Fils soit honneur, gloire et puissance dans les siècles des siècles. Amen.

Ce mémoire n'a été écrit pour blâmer personne, mais par amour de la vérité et de la justice. Il ne renferme, aucune assertion téméraire et tout ce qu'il contient est soumis à la décision et au jugement de notre mère la Sainte Église et de notre seigneur le Souverain-Pontife, à la correction et à l'amendement des sages.

Écrit par moi, Martin, indigne ministre de l'Église du Mans, le 7 du mois d'avril de l'an du Seigneur 1456.

Signé : BERRUYER (1).

(1) Traduit en entier pour la première fois par le R. P. Dom B. HEURTEBIZE, d'après le texte latin édité par M. Lanéry d'Arc.

CHRONIQUE

Deux de nos collègues viennent d'obtenir des mentions au dernier concours des antiquités de France, M. Bertrand de Broussillon pour son ouvrage intitulé la *Maison de Craon*, illustré de nombreux et remarquables dessins de M. Paul de Farcy, et M. le comte de Beauchesne pour son étude sur *Le château de la Roche-Talbot et ses seigneurs*, dont cette *Revue* terminait la publication il y a quelques mois et qui avait été très justement appréciée de tous nos lecteurs.

A la suite d'un concours ouvert par l'administration des postes pour la création d'un nouveau type de timbre, une exposition des projets envoyés par les artistes qui ont concouru, a eu lieu le 8 mai dernier, à l'École des Beaux-Arts, à Paris. Au timbre qui nous sert depuis 1877, on reproche d'être insignifiant, et de ne pas symboliser le régime actuel. On pourrait avant tout lui reprocher sa mauvaise exécution.

Si dans certains pays, comme l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, les timbres-poste n'ont pas plus de valeur artistique que le nôtre, il en est d'autres, tels que les Républiques sud-américaines, dont les timbres sont de véritables petits chefs-d'œuvres de gravure. Qui n'a admiré ceux que les États-Unis émirent l'année dernière pour le centenaire de la découverte de l'Amérique ? Nous pourrions citer également ceux qu'imprime la « Bank-Note company » de New-York, et bien d'autres encore.

Il faut dire que ces timbres sont gravés en taille-douce, tandis que les nôtres sont typhographiés, ce qui donne un dessin moins fin et moins bien venu. Seulement, outre que

la gravure en taille-douce couterait beaucoup plus cher, il faudrait, si on voulait l'adopter en France, changer tout le matériel qui sert actuellement et qui représente un capital de cinq millions.

Laissant donc de côté la question du procédé d'exécution, on s'est occupé de chercher une nouvelle vignette. Sur la proposition de M. Mesureur, député de la Seine, une commission s'est formée, un concours a été ouvert et près de 600 concurrents ont enveyé des projets. Aucun n'a été choisi. Le jury s'est montré sévère, car si un grand nombre de types proposés étaient insignifiants ou grotesques, il serait injuste de nier que quelques-uns eussent une réelle valeur.

Parmi les quatre ou cinq projets que tous les journaux parisiens se sont accordés à reconnaître comme les plus remarquables, figuraient deux envois de notre compatriote M. Lionel Royer.

Nous donnons ici la reproduction des deux types qu'il avait proposés, pensant qu'ils pourront intéresser nos lecteurs, tant au point de vue artistique qu'au point de vue philatélique.

A. MAUTOUCHET.

LA MAISON DE MAILLY (1)

L'une des grandes familles françaises, celle de Mailly, vient d'être l'objet d'un travail généalogique sur lequel nous prenons la liberté d'appeler l'attention de nos collègues. Les matériaux en avaient été réunis au siècle dernier. Le roi Louis XV avait bien voulu accepter la dédicace de l'histoire générale de cette maison, mais l'œuvre « n'ayant pas été remplie dans son étendue », le comte de Mailly fit paraître « la partie d'histoire qui intéressait sa branche ». Le volume fut publié en 1757, sous ce titre : *Extrait de la Généalogie de la Maison de Mailly, suivi de l'histoire de*

(1) *Histoire de la Maison de Mailly*, par l'abbé A. Ledru, 2 in-4° de XII, 552 et 556 p. 23 planches et 89 vignettes. Laval, imprimerie Moreau.

POSTE
5
·REPVBLIQVE · FRANCAISE ·

REPVBLIQVE·FRANÇAISE
POSTE
25
LIONEL ROVER

la branche des comtes de Mailly, marquis d'Haucourt et de celle des marquis du Quesnoy, dressé sur les titres originaux sous les yeux de M. de Clairambault, généalogiste des ordres du roy, et pour l'Histoire par M. (Père Simplicien.)

M. l'abbé Ledru a repris le travail en sous-œuvre. Après avoir réuni et classé les pièces justificatives qui remplissent tout un volume, le second de l'ouvrage, il a reconstitué dans le premier les annales de cette famille dont l'histoire, il le dit et il le prouve, est inscrite en lettres de sang dans les annales mêmes de la France.

Parmi ceux qui succombèrent ainsi sur le champ de bataille, nous citerons Colard, sire de Mailly, et son fils, tués à la bataille d'Azincourt, le baron Ferry de Conty, que Bayard estimait son « grant compaignon et ami », et dont il vengea la mort. Moins heureux que ses ancêtres sans en être moins fier, le vieux maréchal de Mailly, donna lui aussi sa vie pour le roi, mais sur l'échafaud révolutionnaire, dressé, le 23 avril 1794, sur l'une des places d'Arras. Il revenait ainsi mourir au berceau de ses ancêtres.

Le premier dont l'existence est attestée par des preuves absolument authentiques, se nommait Anselme. Il habitait vers 1050, le château de Mailly, au village du même nom, dans l'ancien Artois, actuellement dans le département de la Somme. Ses descendants se répartissent en plusieurs branches, celles de Mailly l'Orsignol et Conty, de Mailly-Authuille, Ruthère et Cambligneul, de Mailly-Nedon, de Mailly-Auvillers, de Mailly-Auchy, de Mailly-Mareuil, de Mailly-Nesle, et de Mailly-Haucourt.

Nous nous arrêterons à cette dernière, la seule qui ait pris racine dans le Maine. Elle y fut transplantée par le mariage de Joseph de Mailly avec « damoiselle Louise-Magdelaine-Josèphe-Marie de la Rivière », fille de François de la Rivière, conseiller du roi au parlement de Metz, seigneur de la Roche-de-Vaux en Requeil, et du Bouchet-aux-Corneilles, et de Louise-Madeleine de Lomblon des Essarts.

La famille de la Rivière, qui portait pour armes : *d'azur à cinq hures de saumon d'argent posées en sautoir*, 2, 1, 2,

semble originaire du Maine. Elle y possédait la seigneurie de la Groirie, à Trangé. Celle de la Roche-de-Vaux fut achetée, le 15 décembre 1668, de Marguerite de la Chevrière, veuve de J.-B. Louis de Beaumanoir, pour la somme de 60,000 livres, par le beau-père de Joseph de Mailly.

Ce dernier mourut, le 7 décembre 1755, et fut inhumé dans le cimetière de Requeil. Il avait eu quatre enfants parmi lesquels Joseph-Augustin, né le 2 mai 1708, créé maréchal de France, le 14 juin 1783. Il fut guillotiné, nous l'avons déjà dit, en 1794. Il s'était marié trois fois, d'abord, le 20 avril 1732, avec *Constance Colbert de Torcy*, qui mourut, le 13 décembre 1734 ; puis, le 28 février 1737, avec *Marie-Michelle de Séricourt*, décédée, le 28 septembre 1778 ; enfin, le 6 avril 1780, avec *Blanche-Charlotte-Marie-Félicité de Narbonne-Pelet*. De cette union naquit un fils, Adrien-Augustin de Mailly, qui reconstruisit à Requeil, le château de la Roche-de-Vaux, connu maintenant sous le nom de la Roche-Mailly. Il y décéda, le 1er juillet 1878.

Nous n'insisterons pas sur l'exacte rédaction de cet ouvrage ; l'auteur est bien connu de nos lecteurs. Il a même poussé trop loin, ce nous semble, ses scrupules d'historien, en reproduisant tels quels, dans son texte, quelques noms propres de lieux, mal orthographiés dans les documents auxquels il se réfère. C'est ainsi que *Stollhofen* se transforme en *Stolhossen*, *Philippsburg* en *Philisbourg*, *Westphalie* en *Wesphalie*, *Asti* en *Astie*, mais vétilles que tout cela.

Nous n'avons rien dit encore de l'illustration de ce travail. Elle est telle qu'on pouvait l'attendre, et de celui qui l'a provoqué, et de ceux qui s'y sont employés. De superbes héliogravures reproduisent les traits des personnages qui, à différents titres, ont marqué dans notre histoire ou qui sont particulièrement chers aux représentants actuels de la famille. Ajoutez-y de nombreux sceaux merveilleusement dessinés ou par M. l'abbé Ledru ou par M. P. de Farcy, des vues de châteaux habités successivement par les Mailly, et vous aurez une imparfaite idée de la beauté de ces deux volumes qui font le plus grand honneur à l'habile typographe M. Moreau, de Laval, dans l'atelier duquel ils ont été imprimés. L. F.

LA MAISON DE CRAON (1050-1480), étude historique accompagnée du CARTULAIRE DE CRAON, par BERTRAND DE BROUSSILLON, archiviste-paléographe, illustrée de 206 sceaux et de monuments funéraires, et suivie de la table alphabétique des noms, par PAUL DE FARCY, membre de plusieurs sociétés savantes. Paris, Picard 1893, 2 vol. in-8, tirés à 200 exempl. *Ouvrage honoré de la troisième mention au Concours des Antiquités nationales de 1894.*

L'auteur de l'*Histoire de la Maison de Craon* s'est voué depuis de longues années à l'étude approfondie des grandes familles féodales mancelles, dont les filiations fautives ont égaré tant d'érudits. Son labeur aride est d'autant plus méritoire qu'il fournit aux travailleurs des dates certaines, des jalons précieux, posés avec une précision toute scientifique dans les ténèbres du passé.

« La Maison de Craon était digne, entre toutes, d'ouvrir les voies et de servir d'exemple ». Issue de nos rois, elle étendait ses nombreux ramcaux sur de puissantes seigneuries du Maine et de l'Anjou. Ses alliances princières, son antiquité sans conteste, la placent au premier rang de la noblesse féodale. M. Bertrand de Broussillon établit scrupuleusement sa filiation du XIe au XVe siècle, rectifiant les erreurs de ses devanciers, et non des moins illustres, (il suffit de citer du Chesne, Anselme, Moréri), datant, pièces en main, chacun de ses personnages dont beaucoup étaient restés inconnus jusqu'à lui. De longues et patientes recherches dans les dépôts de la capitale lui ont permis d'enrichir son travail de nombreuses pièces jnstificatives qu'il a réunies sous le nom de *Cartulaire de Craon.*

Nous n'entrerons pas dans le détail des découvertes curieuses, des savantes rectifications faites par M. Bertrand. L'œuvre est sincère et bâtie sur de solides assises. C'est suffisamment faire l'éloge d'un ouvrage dont la valeur s'impose également au point de vue artistique et archéologique par les dessins de nombreux sceaux et monuments funéraires que l'habile crayon de M. Paul de Farcy a reproduits avec une admirable précision.

Le tome II, est terminé par une table alphabétique très complète, rédigée par M. P. de Farcy.

« Ces deux volumes, dit M. Bertrand, sont les premiers » d'une série dans laquelle nous nous proposons d'établir » l'histoire du Maine à l'aide des archives de ses familles » féodales, et de signaler en même temps à ses travailleurs » de nombreux documents conservés pour la plupart loin de » son territoire. Il y a longtemps en effet que nos trouvailles » dans les grands dépôts de Paris, nous ont fixé sur l'intérêt » qu'il y aurait à ne pas s'occuper du passé de notre province » sans faire de larges emprunts aux établissements de la » capitale, mais leurs catalogues, inventaires, états som- » maires, ne sont ni assez nombreux, ni assez détaillés, pour » dispenser des recherches sur place, de sorte que, faute de » soupçonner l'existence des pièces auxquelles il faudrait » avoir recours, on se contente trop souvent de copier les » manuels de Le Paige, Pesche ou D. Piolin. Ces ouvrages » sont estimables à des degrés divers, mais ne méritent pas » plus l'un que l'autre, la foi qu'on leur attribue trop sou- » vent, et qui ne tarde pas à disparaître chez tous ceux que » l'étude des sources a mis à même de contester les affirma- » tions qui y sont renfermées.

» Si Dieu nous accorde le temps de les mener à bien, nous » donnerons un jour le fruit de nos études sur les comtes et » vicomtes du Maine, sur les seigneurs de Sablé, de Laval, » de Beaumont, de Château-Gontier, de Mayenne, de Sillé- » le-Guillaume, de Montfort-le-Rotrou, etc. Nous avons » recueilli, sur chacune de ces maisons, des pièces qui éclai- » rent leur histoire et qu'il est important de publier, car à » proportion de l'augmentation du nombre des noms pou- » vant servir de synchronisme, on verra décroître celui des » documents impossibles à dater, et rétrécir de plus en plus » l'époque assignée à leur confection. »

Nous terminerons en souhaitant ardemment que les vœux de l'auteur soient promptement réalisés, et qu'il puisse terminer à notre grand profit, une série de travaux si précieuse pour notre histoire locale.

Vte MENJOT D'ELBENNE

Le vrayportrait du pieux et Charitable Prestre PIERRE RAGOT, Curé du Crucifix de la ville du Mans, surnommé le Pere des Pauures, Decedé en odeur de Saintéte, le 13 May 1683. Aage de 73 ans.

Mamers. — Imp. G. Fleury & A. Dangin.

ESSAI
D'ICONOGRAPHIE MANCELLE

Si chacune de nos anciennes provinces peut réclamer une part plus ou moins considérable des hommes qui ont illustré la France, nous pouvons sans crainte d'être accusés d'un amour propre exagéré, revendiquer pour notre province du Maine un rang honorable dans cette floraison de personnages célèbres.

Le Mans a donné naissance à un roi de France et à un roi d'Angleterre ; le reste de la province s'honore d'avoir vu naître d'habiles politiques, comme le chancelier Pierre de Laforêt, de vaillants soldats comme Ambroise de Loré, André de Lohéac, des évêques célèbres comme Coëffeteau, Cohon, Fromentière des Etangs, Cheverus, d'illustres savants, médecins, naturalistes, mathématiciens, Pierre Belon, Ambroise Paré, Marin Mersenne, Rivault de Flurance, Tauvri, Chappe, des littérateurs distingués, Baïf, Robert Garnier, Ronsard, Tressan.

Des sept poètes dont la réunion forme la Pléiade, trois appartiennent au Maine, ou y touchent de près. Ce sont Pierre Ronsard, né au château de la Poissonnière, paroisse de Couture ; Jean-Antoine de Baïf, né à Venise pendant que son père, originaire du Maine, y était ambassadeur, et Joachim du Bellay. Ce dernier n'appartient pas par

sa naissance à notre province, mais comme membre de la famille du Bellay et en qualité de chanoine de l'église du Mans.

Une assez curieuse coïncidence attacha à la personne de Louis XIII un certain nombre de personnages originaires du Maine. Nous voyons autour de ce roi, outre Gilles de Souvré son gouverneur et Rivault de Flurance son précepteur, ses deux médecins Charles Bouvard et Marin Cureau de la Chambre.

Mais à côté des hommes dont la gloire a franchi les limites de leurs provinces, parce que leurs talents se sont déployés sur un théâtre plus vaste, il en est d'autres qui, sans avoir joui d'une renommée aussi étendue, n'en ont pas moins acquis une notoriété légitime auprès de leurs concitoyens. De ceux-là, la liste est encore plus longue, et si leurs noms ne sont pas connus de la France entière, nous ne devons pas moins garder d'eux un souvenir respectueux et reconnaissant. La mémoire de ces hommes qui, à des titres et des degrés divers, ont illustré leur province en faisant rejaillir sur elle la gloire qu'ils se sont acquise, leur mémoire, dis-je, l'histoire locale se charge de la perpétuer et de la faire revivre en étudiant leur vie, en retraçant leurs œuvres.

A côté de la biographie, une autre branche de la science historique, plus modeste, mais cependant utile aussi, contribue à la reconstitution du passé, je veux parler de l'Iconographie. Si nous désirons connaître la vie de ceux qui nous ont précédés, nous aimons aussi à connaître leurs traits.

La peinture, la sculpture, la gravure, s'emploient depuis des siècles à satisfaire ce désir. Les hommes dont la célébrité s'est répandue dans le pays tout entier, ceux qui ont été une gloire nationale, les meilleurs artistes, des graveurs tels que Nanteuil, Montcornet, Larmessin et d'autres, nous ont conservé leur image. Pour ceux dont la réputation fut plus restreinte et qui n'eurent qu'une célébrité locale, leurs

traits ont été reproduits par des artistes de leur province : c'est ainsi qu'au commencement de ce siècle, un graveur du Mans, Pelletier, nous a légué leurs traits.

C'est à réunir ces portraits et à les étudier que s'applique l'Iconographie. A côté de la *Biographie des Manceaux célèbres*, il y a donc place pour une *Iconographie Mancelle :* toutes deux se prêtent un mutuel concours, s'éclairent et se complètent. Aucun travail n'a encore été fait dans cette science auxiliaire de l'histoire ; je me propose, dans cet essai, de signaler les portraits qui existent à ma connaissance.

Je suivrai pour cette étude l'ordre que la division de l'ancienne société m'impose tout naturellement. Je m'occuperai de nos compatriotes qui se sont le plus illustrés dans le clergé, dans la noblesse et enfin dans la magistrature, les lettres, les sciences, les arts, et qui sont nés, avant la Révolution, sur l'ancien territoire de la province du Maine et sur le territoire de l'Anjou aujourd'hui compris dans les départements de la Sarthe et de la Mayenne.

I. CLERGÉ

Evêques du Mans et Prélats manceaux

SAINT JULIEN, premier évêque du Mans.

In-8°. Frontispice du Bréviaire de Charles de Beaumanoir de Lavardin, 1633. Saint Julien faisant jaillir l'eau de la source.

In-fol. Frontispice du Missel cénoman de Philibert-Emmanuel de Beaumanoir de Lavardin. Dans le bas, saint Julien et saint Aldric se font pendant. Dans le haut, saint Gervais et saint Protais. Landry sc. Du Bois ex. 1655.

In-fol. Saint Julien faisant jaillir l'eau de la source, dans le même ouvrage, non signé.

In-12. Frontispice du Bréviaire cénoman. Saint Julien faisant jaillir l'eau de la source.

Dans le fond, une tenture soutenue par deux anges, sur laquelle se trouvent les armes de Beaumanoir et celles du Chapitre de l'église du Mans. E. Chauvau, inv. Landry, sc. Paris, Denis Bechet, 1663.

In-12. Le même, paysage au lieu de tenture, par Landry.

In-8°. En bistre, saint Julien faisant jaillir l'eau de la source, non signé, avec quatre vers au bas :

« Quand vous prêchiez la foi dans le Mans infidèle.... »

In-16. Image religieuse en couleur. Bouasse - Lebel, éditeur.

In-12. Autel de saint Julien. Lith. Monnoyer, 1859.

In-12. Frontispice en couleur d'un paroissien Romain. Le Mans, Monnoyer, éd. Testu et Massin, à Paris, 1879.

In-fol. Saint Julien reçoit sa mission du pape. Reproduction d'une tapisserie ancienne de la cathédrale du Mans. Héliogr. Dujardin.

In-8°. Saint Julien faisant jaillir l'eau de la source, reproduction d'une tapisserie ancienne de la cathédrale du Mans. Héliogr. Dujardin.

Le Miracle de saint Julien, gravure sur bois, sur une affiche concernant les boulangers de la ville du Mans, 1634.

Le Miracle de saint Julien, sur une affiche : « Les grands pardons de la confrérie de l'église du Mans, etc. » 1677.

Reproduction d'un bois ancien, servant d'en-tête aux notes de sépulture de la cathédrale du Mans.

Médaillon rond, composé et dessiné par M. Hucher, servant d'en-tête aux affiches apposées dans l'intérieur de la cathédrale du Mans.

Signalons enfin deux marques d'imprimeurs où saint Julien est représenté.

La première est celle de Jehan Olivier, imprimeur à Paris. Ecusson rectangulaire, à droite saint Julien faisant jaillir l'eau de la source, à gauche saint Jean-Baptiste, au milieu

S. JULIANUS CENOMANENSIUM
Primus Episcopus & Apostolus.

un olivier, sur lequel se trouve le chiffre de Jehan Olivier. Cette marque se trouve sur l' « *Interpretatio in septem psalmos pœnitentiales* » de Geoffroy Boussard, Paris, 1519, in-8°.

La seconde est celle de Jérôme Pichon, imprimeur au Mans. Deux bois différents : saint Julien à droite 1706, à gauche 1736.

SAINT-PAVACE, évêque du Mans de 305 à 348.

In-12, en pied terrassant un dragon, Véronique sc. Reproduction d'un tableau, publiée dans la *Vie de saint Pavace*, par dom Piolin.

SAINT LIBOIRE, évêque du Mans, successeur du précédent.

In-8°. Tourné à droite dans un médaillon ovale, avec une prière au-dessous, vers 1647, dans sa vie, par J. Bollandus.

HILDEBERT, évêque du Mans (1097-1125), est représenté dans « *Les œuvres d'Hildebert* », un vol. in-fol. Paris, Laurent Leconte, 1708, sur deux en-têtes de page. Page 2, Estinger del. et fec. ; page 886, Hildebert offrant ses œuvres à Radegonde, P. Giffart f.

FILLASTRE (Guillaume), évêque de Verdun, 1437 ; de Tulle, 1449 ; né à la Suze vers 1347, mort à Rome en 1428.

In-4° mi-corps dirigé à gauche, Filleul sc.

In-4° mi-corps dirigé à droite, non signé. Reproduction du précédent.

CLINCHAMP (Gervais-Giancolet de), cardinal, archidiacre du Mans, mort en 1487.

In-8°, buste de face, Et. Pic fecit.

In-8°, buste de face, non signé, reproduction du précédent.

LUXEMBOURG (PHILIPPE DE), évêque du Mans, de 1477 à 1519.

In-18, avec cette dénomination : *Fundator collegii cenomanensis.*

BELLAY (JEAN DU), né au château de Glatigny en 1492, évêque de Paris et de Limoges, archevêque de Bordeaux, évêque du Mans de 1546 à 1556. Mort à Rome le 16 février 1560.

In-4°, buste dirigé à gauche ; ovale encadré par Stuerhelt.

Par Léonard Gaultier, dans la *Chronologie collée.*

In-8° par Desrochers.

In-8° par Daumont.

In-4°, buste dirigé à gauche. Galerie de Versailles.

ANGENNES (CHARLES D'), évêque du Mans de 1556 à 1587, plus connu sous le titre de Cardinal de Rambouillet, né le 30 septembre 1530, mort à Rambouillet le 21 mars 1587.

In-4°, buste de face, par Boissevin.

In-4°, par F. Ragot.

In-8°, par Jollain.

In-4°, buste dirigé à gauche. Galerie de Versailles.

ANGENNES (CLAUDE D'), frère du précédent, évêque du Mans de 1588 à 1601. Né à Rambouillet en 1538, mort au Mans le 15 mai 1601.

In-4°, buste, par Daret.

COEFFETEAU (NICOLAS), évêque de Marseille, né à Saint-Calais en 1574, mort à Paris en 1623.

In-fol., frontispice des hommes illustres, gravé par Edelinck, 1699.

In-4°, buste dirigé à droite, par Edelinck.

(Extrait des *Œuvres choisies de Joachim du Bellay*, publiées par M. Léon Séché, Paris, 1894, 1 vol. in-4.)

In-fol. buste dirigé à g auche,non signé.

In-fol. buste dirigé à gauche, par Mellan, d'après Dumoustier (1).

In-4°, par Lasne, d'après Dumoustier.

In-8°, buste dans un médaillon ovale, dirigé à gauche, non signé, à Paris, chez Daumont.

In-8°, chez Lattré.

COHON (ANTHYME-DENIS), évêque de Nîmes en 1634. Né à Craon en 1594, mort à Nîmes en 1670.

In-fol. mi-corps dirigé à droite, par de la Roussière.

Le même, in-4°, reproduit dans l'*Etude historique sur Douillet-le-Joly*, de M. Robert Triger.

In-fol. par Vallet.

In-fol. par Garnier.

FROMENTIÈRE DES ÉTANGS (JEAN-LOUIS), évêque d'Aire, né à Saint-Denis-de-Gastines en 1632, mort à Aire en 1684.

In-8°, buste dirigé à gauche. Van Schuppen, fac. 1688 (2).

DAILLON DU LUDE (GASPARD DE), évêque d'Agen, 1603, puis d'Albi, mort en 1671.

In-fol. Justus d'Egmont, pinx. Pitau, sc. (XVII° siècle).

In-fol. Lochon, sc.

BEAUMANOIR DE LAVARDIN (CHARLES), évêque du Mans de 1601 à 1637. Né au château de Tucé en 1586, mort au château d'Yvré-l'Evêque le 21 novembre 1637.

(1) Reproduit dans « *Nicolas Coeffeteau, dominicain, évêque de Marseille, un des fondateurs de la prose française* », par Charles Urbain, docteur ès-lettres. Un vol. in-8°, Paris, Thorin, 1894.

(2) Reproduit dans l'*Etude biographique et critique sur Messire Jean-Louis de Fromentières*. Thèse présentée à la faculté des lettres de Bordeaux, par l'abbé Paul Lahargou. Paris, Victor Retaux, 1892, un volume in-8°.

Dessin à la pierre noire au cabinet du roi. Indiqué dans Lelong.

BEAUMANOIR DE LAVARDIN (PHILIBERT-EMMANUEL), neveu du précédent, évêque du Mans de 1647 à 1671. Né à Malicorne en 1617, mort à Paris le 27 juillet 1671.

In-fol. par Nanteuil d'après Ph. de Champagne, buste dans un médaillon octogone, 1651.

Le même, retouché avec chiffres dans les coins.

In-fol. mi-corps, dirigé à droite, dans un médaillon octogone, orné de feuilles de chêne, Nanteuil ad vivum faciebat 1660.

In-fol. buste dirigé à gauche, dans un médaillon ovale, armes dans le bas. Ph. de Champagne pinx. Rob. Nanteuil sc. 166...

LA VERGNE DE TRESSAN (LOUIS MONTÉNARD DE), évêque du Mans de 1671 à 1712, né en 1638, mort au Mans en 1712.

In-fol. mi-corps de face, par Edelinck d'après Desmares, 1706.

In-fol. par J. Lenfant, d'après Dieu.

In-8° par Gautrel 1677.

In-fol. par Gautrel, d'après Mignard, pour une thèse 1680.

In-fol. par Drevet, d'après Vanloo. (XVIII° siècle.)

In-8°, buste dirigé à droite, par Pelletier, lith. Duperray.

LE CLERC DE JUIGNÉ (ANTOINE-ELÉONOR-LÉON). Archevêque de Paris en 1781, pair de France, né à Paris en 1728, mort dans la même ville en 1811.

In-fol. mi-corps de face, par Fessard, d'après Nogaret, avec armes et allégories.

In-fol. en pied, assis, par Brossard de Beaulieu.

In-fol. gravé par Varin. Comme proviseur de la Sorbonne.

In-fol. mi-genoux, assis, à Paris chez Basset.

Dessiné et Gravé par N. Le Mire.

Mamers. — Imp. G. Fleury & A. Dangin.

UNIV
OF
CALIF

In-4°, mi-corps, assis dirigé à gauche, Varin acade. Catala. Calcogr. del. et sc.

In-4°, buste dirigé à gauche, avec attributs religieux, Plée sc.

In-4°, Lebeau sc., d'après Desrais, avec armes et emblêmes religieux.

In-8°, buste dirigé à droite, non signé. Vers dans le bas : « Posuerunt adversum... »

In-8°, buste dirigé à droite. Mareschal del., lith. de C. Motte.

In-4°, comme député de Paris en 1789. Collection Dejabin.

In-8°, par Berthel.

In-8°, buste dirigé à droite, non signé. (Mauvère Gaucher.)

..... par J. Clergé.

In-8°, « L'incendie de Saint-Dizier ».

Buste de profil à gauche, par J. Legrain. *Histoire de la Révolution*, de Louis Blanc, t. II, p. 41.

GRIMALDI (Louis-André de), évêque du Mans de 1767 à 1779, puis de Noyon. Né en 1736, mort à Londres en 1808.

In-4°, buste dirigé à gauche, par Gaucher, d'après Cochin fils, 1767.

Le même, avec la signature de Sol. Lieutaud.

In-4°, de profil à gauche, dessiné et gravé par Lemire.

JOUFFROY-GONSSANS (François-Gaspard de), évêque du Mans de 1779 à 1791, député du Maine en 1789, né à Besançon en 1723, mort à Paderborn en 1799.

In-4°, de profil à droite, dans un médaillon rond, Labadye del., Letellier sc., collection Dejabin.

CHEVERUS (Jean-Louis-Anne-Madeleine Le Febvre de), archevêque de Bordeaux, né à Mayenne en 1768, mort à Bordeaux en 1836.

In-fol. lith. de Galland.

In-8°, buste de face, Dupin del. Bein sc.

In-4°, mi-corps, dirigé à droite, lith. par A. de Garcy.

In-8°, en pied, sur un piédestal, lith. Sauvage-Hardy à Laval.

In-8°, lith. de Rosselin.

In-8°, J. Beive sc.

In-8°, buste dirigé à droite, Lepinoy fec. lith. de Marlet.

In-8°, en pied, *Mémorial de la Mayenne*, t. IV, p. 73.

In-12, buste dirigé à gauche, Tailland sc. *Biographie du clergé contemporain.*

In-8°, par Pfitzer, Letronne, Marlet, Alloux.

Buste dirigé à droite, par Bertrand, *Magasin pittoresque*, t. 23, p. 89.

Buste dirigé à droite, Couché del. Reville sc.

Buste dirigé à droite. Carte de la Mayenne de V. Le Vasseur.

En pied. Carte de la Mayenne, de Vuillemin.

In-fol. Statue érigée à Mayenne, dess. et lith., par Messager.

Statue de Mgr Cheverus. *Illustration* du 31 août 1844.

CARON (Philippe), évêque du Mans (1829-1833), né à Rennes en 1788, mort au Mans en 1833.

In-4°, mi-corps dirigé à gauche, lith. par Astoin.

In-fol., sur son lit de mort, Bordeau del. lith de Monnoyer.

BOUVIER (Jean-Baptiste), évêque du Mans (1834-1854), né à Saint-Charles-la-Forêt en 1783, mort à Rome en 1854.

In-fol. Buste dirigé à gauche, par F. Gaillard.

In-fol. par Mlle Amélie Cadeau, lith. Bernard, 1835.

In-fol. lith. Rigo.

In-4°, buste dirigé à gauche, par Pelletier, lith. de Monnoyer.

In-8°, buste de face par Pelletier, lith. Monnoyer.

In-12, lith. par Béliand, imp. Monnoyer.

In-4° et in-12, par de Hayolos, lith. Monnoyer.

In-fol. buste de face, armes dans le bas, publié par la *Société des Beaux-Arts pour la propagation de la foi.*

Prêtres et religieux des divers ordres

LE BAUD (PIERRE), aumônier de la reine Anne de Bretagne et de Guy XV de Laval, mort à Laval en 1505.

Estampe in-fol. le représentant offrant son *Histoire de Bretagne* à Jean de Château-Giron, par Duclos, dans Montfaucon.

BUREAU (MICHEL), abbé de la Couture, 1514.

Buste de face, dans les *Sculptures de Solesmes.* Solesmes, 1892, in-fol. pl. XXIII.

HAYNEUVE (JULIEN), jésuite né à Laval en 1558, mort à Paris en 1663.

In-fol. par J. Patigny.

In-8°, mi-corps dirigé à gauche, anno ætatis 74. Coll. Odieuvre.

LE GAUFFRE (AMBROISE), vicaire-général de Bayeux, jurisconsulte, député aux Etats généraux de 1614, né au Grand-Lucé en 1568, mort à Bayeux en 1635.

In-4°, Roussel sc., portrait dédié à Henri II de Condé, avec ses armes.

In-fol. Buste dirigé à droite, non signé, armes dans le haut.

LE GAUFFRE (THOMAS), neveu du précédent, prêtre, conseiller du Roi, maître en sa chambre des comptes à Paris. Né au Grand-Lucé en 1604, mort à Paris en 1646.

In-4°, buste dirigé à gauche, armes dans le haut, Montcornet ex.

In-8°, mi-corps dirigé à gauche, par Herman Veyen.

BOUCHER (JEAN), cordelier, religieux observantin, né à Besançon, en 1578 suivant les uns, mort au Mans en 1631.

In-12, mi-corps dirigé à gauche, en tête du *Bouquet sacré, ou Voyage en Terre Sainte*. Rouen 1698.

MERSENNE (MARIN), religieux de l'ordre des Minimes, mathématicien, né à Oysé en 1588, mort à Paris en 1648.

In-fol. par Duflos, 1698 (1).

In-4°, buste dirigé à droite, par Montcornet. (XVIIe siècle.)

In-4°, buste dirigé à gauche, à Paris chez Daumont.

In-8°, par Desrochers. (XVIIIe siècle.)

In-8°, mi-corps dirigé à gauche, par Dupin, à l'âge de 60 ans.

In-8°, buste dirigé à droite, par Pelletier, lith. Duperray.

Buste dirigé à gauche par Carbonneau, *Magasin pittoresque*, année 1848, p. 103.

GRANDIER (URBAIN), curé de Saint-Pierre de Loudun, né à Bouère en 1590, brûlé vif à Loudun le 18 avril 1634.

In-fol. par J. de la Noue.

In-4°, buste de face, par Grasset, æt. 37, 1627.

In-4°, buste de face, Barbant sc. reproduction d'une estampe de la Bibliothèque impériale.

Portrait représentant au vif l'exécution faite à Loudun en la personne de Urbain Grandier. Estampe in-fol. imp. à Poitiers, par René Allain 1634.

Effigie de la condamnation de mort et exécution de Urbain Grandier, petit in-8° en travers par Ulm, dans le *Traité du célibat des prêtres*.

Marchant au supplice, in-fol. en travers, par Jouy, 1839.

Urbain Grandier à la question, in-8°, Bourdet del. Reville, sc., Fauchery dir.

(1) Reproduit dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XXXII.

Le Reuerend Pere Iacques Noüet
de la Compagnie de Iesus. année 74.
L. F. Moreau fecit.

Urbain Grandier et les religieuses, in-4°, Tony Johannot del., Ph. Langlois sc.

BONDONNET (JEAN), bénédictin, né au Mans en 1592, mort dans la même ville en 1664.
In-8°, buste dirigé à droite, par Pelletier, lith. Monnoyer.

AMELOT (MICHEL), abbé de Saint-Calais de 1642 à 1671, évêque de Lavaur, puis archevêque de Tours.
In-fol. en abbé, par J. Frosne 1656.
In-fol. par A. Rousselet 1662.
In-fol. par Nanteuil 1675 et 1677.
In-8°, buste non signé.

LAUNAY (JEAN DE), philosophe et théologien, né dans le Maine, mort à Vannes en 1627.
In-fol. par Lubin.

NOUET (JACQUES), jésuite né au Mans en 1605, mort en 1680.
In-4°, par L. Moreau, à l'âge de 54 ans, 1679.
In-8°, buste de face, à l'âge de 74 ans, L. Moreau fecit.

RAGOT (PIERRE), curé du Crucifix, surnommé le Père des pauvres, né en 1610, mort en 1683 (1).
Estampe in-fol. non signée, le représentant faisant l'aumône ; aux angles quatre médaillons ronds où sont reproduites des scènes de sa vie, dans le bas son enterrement.
Estampe in-fol. le représentant faisant l'aumône. Dans le bas trois scènes de sa vie : 1° « Il fait manger toute sorte de monde à sa table. » 2° « Il est porté en l'église de Saint-

(1) Voir sur l'*Iconographie de Pierre Ragot*, un intéressant article publié dans *Le Progrès* du Mans, décembre 1863, par P. Anjubault qui n'a pas connu les deux curieuses estampes signalées ici.

Julien où il est inhumé. » 3° « Il console les prisonniers et leur lave les pieds. »

A Paris, chez Fr. Jollain, rue Saint-Jacques.

In-4°, mi-corps de profil à gauche, Boinard pinx. et fecit, 1683.

In-12, mi-corps de profil à droite, par Boinard, 1685, gravure sur cuivre.

Ce portrait se trouve en tête de sa biographie imprimée chez Hiérome Olivier 1685. Jérôme Pichon, 1797. Poulet-Malassis, 1748. Monnoyer, 1792. Julien Lanier, 1853, reproduction sur bois.

Ce même portrait a été publié dans l'*Almanach du cultivateur*, imprimé chez Monnoyer, paraissant de 1834 à 1841 sous le nom de « Le Père Abraham ressemblant comme deux gouttes d'eau. »

In-4°, par Masson, 1688.

In-8°, de profil à gauche, lith. Duperray.

In-12, de profil à droite, lith. non signée, 1829.

LE HIRBEC (Vincent), provincial des Franciscains en Touraine, né à Laval en 1639, mort en 1694.

In-4°, Thomassin sc.

LAMY (Bernard), oratorien, littérateur, physicien et mathématicien ; né au Mans en 1640, mort à Rouen en 1715.

In-4°, buste dirigé à gauche, à Paris, chez Crépy.

In-8°, par Desrochers.

..... par Jouvenet.

In-8°, buste dirigé à droite, par Pelletier, lith. Monnoyer.

In-8°, buste dirigé à gauche, par Pelletier, lith. Duperray, *(Asmodée cenoman)*.

VASSÉ (Françoise de), prieure du monastère de Saint-Gervais, à Paris, morte en 1694.

In-8°, gravé par Edelinck.

BERNARD LAMY Prêtre
de l'Oratoire de JESUS.
A Paris chez Crépy rue S.t Jacques au lion d'Argent.
Il estoit modeste judicieux habile dans les langues
dans les Artes dans les sciences: et dans l'Inteligence
de l'Ecriture S.te Il avoit l'Esprit aisé l'Elocution facile,
il Ecrivoit bien en françois et en latin. Cela se conoist
par ces Ouvrages. Il est né au mans et mort
a Roüen le 29. Janvier 1715. agé de 75. ans.

MORÉ (HENRI DE), curé de Saint-Cyr-en-Pail, né au château du Val près du Ribay en 1651, mort à Saint-Cyr-en-Pail en 1721.

In-12, buste de face, lith. non signée. Lith. Morice à Laval, 1856.

BOUTON DE CHAMILLY (LOUIS), abbé de la Couture, mort en 1704.

In-fol. par Rousselet, sur une thèse.

AUNILLON (PIERRE-CHARLES-FABIOT), abbé du Gué-de-Launay, ministre plénipotentiaire du Roi, près de l'Electeur de Cologne, né en 1654, mort en 1760.

In-4°, buste dirigé à gauche, par Tardieu, d'après Brandt.

L'HERMINIER (NICOLAS), docteur en Sorbonne, archidiacre de l'église du Mans, né à Saint-Ulphace en 1657, mort à Paris en 1735.

In-4°, buste dirigé à gauche, gravé à l'eau forte par Melle Chenu, terminé par Chenu.

ESNAULT (FÉLIX), docteur en théologie, curé de Saint-Jean-en-Grève à Paris, né au Mans vers 1657, mort à Paris en 1742.

In-4°, à l'aqua-tinte, gravé par Madeleine Basseporte, 1731.

In-8°, buste de face dans un médaillon ovale, Tardieu fecit ad vivum.

In-8°, mi-corps dirigé à gauche. Mutuel del. et sc.

In-4°, buste de face, à Paris chez Devaux.

In-8°, par Desrochers.

In-8°, par Baour.

BIGNON (JEAN-PAUL), bibliothécaire du roi, abbé de

Saint-Quentin et de Vivoin. Né à Paris en 1662, mort à l'Isle-belle-sous-Meulan en 1743.

In-fol. J. Vivien pinx. Baudron sc. 1703.

Le même, 1705.

In-fol. mi-corps dirigé à droite, peint par Rigaud, gravé par Drevet 1707.

In-8°, portrait allemand gravé en 1708.

In-4°, mi-corps dirigé à droite, peint par Rigaud, 1708, gravé par Duflos 1709, par les soings du sr Barrême.

In-fol. mi-corps, peint par Rigaud, gravé par Thomassin, 1709.

In-8°, mi-corps, dirigé à droite, Rigaud pinx. Schmidt sc.

In-8°, Rigaud pinx. Pitau sc.

In-fol. Van Schuppen sc.

In-4°, mi-corps dirigé à gauche, à Paris chez Daumont.

In-8°, par Desrochers.

In-8°, par Simonneau.

In-8°, dans la collection Odieuvre.

LOUVART (François), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Champgéneteux vers 1662, mort à Shonaw (Hollande), en 1739.

In-fol. mi-corps assis devant une table, non signé.

BELIN DE LA FUYE (Louis), oratorien, avocat et poëte, né à La Suze en 1683, mort à Paris en 1723.

In-8°, buste dirigé à droite, par Pelletier, lith. Monnoyer.

BELIN DE BÉRU (Louis-François), chanoine de l'église du Mans. né au Mans en 1700, mort dans la même ville en 1782.

In-8°, buste dirigé à droite, par Pelletier, lith. Monnoyer.

BESNARD (François-Yves), ancien curé de Nouans, né à La Chapelle-sous-Doué en 1752, mort à Angers en 1842.

In-8°, reproduction d'un médaillon de David d'Angers.

In-8° en pied, assis, par J. Bodinier, héliog. Dujardin. *Mémoires d'un nonagénaire*, publiés par C. Port. Paris, Champion, 1880, 2 vol. in-8°.

LAMARE (Pierre), chanoine de la cathédrale du Mans, né à Chemiré-en-Charnie en 1756, mort au Mans en 1832.

In-16, mi-corps dirigé à droite, lith. de Ernest Lesourd, 1833.

HUARD (Pierre-René), curé de la Couture, né à Ballon en 1759, mort au Mans en 1835.

In-fol. buste dirigé à gauche, par Bordeau, lith. Monnoyer.

LEDRU (André-Pierre), curé de N.-D. du Pré, né à Chantenay en 1761, mort au Mans en 1825.

In-8°, à l'âge de 30 ans, buste dirigé à droite, par Pelletier, lith. Duperray.

JARENTE (Louis Sextius de la Bruyère, d'Orgeval de), évêque de Digne, puis d'Orléans, abbé de Saint-Vincent de 1763 à 1788.

In-fol. dessiné par Cochin, gravé par Lingée.

In-8°, en travers, petit buste sur un piédouche entre deux figures allégoriques, d'après Gab. de Saint-Aubin.

In-8°, en travers, buste de face dans un médaillon encadré, par Moreau le jeune.

In-8°, portrait tête de page, publié dans un bréviaire, 1772.

MONTESQUIOU-FEZENSAC (François-Xavier-Marc-Antoine), abbé de Beaulieu, au Mans, agent général du clergé en 1785, député de Paris en 1789. Né au château de Mersan, près d'Auch en 1757, mort à Troyes en 1832.

In-8°, buste de profil à droite, Claessens sc.

In-8°, dessiné par Guérin, gravé par Fiezinger.
In-12, Stoltrup sc. Hambourg.
In-12, J. Colombe sc. 1794.
In-8°, collection Dejabin.
In-8°, buste de profil à gauche. Collection Bonneville.
In-8°, collection Vérité.
In-4°, collection Blaisot.
Petit médaillon ovale, en manière noire.

PROVOST (R.), chanoine honoraire, curé d'Evron, mort en 1831.
In-8°, mi-corps dirigé à droite, lith. Monnoyer.

LA ROCHE, curé de Saint-Thomas de La Flèche, mort en 1832.
In-4°, mort, assis dans un fauteuil, par Gaston, lith. Lemercier.

A. MAUTOUCHET.

(A suivre.)

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

DOM PAUL PIOLIN

ANCIEN PRIEUR DE L'ABBAYE DE SOLESMES

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE

IV

L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE DU MANS *(suite)*

De Rome, le cardinal Pitra approuvait ces travaux et encourageait la lutte (1) :

« Mon Révérend et bien Cher Père,

« L'excellent M. S... a pu s'apercevoir dans la trop courte visite qu'il m'a rendue combien j'étais heureux de voir quelques lignes de votre bonne vieille écriture que j'ai trouvée un peu fatiguée. On ne marche pas trente ans dans votre chemin de rude besogne, sans se lasser un peu. Heureusement le courage vous reste au point que vous revenez à votre début et que vous reprenez de plus belle l'*établissement de l'Evangile dans la Gaule au Ier siècle. Bravissimo* ! vous dirait-on ici.

(1) Lettre du cardinal Pitra à Dom Piolin, s. d.

« Je crains bien d'avoir laissé M. S... un peu mécontent. Il m'était impossible alors de partager ses recherches, et plus difficile de faire fléchir les règlements de nos bibliothèques. Il est parti me laissant ses doctes ouvrages, avec le regret de n'avoir pu reprendre avec lui, dans quelques libres causeries, ces belles questions qui font leur chemin, même à l'Institut, puisque vous avez obtenu l'éclatante conversion de M. Paulin Paris.

« Nous avons ici M. Faillon en permanence, qui veut aussi reprendre la question sur une grande échelle. C'est à Paris qu'il prétend avoir trouvé le plus de documents. Je fais des vœux pour que ce vaste champ soit complètement défriché et vous aurez bien mérité pour avoir été l'un des premiers à défoncer le terrain.

« Je ne puis que vous accompagner des vœux et des félicitations cordiales

« De votre tout dévoué en N. S.

« J.-B. Cardinal PITRA. »

Le *vaste champ* paraît ne pas être encore *complètement défriché* et la controverse n'a pas cessé. Les importants travaux de M. l'abbé Duchesne (1) sur les anciens catalogues épiscopaux en apportant un élément nouveau dans le débat, semblent ne point y avoir mis fin, sa pénétrante critique n'a pas tout ruiné dans la thèse de ses adversaires et son argumentation n'est point demeurée sans réplique (2).

(1) *Mémoire sur l'origine des diocèses épiscopaux dans l'ancienne Gaule*, in-8°. Paris, 1890. *Les fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*. T. I, Provinces du Sud-Est, in-8°. Paris, 1894.

Cf. à l'appui de l'opinion de M. Duchesne, *Analecta Bollandiana*, t. X, p. 475.

(2) V. un article fort intéressant de M. Arthur Loth sur les Inscriptions de Bordeaux et le parti qu'on peut tirer de l'épigraphie, *Univers* du 13 juillet 1891 ; dans l'*Univers* également, 1er février 1892, 27 juin 1892, les articles de M. l'abbé Arbellot. Cf. *Les Etudes religieuses philosophiques, historiques et littéraires*, par des PP. de la Compagnie de Jésus, numéro d'avril 1894, p. 167.

La question reste en discussion et il semble encore qu'on doit penser avec le savant bollandiste, auteur des *Principes de la critique historique*, que l'argument des défenseurs de la thèse de l'apostolicité, pour être surtout un argument *à priori*, n'en mérite pas moins d'être « sérieusement pesé » (1).

Le temps et la maladie n'ont pas permis au P. Piolin de suivre ce débat jusqu'au bout, il avait dû sortir de l'arène pendant que le combat durait encore. Nous ne savons point ce qu'il aurait opposé aux arguments nouveaux introduits dans la discussion ; mais nous savons que tant qu'il y est resté mêlé, il a suivi ses contradicteurs pied à pied, et qu'il a soutenu ses thèses avec une conscience et une conviction dont il mérite qu'on lui fasse honneur.

Cette consciencieuse et sérieuse application dans la composition de tous ses travaux caractérisait bien la méthode du digne religieux, c'est ce que tout le monde s'accorde à louer dans son *Histoire de l'Église du Mans*.

Accueillis avec faveur, les premiers volumes lui méritèrent des encouragements auxquels il fut très sensible. Son savant confrère Dom Pitra, à la réception du premier volume, le félicitait affectueusement. « Je ne quitterai pas Paris sans vous écrire quelques mots sur votre excellent livre. Je m'étais promis de vous en parler en détail. Je crois vous avoir exprimé déjà ma première impression, ou plutôt ma première satisfaction. Tout ce que j'ai pu voir depuis m'a fait le même plaisir. Il y aurait bien à gloser ensemble sur certains coups de crayon que je me suis permis en quelques marges. Nous y reviendrons *os ad os*. M. Jourdain a éprouvé le même sentiment et s'en est exprimé en très bons termes dans un article qu'il doit me rapporter demain et que je présenterai à l'*Ami de la Religion*. M. Aubineau a fait également un article qui est dans les cartons de Du Lac et qui paraîtra ces jours-ci... (2). »

(1) *Principes de la critique historique*, par le R. P. de Smet, in-12. Liège, 1883, p. 273.

(2) Lettre de Dom Pitra à Dom Piolin, 7 septembre 1851.

Le P. Pitra se chargeait de distribuer ce volume et les suivants aux amis de la Congrégation et de l'auteur : « .... Je n'ai pu que couper jusqu'à saint Aldric... Si j'avais cette prestidigitation de feuilleter, cette multilocation de l'œil du Révérendissime j'aurais tout lu presque sans couper... J'ai cru devoir demander six exemplaires pour faire les distributions d'usage » (1) et à propos d'un autre volume nouvellement paru il écrivait encore : « Je n'ai pas attendu votre avis pour offrir un exemplaire à Monsieur de Montalembert j'aimerais à ne pas quitter Paris sans en remettre encore à nos amis qui y tiennent (2). »

A mesure que la publication de l'ouvrage avançait, le succès s'affirmait, chaque volume nouveau en marquait le progrès.

Un succès plus franc encore attendait la dernière partie de l'ouvrage.

Les quatre volumes consacrés à l'histoire de l'Église du Mans durant la Révolution sont d'un puissant intérêt. Sur ce terrain le P. Piolin arrivait le premier ; il a pu composer son ouvrage avec des documents inédits, sa méthode historique d'ailleurs s'était perfectionnée. Il n'avait plus à vaincre une aussi grande difficulté pour la critique des sources. Les sources mêmes étaient plus abondantes.

Il appartenait à une génération qui avait connu dans son enfance, des témoins et des acteurs des drames de l'époque révolutionnaire. Dans son pays du Bas-Maine où les troubles avaient été si profonds, dans sa famille, il avait pu entendre raconter mille détails précis et saisissants. Son esprit si curieux des faits de l'histoire locale, du passé de son église, de tout ce qui pouvait l'instruire et l'édifier avait dû le porter à s'informer, à interroger autour de lui ; et sa mémoire si fidèle et si sûre avait gardé tous ces récits entendus naguère.

(1) Du même, 6 novembre 1855.
(2) Du même, 8 février 1859.

Au temps où il écrivait son histoire il trouvait encore des vieillards qui avaient recueilli directement la tradition contemporaine des événements. L'historien pouvait donc contrôler par des souvenirs dignes de foi et autorisés, les témoignages écrits.

Sur les années de la Révolution, ces témoignages ne manquent point. D. Piolin put les trouver nombreux et sut les mettre à profit. Beaucoup de prêtres, un certain nombre de laïcs avaient rédigé des mémoires sur ces années d'agitations, sur les faits qu'ils avaient vu se passer sous leurs yeux, dans leurs paroisses, leurs localités, sur les événements auxquels ils avaient été mêlés. Des notes de ce genre assez nombreuses et fort intéressantes ont été communiquées à notre auteur.

Les documents officiels conservés par l'administration ecclésiastique et les administrations civiles, lui ont aussi fourni de précieux renseignements. A vrai dire les archives publiques ne s'ouvraient point alors aussi facilement qu'aujourd'hui pour livrer les pièces concernant la période révolutionnaire. Mais D. Piolin était parmi les privilégiés. Il trouvait un large accès tont au moins dans les dépôts départementaux, soit au Mans, soit à Laval (1).

Les actes de l'autorité publique, les faits eux-mêmes, pour cette époque, sont rapportés dans la presse périodique qui commence dès lors à être l'une des sources de l'histoire. Notre province avait ses journaux, dont les collections ont pu, pour une part, faciliter la tâche de l'annaliste.

Celui-ci, avec sa rare sagacité, son patriotisme ardent, son esprit de foi, comprenait tout ce que son rôle avait d'élevé et de délicat.

Il ne pouvait demeurer indifférent aux faits qu'il avait à raconter ni se borner à un exposé. Aussi que d'écueils sur sa route ! Combien l'entreprise exigeait de mesure et de sagesse !

(1) *L'Église du Mans durant la Révolution*, t. I, *Préface* p. XXIII.

Parler de l'histoire de la plus grande commotion politique, sociale, religieuse, qui ait agité notre nation, de cette crise qui tenait aux causes les plus profondes, qui devait avoir les plus lointaines conséquences, n'allait pas sans la nécessité de juger, d'apprécier les doctrines, les hommes, les actes. Il fallait tirer la leçon des événements. C'est le devoir de tout historien digne de ce nom. D. Piolin l'entendait ainsi et dès la première page il déclare que sa règle serà l'axiome de Tacite (1) : *Præcipum munus annalium reor ne virtutes sileantur, utque pravis dictis factis que et posteritate et infamia metus sit.* Ce mouvement immense qui avait si violemment remué la France et l'Europe, déchaîné toutes les passions, datait d'hier. Il y avait des criminels à flétrir, à louer des héros du devoir et des martyrs de la foi ; à redire de sanglantes tragédies dont notre pays a été le théâtre. Mais les fils des victimes et des bourreaux y vivent encore côte à côte ! La paix publique, l'honneur des familles, ont des droits qui imposent certaines limites à la liberté du récit. Il ne faut ni tout dire, ni écrire tous les noms : le bien général l'exige.

L'auteur de l'*Histoire de l'Église du Mans* n'a jamais oublié, dans ses justes sévérités, l'obligation pour juger et condamner, de tenir compte des causes d'atténuation : les préjugés d'éducation, d'influence du temps, du milieu, l'entraînement des passions du moment ; il a toujours cherché à concilier la condescendance pour les personnes, les égards dûs aux vivants, avec les droits de l'impartiale vérité.

L'ouvrage obtint les plus précieux suffrages (2). Dédié à Monseigneur Charles Fillion, évêque du Mans, il paraissait

(1) T. I, *Dédicace.*

(2) Parmi tous les témoignages d'éloges publics accordés à l'auteur et à son livre nous ne citerons que Mgr Sauvé. (*Univers* du 7 septembre 1868). Dans un fort bel article le savant théologien présente le travail au lecteur en mettant en lumière ses remarquables qualités, et en insistant avec une autorité particulière sur sa valeur doctrinale.

sous les auspices du docte et pieux prélat, ce qui constituait et demeure pour lui une recommandation faite pour inspirer la confiance et assurer le succès.

L'autorité de cette histoire restera grande, malgré certains reproches, isolés du reste, et d'où l'inspiration des préjugés politiques n'était point absente.

Un ancien libraire du Mans, M. Bondu, assez chercheur, et qui avait quelque peu étudié le passé de notre province, mais non sans préventions et parti pris semble-t-il, contesta dans des articles publiés par le journal *La Sarthe*, les chiffres donnés par Dom Piolin à propos du nombre des victimes de la Révolution dans le département. Il prétendait les restreindre et accusait l'historien d'exagération (1).

Le P. Piolin crut devoir laisser ces attaques sans réponse directe (2). La réponse fut fournie et la vérité des faits rétablie par M. Henri Chardon, l'auteur d'un livre (3), au dire d'un bon juge (4), « des plus remarquables sur les guerres de l'Ouest, par la sûreté et la précision de la critique », l'un de nos érudits qui ont le mieux exploré les sources de l'histoire de la révolution dans la région du Maine.

M. Chardon (5), en homme maître de la question, apporte des documents nouveaux qui viennent à l'appui de la thèse de Dom Piolin, en rectifiant quelques légères erreurs de détails (6).

(1) Numéros des 10 et 16 septembre 1868.

(2) *L'Église du Mans durant la Révolution*, t. IV. *Avant-propos* p. XI. L'auteur se contente, dit-il, de renvoyer aux travaux si solides de MM. Henri Chardon et Camille Bourcier.

(3) *Les Vendéens dans la Sarthe*, 3 vol. in-24. Le Mans, Monnoyer 1869-1875.

(4) M. Robert Triger. *Esquisse du mouvement scientifique, historique et artistique dans la Sarthe, au XIXe siècle*, in-8. Le Mans, Monnoyer, 1894, p. 64.

(5) Son travail a paru dans *La Sarthe* des 19, 20, et 24 septembre 1868.

(6) Cf. C. Bourcier. *Essai sur la Terreur en Anjou* dans la *Revue d'Anjou*, 3e année t. I, et Berriat-Saint-Prix, La *Justice révolutionnaire*, in-8°, Paris, 1870, t. I, p. 179.

Quelques légères erreurs inévitables dans une œuvre d'aussi longue haleine, c'est au surplus tout ce qu'on peut relever dans la vaste histoire que nous devons au R. P. Piolin et qui conduit le lecteur à travers la série des siècles, séparant le jour où saint Julien vint établir son siège épiscopal dans la cité païenne des Cénomans, de celui où Monseigneur de Pidoll s'assit à son tour sur le même trône.

Entrepris dans l'ombre d'un cloître, au nom de l'obéissance, par un humble religieux, pour la gloire de Dieu et l'honneur de la vérité, cet immense travail a valu à son auteur qui ne la cherchait point, une vraie renommée d'historien. Elle était bien méritée.

Tous ceux qui s'occupent du passé de la province du Maine, et beaucoup d'auteurs en outre, ont le livre entre les mains. C'est l'ouvrage fondamental de notre histoire locale.

Les juges les plus autorisés l'ont loué et apprécié. Le cardinal Pie n'a-t-il pas dit : « Dom Piolin a écrit dix énormes volumes d'une très réelle valeur sur l'*Histoire de l'Église du Mans* » (1). L'annotation au bas des pages de l'ouvrage admirable du comte de Montalembert, *Les Moines d'Occident*, témoigne que l'éloquent auteur a fréquemment recours à l'*Histoire de l'Église du Mans*. Suivant un mot heureux (2), ce qui est remarquable dans les ouvrages du R. P. Piolin c'est « la solidité de la construction, et la méthode.... Les matériaux sont bien choisis et habilement distribués... Après vingt années de travaux dans les archives, il nous a donné une œuvre qui a conquis un des premiers rangs parmi les études d'histoire provinciale. Le caractère de sa science historique est une érudition de bon aloi puisée aux bonnes sources, appuyée sur de nombreux documents. »

Il n'importe guère si dans une œuvre aussi vaste un mot

(1) *Œuvres*, t. IX, p. 113.
(2) Dom Cabrol. *Univers* du 17 novembre 1892.

d'un manuscrit a été mal lu, un nom plus ou moins bien identifié. Sans doute l'étude critique des sources, a fait des progrès depuis que les premiers volumes de l'*Histoire de l'Église du Mans* ont été publiés, l'influence de l'Ecole des Chartes et sa méthode se sont répandues, d'importantes publications, les inventaires des archives de l'Empire, des archives départementales, ont fait connaître des documents, on a appris à en mieux saisir les termes, en mieux analyser la portée. Mommsen a pu dire au lendemain du jour où paraissait le premier volume des *Inscriptions Chrétiennes* de M. de Rossi (1861) : « La science commence, le dilettantisme finit » (1). La science date de plus haut certainement, mais elle est devenue plus sûre en quelque sorte et plus facile ; elle a droit d'être plus exigeante.

Il faut donc tenir compte des difficultés qu'ont dû surmonter ceux qui travaillaient antérieurement à cet heureux mouvement contemporain de renouveau dans les études historiques (2).

Le P. Piolin, on ne doit pas se lasser de le répéter, est parvenu à des résultats remarquables.

La note juste sur son œuvre demeure celle qu'a donnée un critique très compétent, qu'on ne saurait accuser d'une indulgence excessive, lui-même d'ailleurs historien de la meilleure école et écrivain de talent. Avec M. l'abbé A. Ledru on pourra dire toujours en toute vérité que l'*Histoire de l'Église du Mans* est appelée « à rendre de réels services aux érudits » (3).

V

LE PRIEUR DE SOLESMES

L'érudition ne suffisait point à remplir la vie de Dom

(1) Cité par M. Duchesne, *Congrès bibliographique de 1878*, p. 248.

(2) Sur ce mouvement, son intensité et son importance, cf. *ibid.* pp. 265 et suivantes.

(3) *Petite Union littéraire*, 1er décembre 1892.

Piolin. Ce que nous savons déjà de son caractère nous l'a déjà fait voir portant ses visées plus haut que la science. Il est historien, mais il est par dessus tout moine. Il travaille, mais jamais sa pensée ne se distrait du service de Dieu.

Pour lui le travail même et la prière s'unissent étroitement, et ne connaître en lui que l'historien ce serait ne point connaître l'homme tout entier. Sa correspondance intime, particulièrement celle avec D. Guéranger, révèle à ce sujet des détails qu'on ne lit pas sans émotion.

« Je trouve, écrit-il, beaucoup plus de plaisir que par le passé à travailler; vos bons avis et la retraite en sont je crois la cause principale. Je prie davantage en travaillant » (1). Il avait même, avec l'approbation de son supérieur, résolu d'interrompre son travail d'heure en heure pour prier quelques instants à genoux. Il confie au P. abbé que s'il a manqué à sa pieuse coutume c'est « parcequ'il travaille une grande partie de la journée à la bibliothèque où se trouve beaucoup de monde.... Mais chaque fois qu'il m'a été possible de travailler dans notre cellule, j'ai été fidèle à ma résolution » (2).

Veut-on se faire une idée de l'emploi de son temps? Voici un règlement de travail, écrit de sa main, et contresigné par l'abbé. Cette pièce en dit long sur l'existence de notre saint et savant religieux.

Dimanche. Etudes de 8 h. Ecriture sainte.
10 h. Histoire monarchique.
2 h. Liturgie.
5 h. Ecriture sainte.

Lundi, Mardi, etc. Etudes de 8 h. préparer la conférence d'Ecriture sainte.
10 h. Histoire de l'Eglise du Mans.
2 h. Id.
5 h. Id.

(1) Lettre à Dom Guéranger, 30 novembre 1843.
(2) Lettre à Dom Guéranger, 28 février 1844.

Tous les jours lire un chapitre du Nouveau Testament à l'étude de 8 heures ; un chapitre de l'Imitation à l'étude de 2 heures ; un chapitre de l'Ancien Testament à l'étude de 5 h.

13 décembre 1849.

† Fr. Prosper GUÉRANGER, abbé de Solesmes.

Et ce travail assidu, si bien ordonné, qui s'alliait si bien chez le P. Piolin avec la vie d'oraison, il avait toujours pour objet la glorification de la vérité chrétienne. L'honneur de Dieu et de son Eglise était au fond toujours le but de tous ses efforts.

« Que je parvienne, disait-il à son ami M. J. Denais (1), à rendre un service si humble qu'il puisse être, à l'Eglise catholique et je serai assez récompensé de mes journées et souvent de mes nuits consacrées au travail ».

Dans l'imposante énumération de ses écrits on peut remarquer le grand nombre des publications directement faites pour aider la dévotion des fidèles à la sainte Vierge, aux saints du pays. Il a été l'historiographe de tous nos pélerinages locaux. C'est avec une prédilection particulière qu'il traitait ces sujets pieux. La foi qu'il cherchait à exciter ou à fortifier chez les autres, il la possédait lui-même vivante, naïve et forte. Ses entretiens et ses lettres en contiennent des témoignages d'une touchante simplicité..... « Je vous dois remerciements, écrit-il à M. Guays des Touches, pour les démarches que vous avez bien voulu faire pour me procurer quelques renseignements sur Saint-Berthevin. Je vous en suis très reconnaissant, mais ce n'est pas moi qui vous en récompenserai ; j'en suis incapable, c'est saint Berthevin lui-même du haut du ciel. Votre

(1) Lettre à M. J. Denais du 2 octobre 1874. — « En ces quelques lignes, remarque fort bien le destinataire de cette lettre, Dom Piolin nous livre tout le secret d'une vie si bien remplie au service de la Vérité et de la Religion ».

J. Denais. *Op. cit.* p. 7

lettre qui m'a causé beaucoup de plaisir m'a cependant mis dans un grand mécontentement contre les habitants de Laval qui n'ont pas soin d'honorer comme ils le doivent ce grand serviteur de Dieu. Si j'avais le bonheur d'être orateur je ferais en sorte de prêcher quelque jour à Laval pour reprocher aux habitants de cette ville leur indifférence pour saint Berthevin ; mais puisque je suis réduit à griffonner du papier, je ne laisserai pas de leur adresser un mot... » (1).

Au même ami il reproche avec enjouement de ne pas avoir assez confiance aux moyens surnaturels... « Vous voilà donc passé complétement au camp des naturalistes (dans le mauvais sens du mot). Voilà le fruit de vos mauvaises fréquentations ! Vous êtes tellement pris de la peur du surnaturel que votre lettre est d'un bout à l'autre à côté de la question et vous ne vous en doutez pas.... J'espère par la miséricorde de Dieu ne pas me laisser prendre à cette lèpre. J'ai commencé une neuvaine à saint Séréné pour ma mauvaise vue ; Je me lave tous les jours les yeux avec l'eau que j'ai apportée et j'ai une ferme confiance que je serai guéri. Mais que les amis de Dieu fassent des miracles pour des gens qui commencent par dire : Je ne croirai que ce que je ne puis m'empêcher de croire sous peine du salut ; ce serait par trop de bonté ! C'est pourtant ainsi que raisonnent les gens en qui vous voulez avoir confiance... (2). »

La soumission aux supérieurs est la grande vertu du religieux. La fidélité à la vocation est sa force et son honneur. Dom Piolin a été un religieux modèle, soumis, régulier, invinciblement attaché à sa famille monastique, d'un dévouement à toute épreuve pour ses frères, pour sa congrégation. En toutes circonstances il en a donné des preuves et il s'est dépensé sans compter au profit du bien commun.

(1) Lettre à M. Guays des Touches, 8 mars 1852.
(2) Lettre à M. Guays des Touches, 4 mai 1868.

Sa correspondance avec le P. abbé fait voir la sagesse de ses vues administratives. Il était avisé, prudent, inspiré toujours par la conception la plus haute de la vie religieuse. Il ne comprenait pas le gouvernement d'un monastère et d'une congrégation sans le renoncement et toutes les hautes vertus qu'il comporte. Il attachait surtout un grand prix à la pratique de la pauvreté monastique. « Je ne souffrirai jamais le superflu » écrivait-il à D. Guéranger en lui exposant ses idées sur une fondation qui paraissait alors possible (1). Les vertus qu'il voulait dans les moines il en donnait lui-même l'exemple, et se montrait détaché et obéissant. Il se dépeignait ainsi : « Je suis un homme paisible, qui ne demande rien pour moi, qui désire voir observer les lois de l'Eglise, qui aime et vénère son supérieur comme son père. C'est l'esprit véritable de la règle de mon saint patriarche et j'espère y rester fidèle jusqu'à la fin de mes jours.... » (2). « Je vais soumettre la chose à mon abbé et ce qu'il dira sera fait.... où mon abbé m'envoie, je vais ». Voilà des expressions qui se retrouvaient fréquemment sous sa plume ou sur ses lèvres. C'était chez lui une ligne de conduite inflexible.

Indépendant et digne dans son humble soumission, il défendait avec une liberté respectueuse ses opinions quand il avait à le faire, qu'il s'agit des affaires intérieures de la communauté ou des questions générales.

Sur les principes d'ailleurs tout le monde à Solesmes était à l'unisson. Le P. Piolin moins ardent à la lutte que Dom Guéranger et quelques-uns de ses confrères évitait en général les polémiques, était porté à se montrer indulgent pour les personnes, mais ne le cédait à aucun pour la pureté des doctrines et ne reculait point devant les plus fermes affirmations d'une rigoureuse orthodoxie. Dans le mouvement d'opinions dont Solesmes fut un des centres, il

(1) Lettre à Dom Guéranger, 24 mars 1846.
(2) Lettre à M. Guays des Touches, 5 octobre 1869.

a tenu utilement son rôle. Par d'autres procédés peut-être que l'illustre abbé, à un rang différent, mais non avec un moindre courage et une moins ardente conviction, il combattit le même combat. Ses écrits, sa correspondance, ses conversations, toute sa vie et sa conduite le représentent comme un champion des droits de la vérité contre les restes du Jansénisme et du Gallicanisme, contre l'esprit rationaliste et Jacobin (1).

Un caractère aussi élevé, une nature aussi sympathique, un tel ensemble de qualités et de vertus attiraient la confiance et lui méritaient dans la Congrégation une place à part. Il jouissait d'une estime générale et d'une incontestable autorité. Tour à tour sous-prieur à Paris, prieur et maître des novices à Bièvres, lecteur d'écriture sainte, secrétaire du chapitre, sous-prieur à Solesmes de 1855 à 1862, bibliothécaire dès 1853, il exerça avec distinction toutes les charges qui lui furent confiées, s'acquittant de ses devoirs avec une scrupuleuse exactitude.

Toujours plus sévère pour lui-même que pour les autres, sage dans le conseil, ferme et paternel dans l'exercice de l'autorité, ses mérites avaient attiré l'attention sur lui, et lorsqu'en 1875 à la mort du Révérendissime Dom Guéranger, le prieur, le R. P. Dom Couturier, de pieuse et sainte mémoire, fut élu abbé, il parut naturel à tous que Dom Piolin lui succédât dans les importantes fonctions de prieur. Il les conserva jusqu'en 1888. Il fit à cette date agréer sa démission. Alors ses forces trahissaient son zèle, les infirmités et la maladie ne lui permettaient plus de se consacrer à ses devoirs. Il ne comprenait pas les honneurs sans les charges et sans le stricte accomplissement des obligations qu'ils comportent.

Jamais il n'en négligea aucune. Mais ses fonctions de bibliothécaire qu'il exerça si longtemps lui furent particu-

(1) Cf. *L'Église du Mans durant la Révolution. Préface*, spécialement pp. XII et XIII.

lièrement chères. Il aimait sa bibliothèque, il aimait ses livres qu'il connaissait si bien. Il avait prodigieusement lu et les livres qu'il n'avait pas lus il en connaissait du moins les titres, les éditeurs, la valeur historique ou littéraire, il savait le parti qu'on en pouvait tirer. Sur presque toutes les branches des connaissances humaines même celles qui ne lui étaient point familières, il aurait pu fournir un renseignement bibliographique : « La bibliographie, disait-il souvent, n'est pas la science, mais elle est le vestibule par où il faut nécessairement passer pour arriver à la science ».

Par ses soins, par son dévouement et ses démarches incessantes il a beaucoup contribué au développement de la bibliothèque de Solesmes. C'était sa préoccupation de tous les instants. Dans ses lettres il y revient sans cesse ; se procurer un ouvrage nouveau, compléter une collection, saisir une occasion : on le trouve toujours occupé de cette pensée, toujours à l'affût pour ainsi dire des moyens d'enrichir le précieux dépôt dont il a le gouvernement. « Une lettre que j'ai reçue hier de la part des Célestins de Bar-le-Duc, écrit-il à l'un de ses plus intimes amis, me remet en mémoire un souvenir de 1871. Lorsque je vous lisais une petite préface pour les *Mémoires de Fleury* vous me proposâtes de me donner 200 fr. si je la datais de Clavières. L'an dernier au mois d'octobre je vous priais de m'avancer cette petite somme pour un ouvrage que j'aurais désiré acquérir ; vous me dites que vous me la donneriez lorsque l'ouvrage aurait paru. Le voici. Et précisément j'éprouve un pressant besoin des 200 fr. Les Célestins de Bar-le-Duc m'ont écrit pour me remercier d'un service assez important que je leur ai rendu. Comme ils sont éditeurs de la nouvelle édition de *Baronius* qui fait le plus grand vide dans notre bibliothèque, que le R^me^ P. Abbé avait envie depuis longtemps d'acquérir cet ouvrage, mais qu'il était effrayé par le prix, je me suis hasardé à leur demander s'ils ne pourraient pas m'en céder

un exemplaire à prix réduit, et hier même j'ai reçu la réponse que vu l'importance du service que je leur ai rendu ils m'en céderaient un exemplaire pour 200 fr. au lieu de 800 fr. Il est très important de profiter de la circonstance et j'ose espérer que vous me mettrez à même de la saisir le plus tôt possible. » (1)

Le P. Piolin poursuivait paisiblement à Solesmes son labeur quotidien, menant de front des études diverses. Il écrivait dans les revues, dans les journaux, donnait des monographies, des volumes sur l'hagiographie, l'histoire littéraire, la biographie, l'histoire générale, les antiquités locales, l'histoire de l'art.

Un coup d'œil jeté sur la bibliographie de ses œuvres publiée dans le précieux livre du R. P. Dom Cabrol (2) donnera une idée de l'immense somme de travail fournie par l'infatigable bénédictin. Dans cet inventaire si patiemment dressé des travaux de la Congrégation de France et qui lui fait tant d'honneur, la part du P. Piolin est considérable et encore incomplète cependant. D'autres écrits ont paru depuis (3), d'autres sont restés manuscrits.

Un éminent religieux de la Compagnie de Jésus, mort au Mans il y a peu d'années en laissant un souvenir vénéré, le P. de Boylesve, avait fait, a-t-on dit, le vœu de ne jamais

(1) Lettre à M. Guays des Touches, 4 mars 1874. — M. Auguste Guays des Touches, de Laval, était un ami très dévoué du P. Piolin qui avait entretenu avec lui une longue et intéressante correspondance heureusement conservée. Il avait eu souvent l'occasion de le visiter dans sa propriété de Clavières, et de le recevoir à l'abbaye, où M. des Touches était toujours le bien venu. Le T. R. P. Dom Guéranger le considérait aussi comme un ami. — Sur M. Guays des Touches, voir *Semaine du Fidèle*, t. XII, p. 516.

(2) *Bibliographie des bénédictins de la congrégation de France*, in-8°, Solesmes, 1889.

(3) On trouvera à la fin de cette étude la bibliographie dressée par le R. P. Cabrol, avec les compléments jusqu'à la mort du P. Piolin.

perdre de temps (1). Et certes il y fut fidèle. Si Dom Piolin avait fait le même vœu il l'aurait accompli non moins exactement que le zèlé jésuite. Jamais existence d'homme et de moine n'a dû être plus remplie par le travail.

Avant d'avoir achevé l'*Histoire de l'Église du Mans*, il songeait à un autre grand ouvrage. Ses vues s'étaient d'abord portées sur une réédition du livre de Hugues du Temps *Le Clergé de France* (2). Il avait commencé à recueillir de nombreuses notes pour mettre l'ouvrage à jour. Le projet s'élargit ; son attention fut attirée sur une collection autrement importante et dont depuis longtemps on souhaitait la nouvelle publication. Déjà Dom Pitra avec l'appui de M. Guizot avait eu la pensée de l'entreprendre et avait travaillé dans ce but (3).

Commencée par Claude Robert, archidiacre de Châlons, qui avait donné un volume en 1626, le *Gallia* est une œuvre bénédictine : c'est à Dom Denis de Sainte-Marthe descendant des premiers continuateurs de Claude Robert qu'il doit sa forme définitive (4). Cet immense et si riche répertoire de l'Eglise en France était devenu fort rare. Les tentatives pour le donner de nouveau au public n'avaient point abouti. Trois volumes de continuation avaient pu être publiés en 1856, 1860, 1865, par M. B. Hauréau de l'Institut, ils forment les tomes XIV, XV et XVI.

Au P. Piolin était réservé l'honneur d'entreprendre la nouvelle édition. Il y fut encouragé de diverses parts et tout spécialement par le chanoine Tresvaux, que ses doctes travaux sur l'histoire ecclésiastique avaient avantageuse-

(1) Cf. *Le R. P. Marin de Boylesve*, in-12, Bourges, 1892, p. 17 et *Semaine du Fidèle*, t. XXXI, p. 277.

(2) En 4 vol. in-8, Paris, 1774-1775.

(3) Mgr Battandier. *Le cardinal Pitra*, p. 225.

(4) *Gallia Christiana in provincias ecclesiasticas distributa. Opera et studio D. Dionysii Sammartini presbyteri et monachi ordinis Sancti Benedicti Congregatione Sancti Mauri.* Paris, 1715-1785, 13 vol. in-fol

ment fait connaître. Invité à donner ses soins à la publication nouvelle du *Gallia*, l'abbé Tresvaux qui avait su apprécier Dom Piolin le désigna pour cette œuvre (1). Celui-ci avait conservé un reconnaissant souvenir au bon chanoine. Il s'en exprime ainsi à M. Charles Tresvaux du Fraval en le remerciant de la nouvelle édition qu'il venait de donner de l'*Histoire de la persécution révolutionnaire en Bretagne :* « Vous savez quelle vénération je professais pour l'auteur : il m'a été très utile dans la direction de mes travaux... » (2).

La nouvelle édition devait comprendre la reproduction textuelle de trois volumes publiés par les bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, page pour page, ligne pour ligne. Les corrections introduites entre crochets ne changeraient rien à la pagination. Pour les additions plus importantes et indiquées seulement en marge elles étaient réservées pour trois volumes supplémentaires. Tel était le plan de cette œuvre gigantesque. De 1870 à 1874, sept volumes ont été livrés au public. Il n'a pas dépendu de Dom Piolin que l'ouvrage ne soit complètement terminé. Il y travailla sans cesse, enrichissant toujours son trésor de notes, ne reculant devant aucune recherche, aucune peine pour perfectionner l'œuvre, la rendre digne de l'attente du monde savant.

Ses immenses travaux, ses études si variées l'avaient mis en rapport avec une foule de personnes. Il avait visité un nombre incroyable d'archives, de bibliothèques, exploré partout des chartriers et des collections. Il avait des correspondants sur tous les points de la France et en dehors. Les revues et les journaux avaient porté son nom au loin et dans les milieux les plus différents. On appréciait son savoir, son urbanité parfaite, son inépuisable complaisance. Il faisait

(1) Cf. *Histoire de la persécution révolutionnaire en Bretagne*, par l'abbé Tresvaux. Nouvelle édition par le neveu de l'auteur Charles Tresvaux du Fraval. Saint-Brieuc, 1892. 2 vol. in-12, p. XXXI.

(2) *Ibid.* p. XXIV.

généreusement part aux autres travailleurs des richesses de science qu'il avait accumulées. Loin de garder pour lui les produits de ses laborieuses veilles, il était toujours prêt à répondre à une demande de renseignement, à fournir une indication, à communiquer un document. La moindre question posée même par un inconnu était assurée d'obtenir une réponse. Dans sa correspondance, non seulement avec ses nombreux amis, mais avec les innombrables solliciteurs qui avaient recours à sa compétence éprouvée pour se faire guider, se faire instruire, avec les autres savants qui tenaient à connaître son opinion, à échanger leurs vues avec lui, il était d'une exactitude et d'une précision assurément très méritoires.

On a retrouvé en foule dans ses papiers des lettres de remerciements pour un renseignement fourni, un ouvrage adressé à titre d'hommages. Ces témoignages de gratitude sont signés tantôt de noms ignorés souvent de noms célèbres.

Ainsi Saint-Beuve avait manifesté le désir de connaître l'étude du P. Piolin sur les *Mystères*. L'intermédiaire avait été, je crois, M. V. Pavie, ami de Sainte-Beuve et ami de Solesmes (1). Dom Piolin s'était empressé de faire adresser un exemplaire à l'illustre académicien qui répondit à son envoi par la lettre suivante :

« Ce 20 mars 1860.

« Monsieur et Révérend Père,

« Je reçois avec bien de la reconnaissance le docte mémoire que j'avais désiré et il m'est précieux de le recevoir de vous. Ayant à m'occuper de nouveau de *Mystères* dans les leçons que je fais à l'Ecole Normale, je dois me mettre au courant des nouvelles recherches. Les vôtres m'instruiront, et je suis confus absolument de voir que vous avez daigné accorder trop d'attention peut-être à un travail de

(1) V. *Victor Pavie, sa jeunesse, ses relations littéraires*, in-12. Angers, Lachèze et Dolbeau, édit.

moi déjà bien ancien et dépassé aujourd'hui : c'est trop d'honneur que vous lui faites.

« Agréez, Monsieur et Révérend Père, l'expression de mon profond respect,

« SAINTE-BEUVE. »

Il serait facile de multiplier les citations. Ecrivains, hommes de lettres, catholiques marquants ont eu en foule recours au P. Piolin pour mettre à profit le trésor de sa bibliothèque et les trésors bien plus grands encore de son érudition et de ses bons conseils (1). On venait le consulter à Solesmes, on restait ensuite en correspondance avec lui. Témoin M. Edouard Drumont qui après un séjour à l'abbaye lui écrivait : « Je n'ai pas oublié votre science inépuisable et votre complaisance plus inépuisable.... J'ai recours à vous à distance comme j'y avais recours quand j'avais le bonheur d'être l'hôte de Solesmes.... » (2).

C'était la joie du savant bénédictin surtout d'accueillir les jeunes gens, de les encourager, de les guider dans les débuts de leurs études historiques. Plus d'un élève de l'Ecole des Chartes lui a dû un bon avis, un conseil précieux pour la connaissance des manuscrits, pour le choix d'une thèse. M. Pécoul, M. Gaston Dubois ont souvent proclamé la reconnaissance qu'ils lui devaient. Ce dernier a raconté (3) l'aimable bienveillance du P. Piolin venant à lui modeste étudiant à Paris. Et moi-même en remontant dans mes propres souvenirs, c'est non pas même à un étudiant, mais à un simple écolier, encore sur les bancs du collège, que je vois toujours avec une reconnaissance émue le bon et érudit religieux prodiguer les marques d'une bienveillance dont

(1) Lettre de M. Henri Lasserre à Dom Piolin, s. d.
(2) Lettre de M. Ed. Drumont, 11 octobre 1865.
(3) *Semaine catholique de Séez*, 17 novembre 1892.

pendant trente ans il a maintes fois renouvelé l'expression et la preuve.

Une bienveillance générale, la fidélité et le dévouement pour ceux qu'il admettait à l'honneur de son amitié, la plus délicate gratitude pour les services rendus, étaient les traits distinctifs de ce caractère si élevé, de ce cœur si noble. Il suffit pour reconnaître un ami véritable de parcourir sa correspondance avec M. des Touches, avec M. l'abbé Leroux, M. Nobilleau pour ne nommer que ceux-là.

Il n'était pas moins bon parent.

En se donnant à Dieu, le religieux est obligé de briser des liens bien chers. Il renonce aux joies, mais il ne renonce pas entièrement aux affections de la famille. Le large esprit de Dom Guéranger avait appris à ses fils à pratiquer aussi complètement et parfaitement que possible le détachement monastique, sans nuire, loin de là, à ce qu'ont de légitime et de saint les sentiments les plus naturels à l'homme.

Dom Piolin aimait ses proches tendrement, de cette affection supérieure ennoblie et grandie par la Religion.

Sa mère, sa sœur, ses neveux occupaient souvent sa pensée; il suivait avec intérêt tout ce qui les touchait. On l'a vu au début de sa vie religieuse éloigné de son pays et de Solesmes, demander avec instances à son supérieur de l'y rappeler (1). Un des motifs qu'il soumet au P. abbé, est le désir de se rapprocher de sa mère ; la crainte de lui causer du trouble, de l'inquiétude est une idée qui revient souvent sous sa plume. Plus tard il aime à être tenu au courant des événements domestiques du Bourgneuf. Il en fait part à ses amis. Il leur communique ses joies et ses espérances, comme le jour où il annonce le mariage de sa nièce (2). Souvent

(1) V. *supra*, chap. III, *in fine*.

(2) Lettre à M. Guays des Touches, 8 octobre 1872.

En épousant M. Le Jariel, Mlle Mouëzy contractait une alliance dont le P. Piolin pouvait à juste titre se trouver honoré. La famille Le Jariel est très anciennement connue par sa foi, par les services les plus dévoués

hélas ! il lui a fallu donner des nouvelles affligeantes à ceux qui lui étaient attachés et prenaient intérêt à toutes ses peines. Surtout pendant les dernières années de sa vie il eût trop fréquemment l'occasion de solliciter les prières de ses amis pour une famille cruellement éprouvée.

Heureux de revoir les siens, de retourner parfois au Bourgneuf avec la permission de son abbé, quand un baptême, une cérémonie religieuse, une affaire de famille l'y appelait, il se réjouissait aussi de pouvoir visiter ses amis si les circonstances lui en fournissaient l'occasion. Mais il aimait par dessus tout sa cellule, ses livres, son monastère, la régularité de la vie monastique. Son attachement pour les murs de son cloître ne l'empêchaient point, non seulement, on l'a vu, de remplir les devoirs de la parenté et de l'amitié, de faire des voyages littéraires souvent lointains et prolongés, mais de rendre autour de lui tous les services que les religieux de Solesmes ne refusent jamais. Pour remplacer un prêtre absent dans une paroisse voisine, présider une cérémonie, entendre les confessions, exercer le ministère, on pouvait faire appel à son zèle de prêtre. Il n'oubliait jamais que se consacrer à Dieu c'est se donner aux hommes. Autorisé par son abbé il acceptait même de prendre part à certaines solennités littéraires. Un jour, en 1863, il présida une séance académique au collège de Sainte-Croix au Mans. Il adressa à cette occasion au jeune auditoire un excellent discours qui nous a été heureusement conservé (1). Après quelques mots fortement pensés sur l'éducation chrétienne, il insiste sur la nécessité et l'importance des études classiques et grammaticales ; « la grammaire sera toujours la première, la plus utile, la plus indispensables des philosophies ». L'allocution du président fut très goûtée.

rendus au pays, à l'église, depuis plusieurs siècles dans les rangs du clergé, et de l'armée, de la magistrature. Cf. de Maulde, *Essai sur l'Armorial de l'ancien diocèse du Mans*, p. 181 ; D. Betencourt, *Les Noms féodaux*, III, p. 7.

(1) *Semaine du Fidèle*, t. I, p. 588.

Il sortait encore de son monastère, et cela chaque année régulièrement pour aller à Paris et à Vichy.

A Paris il descendait chez son ami M. le curé de Saint-Laurent; son temps se partageait exclusivement entre les Archives et la Bibliothèque nationale. Il n'omettait pas de faire quelques visites aux libraires et des stations aux étalages des bouquinistes, le souvenir de ses devoirs de bibliothécaire lui était toujours présent. Après quelques semaines bien remplies par un travail consciencieux, il rentrait à Solesmes, rapportant une abondante moisson de copies, de manuscrits, ayant vérifié, collationné des textes, fait toujours quelque découverte intéressante, trouvé quelque volume manquant aux collections de l'abbaye.

Ses sejours à Vichy étaient commandés par l'état de sa santé. Novice, jeune moine, le P. Piolin avait une constitution si frêle, si délicate, qu'il avait donné des inquiétudes à sa famille et à ses confrères. Avec les années il avait pris des forces et il supportait une somme de travail et de fatigues, une austérité de vie qui auraient effrayé beaucoup d'hommes robustes, mais il demeurait condamné à certaines précautions et ne pouvait suffire à sa tâche qu'en se soumettant à l'obligation de subir des soins. Après une pénible maladie, une cure aux eaux de Vichy avait produit les plus heureux résultats. Depuis lors il avait dû y retourner annuellement et retirait toujours de sa saison un bénéfice qui se prolongeait jusqu'à l'été suivant.

A Vichy le bon Père était connu et aimé. Habitué d'une maison dont la clientèle choisie comptait beaucoup d'ecclésiastiques, il devenait le centre d'un des groupes qui se forment toujours dans le désœuvrement inévitable d'une station thermale. Désœuvrement est un mot du reste qui ne saurait s'appliquer à Dom Piolin. Il suivait avec conscience et ponctualité tout son traitement, puis il avait bien toujours quelques volumes dans ses bagages, quelque travail à pour-

suivre, des épreuves à corriger ; puis la correspondance ne chômait point.

Aux repas, dans les moments qui suivaient les repas, pendant la soirée, il se consacrait avec sa réserve et sa bonhomie habituelles aux relations qu'il avait formées. On le recherchait beaucoup, on l'écoutait. Il était un causeur émérite, sachant mille anecdotes intéressantes, qu'il contait à merveille, ne s'imposant jamais, discret toujours, toujours bienveillant non sans une pointe de malice. Quand on l'avait vu ainsi entouré des habitués de la maison et de la table d'hôte, prêtres ou religieux en majorité, l'écoutant avec une attention respectueuse, l'interrogeant, le questionnant avec déférence, on comprenait bien à quel degré sa dignité et sa bonté conciliaient la sympathie et la confiance et imposaient le respect.

A. CELIER.

(A suivre.)

LA
FAMILLE DE CARNAZET
ET
SON SÉJOUR DANS LE MAINE

Les livres, comme les meubles anciens dont il est toujours intéressant de connaître la provenance, ont parfois leur histoire, et cette histoire réserve souvent aux chercheurs d'agréables surprises.

Il y a quelques années nous achetions au Mans, par un heureux hasard, un vieil ouvrage en apparence bien étranger à la province du Maine :

LES FLEURS DE LA VIE DES SAINTS ET DES FESTES DE TOUTE L'ANNÉE SUIVANT LE CALENDRIER ET LE MARTYROLOGE ROMAIN, *composées en espagnol par le R. P. Ribadeneira, religieux de la Compagnie de Jésus, ausquelles ont été adjoustées les vies de plusieurs saints de France par M. André du Val, Docteur, etc., Traduites en François par M. René Gaultier, conseiller du Roy en ses conseil d'Etat et privé, nouvellement revueues, corrigées et remises à la pureté de notre langue par M. Bavdoivn.*

A Paris, chez Jean Dupuis, ruë St Jacques, à la Couronne d'or M D C LVII. (2 vol. in-folio.)

Tout d'abord, en examinant cet ouvrage dont plusieurs pages manquaient, nous eûmes un moment de déception.

Il ne fut pas de longue durée. Non-seulement les deux volumes portaient, frappés sur le plat le nom DE CARNAZET, sur la garde et sur quelques pages avec un timbre à sec, « *A Messire P. M. de Carnazet, Chevalier, Seigneur etc. 1719* », mais les marges étaient couvertes de nombreuses notes manuscrites fort curieuses qui devaient bientôt nous permettre de retrouver la trace d'une ancienne famille noble très peu connue jusqu'ici dans le Maine.

Voici, en suivant l'ordre chronologique, les plus originales de ces notes. L'orthographe est assez singulière, mais elle le semblera moins dans quelque temps si la réforme demandée est adoptée, et d'ailleurs, n'est-ce pas un manceau, Pelletier du Mans, qui le premier, il y a plus de trois siècles, a proposé la simplification de l'orthographe (1) ?

1. *Fête de St François de Borgia.* — « Environ ce temps, « l'an mil cinq cent trente trois, Henry huit roy d'Angle- « terre chasse la reine Catherine, sa légitime épouse, pour « épousés Anne de Boulen, qui par après fist mourir pour « l'avoir trouvée en adultère je ne me souvient pas avec qui. « Le pape d'alors ne pouvant souffrir ce désordre l'excom- « munia, ce quy donna lieu à la révolte de ce royaume « contre l'église romaine, où elle était alors ; cela a rendu « les papes modérés a punir les grands. »

« De Carnazet, ecuier et capitaine au régiment d'infante- » rie de Miromesnil et de St Méry infanterie, en 1710, à « Malicorne sur Sartre, chés la veufve de Carnazet ma mère. » (T. II, p. 639-640 et 641.)

2. *14 septembre.* — « La vraye croix fut 14 ans entre les

(1) Dès 1561, Étienne Pasquier écrivait dans ses *Recherches de la France,* (VIII. ch. VIII) : C'est Pelletier du Mans qui remua le premier des nôtres l'orthographe ancienne de notre langue, soutenant qu'il fallait l'écrire comme on prononçait ».

Pelletier ou Peletier (Jacques), médecin, littérateur et mathématicien né au Mans le 25 juillet 1517, mort en juillet 1580 (Cauvin *Statistique*).

« mains de Cosroas ou Cosdroas jusquo temps que Heraclius « fut obligé de la luy rendre et la porta à Jérusalem ; l'en- « droit ou pour lors était la ditte croix se nommait Cebatané « et aujourd'huy Thauris entre Tarare et St Siphorien. »

De Carnazet, écuyer, etc., 14 septembre 1715. (T. II, p. 239.)

3. « Sous ce mesme empereur Héracle ou nomé Heraclius, « Mahomet, arabe de nation, aydé d'un moine, fit la Mahomé- « tienne religion des Turcs et Persans, (au bas de la page), « quy aujourd'huy sonts de la cecte de Haly différente des « des aultres Turcs, ce que iay veu à Paris le mois de mars « dernier, allant voir lembassadeur de Perse avec d'autres « Mrs de Lhotel de Tessé ou iestois logé ; je ne scay la « réligion qu'ils professaient auparavant. »

De Carnazet, à Malicorne 1715. (Tome II, p. 239.)

4. « J'ay lu et remarqué que le moyne qui aida à Mahomet « était Augustein, ce que ie croy véritable. »

A Malicorne, 13 septembre 1715, De Carnazet, écuier et capitaine etc.

5. De Gadalupe en Espagne, où j'ay esté, ay veu ce cou- « vent qui est très riche ; je commandais alors dans une « petite ville nomée je crois Bérsecana, je ne me souvient « pas bien. »

« De Carnazet, escuier, etc., ci-devant capitaine au régiment « d'infanterie de Miromesnil, qui était en Italie et son segond « battailleon en Espagne, fut mis troisiesme battailleon de « St Méry, puis fut remis avec son premier battailleon. »

De Carnazet, en 1717. (T. I, p. 55.)

6. On trouve la signature de Carnazet *scutarius* (1) etc... aux pages 23 et 27 du tome I, avec la date 1717.

7. St *Jacques le Majeur, 2 juillet.* — « Miracle de N.-D.

(1) Le mot *scutarius* appartient à la basse latinité. Du Cange dans son célèbre *Glossaire* le traduit par le mot *écuyer*. Littré dans son *Dictionnaire* donne la même signification. On sait qu'il était défendu de prendre la qualité d'écuyer quand on n'était pas noble.

« du Pilier. Veu ce pilier, mon père estant commandant pour « les deux couronnes du Chateau de Linquisition de Sara- « gosse, et moy capitaine au 3e Batailleon du régiment de « St Méry, sy devant second de Miromesnil, quy estoit en « garnison dans ce château en janvier et fevrier 1706. Les « Espagnols tiennent la Chapelle où est ce pilier sy sainte « et vénérable qu'on ny dit point la messe sur l'hotel où est « ce pillier, et permette de monter dessus pour attacher « les dons qu'on y pend à l'hostel de la Vierge et à sça « statue ».

De Carnazet, etc. 1721. (T. II, p. 59.)

8. *Corporaux de Daroca.* — « Je les y ais veus, en ay « aporté une image qui représente l'histoire. »

De Carnazet, écuyer, 1722, Pierre Michel demeurant à Malicorne au Mayne. (T. I, p. 46.)

9. « A Madrid en Espagne, le 15 may, St Isidore labou- « reur, patron dudit Madrid : l'on fait procéssion généralle et « le roy tient chapelle ce que j'ai veü, en foy de quoy j'ai « signé. »

Pierre Michel de Carnazet, chevallier, etc... 1722. (T. I, p. 423.)

19. *29 septembre.* — « Feste à Madrid en Espagne et « grande foire à Valladolid grosse ville ce que j'y ay veu. »

P. M. de Carnazet, cher, sgr. etc... 1722. (T. II, p. 279.)

11. *St Rémy, 1er octobre.* — « D'aujourdhuy le Conceil à « Madrid en Espagne. Le Conceil entre à 8 heures du matin « et à 4 heures de l'après midy, ce que j'y ay veu. »

P. M. de Carnazet, cher et sgr. etc., 1722. (T. II, p. 293.)

12. *19 décembre.* — « Le dit jour ce fait réjouissance à « Madrid en Espagne, estant celuy de la naissance du roy « Philippe cinq, en l'année 1683. Fut proclamé roy le 16 no- « vembre 1700 à Versailles puis fut à son royaume. »

De Carnazet, 1722. (T. II, p. 596.)

13. *28 décembre.* — « Est feste en Espagne ; le roy tient

chapellé. N'est pas feste en ce Mayne où je suis demeurant « dont je suis bien fâché et d'avoir quitté le service. »

De Carnazet, ch^er^ et sgr. etc., 1722. (T. II, p. 624.)

14. *31 décembre, St Sylvestre.* — « Feste du précepte à « Madrid en Espagne, le roy tient chapelle ce que j'y ay veu. »

Pierre Michel de Carnazet, patron de Malicorne où je suis bien fâché de demeurer et d'avoir quitté ma compagnie, 1722. (T. II, p. 636.)

15. *St Isidore, 3 septembre.* — « Est patron de Madrid, « chômée le 15 may en 1708 ; il y a procéssion généralle et « le roy tient chapelle en foy de quoy j'ay signé. »

De Carnazet, 1722. (T. II, 638.)

26. *Circoncision.* — « A Madrid en Espagne le roy tient « chapelle, et les quatre jours suivans sonts feste de la cour « jusqu'aux Rois, ce que j'ai veu. »

Pierre Michel de Carnazet, chr. sgr. etc... 1723. (T. I, p. 57.)

17. *St Sébastien, 20 janvier.* — « Feste de Court à Madrid « en Espagne et de dévotion en ce lieu de Malicorne. »

Pierre Michel de Carnazet, ch^er^, sgr, 1723. (T. I, p. 163.)

18. *St Bruno, 6 octobre.* — « Histoire effroyable qui doit « nous faire appréhender le jugement de Dieu. Urbain 3, « pape, a fait en 1185 retrancher cette fable du bréviaire. »

De Carnazet, 1746. (T. II, p. 326.)

19. « Les Compagnes d'Ursule n'étaient qu'onze et leur « prétendue quantité de onze mille est venue de ce que on a « a expliqué ces caractères XI . M . V . trouvés sur leur sépul- « ture, par XI mille vierges ; le père Sirmond ne donne à « S^to^ Ursule qu'une compagne nommée Undecimillia quy en « françois veut dire qu'elle sapellait onze mille (1). »

De Carnazet, 1746.

(1) Cette note n'est pas écrite sur les marges du livre mais sur un morceau de papier collé avec deux pains à cacheter sur la page 369 du tome II. Les notes sont copiées textuellement sans que nous ayons cherché à les abréger.

20. *St Denis aréopagiste, 9 octobre.* — « Mort en 1101 en « Calabre, au désert de la Torre. »

De Carnazet, 1747. (T. II, p. 333.)

En lisant ces notes qui n'ont pas besoin d'être commentées, nous voulûmes savoir ce qu'était ce M. de Carnazet qu'on eut pu croire, d'après son habitude de signer « seigneur et patron de Malicorne », un des possesseurs du château de cette ville. Nos recherches dans les deux histoires de Malicorne, dans l'*Armorial du diocèse du Mans* de Cauvin, dans celui de M. de Maulde et dans plusieurs autres ouvrages sur le Maine furent infructueuses, mais un très aimable habitant de Malicorne, M. Arondel, eut l'extrême obligeance de nous adresser tout ce qu'il avait trouvé dans les Archives Municipales, sur M. de Carnazet, *seigneur de St Vrain et non de Malicorne;* le ministre de la guerre nous transmit la copie des états de service de Pierre de Carnazet et de son fils Pierre Michel ; enfin M. le comte de Carnazet, avec lequel nous entrâmes en rapport, voulut bien nous fournir des notes très complètes sur sa famille. En présence d'un tel ensemble de documents il nous a paru intéressant de faire connaître cette famille de Carnazet, originaire de Bretagne, mais qui a habité le Maine assez longtemps, aux XVIIe et XVIIIe siècles, pour qu'il soit utile d'y signaler sa présence.

KERNAZRET ou CARNAZET [COMTES DE]

BARONS DE SAINT-VRAIN

Kernazret (1), chevaliers et seigneurs dudit lieu, paroisse de Loc Brévalaire, évêché de Léon. Le *Nobiliaire* de cet

(1) Kernazret ou Carnazet veut dire *ville à bisse* ou *ville à guivre;* c'est-à-dire couleuvre ou serpent en bas breton.
En terme de blason un serpent se dit bisse ou guivre.

évêché donne les armoiries de Salomon de Kernazret vivant en 1355. Cette maison est sortie des seigneurs de Saint-Brieux. Elle se divise en deux branches :

1° La branche aînée fondue dans *du Refuge*.

2° La branche cadette dite de *Saint-Vrain* établie en Beauce.

BRANCHE AÎNÉE

Du Refuge, en breton du Minihy, seigneurs dudit lieu, paroisse de Plouvien.

De Kernazret, paroisse de Loc Brévalaire, barons de Coesme, seigneurs du Plessis, paroisse de Rougé.

Armoiries : *D'argent à deux fasces de gueules, deux bisses affrontées d'azur en pal, languées de gueules brochant sur le tout qui est de Kernazret.* — Devise : A tous Refuge.

I. Hervé, sgr. de Kernazret, marié en 1358.

II. Hély.

III. Alain, marié en 1430 à Alix de Coetivy.

IV. Raoul, chambellan et garde des sceaux du Roy Charles VII, 1449.

V. Renaud, premier écuyer de Louis XI, 1472.

VI. Guy, surnommé écuyer Boucard, écuyer tranchant de François Ier, commandait sous Bayard une bande de mille aventuriers dans les guerres d'Italie, fut tué au siège de Novarre en 1521.

VII. Jean, conseiller aux grands jours puis au Parlement en 1554.

Trois lieutenants généraux des armées du Roy 1651-1696-1744. La dernière du nom (branche du Refuge) a épousé en 1714 le marquis de Vintimille du Luc en Provence, lieutenant général.

BRANCHE CADETTE DE SAINT-VRAIN (1).

Armoiries : *Burelé d'argent et de gueules de dix pièces à*

(1) Saint-Vrain est une commune située près d'Étampes (Seine-et-Oise). Le château appartient maintenant au duc de Mortemart ; Billy, sur la même

un serpent brochant de sinople posé en pal et accompagné de trois herses d'or, deux en chef, une en pointe ; à la bordure composée de gueules et d'argent de dix pièces.

Devise : *Per dura per aspera serpit.*

Supports : Deux griffons. Couronne de marquis.

I. Yvon de Kernazret ou Carnazet, chr et sgr du lieu, cousin par les femmes du connétable du Guesclin (d'après *une inscription du Château du Lardy aujourd'hui démoli*). Il fut du nombre des chevaliers et seigneurs qui accompagnèrent le duc de Bretagne en France pour la paix et l'union de la France et de la Bretagne, en 1418. Il fut gouverneur du château de Vincennes, écuyer du Roy et capitaine des francs archers de la ville de Paris. Fondateur de la paroisse de Lardy sur la rivière d'Etampes, il y avait de gros revenus; il y fut enterré en 1462. Il épousa Marguerite Bureau, fille de Gaspard Bureau, grand maître de l'artillerie de France,

De ce mariage trois fils :

1° René qui suit.

2° Antoine, écuyer, sgr. de Brazeux, de Montaubert et de Valgrand, marié en 1482 à Antoinette de Mornay.

3° Charles, sgr. de Limours, de Brazeux et de Bouray, épousa en 1508 Claude de Canteleu, fille d'Antoine de Canteleu, sgr. de Wartincourt, écuyer du Roy Louis XI.

II. René de Kernazret ou Carnazet, sgr. de Lardy, de

commune, est aujourd'hui au baron Pérignon. Ces châteaux existaient avant l'arrivée des Carnazet dans ce pays où ils ont habité plusieurs communes voisines : Vers le Grand, Vers le Petit, Leudeville ou Ledeville, Bouray, Limours et Lardy. Dans l'église de Lardy on voit encore plusieurs tombes ; celle d'Yvon doit être dans le pavage mais n'a pu être retrouvée. Un vitrail représente François de Carnazet et sa première femme Anne de Campremy ; Pierre de Carnazet était son fils mais d'un autre mariage. On recommande encore tous les dimanches au prône trois membres de la famille. Montaubert et Brazeux sont deux fermes dont la dernière est de 25,000 fr. de rente, et appartient à Decauville connu par ses chemins de fer à voie étroite. Le château du Mesnil-Voisin (commune de Bouray) a aussi appartenu aux Carnazet ; il est maintenant la propriété de Mme d'Argentré Polignac.

Ledeville, de Billy, de Valgrand, de Bouray, etc..., épousa Marie de Mornay (1).

De ce mariage, trois enfants :

1° Antoine qui suit.

2° Guillaume, ch^er^, sgr. de Ledeville, de Billy et de Montaubert, marié à Magdelaine de Suze ou Souza. De cette union quatre filles :

a. Jeanne, qui épousa Nicolas de Champgirault ;

b. Catherine, qui épousa Adam de Champgirault (frère de Nicolas) ;

c. Anne religieuse ;

d. Antoinette, religieuse.

3° Antoinette, épousa : 1° Charles de Beaumotte ; 2° François d'Auquoi ; 3° Jean de Bombel.

III. Antoine de Kernazret ou Carnazet, écuyer, sgr. de Brazeux, marié en 1521 avec Marguerite de Brilhac.

De ce mariage sept enfants :

1° François qui suit :

2° Adam, sgr. de St Vrain, de Luizières et de Brazeux, guidon de la compagnie du sgr. de Torcy, chevalier de l'ordre du Roy et gentilhomme de sa chambre. Il épousa Françoise de Mouthiers, dame de Rosay et de la Folie-Herbaut ; d'où Antoine et François.

3° Louis, épousa en 1570, Antoinette d'Auglebernier, veuve de Louis d'Aumale, vicomte du Mont Notre-Dame.

4° Anne, dame de Brazeux, épousa en 1544, François Gouffier, ch^er^ sgr. de Crèvecœur et de Bonnivet, maréchal de France. Elle fut dame d'honneur de la reine Catherine de Médicis en 1579.

(1) Marie de Mornay, femme de René, et Antoinette, femme d'Antoine, étaient sœurs. — de Mornay (*Normandie*), chevalier, seigneur de Montchevreuil, Vaudampierre, de la Chapelle, de la Villette, d'Ambleville ; élection de Chaumont, maintenu en 1668.

Armoiries : *Burelé d'argent et de gueules au lion de sable, armé, lampassé et couronné d'or brochant sur le tout.*

5° Jeanne, abbesse de Notre-Dame de Gif, où elle mourut en 1584.

6° Marie, femme de Ludovic de Cappo, capitaine de la de la citadelle de Turin.

7° N... religieuse à Farmoutier, 1587.

IV. François de Kernazret ou Carnazet, écuyer, sgr. de Montaubert, de Rosay et de Lutz, baron de St Vrain, homme d'armes de la compagnie du vidame de Chartres en 1555, gentilhomme de la maison du Roy, 1561, et maître d'hôtel du duc d'Anjou. Il avait épousé par contrat du 14 octobre 1554 Jaqueline de Prunelay, dame de Richarville.

De ce mariage, trois fils :

1° Pompée, chevalier, sgr. de Brazeux, gentilhomme d'ordonnance de la chambre du Roy, épousa Gabrielle de Voré au Perche (1), sans postérité.

2° François....

3° Barthélemy....

V. Antoine de Carnazet (fils d'Adam), cher, sgr. de Saint Vrain, épouse par contrat du 27 octobre 1595, Marie de Carvoisin.

De ce mariage dix enfants :

1° François, qui suit.

2° Antoine, baptisé en 1603.

3° Henry-Marc, 1607.

4° Jean, 1615.

5° Marguerite, 1597, religieuse à Chanteloup.

6° Marie, 1598.

7° Jeanne épouse : 1° Paul de Villereau, 2° Claude d'Estoré.

8° Jacqueline, mariée en 1633 à Henri de Thienne, sgr. du Chastelier et de la Mardelle en Touraine.

9° Suzanne, née en 1610, religieuse à Chanteloup.

(1) Armoiries des de Voré : *D'hermine au chef de gueules, chargé d'une trangle ondée d'argent.* Le château de Voré à Regmalard (Orne) appartient actuellement au comte d'Andlau. Un de ses ancêtres avait épousé une fille d'Helvétius qui avait acheté Voré en 1743.

10° Marie, mariée en 1645 à Antoine de Launion.

François, frère d'Antoine, mort en 1606, sans postérité.

VI. François de Carnazet, sgr. et b^on de St Vrain, d'Escorcy, de Montaubert, enseigne, puis lieutenant des gardes du Corps de Monsieur frère du Roy, épouse :

1° Anne de Campreny, en 1624, morte en 1625 sans enfants.

2° Geneviève du Noyer, en 1634, morte en 1653. — De ce mariage onze enfants :

1° Joseph, né le 7 juillet 1636 sans postérité.

2° Alexandre, sgr. de Rosay, épouse le 21 juin 1668, Louise Bouton, puis Anne de Villereau, d'où 4 filles :

a. Geneviève mariée à N... de Corbière ;

b. Marie, demeurant auprès de la Duchesse de Mazarin ;

c. N... religieuse au couvent de Ste Marie de Chartres;

d. Angélique, mariée le 12 mars 1711, avec Pierre Jouvance, officier de Madame la Dauphine.

3° François, né le 26 juillet 1644.

4° Charles, né en 1646.

5° François, né en 1648.

6° Geneviève, née en 1636.

7° Geneviève, née en 1638, religieuse de l'abbaye de St Loup.

8° Angélique, née en 1639, religieuse aux Ursulines de Beaugency, 1660.

9° Marie, née en 1642, mariée en 1667, au sieur de Bellesme, près Dieppe.

10° Anne Françoise, née en 1644, religieuse aux Ursulines de Chartres.

11° Geneviève, née en 1650.

3° Marie Lombard (1653), fille de Pierre Lombard, secrétaire des finances de Monseigneur le duc d'Orléans.

De cette union trois enfants :

1° Pierre, qui suit.

2° Jacques, dont la filiation est établie plus loin VII*.

3° Marie, mariée dans l'Isle de Madagascar après 1657.

VII. Pierre de Carnazet, chevalier, sgr. et baron de Saint-Vrain, baptisé en la paroisse d'Ymonville (1), au diocèse de Chartres, le 20 décembre 1654 ; fut mis sous la tutelle de sa mère le 27 août 1657. Par jugement du 7 avril 1674 il fut déchargé comme noble de la taxe des francs fiefs.

Pierre de Carnazet fut fait aide-major du régiment de la Couronne (Infanterie), par brevet du 20 mai 1677, et nommé capitaine commandant au même régiment le 8 décembre 1677. Il était chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis. Plus tard il fut commandant pour les deux couronnes du château de l'Inquisition de Saragosse (Espagne) où il mourut le 14 avril 1706 (2). Ses états de service sont magnifiques, et la nomenclature de ses campagnes montre que pendant plus de trente ans il n'a guère cessé de combattre :

1677 et 1678, Flandre ; 1679, Allemagne ; 1684, Luxembourg ; 1689 et 1690, Bohême ; 1691, Italie ; 1692 et 1693, Allemagne ; 1694, 1695 et 1696, Italie ; 1701 et 1702, Flandre ; 1703, Rhin ; 1704, 1705 et 1706, Espagne.

Il épousa, par contrat du 17 janvier 1681, Françoise Durand, fille de noble homme Urbain Durand (3) et de Françoise Boudet demeurant à Malicorne au Mayne.

De ce mariage sept enfants :

1° Charles François, né le 8 décembre 1682, mort le 14 février 1706.

2° Pierre Michel qui suit.

3° Louis-Augustin, né le 30 août 1687.

4° Edme Augustin, né le 5 septembre 1690, mort jeune.

(1) Ymonville (Eure-et-Loir).

(2) Voir la note 7 de Pierre Michel.

(3) Urbain Durand est qualifié de maître-chirurgien dans l'acte de baptême de sa fille Françoise. Elle fut baptisée à Malicorne le 2e jour de février 1661. M. Arondel n'a pu retrouver la date de sa mort ; on sait qu'elle vivait encore en 1719.

5° Antoine Adam, né le 21 octobre 1697, mort jeune.

6° Marie Charlotte, née le 15 septembre 1685.

7° Charlotte Henriette, née le 22 octobre 1701.

Nous retrouvons Madame de Carnazet comme marraine des deux baptêmes suivants (1) :

21 Novembre 1708.

« Le vingt et un novembre, a esté baptisé Pierre-Fran-
« çois, fils de Noël Le Breton et de damoiselle Fourmy les
« père et mère, né du légitime mariage, a eu pour parrain
« Pierre Michel de Carnazet, écuier, sieur de Saint Urain (2),
« capitaine au régiment de Miromesnil, et pour marreine
« dame Françoise Durand, veufve Carnazet, baptisé par moi
« Gabriel le Breton, prieur de Saint Quincampoix. Signé : La
« veufve de Carnazet, Noël Le Breton, Le Breton. »

3 Juin 1711.

« Le troisième jour de juin, a esté baptisé René-François,
« fils de Charles Calbry et de Renée Guchery ses père et
« mère, né de légitime mariage, a eu pour parrain maistre
« René Gasnier, sieur de la Meslerie, et pour marreinne
« dame Françoise Durand, veufve Carnazet, en son vivant
« équier, gouverneur de Saragosse en Espagne ; baptisé par
« nous curé soussigné. Signé : La Veufve de Carnazet, de
« Carnazet, Gasnier, Henry Renault. »

Madame de Carnazet fut maintenue dans sa noblesse avec Pierre-Michel de Carnazet son fils, par sentence des élus de La Flèche du 1er septembre 1710. La sentence de La Flèche fut confirmée par arrêt de la Cour des aides de Paris, le 7 may 1720, signé : Pierre-Michel de Carnazet.

VIII. Pierre-Michel de Carnazet de Saint-Vrain, chevalier,

(1) C'est à l'obligeance de M. Arondel que je dois la copie de ces deux actes et de tous ceux émanants de Malicorne.

(2) Dans beaucoup d'actes on trouve *Saint-Urain* pour *Saint-Vrain*. On mettait souvent jadis U pour V et V pour U. Au baptême Le Breton, Pierre Michel de Carnazet était en congé ; au baptême Calbry il avait quitté le service.

seigneur de Grand-Fontaine-Musson au Mayne, né le 13, baptisé le 14 août 1684 (1). Lieutenant dans le régiment de la Couronne (Infanterie) en 1702 (2). Capitaine au régiment de Miromesnil, le 1er janvier 1706. Il a quitté le service en 1710 ; son remplaçant fut nommé le 7 août 1710 (3).

Voici ses campagnes : 1706, 1707, 1708, 1709. Espagne ? 1710, Flandre. Il ne fut que huit ans au service.

Le 23 février 1712, Michel de Carnazet (4), chevalier, seigneur de Saint-Vrain, capitaine au régiment de Miromesnil, fils de Pierre de Carnazet, seigneur de Saint-Vrain, capitaine au régiment de la Couronne, chevalier de Saint-Louis et gouverneur de Saragosse, et de dame Françoise Durand, épousa : 1° Louise-Gabrielle de Clinchamp, fille de feu Louis-François, comte de Clinchamp, sgr. de la Menardière, Saint-Marceau, Chavoigné, Montreuil et Teillé, co-seigneur du Radray et du Tertre, et de dame Gabrielle Pavée (5). Les pactes furent rédigés par Nicolas Brossier, notaire royal au Mayne. La future avait été autorisée à contracter cette alliance par sa mère Gabrielle Pavée et

(1) Ses états de service le font naître vers 1679. En présence d'une indication aussi vague, il y a tout lieu de croire que celle, si précise, de M. le comte de Carnazet est la vraie. Son acte de décès, que je donne plus loin, le fait mourir âgé d'environ 74 ans ; il n'en avait que 72.

(2) On doit se rappeler que c'était le régiment de son père.

(3) M. le comte de Carnazet prétend que Pierre Michel fut nommé capitaine au régiment de Sillery le 1er janvier 1706. Je crois qu'il y a une erreur car c'est à cette date que, d'après le ministère de la guerre, il fut nommé capitaine au régiment de Miromesnil. Ce renseignement est confirmé par la note 7 de Pierre Michel, qui affirme qu'il était au régiment de Miromesnil en janvier et février 1706. C'est dans cette note qu'il indique les transformations de ce régiment de Sillery. Ce doit donc être avant 1706 qu'il a fait partie du régiment de Sillery.

(4) Dans les actes concernant son mariage avec Mlle de Clinchamp et le mariage de sa fille, on trouve Carnazel et Carnasel. Ces erreurs de copiste étaient bien fréquentes.

(5) Elle était fille de Gabriel Pavée, sieur de Villarceau. et de dame Daudel. Louise Gabrielle de Clinchamp avait une sœur jumelle née comme elle le 26 novembre 1689. Voir la *Maison de Clinchamp* par J. Noulens. Paris 1884, 1 vol. in-8.

ses proches parents : Louis de Clinchamp, chevalier, seigneur de Voysine, ci-devant lieutenant-colonel au régiment du Grand-Prieur ; Louise-Françoise de Clinchamp, femme de Jean-François Godard, chevalier, lieutenant-colonel au régiment suisse de Villars. La mère de l'époux lui constitua en dot la terre de Fontaine-Musson, la Fleuronnière et toutes les maisons sises dans la ville de Malicorne (1).

Une dispense de deux bancs (2) fut accordée le dernier jour de février 1712 (29 février), à 8 heures du soir, pour ce mariage, par les vicaires capitulaires Jacob Le Vayer et de Bonnaire. Monseigneur Louis de La Vergne de Montenard de Tressan venait de mourir (16 janvier 1712).

Pierre Michel y est indiqué comme étant de la paroisse de Lamnay. C'est dans cette paroisse que s'était marié son oncle Jacques, comme nous le verrons bientôt. Le mariage fut célébré le 1er mars 1712, au Mans, en l'Eglise de la Couture.

De ce mariage deux enfants :

1° Antoine Adam, né le 2 février 1714, à Malicorne, mort en 1717.

2° Louise-Jeanne, née le 2 février 1713 à Noyen (3), morte en 1715.

On ne connaît pas la date de la mort de Madame de Carnazet née de Clinchamp.

(1) Archives particulières de madame la comtesse de Clinchamp au château de Chantilly. Contrat de mariage sur papier portant l'estampille du cabinet d'Hozier (la *Maison de Clinchamp*, déjà cité, p. 223 et suiv.). Les fermes de Houllais, la Maison-Neuve et la Fleuronnière existent encore sous ces noms à Malicorne.

(2) Arch. de la Sarthe, G. 379. *Registre des Insinuations du diocèse du Mans.*

(3) Extrait des registres de l'état-civil de la commune de Noyen déposés au greffe du tribunal civil de La Flèche (Sarthe).

« Le deuxième jour du mois de février de l'année mil sept cent treize a » été baptisée dans l'église de Saint-Germain de Noyen, par nous prêtre » curé soussigné, Louise-Jeanne, fille légitime de messire de Carnazel » écuyer et de dame Louise-Gabrielle de Clinchamp son épouse. Ont été

Par traité du 24 avril 1715, Pierre-Michel épousa en secondes noces Claire Davy, fille de Jacques Davy praticien à Malicorne et de Renée Fournigault. Claire Davy ne dût pas vivre longtemps et n'eut pas d'enfants.

A ce sujet nous nous permettrons de faire un rapprochement. Entre la première et la dernière des notes de Pierre-Michel, qui heureusement sont toutes datées, s'écoule un espace de 37 ans. Pendant le cours de cette longue période, deux notes seules indiquent un esprit chagrin. C'est en 1722, notes 16 et 17. Nous serions dès lors porté à croire qu'à cette époque M. de Carnazet venait de perdre sa seconde femme ; ses deux enfants et sa mère étaient morts ; il se trouvait seul à l'âge de 38 ans, et cela expliquerait ses regrets d'avoir quitté le service militaire. Sans doute ce n'est qu'une hypothèse, mais quelques nouveaux renseignements pourront peut être la confirmer.

Pierre-Michel de Carnazet rendit hommage de la terre du Grand-Fontaine-Musson, au Marquis de Vibraye, le 30 juillet 1717. Il fut déclaré noble par sentence des élus de La Flèche du 2 avril 1719.

Le 27 août 1742, Messire Pierre-Michel de Carnazet, ch^er^, sgr. de Saint-Vrain, s^r^ de Grand-Fontaine-Musson, ancien capitaine d'infanterie, veuf en dernières noces de dame Claire Davy, épousa à l'église de la Couture, Suzanne-Marguerite Rivière, fille de feu Charles Rivière, seigneur de Chanteloup, et de dame Marguerite-Anthoinette Biterne (1). Mme Rivière de Chanteloup mourut au Mans, paroisse de la Couture, le

» parrain maître Louis de Clinchamp, écuyer, seigneur de Voisinne, et
» marraine Louise-Françoise de Clinchamp qui a nommé par sa procura-
» trice Marie Baudry soussignée.

Signé : M. Baudry, L. de Clinchamp et Sublé ».

Pour copie conforme : Lemonnier, commis-greffier.

Légalisé le 27 janvier 1894 par M. Dupin juge.

(1) La famille Biterne est fort anciennement connue au Mans.

30 juillet 1743. Deux procurations (1), l'une de M. et Mme de Carnazet, et l'autre de M. et Mme Faissot de Brullon, furent dressées par les tabellions du Mans et de La Flèche, pour liquider la succession de Madame Riviére de Chanteloup leur mère et belle-mère.

M. de Carnazet s'opposa au mariage de sa cousine germaine Mlle Le Correur, dont il avait été le tuteur, avec un sr Lépine commis aux aydes. Plus tard il se décida à donner son consentement ; ces pièces sont assez intéressantes pour être données en entier.

« Le premier jour de novembre mil sept cent quarante « cinq, après midy, à la requête de Messire Pierre-Michel de « Carnazet, chevallier, seigneur de St Urain, entien capitaine « d'infanterie, demeurant au bourg de Malicorne où il a elu « domicile, j'ay, Pierre Ory, premier greffier reçu et imma- « triculé au siège de royal du grenier à sel de Malicorne, y « demt et soussigné, dit et déclaré, par les présentes dit et « déclare à Me François Ory, prestre curé de Malicorne, doyen « rural de Clermont (2), demeurant audit Malicorne, que ledit « réquérant est opposant comme de fait il oppose par les « présentes à la publiquation des bans du mariage projeté « entre demoiselle Jacquine-Loüise Le Correul, fille majeure, « du sr... Lépine, cydevant commis aux aydes du département « de Malicorne, y demeurant aud. Malicorne, paroisse Saint « Silvestre, et qu'il est encore opposant à la célébration dud.

(1) Ce n'est pas sans émotion que nous citons le 3e mariage de P. M. de Carnazet, la mort de la belle-mère et les deux procurations, car ces renseignements nous ont été fournis par le regretté M. l'abbé Esnault toujours si bienveillant pour nous. Ce fut peu d'instants avant ce départ pour Paris, qui lui fut si fatal, qu'il voulut bien faire des recherches à notre intention, dans les précieux documents qu'il avait recueillis en si grand nombre. Nous étions loin de penser qu'il serait sitôt enlevé à ses travaux et à ses amis et que nous n'aurions pas le bonheur de le revoir.

(2) C'était le curé de Malicorne qui était doyen rural de Clermont ; ce doyenné comprenait dix paroisses. Les divisions sont toutes différentes de nos jours. Le doyenné de Malicorne a aujourd'hui onze paroisses dont cinq seulement faisaient partie de celui de Clermont.

« mariage pour les raisons et moyens qu'il déduira en « temps et lieu, déclarant où il serait passé outre au préju- « dice de lad. opposition toutes pertes, depans, domages et « interest et sera poursuivi par les voies de droit. Ce fait au « domicile dud. sr Ory, curé de Malicorne, et parlant à sa « servante, par moy greffier susdit et soussigné, à qui j'ay « baillé et laissé au coust du present.

« Signé : Ory (avec paraphe), De Carnazet. »

Au dos de cette opposition, en entier de la main du soussigné :

« Je me deporte et déziste de mon opposition, et concens « qu'il soit passé outre à la solemnité du futour mariage. »

Signé : De Carnazet.

ACTE DE MARIAGE LÉPINE ET LE CORREUR

« Le vingt septiesme jour du mois de juillet mil sept cent « quarante sept, après les fiançailles faites dans cette église « et les publications faites aussi dans cette église aux prones « de nos grandes messes paroissialles, les onzième, dix-huit « et vingt quatrième jours de juin dernier, et dans l'église « paroissiale. de Ligüeil, province de Touraine, par trois « dimanches consécutifs suivant le certificat du sieur Cantin » curé de Ligüeil du treize mai dernier, et après une publi- « cation faite dans l'église paroissiale de Cossé-le-Vivien, et « en vertu de dispense des deux autres bancs accordé par « Monsieur le vicaire général de Monseigneur l'Evêque du « Mans, en datte du vingt troisième iour du présent mois de « juillet, signé P. de Roussecy et plus bas Rolland, insinué « suivant l'édit du Roy les dits jours et an, signé Turmeau, le « tout « avec paraphe ; ont été épousés par nous Jean-Baptiste « Jouanneau, prêtre, avec la permission de Mr le curé doyen « de cette paroisse, le sieur Simon François Lépine, receveur « des aydes au département de Cossé-le-Vivien, agé d'environ « quarante quatre ans, fils de deffunt maistre Jean Lépine, « bourgeois et administrateur de l'hôpital d'Epernay-en-

« Champagne, et de deffunte Elisabeth Cliquot (1), ses père « et mère, demeurant audit Cossé-le-Vivien et cidevant au « dit Ligüeil d'une part, et Loüise Marie Jacquine Le « Correur (2), âgée d'environ trente cinq ans, fille du deffunt « Antoine Guillaume Le Correur, écuïer, seigneur de la « Raffrère, et de déffunte dame Marie Charlotte Durand, ses « père et mère, de cette paroisse, d'autre part, en présence « et du consentement de Messire Pierre Michel de Carnazet, « chevallier, seigneur de St Urain, ancien capitaine d'infan- « terie, cousin-germain de l'épouse du côté maternel, de « Messire Philbert Robert Le Correur, écuïer, frère de « l'épouse, de demoiselle, Jacquine Renée Durand, sa tante « du côté maternel, et de demoiselle Catherine Migault, « cousine germaine du côté paternel, et maistre Pierre Por- « tier, intendant de M^r le Marquis de la Chastre, et encore en « présence de François Charpentier, receveur des aydes au « département de Malicorne, de Jacques Leroy, controleur au « département dudit Malicorne, de Samson Le Fort, commis « aux écritures du Bureau des aydes du Mans, et de Charlotte « Cetrel son épouse, et d'Emrance Laisné et de Claude Jac- « quine Le Roy, veufve du Coudray, tous de cette paroisse, « excepté M^r Le Fort et son épouse qui sont de la paroisse de « Saint Benoist du Mans ; ils ont tous signés avec nous, le tout « sans opposition canonique civile de nous connue.

« Signé : Lépine, Louise Le Correur, S. Durand, de Car- « nazet, Correur, C. Migault, P. Portier, Claude Jacquine « Le Roy, veufve du Coudray, M. Dubois fme Charpentier, « Lefort, J. B. Jouanneau, p^tre, Ory curé doyen. »

(1) M. Arondel suppose avec raison que cette Élisabeth Cliquot devait appartenir à la famille des Clicquot si connus pour leurs vins de Champagne.

(2) Le Correur, seigneur de la Raffraire et de la Ferrière, élection de La Flèche, famille originaire d'Amiens, maintenue en 1684. Armoiries : *D'azur au chevron d'or surmonté d'un soleil et accompagné de 3 étoiles, le tout du même* (de Maulde, p. 107).

Il semble étonnant que Jacquine Louise Le Correur qui était majeure ne voulut pas se marier contre le gré de son cousin de Carnazet. La raison est qu'elle espérait en hériter, et de fait ses biens de Malicorne sont devenus la propriété des Lépine.

Pierre Michel de Carnazet mourut à Malicorne ; son habitation est encore connue sous le nom du petit château (1). Voici son acte de décès :

« Le quatorzième jour du mois de septembre 1754, a été « inhumé en cette église près le pillier de l'autel de Saint « Jacques, le corps de Messire Pierre Michel de Carnazet, « écuyer, chevallier, seigneur de St Urain, ancien capitaine, « d'infanterie, décédé d'hyer, âgé d'environ soixante quatorze « ans, en présence de Philbert Le Correur, des demoiselles « Louise Le Correur, femme du sieur Simon de Lépine, de « d^lle^ Catherine Migault, son cousin et cousines germaines, et « autres qui ont déclaré ne savoir signer, par les soussignés :

« Le Correur, Lépine, Catrine Migault, Vallère p^tre^, « J. Bonot p^tre^, Pocheton prieur, C. P. F. Bruneau, curé. »

Par suite de cette mort la filiation des Carnazet se trouve continuée par Jacques, oncle de Pierre-Michel.

VII*. Jacques de Carnazet, fils puîné de François de Carnazet, ch^er^, seigneur et baron de St Vrain, et de Marie Lombard sa troisième femme, avait épousé, par contrat du 31 mars 1683, Magdeleine de Lunel (2), fille de Me Bertrand de Lunel, conseiller du Roy et Maître d'Hôtel du Prince de Condé. De ce mariage un fils unique qui suit.

(1) Dans le bourg..., « le petit château qui donnait son nom à la rue dite actuellement de l'église ; édifice très-ancien dont les fenêtres du grenier sont à ogives, en pierres de taille fort massives ». Pesche, *Dictionnaire*.

(2) Le mariage eut lieu en l'église de Lamnay (Sarthe) le 27 avril 1683. — Arch. municipales. — De Lunel des Essarts. Cette famille possédait à la fin du XVIIe siècle la terre et seigneurie de Mondragon située dans la paroisse de La Bosse (Sarthe). Armoiries : *D'azur à la bisse d'or en pal, une bande de même brochant sur la bisse, accostée de deux croissants d'argent* (Cauvin).

Magdelaine de Lunel était née en 1658 ; elle mourut en 1694 et fut enterrée en l'église de Miermaigne (Eure-et-Loir).

VIII*. Guillaume de Carnazet, baron de Saint-Vrain, né en 1685, a épousé Marie Mesnager. De ce mariage trois enfants :

1° N.... né le 15 septembre 1711, mort en 1712.

2° Pierre Guillaume qui suit.

3° Marie, née le 20 février 1716.

Guillaume représenta ses titres de noblesse au greffe de l'élection de Châteaudun le 23 septembre 1717.

IX. Pierre Guillaume de Carnazet (1), né en 1712, a épousé, par contrat du 11 juillet 1729, Geneviève de Mésange.

De cette union quatre enfants :

1° Pierre-Guillaume, qui suit.

2° Louise-Charlotte, née le 25 juillet 1732.

3° Marie-Geneviève, née le 20 mars 1734.

4° Renée-Pierrette, née le 26 mai 1735.

X. Pierre-Guillaume, baron de Saint-Vrain et comte de Carnazet, né en 1730, fut gentilhomme de Monseigneur le duc de Penthièvre, marié à Éléonore d'Eschalard.

XI. Pierre-Michel-Guillaume, comte de Carnazet, fils unique des précédents, épouse en 1783 Henriette de Raousset Soumabre, fille d'Antoine de Raousset et d^lle^ A. d'Auteroche.

De ce mariage un fils, qui suit :

XII. Louis-Jean-Marie, comte de Carnazet Saint-Vrain, épouse le 27 août 1810 Stéphanie-Marthe-Sidonie d'Arod de Montuntas, fille du marquis de Montuntas, colonel de cavalerie, et de Louise de Montreuil.

De ce mariage deux enfants :

1° Henry-Blaise, qui suit :

2° Louise-Agnès, née le 14 mars 1813, morte fille le 18 février 1835.

(1) Nous aurions pu arrêter ici la généalogie des de Carnazet, puisque cette famille quitte le Maine, mais il nous a semblé qu'il était préférable de la continuer jusqu'à nos jours pour ne pas donner un travail incomplet.

XIII. Henry-Blaise né le 14 octobre 1811, marié le 18 juin 1844 à Marie-Thérèse-Claudine de Tircuy de Corcelle, fille du comte de Corcelle et de Henriette de Révol.

De ce mariage trois enfants :

1° Henry qui suit.

2° Esther, mariée en 1864 au baron de Ravinel.

3° Sidonie, mariée en 1865 au vicomte de Soussay.

XIV. Henry-Paul-Joseph, comte de Carnazet Saint-Vrain, né le 23 octobre 1849, marié le 8 décembre 1874 à mademoiselle Édith de la Chapelle d'Uxelles.

De ce mariage trois filles :

1° Yvonne, née à Saint-Julien (Rhône) en 1878.

2° Odette, née à Jarnioux (Rhône) en 1883.

3° Thérèse, née à Jarnioux (Rhône) en 1887.

En terminant la généalogie de cette noble et ancienne famille si bien alliée, nous devons exprimer toute notre gratitude à M. le comte de Carnazet qui a si aimablement compulsé pour nous ses archives de famille. Sans lui il nous eut été impossible de reconstituer la filiation des de Carnazet et de faire revivre leur souvenir dans le Maine.

Après Pierre-Michel de Carnazet nos deux volumes des *Fleurs de la vie des saints* ont appartenu à M. Raison, président du grenier à sel du Mans, dont les noms et qualités sont inscrits à la main sur la garde des deux tomes. Nous n'avons pu savoir comment ils sont arrivés dans sa bibliothèque.

Un bibliophile manceau, M. Jules Chappée, auteur de plusieurs mémoires sur l'histoire de sa province, possède divers volumes qui portent le même *ex libris* manuscrit. Des liens de parenté doivent exister entre lui et M. Raison.

En entreprenant ce travail notre principal but était d'étudier les Carnazet qui étaient un peu oubliés sinon inconnus parmi les Manceaux. Nous n'avons pas les mêmes motifs de nous étendre sur les Raison qui sont très connus.

C'est une ancienne famille de la bourgeoisie du Mans. Nous nous bornerons donc à quelques notes, en commençant par le grand-père du président du grenier à sel.

Jacques-Christophe Raison, sieur de la Sauvagère, était avocat au siège présidial du Mans ; il épousa Perrine Duval, sœur de Daniel-François Duval, bailli de Touvoie (mort en 1788).

Pierre Raison, fils du précédent, naquit au Mans paroisse Saint-Nicolas le 12 juin 1720 ; comme son père il fut avocat au siège présidial du Mans et se fit inscrire au barreau de cette ville en 1746. Il épousa le 9 octobre 1747, à l'autel paroissial du Crucifix, Marie-Anne-Françoise, fille de Nicolas-René Moreau, officier du duc d'Orléans, et de Marie Legros. Madame Raison avait un frère qui était lieutenant des grenadiers du Roi et une sœur, Nicolaine-Catherine, femme de Joseph-Jacques Pousset de La Vove, avocat au parlement et échevin du Mans. M. Raison mourut au Mans le 2 août 1780. Il laissait cinq enfants : deux fils et trois filles.

Pierre-François Raison (celui de ces enfants qui nous intéresse) était né au Mans, paroisse Saint-Nicolas, le 21 septembre 1750. Voici en quels termes le chanoine Nepveu de la Manouillère annonce son mariage : « Le 28 novembre » 1780, Mlle Dagues a épousé M. Raison fils aîné, qui a acheté » la charge de président au grenier à sel. M. Raison n'est » pas riche ; il a un frère et deux sœurs. M. son père est » avocat au Mans, le père de Mlle Dagues est des plus ancien- » nes familles de bourgeois du Mans ; il est à l'hôtel de ville » par charge d'acquêt. C'est un mariage d'inclination » (1).

(1) La famille Dagues, ajoute M. l'abbé Esnault, occupe une trop large place dans les annales de notre ville, pour qu'il soit nécessaire d'en rappeler l'ancienneté et l'illustration. Née dans la parroisse de Saint-Pavin-la-Cité le 14 février 1754, Marie-Renée Marguerite Dagues était fille de Michel Dagues qui malgré son incontestable noblesse se laissait qualifier « *bourgeois du Mans* ». Sa mère Renée Gasnier, morte en 1771, était sœur de Louise Gasnier mariée à Me Louis Denis de Carqueville, conseiller du Roy, officier au grenier à sel de La Flèche.

Qu'il me soit permis de faire remarquer que ces Gasnier étaient sans

Dans les mêmes *Mémoires* on trouve mentionnée au 18 février 1786 la naissance d'un fils, issu de cette union, Pierre-Joseph.

M. Raison, président au grenier à sel, assista au dîner du 24 février 1784 pour l'installation de M. le marquis Le Vayer de Vandœuvres à la charge de sénéchal.

Notre tâche est ici terminée, car nous ignorons par quelles mains les *Fleurs de la Vie des saints* ont passé avant d'entrer dans notre bibliothèque.

Originaire de Normandie, nous ne nous étions occupé jusqu'alors que de l'histoire de cette province. Les érudits manceaux nous pardonneront d'avoir été sur leurs brisées ; mais après un séjour de dix ans au Mans il nous était particulièrement agréable de publier ces quelques notes sur le Maine, où nous ne regrettons pas tant d'avoir habité que Pierre-Michel de Carnazet.

R. De BRÉBISSON.

doute parents de René Gasnier sieur de la Meslerie qui fut parrain avec Françoise Durand, veufve de Carnazet, marraine de Charles Calbry le 3 juin 1711.

La famille Dagues est fort honorablement représentée au Mans de nos jours par les Dagues de la Hellerie.

NOTE SUR LE MARBRE DE SABLÉ

Le marbre de Sablé jouissait dans toute la France au siècle dernier d'une réputation justement méritée. Très recherché pour les plus belles constructions il était avantageusement employé pour recouvrir les cheminées et les consoles des châteaux, les autels et les retables des églises. Quoique la veine qui le produisait, si riche en couleurs, soit aujourd'hui épuisée, son extraction n'a pas cessé dans notre province et l'un des descendants du sieur Pierre Landeau, qui en 1765 exerçait sur la paroisse de N.-D. de Sablé la profession de marchand marbrier, continue à occuper dans ses carrières une partie de la population sabolienne.

En 1762, les chanoines de la collégiale de Saint-Hilaire de Poitiers, voulant donner à leur église un autel et des credences plus en rapport avec les goûts du temps, envoyèrent deux des leurs traiter avec un de nos concitoyens. Me Jacques Allaire, maître chantre, et Me Delaporte furent chargés de cette mission ; ils se rendirent dans le Maine, vinrent à Sablé, s'aboucher avec un nommé Houdemon, qui s'engagea à les servir à souhait. Les deux chanoines s'en retournèrent heureux à Poitiers où ils reçurent les compliments de leurs collègues pour la façon dont ils s'étaient acquittés de cette négociation. Les affaires du marchand marbrier auquel ils s'étaient adressés n'étaient pas prospères, et trois ans après, bien que quatre cents livres d'avance lui eussent été versées, aucun ouvrage n'avait été fourni. Les chanoines commencèrent alors à craindre pour leurs espèces,

ils décidèrent, le 18 mars 1765, d'écrire à M. le curé de Sablé, pour le prier d'aller en leur nom toucher la somme qu'ils avaient avancée. Le moyen ne réussit pas; le 13 juillet 1765, la compagnie, qui déjà avait obtenu sentence du présidial contre le sieur Houdemon, reçut avis que celui-ci ne travaillait plus ; elle résolut d'envoyer à Angers, l'exécutoire rendu contre lui, pour lui faire signifier d'avoir à payer les quatre cents livres.

Cette mésaventure ne rebuta pas Messieurs du Chapitre ; ils persistèrent dans le projet d'avoir dans leur église un autel de marbre *avec consonnes bronsées*. Ils dépêchèrent de nouveau à Sablé Me Jacques Allaire. Celui-ci, fit le 11 avril 1765, un marché avec Pierre Landeau, marchand marbrier, demeurant paroisse de Notre-Dame, qui promit de fournir le grand autel pour la somme de 2,400 livres. Les registres capitulaires ne disent pas quand et comment il remplit son engagement. Quoique l'œuvre de notre compatriote soit aujourd'hui disparue de l'église Saint-Hilaire, il nous a semblé intéressant cependant de mettre en lumière ces documents : ils nous montrent l'estime que l'on avait en France pour un des produits de notre province (1).

LOUIS DENIS.

(1) Ces notes et d'autres recueillies par nous devaient être utilisées dans un travail sur les *Industries mancelles* que M. l'abbé Esnault projetait de donner comme supplément à ses *Artistes manceaux*. La mort l'a empêché d'exécuter son plan. Nous profitons de cette occasion pour rendre hommage a la mémoire vénérée de ce prêtre distingué qui pendant sa vie a bien voulu nous honorer de ses conseils et de son affection.

EXTRAIT DES REGISTRES CAPITULAIRES
DE LA COLLÉGIALE DE SAINT-HILAIRE-LE-GRAND DE POITIERS

(Archives de la Vienne, G. 567.)

Du mardy 6 juillet 1762.

Au chapitre ordinaire de l'église insigne royalle, séculière et collégiale de Saint-Hilaire le Grand de Poitiers, dépendante immédiatement du Saint-Siège apostolique, où nous étions assemblez et capitulans les R^ds^ tresorier, doyen, chantre, soudoyen, souchantre....., nous avons agrée le marché que Messieurs le chantre Jacques Allaire et Delaporte, commissaires pour les réparations de notre église ont fait avec le nommé Houdmon, march^d^ marbrier demeurant à Sablé, dans le Maine, pour fournir un autel de marbre et deux credances aux côtés dudit autel pour notre église.

Nous avons arrêté que notre receveur payera à M. le chantre la somme de quarante-huit livres qu'il a donné d'avance au nommé Houdmon sur le marché fait avec lui pour fournir un autel de marbre pour notre église.

Samedy 18 mars 1765.

Avons prié MM. Jacques Allaire et Daviau d'écrire à M. le curé de Sablé de recevoir de M. Houdemon, la somme de quatre cents livres.....

Samedy 27 avril 1765.

MM. les commissaires nommés pour faire les réparations de notre église nous ont raporté avoir fait marché pour fournir un grand autel pour notre église avec le nommé Pierre Landeau, march^d^ marbrier dem^t^ à Sablé parr^se^ de Notre Dame, le 21 du présent mois, pour le prix et somme

de 2,400 l. et ce par un soussing privé passé entr'eux et ledit Landeau. Nous avons agrée ledit marché et remercié mesdits sieurs les commissaires à l'exécution dudit marché et aussi de faire bronser les consonnes et autres ornements qu'ils jugeront convenables.

Le Samedy 13 juillet 1765.

Sur l'advis donné à la compagnie que le sr Houdemon, marchand marbrier à Sablé dans le Maine, redevable de la somme de quatre cent livres envers le chapitre, par vertu de sentence rendue contre lui au présidial de cette ville ne travailloit plus ; nous avons arresté que le sr Soulard notre procureur envoira à Angers l'exécutoire rendu contre ledit Houdemon pour lui faire signifier afin de parvenir au payement de ladite somme de quatre cents livres, qui lui avoient été avancée a compte sur le marché faict avec lui pour fournir un autel de marbre à notre église.

Du Samedy 27 juillet 1765.

Nous avons arresté que notre receveur mettra es mains de Me Jacques Allaire, ptre, chne de notre eglise la somme de trois livres pour estre envoyée au sr Landauld, marbrier à Sablé à valoir sur le marché que Mrs les Commissaires députés pour les reparations de notre eglise ont fait avec lui pour fournir a notre eglise, un maître autel en marbre.

BIBLIOGRAPHIE DU MAINE

ANNÉE 1893.

ACADÉMIE du Maine. — Statuts. Le Mans, E. Lebrault, 16 p. in-8.

ALBRET (Jeanne d'). — Mémoires et poésies de Jeanne d'Albret, publiés par M. le baron Alphonse de Ruble. Paris, Em. Paul, Huard, etc. 1 vol. in-8 de XIX-240 p., avec un portrait à l'eau-forte.

ALLOCUTION prononcée par M. le curé de Saint-Mars, à l'occasion du mariage de Mlle Pays et de M. Martin. Le Mans, Ed. Monnoyer, 16 p. in-8. — Tiré à 100 exempl.

ALMANACH de la Sarthe et de l'Ouest, pour l'année 1893, contenant le calendrier, foires et marchés de douze départements, assemblées de la Sarthe, etc., etc. Le Mans, A. Bernachin, 1 vol. in-32.

ALMANACH (Petit) de la Sarthe, pour l'année 1893. Le Mans, A. Bernachin, in-32.

ALMANACH des magasins de l'entrepôt des fabriques, maison J. Péan, année 1893. Le Mans, Hétrot, Guénaud et Cie, 1 vol. in-18.

ALMANACH du Maine et de l'Anjou, agricole, horticole et commercial, année 1893 (par Leclerc). Château-Gontier, Leclerc, 1 vol. in-16.

ALMANACH du Maine pour l'année 1893, 18e année. Le Mans, A. Bernachin et Cie, 1 vol. in-32.

ALMANACH MANCEAU (le Grand) pour l'année 1893, contenant les marchés, assemblées et foires de la Sarthe et départements limitrophes, la liste des maires, adjoints et curés du département, etc., etc., plus des éphémérides historiques, nécrologies bibliographiques et anecdotes amusantes, 28e année. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 vol. in-32, 224 p.

ALMANACH MANCEAU journalier pour l'année 1893, contenant les foires et marchés de cinq départements, les assemblées de la Sarthe, etc., etc. Le Mans, Ed. Monnoyer, 96 p. in-32.

ALMANACH républicain de la Sarthe pour 1893. Le Mans, Hétrot, Guenet et Cie, 1 vol. in-32.

ALMANACH SARTHOIS, 1893, contenant un calendrier, les marchés, assemblées et foires du département de la Sarthe et des départements limitrophes, les noms et adresses des messagers qui desservent le Mans, des notions pratiques sur le service des postes, télégraphe, tramways, voitures de place et omnibus, des recettes utiles et bons mots. 24e année. Le Mans, A. Leguicheux, 1 vol. in-32, 192 p.

AMI (L') des Familles, almanach de la Mayenne publié par la conférence de Saint-Vincent-de-Paul de Laval, année 1893. Laval, Chailland, 1 vol. in-16, 192 p.

AMI (L') du Foyer. Almanach du Perche et du Saonnois (Orne, Eure-et-Loir et Sarthe), par Perchon, de l'Orne, pour l'année 1893. Mortagne, Daupeley, 1 vol. in-16, 192 p., avec vignettes.

ANGOT (l'abbé A.). — Simon et David de Heemsce, peintres-verriers à Moulay (Mayenne), 1543-1567. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 16 p. in-8. — Extr. de la *Revue hist. et archéol. du Maine.* — Tiré à 100 exempl.

— Deux Vies rhythmées de saint Mélaine, à l'usage du diocèse de Laval. Mamers, Fleury et Dangin, 16 p. in-8. — Extr. de la *Revue hist. et archéol. du Maine.*

ANNUAIRE administratif et commercial de la Mayenne, 4e série, 23e année (1893). Laval, L. Moreau, 1 vol. in-12, 442 p.

ANNUAIRE de la Sarthe pour 1893. Partie administrative complétée par l'indicateur des adresses de la ville du Mans. Au Mans, Ed. Monnoyer, 1 vol. petit in-18, XVIII-516 p., 108 p. des Comptes de l'Hôtel-de-ville du Mans, par M. de Segonzac, plus 16 p. de tables et 72 d'annonces.

ANNUAIRE de la Société philanthropique des voyageurs et représentants de commerce du Mans et du département de la Sarthe. Le Mans, Hétrot-Guenet et Cie, 1 vol. in-8.

ANNUAIRE de l'Association amicale des anciens élèves du Lycée de Laval, 1892-1893. Laval, L. Moreau, 1 vol. in-18.

ARDOUIN-DUMAZET. — Voyage en France. 1re série : Morvan, Nivernais, Sologne, Beauce, Gâtinais, Orléanais, Maine, Perche, Touraine. Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1 vol. in-12, 352 p.

ARNOULD (Louis). — Anecdotes inédites sur Malherbe. Supplémenl de la vie de Malherbe par Racan. Publié avec une introduction et des notes critiques. Paris, Picard, 87 p. gr. in-8.

ASSOCIATION amicale des anciens élèves de l'École libre N.-D. de Sainte-Croix, année 1893. Le Mans, Leguicheux et Cie, in-8.

ASSOCIATION amicale des anciens élèves de l'Immaculée Conception. Laval, Chailland, in-8.

ASSOCIATION amicale des anciens élèves de l'Institution libre de Mamers. Rapport et compte-rendu de la 9e réunion. Mamers, Fleury et Dangin, 16 p. in-8.

ASSOCIATION amicale des anciens élèves du collège de Château-Gontier. Château-Gontier, Postel, in-32.

ASSOCIATION amicale des anciens élèves du Lycée du Mans, 17e année. Assemblée générale de septembre 1892. Le Mans, Assoc. ouvr., 32 p. in-8.

ASSOCIATION catholique de Saint-François de Sales, pour la défense et la conservation de la foi dans le diocèse du Mans. Compte-rendu de l'année 1892. Le Mans, Leguicheux, 16 p. in-8.

ASSOCIATION de prévoyance et de secours mutuels des médecins de la Sarthe, exercice 1892-1093, 23e assemblée générale. Le Mans, Hétrot, Guenet et Cie, 56 p. in-8.

ASSOCIATION des anciens éléves de l'Institution secondaire de Saint-Calais. Compte-rendu de la 1re assemblée générale. Saint-Calais, Renard-Busson, 32 p. in-8.

ASSOCIATION des dames françaises pour les secours aux blessés. Comité du Mans. Assemblée générale, avril 1893. Le Mans, E. Lebrault, 32 p. in-8.

ASSOCIATION industrielle et commerciale de la Sarthe. Bulletin, t. II. Le Mans. E. Lebrault, 36 p. in-8.

ASSOCIATION médicale de la Sarthe, 50e année. Séance générale, mai 1893. Le Mans, Ed. Monnoyer, 36 p. in-8. — Tiré à 150 exempl.

BAGUENIER-DESORMEAUX. — Notes et Récits pour servir à l'histoire des guerres de Vendée. Les Débuts de l'insurrection à Chemillé (19 mars-12 avril 1791). Vannes, Lafolye, 53 p. in-8.

BARBIER (Le) du village. Laval, L. Moreau, in-8.

BARDOUX (A.). — Études sociales et politiques. — Les Dernières années de La Fayette (1792-1834). Paris, C. Levy, 1 vol. in-8, III-438 p.

BASSÈRIE (Colonel). — Le lait à Paris. La ferme de Marchais à Boutigny (Seine-et-Oise). Le Mans, Ed. Monnoyer, 12 p. in-8.

BASTARD D'ESTANG (le comte de). — Rapport sur la Société historique et archéologique du Maine, présenté et lu au Congrès provincial de la Société bibliographique tenu au Mans les 14 et 15 novembre 1893. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 29 p. gr. in-8. — Extrait de la *Revue hist. et arch. du Maine* et tiré à 150 exempl.

BATTANDIER (Albert). — Le cardinal Jean-Baptiste Pitra, évêque de Porto, bibliothécaire de la sainte Église. Paris, Sauvaître, 1 vol. gr. in-8, avec portrait.

BAUNARD (Mgr). — Allocution prononcée à l'occasion du mariage de Mlle Biard et M. Audrain. Le Mans, Ed. Monnoyer, 16 p. in-16.

BEAUCHESNE (comte de). -- Le Château de la Roche-Talbot et ses seigneurs. Mamers, Fleury et Dangin, 1 vol. gr. in-8, 378 p., avec grav. — Extrait de la *Revue hist. et archéol. du Maine* et tiré à 100 exempl.

BEAUTEMPS-BEAUPRÉ (C.-J.). — Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine antérieures au XVIe siècle. Seconde partie : Recherches sur les juridictions de l'Anjou et du Maine pendant la période féodale. Tome II. Paris, Pedone-Lauriel, 1 vol. gr. in-8, VIII-555 p.

BERTRAND DE BROUSSILLON (Arthur). — La Maison de Craon (1050-1480); Étude historique accompagnée du Cartulaire de Craon et suivie d'une table alphabétique des noms par M. Paul de Farcy. Paris, A. Picard, 2 vol. in-8, illust. de nombreux sceaux et monuments funéraires.

BESNARD (l'abbé), curé-doyen de Beaumont. — Manuel de la Confrérie du T.-S. Sacrement. Beaumont-le-Vicomte, 1 vol. in-12, 407 p.

BLONDEAU (Claude). — L'invasion de la ville du Mans par les religionnaires, en l'année mille cinq cens soixante et deux. Conversation par escrit à Mr D. R. A. C. Av Mans, par Lovis Pegvineav, 1667, 1 vol. pet. in-8, II-124 p. Réimprimé sur l'exemplaire de M. J. Chappée, chez Auguste Goupil, à Laval, le 25 octobre 1892.

BOLOGNESI (Dr A.). — Chloroformisation à doses faibles et continues, etc. Le Mans, Ed. Monnoyer, 16 p. in-8. — Tiré à 175 exempl.

— Ancien nœvus de la face ayant pris un développement monstrueux. Le Mans, Ed. Monnoyer, 8 p. in-8. — Tiré à 75 exempl.

BOULAY (l'abbé). — Discours prononcé le 1er août 1893, à l'École libre N.-D. de Sainte-Croix. Le Mans, A. Leguicheux, 16 p. in-8.

BOURNAND (François). — Nos Aumôniers militaires, avec une préface par l'abbé Léon Morancé. Paris Taffin-Lefort (Le Mans, imp. Leguicheux), 1 vol. gr. in-8.

BOYLESVE (Le Révérend Père Marin de), de la Compagnie de Jésus (1813-1892). Paris, Schneider, 72 p. in-8.

BRICARD (Georges). — Un Serviteur et compère de Louis XI : Jean Bourré, seigneur du Plessis (1424-1506). Thèse soutenue à Bordeaux. Paris, A. Picard, 1 vol. in-8, 391 p., avec portrait.

BROC (Vicomte de). — Dix ans de la vie d'une femme pendant l'émigration. Adélaïde de Kerjean, marquise de Falaiseau, d'après des lettres inédites et des souvenirs de famille. Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1 vol. in-8, IX-345 p., avec un port. en héliogravure.

— Le Temps passé. Bellême, Levayer, 1 vol. in-8, XV-144 p.

— Les Écoles libres dans le département de l'Orne. Rapport présenté au Congrès provincial de la *Société bibliographique* tenu au Mans les 14 et 15 novembre 1893. Bellême, G. Levayer, 38 p. in-18.

BRULÉ (M. A.). — Rapport sur les travaux des conseils d'hygiène publique et de salubrité du département de la Sarthe, pendant les années 1891 et 1892. Le Mans, Assoc. ouvr. de l'impr. Drouin, 1 vol. in-8, XVI-262 p.

BRUNEAU (l'abbé Henri). — Épisode de la Ligue au Mont-Saint-Michel. Le Mans, Leguicheux-Gallienne, 15 p. gr. in-8. Extr. de l'*Union hist. et littéraire du Maine.*

BRUZAT (l'abbé). — Discours prononcé au mariage de M. le docteur A. de Laborde et de Mlle Marie-Thérèse Bellais, par M. l'abbé Bruzat, chanoine hon. de Périgueux, directeur de l'Institution Saint-Joseph, en l'église de Foulletourte, le 12 décembre 1892. Le Mans, Ch. Blanchet, 16 p. in-8, texte encadré.

BULLETIN agricole du Maine. — Syndicats agricoles des cantons de Sablé et Brûlon, 5e année. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 vol. in-8.

— Syndicat des agriculteurs de La Ferté-Bernard, 5e année. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 vol. in-8.

— Syndicat agricole du canton de Marolles-les-Braults, 5e année. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 vol. in-8.

BULLETIN agricole du Syndicat des agriculteurs de la Sarthe, publié sous la direction de M. T. Brière, 4e année, 1893. Le Mans, Assoc. ouvr. de l'imp. Drouin, 1 vol. in-8, 200 p.

BULLETIN de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, 2e série, t. V (1892-1893). Laval, L. Moreau, 1 vol. in-8, avec pl.

BULLETIN de la Société d'horticulture de la Sarthe, t. XII, années 1891-1893. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 vol, in-8, plus le *Bulletin* publié par la *Commission météorologique de la Sarthe.*

BULLETIN de l'éducation chrétienne dans le diocèse du Mans, 3e année. Le Mans, A. Leguicheux, 16 p. in-8.

BULLETIN mensuel de la Chambre de Commerce du Mans, 5e année. Le Mans, E. Lebrault, 1 vol. in-8.

BULLETIN officiel de l'instruction primaire dans le département de la Sarthe, année 1893. Le Mans, Assoc. ouvr. de A. Drouin, 8 numéros in-8.

BULLETIN officiel de l'instruction primaire dans le département de la Mayenne, année 1893. Laval, L. Moreau, in-8.

CABROL (R.-P. Dom Fernand), prieur de Solesmes. — Le cardinal Pitra, professeur de rhétorique. Paris, 41 p. in-8. Ext. de la *Science catholique.*

CABROL (R. P. Dom Fernand), prieur de Solesmes. — Histoire du cardinal Pitra, bénédictin de la congrégation de France (abbaye de Solesmes). Paris, Retaux, 1 vol. in-8, XXI-432 p., avec portrait.

— L'Hymnographie de l'église grecque ; leçon d'ouverture à l'Université catholique d'Angers. Angers, Lachèse et Cie, 22 p. in-8.

— Le Manuscrit d'Akhmîn et les écrits inédits de saint Pierre. Angers, Lachèse et Cie, 21 p. in-8. Extr. de la *Revue des Facultés de l'Ouest*.

CAISSE des retraites ecclésiastiques du diocèse de Laval. Compte-rendu (par Lebreton) de l'année 1892. Laval, Chailland, in-8.

CAISSE des retraites ecclésiastiques du diocèse du Mans. Compte-rendu de l'année 1892, 60e année. Le Mans, Ed. Monnoyer, 40 p. in-8.

CALENDRIER du diocèse du Mans, suivant l'Ordo, à l'usage des fidèles. 37e année. Le Mans, Ed. Monnoyer, 64 p. in-32.

CALENDRIER liturgique du diocèse de Laval pendant l'année 1893. Laval, Chailland, 32 p. in-32.

CANDÉ (Dr). — L'Ancienne forteresse du Lude, d'après un plan inédit. Mamers, Fleury et Dangin, 56 p. in-8, avec grav. et pl. — Extr. de la *Revue hist. et archéol. du Maine* et tiré à 100 exempl.

CATALOGUE de la bibliothèque du Cercle de l'Union. Le Mans, Ed. Monnoyer, 24 p. in-8.

CATALOGUE des livres composant la bibliothèque de feu M. Véron-Duverger, professeur à la Faculté de droit de Paris. Paris, Em. Paul et Cie (Tours, imp. Suppligeon), 24 p. in-8.

CAVALCADE de Bouloire. Le Mans, Hétrot, Guenet et Cie, 8 p. in-8. — Tiré à 100 exempl.

CERCLE des instituteurs de la Sarthe ; Bulletin trimestriel, 9e année. Le Mans, E. Lebrault, 16 p. in-8.

CHANT GRÉGORIEN. — L'Édition bénédictine et les diverses éditions modernes, ou résumé pratique des principes d'exécution de l'édition bénédictine et leur application aux diverses éditions modernes. Le Mans, Leguicheux, in-8.

CHAPPÉE (Jules), fils. — L'Abbaye de Champagne. Deux chartes de 1245 et 1247. Le Mans, Leguicheux, s. d. 4 p. in-8. Extr. de la *Semaine du Fidèle*, 1892, p. 588-591.

— Charte de Maurice, évêque du Mans, concernant le cimetière de Vautorte, 1217 (v. s.), 4 février. Laval, L. Moreau, 1892, 5 p. in-8, avec fac-simile. Extr. du *Bulletin hist. et archéol. de la Mayenne.*

— Le Vitrail de la chapelle de la Vierge (église du Pré, au Mans). Mamers, Fleury et Dangin, 16 p. in-8. — Tiré à 10 exempl.

— Note bibliographique sur la première édition des Coutumes du Maine. Mamers, Fleury et Dangin, 16 p. in-8. — Extr. de la *Revue hist. et archéol. du Maine.* — Tiré à 20 exempl.

— Les Armoiries de la ville du Mans. Mamers, Fleury et Dangin, 15 p. in-8, avec vign. — Extr. de la *Revue hist. et archéol. du Maine.* — Tiré à 20 exempl.

CHAULIN-SERVINIÈRE. — Les Tramways de la Mayenne, discours prononcé à la Chambre des députés. Laval, Mittre, in-8.

CLÉRET (Mgr), évêque de Laval. — Lettres pastorales et mandements aux prêtres et fidèles du diocèse de Laval. Laval, Chailland, 4 br. in-4 (nos 16, 17, 18 et 19).

— Lettres pastorales et mandements aux prêtres et fidèles du diocèse de Laval. Laval, Chailland, 4 br. in-4 (nos 20, 21, 22 et 23).

COMICE agricole de Laval. — Catalogue et Liste des prix. Laval, Chailland, in-8.

COMMUNICATION faite à la Société chorale du Mans par son président. Le Mans, Bernachin et Cie, 16 p. in-8.

COMPTE-RENDU des recettes et dépenses faites pour l'Œuvre de la propagation de la foi dans le diocèse du Mans, exercice 1892. Le Mans, A. Leguicheux, 16 p. in-8.

COMPTE-RENDU des recettes et dépenses pour les Œuvres de la propagation de la foi, de la Sainte-Enfance et de Saint-François de Sales dans le diocèse de Laval, exercice 1892. Laval, Chailland, 20 p. in-8.

COMPTOIR d'escompte de la Sarthe. — Assemblée générale des actionnaires de mars 1893. Compte-rendu et rapport du conseil d'administration et de la commission de surveil-

lance sur les comptes de l'année 1892. Le Mans, Ed. Monnoyer, 12 p. in-4.

CONFÉRENCES ecclésiastiques du diocèse de Laval. Laval, Chailland, 3 broch. in-18.

CONSÉCRATION d'une église. Laval, Chailland, in-12.

CONSEIL d'arrondissement de La Flèche, session ordinaire de 1893. Rapport présenté par le sous-préfet. La Flèche, Besnier-Jourdain, in-8.

CONSEIL d'arrondissement de Mamers, session ordinaire de 1893. Rapport présenté par le sous-préfet. Le Mans, Bernachin, 48 p. in-8. — Tiré à 80 exempl.

CONSEIL d'arrondissement de Saint-Calais, session ordinaire de 1893. Rapport présenté par le sous-préfet. Saint-Calais, Peltier, 24 p. in-8.

CONSEIL général du département de la Mayenne, année 1893. Rapport du préfet et procès-verbaux des délibérations. Laval, L. Moreau, 2 vol. in-8.

CONSEIL général du département de la Sarthe, année 1893. 1re et 2e sessions. Rapport du préfet et procès-verbaux des délibérations. Le Mans, Assoc. ouvr. de l'impr. Drouin, 2 vol. in-8.

CONSEIL général du département de la Sarthe. Session extraordinaire de juin 1893. Le Mans, Assoc. ouvr. de l'imp. Drouin, 15 p. gr. in-8.

CONTEUR (Le) de la Veillée. — Almanach du Maine et du Perche, pour l'année 1893. (Sarthe, Eure-et-Loir, Orne). Nogent-le-Rotrou, Filleul, 1 vol. in-16, 168 p., avec vign.

COUDERC (Camille). — Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France, t. XX (contenant les catalogues des manuscrits des bibliothèques du Mans, Château-Gontier et Saint-Calais). Paris, Plon, 1 vol. in-8.

COUPRIS (Le chanoine L.-G.), vicaire-général. — Lettre circulaire aux curés du diocèse du Mans, relative aux trésoriers-comptables des Fabriques paroissiales. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 p. in-4, avec une feuille supplémentaire (nos 42 et 42 bis).

DANIEL et MERCIER (Les RR. PP.), S.-J. — Léon Ducoudray, recteur de l'école Sainte-Geneviève, martyr de la Commune (1827-1871). Paris, Retaux et fils, 1 vol. in-18, XII-344 p., avec port.

DELAGÉNIÈRE (Dr H.). — De l'intervention chirurgicale dans les tumeurs de la dure-mère. Le Mans, Ed. Monnoyer, 24 p. in-8.

— Statistique des opérations pratiquées au Mans. Le Mans, Ed. Monnoyer, 20 p. in-8.

DELAUNAY (E.). — Passage des Vendéens à Ernée. Laval, Leroux, in-18.

DESCHAMPS (E.). — La culture et le commerce des Fleurs dans les Alpes-Maritimes. Le Mans, Ed. Monnoyer, 28 p. in-8. — Tiré à 100 exempl.

DÉVOTION à saint Eutrope. Le Mans, Ed. Monnoyer, 8 p. in-8.

DIRECTION des Forêts, 15e conservation. Départements de la Sarthe et de la Mayenne. Inspection du Mans. — Coupes de l'exercice 1893. Le Mans, Ed. Monnoyer, 44 p. in-4.

DIRECTOIRE (Petit) pour la 1re communion et la confirmation, cantiques, avis, cérémonies (par un prêtre du diocèse du Mans).

DRAULT (Jean). — La Pédale humanitaire. Paris, H. Gautier, 1 vol. in-18, 319 p.

— Le Carnet d'un réserviste. Paris, H. Gautier, 1 vol. in-12 illustré.

DUBOIS (l'abbé Ernest-L.). — La Verrière de sainte Anne et de la Vierge à la cathédrale du Mans. Mamers, Fleury et Dangin, 8 p. gr. in-8, avec une planche. Extr. de la *Revue hist. et archéol. du Maine*. — Tiré à 25 exempl.

DUCHEMIN (P.), DUNOYER DE SEGONZAC (A.) et BRINDEAU (Paul). — Cahiers de plaintes et doléances des paroisses de la province du Maine pour les États-Généraux de 1789. Publication d'après les originaux. Tomes III et IV. Paris, H. Champion (Le Mans, imp. Monnoyer), 2 vol. in-18, 492 et 379 p. Extr. de l'*Annuaire de la Sarthe*.

ÉDICT et articles accordez par le Roy sur la réunion du sieur de Bois-Dauphin au seruice de Sa Majesté. Publié au Parlement le douziesme septembre 1595. A Angers, chez Antoine Hernault, 1596, II-26 p. petit in-8. Réimpression à 52 exempl. numérotés chez Aug. Goupil, de Laval, en 1893.

ESPINAY (G. d'). — La Réforme de la coutume du Maine en 1508, Mamers, Fleury et Dangin, 55 p. in-8. Extr. de la *Revue hist. et archéol. du Maine*.

ESSAI généalogique sur la maison Bourgeois, marquis de Boynes et ses alliances depuis 1600 jusqu'à nos jours, enrichi d'un appendice contenant des documents historiques et généalogiques. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 1 vol. in-4, 250 p. — Tiré à 50 exempl.

ÉVÊCHÉ de Laval, notice. Laval, Chailland, in-8.

FLORE médicale. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 vol. in-8. Extr. du *Monde des Plantes.* — Tiré à 50 exempl.

FREPPEL (Mgr), évêque d'Angers. — Discours sur l'Ordre monastique prononcé dans l'église abbatiale de Solesmes, à l'anniversaire des obsèques de Dom Guéranger. Seconde édition. Solesmes, imp. Saint-Pierre, 27 p. in-8.

FROGER (l'abbé L.). — Les Premières poésies de Ronsard (odes et sonnetz). Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 113 p. in-8. — Tiré à 50 exempl. et extr. de la *Revue hist. et archéol. du Maine.*

— Un Amateur au XVIIe siècle : Giiles Renard et le jardin des Tuileries. Mamers, Fleury et Dangin, 31 p. in-8. — Tiré à 50 exempl. et extr. de la *Revue hist. et archéol. du Maine.*

GADBIN (René). — Essai historique sur l'ancien château de Giziers, résidence des gouverneurs de Château-Gontier. *Gazette de Château-Gontier*, mai-juillet 1893.

— La Constitution civile du clergé et les prêtres de Bazouges en 1791. Angers, Germain et Grassin, 32 p. in-8. Extr. de la *Revue de l'Anjou.*

GAUTIER (F.). — L'Œuvre de Claude Chappe, créateur de l'administration française des télégraphes et inventeur du télégraphe aérien établi sous les auspices de la Convention nationale. Paris, Cretté, 81 p. in-8.

GAUTIER (Jules). — Société et Misère. Le Mans, Ed. Monnoyer, 40 p. in-8.

— Société et Misère. Le Mans, Eug. Massiète, 16 p. in-8. — Tiré à 50 exempl.

GÉNIE (Le) de Jeanne-d'Arc. Laval, L. Moreau, 1 vol. in-18.

GENTIL (Ambroise). — Inventaire général des plantes vasculaires de la Sarthe indigènes ou naturalisées et se reproduisant spontanément. 2e fascicule : Monopétales et apétales. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 vol. gr. in-8, IV, p. 113 à 236.

— Répertoire des roses sarthoises. Le Mans, Ed. Monnoyer, 12 p. in-8. — Tiré à 100 exempl.

[illegible]

[illegible] Le Mans, E. Lebrault, 8 p. gr. in-8.

[illegible] — Rapport au Conseil [illegible] Mans, [illegible] 1892, [illegible] 12 février 1893. Le Mans, E. Lebrault, 16 p. gr. in-8.

[illegible] — Le Mans. Vorträge und [illegible]ische Bes-[illegible] F. [illegible] 56 p. in-8 et pl.

[illegible] des offices des dimanches et fêtes pour l'année 1[illegible]. Le Mans, Ed. Monnoyer, 8 p. in-32.

[illegible] Manceau contenant tous les renseignements sur les chemins de fer et les tramways. Le Mans, E. Lebrault, 72 p. in-18.

[illegible] (De l') de l'Accent tonique et du Cursus sur la structure mélodique et rythmique de la phrase Grégorienne, par les Bénédictins de Solesmes. 1re partie : L'Accent tonique et la psalmodie. Solesmes, imp. Saint-Pierre, 80 p. in-4. · Extr. du t. III de la *Paléographie musicale*.

INSTITUTION libre Saint-Paul de Mamers. Distribution des prix du 28 juillet 1893. Compte-rendu. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, in-8.

INVENTAIRE féodal de l'ancienne châtellenie de Saint-Calais. Saint-Calais, Renard-Busson, IX-48 p. in-8.

JACQUEZ (Ernest). — Claude Chappe. Notice biographique. Paris, A. Picard, 79 p. in-8, avec grav.

LA BOUILLERIE (baron Sébastien de). — Verron. Notes et documents. Mamers, Fleury et Dangin, 23 p. in-8, avec figures. — Tiré à 50 exempl. et extr. de la *Revue hist. et archéol. du Maine.*

LA BOUILLERIE (Marie de), religieuse du Sacré-Cœur (1859-1882). Paris, Noizette, 1 vol. in-18, 200 p.

LABOURÉ (Mgr G.-M.), évêque du Mans. — Lettre cirulaire ordonnant des prières pour la France. Le Mans, Ed. Monnoyer, 2 p. in-4 (n° 37).

— Lettre circulaire à l'occasion du jubilé pontifical de Notre Saint-Père le Pape Léon XIII. Le Mans, Ed. Monnoyer, 4 p. in-4 (n° 38).

— L'Église. Lettre pastorale et Mandement pour le carême de l'an de grâce 1893. Le Mans, Ed. Monnoyer, 22 p. in-4 (n° 39).

— Itinéraire pour les visites pastorales de l'année 1893. Le Mans, Ed. Monnoyer, 4 p. in-4 (n° 40).

— Lettre circulaire au clergé de son diocèse, portant convocation à la retraite pastorale et au synode. Le Mans, Ed. Monnoyer, 4 p. in-4 (n° 41).

— Lettre pastorale et mandement de Mgr l'Archevêque de Rennes, à l'occasion de la prise de possession de son siège. Le Mans, Ed. Monnoyer, 32 p. in-8.

— Lettre pastorale au clergé et aux fidèles du diocèse, à l'occasion de sa promotion à l'archevêché de Rennes, et Mandement ordonnant des prières pour la nomination de son successeur. Le Mans. Ed. Monnoyer, 6 p. in-4 (n° 43).

— Lettre cirulaire à MM. les curés du diocèse, donnant communication des instructions ministérielles concernant la comptabilité des fabriques. Le Mans, Ed. Monnoyer, 18 p. in-4 (n° 44).

LAHARGOU (l'abbé P.). — Messire Jean-Louis de Fromentières, évêque et seigneur d'Aire, prédicateur ordinaire du Roi (1632-1684). Paris, Retaux, 1 vol. in-8, 354 p.

LECOUTEUX (E.). — L'Agriculture à grands rendements. Paris, Maison rustique, 1 vol. in-18, 367 p.

LEDRU (l'abbé Ambroise). — Histoire de la Maison de Mailly. Le Mans, Pellechat, Laval, imp. Moreau, 2 vol. gr. in-8, avec planch. et blasons dans le texte.

LE FAVERAIS (H.). — Histoire de Lonlay-l'Abbaye, avec une monographie complète de l'ancienne église abbatiale et de l'église actuelle de Lonlay. Mortain, Leroy, 1 vol. in-8, 108 p., avec grav.

LEGEAY (F.). — Le collège de Saint-Benoît au Mans. Le Mans, Ed. Monnoyer, 20 p. in-8. — Tiré à 25 exempl. et extr. du *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.*

LEGEAY (R.-P. Dom Georges), bénédictin de Solesmes. — Des noms de N.-S. Jésus-Christ dans l'Écriture. Paris, Delhomme et Briguet, 1 vol. in-8.

LEMÉE (l'abbé A.). — Observations botaniques faites dans la Sarthe. Le Mans, Ed. Monnoyer, 16 p. in-8. — Tiré à 50 ex.

— La Miellée. Le Mans, Ed. Monnoyer, 64 p. in-8. — Tiré à 50 exempl.

LETTRES dv Roy contenant confirmation des articles accordéz par Sa Majesté au sieur du Plessis de Cosme, commandant en la ville, chasteau et baronnie de Craon, habitans d'icelle baronnie et autres par luy aduouez. A Angers, chez Antoine Hernault, 1598, II-10 p. pet. in-8. Réimpression à 52 exempl. numérotés chez Aug. Goupil, de Laval, en 1893.

LE VAYER (Paul). — Deux épitaphes du couvent des Cordeliers de Paris. Mamers, Fleury et Dangin, in-8. Extr. de la *Revue hist. et archéol. du Maine* et tiré à 100 exempl.

LÉVEILLÉ (l'abbé Hector). — Les Plantes curieuses, utiles et médicinales de l'Inde. Le Mans, Ed. Monnoyer, 16 p. gr. in-8. Extr. du *Monde des Plantes* et tiré à 100 exempl.

— Le Dernier des Rabodanges, poésie. 2e édition. Le Mans, Ed. Monnoyer, 48 p. in-8. — Tiré à 100 exempl.

— Le Monde des Plantes. Revue mensuelle de botanique, 3e année. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 vol. gr. in-8, avec fig. et portraits.

LIGER (F.). — Le Camp des Provenchères et la voie romaine de Julio Magus à Condate. Paris, Baudry, 14 p. in-8.

LIGNEUL (Paul) fils. — Traité sur la Fève. Le Mans, Hétrot, Guenot et Cie, 32 p. in-8.

LIGUE de l'enseignement. Cercle manceau. Bulletin. Le Mans, E. Lebrault, 24 p. in-8.

LISTE des prêtres qui ont assisté à la retraite ecclésiastique donnée à Laval, au Grand Séminaire, en juillet 1893. Laval, Chailland, in-4.

LISTE des prêtres qui ont assisté à la retraite ecclésiastique donnée au Grand Séminaire du Mans et prêchée par le R.-P. Archambault, dominicain, du 23 au 28 juillet 1893. Le Mans, Ed. Monnoyer, 8 p. in-4.

MARCHAND (l'abbé C.). — Le maréchal François de Scepeaux de Vieilleville et ses Mémoires. Paris, Picard, 1 vol. in-8.

MARTY-LAVEAUX (Ch.) — Notice biographique sur P. de Ronsard. Paris, Lemerre, 1 vol. pet. in-8, CXXVII p.

MÉGRET (R.-P. Dom Charles), bénédictin de Ligugé. — Le Chant liturgique dans les séminaires, les communautés et les paroisses, nouvelle édition revue et augmentée. Poitiers, Oudin, 1 vol. in-8, 140 p.

MEIGNAN (Mgr le cardinal), archevêque de Tours. — Un prêtre déporté en 1792. Épisodes de l'histoire de la Révolution et de l'histoire des missions. Paris, Cattier, 1 vol. in-4, 328 p. et 12 grav.

— Mandement et Lettre pastorale pour le carême de l'année 1893. Tours, Bouserez, in-4.

— Les Prophètes d'Israël et le Messie, depuis Salomon jusqu'à Daniel. Paris, V. Lecoffre, 1 vol. in-8, VII-608 p.

MENJOT-D'ELBENNE (vicomte). — Écrits inédits de Saint-Simon, publiés sur les manuscrits conservés au dépôt des Affaires étrangères, par M. P. Fougère. Tome VIII, publié par M. le vicomte Menjot d'Elbenne. *Notes sur tous les duchés-pairies, comtés-pairies et duchés vérifiés depuis 1500 jusqu'en 1750.* Paris, Hachette, 1 vol. in-8, XV-722 p.

MOIS bibliographique (Le), rédigé par les RR. PP. Bénédictins de Solesmes (mensuel), 1re année. Arras, 1 vol. in-8.

MONNOYER (Edmond). — Société générale de secours mutuels du Mans, réunion trimestrielle du 29 janvier 1893. Historique de la Société, lu par M. Edmond Monnoyer, à l'occasion du 30e anniversaire de son installation comme président. Le Mans, Ed. Monnoyer, 4 p. in-4.

— Rapport du président de la Société générale de secours mutuels du Mans, exercice 1892, 57e année. (Le Mans, Ed. Monnoyer), 4 p. in-4.

MORAND (J.-B.). — Notice sur saint Joseph des Anges de Vautorte. Laval, Chailland, un vol. in-32, 232 p.

MORICEAU (l'abbé). — Notice sur saint Girard de Bazouges, près Château-Gontier, moine de Saint-Aubin d'Angers. Laval, Chailland, 72 p. in-32.

MOULARD (F.). — Notice historique sur la commune de Vancé (Sarthe), dédiée à M. Almire Gruau, maire de Vancé. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 vol. gr. in-8, 107 p. Extr. du *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.* — Tiré à 50 exempl.

— Inventaire des titres de Boisbrault (Mayenne). Mamers, Fleury et Dangin, 31 p. gr. in-8. Extr. de la *Revue hist. et archéol. du Maine.* — Tiré à 25 exempl.

NOTICE historique sur la ville de Sainte-Suzanne (Mayenne). Laval, Goupil, in-8.

NOTICE sur l'Association des anciens élèves de l'école mutuelle du Mans. Le Mans, Ed. Monnoyer, 20 p. in-8, avec 1 portr. de M. Dulac, directeur de l'école de 1831 à 1872.

NOTICE sur le prince de Broglie. Château-Gontier, Leclerc, in-18, avec portr.

ŒUVRE de la Sainte-Enfance dans le diocèse du Mans. Fête générale, fête paroissiale et réunion générale. Compte-rendu des recettes et dépenses du 1er janvier 1892 au 1er janvier 1893. Le Mans, Ed. Monnoyer, 16 p. in-8.

OFFICE (Le Petit) de la Très-Sainte Vierge noté en plainchant. Solesmes, imp. Saint-Pierre, 92 p. in-8.

OLLIVIER (Dr Auguste). — Études d'hygiène publique. 4e série. Paris, Steinheil, 1 vol. in-8, VI-115 p.

ORDO divini officii recitandi missæque celebrandæ in tota diœcesi Valleguidonensi servandus, pro anno 1893. Laval, Chailland, 1 vol. in-12.

ORDO divini officii recitaudi sacrique peragendi ad usum insignis ecclesiæ Cenomanensis, pro anno 1893. Cenomani, Ed. Monnoyer, 1 vol. in-12, 168 p.

ORDO divini officii sacrique peragendi juxta ritum romano monasticum in abbatia Sancti Petri de Solesmis.... pro anno Domini 1893. Solesmis, typogr. Sancti Petri, 1 vol. in-12, 129 p.

ORDONNANCE épiscopale concernant l'association pour l'œuvre des messes. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 vol. in-8, 128 p.

ORIGINE du pèlerinage de Saint-Joseph-des-Champs. Laval, Goupil, 1 vol. in-16.

PALÉOGRAPHIE musicale. Les Mélodies liturgiques, ou Recueil de fac-similés phototypiques des principaux manuscrits de chant liturgique grégorien, ambrosien, mozarabe, gallican, publiés par les RR. PP. Bénédictins de l'abbaye de Solesmes, 5e année. Solesmes, imp. Saint-Pierre, 1 vol. in-4 carré.

PAROISSIEN (Nouveau) romain très-complet. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 vol. in-8.

PASQUIER. — Histoire de mon temps. — Mémoires du chancelier Pasquier, publiés par M. le duc d'Audiffret-Pasquier. Première partie : Révolution, Consulat, Empire. Tome Ier, 1789-1810. Paris, Plon et Nourrit, 1 vol. gr. in-8, XI-537 p., avec 3 portr.

— Ibid., t. II, 1812-1814. Paris, Plon et Nourrit, 1 vol. gr. in-8, 463 p.

PICHON (l'abbé F.). — Notice sur M. l'abbé P. Gobil, chanoine honoraire, doyen de Château-du-Loir. Le Mans, Leguicheux-Gallienne, 15 p. in-8. Extr. de la *Semaine du Fidèle.*

PIOLIN (R.-P. Dom Paul). — Histoire populaire de saint Julien, premier évêque du Mans. Paris, Maison de la Bonne-Presse, 1892, 1 vol. in-18, 216 p.

POINTEAU (l'abbé Charles). — Notice sur les seigneurs de Vautorte. Laval, Moreau, 46 p. in-8.

PRÉVOST. — L'Église et les campagnes au Moyen-âge. Laval, Chailland, in-8.

PROCESSIONALE monasticum ad usum Congregationis Galliæ Ordinis Sancti Benedicti, 2e édition. Solesmis, typogr. Sancti-Petri, 1 vol. in-8, 364 p.

PROGRAMME des conférences ecclésiastiques du diocèse de Laval pour l'année 1893. Laval, Chailland, in-4.

PROGRAMME du concours départemental de la Mayenne. Laval, Auvray, in-8.

PROJET de création d'asile de nuit au Mans. Le Mans, Ed. Monnoyer, 64 p. in-4. — Tiré à 100 exempl.

RAPPORT de la Chambre de commerce de Laval. Laval, Auvray, in-18.

RECUEIL des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe, année 1892. Laval, L. Moreau, 1 vol. in-8.

RECUEIL des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe, année 1892. Tome LXXII. Le Mans, Assoc. ouvr., 1 vol. in-8.

RÈGLEMENT de la Société de médecine de la Sarthe, séance du 1er février 1893. Le Mans, Ed. Monnoyer, 16 p. in-8. — — Tiré à 100 exempl.

RÈGLEMENT de l'association des Enfants de Marie du Mans. Le Mans, Ed. Monnoyer, 32 p. in-32. — Tiré à 100 exempl.

RÈGLEMENT de police de la ville de Bonnétable. Bonnétable, Prévost, in-8. — Tiré à 70 exempl.

RÈGLEMENT des Sapeurs-Pompiers de Montfort. Le Mans, Blanchet, 12 p. in-8. — Tiré à 50 exempl.

RÈGLEMENT des Sapeurs-Pompiers de Sainte-Jammes-sur-Sarthe. Le Mans, Blanchet, 12 p. in-12.

RÈGLEMENT et Statuts de la Chambre syndicale de la boulangerie du Mans. Le Mans, Blanchet, 16 p. in-8. — Tiré à 60 exempl.

RÈGLEMENT général du séminaire Saint-Vincent du Mans. Le Mans, Ed. Monnoyer, 8 p. in-8. — Tiré à 150 exempl.

RÈGLEMENT intérieur des notaires de la Mayenne. Laval, Auvray, in-16.

REVUE historique et archéologique du Maine, tomes XXXIII et XXXIV. Le Mans, Pellechat (Mamers, imp. Fleury et Dangin), 2 vol. gr. in-8, 352, 344 p , avec portraits, grav., plans et vign. dans le texte.

REVUE littéraire et artistique du Maine, organe de l'Académie du Maine, 12e année. Le Mans, E. Lebrault, 1 vol. in-8, 288 p. avec portr.

ROCHET (Dr V.). — Cure radicale des spina bifida, avec large brèche osseuse par ostéoplastie. Le Mans, Ed. Monnoyer, 16 p. in-8. — Tiré à 75 exempl.

ROUILLÉ (A.). — Assignats et Papiers-monnaie. Guerres de Vendée et Chouannerie (1793-1796). La Roche-sur-Yon, Ve Ivonnet, 81 p. in-4 et 7 pl.

ROUSSEL (l'abbé). — Almanach de la France illustrée, année 1893. Paris-Auteuil, imp. des Apprentis-Orphelins, 1 vol. in-18, avec grav.

— Almanach illustré de la première communion et de la persévérance, année 1893. Paris-Auteuil, imp. des Apprentis-Orphelins, 1 vol. in-18, avec grav.

RUCHE-LAVALLOISE (La), année 1893. Laval, Chailland, in-8.

SAINT-MAIXENT (R.-P. de). — Notice biographique. Le Mans, imp. du *Nouvelliste de la Sarthe*, 16 p. in-8. — Tiré à 50 exempl.

SALOMON (Dr L.), médecin à Savigné-l'Évêque. — Essai sur une intoxication aigue et chronique observée chez les peigneurs de chanvre. Le Mans, Ed. Monnoyer, 75 p. in-8.

— Autour de la loi sur les aliénés. Paris, Chamuel, s. d. (1893), in-8.

SARTHOIS (Le Petit), almanach pour 1893 contenant un calendrier, des notices agricoles et horticoles, les marchés et foires du département de la Sarthe, les foires de l'Orne et de la Mayenne, une statistique administrative du département et le service des postes et télégraphes. Le Mans, Leguicheux, 80 p. in-32.

SOCIÉTÉ amicale des anciens militaires de la Sarthe. — Statuts. Le Mans, Hétrot, Guenet et Cie, 32 p. in-8.

SOCIÉTÉ anonyme des mines de charbon minéral de la Mayenne et de la Sarthe. Assemblée générale du 12 avril 1893, à Laval et Rapport du conseil d'administration sur la situation de la Société et sur les opérations du dernier exercice (par le président Aimé Blavier). Laval, Auvray, 15 p. in-8.

SOCIÉTÉ chorale du Mans. Fête de Sainte-Cécile, 27 novembre 1892. Le Mans, Bernachin et Cie, 16 p. in-8,

SOCIÉTÉ civile anonyme de Saint-Paul de Mamers. Enseignement secondaire libre. — Prospectus. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 8 p. in-4.

Société d'assurance mutuelle immobilière du Mans contre l'incendie. Assemblée annuelle ordinaire de mai 1893, et Rapport de la commission pour l'examen du compte du 63e exercice (1892). Le Mans, Ed. Monnoyer, 28 p. in-4.

Société de Saint-Vincent-de-Paul. Conférences du diocèse du Mans. Procès-verbaux des assemblées générales des 19 Juillet et 21 décembre 1892. Rapport annuel (par M. A. Surmont). Le Mans, Leguicheux, 32 p. in-8.

Société des Agriculteurs de la Sarthe. Rapports des Commissions des concours d'enseignement agricole en 1893. Le Mans, Ed. Monnoyer, 20 p. in-8.

— Catalogue des animaux et produits agricoles exposés. Le Mans, Ed. Monnoyer, 20 p. in-8.

— Liste des prix du Concours départemental d'animaux reproducteurs. Le Mans, Ed. Monnoyer, 20 p. in-8.

Société de secours mutuels des comptables du commerce, de l'industrie et des administrations de la ville du Mans. Assemblée générale semestrielle du 14 janvier 1893. Le Mans, Ed. Monnoyer, 24 p. in-8.

Société de secours mutuels des instituteurs et institutrices du département de la Sarthe. Comptes-rendus. Le Mans, Hétrot, Guenet et Cie, 20 p. in-8.

Société de tir l'Union Sarthoise. Grand concours de 1893; classement général. Le Mans, Hétrot, Guenet, 1 vol. in-16.

Société générale de secours mutuels entre ouvriers du Mans et de la banlieue. Exercice 1891, 56e année. Compte-rendu. Le Mans, Ed. Monnoyer, 64 p. in-8.

Société régionale des pharmaciens de la Sarthe, de l'Orne et de la Mayenne. Compte-rendu de l'assemblée générale du dimanche 28 mai 1893. Le Mans, Hétrot, Guenet et Cie, 20 p. in-8. — Tiré à 175 exempl.

Société vélocipédique de La Suze. Statuts. Le Mans, Hétrot, Guenet et Cie, 12 p. in-16. — Tiré à 100 exempl.

Sourches (marquis de). — Mémoires sur le régne de Louis XIV, publiés d'après le manuscrit authentique appartenant à M. le duc des Cars, par le comte de Cosnac et E. Pontal. Tome XIII et dernier, 1711. Paris, Hachette, 1 vol. in-8.

Statuts de la Compagnie d'éclairage par le gaz des villes du Mans et de Vendôme. Le Mans, Ed. Monnoyer, 16 p. in-8. — Tiré à 100 exempl.

STATUTS de la Société anonyme des manufactures de chaussures mayennaises. Mayenne, Nézan, in-8.

STATUTS des ouvriers typographes de Laval. Laval, Leroux, in-18.

STATUTS et règlement de la Caisse des Familles (du Mans). Le Mans, Ed. Monnoyer, 8 p. in-8.

STATUTS et règlement des notaires de l'arrondissement du Mans. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 vol. in-4.

STATUTS syndicaux des ouvriers et ouvrières en chaussures de la ville du Mans. Le Mans, Hétrot, Guenet et Cie, 16 p. in-8. — Tiré à 10 exempl.

SYNDICAT du commerce de l'épicerie et de la droguerie du département de la Sarthe. Compte-rendu de la 12e assemblée générale tenue en décembre 1892. Le Mans, E. Lebrault, 20 p. in-8. — Tiré à 100 exempl.

SURVILLÉ (A.). — Un Coin du bocage Normand de l'ancienne paroisse de Sainte-Suzanne. Le Mans, E. Lebrault, 1 vol. in-8.

TARIF des notaires de l'arrondissement de Mayenne. Mayenne, Nézan, in-4.

TARIF minimum d'honoraires adoptés par les médecins du Mans. Le Mans, Ed. Monnoyer, 16 p. in-8. — Tiré à 100 exemplaires.

TASCHER DE LA PAGERIE (Comtesse Stéphanie de). — Mon séjour aux Tuileries (1852-1858). Paris, Ollendorff, 1 vol. in-18, 315 p.

TRÉSOR spirituel ou Résumé des principales indulgences. Le Mans, A. Leguicheux, 54 p. in-18.

TRIGER (Robert). — Le cardinal Pitra et Solesmes, d'après un livre récent. Le Mans, imp. spéciale du *Nouvelliste de la Sarthe*, 16 p. pet. in-8. Extr. du *Nouvelliste de la Sarthe*, numéro du 15 mars 1893, et tiré à 100 exempl.

— La Vierge de Souligné-sous-Ballon. Mamers, Fleury et Dangin, 16 p. in-8. — Extr. de la *Revue hist. et archéol. du Maine*. — Tiré à 25 exempl.

UNION (L') vélocipédique de la Sarthe. Revue mensuelle de vélocipédie. Le Mans, E. Lebrault, in-4.

VARIÆ Preces ex liturgia tum hodierna, tum antiqua collectæ aut usu receptæ (texte seul). Solesmis, e typogr. Sancti-Petri, 1 vol. in-12, 188 p.

VIE de M. Louis-Alphonse Taillandier, prêtre des Missions étrangères. Laval, Goupil, 1 vol. in-16, 151 p., avec portr.

VINCENT (Dr E.). — Traitement des pieds-bots varus equius congénitaux difficiles. Le Mans, Ed. Monnoyer, 80 p. in-8.

VOISIN (Dr Jules). — L'Idiotie : hérédité et dégénérescence mentale, psychologie et éducation de l'idiot. Paris, Alcan, 1 vol. in-18, 301 p., avec 17 grav.

L. BRIÈRE.

UNIV. OF MICH.

LE CONTE D'ALSINOYS GÉOGRAPHE

A l'exposition de cartes américaines organisée en 1892 par le ministère de l'instruction publique à la section géographique de la Bibliothèque nationale, figurait, sous le numéro 251, une curieuse eau-forte, à la fois carte et tableau qui doit être d'une insigne rareté. Cette pièce provient de Klaproth, dont la collection fut achetée en bloc en 1832 par la section de géographie (1).

Au point de vue de l'histoire, cette pièce ne nous apprend absolument rien de nouveau, et cependant, à cause de la singularité de sa disposition, de l'habileté de son rendu et de la naïveté de la légende qui l'accompagne, nous nous étions promis de l'étudier et d'en faire connaître l'auteur. C'est assez tardivement, et après la rédaction du catalogue de 1892, que nous avons fini par apercevoir, au-dessous du cartouche, cette inscription microscopique : *Conte d'Alsinoys.*

(1) C'est à l'extrême obligeance de M. G. Marcel, conservateur adjoint de la Bibliothèque nationale, et de M. L. Drapeyron, que nous devons de pouvoir reproduire dès aujourd'hui cet article paru, il y a quelques jours à peine, dans l'importante *Revue de Géographie* que dirige avec une haute compétence M. L. Drapeyron, ancien élève de l'Ecole normale, docteur ès lettres. (Paris, Delagrave). La découverte faite par M. G. Marcel et que M. le comte de Marsy avait eu l'aimable attention de nous signaler dès la première heure, offre un si vif intérêt pour la biographie du manceau Nicolas Denizot, que nos lecteurs, nous en sommes assurés, accueilleront avec plaisir la reproduction *exceptionnelle* de ces quelques pages et de la carte qui les accompagne, dont le cliché nous a été fort gracieusement communiqué par M. Drapeyron. *(Note de la Rédaction.)*

C'était la première fois que, sur une carte, je rencontrais ce nom qui ne m'était pas inconnu. Un peu de réflexion suffit à me faire retrouver le personnage, Nicolas Denizot, qui fit au XVIe siècle figure de poëte, de peintre et d'amateur érudit.

Depuis le jour où M. Hauréau consacrait au « conte d'Alsinoys » une courte notice dans son *Histoire littéraire du Maine*, les sources à consulter n'ont pas changé. Ce sont encore La Croix du Maine et la notice publiée en 1812, par M. Boyer, dans l'*Annuaire de la Sarthe*. Nous avons, pour notre part, essayé de préciser certaines dates, de rechercher ce qu'il pouvait y avoir d'exact dans les anecdotes qu'on racontait ; nous avouons n'avoir pas été beaucoup plus heureux que nos devanciers et n'ajouter que bien peu de chose à ce qu'on savait déjà.

Nicolas Denisot naquit au Mans, en 1515, de Jean Denisot, bailli d'Assé, mais le berceau de la famille était Nogent-le-Rotrou, ce qui explique le nom de Nogentois, souvent donné à Nicolas. La Croix du Maine nous apprend qu'il eut fort jeune un véritable talent de dessinateur. Le portrait de Marguerite de Valois placé en tête du *Tombeau* (1) de cette princesse, derrière le titre, est de Denisot ou plutôt du conte d'Alsinoys, pseudonyme formé des lettres de son nom. Robert de la Haye le dit expressément.

..... comes reduxit illam
De busto Alsinous.....

Ceci est en contradiction avec ce que dit formellement M. Hauréau : « On ne nous désigne aucun de ses tableaux, ou plutôt de ses dessins (2), car, au témoignage de La Croix

(1) *Le Tombeau de Marguerite de Valois royne de Navarre faict premièrement en distiques latins par les trois sœurs princesses en Angleterre* (Anne, Marguerite et Jeanne de Seymour) *depuis traduit en grec, italien et français par plusieurs des excellents poètes de France ;* Paris, 1551, petit in-8.

(2) Muret, dans les gloses aux vers de Ronsard, s'exprime ainsi : « Ronsard dit ne pouvoir soulager ses maux sinon en se retirant de toute

du Maine, il se servait encore mieux du crayon que de la brosse. » De tableaux à l'huile du « conte d'Alsinoys », on n'en connaît pas jusqu'ici. Nous possédons maintenant un dessin portant sa signature, c'est la carte qui motive cette notice.

Il faut croire que son habileté de dessinateur fut appréciée de bonne heure, car nous savons qu'il collabora à la carte du Maine dressée par le prêtre Macé Ogier, gravée sur cuivre par J. Androuet du Cerceau, mise au jour en 1539 au Mans, par Mathieu de Vaucelles et Alexandre Charon. Une seconde édition, dit La Croix du Maine, fut publiée en 1565 par ledit Vaucelles.

Nous étions d'autant plus anxieux de connaître l'une de ces deux éditions que nous ne connaissons la carte d'Ogier que par la reproduction donnée postérieurement par Ortelius, dans son atlas, en 1603 ; mais c'est en vain que nous avons cherché à la Section géographique et au Cabinet des estampes ces deux éditions.

La Croix du Maine affirme, ce qui nous paraît bien peu vraisemblable, que dans l'exécution de cette carte la part de Denisot aurait été assez faible : « La carte du Maine gravée en eau-forte est de sa façon, j'entends quant à l'écriture des noms des paroisses contenues en icelle. » Je me représente difficilement un artiste de la valeur de Denisot bornant sa collaboration à l'écriture.

Il semblerait que l'œuvre de Du Cerceau dût contenir cette pièce ; nous ne l'y avons pas trouvée, et ses biographes les plus autorisés, comme M. le baron de Geymüller (1), ne

compagnie et hantant les lieux solitaires afin d'aller contempler à son aise un portrait de sa dame, fait de la main de Nicolas Denizot, homme entre les autres de singulière grâce, excellent en l'art de peinture » ; enfin M. H. Bouchot lui attribue le portrait de J. Grévin, médecin, poète de Clermont, ami de Denisot, gravé en 1561, c'est-à-dire deux ans après la mort de ce dernier. Cf. Bouchot, *Les Clouet et Corneille de Lyon*, Lyon, grand in-8.

(1) *Les Du Cerceau*. Paris, librairie de l'Art, 1887, in-fol., page 172.

font que répéter ce qu'a dit La Croix du Maine. D'après les termes dont s'est servi ce dernier, on pourrait croire que la carte d'Ogier devait accompagner une description de la province publiée par Vaucelles ; nos recherches de ce côté ont été absolument vaines (1).

Le « conte d'Alsinoys » avait publié au Mans en 1545, des noëls adressés à sa Valentine (est-ce sa fiancée ?) et entretenait des relations littéraires avec les plus érudits de ses compatriotes lorsqu'il vint à la cour. On ne saurait fixer l'année ; tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il fut officier de la maison de François Ier, grâce au concours, sans doute, de Ronsard, de J. Du Bellay, de Belleau, de Jodelle, etc. Par un à peu près que je ne puis qualifier que de royal, le roi se moquait de Denisot en disant que son comté n'était pas d'un grand revenu puisqu'il ne lui rapportait que *six noix*.

S'occupant de philosophie, de mathématiques, d'art, poète français, grec et latin, d'Alsinoys aimait les bons contes. Ch. Nodier ne serait pas étonné que certains de ceux qu'on attribue à la reine de Navarre, dans la familiarité de laquelle il vécut, ne fussent son œuvre, et l'on alla jusqu'à dire qù'il avait édité et continué les *Joyeux devis* de Bonaventure Des Périers.

C'est sans doute grâce à ces belles relations que Denisot partit en Angleterre, à la suite d'une dame de haut rang, selon ce qu'on raconte, sans qu'on puisse en fixer la date et préciser le nom de la dame. Il y résida trois ans. Nous avons lieu de croire que ce fut entre 1545, où nous voyons Denisot publier ses noëls, et 1549 date de la carte du Pérou dont nous parlerons plus loin. Pendant son séjour en ce pays,

(1) *La Description de la charte cénomanique, contenant les villes, forêts, rivières, paroisses, chapelles et bénéfices.* Le Mans, veuve Olivier (s. d.), in-12 ; Le Mans, F. Olivier (s. d.) ; Le Mans, Isambart, 1673, in-8, se rapporte à la carte du Maine publiée dans le *Théâtre français*, publié à Tours en 1596 par Bouguerauld ; dans le *Théâtre géographique du royaume de France*, par la veuve de Jean Leclerc, et dans le *Théâtre des Gaules*, de Jean Boisseau, 1642, in-fol.

il fut chargé de parfaire l'éducation littéraire des trois sœurs Anne, Marguerite et Jeanne Seymour, filles du duc de Somerset, protecteur du royaume, qui fut décapité en 1552. Ces nobles demoiselles composèrent sur la mort de la reine de Navarre, en 1549, les distiques dont nous avons parlé plus haut, et l'on suppose que Denisot ne fut pas étranger à cette œuvre, dont il se fit d'ailleurs l'éditeur.

M. Hauréau assure qu'il existe à la bibliothèque de Westminster un manuscrit de Denisot dédié au roi Edouard VI, intitulé *Liber carminum*. On sait que ce prince, couronné en 1547, mourut six ans après ; c'est donc entre ces deux dates qu'il faudrait placer l'exécution de ces poèmes.

A l'année 1553 il faut également placer une autre production du « conte d'Alsinoys », les *Cantiques du premier advenement de Jesus-Christ.*

Enfin on rapporte une curieuse anecdote à la suite de Boyer qui la raconte dans sa notice parue, en 1812, dans l'*Annuaire de la Sarthe.* Ami des aventures périlleuses, habile dessinateur, ingénieur topographe expérimenté, Denisot aurait pénétré sous un déguisement dans Calais, afin de dresser le plan de cette ville réputée imprenable et découvrir ainsi les points faibles de sa défense. Il faillit être pris sur le fait, fut obligé de se sauver à la hâte, et, de mémoire, dut tracer de Calais un second plan qui fut remis au duc de Guise et amena, après huit jours de siège, la prise de cette ville que les Anglais possédaient depuis deux cent onze ans. Cet événement eut lieu le 8 janvier 1558.

Pour notre part, nous avouons n'ajouter qu'une médiocre créance à cette anecdote, qu'accepte aveuglément M. Hauréau. On sait que l'entreprise du siège de Calais fut conseillée par Sénarpont, gouverneur de Boulogne, chaudement recommandée par Coligny, et étudiée par le maréchal de Strozzi, qui pénétra dans la place avec un ingénieur italien, tous deux déguisés, et répondit de la prendre.

S'il est exact que Denisot ait rendu à la France le signalé service qu'on lui prête, Henri II, quoi qu'en dise M. Hauréau, aurait eu le temps de l'en récompenser, car il ne mourut, comme l'on sait, qu'au mois de juillet 1559, c'est-à-dire dix-huit mois après l'événement. Cette même année s'éteignait d'ailleurs Nicolas Denisot, qui fut enterré à Saint-Etienne-du-Mont, sans que nous puissions dire si ce fut avant ou après le décès du roi.

On n'en savait pas davantage jusqu'ici sur la vie et les travaux de Nicolas Denisot. Le fait de sa collaboration à la carte du Maine par Ogier, qui ne paraissait pas bien établi, prend une nouvelle certitude de sa carte du « Pérou » que nous allons maintenant décrire.

Cette planche mesure 0 m. 29 sur 0 m. 34 de hauteur. La carte proprement dite forme un rectangle coupé au milieu par l'équateur. Il est décoré aux quatre points cardinaux par des figures de vents et accosté à droite et à gauche par deux cartouches renfermant des inscriptions que nous reproduirons plus loin.

L'isthme de Panama, assez exactement figuré, vient se souder au continent américain. On reconnaît assez facilement à l'est le golfe du Darien et l'embouchure du rio de la Magdalena, bien que celle-ci soit trop rapprochée du premier et que la côte ne projette pas sur la mer des Caraïbes les grandes péninsules que nous voyons sur la carte du « conte d'Alsinoys ». Cette erreur et celles que nous allons signaler nous donnent lieu de penser que le cartographe n'avait pas étudié les textes avec assez de soin — nous ne disons pas les cartes du Pérou, car il ne lui avait guère été possible d'en voir — et qu'il a dessiné, comme nous dirions aujourd'hui, de *chic* toutes les indentations de la côte. Celle-ci est largement entaillée, et l'on croirait voir, depuis l'endroit où est planté le pavillon espagnol jusqu'au cap Saint-Mathieu, les découpures d'une feuille. Un peu plus bas, l'équateur traverse la carte, et la côte occidentale se pro-

longe jusqu'à Tumbez par 3° de latitude sud. Pour fixer le lecteur sur l'inexactitude de cette carte, nous dirons seulement que Denisot place Cuzco par 7° de latitude australe, alors que cette ville gît par 13° 30 à peu près.

Au-dessous de l'équateur les localités représentées ou nommées sont : Coaque, Tumbez, Tangarara (mont Tangurahua), Saint-Michel, Pinxa (Piura ?) Caxas (province de Caxa-Tambo), Carez, — ces trois localités sur la croupe d'une chaîne de montagnes, — Caxamalca (Caxamarca), ville royale, entre deux branches de la Cordillère. Plus loin est inscrite au-dessous d'un bois au milieu duquel sont dessinées des maisons, l'île de Collao (près du lac Titicaca) ; plus haut on lit : Xauxa, Gumachuco et Guyto, qu'il faut lire Quito.

Enfin, le bas de la carte est occupé par une furieuse mêlée. Les canons tonnent, les cavaliers chargent, les Indiens gisent à terre ou se défendent. Cette scène de carnage représente la *Deffaite de Atabalipa*. Plus à l'est se voit la *Mosquée du soleil toute couverte d'or*, qui représente et personnifie incontestablement Cuzco, Chatamez et Pachalchami, ville que l'auteur déclare « plus grande que Paris ».

Deux cartouches accompagnent cette précieuse carte ; celui de gauche porte l'inscription suivante, bien curieuse en sa naïveté voulue :

« Ceste contrée gisant | soubz le climat Antidiameroes des | soubz l'Equateur, n'a voisins | plus proches que l'on cognoisse que les cruelz Canibales | viuans de chair humaine qui la bornent du costé d'oriêt | de la partie du Midy confine | à l'Amérique 4e partie du monde. | Or, il n'a été possible de vous fai | re ung portrait de description | plus parfaicte sur imparfaicte congnoissance. Toutefoys i'ay pensé qu'en attendant | mieulx, encores aymeriez | vous mieulx peu que | rien. | »

Le carton de gauche contient la légende qui suit :

« Péru | est la derrenière contrée des cou | uerte des terres

neufues. La | quelle n'a sa pareille au monde | en fertilité d'or et d'argent. | Elle porte son bled deux foys l'an. | Elle est garnie de diverses maniè | res de Bestes, deliure de toutes | sauuages et cruelles. Ornée et | embellie de riuières, Montaignes et | Bois. Le peuple y est asses | ciuil et humain soit en loix et | pollice, soit en trafficque ou conuersation. |

Dans le cul-de-lampe qui supporte ce cartouche on lit cette inscription minuscule : « Conte d'Alsinoys. »

Telle est dans ces traits généraux cette pièce intéressante et fort rare qui nous révèle en Denisot un cartographe inattendu. Elle devait, pensions-nous, accompagner quelque publication relative à l'Amérique, et notamment au Pérou, parue vers le milieu du XVIe siècle, puisque le conte d'Alsinoys mourut en 1559. Nos recherches ne pouvaient porter que sur une publication française, car il était bien peu vraisemblable que la carte de Denisot accompagnât un ouvrage paru à l'étranger. Le nombre des ouvrages relatifs au Pérou publiés en France étant assez restreint, nous avons eu la chance de rencontrer la pièce qui nous intéressait reliée (1) à la suite de l'*Histoire de la terre neuve du Perou en l'Inde occidentale..... traduite de l'italien en françoys*, Paris, Vincent Sertenas, 1545, petit in-8. La carte manque, dit Brunet, à la plupart des exemplaires, remarque qui paraît exacte, car la Bibliothèque nationale possède un second exemplaire de cet ouvrage auquel fait défaut la carte de d'Alsinoys.

Cette traduction de l'italien, qui n'est elle-même qu'une traduction de l'espagnol, a pour auteur Jacques Gohorry, dont les deux initiales se lisent à la fin de la préface.

Historien, naturaliste, poète, astronome, mais toujours excentrique, avec des vues qui devançaient son époque (2),

(1) Ceci nous permet sûrement de dater la carte du « conte d'Alsinoys. »

(2) Il semble notamment qu'il ait prévu l'électricité, lorsqu'il se met « à la recherche de faire entendre de nos nouvelles sans missive, sans messager, sans aucun signe, à qui serait à 100 lieues de nous ».

Gohorry, qui s'intitule tantôt le solitaire, tantôt abbé de Marsilly, est l'auteur de nombreux ouvrages dans des genres bien différents. A côté de notices sur la vigne et le tabac, qu'il appelle petun, il en a publié sur les notes tironiennes, sur la conquête de la Toison d'or, il traduit Tite Live et Machiavel, édite *Amadis de Gaule*, écrit l'histoire de Charles VIII et de Louis XII, en latin. Tel est le multiple personnage pour lequel Denisot a dessiné sa carte du Pérou, sans que nous sachions s'il exista entre eux des relations littéraires et amicales.

Nous avons cru, en publiant cette courte note, apporter une contribution nouvelle à la biographie de Nicolas Denisot (1). On a vu, par ce que nous en avons résumé, combien elle manque de précision et de détails ; c'est l'excuse que nous invoquerons, car nous sentons tout ce qui fait défaut à notre travail.

GABRIEL MARCEL.

Conservateur-adjoint à la Bibliothèque Nationale.

(1) La Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe possède dans sa collection de portraits des manceaux célèbres un portrait à l'huile, malheureusement très imparfait, de Nicolas Denisot, conte d'Alsinoys, dont un autre portrait a été publié dans la *Biographie du Maine* de J.-R. Pesche. Le Mans, Monnoyer, 1828, in-8. *(Note de la Rédaction.)*

CHRONIQUE

Le jeudi 19 juillet 1894, à deux heures de l'après midi, les membres fondateurs et titulaires de la Société historique et archéologique du Maine, se sont réunis en assemblée générale au siège de la Société, maison dite de la reine Bérengère, au Mans, sous la présidence de M. le comte de Bastard d'Estang, afin de procéder à l'élection d'un vice-président en remplacement de M. l'abbé Esnault, récemment décédé.

M. le comte de Bastard a déclaré la séance ouverte et prononcé les paroles suivantes :

Messieurs,

« Depuis le 7 octobre 1891, jour où avait eu lieu une assemblée générale des membres fondateurs et titulaires de la Société historique et archéologique du Maine, réunie, comme tous les quatre ans, suivant le libre jeu de nos institutions (ainsi qu'on dirait dans une autre enceinte), pour procéder à l'élection de tous les membres du bureau, la mort cruelle est veuue par deux fois frapper parmi eux, et par deux fois la mort nous imposa une élection partielle pour pourvoir à une vacance.

Je n'ai pas à vous rappeler la mort du R. P. Dom Piolin, toujours présent à notre cœur et à notre pensée. Sa place est vide, et restera vide. C'est une de ces mémoires qui demeurent impérissables. Puis ce n'est pas à moi à en dire plus long au moment où notre collègue M. Celier retrace, avec la délicatesse de son talent, la droiture de ses appré-

ciations, et l'élévation de son caractère, la vie de notre ancien Président, type achevé de bénédictin, faisant sa vie de prière et d'études.

Quant à M. l'abbé Esnault, vous avez, comme moi, j'en suis certain, de la peine à le croire à tout jamais disparu. Vous aimeriez à vous figurer que s'il n'est pas ici, c'est qu'il serait allé, comme il le faisait en ces années passées, demander, sous un autre ciel, un climat plus salutaire à sa santé chancelante. Mais la cruelle réalité nous dit en ce monde l'irréparable séparation ; et notre foi chrétienne nous assure qu'il a été demander à Dieu le repos d'une vie, dont une partie était consacrée à la prière et adonnée au travail, et 'autre partie soumise à d'amères souffrances. Sa mort est encore trop récente pour qu'il soit convenable d'en dire davantage.

Le vote de notre dernière assemblée générale avait donc pourvu au remplacement de notre regretté Président. — Et pardonnez-moi, Messieurs, l'embarras que j'éprouve, par suite du choix que vous avez fait de son successeur, à rappeler cette élection, bien que je demeure touché et ému du grand honneur que je vous dois. Cette élection aura eu cet avantage de n'avoir pas fait oublier celui auquel votre bienveillance m'appelait à succéder, tant demeure grande la distance entre le Président d'hier et le Président d'aujourd'hui, à moins que vous ne vouliez bien croire que l'attachement héréditaire à notre province, que le goût traditionnel de l'étude, que le dévouement à notre Société historique et archéologique du Maine, que le désir de rechercher tout ce qui peut resserrer les liens entre collègues, permettent quelque peu de faire oublier l'insuffisance de titres personnels.

Aujourd'hui, comme vous l'a indiqué la convocation qui vous a été envoyée, il y a lieu de procéder à l'élection d'un vice-président en remplacement de M. l'abbé Esnault, et je vais vous demander de vouloir bien prendre part au vote. »

Il a été aussitôt procédé au scrutin et M. le comte de Beauchesne a été élu vice-président à l'unanimité des membres présents.

En proclamant le résultat du vote, M. le Président a félicité l'assemblée du choix qu'elle venait de faire, choix très heureux à tous égards. M. le comte de Beauchesne, collaborateur très dévoué de la *Revue historique et archéologique du Maine* et du *Bulletin de la Commission historique de la Mayenne*, vient d'obtenir de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, comme nous l'avons annoncé, une très flatteuse distinction qui consacre une fois de plus la valeur de ses travaux. Il représentera dans le Bureau de la Société, avec une autorité toute spéciale, le département de la Mayenne qui apporte à l'œuvre commune, depuis le jour de la fondation, un si précieux concours de talents et de bonnes volontés.

Dans sa dernière session d'août, le Conseil général de la Sarthe a bien voulu renouveler, *à l'unanimité*, à la Société historique et archéologique du Maine, la subvention qu'il lui accorde chaque année. Nous prions tous les membres de l'assemblée départementale de recevoir l'expression de nos sincères remerciements.

A l'occasion d'une question posée par l'*Intermédiaire des Chercheurs*, notre confrère M. l'abbé Ledru vient d'envoyer au *Nouvelliste de la Sarthe* (n° du 26 septembre), une note dans laquelle il précise le point des environs du Mans où Charles VI aurait fait la mystérieuse rencontre qui détermina sa folie. Ce serait *sur la route du Mans à La Flèche, que le roi suivait pour se rendre à Angers*. Les longues et

consciencieuses recherches que notre confrère a faites sur le passage de Charles VI au Mans permettent d'attacher une importance toute particulière à cette nouvelle solution depuis longtemps attendue et que nous sommes heureux de faire connaître aux lecteurs de cette *Revue*.

LES VITRAUX NOUVEAUX DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE MAYENNE, par J. RAULIN, avocat, etc. Laval, A. Goupil, 1894, in-8° de 86 pages.

Ce charmant volume, auquel plusieurs revues de la région se sont déjà empressées, à la suite du *Bulletin de la Commission historique de la Mayenne*, de décerner des éloges bien mérités, n'est pas seulement remarquable par une élégance typographique vraiment exceptionnelle, par son illustration artistique due au concours de MM. Champigneulle et J. Raulin fils, par l'érudition et l'intérêt des descriptions. Il témoigne une fois de plus, sous une forme nouvelle, des sentiments de patriotisme et pour ainsi dire de piété filiale des populations du Bas-Maine.

Les nouveaux vitraux de Notre-Dame de Mayenne sont en effet, par le choix de leurs sujets, un véritable monument élevé aux gloires les plus pures du pays. Ils représentent entre autres, le départ des chevaliers du Bas-Maine pour la Croisade, en 1158; Ambroise de Loré et Jeanne d'Arc au sacre de Charles VII; la réhabilitation de Jeanne d'Arc; l'entrée du cardinal de Cheverus à Mayenne; les volontaires de l'Ouest et les mobiles de la Mayenne se dévouant pour Dieu et la Patrie en 1870, au mémorable combat de Patay, etc. Chacun de ces événements, qui évoque de si grands et si chers souvenirs, a inspiré à l'auteur des pages émues, vibrantes d'un patriotique enthousiasme qui relève les cou-

rages et réconforte les cœurs. Que M. Raulin nous permette d'applaudir tout particulièrement au chaleureux hommage qu'il rend à Ambroise de Loré et à Jeanne d'Arc. Cet hommage, daté du 8 mai, est singulièrement opportun en cette année 1894, dont le principal honneur, dans l'histoire des siècles, sera assurément de s'appeler l'*année de Jeanne d'Arc*. Il prouve que le culte de la Libératrice de la France demeure plus cher que jamais aux Bas-Manceaux ; nous ne saurions trop les féliciter d'avoir trouvé en M. Raulin un interprète si bien inspiré et si convaincu.

R. T.

LE CHATEAU DE MAULNY ET LA FORGE D'ANTOIGNÉ (SARTHE). *Description en vers par un homme de Loi*. Laval, Auguste Goupil, imprimeur libraire, 1893.

Monsieur J. Chappée, notre sympathique collègue, dont les travaux sont toujours si goûtés des bibliophiles, vient de publier trois curieuses poésies du XVIIe siècle dans une charmante plaquette. Ces pièces, œuvre d'un homme de loi, se trouvaient au commencement d'un manuscrit intitulé : *Observation sur le titre des fiefs de la Coustume du Maine* conservé dans la collection de M. Brière.

Dans les deux premières, l'une en latin, l'autre en vers français de huit pieds, l'auteur chante Mauny le château témoin de sa naissance. Il nous le fait visiter du grenier à la cave, nous promène dans ses dépendances, nous conduit au verger et au jardin et énumère avec délices les nombreux pommiers :

L'on y cuille de la reinette
Du Courpendu, du Cousinette,
Du Jerusalem de lappis,
Du cavaillé, du paradis
Et de toute sorte de pomme
Que du nom de bonne l'on nomme.

Il ne nous fait grâce ni des poiriers, ni des pêchers, pas même

. . . . . des noisiliers
Que le beau sexe tant souhette
Etant friant de la noisette.

La troisième poésie est destinée a rappeler à la *belle Philis* une promenade faite avec l'auteur à la forge d'Anthoigné,

Qui de l'enfer est la peinture,
De ces lieux qui sont destinés
Pour la demeure des damnés.
. . . . . .

La comparaison se continue ainsi, puis tout à coup le poète change de ton et admire

Partout le bel ordre. . . .
Qu'on observe dans le travail
Ou sans parolle et sans mot dire
On voit aprester le mestail
Tant ils sont tous dedans l'usage
De savoir quel est leur ouvrage.

Il finit en expliquant à sa belle l'allégorie qu'il croit voir dans les travaux des forgerons. Ce morceau est marqué au coin du temps, a un parfum du XVIIe siècle très accentué. Nous le citons à titre de curiosité.

Tous ces objets sont la peinture,
Des amants que vous enchantés,
Par vos attraits et vos beautés ;
Vous y voyez leur adventure
Et le tableau de leur amour
Dans ce qu'on voit dans ce séjour.

Ce fourneau nous montre la flamme
Qui consomme et brusle leur ame,
Cette enclume en sa dureté
Représente leur fermeté
A toujours adorer vos charmes ;
Ce marteau marque les alarmes
Qu'ils ont de toutes vos fièvres ;
Cette rivière sont les larmes
Que leurs coustent vos cruautés,
Ces fers sont les liens qui les tiennent
Sous votre empire et les enchaisnent,
Et malheureux dans leurs désirs
Ces soufflets poussent leurs soupirs.

M. Chappée dans sa préface se demande quel peut être l'auteur si tendre qui a écrit ces vers, s'il ne doit pas les attribuer à René Chouet, seigneur de Mauny qui mourut en 1701 ?

Cette plaquette est sortie des presses de M. Goupil de Laval, c'est dire qu'elle est exécutée avec le meilleur goût et la plus grande élégance

J. L.

LOVIS D'ANIOV·II·DV NOM·ROY·DE IERVSALEM, DE NAPLES, DE SICILE, ET D'ARRAGON, PRINCE DE CAPOVE, DVC D'ANIOV, DE LA POVILLE, ET DE TOVRAINE, COMTE DE PROVENCE, DE FORCALQVIER, DV MAINE, DE ROVCY ET DE PIEDMONT·NÉ EN 1377·MORT EN 1417·

Graué sur vn pastel fait de son temps

ESSAI

D'ICONOGRAPHIE MANCELLE

II. NOBLESSE

Dans la noblesse, nous passerons d'abord en revue les grandes maisons féodales, comtes du Maine, comtes de Laval, ducs de Mayenne, avant d'arriver aux familles moins puissantes.

Parmi les personnages illustres dont nous allons ainsi parler en premier lieu, les uns, comtes du Maine seulement ou seigneurs d'un fief de notre province, ont inspiré peu de portraits. D'autres au contraire, qui ont joint des titres importants aux qualités locales qui nous intéressent, en possèdent un grand nombre. Tels sont Henri II, *roi d'Angleterre* et comte du Maine, Philippe de Valois et son fils Jean, comtes du Maine et *rois de France*. Tels encore certains membres de la famille de Guise qui furent ducs de Mayenne.

1° Comtes du Maine

HÉLIE DE LA FLÈCHE, comte du Maine, 1095-1099 et 1100-1110.

Portrait en tête de l'*Almanach de Monsieur* pour 1781.

In-8°, en pied, par Pelletier, lith. Monnoyer.

In-8°, en pied, Massard del. et sc.

In-8°, en pied, en costume religieux, une crosse à la main, non signé.

GEOFFROY-PLANTAGENET, comte du Maine, 1129-1151, né en 1113, mort en 1151.

In-8°, en pied, Lalaisse del. Voyez sc.

In-8°, en pied, par Pelletier, lith. Duperray.

In-8°, en pied, par B., lith. Duperray, dans l'*Asmodée cénoman*. Le Mans, 1822.

In-8°, en pied, L. Massard del et sc.

In-fol, en pied, photochromie du *Moniteur*, dans *L'Émail de Geoffroy-Plantagenet*, par E. Hucher, Le Mans, 1878.

In-4°, H. Guérard sc. dans *Les monuments d'art de la ville du Mans*, par Léon Palustre, Sceaux, 1886, gr. in-8.

In-8°, phototypie, *Bulletin monumental*, 1891, p. 307 (1).

Ce portrait se trouve également dans *Les Monuments de la Monarchie*, de Montfaucon, t. II, p. 71, et dans le *Musée des Monuments* de Lenoir, t. VII, p. 83, reproduction d'un dessin qu'il regarde comme l'original.

HENRI II, roi d'Angleterre, comte du Maine, né au Mans en 1133, mort à Chinon en 1189.

In-8°, buste dirigé à droite, Vertu inv. Bassan sc. Collection Odieuvre.

In-4°, buste dirigé à droite, avec biographie, Ferdinand sc.

In-8°, Monnaie à son effigie, par Pelletier, lith. Monnoyer.

Dans la *Cassell's history of England :* Buste de face non signé. — Sa statue dans le chœur de la cathédrale d'York.

(1) Tous ces portraits sont la reproduction du célèbre émail du XII° siècle qui se trouve au Musée du Mans, et qui a été publié dans un si grand nombre d'ouvrages que nous devons renoncer à en donner l'énumération.

RICHARD CŒUR DE LION, fils de Henri II, comte du Maine (1189-1199).

In-4°, par Montcornet.

In-8°, buste de face, Vertue del. Bassan sc. — Collection Odieuvre.

In-4°, à cheval, lith. de V. Adam.

In-fol., mi-corps dirigé à gauche, peint par Blondet, gr. par Rebel, *Galerie de Versailles.*

In-4°, à cheval, Winter del. (lith. anglaise).

Buste de face, dans la *Cassell's History.*

En pied, appuyé sur un bouclier, *idem.*

In-8°, buste de face, au trait, Vertue del. Landon dir.

In-8°, buste de face, au trait, Zurcher sc.

In-8°, par Labarge.

In-12, buste de face, T. A. Dean sc. London 1840. (Portrait anglais.)

In-4°, buste de face non signé, avec sa biographie. Paris, Aug. Mée.

JEAN-SANS-TERRE, comte du Maine (1200-1202).

In-8°, par Bazan. Collection Odieuvre.

In-12, portrait ancien, non signé :

Buste de face dans la *Cassell's History.*

In-4°, Statue de Jean-sans-Terre dans le chœur de la cathédrale de Worcester. Dumée fils del. lith. Péron.

BÉRENGÈRE DE NAVARRE, reine d'Angleterre, comtesse du Maine (1204-1230).

Reproduction de la statue tombale de la Reine Bérengère, dans la cathédrale du Mans. In-4°, par E. R. lith. Monnoyer, 1865.

In-12, reproduction de la précédente.

Pierre tombale de la reine Bérengère à Fontevrault, vis-à-vis de celle de Richard cœur de Lion, dans la *Cassell's History.*

Tombeau de la reine Bérengère dans la cathédrale du Mans par L. L. dans « *Les Monuments d'art de la ville du Mans* », par Léon Palustre, reproduit dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, XXXII, p. 143 et XXXIV, p. 261.

MARGUERITE DE PROVENCE, femme de Saint Louis, comtesse du Maine (1234-1246).

In-8°, buste dirigé à gauche, Manceau sc.

In-8°, buste de face, lith. Delpech.

CHARLES I, D'ANJOU, comte du Maine (1246-1285), roi de Naples en 1266, mort en 1285.

In-4°, assis sur un trône, sans barbe, avec couronne ducale, dessiné par Jacquand, gravé par Leclère.

Le même, retouché, avec barbe et couronne royale, Jacquand del. Leclère sc.

PHILIPPE VI, roi de France, comte du Maine (1317-1328).

Les portraits de Philippe VI, comme roi de France, sont très nombreux ; nous ne citerons que le suivant où il est indiqué sous le titre de comte du Maine.

In-8°, buste dirigé à droite, par Pelletier, lith. Duperray.

JEAN LE BON, fils du précédent, roi de France, comte du Maine (1328-1356), né au château du Gué de Maulny, au Mans, le 26 avril 1319, mort à Chinon en 1364.

Figures du roi Jean, quatre portraits et une scène dans Montfaucon, *Les Monuments de la Monarchie*, t. II, pl. 55.

In-4°, buste dirigé à gauche, de Larmessin sc.

In-4°, buste de profil à droite, médaillon rond, non signé, dans *Les vrais portraits et les éloges des rois de France.*

In-4°, buste de face non signé, « *Autre portrait du roi Jean à son retour d'Angleterre* », dans le même ouvrage.

In-8°, buste dirigé à gauche, Boizet del. Pinsio sc. Collect. Odieuvre.

In-8, buste de profil à gauche, *John I*, Boizet, del. Bromley sc. (portrait anglais.)

In-8°, par Desrochers.

In-8°, buste de profil à gauche, Vernier del. Le Maître dir. d'après une peinture conservée à la Bibliothèque nationale.

In-8°, buste dirigé à droite, dans un ornement non signé.

In-12, buste de face sur un piedouche, non signé.

Buste dirigé à gauche, dans un ovale (portrait ancien au trait), non signé.

In-8°, en pied et en robe, non signé.

In-8°, en costume militaire, non signé.

In-4°, en pied, assis, par H. de Viel Castel, lith. Villain.

In-8°, buste de profil à droite, Deveria del. Durand sc.

In-8°, buste de profil à droite, lith. Delpech.

In-4°, buste de profil à gauche, peint par Ziegler, imp. Chardon.

In-4°, buste de profil à droite, dans un ovale, chez Bonneville.

In-8°, buste dirigé à droite, Pelletier del., lith. Monnoyer.

Buste de profil, à gauche, *Galerie de Versailles.*

Buste de face, gravé par Pigeot, *Galerie de Versailles*, (Bustes tirés de l'église de Saint-Denis).

In-fol., estampe allégorique, avec portrait dans le haut, C. N. Cochin filius del. B. L. Provost sc.

BONNE DE LUXEMBOURG, première femme de Jean le Bon.

In-4°, dans la *Galerie de Versailles.*

Buste de face, gr. par Pigeot, *Galerie de Versailles.* (Bustes tirés de l'Église de Saint-Denis).

JEANNE, deuxième femme de Jean le Bon.

Petit portrait, buste dirigé à gauche « *Pourtraicts de toutes les Roynes de France* », à Paris chez Jollain 1666.

Buste de face, gr. p. Pigeot, *Galerie de Versailles*, (Bustes tirés de l'Église de Saint-Denis).

LOUIS I D'ANJOU, comte du Maine (1356-1384).

In-4°, buste dirigé à droite, *Galerie de Versailles.*

LOUIS II D'ANJOU, roi de Sicile, duc d'Anjou, comte du Maine (1384-1417).

In-4°, buste de profil à droite, dans un médaillon ovale, armes dans le bas, signé Boudan, « gravé sur un pastel fait de son temps (1). »

Miniature du *Livre d'heures* de René d'Anjou, reproduite dans Lecoy de la Marche, *Les manuscrits et la miniature*, p. 195 (2), et dans Henri Bouchot, *Le portrait de Louis II d'Anjou*, Paris, Lévy, 1886, in-4°.

« *Roys Loys père du bon roi René* » reproduction par l'héliogravure d'un portrait du XVe siècle, dessiné à l'aquarelle, offert à la Bibliothèque Nationale par Mme Miller, dans Henri Bouchot, *op. cit.*

In-fol., à genoux, en prière, d'après un vitrail de la cathédrale du Mans, *Calques des vitraux de la cathédrale du Mans*, par E. Hucher, Le Mans, 1862, gr. in-fol. (3).

In-8°, Réduction du précédent, signé E. H. dans les *Études sur l'histoire et les monuments du département de la Sarthe*, par E. Hucher, Le Mans, 1856, in-8, p. 61.

In-8°. Autre réduction, signée Yves et Barret, dans la *Revue hist. et archéol. du Maine*, VI, p. 143.

YOLANDE D'ARAGON, femme de Louis II d'Anjou.

In-fol., à genoux, en prière, d'après un vitrail de la cathé-

(1) Ce portrait peu connu jusqu'ici et dont nous donnons la reproduction, a été gravé, non d'après un pastel, mais d'après l'aquarelle que Mme Miller a offerte récemment à la Bibliothèque Nationale.

(2) On avait d'abord présenté ce portrait comme celui du roi René. L'inexactitude a été rectifiée après la publication du travail de M. H. Bouchot.

(3) Dans le même ouvrage : Marie de Bretagne, mère de Louis II ; Louis III ou René I, roi de Sicile, comte du Maine ; Louis d'Anjou, bâtard du Maine.

YOLANDE D'ARAGON, FEMME DE LOUIS II.

UNIV. OF MICH.

drale du Mans, *Calques des vitraux de la cathédrale du Mans*, par E. Hucher.

In-8°, réduction du précédent, signée Huyot, dans la *Jeanne d'Arc* de Vallon, Paris, Didot, 1876, p. 47.

In-8°, autre réduction, signée Yves et Barret, dans la *Revue hist. et archéol. du Maine*, VI, p. 143.

MARIE D'ANJOU, fille de Louis II et d'Yolande d'Aragon, femme de Charles VII, roi de France.

In-8°, buste dirigé à droite, Desrochers ex, chez Daumont.

En pied, dans Montfaucon, t. III, p. 47.

In-8°, statue, buste par Gavard.

Buste dirigé à gauche, par G. Fath, *Illustration des dames*, 1869.

In-4°, *Galerie de Versailles*.

RENÉ D'ANJOU, comte du Maine (1434-1441).

Médailles aux bustes conjugués de René et de Jeanne de Laval, sa femme, par Pietro di Milano (1462) et Francesco Laurana (1463), reproduites en phototypie, dans l'*Iconographie du roi René et de Jeanne de Laval*, par E. Hucher, (*Revue hist. et archéol. du Maine*, V, p. 137).

Le roi René et Jeanne de Laval, d'après un diptyque appartenant autrefois à la famille de Matheron, maintenant à M. Chazaud, in-8, reproduit dans l'*Iconographie du roi René* par E. Hucher (signé E. H. et Yves et Barret), et dans les *Mémoires de Commines*, édit. Chantelauze, Paris, Didot, 1881, p. 309 (signé Huyot).

Le roi René et Jeanne de Laval, d'après le triptique d'Aix, 2 pl. in-8° dans l'*Iconographie du roi René* par E. Hucher (signées E. H.).

René d'Anjou, d'après un diptyque en bois peint et doré appartenant à M. Ambroise-Firmin Didot. Ce portrait passe pour être l'œuvre du roi René lui-même. Reproduit dans la *Jeanne d'Arc* de Vallon, édit. Didot, 1876, p. 149.

Buste de face les mains jointes, dans les *Manuscrits et la Miniature*, de Lecoy de la Marche, p. 197, où ce portrait est donné comme celui de Jean d'Anjou. L'erreur est relevée par M. Bouchot dans son travail sur le *Portrait de Louis II.* (*Gazette archéologique*, année 1886.)

In-8°, de profil à gauche, A. L. pinx, Aubert sc, collection Odieuvre.

In-12, par Gaucher.

In-fol. par Boudan.

Autre portrait dans Montfaucon, *Monuments*, etc.

In-8°, par Bonneville.

In-8°, assis, par Geille, d'après Chasselat.

In-8°, buste, dirigé à gauche, Rasselman sc.

In-8°, mi-corps dirigé à gauche, lith. par Garnier, dans l'*Histoire du roi René*, par Villeneuve-Bargemont, t. I.

In-8°, par Langlumé.

In-8°, par Aubert.

In-8°, assis, par Gigoux et H. Pisan.

In-4°, dans la *Galerie de Versailles*.

Mi-corps dirigé à droite par Ed. Waitver, *Magasin pittoresque*, 1839, p. 24.

Buste dirigé à gauche, non signé, d'après un dessin à la plume du Musée d'Aix, *Magasin pittoresque*, 1844, p. 400.

René et Jeanne de Laval, d'après un médaillon rond de la Bibliothèque Impériale, par P. Laurence, *Magasin pittoresque*, 1853, p. 208.

La statue du roi René, par David d'Angers, dessin de Fellmann, *Musée des Familles*, septembre 1858.

Reproduction d'un tableau représentant le roi René et Jeanne de Laval, *Revue des provinces de l'Ouest*, juin 1891.

Signalons enfin plusieurs reproductions du tombeau du roi René et de Jeanne de Laval, dans le *Répertoire archéologique de l'Anjou*, année 1866.

JEANNE DE LAVAL, seconde femme de René d'Anjou.

Médaille par Franc. Laurana, 1461, dans l'*Iconographie du roi René*, par E. Hucher.

In-8°, lith. par Garnier, (d'après le diptyque de Matheron), dans l'*Histoire du roi René* par Villeneuve Bargemont.

Pierre tombale dans la « *Sigillographie des Seigneurs de Laval.* »

Buste dirigé à gauche, non signé, *Magasin pittoresquë*, 1844, p. 400.

CHARLES IV, D'ANJOU, comte du Maine (1441-1472), né en 1414, mort à Aix en 1472.

Médaille, par Francesco Laurana, dans les *Monumens de la Maison de France*, par Guillaume Combrouse, Paris, Claye, 1856.

In-8°, buste dirigé à droite, J. Robert del., R. Gaillard sc.

Son tombeau dans la cathédrale du Mans, par L. Letrône, dans *Les Monuments d'art de la ville du Mans.*

LOUISE DE SAVOIE, comtesse du Maine (1515-1532).

In-fol., assise sur un trône, non signé.

In-4°, collection Vignères.

In-4°, en pied, par Gatine.

In-8°, au trait, mi-corps dirigé à droite, non signé.

In-4°, buste dirigé à droite, *Galerie de Versailles.*

Mi-corps, dirigé à droite, par G. Fath.

2° *Comtes de Laval.*

LAVAL (VIVIAN) deuxième fils de Guy I.

In-fol. reproduction d'une ancienne gravure, par J.-B. Messager, imp. Marie à Laval, dans les *Essais historiques sur la ville et le pays de Laval*, Laval, 1844.

LAVAL (GUY-ANDRÉ).

In-fol. avec armes de la maison de Laval, Duflos, sc. 1727.

LAVAL (FRANÇOISE DE DINAN), dame de Châteaubriant, femme de Guy XIV, comte de Laval.

Dessin au crayon à la Bibliothèque Nationale. Tome I de la collection publiée par Niel.

LAVAL (PIERRE DE), né en 1441, mort en 1493, fils de Guy XIV. Evêque de Saint-Brieuc, archevêque de Reims.

Pierre tombale, dans la « *Sigillographie des Seigneurs de Laval* ».

LAVAL (ANNE DE), née en 1505, mariée en 1524, à François de la Trémoille, morte en 1553.

In-8°, mi-corps dir. à droite, héliog. Dujardin. Reproduction d'un tableau de Clouet au Musée du Mans, dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, T. VII.

A Castle-Howard on conserve un portrait au crayon d'Anne de Laval ; il est lithographié sous le n° 58 des « *300 Frenchs portraits* ».

LAVAL (GUY XIX, comte de), Paul de Coligny, né en 1555, mort en 1586.

Par Léonard Gaultier, dans la *Chronologie Collée*.

Son portrait à Castle Howard, lithographié sous le n° 219 dans « *300 French portraits* ».

LAVAL-CHATEAUBRIANT (JEAN DE), petit-fils de Guy XIV.

Son portrait à Castle Howard, lithographié sous le n° 136 dans « *300 French portraits* ».

FRANÇOISE DE FOIX, femme du précédent.

In-fol. mi-corps dirigé à droite, d'après un dessin du temps.

LAVAL-CHATILLON (LOUIS DE), troisième fils de Guy XIII, mort à Laval en 1489.

In-8°, en pied non signé, imp. Camus.

LAVAL-LOHÉAC (ANDRÉ DE), maréchal de France, né en 1439 mort à Laval en 1485.

In-fol. à cheval, peint par Férou, dessiné par Girardet, gravé par Giroux. *Galerie de Versailles.*

Le même in-4°.

In-4°, buste de face. *Galerie de Versailles.*

LAVAL-MONTMORENCY (MATHIEU II), 1168-1239.

In-fol. en couleur, Sergent del. Ridé sc. 1788.

LAVAL-MONTMORENCY (URBAIN DE), seigneur de Bois-Dauphin, maréchal de France, en 1597, marquis de Sablé, mort à Sablé en 1629.

In-4°, buste de face dans la *Galerie de Versailles.*

Le même, réduit.

In-8°, mi-corps dirigé à gauche, E. Gastebois, del. et sc. *Revue historique et archéologique du Maine*, T. IV.

LAVAL-BOIS-DAUPHIN (HENRI DE), évêque de Saint-Paul-de-Léon, puis de La Rochelle, abbé du Perray, né en 1620, mort en 1693.

In-fol. par J. Lenfant, 1660.

In-fol. par Boulanger.

In-fol. par J. Jollain.

Autre portrait, par de Loisy.

LAVAL-MONTMORENCY (GUY DE), marquis de Nesles.

In-4°, buste dirigé à gauche, non signé, *Galerie de Versailles.*

LAVAL-MONTMORENCY (GUY-ANDRÉ-PIERRE, duc DE), maréchal de France en 1783, né en 1723, mort en 1798.

In-4°, buste de face, par Ansiaux. *Galerie de Versailles.*

LAVAL-RAIZ (GILLES DE), maréchal de France, né le

21 juin 1429, brûlé vif à Nantes, pour crime de magie en 1440.

Gravure ancienne représentant son exécution.

In-fol. buste de face, peint par Ferou, dessiné par Yan d'Argent, gravé par Barbant.

In-fol. en pied, *Galerie de Versailles.*

In-8°, en pied, Massard del. et sc.

LA TRÉMOILLE (Louis I), vicomte de Thouars, prince de Talmont, baron de Sablé et de Craon, né en 1431, mort en 1483.

In-fol. dans la *Galerie du palais Cardinal.*

In-fol. dans Thevet. *Les vrais portraits et vies des hommes illustres*, Paris, 1584.

Par Léonard Gaultier, dans la *Chronologie Collée.*

LA TRÉMOILLE (Louis II de). Même titres que Louis I, né en 1460, mort en 1524.

In-fol. en pied dans la *Galerie du palais Cardinal.*

In-8°, buste dirigé à droite, par Desrochers.

Buste, dans Montfaucon. *Monuments, etc.*

Par Léonard Gaultier, dans la *Chronologie Collée.*

In-4°, en couleur, Sergent del. et sc. 1788.

In-4°, Louis de La Trémoille, sire de Craon, par Bonneville.

In-8°, par Gavard.

In-4°, buste dirigé à droite. *Galerie de Versailles*, gravé à l'école de gravure de Bruxelles, Calamatta, directeur.

In-4°, buste dirigé à droite. *Galerie historique de Versailles*, 1854.

GABRIELLE DE BOURBON, sa femme.

Buste de face, dans Montcornet.

Tombeau de La Trémoille et de sa femme dans Montfaucon.

LA TRÉMOILLE (CHARLES DE), mêmes titres, né en 1486, mort en 1515.

In-4°, « *Mort de Charles de la Trémoille* », C. Jacquand, pinxit, A. Mouilleron, del., lithographie, Chalemel, édit.

In-4°, même scène, par Emile Lasalle, lith. de P. Bineteau.

« *Mort du prince de Talmont* », Jacquand pinxit, Howke del.

LA TRÉMOILLE (LOUIS III DE), mêmes titres, mort en 1557.

In-fol. buste de face par Pigeot. *Galerie de Versailles.*

LA TRÉMOILLE (CLAUDE DE), mêmes titres, mort en 1604.

In-4°, par Boissevin et Frosne.

In-8°, buste de face par Bazan, Coll. Odieuvre.

LA TRÉMOILLE (HENRI DE), comte de Laval, né en 1598, mort en 1674.

In-4°, buste de face dans un ovale, par Montcornet.

In-4°,mi-corps de face dans un ovale, Daret etc.

In-4°, par Boissevin.

MARIE DE LA TOUR-BOUILLON, sa femme.

In-4°, buste de face dans un ovale, par Montcornet, 1657.

In-8°, buste dans un ovale, par Mariette.

LA TRÉMOILLE (LOUIS-MAURICE DE), comte de Laval, mort en 1681.

In-4°, buste dirigé à droite, dans un ovale, par Montcornet.

LA TRÉMOILLE (HENRI-CHARLES DE), comte de Laval, né en 1620, mort en 1672.

In-fol., par Philipe, d'après J. de Baux. A La Haye, 1664.

In-4°, mi-corps dirigé à droite, dans un ovale, par Montcornet.

In-4°, buste dirigé à gauche, chez Daret.
Le même, sans nom de graveur, armes différentes.
In-4°, par Boissevin.

3° *Ducs de Mayenne.*

Avant son érection en duché, le marquisat de Mayenne fut successivement possédé par Claude de Lorraine, duc de Guise, en faveur duquel François Ier avait transformé la baronnie de Mayenne en marquisat; par François de Lorraine, duc de Guise, prince de Joinville, et par Henri de Lorraine, duc de Guise, dit le Balafré, assassiné aux Etats de Blois avec son frère le cardinal, en 1588.

Ces personnages appartiennent à l'histoire générale de la France, et nous laisserons de côté leurs nombreux portraits, dont aucun, à notre connaissance, ne les représente spécialement comme marquis de Mayenne.

LORRAINE (Charles de), deuxième fils de François, chef de la Ligue. Né à Alençon en 1554, mort à Soissons en 1611, fit ériger en 1573 le marquisat de Mayenne en duché-pairie. Très connu sous le nom de « Mayenne » et sous son titre de « duc de Mayenne » qui figure sur tous les portraits suivants.

In-8°, très jeune, par Th. de Leu.
In-fol. jeune, avec le chapelet de la Ligue, non signé.
In-fol. en pied, dans le *Livre de Schenkrius.*
In-4°, par Montcornet.
In-8°, par Jean Leclerc, avec quatre vers.
In-8°, buste de face, chez Daumont.
In-8°, Buste de face par Aubert, coll. Odieuvre.
In-fol., portrait italien, non signé.
In-4°, buste de face, médaillon ovale, non signé, armes dans le bas.

In-4°, par Desrochers.

In-12, gravé par Peter Aertsens, vers 1570.

In-8°, par P. de Iode.

In-4°, buste dirigé à droite, dans un médaillon rond, entre deux éléphants.

In-8°, par Léonard Gaultier.

In-4°, ovale non signé (attribué à Granthomme).

In-8°, non signé, deux vers dans le bas.

In-8°, par Aubry.

In-4°, collection Vignères.

In-4°, orné, Bouttats fecit.

In-fol. buste de face, lith. non signé (Mauraisse).

In-4°, par Fr. Forma.

In-8°, buste dirigé à gauche, lith. Delpech.

In-8°, buste dirigé à gauche, au trait, Zeelanden sc.

In-4°, buste de face. par Bocourt et Tourfaut.

In-4°, buste de face, non signé, lith. de Mlle Fromentin.

In-8°, dirigé à gauche, au trait, A. D. pinx. Landon dir.

In-8°, buste de face. *Galerie de Versailles.*

« *La fille de Charles de Lorraine* ». In-8°, par Crispin de Passe, 1598.

LORRAINE (Henri de), fils du précédent, duc d'Aiguillon et de Mayenne, né en 1578, tué au siège de Montauban en 1621.

In-fol., buste dans un encadrement octogone, par Marin, d'après Ph. de Champagne.

In-fol. dans le *Livre du triomphe de Louis-le-Juste.*

In-4°, par Daret, armes dans le bas.

In-8°, par Ficquet, d'après Mignard.

In-8°, par Bonneville.

A la mine de plomb, dans la *Biographie universelle*, de Michaud.

In-4°, buste de face. *Galerie de Versailles.*

GONZAGUE (CHARLES I), duc de Mantoue, hérita de Henri de Lorraine, son beau-frère, du duché de Mayenne, et l'acheta ensuite par décret, mort en 1667.

In-8°, par Th. de Leu, 1590.

In-8°, par le même, à l'âge de 18 ans.

In-8°, par le même, plus âgé.

In-fol. par Mazot.

In-4°, buste de face, par Montcornet, avec le titre de duc de Mayenne.

GONZAGUE (CHARLES II), duc de Mantoue et de Mayenne né en 1609, mort en 1631.

In-fol., par Nanteuil.

In-4°, par Montcornet.

In-4°, à Paris, chez Boissevin.

MAZARIN, acheta en 1654 le duché de Mayenne à Charles IV de Gonzague et le donna à sa nièce Hortense Mancini. Il existe de lui un portrait comme *duc de Maïenne.*

In-4°, buste dirigé à droite, par Larmessin.

MANCINI (HORTENSE), Duchesse de Mayenne, épousa Armand Charles de La Porte.

In-fol., à la manière noire, P. Lely pinx. A. de Blois fecit.

In-fol., à la manière noire, par Tomson d'après Lely.

In-fol., Lely pinx. Valeck sc. (portrait anglais.)

In-fol., par P. Sthephani.

In-4°, chez Wischer à Amsterdam.

In-8°, buste de face, par Fessard d'après Leris, collection Odieuvre.

Le même, in-12.

In-8°, chez Daumont.

In-8°, buste dans un encadrement, non signé.

In-4°, par Bonneville.

In-4°, lith. de Coupin.

In-4°, buste de face, par Ch. Barin, lith. Delpech.

LA PORTE (ARMAND-CHARLES DE), duc de Rhétel-Mazarin et de Mayenne, grand maître d'artillerie, mort en 1713 à l'âge de 82 ans.

In-fol., L. V. Roussel ex. 1656.
In-fol., par Larmessin, 1661.
In-fol., Ant. Pallet, pinx., Picart sc.
In-4°, par Montcornet.
In-4°, par Jollain.
In-8°, collection Odieuvre.
In-8°, par Aubry.
In-4°, buste dirigé à droite, non signé, médaillon octogone.

LA PORTE (GUI-PAUL-JULES DE), Mazarin, duc de la Meilleraye et de Mayenne, né en 1666.

In-fol., par Gautrel, d'après Bon de Boulogne, 1679.

4° *Familles seigneuriales.*

En dehors des grandes maisons féodales dont les titres donnaient à leurs représentants un éclat particulier, d'autres familles de la noblesse du Maine ont compté parmi leurs membres des personnages assez célèbres individuellement pour que leurs traits fussent transmis à la postérité. Nous classerons ces portraits par ordre alphabétique afin de conserver groupés les personnages appartenant à la même famille.

ALBERT (MARIE-CHARLES-LOUIS D'), duc de Chevreuse et de Luynes, seigneur de Bonnétable et du Grand-Lucé, né en 1717, mort en 1770.

In-fol., à cheval, par Delafosse, d'après Carmontel, 1763.
Le même, par Saint-Aubin, d'après Carmontel.

In-4°, par Daret.

In-fol., en uniforme de dragon, médaillon ovale par Ingouf, d'après Guillet, 1770.

ALBERT (CHARLES-AMABLE-JOSEPH D'), duc de Chevreuse et de Luynes, baron de Bonnétable, fils du précédent, né en 1748.

In-fol., par Fessard, d'après Carmontel.

BAILLEUL (LOUIS DE), marquis de Château-Gontier, président à mortier.

In-fol., buste dans un ovale. « Nanteuil ad vivum faciebat, 1638 ».

BAILLEUL (NICOLAS DE), marquis de Château-Gontier, surintendant des finances, président au Parlement de Paris, mort en 1652.

In-fol., « Michel Lasne fecit ».

In-4°, buste de face, à Paris, chez Boissevin.

In-4°, par Montcornet.

Médaille frappée à son effigie en 1623, reproduite dans le *Trésor de numismatique et de glyptique*, *Médailles françaises*, 1re partie, p. 28.

BASTARD D'ESTANG (le comte DE), premier président à la Cour royale de Lyon, président à la Cour de Cassation, pair de France, vice-président de la Chambre des Pairs, né en 1783, mort en 1844.

Buste de face, dans un encadrement, non signé.

BASTARD-FONTENAY (DENIS, marquis DE), chef d'escadre des armées navales, né au château de Fontenay sur Vègre en 1666, mort à la Guadeloupe en 1723.

In-8°, buste de face, dirigé à gauche, lith. Monnoyer.

Le même, in-4°, avec changements, armes dans le bas, lith. Lemercier.

BASTARD-FONTENAY (RENÉ-URBAIN, vicomte DE), capitaine d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, mort au château de Dobert en 1837, à 92 ans.

Buste de profil à gauche, par C. Maurand (1).

BEAUMANOIR DE LAVARDIN (Le baron DE).

En pied, dans Montfaucon, t. IV, pl. 7.

BEAUMANOIR DE LAVARDIN (JEAN, marquis DE), gouverneur du Maine, maréchal de France, né à Lavardin en 1551, mort à Paris en 1614.

In-4°, buste de face, par Montcornet.

In-4°, buste de face, *Galerie de Versailles*.

Le même, réduit.

In-fol. buste dirigé à droite, lithographie de Mauraisse, 1826.

(1) En outre de ces trois personnages qui se rattachent plus spécialement au Maine, la famille de Bastard compte, dans ses autres branches, un grand nombre de représentants éminents dont les portraits ont été gravés. Nous citerons entre autres les portraits de Léonard de Bastard, écuyer, seigneur de la Fitte (XVIIe siècle); de Jean de Bastard, écuyer, seigneur de la Fitte (XVIIIe siècle); de Dominique de Bastard, chevalier s^r de la Fitte, conseiller d'Etat, premier président nommé du parlement de Toulouse; de Catherine de Bastard-La Fitte, abbesse prieure de Longages; de François de Bastard, chevalier, seigneur de la Fitte, premier président au parlement de Toulouse; de Jean de Bastard-Saint-Denis, écuyer, doyen du chapitre de Montauban; de François-Dominique de Bastard-Saint-Denis, grand maître des Eaux et Forêts de Guienne; de Pierre de Bastard, comte d'Estang, officier volontaire au régiment de Foix (1711-1778); de Jean de Bastard, comte d'Estang, chevalier d'honneur près la cour souveraine de Montauban (1744-1825); de Dominique François de Bastard d'Estang, grand vicaire de Lombès (1746-1793); de Gaspard de Bastard de la Rolle, dit le chevalier de Bastard, lieutenant colonel de cavalerie (1764-1837).

Dans l'*Iconographie cénomane* de Pelletier, Froulai de Tessé est indiqué par erreur comme Beaumanoir-Lavardin.

BEAUMANOIR DE LAVARDIN (HENRI-CHARLES, marquis DE), ambassadeur à Rome en 1687, né en 1644, mort en 1701.

In-4°, buste de face, armes dans le bas, par Larmessin.

In-4°, buste dirigé à gauche, Petitot pinx. Ceroni sc.

BEAUVEAU-CRAON (CHARLES-JUST, prince DE), maréchal de France, mort en 1793.

In-4°, buste de face, *Galerie de Versailles*.

BELLAY (GUILLAUME-LANGEY DU), vice-roi de Piémont, né à Glatigny en 1491, mort à Saint-Symphorien de Hay en 1543, inhumé dans la cathédrale du Mans.

In-4°, buste de face, par Stuerhelt.

Par Léonard Gaultier dans la *Chronologie Collée*.

In-fol. dans Thevet *Les vrais portraits des hommes illustres* (1).

In-4°, buste dirigé à droite, *Galerie de Versailles*.

In-8°, en pied, Massard del.

Tombeau de Guillaume Langey du Bellay, dans la cathédrale du Mans :

In-8°, par Pelletier, lith. Monnoyer.

In-8°, par Pelletier, lith. Duperray.

In-8°, simili-gravure, non signée, dans la *Revue du Perche*.

Dans le *Magasin pittoresque* ; les *Monuments d'art de la ville du Mans*, par L. Palustre, dessin de Letrone ; la *Renaissance en France, (Maine)* par L. Palustre, in-fol. eau forte de E. Sadoux ; *L'Art*, du 1er septembre 1893, in-fol.,

(1) Il doit y avoir erreur dans la désignation. Ce portrait ne ressemble pas à Guillaume mais à Martin du Bellay.

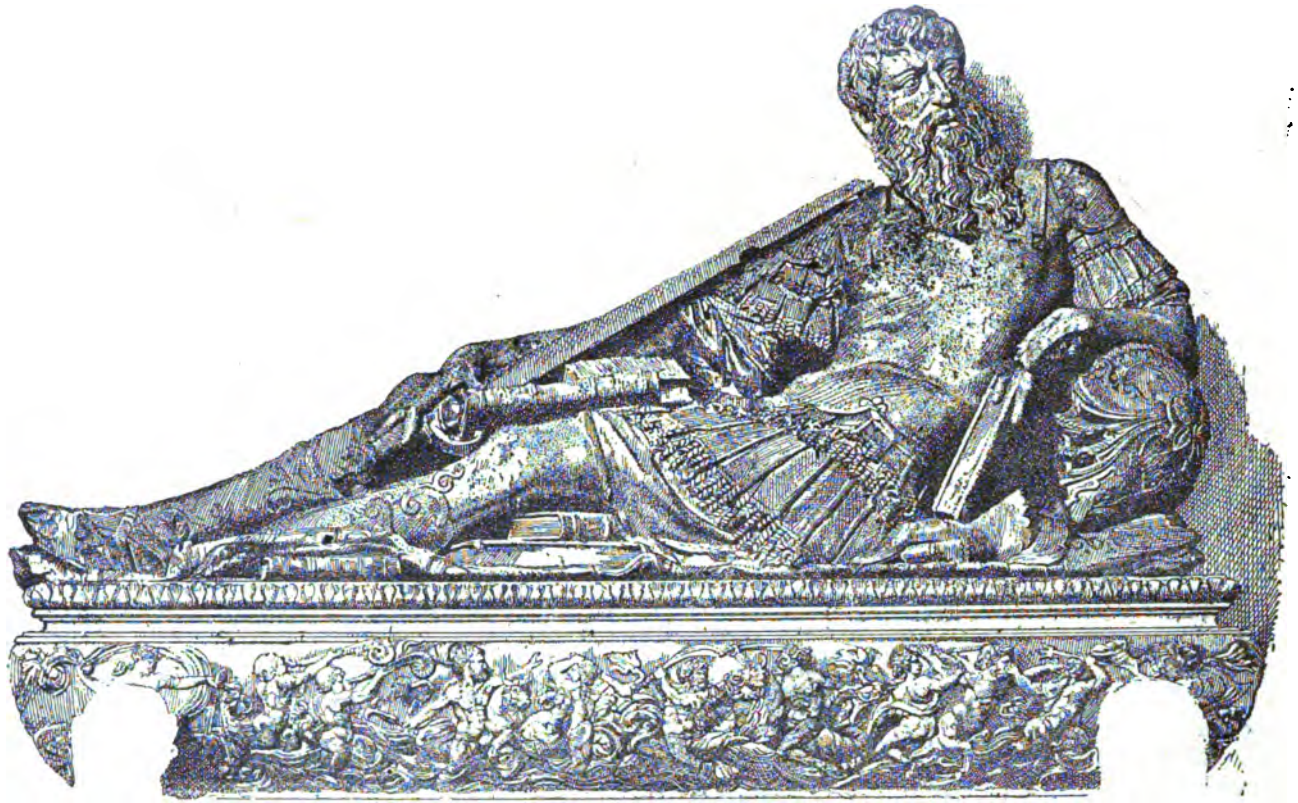

STATUE DE GUILLAUME LANGEY DU BELLAY, A LA CATHÉDRALE DU MANS

Extrait des *Monuments d'Art de la ville du Mans*, par M. L. Palustre, *Gazette des Beaux-Arts*, 2e période, tome XXXIII.

deux dessins de L. Le Riverend reproduisant l'état ancien et l'état actuel du monument, avec texte par J. Du Noyer de Segonzac, archiviste de la Sarthe.

BELLAY (MARTIN DU), prince d'Yvetot, né à Glatigny, mort au même lieu en 1559.

In-4°, par J. Picart.

In-4°, buste dirigé à droite, par Stuerhelt.

In-8°, buste dirigé à gauche, par Pelletier, lith. Monnoyer.

In-8° buste dirigé à droite, lith. Delpech.

BELLAY (JOACHIM DU), poète surnommé l'Ovide français, chanoine de l'Église du Mans (1), né en 1524, au château de Liré (Anjou), mort à Paris en 1560.

Dans la *Chronologie Collée*, par Léonard Gauthier.

In-12, mi-corps, dirigé à droite par Gaucher, reproduit par M. L. Séché dans les *Œuvres choisies de Joachim du Bellay*. Paris, 1894, in-4°.

Buste dirigé à droite non signé, d'après le portrait dessiné par David d'Angers, placé en tête de l'édition publiée par Victor Pavie, Angers 1841.

Le même reproduit dans le *Magasin pittoresque*, 1845, p. 296, et dans les *Œuvres choisies de Joachim du Bellay*, par Léon Séché.

In-12, buste dirigé à droite, gravé à l'eau forte, par Salmon.

Buste de profil à droite dans la *Chanson française* du 14 janvier 1877. Portrait de fantaisie, où du Bellay est représenté en costume Louis XV.

Statue de Joachim du Bellay à Ancenis, dessin de Léofanti : L. Séché, *Œuvres choisies*.

(1) Archives de la Sarthe, VIIIe registre des *Insinuations*, fol. 71, v°, cité par M. l'abbé Froger, dans son travail intitulé : *Ronsard Ecclésiastique* (*Revue hist. et arch. du Maine*, X, 178).

BOISGUYON (Henri de), écuyer, seigneur de Grand-Houx et de Hautéclair, à Nogent le Bernard, né en 1699, mort en 1770.

In-4°, buste de face, médaillon ovale, dessin de M. le

vicomte de Romanet, d'après un portrait communiqué par M. Robert Triger, dans la *Généalogie de Boisguyon* par M. le v^te de Souancé et le v^te de Romanet, Mortagne, 1892, in-8°.

BOUILLÉ (René de), comte de Créance, marié en 1575 à Renée de Laval.

In-8°, par Toullier.

In-8°, par Dieu.

BOURBON (ANTOINE DE), roi de Navarre, après la mort de sa mère, Françoise d'Alençon, vicomte de Beaumont, baron de La Flèche, Fresnay et du Sonnois, né en 1518, mort en 1562.

Parmi les nombreux portraits de ce prince, nous signalerons seulement ceux de Montcornet, de Léonard Gaultier, dans la *Chronologie Collée,* de Miger et de la collection Odieuvre.

BOURBON-SOISSONS (CHARLES, comte DE), né à Nogent-le-Rotrou, en 1556, mort en 1612, seigneur de Bonnétable et du Grand-Lucé, par son mariage avec Anne de Montafié.

In-8°, buste dans un ovale encadré, par Th. de Leu.

In-4°, par de la Houve.

In-4°. par Miger d'après Lemonnier.

In-8°, buste dirigé à gauche, L. G. pinx. Gaillard, sc.

In-4°, portrait du XVIIe siècle, non signé.

BOURBON-SOISSONS (LOUIS-HENRI, comte DE), fils naturel légitimé du précédent, seigneur de Bonnétable et du Grand-Lucé, tué à la Marsée en 1641.

In-4°, mi-corps dirigé à gauche, de Iode, sc.

In-4°, buste dans un médaillon, Daret, sc.

In-4°, buste dans un ovale, Montcornet, sc.

In-8°, buste dans un médaillon ovale encadré, non signé.

In-4°, buste de face, *Galerie de Versailles,*

In-12, par Jongman.

CHAMILLARD (MICHEL), marquis de La Suze, maître des requêtes, conseiller au parlement, ministre de la guerre, né en 1652, mort en 1721.

In-fol. buste dirigé à droite. « Nanteuil ad vivum faciebat, 1664 ».

In-8°, par Duflos, 1704.

In-4°, buste dirigé à gauche, *Galerie de Versailles.*

COESMES (JEANNE DE), première femme de François de Bourbon-Conti, morte en 1601.

In-4°, par Th. de Leu, d'après Quesnel.

In-fol. à la sanguine, non signé, fac-simile d'un dessin du XVIe siècle.

COLBERT (JEAN-BAPTISTE), marquis de Croisy, de Torcy et de Sablé, surintendant général des postes, né à Paris, en 1685, mort en 1746.

In-fol. par Dossier, d'après Rigaud, 1711.

In-fol. à la manière noire, par Weigel.

In-4°, buste dirigé à gauche, médaillon ovale, non signé.

In-8°, mi-corps, dirigé à droite, par Desrochers.

Autre portrait par Guyot.

DAILLON (HENRI DE), duc du Lude, marquis de Bouillé, gouverneur de Saint-Germain-en-Laye, grand maître et capitaine général de l'artillerie de France, mort en 1685.

In-4°, buste dans un ovale, « à Paris, chez la veuve Montcornet ».

In-4°, buste dirigé à gauche, armes dans le bas, « de Larmessin, sc. »

In-4° par Bertrand.

FROULAY DE TESSÉ (RENÉ, comte DE), marquis de Lavardin, maréchal de France, né en 1650, mort en 1725.

In-4°, mi-corps dirigé à droite, par Tardieu, d'après Rigaud, reproduit en héliog. dans les *Lettres du Maréchal de Tessé*, publiées par le comte de Rambuteau, Lévy, 1888.

In-8°, buste dirigé à gauche, par Pelletier, lith. Monnoyer. (Porté par erreur sous le nom de Beaumanoir de Lavardin.)

FROULAY DE TESSÉ (RENÉ-MANS, comte DE), né en 1736, lieutenant-général, premier écuyer de la reine, député aux Etats-Généraux, mort en 1814.

In-8°, au physionotrace, par Quenedy.

FROULAY DE TESSÉ (VICTOIRE), marquise de Créquy, née au château de Monflaux en 1714, morte à Paris en 1807.

In-12, buste de face, non signé, au frontispice de ses *Souvenirs*, Paris, Garnier.

LA FRÉGEOLIÈRE (le général BERNARD DE), né à Montigné, en Anjou, en 1759, commandant en chef une légion de l'armée royale du Maine, mort en 1835.

In-8°, buste de face, eau-forte signée Martial, dans ses *Mémoires*, publiés par son arrière petit-fils. Paris, 1881, in-8.

LA SUZE (HENRIETTE DE CHATILLON DE COLIGNY, comtesse DE), épouse en secondes noces de Gaspard de Champagne, comte de La Suze, née en 1618, morte en 1673.

In-8°, par Desrochers.

In-4°, buste dirigé à droite. Petitot, pinx. Ceroni, sc.

In-8°, buste dirigé à droite, non signé.

In-8°, par Cazenave.

In-12, buste dirigé à droite, au trait, « C. del. Landon dir. »

In-18, par Delvaux.

In-18, par Ponce.

In-18, à la mine de plomb.

In-8°, en pied, non signé.

LE BRET (IGNACE-VINCENT-ETIENNE), seigneur de la Potardière, officier au régiment de Murat, mort à La Flèche en 1793.

In-4°, mi-corps, dirigé à droite, la main appuyée sur un casque, héliogravure Lemercier, dans la *Généalogie de la Maison Le Bret*. Le Mans, Monnoyer, 1880.

LE BRET (VICTOR CARDIN), lieutenant-colonel de cavalerie, né à La Flèche en 1748, mort en 1827.

In-4°, buste dirigé à gauche, dans un petit médaillon, héliogravure Lemercier. *Ibidem* (1).

LE TELLIER (FRANÇOIS-MICHEL), marquis de Louvois, né en 1641, mort en 1691, marquis de Courtanvaux, par son mariage avec Anne de Souvré.

Des nombreux portraits du célèbre ministre, nous citerons seulement ceux de Van Schuppen d'après Le Febvre 1666, de Nanteuil d'après Philippe de Champagne, d'Edelinck d'après Mignard, de Hainzelman d'après Ferdinand, 1686, de Montcornet, de la collection Odieuvre, et ce dernier surtout qui intéresse spécialement l'iconographie du Maine :

In-4°, mi-corps, dirigé à droite, par Larmessin, *avec le titre de marquis de Courtanvaux.*

LE TELLIER (FRANÇOIS-CÉSAR), marquis de Courtanvaux et de Sablé, arrière petit-fils du précédent, membre de l'Académie des Sciences, né en 1718, mort en 1781.

In-8°, Gaucher, sc.

In-8°, en pied, en costume de cour, non signé.

LE TELLIER (CLAUDE-FRANÇOIS), appelé le marquis de Montmirail (Brie), fils du précédent, né en 1734, mort en 1764 d'après la légende du portrait, en 1781, selon Pesche.

In-8°, buste dirigé à gauche avec attributs militaires. J.-M. Fredon pinxit, Car. Gaucher, sculpsit, 1766.

MAILLY (LOUIS DE), marquis de Nesles, prince d'Orange, chevalier des ordres du Roi, né en 1614, mort en 1708.

In-8°, en pied, revêtu d'une armure, dans l'*Histoire de la*

(1) La *Généalogie de la Maison Le Bret* contient les reproductions d'un grand nombre d'autres portraits qui ne se rattachent pas à l'iconographie mancelle et pour lesquels nous renvoyons au bel ouvrage de M. le comte Le Bret.

JACQUES DE MONTESSON

SEIGNEUR DE BOUILLET

UNIV. OF MICH.

Maison de Mailly, par l'abbé A. Ledru, Paris, 1893. 2 vol. gr. in-8°.

MAILLY-NESLE (MARIE-ANNE DE), duchesse de Châteauroux, dame du palais de la Reine, née en 1717 morte en 1740.

In-8°, buste de face dans un médaillon ovale, héliogr. Dujardin. *Ibidem.*

MAILLY (LOUIS, comte DE), né en 1662, maréchal de camp des armées du roi, mort en 1699.

In-8°, buste de face, dans un médaillon ovale, d'après un tableau du château de La Roche-Mailly. *Ibidem.*

MAILLY (JOSEPH-AUGUSTIN, comte DE), marquis d'Haucourt, maréchal de France, gouverneur du Roussillon, né en 1708, mort sur l'échafaud révolutionnaire en 1794.

In-8°, buste dirigé à droite, lith. de Pelletier, imp. Monnoyer.

In-4°, dans la *Galerie de Versailles.*

In-8°, reproduction d'un buste, héliog. Dujardin, dans l'*Histoire de la Maison de Mailly.*

Dans le même ouvrage : *Blanche de Narbonne-Plet*, femme du maréchal de Mailly, et *Marie de Talleyrand-Périgord*, femme de Louis-Marie, duc de Mailly, fils aîné du maréchal.

MONTEJEAN (RENÉ), maréchal de France, 1538.

Buste de profil à droite, *Galerie de Versailles.*

MONTESSON (JACQUES DE), seigneur de Douillet, né en 1558, mort avant 1638.

In-4°, buste dirigé à gauche, non signé, d'après un por-

trait du temps, dans l'*Etude historique sur Douillet-le-Joly*, par M. Robert Triger, 1884 (1).

MONTESSON (CHARLOTTE-JEANNE BÉRAUD DE LA HAYE DU RIOU, marquise DE), épouse en premières noces de Jean-Baptiste, marquis de Montesson, seigneur de Bais, brigadier des armées du Roi.

In-8°, buste de face, lith. Delpech.

In-4°, buste de face, lith. non signée, Dondel, éditeur.

NEUVILLE DE VILLEROY (MARIE DE), épouse en secondes noces (1640), de Louis de Champlais, marquis de Courcelle, maréchal des camps et armées du roi.

In-fol. buste de face, armes dans le bas. Grignon, sc.

POTIER DE GESVRES (LOUIS), seigneur de Gesvres, secrétaire d'état en 1589, mort en 1630.

Par N. indiqué dans le P. Lelong. *Bibl. historique.*

POTIER DE GESVRES (RENÉ), duc de Tresmes, seigneur de Gesvres, fils aîné de Louis Potier, né en 1579, mort en 1670.

In-fol. par Poilly, d'après Lefebvre.

In-4°, mi-corps, dirigé à gauche, Larmessin, sc.

In-fol. à genoux, avec sa femme Marguerite de Luxembourg, *Galerie de Versailles.*

POTIER DE GESVRES (FRANÇOIS), marquis de Gesvres, fils de René, lieutenant-général, tué au siège de Thionville en 1643 à l'âge de 33 ans (2).

(1) Une découverte récente a permis à M. Triger de constater que la date de 1620 indiquée dans son ouvrage sur le portrait, comme date approximative de la mort de Jacques de Montesson était inexacte et que ce seigneur était mort quelques années plus tard dans des circonstances dramatiques qu'il se propose de faire connaître ultérieurement.

(2) Tué au siège de Lérida en 1644, d'après Le Paige.

Mamers. – Imp. G. Fleury & A. Dangin.

UNIV. OF MICH.

In-4°, buste dirigé à droite, armes dans le bas. A Paris, chez Daret, 1652.

POTIER DE GESVRES (Louis), fils de René, maréchal de France, tué au siège de Thionville en 1643 (1).
In-fol. par J. Morin, d'après Ph. de Champagne.
In-4°, par Daret, 1652.
In-4°, dans la *Galerie de Versailles*.

POTIER DE GESVRES (Léon), deuxième fils de René, duc de Gesvres, gouverneur du Maine, Laval et Perche, né en 1620, mort en 1704.
In-fol., son mausolée par Berain.

POTIER DE GESVRES (Léon), deuxième fils du précédent, cardinal de Gesvres, archevêque de Bourges, puis cardinal, né en 1656, mort en 1746.
In-fol., buste dirigé à droite, à l'âge de 16 ans, Ant. Paillet pinx. Stheph. Picart sc. 1672.
In-8°, mi-corps dirigé à gauche, « Landry ad vivum faciebat 1674 ».
In-fol., figure entière, assis, à Paris, chez Trouvain 1695.
In-4°, Rubeis sc.
In-4°, Kolb sc. avec texte biographique.
In-8°, portrait allemand.

POTIER DE GESVRES (François-Joachim), petit-fils de Léon, duc de Gesvres, gouverneur de Paris, né en 1692, mort en 1757.
In-fol., en pied, gr. par Petit d'après Vanloo le fils 1735.

POTIER DE GESVRES (Étienne-René), frère du précé-

(1) D'après Le Paige.

dent, évêque et comte de Beauvais, cardinal en 1756, né en 1697.

In-fol., mi-corps dirigé à droite, Pompeo Baltoni pinx. 1758, Gaillard sc. 1761.

RENUSSON (PHILIPPE DE), avocat au Parlement de Paris, né au Mans en 1632, mort à Paris en 1699.

In-4°, buste dirigé à droite, d'après un tableau dans la manière de Philippe de Champagne daté de 1698 (1).

RICHER DE RODDES DE LA MORLIÈRE (CHARLES-Nicolas), quatrième fils de Charles Richer de Monthéard, baron de Neuville.

In-fol., buste de face, en costume turc, peint par La Tour, gravé par Lépicié.

ROCHES (GUILLAUME DES), sénéchal d'Anjou et du Maine en 1222.

In-4°, par Stuerhelt.

Autre portrait par M. Lasne.

SCEPEAULX (FRANÇOIS DE), maréchal de France, né en 1510, mort en 1571.

In-8°, par Woeriot, 1564.

In-8°, à la manière noire, par L.-J. Allais.

In-4°, Moitte sc.

In-8°, buste dirigé à gauche, armes dans le bas, par Moitte.

In-4°, « Scepeaux de Vieilleville refusant le brevet qui l'enrichissait aux dépens des Luthériens », non signé.

(1) Ce portrait doit accompagner un travail sur la famille de Renusson, par M. G. de Renusson, membre de la Société historique et archéologique du Maine, qui a bien voulu m'en donner communication.

IN NOMINE DEI NOSTRI INVOCABIMUS
HI IN CURRIBUS ET HI IN EQUIS NOS AUTEM
Abel Servien Comes de la Roche
des Aubiers Consiliarius Regis in omnibus
Consiliis, et Regis Christianissimi Legatus
Extraordinarius in Germania, et ad Generalis
Pacis Tractatus Monasterij Plenipotentiarius.

SCEPEAULX (JEANNE DE).
In-4°, par Ch. Duflos.

SERVIEN (ABEL), marquis de Sablé, membre de l'académie française, né à Grenoble en 1593, mort au château de Meudon en 1659.
In-fol., par Michel Lasne.
In-fol., dans *Le livre de la Galerie du palais Cardinal.*
In-fol., par Cl. Mellan.
In-fol., mi-corps dirigé à gauche par Paul Pontius d'après Van Hulle.
In-4°. buste dirigé à droite, médaillon ovale, armes dans le bas, non signé.
In-4°, mi-corps dirigé à gauche, armes dans le haut à droite, non signé.
In-4°, mi-corps dirigé à gauche, par B. Montcornet.
In-4°, buste dirigé à droite non signé, texte allemand.
In-4°, par Daret.
In-4°, par Bignon, dans *La Suite des plénipotentiaires de Munster.*
In-8°, buste par Frosne.
In-8°, buste dirigé à gauche, non signé, armes dans le haut.

SOUVRÉ (GILLES DE), marquis de Courtenvaux, maréchal de France, né en 1542, mort en 1626.
In-4°, buste de face, *Galerie de Versailles.*
In-8°, en pied et en costume de cour, non signé.

SOUVRÉ DE COURTENVAUX (JACQUES DE), grand prieur de France, né en 1600, mort en 1670.
In-fol. buste par J. Lenfant, d'après Mignard, 1667.
In-fol. *Galerie de Versailles.*
In-fol. son tombeau.

SOUVRÉ (MADELEINE DE), marquise de Sablé, femme de Philippe-Emmanuel de Bois-Dauphin, née en 1599, morte en 1673.

In-12, gravé dans la manière de Regnesson.

In-8°, eau-forte, gravée per Leguay.

SOUVRÉ (ANNE DE), marquise de Courtenvaux, femme de François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois.

In-8°, buste de face, par Dieu.

TRESSAN (LOUIS-ÉLISABETH DE LA VERGNE, comte DE), littérateur, membre de l'Académie, lieutenant-général des armées du roi, né au Mans, en 1705, mort à Franconville, en 1783.

In-8°, buste dirigé à droite, dans un médaillon ovale, orné d'attributs, par Delaunay, d'après Borel.

In-8°, le même par Fittler, d'après Borel.

In-8°, buste dirigé à droite. « Etienne Gautier ad vivum faciebat. ».

In-8°, par Dessenne et Menard.

In-8°, buste dirigé à gauche, Paris, chez Menard.

In-8°, buste dirigé à droite, par Pauquet, d'après Collin.

In-8°, Launay, sc.

In-8°, buste dirigé à droite, au trait non signé, d'après Borel.

In-8°, buste de profil à gauche, par Pelletier, lith. Duperray.

Buste dirigé à droite, Couché sc. Duc del. *France pitt.*

In-8°, au physonotrace, par Quenedy.

VOLNEY (CONSTANT-FRANÇOIS CHASSEBŒUF, comte DE), littérateur, né à Craon, en 1757, mort à Paris, en 1850.

In-4°, de profil à gauche, par Tardieu.

Buste par Tardieu, d'après David.

In-4°, lith. de Boilly.

In-4°, par Bertonnier, d'après Chasselas.

In-8°, mi-corps dirigé à gauche, lith. de P. Lachèse, Angers.

In-12, de profil à droite, avec attributs, non signé.

In-8°, buste de profil à droite, gravé à l'eau-forte, par Rouairgue, terminé par Bovinet.

In-8°, buste de profil à gauche, au trait, non signé.

Le même avec croix de la Légion d'honneur.

In-18, buste dirigé à gauche, L. Couché del. Reville sc. (1)

A. MAUTOUCHET.

(A suivre.)

(1) Il nous est impossible de faire entrer dans cet Essai, toutes les familles seigneuriales ayant possédé des fiefs dans la province du Maine. Nous citerons cependant, parmi ces dernières les portraits de : Charles II de Cossé-Brissac, maréchal de France, seigneur de Sillé-le-Guillaume, in-8° par Montcornet, in-8° par Pinsio, in-fol. et in-8° dans la galerie de Versailles. François de Cossé-Brissac, fils du précédent, baron de Sillé-le-Guillaume, in-8°, par Montcornet. Timoléon de Cossé-Brissac, gouverneur d'Anjou, Touraine et du Maine, né en 1543, mort en 1569, in-8° par Pinsio, in-4°, par Hubert, dans la Chronologie collée par Léonard Gaultier, in-8° mi-corps non signé, portrait à l'eau-forte par Th. de Gontaut-Biron. Madame de Cossé-Brissac, en religion la R. M. S. L. de Gonzague, fondatrice des bénédictines de Craon, in-8°, non signé, imp. Lamoureux.

CLERMONT-GALLERANDE [1]

AUTOUR D'UNE FAMILLE SEIGNEURIALE DU HAUT-MAINE

I

Au XVIIe siècle, tandis que la royauté française dominait sur l'Europe entière par sa diplomatie et par ses armes, tandis que la noblesse française donnait le ton par son élégance au reste de l'aristocratie occidentale, le spectateur attentif, le spectateur expert dans l'art de pressentir des causes aux effets inévitables là où le vulgaire n'aperçoit que

(1) Je calque le titre de cette étude sur celui d'une notice signée : J. CLÈRE, et comprise dans le tome I de la belle publication du baron de Wismes, *Le Maine et l'Anjou ;* Nantes et Paris, s. d., 2 vol. in-fol. L'auteur l'a justifié ainsi : « Quelques souvenirs historiques, se confondant dans le passé, ont réuni les deux noms de CLERMONT et de GALLERANDE, qui se sont ainsi juxtaposés jusqu'à nos jours ». La juxtaposition n'a pas été admise par le *Dictionnaire des Postes*, qui distingue soigneusement CLERMONT, bourg, et GALLERANDE, château. Moins administrative, mais plus conforme à l'usage du pays, la *Carte de l'État-Major* indique CLERMONT-GALLERANDE, bourg, et GALLERANDE, château ; dans le même sentiment, quoique suivant une marche inverse, la *Géographie de la Sarthe* d'Ad. Joanne, après avoir parlé de CLERMONT, bourg, à son rang alphabétique dans la liste des communes du département, signale sur le territoire de celle de Luché-Pringé le château de CLERMONT-GALLERANDE.

des faits accidentels et sans portée, ce spectateur, dis-je, aurait pu deviner à l'aide d'une observation de détail vers quel abîme s'acheminaient noblesse triomphante et royauté quasi-déifiée. Il aurait remarqué une légion d'érudits chercheurs, dressant avec une hâte fiévreuse qui l'arbre des nativités, qui la monographie de telle ou telle famille, de tel ou tel groupe de familles réunies dans une même province ; et son regard intérieur aurait vu au delà.

L'écriture ne s'est répandue dans les divers peuples de l'antiquité que quand les réminiscences confuses de leur enfance ont commencé à fléchir sous l'impérieuse pression des préoccupations matérielles, succédant à une longue série de rêves vécus ; destinée d'abord exclusivement à seconder les besoins nouveaux, elle a sauvé par surcroît les traditions de la période précédente, au moment où l'histoire, se substituant à la légende historique, allait en faire table rase.

Il en est ainsi sur toute l'échelle des connaissances humaines.

En chargeant, sous Louis XIII et Louis XIV, Sainte-Marthe (1) ou La Roque (2) ou d'Hozier (3) d'établir leur filiation et le relevé des charges entrées jusqu'à eux dans leur Maison, le marquis d'Harcourt, le prince de Beauvau, les ducs de La Rochefoucauld et de La Trémoille ne croyaient travailler qu'à rehausser leur propre prestige du prestige des ancêtres. Ils obéissaient en réalité à une voix secrète qui leur murmurait à l'oreille : *Il est temps de préserver les épaves d'un passé glorieux, car bientôt passé et présent seront engloutis par le même cataclysme*. Et de fait, sans les suggestions de la vanité, masquant des suggestions d'un ordre plus élevé, à un demi-siècle de là, les *autos-da-fe* de papiers féodaux auraient effacé le souvenir de bien des

(1) *Hist. généalogique de la Maison de La Trémoille*, Paris, 1668, in-12 ; — *Hist. généal. de la Maison de Beauveau*, Paris, 1626, in-fol.

(2) *Hist. généal. de la Maison d'Harcourt*, Paris, 1662, 4 vol. in-fol.

(3) *Généal. de la Maison de La Rochefoucaut*, Paris, 1654, in-4°.

vieilles familles comme le couperet égalitaire exterminait leurs représentants.

Un des héraldistes que je viens de montrer à l'œuvre, le plus célèbre de tous peut-être, Charles-René d'Hozier (1), garde de l'Armorial-Général de France, ayant interrogé, l'an 1670, les antécédents de la Maison de Clermont-Gallerande, écrivait : « On ne peut douter que son nom ne soit pas aussi ancien que l'usage de se surnommer de la principale de ses terres dès le commencement de l'institution des fiefs, de même que les autres grandes Maisons du royaume (2) ». Elles se prennent à se faire rares, les familles chez qui l'on ne peut trouver de concession royale comme point de départ de la noblesse, si haut qu'on remonte dans leurs annales. Moins rares pourtant que celles que le souffle des événements n'a pas à un certain moment déracinés sans retour du sol qui les vit naître. La famille dont j'écris le nom en tête de ces pages a eu ce privilège entre toutes. Jamais ses aînés n'ont quitté le pays d'origine. Les cadets mêmes n'attendaient qu'un prétexte pour quitter les châteaux de l'Ile de France ou de la Champagne, venus en leur possession par quelqu'alliance, et aller rejoindre le chef de nom et d'armes sous les beaux arbres, dont le murmure avait jadis encouragé les amours de leurs pères (3) ; l'éclat qui

(1) Fils de Pierre, l'auteur de la généalogie précitée des La Rochefoucaud.

(2) *Généalogie de la Maison de Clermont-d'Amboise, marquis de Reynel, en Champagne, originaire d'Anjou*, au t. I (à son rang alphabétique) des *Recherches de la noblesse de Champagne*, par M. de Caumartin, intendant de la province ; Châlons-sur-Marne, 1673, 2 vol. gr. in-fol. — En réalité M. de Caumartin n'y intervient que comme signataire du procès-verbal de cet inventaire de la noblesse Champenoise, œuvre intégrale de C.-R. d'Hozier.

(3) Dans un acte de famille du 19 novembre 1712 (cité dans un autre du 23 février 1718, passé à Paris, et reproduit par Louis-Gaspard-Joseph de Clermont dans son *Histoire Généalogique de la Maison de Clermont-Gallerande*, restée manuscrite ; voy. ci-après, § III de cette étude ; p. 93-95), figurent, — avec Louis-Georges de Clermont, second fils de Charles-Léonor, marquis de Gallerande, — Louis, marquis de Montglas, comte de Cheverny, et

accompagnait leurs titres de marquis de Montglas ou de marquis de Reynel ne leur faisait pas oublier qu'ils s'appelaient Clermont de leur nom patronymique.

Ils le tiraient d'un antique manoir bâti sur une croupe abrupte, selon la coutume architectonique du Moyen-Age (1). Ce manoir s'introduit dans l'Histoire tel qu'un fantôme, à pas hésitants, assourdis, et pour s'évanouir, sitôt apparu. Devenu maître par mariage du territoire des communes actuelles de Luché-Pringé et de Mareil-sur-Loir, Robin II, le quatrième des sires de Clermont que l'on connaisse (2), alla s'établir à quelque trois mille pas de là, au château de Gallerande, situé au centre de ses nouveaux domaines (3).

Louis-Just, abbé de Reynel, [tous deux issus à la sixième génération de René, seigneur de Clermont et de Gallerande, vice-amiral de France, mais de deux branches distinctes, l'une commençant à René, seigneur de Saint-Georges, second fils de l'amiral, l'autre d'Antoine, second fils de René, seigneur de Saint-Georges]. — Le château de *Montglas* fait aujourd'hui partie de la commune de Cerneux, du canton de Villiers-Saint-Georges et de l'arrondissement de Provins (Seine-et-Marne); celui de *Reynel* de la commune du même nom, du canton d'Andelot et de l'arrondissement de Chaumont (Haute-Marne).

(1) L'auteur anonyme de la *Généalogie de la très ancienne et illustre maison de Clermont-Gallerande au Maine, faite l'an mil-sept-cent-soixante-et-treize sur les titres conservés au trésor du château de Gallerande, paroisse de Pringé au Maine*, restée manuscrite, elle aussi (voy. ci-après, § III), dit que son emplacement s'appelait de son temps *Les Grandes Plantes;* Louis-Gaspard-Joseph de Clermont, dans la sienne, d'une trentaine d'années postérieure, lui donne le nom de *Les Roches-Rouelles.* Ce dernier s'est conservé de nos jours, concurremment avec celui de *Clos de Clermont.*

(2) Il vivait en 1210.

(3) On ne sait s'il s'installa dans un château déjà existant ou s'il le fit bâtir pour s'y établir ; le certain est que ses descendants y eurent dès lors leur principal établissement. — De très fortes raisons militent en faveur de l'identification des primitifs possesseurs de cette terre avec la famille de Garlande, si célèbre par ses fonctions et ses services dans l'histoire du règne de Louis VI *le gros ;* on trouvera une discussion complète de ce fait à l'article de Robin II de Clermont dans la *Généalogie de la Maison de Clermont-Gallerande,* qui paraîtra à part, en même temps à peu près que ces pages ; je me contenterai de rappeler ici (renvoyant, pour les preuves, à l'opuscule précité) la perpétuelle confusion par les rédacteurs

Le glas de mort des vénérables murailles, d'où était sortie sa race, avait sonné. Leur nom ne revient plus sous la plume de quiconque avant le milieu du XVIIIe siècle. A cette époque, un généalogiste (1) le rappelle par hasard, si l'on peut dire, à titre purement rétrospectif, et en constate le presque total anéantissement : « Il en subsiste des vestiges et des souterrains très alongés et impénétrables par l'obscurité et le deffaut d'air. » Quelques années après, un descendant de Robin Ier, le comte Louis-Gaspard-Joseph, dont j'aurai souvent à rappeler le culte pieux du passé, fit une visite au berceau de sa maison. Les débris informes, s'élevant naguères encore au-dessus du sol, n'existaient plus. Il ne vit que les « caves » sur lesquelles avait été bâti le donjon, dont elles marquaient la place : « L'entrée en est très étroite, et bouchée par des broussailles et des pierres », dit-il dans un des manuscrits où il a consigné le résultat de ses pélerinages à travers les ruines de la vieille France (2). Depuis, la crue de l'oubli a continué de monter. Les éboulements ont succédé aux éboulements ; le lierre et la ronce ont enlacé leurs lianes ; l'humus s'est amoncelé dans les interstices ; l'herbe y a poussé drue et haute ; un rempart de verdure s'est étendu sur l'ouverture des catacombes où dort, scellée ainsi qu'en un sépulcre, la mémoire de leurs nobles habitants des XIe et XIIe siècles. De ce qui fut la résidence primitive des hauts et puissants marquis de Clermont-Gallerande (3), de Montglas et de Reynel, comtes de

d'actes entre la forme *Garlande* et la forme *Gallerande* (cette dernière prévalut pour l'érection de la terre de ce nom en marquisat) jusqu'au début de ce siècle ; cf. notamment le procès-verbal de protestation d'hommage de la Piltière, cité un peu plus loin.

(1) *Généal... faite en 1773.* — Elle paraît avoir été *finie*, en effet, en 1773, mais *élaborée* bien avant.

(2) Louis-Gaspard-Joseph de Clermont, *Hist. gén.*, déjà citée, p. IX et X (préface).

(3) Le titre originaire du marquisat érigé en 1576 pour Georges I, seigneur de Clermont et de Gallerande, était : *marquisat de Gallerande*. Le mar-

Cheverny, princes souverains de Delain (1), il ne reste qu'une image indécise flottant dans la tradition locale, outre l'ineffaçable trace qu'elle a laissée au nom de ses anciens habitans (2).

Au contraire de son devancier, leur second séjour eut une existence orageuse. En 1422, il est occupé et soigneusement pillé par les Anglais. En 1426, le connétable de Richemont, revenant du siège avorté d'Avranches, le leur enlève, mais il ne reprend que des décombres fumants (3). Relevé à la fin du XVe siècle, tel à peu près qu'il est à l'heure présente, il a la chance exceptionnelle d'éviter durant les guerres de religion la fureur des factions qui se disputent le pouvoir l'épée au poing. Il n'est toutefois épargné par les gens de guerre que pour tomber dans les griffes des gens de loi. Au décès d'Henri II, son quatorzième seigneur de la lignée de Clermont (1667) (4), la terre de Gallerande, érigée en marquisat l'an 1576, est saisie sur ses héritiers directs,

quis Pierre-Gaspard (1682-1756), fut communément appelé, le premier, *marquis de Clermont-Gallerande ;* il en fut de même de son neveu et successeur au titre, Charles-Georges ; ce dernier pourtant s'intitule *marquis de Gallerande* dans une ordonnance de voirie du 10 mai 1784.

(1) Au décès de Louis, marquis de Montglas, comte de Cheverny, prince de Delain (1727), ses titres passèrent, en vertu de son testament, à son cousin, Jean-Baptiste I, marquis de Reynel ; ceux de ce dernier, — les anciens et les nouveaux, — passèrent à la branche aînée (marquis de Clermont-Gallerande) par la mort sans enfants de son fils Jean-Baptiste II (10 août 1792).

(2) Si le château fut abandonné, le bourg qu'il dominait et qui avait reçu de lui son nom garda le premier rang parmi ceux dont l'ensemble constitua en 1576 le marquisat de Gallerande. Louis II de Clermont reconstruisit en partie son église et ce fut dans une de ses maisons que Pierre-Gaspard installa (ou réinstalla peut-être) la justice seigneuriale. — V. là dessus, ma *Généalogie* précité, à l'article de Pierre-Gaspard.

(3) Enquête du 8 février 1464 (1465 nouveau style) faite à la requête de Louis II de Clermont (citée dans *Généal. ..... de 1773*, p. 2). — Velly, Villaret et Garnier, *Hist. de France ;* Paris, 1770-1789, 15 vol. in-4 ; t. XIV, p. 320-323). — Le Paige, *Dict. de la Sarthe*, art. GALLERANDE.

(4) Date de la mort de ce gentilhomme, non celle de la saisie, qui n'est pas indiquée dans les documents ci-dessous visés.

Louis, qui s'intitulera désormais *le comte de Clermont-Gallerande* (1), et la comtesse de La Suze. Le neveu du défunt, Georges-Henri, marquis de Saint-Aignan (2), la dégage le 4 novembre 1689; il est bientôt forcé de la revendre à Louis Colbert, comte de Lignières. Reconquise à prix d'or par les légitimes propriétaires le 18 juillet 1698, en la personne de Louise-Gabrielle de Champagne-La Suze, dame de la Brisolière, petite-fille du marquis Henri II, elle leur échappe derechef, le 19 septembre 1699, et appartient au nouvel acquéreur, un certain Laurent Thomé, jusqu'au 19 mars 1701, où elle lui est reprise, en vertu du droit de retrait lignager (3), par un autre neveu de Henri II (4), Charles-Léonor, comte de Loudon. De son fils, Pierre-Gaspard, devenu de titre et de fait (5), chef de la famille de Clermont-Gallerande en 1742, elle passe non à son petit-fils, Louis-Gaspard-Joseph, mais à la sœur de ce dernier, la duchesse de Brancas (6), à qui elle a été garantie en dot (7), et qui, le 15 juillet 1772, le cède pour acquitter ses dettes à un sien cousin germain, fils d'un frère de son père, Charles-Georges de Clermont. Celui-ci s'en défait à son tour le 18 juin 1808. Cette fois, elle a définitivement cessé d'appartenir

(1) Quittance notariée délivrée en son nom le 15 janvier 1697 (Orig., Bibl. nat., mss., Cabinet des titres, pièces originales, vol. 784). — Cependant dans l'acte de famille ci-dessus visé, 23 février 1718, il est cité rétroactivement comme « marquis de Gallerande ».

(2) Fils de son frère puîné, Georges.

(3) Déjà exercé ci-devant par le marquis de Saint-Aignan et madame de La Brisolière.

(4) Le fils de son plus jeune frère, Louis.

(5) De titre, parce qu'il se fit appeler marquis de Clermont-Gallerande comme son père l'avait fait, aussitôt l'achat de la terre sur lequel il était assis (les précédents acquéreurs de leur famille ne leur avaient pas donné l'exemple); — de fait, par la mort sans enfants de Louis-François, fils unique du fils aîné du marquis Henri II (1742).

(6) Elle l'avait épousé en secondes noces (cf. note suiv. en 1738) et en était devenue veuve l'année d'après.

(7) Il convient d'ajouter qu'elle se maria vers 1730 (à son petit-cousin, Georges-Jacques de Clermont, marquis de Saint-Aignan, mort en 1734), et que Louis-Gaspard-Joseph ne vint au monde qu'en 1744.

à la Maison qui, malgré tant de vicissitudes, s'y était maintenue durant plus de six cents ans (1).

Le château de Clermont, effacé déjà de la surface du globe, prenait sa revanche de l'abandon, sa double revanche même. En 1758, le comte Louis-Gaspard-Joseph, qui devait perpétuer la descendance, était devenu propriétaire des fines tourelles, des élégantes lucarnes sculptées de La Piltière (2), à peu près contemporaines des massives tours de Gallerande. De l'éminence qui les porte on découvre un panorama étendu et particulièrement suggestif. A ses pieds court la route du Mans à La Flèche, à l'extrémité de laquelle pointent vers le ciel les toitures aigües du collège fondé par Henri IV ; plus près, Créans, l'ancien fief de ces Maridort, dont le souvenir se lie au souvenir d'une des plus tragiques pages de l'histoire des Clermont (3) ; sur l'autre versant, un peu vers la droite, le bourg de ce nom et son église, en partie reconstruite au XVe siècle par Louis II, chevalier du Croissant et encore écussonnée à ses armes ; au-dessus, le clos de vignes dévalant sur le côteau qui recouvre les substructions du manoir habité par Robin I et ses trois premiers successeurs ; en arrière, et d'ailleurs dissimulée par un rideau de bois, s'étend la portion ouest des appartenances de son altier voisin et suzerain. C'est de là que, par une belle journée de

(1) Tout ce paragraphe d'après L.-G.-J. de Clermont, *Hist. gén.*, p. 184 et 185, et *Supplément à l'hist. gén. de la Maison de Clermont*, t. I, p. 28, 29, 120, 128 et 130. — Le château de Gallerande a subi encore depuis ce temps plusieurs changements de maître. Il appartient aujourd'hui à M. le comte de Ruillé, qui y a fait de grands embellissements.

(2) Par héritage de son oncle, Louis-Georges de Clermont (second fils de Charles-Léonor, marquis de Gallerande). Celui-ci avait acquis la Piltière, le 21 février 1744, de Charles Richer, seigneur de Neuville, qui en avait hérité de Louise Parage, sa mère, veuve d'un autre Charles Richer, et fille de Louis Parage, seigneur des Aulaies, à qui elle avait été vendue, le 1er avril 1689, par ce Samson de Soucelles, dont il va être question (L.-G.-J. de Clermont, *Suppl. à l'hist. généal.* t. I, p. 266).

(3) A cette maison apparteuait, en effet, Mme de Montsoreau qui, par sa lâche obéissance aux menaces de son mari, fut cause de la mort de son amant, Louis de Clermont, dit Bussy d'Amboise.

juin 1683, le sieur Samson de Soucelles, fils aîné et héritier de feu messire Henri de Soucelles, partit pour accomplir une cérémonie qui nous rejette en pleine féodalité. Le procès-verbal rédigé en forme sur les lieux mêmes, la décrit ainsi : « Il s'est transporté au devant de la grande porte et principalle entrée du château de Garlande *[sic]*, et, la trouvant ouverte et estant entré dans la cour, il cria par trois fois : *Monseigneur le marquis de Garlande, Monseigneur le marquis de Garlande, Monseigneur le marquis de Garlande* (1), *je suis venu pour vous jurer la foy et hommaige simple à cause de ma terre de la Piltière* (2) ». Par un mystérieux caprice de la Destinée, c'est là aussi, face à la colline natale désertée il y a sept siècles, le dos tourné à celle qui la supplanta dans la préférence des vieux sires de Clermont, que se sont fixés leurs derniers descendants ; là qu'est aujourd'hui avec eux ce qui survit des générations éteintes, débris du chartrier familial (3) et portraits des aïeux.

Cette galerie d'ancêtres mérite une attention particulière ; non pas seulement parce que la physionomie de certains de

(1) Le marquis sans marquisat, fils aîné d'Henri II de Clermont, Louis IV, dont il a été parlé ci-dessus.

(2) « .... auquel cry est pareu Estienne Carvois, recepveur audit chasteau, lequel dict ledict seigneur marquis de Garlande estre absent », continue l'acte (Orig., 11 juin 1683, conservé encore au chartrier de la Piltière).

(3) Ils se décomposent ainsi :

a. Originaux divers constituant le chartrier de la Piltière ;

b. Originaux divers, provisoirement empruntés au chartier de Gallerande par Louis-Gaspard-Joseph de Clermont avant sa destruction en 1792 et qu'il garda ensuite, le marquis Charles-Georges de Clermont-Gallerande étant alors en émigration (entr'autres, deux généalogies composées un peu auparavant [l'une d'elles citée ci-dessus], une généalogie en vers, avec portraits, des seigneurs de Loudon [fondus au XVIIe siècle dans la famille de Clermont], une « table des quatre lignées royales », rattachant ceux-ci à la Maison de France, les lettres d'office du marquis Pierre-Gaspard, etc.;

c. Copies, extraits et analyses pris sur les originaux dans le susdit chartrier de Gallerande par le même à la même date et reproduits dans l'*Hist. généal.* ou le *Supplément à l'hist. généal.* (Cf. sur ces divers ravaux, le § m de la présente étude).

ses membres a eu d'illustres interprètes, — les Antonio Moro, les Largillière, les Carle Vanloo, les Toqué, les Lenoir, — mais parce qu'elle met sous les yeux le type physique de toute la race. Supposez qu'un hasard les disperse ou bien y mêle, dans la suite des temps, des éléments étrangers, l'air de parenté est à ce point accentué entre les images authentiques qui se pressent actuellement sur les panneaux du salon, du vestibule et de la salle à manger de la Piltière, qu'on aurait vite fait de retrouver la piste des fugitifs ou de démasquer les intrus. Pierre-Gaspard, marquis de Clermont-Gallerande, et Jean-Baptiste II, marquis de Reynel, semblent deux frères jumeaux : ils n'étaient pourtant que cousins au seizième degré. Que l'on se tourne vers l'un des deux sosies sus-mentionnés ou vers Charles-Léonor, marquis de Gallerande, vers Georges-Jacques, colonel d'Auvergne-Infanterie, ou vers Clériadus, maréchal des camps et armées du Roi, vers Georges II, aussi maréchal de camp, ou vers Henri I, colonel-général de la cavalerie française et allemande au service de la République de Venise, on a toujours en vis-à-vis le même ovale régulier, le même regard vif et fier, le même front dégagé et lumineux, les mêmes lèvres fines, gouailleuses, frémissantes de vie. Par contre, en aucun rien qui rappelle la gravité magistrale des quelques gens de robe longue dont le sang se mêlait dans leurs veines au sang des hommes d'épée (1), entr'autres de ce Jacques Morin, seigneur de Loudon, conseiller au parlement de Paris, trisaïeul maternel de Charles-Léonor (2), au maintien si calme, à la

(1) Notamment les Morin (cf. note suiv.), les Harlay, dont une, Jeanne, épousa Hardouin de Clermont, arrière-petit-fils de l'amiral, et lui apporta en dot le marquisat de Monglas ; les Hurault, dont une, Cécile-Élisabeth, épousa François de Paule de Clermont, fils du précédent, et lui apporta en dot le comté de Cheverny, etc.

(2) C'est par lui que la branche des comtes de Loudon de la famille de Clermont, seule existante aujourd'hui, remonte en ligne féminine à Henri Ier, roi de France, et à la princesse russe Anna Jaroslavna, sa femme.

pose de tête si simple, aux traits si reposés (1). Et si l'on interroge la chronique, on s'aperçoit vite qu'il n'est pas une de ces martiales figures qui n'ait tenu, et au-delà, ses promesses.

II

Dans chaque famille il est un être en qui l'on trouve comme synthétisés ses défauts et ses qualités habituels, qui, en un mot, réfléchit son image psychique, ainsi qu'un miroir. Jetons un coup d'œil sur les dynasties qui se sont succédé sur le trône de France. Ecartant les Capétiens directs, mal divulgués par leurs historiographes, François Ier résume les penchants artistiques, l'inconsistance gouvernementale, la duplicité instinctive, la débauche bon enfant des Valois ; Louis XIV, au contraire, représente les Bourbons dans le

(1) Voici la nomenclature exacte de ces portraits par ordre chronologique :
ANTONIO MORO, *Jacques Morin*, (ancêtre maternel de Charles-Léonor, marquis de Gallerande) ;
(?), *Anne de Savoie* (femme de Georges I, marquis de Gallerande) ;
(?), *Georges II*, marquis de Gallerande ;
(?), *Henri I*, marquis de Gallerande ;
(?), *Louis II*, marquis de Reynel ;
(?), *Diane*, comtesse de La Suze ;
LARGILLIÈRE, *Charles-Léonor*, marquis de Gallerande ;
(?), *Louis de Mormez*, marquis de Saint-Hilaire (beau-père du précédent) ;
(?), *Clériadus*, marquis de Reynel ;
CARLE VANLOO, *Georges-Jacques*, marquis de Saint-Aignan ;
(?), *Pierre-Gaspard*, marquis de Clermont-Gallerande, enfant ;
TOQUÉ, *le même*, en uniforme de général ;
(?), *Gabrielle d'O.*, femme du précédent ;
ANGELICA KAUFFMANN, *Diane*, duchesse de Brancas ;
(?), *Jean-Baptiste II*, marquis de Reynel ;
LENOIR, *Louis-Gaspard-Joseph* ;
Mme VIGÉE-LEBRUN, *Elisabeth-Hyacinthe Lorfébure*, femme du précédent.
Il faut y joindre deux toiles de Latour, représentant Charles-Georges, marquis de Clermont-Gallerande, et sa femme, née La Tour du Pin, que M. de Clermont-Gallerande a transportées à son domicile parisien.

plein épanouissement de leur grande loyauté, unie à une extrême sagacité politique, de leur magnificence plus somptueuse que raffinée et de leur sensualité grossière. La même loi se justifie partout où se porte le regard de l'historien. La sécheresse d'âme de Frédéric II, son goût prononcé pour la guerre et le militarisme, son inflexibilité dans la poursuite du but qu'il s'est proposé, que sont-elles, au demeurant, sinon une admirable épreuve du tempérament traditionnel des Hohenzollern, transmis par l'atavisme, mais sublimés par le génie (1) ? On remarquera en outre, que ce raccourci de toute une race ne se manifeste jamais qu'après une période très longue d'initiation préalable et jamais également à une heure proche voisine de sa fin. Il ressemble assez au point culminant d'une crête montagneuse : il a fallu rudement peiner pour l'atteindre, et, avant de regagner le pays plat, on aura encore à franchir de vastes espaces, à surmonter de nombreux obstacles.

Pour la famille de Clermont, l'archétype (qu'on veuille bien me passer le terme consacré, si barbare soit-il), l'archétype, donc, n'est autre que le fameux Bussy d'Amboise (2), vrai personnage de roman et de drame, et

(1) Voyez les beaux livres de M. Ernest Lavisse, *La jeunesse du grand Frédéric* et *Le grand Frédéric avant l'avènement*.

(2) Pour que rien ne semble manquer à ce rapprochement malgré les différences de temps, en regard du portrait *physique* collectif tracé plus haut je demanderai au lecteur la permission de placer le portrait *physique* de Bussy, tel qu'il est esquissé dans la modeste et très imparfaite étude à lui consacrée par l'auteur de ces pages (*Revue du monde latin*, livraisons de décembre 1887 et janvier 1888) : « Port hautain ; œil fier ; lèvre mince et dédaigneuse ; front élevé, surmonté d'une forêt de cheveux bouclés ». J'écrivais cela d'après la seule de ses *représentations au vif* qui me fût connue alors, — celle que Paul Ardier fit mettre, sous Louis XIII, dans la grande galerie du château de Beauregard. — et si médiocre que je ne m'en servais pas sans un certain remords secret. Je ne la jugeais pas à sa valeur, à en croire la lettre que feu lord Lytton, ambassadeur d'Angleterre, me fit peu après l'honneur de m'écrire et que je reproduirai en raison de son intérêt iconographique :

« Je possède chez moi à la campagne un portrait de cet étrange per-
» sonnage, dont les traits me hantaient quand j'étais encore un enfant.

dont le roman et le drame — on sent que je fais allusion à *La Dame de Monsoreau*, ce chef d'œuvre d'Alexandre Dumas père — ont fait pénétrer le nom et la biographie dans toutes les mémoires.

Revoyons, le *Journal* de L'Estoile (1) à la main, la scène dont la grande galerie du Louvre fut le théâtre dans la soirée du 6 janvier 1579. L'immense salle étincelle de lumières. Dans tous les entrecolonnements, dans toutes les embrasures de fenêtres, des gentilshommes et de nobles dames aux costumes chatoyants de velours et de satin, diaprés des mille nuances de l'arc-en-ciel et chamarrés de bijoux précieux. Au centre, environnés du respect général, la jeune Reine, Louise de Lorraine, resplendissante de l'éclat des joyaux de la Couronne, la Reine-mère, Catherine de Médicis, dans ses immuables crêpes noirs, symbole d'un deuil éternel, et le Roi, vêtu de noir, lui aussi, mais par goût, pour mieux faire ressortir par l'effet du contraste le scintillement éblouissant du collier d'orfévrerie aux gemmes flamboyantes qui charge sa poitrine, de l'agrafe de pierreries, qui retient l'aigrette de sa toque, des broderies de diamants de son pourpoint. Près de Henri III et rivalisant avec lui de somptuosité, ses favoris, Quélus, Maugiron, Saint-Mégrin, Schomberg, d'O, Épernon, Joyeuse,

Ces mignons, venus en trois nuits,
Qui, comme des chenilles, paissent
Nos fleurs, aussitôt qu'elles naissent,
Et mangent en herbe nos fruits (2).

» Comment le portrait de cet homme de feu et de sang se trouve égaré » parmi ceux d'une paisible famille anglaise, je n'ai jamais pu le découvrir; » mais il y est depuis plusieurs générations, et il répond fort bien à votre » portraiture de cette étrange figure dans l'histoire des derniers Valois ».

(1) Pierre de L'Estoile, *Mémoires-Journaux*, éd. Champollion, Read, etc.; Paris, Jouaust, 1875-1883, 11 vol. in-8; t. I, p. 239 — Cf. Les descriptions de *L'Isle des hermaphrodites*; s. l. 1605, in-4°.

(2) *Les vertus et les propriétés des Mignons*, pasquil anonyme, répandu à Paris au mois de juillet 1576 et reproduit par L'Estoile (t. I, p. 148.)

A travers les groupes circulent les pages aux couleurs de leurs maîtres, plus simplement accoutrés néanmoins, selon les prescriptions d'une récente ordonnance (1), qui leur a interdit le port des étoffes de soie, en même temps qu'il interdisait à quiconque le port des tissus d'or et d'argent, « sauf en galons ayant au plus quatre doigts de large ». Soudain on annonce : *Monsieur de Bussy*. La foule ondule, s'ouvre, donne passage à de nouveaux hôtes. Un jeune homme apparaît, précédé de six pages, — ni plus, ni moins qu'une tête couronnée, — de six pages aux pourpoints de drap d'or plein, — nonobstant la loi somptuaire. De sa personne il est habillé avec une négligence affectée. A la stupeur qui se peint sur tous les visages, il arrête sa marche triomphale. Il se campe fièrement, le poing droit sur la hanche, la main gauche appuyée au pommeau de la rapière qu'il manie si bien, et, d'un accent railleur, toisant les familiers du Roi, il laisse tomber ces mots : « — La saison est arrivée que les plus bélitres (2) sont les mieux parés ».

A bien analyser l'attitude de Bussy en cette circonstance mémorable, on y démêle à la fois le faste, la hauteur d'allures, l'esprit de domination, la recherche avide des querelles, la prétention de n'admettre aucune limite à ses caprices. Ces divers traits de caractère, nous les retrouverons à maint exemplaire dans l'histoire anecdotique de sa Maison.

Le titre de vice-amiral de France (3), si élevé qu'il soit

(1) Dans Fontanon, *Recueil des Ordonnances ;* Paris, 1611, 3 vol. in-f° ; t. I, p. 992, avec la date de juillet 1576; elle se contentait de repromulguer l'édit similaire du 12 juillet 1549 (*Ibid.*, p. 981). — Cf. dans Delamarre, *Traité de la Police ;* Paris, 1722-1738, 4 vol. in-f° ; liv. 3, titre 1, chap. 5, l'extrait d'un autre acte contre le luxe, rendu le 7 septembre 1577.

(2) « ..... les plus braves », dit le texte ; le mot *brave* a conservé cette acception dans les campagnes.

(3) René de Clermont ne fut pas le seul à choisir la mer pour arène ; en 1577, on trouve son petit-fils, Georges I, marquis de Gallerande, opérant sur la côte saintongeaise à la tête de la flotte protestante (Agrippa d'Aubigné, *Histoire universelle*, 2e partie, livre III, ch. 14 et 15)

dans la hiérarchie militaire, n'a point suffi à son bisaïeul : il a saisi la première occasion qui s'est offerte à lui d'en prendre un autre (1), moindre par l'importance réelle, mais où il n'a personne à reconnaître pour supérieur : « Maître après Dieu d'une nef nommée *la Marie de Clermont*, à nous appartenant, qui a pour capitaine Guillaume Cormarin ».

Le septième descendant de l'amiral, Pierre-Gaspard, surenchérit. Il résigne la charge de capitaine des gardes du duc d'Orléans (2), malgré le lustre qu'elle lui donne et le profit qu'il en retire, parce qu'elle lui impose l'obligation de se servir des chevaux d'un autre, des gens d'un autre : cet autre à beau être un prince du sang, il ne peut souffrir un tel abaissement. Au faîte des honneurs, chevalier du Saint-Esprit, lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur de province, il ne se montre qu'en bottes fortes et en justaucorps de buffle simplement soutaché de feuilles de chêne d'or au collet et aux manches et traversé de gauche à droite par le cordon bleu (3) : si splendide qu'il fût, l'uniforme qu'il avait le droit de porter lui faisait l'effet d'une livrée, et l'orgueil l'avait emporté sur la magnificence. Celle-ci se rattrappait par ailleurs. En campagne, il s'acquiert (moyennant quels sacrifices !) la réputation d'être l'officier le plus somptueux de l'état-major français. Au siège de sa vice-royauté de Saintonge et d'Aunis, il n'a jamais moins de 30 ou 40 convives chaque jour. Dès qu'il commence à résider avec

(1) Dans une quittance sur parchemin du 19 juillet 1512, signée R. (*René*) DE CLERMONT. (Orig. Bibliothèque Nationale, mss., Cabinet des Titres, Pièces Originales, v. 784).

(2) Louis, fils du Régent.

(3) C'est ainsi, du reste, qu'il est représenté dans son portrait précité. — Son fils (voir la note suiv.) attribue cette habitude à sa passion pour le métier militaire. Je crois qu'il se trompe ; car ce cousin de Pierre Gaspard qui lui ressemblait tant, Jean-Baptiste II, marquis de Reynel, est figuré dans le même équipage; or, malgré le grade de maréchal de camp, qui lui fut conféré en 1780, il ne remplit, à partir de 1768, que des fonctions diplomatiques.

quelque suite au château de Gallerande, il en augmente les agréments et surtout le haut ton ; il y fait bâtir orangerie, ménagerie, haras, écuries pour cent chevaux tant de selle que d'attelage, remises pour un nombre proportionné de voitures. Les avatars de cette terre patrimoniale, auxquels il a été fait naguères allusion, ne disent que trop qu'il n'était pas le premier à y mener train de prince et qu'en ses héritiers il eut de fidèles disciples. A Gallerande comme à La Rochelle, comme au camp, Pierre-Gaspard attachait un prix particulier à faire « la meilleure chère possible ». Était-il donc l'humble esclave de son ventre? Non pas. L'éternelle passion de l'apparat jouait encore en cela le rôle prépondérant. N'y ajoutait-il pas le ragoût délicat de quatre musiciens allemands, deux trompettes et deux cors, qui jouaient des airs variés pendant son dîner (1). Raffinements antinomiques, s'il en fût, et à cette cause formellement exclus par un de ses contemporains, le grand Frédéric, du plan de vie qu'il s'était tracé, quand il était prince royal (2) : « J'aurois, disait-il, de bons musiciens, mais peu, et jamais aux repas, parce que la musique me fait rêver et m'empêche de manger ».

Le système du roi de Prusse dénote un sens pratique incontestablement supérieur à celui du marquis de Clermont-Gallerande. Avouerais-je nonobstant que ma préférence s'écarte de l'imperturbable logique, témoignée par le roi de Prusse jusque dans l'administration de ses plaisirs, et va droit à l'absence de méthode du gentilhomme français ?

Elle serait, à elle seule, une révélation entière de l'âme collective des Clermont. Elle dit à la fois leur attachement aux jouissances de surface et leur mépris du bien-être réel ; elle sous-entend les bizarreries d'humeur, les écarts de

(1) Tout ce paragraphe d'après L.-G.-J. de Clermont, *Histoire généalogique*, p. 161-166.

(2) Dans une lettre intime citée par E. Lavisse, *op. cit.*

langage, les incohérences de conduite qu'il reste à passer en revue.

Vous n'aurez pas été sans remarquer le singulier prénom d'un des marquis de Reynel, conservés en effigie à La Piltière : Clériadus. Il était emprunté à un roman de chevalerie (1). Ici, comme toujours, la forme extérieure n'est qu'un décalque de l'être intime. Toute cette famille a une ressemblance générale avec les chevaliers errants de la légende, dont le domaine favori était l'irréel, qui couraient les aventures, délivraient les captives et pourfendaient les infidèles

Pour rien, pour le plaisir,

...le plaisir de vivre en perpétuelle agitation d'esprit et de corps. Combien peu parlait la voix du sang en Diane de Clermont, duchesse de Brancas, elle que le jésuite Cerutti (2) a malicieusement proclamée sous couleur de madrigal

.... un sage dans le calme !

Combien peu cette nature apathique,

Faisant le bien de son fauteuil,

et sans doute par crainte que le spectre de misères environnant son opulence ne la vînt troubler au sein du nonchaloir, combien peu, dis-je, tenait-elle de l'âme ardente et mobile de tous ses oncles, de tous ses cousins, ou, sans remonter plus haut, de son père ou de son frère cadet, Louis-Gaspard-Joseph !

(1) *Le livre de Messire Clériadus, fils du comte Desture et de Mériadice, fille au roi d'Engleterre.* (Dans son *Journal du libraire*, Brunet en cite quatre éditions gothiques, datées de 1495, 1514, 1525 et 1529.)

(2) *Parallèle de Mesdames les duchesses de Brancas et de Brissac,* dans *Anecdotes secrètes du XVIIIe siècle;* Paris, 1808, 2 vol. in-8; t. II, p. 42-43.

Promis dès l'enfance à de hautes destinées ecclésiastiques, celui-ci se laisse absorber jusqu'à vingt ans par les graves délices de l'étude. Au moment de passer ses derniers examens, il quitte brusquement la soutane pour l'uniforme. Deux ans plus tard, revêtu du pimpant costume de cornette au régiment d'Orléans-Cavalerie, il prend position dans la soutenance d'une thèse de théologie présentée à la faculté protestante de Strasbourg (1).

Il n'est pas, du reste, un exemple isolé de conflits de vocations et de subites volte-faces. Au XVIe siècle, Antoine de Clermont, de la branche des seigneurs de Saint-Georges (plus tard marquis de Montglas) lui a montré la voie : homme d'armes intrépide, son premier état lui a valu, sa vie durant, le sobriquet de *Moine de Bussy*. De même, François, l'un des frères de Clériadus, passe du grade de mestre de camp à la paisible dignité d'abbé de Saint-Clément de Metz, puis rentre dans le siècle, sous la dénomination de *comte de Reynel*, se marie et fait souche. A l'inverse, un autre de ses frères, Just, dit *le chevalier de Reynel*, engagé à quatorze ans, se retire à quarante-huit au couvent des minimes de Braccancourt, à peine en possession du grade de brigadier de cavalerie, qu'il a conquis en dirigeant la retraite de l'armée française après la mort de Turenne et ayant auparavant assisté à vingt sièges, assauts ou batailles rangées.

Sa conversion a fait de son temps l'objet de pages touchantes que je m'en voudrais de passer sous silence (2).

« La campagne de 1678 étant finie, il eut pour quartier d'hiver le village de Stainville, en Lorraine, à deux lieues de Bar-le-Duc. Il y avait fort près de là un petit hermitage ;

(1) L.-G.-J. de Clermont, *Supplément à l'Histoire généalogique*, feuillet liminaire.

(2) *Abrégé de la vie du chevalier de Reynel;* Paris, J. de Lespine, 1706, in-12 (attribué au marquis de la Rivière, par Barbier, *Dictionnaire des anonymes.*)

il allait souvent s'y promener. L'hermite était un bonhomme fort simple, mais d'assez bon sens. Il s'estimait heureux dans sa profession ; il en disait mille biens ; il étalait à sa manière les charmes de la solitude ; il disait que ce grand vuide, qui paraît y régner et qui effraye les gens du monde, était rempli par une vie si douce et si consolante qu'il n'y avait point d'état préférable. Il parlait à un homme qui était déjà convaincu de ces vérités : elles firent en lui un tel effet que ce fut dans cette occasion, comme il l'a avoué depuis, qu'il forma la résolution de quitter le monde pour jamais.

« Comme il ne connaissait pas encore à quel genre de vie Dieu l'appelait, plusieurs partis s'offrirent à lui. Il ne savait auquel s'arrêter : les Chartreux, la Trappe, — tout ce qu'il y a de plus austère, — se présentaient à son imagination.

« Dans cet état d'incertitude, ses affaires l'appelèrent au château de Blaise. Pendant le séjour qu'il y fit, il allait tous les jours à la messe à Braquencourt ou Bracancourt (1) : c'est un couvent de minimes, situé au bout d'une allée du château de Blaise ; il fut bâti en 1493 ou 1496 par les ancêtres du chevalier de Reynel (2). Il se promenait souvent dans le jardin de cette retraite. Il sentait que l'air de paix et de douceur qu'il y respirait portait bonheur à sa conscience. Il y repassait dans l'amertume de son cœur ces jours vuides de vertus, prostitués au monde et perdus pour l'Éternité. De là il ne voyait les dignités du siècle que comme des liens brillants, que comme des misères éclatantes. Ce qui lui avait paru grand se rapetissait tellement à ses yeux que, en abjurant ses erreurs passées, il concluait qu'il n'y a de véritable grandeur que celle de Dieu. Ainsi ses ténèbres se

(1) La hameau de *Braccancourt* fait aujourd'hui partie de la commune de Blaise (canton de Vignory, arrondissement de Chaumont-en-Bassigny, Haute-Marne).

(2) Non pas ses ancêtres paternels, mais les parents *de sa trisaïeule*, Françoise d'Amboise, mère d'Antoine de Clermont, le fondateur de sa branche.

dissipaient et les rayons de la lumière commençaient à l'éclairer dans la route du salut.

« Un jour qu'il était encore plus recueilli qu'à l'ordinaire, il se disait à lui-même : Je ne sais quand je mourrai. Ai-je vécu comme je voudrais mourir ? Ai-je regardé les grandeurs du monde comme je les regarderai à la mort ? Les plaisirs m'ont-ils paru tels qu'ils me paraîtront à ce moment ? Pour juger sainement de toutes ces choses, il faut en juger en ce temps là. Il est donc encore en mon pouvoir d'avoir une bonne et heureuse mort, en menant une bonne et sainte vie.

« De ces réflexions il passa à une autre : Mon bisaïeul (1), disait-il, engagé malheureusement dans le parti des calvinistes, a permis que ses gens pillassent ce couvent et qu'ils fissent dans l'église même tous les désordres imaginables. Dieu ne m'aurait-il point réservé la réparation du crime de mon bisaïeul ? Je cherche une retraite : en voici une. J'ai besoin d'exemples : j'en trouve ici. Demeurons-y donc, et passons y le reste de ma vie dans une pénitence si exacte et si sévère qu'elle nous devienne un gage de la miséricorde de Dieu. — Dans ce moment il sentit une joie intérieure que l'on ne reçoit que de Dieu, et il la regarda comme une caution de la bonté et du succès du parti qu'il venait de prendre. Il ne pensa plus qu'à prendre des mesures sages et prudentes pour exécuter sa résolution.

« Il partit secrètement pour aller parler au Roi de son dessein. Après avoir obtenu son consentement, il revint à sa garnison. Il remit son régiment et son équipage en meilleur état que jamais ; et, dans le temps qu'on le croyait prêt à entrer en campagne, au mois de mai 1679, il partit effectivement, mais pour aller servir Dieu dans Braquencourt le reste de sa vie.

(1) Antoine de Clermont, qui périt dans la nuit de la Saint-Barthélemy de la main de son cousin Bussy d'Amboise.

« Comme il n'ignorait pas l'ancienne société, qui est entre les vices et les richesses, et qu'il savait que, en nourrissant la vanité, elles ferment souvent l'entrée du cœur à l'esprit de la religion, il se contenta d'une pension pour lui et pour les pauvres. Il donna le reste à ses parens. Il distribua de l'argent dans les quartiers où avait été son régiment, au cas que, contre son intention, ils en eussent reçu quelques dommages. Il mit ordre à se débarrasser de tout ce qui pouvait le regarder pour le temporel ».

La suite du récit fait l'effet d'un chapitre détaché de la Légende Dorée.

Les supplication de ses proches et de ses amis, les railleries de ses anciens compagnons d'armes furent également impuissantes à tirer Just de Clermont de sa cellule. Ce n'était pas qu'il fut lié par l'indissolubilité des vœux monastiques : il n'en prononça jamais, pas plus qu'il ne revêtit le froc. Il affichait ainsi mieux encore la profondeur de son mystique amour pour le cloître. La profession publique est une terrible épreuve, mais, une fois consommée, elle devient une protection. Lui, il ne donna nul soutien à sa volonté. Quinze ans durant, il la laissa constamment exposée aux tentations lui arrivant du dehors, sans lui permettre de succomber. Il gardait un pied dans le monde, et le monde, malgré ses efforts réitérés, ne réussit pas à le ressaisir.

S'il n'était pas enrôlé dans la pieuse communauté de Braccancourt, s'il ne portait pas la bure du minime, en revanche il suivait la règle de Saint François-de-Paule dans toute sa rigueur, sauf à y ajouter des surcroîts de mortifications, jeûnes supplémentaires, coups de discipline trois fois la semaine, application permanente d'un cilice « très rude ».

« Huit ans avant sa mort, il fit une retraite de dix jours. Depuis, il renonça à toutes communications extérieures. Il ne mangea plus au réfectoire ; il ne parut plus aux récréations ; il se livra à l'obscurité et au silence ; il ne parlait pas même pour les choses nécessaires ; il se contentait souvent

de se laisser deviner ; il ne fit plus de visites, il n'en reçut plus. Il craignait toujours que Dieu lui échappât. Il ne sortait de sa cellule que pour servir des messes et chercher lui-même sa nourriture, travailler au jardin, sonner les offices, monter l'horloge du couvent.

« Depuis qu'il était entré dans la retraite il ne s'était jamais approché du feu que dans le fort des hivers les plus rudes : dès lors il ne se chauffa plus. On voyait avec pitié ses mains enflées et coupées, ses pieds gelés, son corps transi.

« Il donna ce qui lui restait d'habits. Il ne conserva qu'un vieux justaucorps ; la nuit, il en faisait un couvre-pieds. Il avait jeté aux pauvres par sa fenêtre sa dernière paire de draps. Il ne lui restait qu'une pauvre robe de chambre dans laquelle il s'enveloppait et qui lui servait de couverture.

« Enfin la nature s'affaiblit en lui. Ses forces diminuèrent, les jambes lui manquèrent. Il ne sortit plus que pour aller à l'église. Il eut besoin de soumission pour consentir qu'on lui apportât son manger.

« Il sentit que le terme de sa vie approchait. Il mit ordre à ses affaires ; il disposa du peu qui lui restait. Il fit son testament ; il le remplit de sentiments de reconnaissance pour les grâces qu'il avait reçues de Dieu. Il y régla ses funérailles sur la même humilité qui avait réglé sa vie. Il fit quelques petites fondations. Il ordonna que l'argent qui se trouverait dans le petit tiroir de son prie-Dieu fût distribué aux pauvres. Il laissa ses livres au couvent, son linge à l'infirmerie, son habit à un pauvre qu'il nomma. »

Le 16 février 1702, il expira : il y avait près de vingt-trois ans qu'il était mort au monde.

Cette puissance de renoncement rappelle celle dont une de ses parentes, Anne-Victoire de Clermont, fille du marquis de Montglas, donnait simultanément l'édifiant témoignage, n'acceptant la crosse abbatiale qu'à son corps défendant et

pour la remettre bientôt à d'autres mains (1). Elle m'émeut moins, cependant. Les plus nobles fleurs de l'âme, le dévouement spontané, la persistance dans le sacrifice sont les éléments constitutifs de la femme : une simple poussée des forces mystérieuses qui s'agitent autour d'elle, et, de la vie latente, ils passent aux manifestations extérieures en admirables explosions. Le cœur de l'homme n'est pour eux, au contraire, qu'un terrain de transplantation, terrain ingrat où ils auront grand peine à se naturaliser. Aussi, dans la distribution des récompenses extra-terrestres, le chevalier de Reynel semble prédestiné à recueillir une part supérieure à la part de Mlle de Montglas, parce qu'il eut davantage de mérite à se vaincre,

Tout en gardant un réel caractère de beauté morale, la conduite de Just de Clermont n'est d'ailleurs pas aussi surprenante qu'elle le paraît de prime abord. Le piétisme qui l'envahit à une certaine époque de sa vie, est plutôt, quoi qu'en dise son biographe, une conséquence que la cause déterminante du dégoût des grandeurs humaines. Celles-ci sont, en somme, peu nombreuses, d'accès relativement facile, et des plus hautes on se lasse vite. Voyez Louis XIV, le Louis XIV des années heureuses. Pour toutes les cours du continent il est le roi par excellence (2). Le pinceau de Lebrun l'a divinisé dans la galerie des glaces. Il a réalisé le rêve du poète :

Être aussi grand qu'un front peut l'être sous le ciel.

A quarante-cinq ans, il est blasé sur la gloire, blasé sur l'amour, revenu de tout; il fuit son olympe de Versailles pour se réfugier à Trianon, puis à Marly, n'ayant plus qu'un

(1) Mme de Béthune-d'Orval, abbesse de Gif, *Vie de Madame de Clermont-Monglat;* ms. aux archives de l'abbaye de Gif (résumé par L.-G.-J. de Clermont dans l'*Histoire généalogique*, p. 257-261).

(2) On se rappelle en quels termes l'Empereur annonça à sa cour la fin du roi de France : « Messieurs, *le Roi* est mort ».

désir : s'ennuyer sans témoins. Nature essentiellement positive, Louis XIV aurait pourtant pu à la rigueur se contenter de l'encens qui fumait sous ses narines et qui le rebuta en moins de vingt-cinq ans d'usage. Que dire des tempéraments où l'imagination prédomine sur la froide raison, comme les membres de la famille dont je suis en train de scruter la psychologie !

Il m'est arrivé souvent de me demander ce qu'il serait advenu de Bussy d'Amboise, si sa vie n'avait été interrompue dès la trentième année par le guet-apens de la Coutancière. Au bout de ses folies d'homme mûr, prolongeant immanquablement ses folies de jeune homme, à l'horizon de cette brillante carrière, faite de terreur et d'admiration, j'ai aperçu trois spectres, la guettant, et sûrs de l'avoir l'un ou l'autre : la folie, le suicide, l'entrée en religion. Le cerveau ne saurait résister à de telles secousses, répétées sans cesse; l'instant arrive, plus ou moins tardif, où il demande grâce, et l'arrêt pour lui c'est, d'une façon ou d'une autre, une complète rupture avec le passé.

J'ai avancé *à priori*, et crois l'avoir ensuite démontré sous certains rapports, qu'en Bussy se reflètent tous les siens. Avec sa rage du duel et son insoumission invétérée, sa manie de narguer le Roi revécut en son petit-neveu, Henri, appelé par ses contemporains *le marquis de Bussy d'Amboise*, l'une des victimes de cette fameuse rencontre à quatre, qui coûta la vie à trois des champions : Bussy, *second* du marquis de Beuvron, tué raide d'un coup d'épée par le comte des Chapelles, *second* du comte de Bouteville ; Bouteville et des Chapelles, décapités à peu de jours de là par la main du bourreau ; — elle avait eu lieu au pied du mur de la place Royale où était placardé l'édit interdisant les combats singuliers, sous peine de mort contre le ou les survivants. Mais infraction et bravade étaient choses de chaque jour aux alentours de 1627, au lieu qu'Henri III, désobéi dans toutes

les parties du royaume, ridiculisé par les Guises qui convoitaient sa couronne, vilipendé par les Parisiens, traditionnellement coutumiers de l'insolence envers les gens au pouvoir, recevait du moins dans l'enceinte de son palais les honneurs qui lui étaient dûs : il n'y avait que Louis, seigneur de Bussy pour venir l'y outrager. Le second Bussy d'Amboise est donc une pâle copie du premier, — infériorité toute à son honneur, bien qu'il n'en soit pas responsable.

Chez leurs collatéraux des différents siècles, ces incartades firent encore un pas de retraite. Ils furent irrévérencieux parfois, sous le manteau : jamais ils ne se rendirent coupables de véritables impertinences publiques. Pierre-Gaspard, recevant sur son lit d'agonie (1) une lettre du ministre de la guerre qui lui annonce sa prochaine promotion à la dignité de maréchal de France, s'écrie bien :

« — Je n'ai plus besoin de pain ; je n'ai plus de dents. »

Mais nul n'a entendu ce propos hormis son jeune fils (2). D'ailleurs, le pittoresque incontestable de l'expression trahit autant le regret que l'amertume.

Pour garder leur franc parler, en effet, ils n'étaient pas de moins bons serviteurs du Roi. Le marquis Charles-Georges n'émigre que quand il se croit plus utile à la cause de Louis XVI au camp de Coblentz que dans la capitale, en proie à l'anarchie constitutionnelle, mais non pas encore dominée par le parti républicain (3). Dès que la marche des événements à Paris et au-delà du Rhin a modifié sa con-

(1) Il mourut le 27 octobre 1756.

(2) L.-G.-J. de Clermont, *Histoire généalogique*, p. 163.

(3) On sait que, quand ce parti voulut pétitionner en faveur de la déchéance du roi, après le triste retour de Varennes (25 juin 1791), l'Assemblée le fit disperser à coups de fusils au Champ-de-Mars (25 juillet). — Charles-Georges de Clermont était encore à Paris à cette dernière date. (Voy. ses *Mémoires particuliers pour servir à l'histoire de la Révolution Française ;* Paris, 1826, 3 vol. in-8° ; t. III, p. 60 note et p. 170.) — Il était à Coblentz avant le 4 septembre. (*Ibid.*, t. III, p. 219 note, et 280.)

viction (1), il revient « pour savoir de Leurs Majestés, a-t-il dit depuis avec une simplicité héroïque (2), la conduite qui Leur serait le plus agréable, soit de rester avec Elles, soit de rejoindre les émigrés. Mais la crainte d'être cité pour avoir donné ce dernier conseil et le danger d'associer à leurs malheurs, qu'Elles prévoyaient, Les tenaient dans une réserve impénétrable. Elles n'osaient s'expliquer avec personne et se contentaient de répondre à ceux qui, pour se décider, Leur faisaient faire des questions qu'Elles sauraient le plus grand gré à ceux qui ne Les abandonneraient pas..... Je restai donc, cherchant à tenir de plus en plus la conduite qui serait le plus agréable à Leurs Majestés et Leur marquant mon dévouement par mon zèle et mon assiduité près d'Elles. » Arrêté un peu avant Thermidor, il est sauvé par l'exécution de Robespierre (3). En 1800, Louis XVIII lui confie près du gouvernement consulaire la mission de négocier la restauration du trône royal. Il va sans dire qu'elle échoue ; mais il y avait de l'audace à s'en charger seulement : c'était au moment où le sort tragique de Louis de Frotté (4) venait d'apprendre au monde le danger qu'il y avait pour un tenant de la légitimité, fut-il muni d'un sauf-conduit en règle, à entrer en relations avec le nouvel hôte des Tuileries (5).

(1) En avril 1792.

(2) *Ibid.*, t. III, p. 518, 519. — Il n'est pas inutile d'ajouter qu'il n'écrivait pas cela dans un but courtisanesque : son livre ne parut, en effet, qu'en 1826, deux ans après sa mort, par les soins du marquis de Fontenilles.

(3) Préface des *Mémoires* (t. I), par l'éditeur, M. de Fontenilles.

(4) M. de Fontenilles a publié dans la préface susdite : trois lettres du Roi à M. de Clermont (Mittau, 19 décembre 1799 et 20 février 1800 ; Varsovie, 22 mars 1801) ; ses pouvoirs officiels accompagnant la seconde ; deux lettres du Roi sans date, l'une à Bonaparte, premier consul, l'autre à Lebrun, deuxième consul ; les réponses de ces deux personnages (Paris, 20 fructidor an VIII). — Je ne vois point parmi elles une autre lettre adressée par Louis XVIII en 1802 au premier consul, non moins belle que les précédentes, transcrite, — probablement d'après une copie que lui en avait fournie le marquis Charles-Georges, toujours l'intermédiaire entre la petite cour de Mittau et les Tuileries, — par L.-G.-J. de Clermont dans le *Supplément à l'histoire généalogique*, t. II, p. 243.

(5) 18 février 1799. — Sur toute cette affaire, voyez le magnifique ouvrage

Il faut lire dans les notes de son cousin Louis-Gaspard-Joseph (1) la joie qu'il ressentit de la chute de Napoléon : « Enfin, après vingt-cinq ans d'une Révolution enfantée par l'impiété, le crime et l'immoralité, le Maître de l'Univers a daigné y mettre un terme : Louis XVIII reprend sa couronne qu'avait usurpé un Corse féroce, dévastateur de la France et les lis paisibles remplacent l'aigle carnivore qui ne se repaissait que de sang. »

Son fils imita, mais en fait, non plus seulement par la plume, son loyalisme. Sa présence sous les drapeaux d'un autre que le Roi en 1813, en qualité de vélite aux lanciers rouges de la garde, est un accident dans sa carrière. Blessé à Hanau et décoré sur le champ de bataille, il rentre dans son milieu véritable au commencement de 1814. Admis par Louis XVIII dans ses gardes du corps, il le suit en exil après la journée du 20 mars 1815, puis va lutter dans l'ouest contre les troupes impériales sous les ordres du marquis d'Autichamp, général en chef de l'armée catholique et royale. Il était capitaine-commandant de cavalerie lors qu'éclata la révolution de juillet. Elle était plutôt de nature à favoriser son avancement : soit par des grades dans les

de M. de la Sicotière, *Louis de Frotté et les insurrections Normandes* (Paris, 1889, 2 vol. in-8°).

Ce long passé de fidélité monarchique explique suffisamment le vote de Charles-Georges de Clermont, comme pair de France, dans le procès du maréchal Ney. Il ne peut donc compter, — du reste avec bien d'autres membres de l'ancienne aristocratie, — parmi les impudents palinodistes, que M. Henri Welschinger a si justement flétris dans sa remarquable étude sur cet incident notable de l'année 1815 (*Le Maréchal Ney*; Paris, Plon, 1894, in-8°), et qui, ex-jacobins anoblis par l'Empire, s'efforcèrent de se faire pardonner les serments prêtés à « l'ogre de Corse », en envoyant un des leurs à la mort.

(1) *Supplément à l'histoire généalogique*, t. II, p. 239. — Ce passage, qui n'est que le début d'une longue tirade contre les crimes de la période révolutionnaire (*Ibid.*, p. 239-242) est lui-même précédé d'un croquis allégorique représentant l'aigle impériale s'enfuyant clopin-clopant sous une grêle de fleurs de lis héraldiques, que lui lance de la main droite un génie ailé, tenant dans l'autre les balances de la justice ; sur le sol fleurit un lis naturel.

régiments du nom d'Orléans, soit par des charges de cour près de la personne de leurs colonels-propriétaires, les Clermont étaient, depuis Pierre-Gaspard (1), en relations intimes avec les grands-parents du duc Louis-Philippe, maintenant « roi des Français » par la volonté nationale. Il n'en voulut pas savoir si long. Il n'eut souci que du serment qu'il avait prêté à l'exilé d'Holyrood et démissionna. En 1832, lorsque la Vendée se souleva à la voix de la duchesse de Berry, il ne dut qu'à un contr'ordre, survenu au moment où il partait pour aller rejoindre la princesse, de ne pas être parmi les combattants du Chêne, sinon parmi les victimes de la Pénissière.

Il était équitable de signaler la stoïque abdication de soi-même dont firent preuve le neveu et le petit-fils de Pierre-Gaspard, bien qu'ils n'eûssent perdu ni la vie ni même la liberté, en confessant leur inébranlable foi monarchique. Par contre, il est vrai, quand l'un risquait sa tête, quand l'autre brisait son avenir, c'était silencieusement, dans l'ombre, sans avoir ce puissant stimulant : la lutte poitrine contre poitrine. D'autres Clermont furent plus heureux. Durant les XVIIe et XVIIIe siècles, — la grande époque de la famille, — on signale juste deux guerres où ne périt aucun d'eux (2). Trois des sept branches qu'ils formèrent s'éteignirent sur les champs de bataille. Dans celle de Reynel, une seule génération compte quatre fins tragiques. Dans

(1) Il fut nommé capitaine des gardes du duc Louis d'Orléans en 1719, puis mestre de camp d'Orléans-dragons en 1726. Son frère puiné, Louis-Georges, devint lieutenant-colonel d'Orléans-infanterie en 1734 et premier gentilhomme du duc d'Orléans en 1752. Leur neveu, Charles-Georges, passa par tous les grades dans Orléans-cavalerie (1758-1780) et ne le quitta que pour passer brigadier de cavalerie. Le fils de Pierre-Gaspard, le père de Théodore, Louis-Gaspard-Joseph, y accomplit également toute sa carrière militaire (1765-1788), moins les deux premières années où il fit partie du régiment de Penthièvre.

(2) La guerre de Flandre (1667-1668) et la guerre de sept ans (1756-1763).

celle de Saint-Aignan, sur trois qui se transmirent le titre, deux moururent les armes à la main.

Parmi ces martyrs du devoir (1), j'en nommerai deux de préférence, parce qu'ils eurent le rancœur de sentir s'exhaler sous des coups portés par leurs compatriotes une vie qui ne demandait qu'à être utilisée à l'encontre de l'étranger.

Le 22 février 1358, à la voix d'Etienne Marcel, prévôt des marchands, une foule de Parisiens couverts de *jaques* de mailles à l'épreuve des carreaux d'arbalètes, munis de haches et de pertuisanes, envahirent le palais du dauphin Charles, régent de France en l'absence du roi Jean-le-Bon, captif en Angleterre. Au moment où cette armée pénétra chez lui, le prince n'avait à ses côtés que ses plus intimes conseillers, Robert de Clermont, maréchal de Normandie, et Jean de Conflans, maréchal de Champagne ; les deux gentilshommes étaient en cottes et chaperons ; pour toute arme ils avaient une courte dague passée à la ceinture ; ils

(1) En voici le relevé complet :

Robin ou *Robert*, deuxième fils de Robin III, seigneur de Clermont et de Gallerande, tué en couvrant de son corps le dauphin Charles, régent de France, menacé par les insurgés d'Etienne Marcel (1356) ; *Robin*, troisième fils de Louis I, tué au combat de Verneuil (1424) ; *Hubert*, seigneur de Mognéville, frère de Bussy d'Amboise, tué au siège d'Issoire (1577) ; *Charles*, baron de Bussy, et *Louis I*, marquis de Reynel, tués en combattant l'armée *dite* des Princes (1615) ; *Jacques*, frère puiné de ce dernier, tué au siège de Montauban (1621) ; *Jacques II*, petit-fils du « moine de Bussy », tué à la bataille de Nordlingen (1645) ; *Bernard*, marquis de Reynel, tué au siège de La Mothe (1645) ; *Jean*, frère puiné du précédent, tué au siège de Chauny (1652) ; *Clériadus*, marquis de Reynel, tué au siège de Valenciennes (1656) ; *Louis III*, marquis de Reynel, tué au siège de Cambrai (1677) ; *Gaspard-Antoine*, baron de Mervé, tué à la bataille de Nerwinden (1693) ; *Georges-Henri*, marquis de Saint-Aignan, tué au siège de Mantoue (1702) ; *Georges-Jacques*, marquis de Saint-Aignan, fils du précédent, tué à Colorno (1734) ; *Louis-François*, dernier chef de la branche aînée ; tué à la défense de Prague (1742), *Jean-Baptiste II*, marquis de Reynel, tué à la défense des Tuileries (1792).— On peut encore y ajouter *Renée*, sœur de Bussy d'Amboise, femme de Jean de Monluc, seigneur de Balagny, maréchal de France, morte de désespoir deux jours après la capitulation de Cambrai (1595).

se jetèrent intrépidement au devant de leur maître et firent tête aux assaillants. L'instant d'après, il y avait deux cadavres pantelants sur les dalles, et, pour préserver ses jours, le régent était obligé de coiffer le chaperon du chef des rebelles, en signe de soumission à ses volontés.

Trois cent trente-six ans plus tard, l'émeute grondait de nouveau autour de la résidence royale. Le 20 juin 1792, l'entrée des Tuileries est forcée, le Roi est insulté, contraint de mettre sur sa tête le bonnet rouge, emblême de Liberté, qui lui est tendu au bout d'une pique. Le 10 août, une seconde fois, les Tuileries sont attaquées ; cette fois un véritable combat s'engage... Quand on releva les corps inertes qui jonchaient escaliers et galeries, on reconnut parmi eux Jean-Baptiste de Clermont, marquis de Reynel, maréchal de camp, ancien ambassadeur. Agé de 64 ans, il avait tenu à honneur d'aider à défendre le château, sans espoir de vaincre, sans espoir d'échapper au carnage.

Ainsi, à deux extrémités de notre histoire, on contemple un spectacle identique : le peuple soulevé ; le dépositaire de l'autorité suprême, outragé dans sa dignité, menacé dans son existence ; et, sur les degrés de son Calvaire, un Clermont mortellement frappé en barrant le passage aux mutins.

III

En feuilletant les pages tachées de sang de la généalogie de la Maison de Clermont, je pensais involontairement à ces vers d'un grand poète sur ses ancêtres :

> Galants guerriers sur terre et sur mer, se montrèrent,
> Gens d'honneur en tous temps comme en tous lieux, cherchant
> De la Chine au Pérou les Anglais, qu'ils brûlèrent
> Sur l'eau qu'ils écumaient du levant au couchant.

Puis, sur leurs talons rouges, en quittant les batailles,
Parfumés et blessés, revenaient à Versailles
Jaser à l'Œil-de-Bœuf avant de voir leurs champs (1).

L'auteur, Alfred de Vigny, de la lignée littéraire de Lucrèce et de Dante, selon l'expression d'un de ses biographes (2), en faisait, comme chacun sait, passablement accroire sur l'antiquité et l'illustration de son ascendance. Il ne put qu'en imagination déchiffrer leurs parchemins, encore empreinte

..... du sceau de chaque roi (3),

lire, plein d'une religieuse émotion les épitaphes pompeuses relatant leurs services (4), contempler leurs portraits cuirassés et chamarrés d'ordres (5). Le compte des gentilshommes ses aïeux (6) eût été aussi rapidement établi que le compte de ceux d'entr'eux qui moururent pour le Roi ou reçurent simplement de lui des grades et des décorations. Pour un brigadier d'infanterie (7), pour un chevalier de Saint-Louis, pour un oncle tué pendant la guerre de sept ans et deux cousins tués à l'armée de Condé, c'était vraiment trop faire le glorieux. Le titre de comte dont il se parait (8)

(1) Alfred de Vigny, *Les Destinées* : L'Esprit pur, strophe IV.
(2) M. Paléologue, *Alfred de Vigny;* Paris, Hachette, 1891, in-18.
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*
(5) *Ibid.*, strophe V.
(6) J'ai compté mes aïeux selon l'ancienne loi.

(7) *État militaire de la France ;* Paris, Onfray, 1789, in-16 ; p. 20. — Je ne crois pas devoir détailler un lot de cornettes, de lieutenants et de capitaines : ces grades là ne jettent pas sur tous les leurs à perpétuité un lustre ineffaçable.

(8) Il le porte dès la deuxième édition des *Poèmes antiques et modernes;* Paris, Cassel, 1826 ; in-8° (la première [Paris, Pélicier, 1822, in-8°] avait paru sans nom d'auteur), et depuis le reproduisit abusivement sur toutes ses œuvres.

était une mauvaise plaisanterie. Quant à la particule précédant son nom, elle ne datait que de 1570 (1). Le 5 juillet 1574, le bénéficiaire de cette décision gracieuse, François de Vigny (naguère François Vigny), receveur de la ville de Paris, paie un quartier de rente appartenant à Renée d'Amboise, « veufve de feu messire Loys de Clermont, chevalier, seigneur dudit lieu » (2). Bien surprise aurait été la haute et puissante dame, si l'on était venu lui dire ce jour là que le septième descendant du fonctionnaire occupé à instrumenter pour elle revendiquerait, — et obtiendrait de l'ignorance universelle, — un rang parmi les plus vieilles familles nobles du royaume, à côté de son septième descendant à elle, du dix-neuvième descendant de Robin Ier, contemporain des premiers Capétiens, du parent de tant de morts fameux, de tant d'officiers-généraux, de tant de grands-croix de Saint-Louis et de chevaliers du Saint-Esprit.

Alfred de Vigny ajoutait, — cette fois avec un saint orgueil et sans jactance :

> J'ai fait illustre un nom qu'on m'a transmis sans gloire
> Qu'il soit ancien, qu'importe ? Il n'aura de mémoire
> Que du jour seulement que mon front l'a porté (3)
>
> . . . . . .
>
> C'est en vain que d'eux tous le sang me fait descendre :
> Si j'écris leur histoire, ils descendront de moi (4).

Puis, il se hâte d'expliquer l'apparente contradiction entre

(1) Tout ce qui précède, sauf indication contraire, d'après Jules Devaux, *La famille d'Alfred de Vigny* dans *Annales de la Société du Gâtinais*, année 1891.

(2) Quittance à lui remise par la supérieure des Filles Repenties « comme ayant droit et transport de haute et puissante dame Renée d'Amboise ». (Orig., Bibl. Nat., Cab. des Titres, Pièces Originales, vol. 784,)

(3) Poésie précitée, strophe I.

(4) *Ibid.*, st. II.

ce qu'il a dit de la grandeur où ils vécurent suivant lui, et de l'obscurité où s'est perdue leur mémoire :

> ..... Aucun, au sortir d'une rude campagne
> Ne sut se recueillir, quitter le destrier,
> Dételer pour un jour ses palefrois d'Espagne,
> Ni des coursiers de chasse enlever l'étrier
> Pour graver quelque page et dire en quelque livre
> Comme son temps vivait et comment il sut vivre,
> — Dès qu'ils n'agissaient plus, se hâtant d'oublier (1).

Il est de fait que, parmi les grandes familles militaires, on n'en trouve guère pour compter dans leur sein quelqu'un qui puisse s'écrier :

> J'ai mis sur le cimier doré des gentilshommes
> Une plume de fer qui n'est pas sans beauté (2).

Les Clermont sont précisément une de ces rares exceptions à la règle. Ils n'ont pas seulement de commun avec les aïeux fictifs du poète des *Destinées* la haute naissance et la bravoure, ni avec ses aïeux réels l'amour indéracinable du sol natal (3) : ils ont prouvé à toutes les époques qu'il n'y a point incompatibilité entr'elles et le culte des choses de l'esprit (4).

Bussy lui-même, « le grand maître des braveries de la cour » (5), daigna parfois se servir d'une autre plume que son épée, d'une autre encre que son sang, nonobstant une de

(1) Poésie précitée, st. VI.
(2) *Ibid.*, st. I.
(3) *Ibid.* — Cf. Devaux, *loc. cit.*
(4) Il y a une autre raison à ce parallèle entre les Vigny et les Clermont, raison d'ordre purement généalogique, qui mérite d'être rappelée : ils étaient un peu parents. Le trisaïeul paternel du poète, François II de Vigny, avait pour mère une Lallemant ; il en était de même de Louis II de Clermont, marquis de Reynel, arrière-petit-neveu de Renée d'Amboise.
(5) Aubigné, *loc. cit. infrà.*

ses épitaphes maladroitement louangeuse (1). Agrippa d'Aubigné le surprit un jour « corrigeant quelques vers grecs qu'il avoit faits » ; il a avoué depuis (2) que ce spectacle inattendu le ramena vers la vocation littéraire qu'il était près d'abandonner et à laquelle nous devons *Les Tragiques* et l'*Histoire universelle*. Mais Bussy ne se contentait pas à si peu de frais. Les stances qu'il a composées dans notre langue pour sa docte et belle maîtresse, la reine Margot, peuvent être mises au nombre des plus gracieuses poésies que nous ait léguées le XVIe siècle (3). Lorsqu'il voudra faire exprimer à doña Sol l'amour qu'elle ressent pour Hernani, Victor Hugo, sans s'en douter, reproduira presque textuellement (4) cette strophe (5) :

(1) Dans Brantôme, édit. Lalanne ; Paris, Renouard, 1864-82, 11 vol. in-8° ; t. VI, p. 192.

(2) Lettre, sans date ni indication de destinataire, impr. dans A d'Aubigné, *Œuvres complètes*, édit. Réaume et Caussade ; Paris, Lemerre, 1873-93 ; 6 vol. in-8°, t. I, p. 328.

(3) Signalées et partiellement imprimées, d'après un ms. de la Bibliothèque Nationale de Paris, par P. Pâris et Monmerqué dans leur édition de Tallemant des Réaux (Paris, Techner, 1854-1860, 9 vol. in-8° ; t. VI p. 47-48), elles ont été publiées *in extenso* il y a quelques années par André Joubert ; Château-Gontier, H. Leclerc, 1883, in-8°. — Elles figuraient bien auparavant dans un recueil de poésies de Brantôme et données au t. X (p. 448, 449) de son œuvre par M. L. Lalanne. Elles y occupent le n° LXXIII. Le savant éditeur les a fait suivre de cette note qui prouve une fois de plus sa sagacité : « Ecrite d'une main qui n'est ni celle de Brantôme ni celle de Mataud [*son secrétaire*], avec une orthographe différente. Elle n'est peut-être pas de Brantôme ». — Le texte conservé par Brantôme, — cousin de Bussy, comme on sait, — ne comprend que sept strophes au lieu de treize qne contient celui du ms. de la Bibl. Nat. ; les deux strophes finales de l'un sont entièrement différentes des deux strophes finales de l'autre.

(4) Ce que j'avance a tellement l'air d'une énormité qu'il me faut rappeler le fragment en question, bien qu'il soit certainement dans la mémoire du lecteur :

..... Quand le bruit de vos pas
S'efface, alors je crois que mon cœur ne bat pas.
Je ne vis plus. Je suis absente de moi-même.
Mais sitôt que ce pas que j'attends — et que j'aime —
Vient frapper mon oreille, alors il me souvient
Que je vis, et je sens mon âme qui revient.
(*Hernani*, acte I, scène II)

(5) Les *Stances* à Marguerite de Valois ne sont pas les seuls méfaits

Mes yeux ne sont point yeux si ce n'est pour vous voir,
Mon cœur n'est point mon cœur si n'est pour recevoir
Les traits de vos beautés que j'adore et que j'aime.
Je n'ai point de désirs que pour vous désirer ;
Je n'ai point de soupirs que pour vous soupirer ;
Bref, je ne suis point moi si ce n'est pour vous même.

Plus pratique, son arrière-petit-cousin, François-de-Paule, marquis de Montglas, rédigea au siècle suivant des souvenirs sur l'histoire de son temps (1), — « très bons *Mémoires* », d'après un digne appréciateur et un juge sévère : le duc de Saint-Simon (2). Ceux de Charles-Georges, marquis de Clermont-Gallerande (3), leur font pendant : ils peignent l'agonie de la royauté avec la même sincérité clairvoyante que le précédent avait mise à la représenter au faîte de sa puissance.

L'art pur reprend ses droits avec Thérèse de Clermont, comtesse de Stainville, femme de l'ambassadeur de France près le Saint-Siège. L'abbé Barthélemy mandait, le 8 décembre 1776, à son ami le comte de Caylus, le confident de ses recherches archéologiques dans la Ville Eternelle : « Avec beaucoup d'esprit et toutes les qualités qui peuvent « rendre une femme aimable, elle a le sentiment du beau et « la justesse de goût la plus décidée que je connaisse (4) ».

Dans le groupe des *cérébraux* de la famille, Louis-Gaspard-Joseph est une physionomie particulièrement attachante. J'ai dit ses débuts dans la vie. Eloigné du Maine par ses

poétiques du brave Bussy : on trouvera dans le *Recueil d'épitaphes* de D. L. P. (*De La Place*) ; Bruxelles, 1782, 3 vol. in-12 ; t. III, p. 28, 25, les vers (de qualité bien inférieure), qu'il fit pour Mme de Montsoreau.

(1) 1re éd., Amsterdam, 1727, 4 vol. in-12.

(2) *Mémoires*, éd. Chéruel et Régnier ; Paris, Hachette, 1881-86, 21 vol. in-18 ; t. XII, p. 14.

(3) Cités déjà dans la seconde partie de cette étude.

(4) Abbé Barthélemy, *Voyage en Italie, imprimé sur ses lettres originales au comte de Caylus* ; Paris, Buisson, an X (1802), in-8° ; p. 196.

nouvelles fonctions, chaque fois qu'il obtenait un congé, il le venait passer à la Piltière, ou plutôt au château de Gallerande, appartenant à son cousin Charles-Georges, dont il compulsait sans relâche le chartrier (1). Sa qualité de proche parent et un peu déjà d'héritier présomptif lui valait mille facilités pour analyser sur place des matériaux historiques auxquels les événements allaient donner une immense valeur (2).

Retiré du service en 1788 (3), il passa, sans être inquiété, tantôt dans son manoir, tantôt au Mans, toute la période révolutionnaire. Un jour en 1792, il vit des hauteurs de la Piltière « les factieux de La Flèche » se diriger vers Gallerande en épaisses colonnes ; il sut bientôt qu'ils avaient en chemin brisé la girouette du clocher de Mareil, coupable de figurer par ses découpures à jour les trois chevrons du blason de Clermont, et que les archives au milieu desquelles il avait passé de si douces heures n'étaient plus qu'un monceau de cendres (4).

(1) A la fin de l'*Hist. généal.*, p. 361-373) est transcrite la généalogie en vers des anciens seigneurs de Loudon, avec figures, dont j'ai parlé ailleurs, avec cette mention : « Copié sur l'original le 10 décembre 1787 ». — Dans le *Suppl.*, t. I, p. 130-133, il est parlé de ses séjours dans le Maine en 1778, 1779, 1783, 1786.

(2) V. ci-après à propos de la rédaction du *Suppl. à l'hist. généal.* — Avant 1783, il prend le dessin de l'écusson et du cousin armorié de Louis II, seigneur de Clermont, chevalier du croissant dans la cathédrale d'Angers (*Hist. genéal.*, p. 35 et 127).

(3) Il figure encore dans l'édition de cette date de l'*État militaire de la France* et ne figure pas dans la suivante. — Il est porté dans l'*État..... pour 1788* comme capitaine ; cependant dans tous ses manuscrits il prend la qualité d' « ancien chef d'escadron du régiment de cavalerie d'Orléans ».

Il devint en 1815 chef de la première légion de la garde nationale de la Sarthe.

(4) Comparer les renseignements donnés par lui sur ces deux actes de vandalisme dans *Hist. généal.*, avant propos non paginé, et dans *Suppl. à l'hist. généal.*, t. II, p. 2. — Cette date de 1792, prouve que la loi du 17 juillet 1793, ordonnant, en son article 6, le dépôt au greffe de chaque municipalité « des titres constitutifs ou récognitifs de droits supprimés » et leur destruction par le feu dans les trois mois, ne fit que régulariser une mesure déjà prise en fait longtemps avant.

En apprenant les exploits des patriotes du cru, il dut pleurer des larmes amères. Seuls les vrais chercheurs apprécient le charme de tenir dans leurs mains ces reliques des anciens âges. Combien plus quant elles sont le témoignage d'outre-tombe de l'existence des ancêtres! Leur destruction fait éprouver quelque chose de l'angoisse indicible qui nous serre le cœur quand nous disons adieu pour jamais aux êtres dont la présence amie à nos côtés semblait nous promettre un appui éternel.

A des douleurs de ce genre il n'est qu'un remède : en tromper l'amertume par l'évocation incessante des moments heureux vécus en contact avec ce qui n'est plus. Louis-Gaspard-Joseph avait mieux que cette demi-consolation. Si les originaux des titres de sa famille étaient anéantis, il avait de pleins cartons d'analyses, d'extraits, de transcriptions intégrales. A vivre dans leur constante intimité, l'idée lui vint d'élever un monument définitif aux morts sacrés dont les profanateurs avaient prétendu abolir la mémoire. Ce travail avait d'autant plus sa raison d'être qu'aucun héraldiste à sa connaissance n'avait remonté en deçà de Louis II, c'est-à-dire du milieu du XVe siècle, et que les généalogies manuscrites, rédigées au XVIIIe siècle, qu'il avait entre les mains et qui, elles prenaient les Clermont à l'origine (1), étaient extrêmement brèves et incomplètes. Au bout de quelques mois, son projet était en bonne voie d'exécution. Et les jours suivirent les jours, et les saisons succédèrent aux saisons. Muré dans sa tâche pieuse, il assista, distrait, aux formidables commotions qui déracinèrent un trône, décimèrent l'aristocratie, remplacèrent tour à tour la tyrannie démagogique par l'anarchie parlementaire et l'anarchie parlementaire par le despotisme d'un soldat de fortune : il préparait toujours, imperturbable, son *Histoire généalo-*

(1) Comme celle de d'Hozier, dont il a été question au début de cette étude, mais à son insu ; il ne la cite pas dans l'avant-propos précité de l'*Histoire généalogique*.

gique de la Maison de Clermont-Gallerande. Enfin, au printemps de 1805, il put songer à la remise au net, il eut l'exquise jouissance d'écrire en tête du gros registre in-folio à ce destiné la dédicace que voici (1) :

A MON FILS
THÉODORE-LOUIS-APOLLINAIRE-ERNEST

Mon cher Théodore, je te dédie l'ouvrage que je viens de faire. Il contient l'histoire de tes ancêtres, qui est celle d'une des plus anciennes Maisons de la France, Maison illustrée par elle-même, par ses alliances et par ses charges. Elle l'eût été bien davantage si elle n'eût pas suivi les erreurs de Calvin qui la mit pendant près d'un siècle et demi hors de rang pour prétendre aux honneurs accordés seulement à ceux qui suivaient la religion du prince.

Destiné à relever cette illustre Maison avec peu de moyens du côté de la fortune, cherche à t'en rendre digne par les sentiments d'honneur, de délicatesse et de probité ; cherche à t'en rendre digne en faisant revivre les vertus de tes aïeux.

La Révolution a abattu tes droits, tes prétentions : fais les revivre en t'assurant l'estime et l'amitié de tes concitoyens. Sois franc et loyal, comme ces anciens chevaliers dont je te cite les exemples, et bannis à jamais le mensonge : il est l'apanage de la crainte et de la faiblesse ; la force et le courage ne le connaissent point.

La hauteur sied mal à tout le monde. Elle aliène de vous l'amitié et vous rend ridicule. L'honnêteté et la politesse envers tout le monde te concilieront, au contraire, l'estime de tes égaux et le respect de tes inférieurs.

La mauvaise plaisanterie nous fait des ennemis.

La débauche perd la santé, qui est le bien le plus précieux de l'humanité et occasionne des remords.

La crapule déshonore.

La passion du jeu finit par ruiner et causer une malheureuse existence.

Trop de confiance en toi te rendrait fat, et trop de défiance

(1) *Histoire généalogique*, p. v-viii.

de toi-même te ferait passer pour un sot ; et les sots sont toujours méprisés, en quelqu'état que la fortune les mette.

L'homme, loin d'être parfait, a bien des défauts et des vices, lesquels, faisant taire notre raison, prennent le dessus et nous conduisent de précipices en précipices. Si ta raison trop faible n'ose se faire entendre, appelle à ton secours l'honneur : il te prescrira tes devoirs et t'arrachera au crime. Si tu veux vivre heureux, que ta conscience, qui ne te trompera jamais, (car on peut tromper les hommes, mais on ne peut se tromper soi-même), suive toujours la carrière de l'honneur : tes actions ne seront jamais ni viles, ni basses.

Il est bien difficile de se concilier l'amitié de tout le monde; mais une bonne conduite, force à l'estime.

Tu ne saurais jamais percer dans le monde, si tu n'es pas un homme d'honneur. Outre cela, il faut avoir du mérite et des talens. Ces derniers ne s'acquièrent que par le travail. Le mérite consiste à penser sagement, à bien parler et surtout à bien agir.

Il faut être brave, mais être brave ne dit point qu'on doit être insolent, querelleur. La véritable bravoure consiste à n'offenser personne et à ne souffrir aucune offense grave. Les fanfarons sont rarement braves, et les braves ne sont jamais fanfarons (1).

Dieu, dans son Évangile, nous commande le pardon des injures, et de tendre même l'autre joue, quand un imprudent nous donne un soufflet. Cette morale convient à un Homme-Dieu ; mais je ne te conseille pas, en homme du monde, de suivre ce précepte : il t'attirerait le mépris et les sarcasmes de tous tes contemporains. Tout en adorant Dieu, créateur de toutes choses, l'homme est né pour la société. et de ne pas s'attirer son mépris. Songe donc, mon cher Théodore, à ne jamais déshonorer le nom que tu portes.

J'ai mérité l'amitié de mes bienfaiteurs. J'ai servi honorablement mon Roi et la patrie. J'en ait été récompensé avec usure, et par ces moyens j'ai été assez heureux pour laisser à mes enfants un beau nom et une existence honorable dans le monde.

(1) L'exemple de Bussy d'Amboise prouve que cette règle, fort juste en elle-même, souffre des exceptions.

Les conseils que je te donne, mon cher Théodore, te rendront, si tu les suis, un honnête homme dans le monde. Mais il faut aussi être un honnête homme selon Dieu. Tu ne dois jamais oublier qu'il est le créateur de toutes choses et ton créateur : tâche de ne jamais lui déplaire par tes actions, rend lui l'hommage que tu lui dois, invoque le dans tes calamités ; il est bon, il viendra comme un bon père à ton secours ; mérite par ton amour pour lui qu'il te protège et qu'il te comble, ainsi que ton frère et tes sœurs de ses saintes bénédictions.

On dirait des paroles testamentaires, et peut-être l'étaient-elles en effet dans la pensée de l'auteur, âgé déjà de 61 ans, quand il les confia au papier. Mélange d'altière familiarité et de gravité souriante, à son insu, elles le mettaient par le cœur au niveau des plus illustres de ceux dont il rappelait les mâles vertus. Il devait pourtant leur survivre vingt-neuf ans pleins. Ce bonheur lui était réservé de voir exaucés les souhaits qu'il formait pour que son nom fût dignement porté après lui.

A la fin de 1806, l'*Histoire généalogique* était recopiée. Elle contenait 427 pages, illustrées de 730 écussons coloriés, figurant les armes des Clermont des diverses branches et de leurs alliances. L'auteur ne posa toutefois la plume que pour la reprendre presqu'aussitôt. Il s'aperçut d'erreurs infimes, d'omissions vénielles, qu'il se fit un scrupule de corriger (1). Bientôt ce ne fut pas assez pour lui de réparer les défectuosités de l'œuvre primitive, ni même d'y ajouter le passé des familles qui s'étaient unies à sa famille et l'historique des

(1) Aussi ce beau travail m'a-t-il servi de base lorsque j'ai entrepris la rédaction de la *Généalogie de la Maison de Clermont-Gallerande*. L'examen des pièces manuscrites conservées à la Bibliothèque Nationale et la conférence permanente avec l'*Histoire généalogique* soit de la généalogie de d'Hozier, que Louis-Gaspard-Joseph a ignorée, soit des généalogies anonymes inédites, connues de lui, mais insuffisamment utilisées, m'a permis d'introduire quelques améliorations à son texte, d'ailleurs respecté, je le répète, dans ses grandes lignes.

terres qui lui avaient appartenu : il entreprit de dépouiller les chroniques, comme il avait dépouillé les pièces d'archives, et d'y relever *in extenso* ce qui concernait les siens (1). La série ouverte en 1807 sous le titre de *Supplément à l'Histoire de la Maison de Clermont-Gallerande* se grossit d'année en année. Entre temps il trouvait encore le loisir d'étudier la plume à la main l'*État militaire de la France antérieur à 1789*, en souvenir de son ancienne profession ; appelé à la présidence de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Sarthe (2), il reconnaît cet honneur en écrivant des volumes entiers de *Recherches sur le Maine* (3).

Ce serait, du reste, faire grand tort à sa mémoire de le considérer comme un simple compilateur. Il interrompt par intervalles ses dépouillements tantôt pour consigner soit le récit d'une prestation de droits seigneuriaux, à laquelle il assista jadis (4), soit la description d'épaves du vieux temps, qui ont sombré dans le grand naufrage de la Terreur ou qu'il a pu sauver (5), tantôt pour reproduire un spirituel vaudeville qu'il vient de composer, tantôt pour glisser entre un fragment de Boyvin du Villars et un passage du président

(1) Je n'ai eu que la peine de vérifier l'exactitude des références de l'*Histoire généalogique* (p. 186-187, 259-261) et du *Supplément* (t. I, p. 239-246, 252, 317-319), pour mes précédents emprunts à Cerutti (*Parallèle de Mmes les duchesses de Brancas et de Brissac*), au marquis de la Rivière *(Abrégé de la vie du chevalier Reynel)*, à Barthélemy *(Voyage en Italie)* et à l'*Histoire* de Velly continuée par Villaret, ce qui permet d'apprécier l'étendue de ses recherches ; il va sans dire que toutes les chroniques éditées de son temps ont été mises à contribution dans cette vaste encyclopédie sur les Clermont.

(2) Il était également membre de l'Académie Celtique.

(3) *Histoire généalogique, Supplément à l'histoire généalogique, État militaire* et *Recherches sur le Maine* ne comprennent pas moins de cinquante-cinq volumes in-f°, conservés au château de la Piltière.

(4) *Suppl. à l'hist. généal.*, t. I, p. 130-133.

(5) *Hist. généal.*, p. IV, 35, 127, 187 et 188 ; *Suppl.*, t. I, p. 93-95, et 275 ; *Ibid.*, t. II, p. 2, 252 et 253.

de Thou quelque joyeux souvenir de jeunesse (1) ou cette jolie poésie (2) :

BOUQUET

POUR LA FÊTE D'ALEXANDRINE
CÉLÉBRÉE AU MANS LE JEUDI 25 FÉVRIER 1813.

Le jour, ma fille, où l'on te fête
Pour ton tendre père est toujours
Un jour de joie et de conquête
Et le plus heureux de ses jours.
En échange d'une couronne
Il reçoit tes baisers touchants
Et par toi goûte en son automne
Les fruits les plus doux printemps.

∴

Ah ! si les vœux d'un cœur sincère
Du Ciel obtenaient la faveur,
Depuis longtemps ton tendre père
T'eût obtenu le vrai bonheur.
Nul hiver ne serait sans roses,
Nul jour heureux sans lendemain ;
Tu posséderais toutes choses,
Et ton bonheur ferait le mien.

∴

Comment, en t'offrant cette rose,
Dérober à ton souvenir
Que le jour qui la voit éclose
Dans son cœur la verra mourir ?
O toi, qui me charmes comme elle
Jouis d'un destin plus constant,
Et joins au sort de l'immortelle,
Des roses l'éclat attrayant (3).

(1) *Suppl.*, t. I, feuillet liminaire et p. 130.
(2) *Suppl. à l'hist. généal.*, t. II, p. 5-7 (avec musique).
(3) Ces vœux touchants ne furent pas exaucés : Mlle de Clermont mourut en 1818.

Intelligence très cultivée, esprit fin, cœur tendre, tel nous apparaît en définitve Louis-Gaspard-Joseph de Clermont. Il est permis de lui appliquer le mot touchant par lequel il termine l'article de son père dans l'*Histoire généalogique* : « Il était de ces hommes que l'humanité s'applaudit d'avoir vu naître et qu'elle regrette, quand, par une mort toujours trop prématurée, elle s'en trouve privée. »

Bien que l'aîné de ses fils, ait écrit ses souvenirs de campagne (1), bien que le puîné, Adolphe (2), ait formé une précieuse collection d'antiquités, son véritable successeur intellectuel fut son petit-fils, le marquis Adhémar, le chef actuel de la Maison de Clermont-Gallerande. Il paya d'abord sa dette à l'érudition pure par plusieurs articles de numismatique fort appréciés des connaisseurs (3). Mais bientôt son inclination le porta vers d'autres destinées : il quitta la science pour l'art, et l'art ne lui fut pas moins hospitalier que la science ; il compte aujourd'hui parmi les peintres les plus connus et les plus estimés de l'école contemporaine. Dans ces travaux, où l'influence de caste ne paraîtrait pas devoir s'exercer, l'émule et le continuateur de Géricault, de Carle Vernet, d'Alfred de Dreux est resté Clermont jusqu'au bout des ongles : chevaux et chiens, la passion de ses aïeux, sont les « personnages » habituels de ses tableaux (4) ; en 1882, il fixe la physionomie du représentant de l'auguste famille pour laquelle quinze des siens ont péri (5) ; en 1888,

(1) Encore inédits, mais je crois savoir qu'ils ne tarderont pas à cesser de l'être.

(2) Mort le 20 novembre 1863, sans avoir été marié.

(3) Réunis sous le titre de *Précis historique sur les monnaies françaises ;* La Flèche, 1866, in-8°.

(4) Je n'en citerai qu'un, *Le bat l'eau*, vers lequel ma pensée se porte plus volontiers, parce que sa présence au salon de 1884 m'apprit que Bussy d'Amboise, dont je m'occupais déjà à ce moment, avait encore des parents existant de nos jours, et qu'il se trouve être ainsi l'origine de relations auxquelles j'attache un grand prix.

(5) *Mgr le comte de Paris aux grandes manœuvres ;* ce portrait équestre appartient au prince et l'a suivi en exil.

chargé d'exécuter pour la salle d'honneur du 13e dragons un sujet tiré de son histoire, il a choisi l'instant de la bataille de Rancoux, où le lieutenant-général Pierre-Gaspard de Clermont, commandant l'aile gauche de l'armée française, lance sur Varroux, clef de la position, les huit régiments de cavalerie dont il dispose (1) ; dans le nombre sont les dragons d'Egmont, ancêtres du 13e.

Dans cette dernière toile M. de Clermont-Gallerande rendait à la vocation militaire de toute son ascendance un hommage détourné qui n'a pas été perdu. Il est le premier de sa race à n'avoir porté l'épée que par occasion, — la sinistre occasion de l'année terrible (2). Mais la tradition n'aura subi en sa personne qu'une interruption insensible : son fils, l'héritier de ses titres, appartient en qualité de lieutenant de chasseurs, à cette brillante cavalerie que son trisaïeul conduisait à la charge le 11 octobre 1746.

En constatant cette indomptable persistance à suivre le chemin de l'honneur, malgré tous les déboires, malgré tous les deuils, à n'admettre que des délassements esthétiques au labeur sanglant des champs de bataille, on ne peut se défendre d'une admiration profonde ; on pense involontairement à la Parole inspirée promettant la couronne des élus à ceux qui vécurent et moururent dans la Fidélité (3).

LÉON MARLET.

(1) Voyez Baron d'Espagnac, *Histoire du maréchal de Saxe ;* Paris, 1775, 2 vol. in-4° ; t. II, p. 253-258.

(2) En qualité de commandant des mobilisés de la Sarthe, puis d'officier d'État-major de l'armée de la Loire.

(3) Apocalypse, II, 10.

DE LA RECHERCHE

DES

VOIES ANCIENNES

D'APRÈS L'EXAMEN DES DÉLIMITATIONS PAROISSIALES

La plupart des institutions qui ont régi une contrée et qui ont été la vie d'un peuple, n'ont, après une série de siècles un peu longue, laissé que des traces méconnaissables dans les mœurs ou sur le sol. Par exception, l'organisation des paroisses, au moins en ce qui concerne leur délimitation territoriale, s'est conservée ce qu'elle était à l'origine. La Révolution qui avait la prétention de tout renouveler, qui ne reconnaissait pas d'obstacle et qui ne reculait pas devant l'absurde, a rencontré là une impossibilité matérielle et morale dont elle ne semble pas avoir songé à s'affranchir. Elle a supprimé quelques paroisses, mais ces modifications imperceptibles ne changent rien à la configuration de la carte diocésaine des plus hautes époques.

A quelle date faut-il donc faire remonter la création des paroisses? Au point de vue de la question présente je n'ai pas besoin de pousser cette étude jusqu'à une précision rigoureuse, je me borne à constater un fait indéniable, c'est que toutes les paroisses, à parler moralement, étaient érigées avant le XIe siècle, et que dès cette époque elles avaient les limites qu'elles ont conservées jusqu'à nos jours.

S'il se fut agi de notre temps de tracer les limites des juridictions paroissiales ou communales, il est à croire que les jalons et la géométrie y auraient eu une large part. On eut fait peut-être ce qui s'est pratiqué quand, à la demande de sociétés industrielles, on a voulu dans les concessions de cantons pour l'exploitation des mines de houilles assigner à chacune son territoire, traçant des lignes droites d'un point à un autre, sans s'inquiéter beaucoup des autres moyens de délimitation.

Il n'en fut pas ainsi dans le groupement des populations chrétiennes des époques dont nous parlons. Quand on voulut assigner à chaque centre son champ d'action, on se servit plus simplement des deux genres de lignes, tracées d'avance, qui formaient en s'unissant un réseau presque complet, divisant le territoire en une série de compartiments répartis avec irrégularité et certaines anomalies même dans le détail, mais normales pourtant et régulières dans l'ensemble.

Ces deux tracés, qu'on peut appeler naturels, étaient indiqués par les cours d'eau et par les chemins.

En effet il suffit d'un examen superficiel de la carte diocésaine pour reconnaître que les rivières et les ruisseaux, dont chez nous les ramifications sont distribuées de façon à se répandre dans les moindres divisions du territoire, forment plus de la moitié des limites paroissiales. Si l'on se sert ensuite d'une bonne carte pour voir la part des chemins dans le complément des mailles du réseau, on ne leur accordera pas moins d'un quart de l'ensemble. Il ne reste donc pas plus d'un quart de lignes arbitraires pour que tous les raccords soient faits et que la délimitation des paroisses soit complète.

Que tel ait été le procédé en usage, que les chemins et les cours d'eau aient été les deux éléments dont on s'est servi pour fixer les limites des paroisses voisines, nous en avons un exemple remarquable qui vient confirmer surabondam-

ment ce que nous apprend l'inspection du territoire. En l'année 1099, le couvent de la Roë était construit, Godefroy de Mayenne, évêque d'Angers, y vint pour consacrer l'église, et il s'y fit une assemblée aussi magnifique que nombreuse du clergé, de la noblesse de toute la contrée et d'un peuple immense attiré par la curiosité et par l'espoir de profiter des indulgences que l'évêque accorde dans ces cérémonies.

Or, avant que l'on procédât à la bénédiction du cimetière, le prélat demanda au seigneur de Craon s'il n'y avait pas autour du monastère des habitants qui consentissent librement à devenir les paroissiens de la nouvelle église. Bernard l'Allobroge, après avoir pris conseil de ses fils et de divers personnages, assigna camme territoire de la paroisse à créer celui qui était habité dans sa forêt *entre la voie* (1) *appelée Grolet et le cours de l'Usure*. Toute l'assemblée applaudit unanimement à cette décision qui fut sanctionnée officiellement par l'évêque. Et ainsi fut constituée la paroisse de la Roë autour d'une abbaye bientôt célèbre.

Sans doute cet exemple est d'une date postérieure à la création de la presque totalité des communautés chrétiennes qui sous le nom de paroisses groupèrent, civilement comme religieusement, les populations dans la suite des siècles. Nous sommes là en présence d'une distraction de territoire sur des paroisses déjà subsistantes ; mais quelques cent ans plutôt les choses se passèrent à peu près de la même façon par le concours et l'accord des deux pouvoirs.

De ce fait que les chemins entrent pour une part notable dans l'ensemble des lignes de séparation entre les paroisses limitrophes, l'archéologie peut déduire plusieurs conséquences dont je ne veux signaler qu'une seule, la plus évidente : c'est que les chemins qui font cette fonction sur un

(1) Ménage, dans son *Histoire de Sablé*, publie cette charte et écrit : Infra *Cellam* que dicitur Groletum, au lieu de : Infra Callem. Son texte du reste est absolument fautif.

parcours appréciable sont antérieurs à l'érection des paroisses qu'ils bornent, c'est-à-dire antérieurs au XIe siècle. La coïncidence de leur tracé avec les limites paroissiales ne peut être le résultat d'une rencontre fortuite, cela est bien évident ; elle ne peut pas plus être attribuée à des remaniements postérieurs, car on en trouverait trace dans les documents ; or, je crois avoir vu à peu près tous ceux où mention d'un tel fait aurait chance de se rencontrer, et je n'ai vu qu'un seul cas de rectification de limites entre deux paroisses, il est du XIIe siècle (1180). Le voici : La paroisse d'Entrammes relevait de l'abbaye d'Evron, par son prieuré de Notre-Dame d'Entrammes, celle de Bonchamp dépendait des religieuses du Ronceray, par leur prieuré d'Avénières. Entre ces deux clochers distants de plus de trois lieues, les limites de juridiciions étaient indécises. L'évêque du Mans, Guillaume de Passavant, décida en présence des parties que la voie frayée — via trita — nommée la Voie de Misère — via Penurie — marquerait désormais la séparation des deux paroisses. C'est le seul règlement de cette nature qui me soit tombé sous les yeux. Je ne parle pas des discussions qui, à des époques beaucoup plus récentes, ont pu s'élever entre deux curés voisins pour leurs droits, comme décimateurs, sur quelques pièces de terre gagnées pour la culture par le défrichement de bois ou de landes, et situés sur la lisière de leurs territoires respectifs.

De ce seul fait bien constaté qu'un chemin sur un ou plusieurs points sert de limites à deux paroisses on peut conclure qu'il mettait en communication deux centres de population plus anciens comme importance que les localités secondaires. Et pour ce qui concerne le chemin lui-même on doit dire que, dès lors qu'il porte cette marque distinctive d'être un *chemin limite*, il peut être placé dans une catégorie spéciale et ne saurait être confondu avec les voies plus importantes postérieurement mais qui ne possèdent pas le même caractère.

Ceci posé, quelle méthode employer pour rechercher dans l'ensemble d'un pays, d'une province, les chemins ainsi signalés comme présentant un intérêt archéologique ?

Evidemment le moyen le plus sûr sera de parcourir tout le territoire et de constater sur place les chemins remplissant les conditions qui viennent d'être indiquées. Mais ce procédé, qui sera très bon et nécessaire dans le détail pour vérifier l'exactitude de données plus générales, ne saurait dispenser de recherches préliminaires moins rigoureuses, mais plus pratiques. On trouvera pour ces dernières des éléments précieux et suffisants dans une étude attentive et minutieuse des cartes du Dépôt de la Guerre et du Ministère de l'Intérieur, qui ont le mérite d'une exactitude presque irréprochable et qui, pour n'être pas faites dans un but archéologique, n'en sont pas moins du plus grand secours même dans cet ordre d'investigations. Elles contiennent le tracé de toutes les limites de juridictions, même les moindres, même celles des paroisses ; et aussi celui des chemins aujourd'hui déchus d'importance et souvent presque méconnaissables.

Leur parcours difficile à suivre même sur le terrain se reconnaît et se renoue bien plus facilement, sur une carte où l'on en peut retrouver de distance en distance les tronçons séparés.

Cette méthode qui semble empyrique est pourtant très rationelle et on peut la compléter par l'inspection des plans cadastraux ou du moins de leurs tableaux d'assemblage qui retracent la plupart du temps un état territorial antérieur à la multiplication des nouvelles routes, et qui laissent mieux voir encore les chemins plus anciennement frayés. Malheureusement il est plus difficile de consulter, au moins dans leur ensemble, ces documents qui seraient si utiles et qui déjà ont le mérite de représenter une situation profondément modifiée.

Les chemins ainsi retrouvés ne seront ni de même origine,

ni de même époque : c'est ce que je n'examine pas. Je me borne à affirmer que celui qui voudra bien explorer ainsi, le crayon à la main, la carte d'une région, y reconnaîtra sûrement les traces d'un ensemble de voies, formant un réseau compliqué, et dont il sera facile de déterminer la direction et l'importance relative.

A la suite de cet exposé sommaire d'un système dont l'application et l'expérience peut se faire partout, il resterait pour l'étayer des preuves palpables à rechercher en notre pays si les autres sources d'information concordent avec les données qui en découlent.

Pour cela, en trois chapitres, on pourrait *Premièrement* étudier sur une carte de la Mayenne, par exemple, le nombre et l'importance des *chemins-limites;* or le travail le plus superficiel permettra d'y reconnaître un ensemble de lignes ayant le caractère indiqué, qui aboutissent à Jublains, la capitale incontestée des Diablintes, et en particulier on distinguera celle qu'on peut suivre de Jublains à la frontière est du département séparant, non-seulement quelques paroisses, mais les deux anciens doyennés d'Evron et de Mayenne et ayant la direction nettement accusée de Jublains à Chartres. Autour de Montsûrs, plusieurs voies sont également reconnaissables au même signe, entre autres celle qui conduit à Entrammes. La voie du Mans à Rennes a son tracé fortement accusé sur un espace de plusieurs lieues, divisant les territoires respectifs de Bazougers, Arquenay, la Bazouge-de-Chemeré ; et ce qui indique encore sa haute antiquité, c'est qu'elle passe si près de Laval en l'évitant : preuve qu'elle existait déjà avant que la capitale actuelle du Bas-Maine ait une importance réelle. Craon, Château-Gontier, Saulges, Laval, Mayenne, se révèlent également, grâce au même mode d'investigation, comme des centres où convergent de nombreux chemins-limites.

Un relevé très minutieux m'a permis de reconnaître sur la carte de la Mayenne plus de cent cinquante tronçons de

voies souvent interrompues par l'abandon ou par les envahissements de la culture, mais qu'on peut suivre la plupart du temps dans leur direction générale.

Il faudrait, *secondement*, confronter les indices fournis par cette méthode avec les résultats acquis par les recherches et les fouilles faites sur le terrain même. Et sans faire ici ce travail, ce que j'ai dit de la multiplicité des tracés reconnus sur la carte et aboutissaant aux centres les plus anciens montre que l'on constaterait une concordance sinon complète du moins fréquente entre les renseignements fournis de part et d'autre.

Troisièmement enfin, les textes des chartes et des documents du Moyen-Age faisant souvent mention des *Grands Chemins* et cette qualification ayant, comme ont pu s'en convaincre tous ceux qui sont familiers avec ce genre de documents, une signification spéciale bien déterminée pour désigner non des chemins de bourg à bourg, mais d'une ville à l'autre ; il serait nécessaire aussi, pour une étude complète de la question, d'examiner quels points de contact pourraient avoir les Grands-Chemins avec ceux que les cartes nous montreront servir à des délimitations paroissiales. Ce dernier travail de comparaison je l'ai fait pour un grand nombre de cas et, presque toujours, j'ai retrouvé sur les plans et cartes les chemins indiqués par les textes anciens avec le caractère de chemins-limites.

Ne voulant donner aujourd'hui qu'un aperçu de la question indiquée dans ces pages, je borne là cette étude qui peut avoir une utilité générale au point de vue de l'archéologie et de l'histoire et dont l'idée première, je le reconnais avec plaisir m'a été suggérée par la lecture du *Dictionnaire de Maine-et-Loire* de M. Port. Je réserve pour une autre circonstance l'exposé détaillé des faits particuliers qui me semblent confirmer cette thèse.

A. ANGOT.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

DOM PAUL PIOLIN

ANCIEN PRIEUR DE L'ABBAYE DE SOLESMES

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE

VI

LE PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE. — DERNIERS TRAVAUX. — DERNIÈRES ANNÉES

C'est à Solesmes que notre aimable et bon religieux était bien dans son cadre. Le lieu, qui a son charme, et pardessus tout la vie monastique avaient saisi son âme. Les simples visiteurs, les hôtes de passage du célèbre monastère n'échappent point à cet attrait. Aucun ne l'a mieux senti, ne l'a plus éloquemment exprimé que Louis Veuillot. « Quel délice, de contempler cette belle vieille abbaye assise dans sa majesté douce au milieu de ce site charmant. Et elle est là depuis huit siècles ! Il y a huit siècles que les collines lui sourient et que la Sarthe coule à ses pieds, silencieuse et vivante !... Je me promène avec une incroyable allégresse de cœur dans les jardins enchevêtrés qui restent libres au

milieu des lois de la culture, qui donnent pêle-mêle des fruits que l'art n'a point croisés et des fleurs que l'on ne cueille jamais, les seuls fruits qui soient savoureux, les seules fleurs dont le parfum soit doux. *Luoghi Ameni!* Il y a des places tout à fait négligées où la terre ne produit que ce qu'elle veut, et c'est encore un charme..... Et ces tonnelles, ces voûtes de feuillages sous lesquelles j'aperçois des moines lisant, priant, travaillant! Il n'était point encore sérieusement question des socialistes quand j'ai vu Solesmes pour la première fois, et je ne me préoccupais point de la grosse « question du travailleur. » C'est cela encore qui est beau et instructif à voir, un homme qui travaille revêtu du saint habit monastique! Voilà la grande égalité dans la sainte hiérarchie. Et enfin cette église qui n'est jamais déserte, qui ne perd jamais l'odeur de l'encens, dans laquelle les hymnes, plus éloquentes que les eaux des jardins de Condé, ne se taisent ni le jour ni la nuit!

« J'étudie de nouveau la vie du moine. Il n'en est point au monde qui soit si bien organisée contre la langueur et contre l'ennui. Le moine a toujours à faire, mais sans hâte. Être toujours occupé et jamais pressé, c'est le paradis sur terre, ce me semble, et le paradis céleste doit être fait un peu de cette façon. Ajoutez la flamme du cœur. Le moine est toujours en présence de Dieu; il parle à Dieu et Dieu l'entend; il sert Dieu, il apprend à aimer Dieu. Que le moine sache seulement ne point mettre les pieds hors de sa règle, choisie librement après une étude si calme et si éclairée, il est dans l'ordre, il a la paix et la joie..... Je trouve ces hommes bien heureux (1). »

Heureux en effet Dom Piolin l'était dans sa chère cellule, au milieu de confrères qui le vénéraient. « J'aime Solesmes (2) », écrivait-il en 1845 et a-t-il répété souvent depuis. Il aimait

(1) *Historiettes et fantaisies*, p. 403.
(2) Lettre à Dom Guéranger, 4 décembre 1845.

Solesmes et il faisait aimer Solesmes. Personnellement il était pour beaucoup dans ce charme qu'on y éprouvait. Avec quelle aimable simplicité, il accueillait les étrangers, comme il était cordial en recevant ses amis, combien obligeant et intéressant lorsqu'il faisait visiter les richesses artistiques de l'église abbatiale, répandant dans de familières causeries tous les trésors de son érudition. Allait-on frapper à la porte de sa cellule, on le trouvait toujours au travail assis à son grand bureau, la plume à la main ; les livres l'entouraient presque de toutes parts, gros in-folio, faisant comme un rempart autour de lui. Mais il était bien facilement accessible derrière cette pacifique forteresse, et l'on était toujours reçu par un aimable et bon sourire. Il posait sa plume, interrompait le travail commencé et donnait libéralement son temps si précieux à tous ceux que l'amitié, la science, la courtoisie, ou un intérêt quelconque amenaient près de lui.

Sa physionomie si caractérisée où la finesse et la bonté, l'austérité et la bienveillance s'alliaient si heureusement se gravait dans la mémoire. On a très bien dit que son aspect rappelait « ces têtes de moines esquissées à grands coups d'ébauchoir aux voussures d'un portail de cathédrale portant sur les traits le calme du cœur et la constante application de la pensée (1). »

Un habile pinceau nous a conservé l'image de cette vraie figure de moine. Elle est reproduite en tête de ces pages. C'est en 1872 que fut fait le portrait du Père ; voici comment il en parle à M. des Touches : « .... Il y a ici un peintre (2) pour *me tirer en portrait ;* mais Louis Veuillot est ici aussi et comme ils sont intimes amis ils perdent beaucoup de temps à causer et mon *portraiteur* travaille peu (3). »

Cette vie paisible du cloître que le P. Piolin aimait tant

(1) Dom Cabrol, *Univers*, 15 novembre 1892.

(2) M. Lafon dont le nom est cher aux arts, à la religion et à la famille bénédictine.

(3) Lettre à M. Guays des Touches, 28 août 1872.

devait être brusquement interrompue ; un jour allait venir où le moine serait arraché par la force à sa cellule, à son monastère, à ses études et à ses livres !

Je n'ai pas à rappeler ici les décrets de 1880 contre les congrégations, suivis d'exécutions violentes, qui ont attristé non-seulement les amis des religieux, mais tous les sincères amis de la liberté. Les scènes douloureuses qui se passèrent à Solesmes, — plus douloureuses à Solesmes qu'ailleurs — ont été racontées par M. Cartier, témoin fidèle des faits. Son livre écrit avec talent et avec cœur, est une page d'histoire, qni restera, et qui fait honneur au chrétien, au penseur, à l'ami (1).

Parmi tous ceux qu'atteignait cruellement cette mesure d'expulsion qui ne s'explique point et qui demeurera sans justification possible, nul ne pouvait souffrir autant que Dom Piolin. Homme d'étude, homme de paix, il tenait avec raison pour redoutable tout brusque changement d'existence. Ses habitudes de vie, son pieux attachement aux observances monastiques, les nécessités de ses travaux, sa santé si délicate, et alors très ébranlée, tout rendait pour lui comme indispensable le calme et l'éloignement de tout trouble, de toute émotion violente.

C'est avec une poignante anxiété et non sans souffrir même physiquement, qu'il attendit l'accomplissement des menaces qui pendant plusieurs mois parurent à la veille d'être exécutées.

Il ne se faisait aucune illusion ; dès le premier jour il envigea dans tout ce qu'elles auraient de pénibles les conséquences du coup qui allait frapper les ordres religieux. Il voyait à l'avance la liberté violée, le monastère fermé, les frères dispersés, l'œuvre de restauration monastique compromise. Et, après avoir mesuré toute l'étendue du deuil de l'Eglise, faisaient un retour bien permis sur lui-même, il pensait à ses travaux interrompus, à ses longues veilles rendues inutiles, et écrivait alors : « Quand je considère les dix volu-

(1) *Les Moines de Solesmes*. Solesmes, 1882, in-8 avec planches.

mes du *Gallia Chuistiana* que j'ai tout prêts pour l'impression, et les quatre volumes de supplément dont deux sont terminés, et que je me demande si tout cela ne sera point perdu ? j'avoue que j'ai le cœur serré (1) »…. Ces angoisses l'épuisaient. Sa nature n'était pas faite pour les luttes extérieures; mais chez lui l'âme était plus vaillante que le corps, et le sentiment du devoir et de l'honneur dominait tout. Par un effort de volonté qui révélait toute sa force morale, il sut se montrer énergique et se tenir à la hauteur des circonstances. Il n'aurait pu supporter l'idée de se dérober au moment du danger.

Pendant l'été de 1880, l'état de sa santé l'avait obligé à se rendre, comme chaque année, aux eaux de Vichy. Sa grande préoccupation était de ne point se trouver éloigné de ses frères à l'heure fatale et désormais prochaine de la séparation, de la dispersion et de l'épreuve; cette pensée revient sans cesse dans sa correspondance : « Ici la terre me brûle les pieds, écrit-il de Vichy, j'aspire à rentrer à l'abbaye d'où je ne voudrais, pour rien être absent lorsqu'on viendra pour nous en chasser (2) ». Il s'y trouvait en effet, et quand on vint fracturer la porte de sa cellule, lui signifier d'avoir à sortir du monastère, son attitude fut admirablement digne et ferme. Ceux qui avaient l'honneur d'être à ses côtés à ce moment — j'y étais — en ont gardé un souvenir ineffaçable. Redressant sa haute taille il abaissa sur les exécuteurs de ces tristes œuvres un regard autant de pitié que d'indignation. C'était toute la majesté du droit en face de l'arbitraire et de la violence ! En quelques mots dits avec le calme le plus parfait et le plus noble, il protesta contre l'atteinte portée à sa liberté, et quelques instants après il était amené sur la place publique par deux gendarmes…. Le P. Piolin, le saint religieux, le savant vénérable, entre deux gendarmes !… Spectacle étrange et odieux, cause de con-

(1) Lettre de M. J. Denais, 3 juillet 1880.
(2) Au même 18 août 1880.

fusion pour ceux même qui présidaient à ces choses ! (1).

Les émotions et les fatigues de cette journée néfaste avaient épuisé les forces du digne religieux. Dès le soir il fut assez sérieusement indisposé et resta malade quelque temps. En brisant sa vie, l'expulsion avait ruiné pour jamais sa santé assez frêle, on le sait.

Il fallait quitter ses livres, renoncer à ses travaux, abandonner le fruit de recherches et de labeurs qui duraient depuis des années, vivre désormais séparé de confrères aimés, rompre avec les saintes et chères habitudes de la régularité monastique, et pour satisfaire autant que possible aux exigences de sa vie bénédictine, vaincre, au prix des grandes fatigues physiques, les difficultés résultant de la dispersion. Dans la mesure de ses forces, Dom Piolin demeura toujours le moine strictement observateur de la règle. Il resta aussi le travailleur infatigable qu'il avait toujours été. Et si l'observance monastique était difficile dans les conditions où se trouvaient les bénédictins de Solesmes chassés de chez eux et réfugiés dans un grand nombre d'asiles plus au moins éloignés de l'abbaye, le travail et l'étude ne l'étaient pas moins.

Cette difficulté était bien sentie par le cardinal Pitra, qui exprimait sa condoléance à son ancien confrère : « Je vous plains d'être séparé de vos livres et de cette incomparable bibliothèque que je n'ai guère fait qu'entrevoir à sa naissance. Je peux d'autant mieux compatir à votre épreuve que j'ai éprouvé ce même tourment depuis 1840. Je n'a jamais pu avoir six mois une bonne bibliothèque sous ma main. J'ai dû presqu'en changer toutes les vingt-quatre heures. Il ne manquait plus que d'être ici cloué six mois de l'année n'ayant pas même mes liasses et mes pauvres livres de S. Callixte. Je ne sais comment j'ai pu aboutir à quelque imprimé. On trouvera bien des fautes dans mes

(1) Cartier, *op. cit.* p. 157.

humbles livres, mais on ne se rendra jamais compte de mes difficultés et personne ne sera plus mécontent que moi de nos pauvres élucubrations » (1).

Du reste ce temps d'épreuve ne fut pas sans quelques compensations pour le P. Piolin. Il vit enfin en 1881 se réaliser un des plus grands désirs de sa vie : aller à Rome.

Dès 1844 il s'en était ouvert à son supérieur : « Si jamais la Providence permettait que j'y pusse aller, je n'en reviendrais pas sans une provision convenable pour un travail de quelques années » (2). La même pensée se représente peu après. « De tout temps j'ai cru qu'un voyage en Italie serait fort utile à mon instruction, et vous êtes bien plus capable que moi de comprendre que sans cela mes études ne peuvent guère s'achever » (3). Voir Rome était toujours resté son vœu le plus cher : « Il n'y a pas une chose au monde que je désire autant », avouait-il à un ami (4), et plus tard quels vivants souvenirs il gardait : « J'ai vivement regretté, écrivait-il, de ne pas vous voir à votre retour d'Italie. Quel bonheur pour moi de vous entendre parler de Rome et du Mont-Cassin ! Je ne sais pas s'il se passe un seul jour sans que je me rappelle spécialement tel fait, tel personnage, tel monument qui me remet au milieu de ces lieux inoubliables » (5).

La joie de l'excellent religieux fut donc bien grande et bien complète lorsqu'après les épreuves terribles qu'il venait de traverser, et qui devaient hélas ! se continuer jusqu'à sa mort, ses supérieurs l'envoyèrent à Rome. Ce voyage fut comme une éclaircie dans la nuit de ses dernières années.

Tout était pour lui rendre doux ces moments passés au centre de la catholicité. Il recevait du cardinal Pitra un accueil plein de prévenances. Le prince de l'Église le traitait en con-

(1) Lettre du cardinal Pitra 21 juin 1882.
(2) Lettre à Dom Guéranger 24 janvier 1844.
(3) Du même, 21 décembre 1845.
(4) Lettre à M. Guays des Touches, 25 juin 1858.
(5) Lettre à M. Robert Triger, 8 juin 1888.

frère ; il lui avait écrit : « Si vous faites votre voyage, je serai à Rome et vous n'aurez pas d'autre logis qu'à Saint-Callixte. S. Chiara serait en vacance à Albano et encore le séminaire est menacé d'être démoli pour restituer autour de la rotonde je ne sais quel théâtre d'Agrippa qui serait sous la Minerve, sous Sainte-Claire et d'autres églises. C'est un plan arrêté de refaire la Rome payenne aux frais des contribuables chrétiens.... »

Puis que de jouissances devait procurer au moine, à l'erudit, à l'artiste, tout ce qu'offre Rome de grands souvenirs, d'incomparables richesses accumulées dans les bibliothèques et les archives, de monuments de toutes sortes ! Qu'elle fête pour l'intelligence si pénétrante et si cultivée, pour la foi éclairée et si vive du P. Piolin !

Un de ses confrères, honoré de sa confiance, intimement uni à ses pensées, avait bien compris ce qu'il ressentait et la parfaitement traduit ; je trouve dans une lettre qu'il lui adressait à Rome un écho fidèle des propres sentiments du pélerin et du savant : « Pour vous, mon Révérend-Père, on peut dire que l'exil vous a ménagé les plus heureuses consolations. Quel bonheur vous devez éprouver au milieu de vos érudites recherches dans cette Rome dont vous me raconterez bien, j'ose l'espérer, les merveilles et les trésors à votre rentrée en France. Depuis votre arrivée à Rome vous avez dû compulser bien des registres, amasser beaucoup de notes ; aussi je pense qu'à l'exemple de Mabillon, au sortir des bibliothèques et des archives, vous devez regarder avec une grande satisfaction les mains de papier couvertes de votre fine écriture. Je souhaite que vous ayez trouvé là-bas des amis aussi complaisants pour vous que le furent au XVIIe siècle les savants d'Italie pour Dom Mabillon. Il est vrai que le cardinal Pitra les remplace avantageusement. Avec son appui, le Vatican, ce sanctuaire fermé a dû s'ouvrir devant vous et vous avez pu en voir les richesses. Quelle ample moisson de rectifications, additions, éclaircissements vous

devez recueillir pour les suppléments du *Gallia Christiana !* » (1).

Le temps du voyageur partagé entre l'étude, les démarches pour sa congrégation, la visite des sanctuaires et des monuments, s'écoulait rapidement. Aussi gémissait-il sur les habitudes romaines qui limitent avec tant de parcimonie les heures qu'on peut consacrer au travail.

Il revint néanmoins à Solesmes avec une abondante collection de notes et des trésors de souvenirs.

A Solesmes il retrouvait la triste vie de l'expulsion et toutes les souffrances d'une existence contraire à sa vocation, à ses goûts. Les exercices de piété et un labeur continu furent toujours sa consolation. Placé dans des conditions difficiles, installé sommairement dans des refuges provisoires, et contraint à des déplacements successifs qui étaient une contrariété et une fatigue, il travaillait cependant, essayant toujours dans chacune des pauvres chambres qu'il occupa, de rassembler autour de lui ses notes et quelques livres indispensables. Il continuait sa collaboration aux *Revues*, publiait de nombreux articles de critique ou de bibliographie ; il remplaçait M. Léon Gautier au journal *Le Monde* comme rédacteur du courrier hebdomadaire de l'érudition.

La *Revue historique et archéologique du Maine* était aussi favorisée de ses communications toujours très goûtées. Il donna même un témoignage plus particulier et bien précieux de sa sympathie pour la *Société* dont cette *Revue* est l'organe.

On n'en est plus, de nos jours, à sourire des *Académies de Province*. Les Sociétés d'études locales ont fait leurs preuves et rendu, surtout peut-être dans le domaine de l'histoire et de l'archéologie, des services qui ne sont aujourd'hui méconnus par personne (2).

(1) Lettre du R.-P. Dom Dubourg 9 mai 1881.

(2) Avec quel charme littéraire, quelle autorité scientifique, quelle verve spirituelle les études locales ont été célébrées, nul n'a pu l'oublier

Dès longtemps les études d'histoire provinciale étaient en honneur dans le Maine. La publication d'importants travaux en fournit la preuve (1). En 1875 il sembla utile de grouper ceux qui avaient le goût de ces études. Dom P. Piolin était une autorité en cette matière ; consulté, il approuva et encouragea le dessein. Il vint même un jour présider une réunion d'amis assemblés chez M. Gaston Dubois, et partager avec eux son aimable hospitalité. La *Société historique et archéologique du Maine* est sortie de cette réunion.

L'historien vénéré de notre église du Mans accepta le titre de membre d'honneur de la Société nouvelle et ne cessa de lui prodiguer des marques d'encouragement. Il fit plus. La société avait été dirigée successivement depuis sa fondation par deux hommes éminents M. Bellée archiviste du département de la Sarthe et M. Eugène Hucher, morts l'un et l'autre trop tôt pour la science et pour leurs nombreux amis. En 1883 elle avait encore à se choisir un président. A la sollicitation d'un ami qui lui était particulièrement cher, M. l'abbé Esnault, l'un des principaux fondateurs de la Société, Dom Piolin daigna faire l'honneur à ce groupe de travailleurs de province de se mettre à leur tête. Le 29 novembre 1883 il était élu à la présidence de la *Société historique et archéologique du Maine*. Il demeura président jusqu'à sa mort.

Il avait été sincèrement heureux de la marque de confiance qu'il avait reçue. Avec son habituelle modestie il fit remonter l'hommage à sa congrégation si dûrement atteinte par les mesures prises contre elle. Il parlait lui-même de l'émotion que lui avait causée son élection ; il écrivait à ce sujet : « Je me propose de dire mardi, ce que je devais dire le jour de

des nombreux auditeurs de M. Sénart, à la séance de clôture du congrès provincial de la Société bibliographique au Mans le 15 novembre 1893. V. *Compte-rendu du Congrès*. Le Mans, Monnoyer, 1894, in-8°, p. 57.

(1) Cf. Robert Triger, *Esquisse du mouvement scientifique dans la Sarthe*. Le Mans, Monnoyer, 1894, in-8°, *passim*.

la réunion ; mais je me trouvais trop ému pour parler sans avoir écrit » (1).

Trop souvent, en ces dernières années, sa santé le tint éloigné des séances ; mais il s'occupa toujours activement de la *Revue* et de la Société, prenant intérêt à la marche de l'œuvre, la guidant par ses sages conseils, encourageant les travailleurs, donnant lui-même l'exemple du travail.

Malgré les infirmités, il travaillait toujours. Il aimait à redire et surtout il mettait en pratique cette maxime : *vive quasi quotidie moriturus, stude quasi semper victurus.* Après Dieu, l'étude était son meilleur refuge, il continua toujours à lui demander la diversion à ses souffrances et à ses peines. La maladie lui faisait ressentir plus vivement toutes les contrariétés et les ennuis de l'existence qui ne sont épargnés à personne, qui ne pouvaient manquer surtout à un pauvre expulsé. C'était bien passagèrement qu'il laissait comprendre toute l'amertume qu'il goûtait ; et elle n'altérait point en somme sa grande bonté. Sur son lit de douleurs il se montrait affectueux pour ses amis, prenant intérêt à tout ce qui les touchait, dominant et comme oubliant ses souffrances pour les accueillir avec sa charmante affabilité des meilleurs jours.

L'affaiblissement augmentait ; les organes étaient atteints l'un après l'autre. La sollicitude de l'éminent abbé de Solesmes, plein de vénération pour le saint religieux, obtint pour lui la faveur de célébrer la messe dans sa chambre qu'il ne pouvait plus quitter. Progressivement le laborieux moine dû cesser d'écrire, cesser de lire. Il acceptait avec une résignation toute chrétienne ces épreuves pénibles pour tous, plus pénible pour lui l'infatigable travailleur.

Il pensait souvent à la mort, depuis longtemps il en parlait ; dans presque toutes ses lettres des dernières années on retrouve cette pensée.

(1) Lettre à M. A. Celier, 8 décembre 1883.

La mort en effet approchait. Les soins les plus éclairés et les plus dévoués, que lui prodiguait le R. P. Dom Fournier(1) avec toute l'affection d'un confrère et le savoir d'un médecin expérimenté, ne purent que prolonger le malade en lui épargnant quelques souffrances.

Le jour de la Toussaint le P. Piolin demanda lui-même à recevoir les Sacrements. Il avait toute la lucidité de sa belle intelligence, et la défaillance de ses forces physiques laissait intacte la vigueur morale qui lui permit de manifester, à l'édification de tous, sa foi ardente et son admirable piété. Le 6 novembre il mourait dans une humble maisonnette du bourg de Solesmes douze ans jour pour jour après avoir été jeté par la force hors de son monastère.

A la nouvelle de cette mort les télégrammes et les lettres affluèrent à Solesmes ; le clergé, le monde savant, les amis s'associaient au deuil des bénédictins. Parmi tous ces témoignages, il me sera permis de citer seulement celui de M. Henri Lasserre, l'illustre historien de N.-D. de Lourdes, qui avait beaucoup connu et beaucoup aimé Dom Piolin, c'est en quelques lignes éloquentes le plus bel éloge et le jugement le plus juste du saint et savant religieux.

« C'est en cours de voyage et un peu tardivement que j'ai reçu la douloureuse nouvelle de la mort de dom Piolin. Elle me laisse de vifs regrets, car j'avais pour lui une amitié respectueuse et une filiale affection. Il était bon parmi les bons. Son cœur était dévoué, son caractère aimable, son esprit bienveillant, son humeur toujours égale et tournée à être serviable. Cette âme pure, dans son long pélerinage ici-bas, n'a aimé que Dieu, le prochain et le savoir. Le prochain pour qui il fut excellent porte son deuil, la science le pleure, Dieu le récompense.

(1) L'auteur d'un aimable écrit *Notice sur les saints médecins*. Solesmes, 1893, in-12, où l'on reconnait le moine fervent, le bénédictin érudit et le brillant docteur de la Faculté de Paris.

« Ce vrai bénédictin se souvient là-haut de ses frères et de ses amis d'ici-bas. Soyez-sûr, mon Révérend Père, que si l'illustre abbaye de Solesmes vient de faire en ce monde une grande perte, elle vient de faire au ciel un grand gain et d'y voir naître un protecteur à côté de l'illustre Dom Guéranger et de tant d'autres..... » (1).

S'il fallait ajouter quelque chose aux paroles de l'écrivain catholique, je demanderais au P. Piolin lui-même le résumé de sa propre carrière; ne l'a-t-il pas tracé fidèlement en écrivant de Dom Chantelou que « par ses qualités il s'était assuré l'affection de tous ses confrères, par ses vertus il laissait le souvenir d'un religieux parfait, par ses travaux, il avait bien mérité de l'Eglise et de la France » (2) ?

Et pour nous, membres de la *Société historique et archéologique du Maine* qui gardera comme son plus glorieux souvenir la sympathie dont l'a honorée le savant moine, puissions-nous ne jamais oublier le vœu qu'il exprimait en prenant possession de la présidence de la Société et demeurer fidèle au mot d'ordre qu'il nous a laissé : « Fasse le Ciel que nous travaillions avec fruit et dans l'union des cœurs à mieux faire connaître l'histoire et les monuments de notre chère province du Maine » (3) !

A. CELIER.

(1) Lettre de M. Henri Lasserre au R^me P. abbé, 13 novembre 1892.

(2) *Biographie de dom Claude Chantelou.* Tours, Rouillé-Ladevèze, 1879, in-8, p. 90.

(3) *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XIV, p. 433.

NICOLAS COEFFETEAU

Vous avez un outil utile, commode et bien en main ; vous vous en servez tous les jours ; songez-vous à celui qui l'a forgé. Si surtout, un artisan s'est trouvé, qui, mettant à profit les améliorations que ses pareils y avaient déjà ajoutées, a rendu l'instrument tel qu'il est aujourd'hui, vous ne vous soucierez guère de ceux qui, par leurs efforts antérieurs, ont facilité le dernier perfectionnement. Ainsi vous faites honneur à Malherbe seul, de la réforme du vocabulaire poétique, et vous portez au compte de Vaugelas, la correction de la prose du grand siècle. Ils ne sont cependant, l'un et l'autre, que les ouvriers de la dernière heure, et beaucoup, avant eux, avaient été à la peine ; ils ont eu des précurseurs. C'est de l'un de ces derniers, le manceau Nicolas Coeffeteau, que nous voudrions dire ici quelques mots. A vrai dire, la tâche est aisée après la publication de la thèse que M. l'abbé Ch. Urbain a brillamment soutenue sur ce personnage, devant la Faculté des Lettres de Paris, et nous n'avons qu'à souscrire à ses conclusions (1).

Nicolas Coeffeteau naquit en 1574, très probablement à Château-du-Loir où son père tenait l'hôtel du *Lion d'Or*. Il quitta de bonne heure la maison paternelle. Après avoir achevé ses études classiques, il se présenta en 1588, âgé de quatorze ans tout au plus, chez les Frères Prêcheurs du Mans où

(1) *Nicolas Coeffeteau, dominicain, un des fondateurs de la prose française,* par Ch. Urbain, in-8° de 416 p. Paris, 1893.

il resta les deux années de son noviciat. Comme il y avait fait preuve d'une vive intelligence, on l'envoya à Paris au couvent de Saint-Jacques. Il faut lire dans l'ouvrage de M. Urbain, par quelle série d'épreuves et d'examens, la Faculté de Théologie éprouvait la science des candidats qui recherchaient les grades de licencié et de docteur. Coeffeteau obtint le premier, le 2 février 1600, et le second, le 4 mai de la même année. En étudiant ainsi, il ne cultivait point la science pour la science. Elle devait le mettre à même de servir plus utilement Dieu et l'Eglise. Ses confrères furent les premiers à bénéficier de son savoir. Il fut d'abord chargé de professer la théologie au couvent de Saint-Jacques, dont il devint prieur, en 1602, non sans difficulté, car il avait été élu avant l'âge légal, et sa conduite privée avait été incriminée. Le général de l'ordre, François Xavierre, finit cependant par ratifier son élection.

Après avoir occupé, trois ans, cette première charge, il fut nommé vicaire général de la Congrégation gallicane. Les succès qu'il obtint alors, comme prédicateur et comme polémiste, expliquent et justifient cette élévation rapide.

La publication de l'Edit de Nantes avait bien pu faire déposer les armes aux Catholiques et aux Protestants, elle ne les avait pas réconciliés, et ces adversaires continuaient la lutte sur un autre terrain. Tant que, comme au moyen âge, les discussions théologiques avaient eu lieu entre gens des écoles, le latin des scolastiques et leur façon d'argumenter avaient été de mise. Mais du jour où Calvin, pour propager sa doctrine, l'avait exposée dans sa langue maternelle et avait ainsi permis au populaire de parler théologie, à peu près comme parlaient d'antiquité, ceux qui avaient lu Plutarque, dans la traduction d'Amyot, pour répondre aux novateurs, force était bien d'user du même langage. Coeffeteau regretta plus d'une fois qu'on n'eût pas songé dans son ordre, à donner aux novices qui y étaient admis, une culture spéciale qui leur aurait assuré cette supériorité purement

littéraire à laquelle, de jour en jour, on attachait plus d'importance. Il ne suffisait plus en effet, de produire d'excellents arguments, encore devait-on les présenter sous une forme attrayante et dans un langage châtié. Coeffeteau y était personnellement mieux préparé que bien d'autres. Ses goûts le portaient de ce côté. Il s'était formé à l'école d'Amyot et dans la société des gens de lettres. Marguerite de Valois, troisième du nom, se l'était attaché à titre de prédicateur ordinaire, comme, à la même époque, elle prenait pour confesseur, le saint prêtre, Vincent de Paul. Cette princesse aima toujours la littérature et les cercles. Elle s'y était oubliée avec son frère d'Alençon, dans sa maison de La Fère, pendant près de deux mois, « qui ne nous furent, dit-elle, que deux petits jours ». Quand, en 1605, elle revint d'Usson à Paris, elle en ouvrit un où Coeffeteau fréquenta, et où il rencontra les poètes Régnier et Maynard, ce dernier, secrétaire de la reine, les historiens Palma Cayet et Scipion Dupleix. On y discutait des sujets choisis à l'avance par Ant. Le Clerc de La Forêt, maître des requêtes de la reine, lequel se chargeait aussi de rédiger le compte-rendu des débats (1).

Bien qu'il ne se soit jamais entièrement débarrassé des vocables vieillis et des locutions surannées, on le verra plus loin, notre dominicain, en prenant sa part de ces exercices littéraires, y acquit cette élocution facile et ce style coulant qui le mirent en évidence. Sa réputation et son bon renom

(1) C'est pour Marguerite, que Coeffeteau traduisit et publia, en 1607, sous ce titre : *Premier Essay des questions théologiques traitées en nostre langue*, les vingt-six premières questions de la *Somme*, qui forment ce qu'on appelle le traité de *Deo uno*. La faculté de théologie de Paris s'émut de cette tentative. Craignant « que la doctrine de saint Thomas ne perdit de son prix si on la soumettait au jugement des femmes ou des gens mal disposés », elle demanda à notre auteur d'abandonner son entreprise. Bien plus, elle nomma six commissaires qu'elle chargea d'aller demander au nonce du pape, Barberini, de l'aider à refréner la curiosité de la reine. Coeffeteau céda et n'alla pas plus loin.

d'écrivain étaient solidement établis dès 1609, année en laquelle il fut officiellement chargé de répondre à celui que Henri IV appelait plaisamment, mon frère le théologien, au roi Jacques I d'Angleterre, qui avait cru devoir publier un *Avertissement* aux princes. Ubaldini, nonce du Pape en France, désirait fort que cette mission fût confiée à un jésuite. On la proposa donc successivement au P. Fronton du Duc et au P. Coton. Mais ces deux savants religieux, craignant sans doute de n'avoir pas la liberté d'exposer ouvertement leurs sentiments concernant les droits du Pape sur le temporel des rois, se récusèrent sous divers prétextes. On s'adressa alors à Coeffeteau, dont la compétence théologique était indiscutable, et que sa modération rendait propre à la tâche délicate de faire entendre la vérité au roi Jacques sans le blesser et sans aggraver encore la misérable situation des catholiques anglais. D'un autre côté, s'il n'était pas ultramontain, ses sentiments bien connus de vénération pour le Saint-Siège étaient de nature à calmer les susceptibilités du nonce. Aussi Ubaldini crut-il ne pas devoir intervenir pour le diriger dans son travail. Il se borna à lui faire dire que le Saint-Siège espérait bien qu'il ne s'écarterait en rien des devoirs d'un bon religieux (1).

Coeffeteau se mit donc à l'œuvre, et son livre, après quelques difficultés soulevées par l'ambassadeur d'Angleterre, fut mis en vente à la fin de décembre 1609, sous ce titre : *Réponse à l'avertissement adressé par le sérénissime roi de la Grande-Bretagne, Jacques Ier, à tous les princes et potentats de la chrétienté* (2). Tout le monde s'accorda à en reconnaître la modération et la parfaite convenance ; et le nonce, vu les circonstances, le trouva suffisamment *romain*, quoiqu'il contînt, disait-il, certaines maximes peu favorables au Pape sur le temporel.

(1) Dépêches d'Ubaldini, du 13 et 20 décembre 1609, citées par M. l'abbé Urbain, p. 165.

Paris, Fr. Huby, 1609, in-8.

Le soin que Coeffeteau a pris de ne pas choquer son royal adversaire, lui a porté bonheur : son opuscule est un modèle d'exposition lucide et de discussion courtoise. Cet ouvrage marque chez l'écrivain un progrès sensible.

Il ne s'observait pas autant en face de personnes moins titrées que Jacques I, aussi lui arriva-t-il parfois d'échanger avec ses adversaires quelques invectives homériques et certaines épithètes malsonnantes. C'était le travers de l'époque, et, sans l'éviter entièrement, il y tomba moins souvent que la plupart de ses contemporains. Il en usa de la sorte, d'abord avec un ministre de Charenton, Pierre du Moulin, qui, dans son *Apologie de la Cène*, avait attaqué le dogme de la présence réelle dans la Sainte Eucharistie, puis, avec celui que l'on appela le pape des Huguenots, Du Plessis-Mornay, qui, dans son *Mystère d'iniquité*, prétendait dévoiler les misères et les crimes de la Papauté. Les réfutations que Coeffeteau donna de ces deux ouvrages, le placèrent très haut dans l'estime des catholiques, et nul ne s'étonna de le voir promu à l'épiscopat. Cela lui arriva en 1617. Il fut alors sacré évêque *in partibus* de Dardanie, et nommé administrateur de l'évêché de Metz. Cette église avait été, subrepticement et contre le gré du pape Paul V, attribuée comme un bénéfice ecclésiastique ordinaire, à un enfant, fils adultérin de Henri IV, au marquis de Verneuil, qui ne devait jamais entrer dans les ordres, mais au nom duquel, on percevait provisoirement les revenus du diocèse, dont l'administration spirituelle fut confiée à Coeffeteau. Ce dernier remplit consciencieusement les devoirs de sa nouvelle charge, sans abandonner pour cela la culture des belles-lettres. Ce fut en effet pendant son séjour à Metz, en 1621, qu'il publia son *Histoire romaine*, travail auquel il s'était antérieurement préparé par sa traduction de Florus, parue en 1615. Le succès de ces deux ouvrages fut très grand. On ne cherchait pas alors dans ces publications, ce que l'on y voudrait maintenant trouver. L'exactitude n'était pas le premier mérite

d'un traducteur, et pourvu qu'il ne s'éloignât point trop de l'original, on lui passait volontiers les explications et les répétitions qui semblaient mieux faire entendre la pensée de l'auteur. Amyot avait pris ces libertés avec Plutarque, et Coeffeteau ne fut pas moins indépendant vis-à-vis de Florus. De même en histoire, il visait moins à ne rien omettre des faits essentiels qu'à en tirer des leçons de morale et de politique. « J'ai cru, dit-il en sa préface de l'*Histoire romaine*, que je ferois une chose agréable au roi, de donner à sa jeune noblesse un si doux et si utile entretien qui, sans l'engager à une plus laborieuse étude qui n'est pas de son goût, peut polir ses mœurs, adoucir ses humeurs, lui hausser le courage, l'induire aux belles actions, lui faire employer sa générosité et sacrifier sa vie pour le service de son prince et pour la gloire de sa couronne. »

On devine que dans un ouvrage écrit avec la préoccupation constante d'en faire sortir un enseignement moral, on chercherait en vain l'appareil scientifique auquel nous ont accoutumés les historiens de notre siècle. On ne rencontre pas non plus au cours du récit, ces rapprochements entre l'antiquité et les temps modernes, qui donnent tant de saveur aux *Considérations* de Montesquieu. De même, point de vues philosophiques : l'auteur ne dégage pas des faits une philosophie de l'histoire de Rome ; il ne semble pas avoir vu le rôle providentiel du peuple-roi ou sa mission civilisatrice.

Les anecdotes, que nous aimons tant aujourd'hui, parce qu'elles nous révèlent le caractère des personnages, ont été exclues du livre de Coeffeteau qui les trouvait indignes de la majesté de l'histoire. « Je pouvois grossir davantage mon ouvrage : toutefois je me suis souvenu que l'histoire est sévère ou plutôt superbe, et qu'elle n'admet pas indifféremment toutes sortes de narrations, mais dédaigne les basses et les rejette comme indignes d'avoir aucune part en ses peines. Les batailles, les victoires, les sièges, les prises des villes, les conseils, les généreuses et magnifiques actions,

dés plaies honorables, une généreuse mort soufferte pour la défense du prince ou de la patrie, la liberté ou le repos rendu à un peuple opprimé, et les semblables événements, sont les sujets qu'elle embrasse et sur lesquels elle s'étend avec plus de gravité que de pompe, recueillant aussi avec une diligence non affectée les sages discours et les belles harangues des grands princes et des excellents capitaines. »

On voit tout ensemble par ces citations que nous insérons ici à dessein, comment Coeffeteau entendait son rôle d'historien et comment il le remplissait. Ce fut à la satisfaction de tous, car, pendant le XVIIe siècle, son ouvrage n'eut pas moins de cinquante éditions, sans compter une traduction hollandaise. D'ailleurs, ce n'était pas seulement pour s'instruire des hauts faits des Romains qu'on lisait cette histoire, on y cherchait encore et surtout, des modèles de style, un vocabulaire de choix. On commençait à prendre pour des gens de basse condition ou de peu d'esprit, et tout au moins pour des provinciaux arriérés, ceux dont le langage n'était pas absolument conforme à l'usage de la cour et du beau monde. Mais comment s'en instruire en un temps où n'existaient, ni grammaire, ni dictionnaire autorisés. En l'absence d'une doctrine généralement admise et accessible à tous, les personnes soucieuses de la pureté et de l'élégance du langage ne pouvaient s'y former que par la conversation des gens distingués et par la lecture des bons auteurs. Ce dernier moyen est à la portée du plus grand nombre, et c'est aussi le plus utile, car la lecture répétée et réfléchie d'un même livre, permet, plus qu'une conversation fugitive, de s'approprier les expressions et les tours de phrase (1).

A ce point de vue, aucun ouvrage ne pouvait, aussi bien que l'*Histoire romaine*, répondre aux besoins du public. Depuis des années déjà, Coeffeteau était compté au premier rang des orateurs et des écrivains de son temps. On savait

(1) Cf. abbé Urbain, p. 289.

que, dès sa jeunesse, il avait recherché la pureté de style; que toute sa vie il avait fréquenté la cour et les cercles, et enfin qu'il était lié avec Malherbe, ce réformateur dont les décisions faisaient loi, il n'en fallait pas tant pour lui permettre d'exercer une influence profonde et durable.

Durable, elle le fut surtout, parce que Vaugelas, en publiant ses *Remarques sur la langue française*, s'autorisa, « presque à chaque page », d'exemples empruntés aux œuvres de notre dominicain.

Mais encore pourquoi cette préférence, et quel motif poussait l'auteur des *Remarques* à chercher là ses preuves et ses modèles.

Le mouvement littéraire du XVIe siècle, soit dans le vocabulaire, soit dans la tournure des phrases, avait donné des résultats, les uns, excellents, les autres, médiocres ou mauvais. Au début tout semblait permis et tout semblait bon. La première ardeur tombée et la réflexion aidant, les défauts apparurent et la réaction commença. C'est alors que Malherbe rature son exemplaire de Ronsard. Ce qu'il fait pour la poésie, Coeffeteau le tente pour la prose. Il n'invente aucun mot, il les trie ; il n'emploie pas de nouvelles constructions, il repousse celles qui lui paraissent équivoques. Il mettait à la clarté un tel prix qu'il rejetait toute façon de parler qui était obscure, quand bien même il l'eût trouvée dans Amyot, son auteur favori. Toute la France, a pu dire Vaugelas, sait bien que ce grand personnage (Coeffeteau) exprimait les choses si nettement que le galimatias n'était pas moins incompatible avec son esprit que les ténèbres avec la lumière. Il avait également souci de la douceur et de l'harmonie des mots, n'usant jamais de ceux qui étaient proscrits à la cour. Cela n'était pas pour déplaire à Vaugelas qui fréquentait les ruelles des Précieuses et qui, plus tard, devait écrire : « L'usage de la cour doit prévaloir..... sans y chercher de raison ». Et c'est là, n'en déplaise à M. l'abbé Urbain, par où notre auteur différait de Malherbe. Il s'en

séparait encore quand il employait de ces mots vieillis, que recommandait Mlle de Gournay et parmi lesquels M. Urbain a relevé *ardre* pour brûler, *fallace* pour tromperie, *impiteux* pour impitoyable, *loyer* pour salaire, *onguent* pour parfum, *poindre* pour piquer. Tout cela sent son XVIe siècle, et tout cela, Malherbe l'a proscrit dans son Commentaire sur Desportes. Il n'admettait plus certains tours de phrases dont Coeffeteau se servait couramment. La syntaxe de ce dernier retardait ; c'était toujours celle d'Amyot. Cela ne l'empêchait pas de bien arranger ses paroles. C'est un mérite qui avait frappé Vaugelas. « La longueur des périodes, dit-il, est fort ennemie de la netteté du style. J'entends celles qui suffoquent par leur grandeur excessive ceux qui les prononcent, surtout si elles sont embarrassées et qu'elles n'aient pas des *reposoirs*, comme en ont celles de ces deux grands maîtres de la langue, Amyot et Coeffeteau. »

Il va de soi que les contemporains de notre compatriote n'étaient nullement choqués de ce qui nous semble à nous, manque de goût. Aussi furent-ils unanimes à louer la nouvelle marque de distinction dont le roi Louis XIII l'honora, en le nommant, le 22 août 1621, à l'évêché de Marseille. Peiresc s'en réjouit en bon provençal qu'il était, et Malherbe adressa ses félicitations au nouvel évêque. Celui-ci ne devait jamais prendre possession de son siège. Au commencement de l'année 1622, il était revenu de Metz à Paris pour y attendre ses bulles. Quoiqu'il souffrît cruellement de la goutte, il s'était mis avec ardeur à la réfutation du livre de Marc-Antoine de Dominis, dont le Pape lui avait demandé de se charger, et il se délassait de ce rude labeur par quelques compositions d'un caractère plus littéraire.

Sa chambre, ou, comme on disait, son cabinet était une sorte d'académie, où se rassemblait chaque semaine les esprits curieux du beau langage. On y voyait souvent Malherbe, Racan, Vaugelas et Théophile, qu'on est un peu surpris de trouver en cette compagnie. Coeffeteau se dispo-

sait à les quitter pour se rendre en Provence, — ses bulles lui avaient été expédiées en avril 1623 — il voulut auparavant communiquer à ses amis l'épître dédicatoire du livre contre Dominis. Il les réunit donc chez lui. L'abbé de Marolles de qui nous tenons ces détails, s'y trouva avec l'abbé de Croisilles, Jean Sirmond, Pelletier, Jérémie Ferrier et d'autres parmi lesquels le poète Théophile de Viau. « Il lui donna ses écrits à lire parce qu'il était en effet bon lecteur. Mais comme la lecture ne s'en pût faire en une après-dînée, il y en fallut employer deux. C'est pourquoi nous y retournâmes le lendemain, qui était la seconde fête d'après Pâques de l'année 1623. Et quand cette lecture fut finie, chacun lui témoigna l'estime qu'il faisait de son esprit et de la pureté de son style, et nous eussions pu croire qu'il était en la meilleure santé du monde. Cependant dès le vendredi suivant, on vint nous dire qu'il étoit décédé ». La goutte, remontant au cœur, l'avait emporté. C'était le 21 avril. Il fut inhumé dans l'église de ce couvent de Saint-Jacques dont il avait été prieur, et auquel il laissa sa riche bibliothèque. Il n'oublia point les dominicains du Mans chez lesquels il avait pris l'habit religieux ; il leur légua 1000 l. (1)

Il ne les avait jamais perdus de vue. A trois reprises au moins, on le retrouve parmi eux. Une première fois, en 1595, quand il prêche l'Avent, à la cathédrale du Mans (2). En 1609, il préside le chapitre général de sa Congrégation, qui se tenait chez eux (3). En 1614 enfin, il est là encore, rece-

(1) « Nous n'avons hérité de lui que mille livres pour tout, quoy qu'il eut de grandes pensions de Sa Majesté. » Archives de la Sarthe, H. 1153, cahier 2, p. 36.

(2) « Die veneris quinta mensis januarii anno Domini millesimo quingentesimo nonagesimo sexto. Damus de gratiâ et in formâ elemosinæ fratri Nicolao Coifeteau ordinis fratrum prædicatorum huius urbis quatuor scuta per dominum Beauté super denariis preposituræ nostræ tradenda, attento quod tempore adventus novissime elapso sanctum Dei evangelium concionatus est. » Archives du chap. Saint-Julien du Mans, B. 5, f° 35 v°.

(3) Cf. Cosnard, *Histoire du couvent des Frères Prêcheurs*, in-8, p. 22.

vant le jeune roi Louis XIII, qui est venu visiter la capitale du Maine et devant lequel il prend la parole en leur nom (1). Nicolas Coeffeteau restait donc toujours manceau par le cœur ; il est l'un des hommes qui ont le mieux honoré notre province. On vient de le remettre à sa vraie place dans la République des Lettres, et ce serait simplement justice si, à leur tour, ses compatriotes lui accordaient un de ces témoignages publics d'estime dont on n'est pas avare pour tant d'autres..... républicains.

L. FROGER.

(1) Cf. Cosnard, *Histoire du couvent des Frères Prêcheurs*, in-8, p. 23.

CHRONIQUE

Nous avons le très vif regret d'apprendre la mort de M. Léon Palustre, directeur honoraire de la Société française d'archéologie, président de la Société archéologique de Touraine, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Tours, le 26 octobre dernier, à l'âge de 56 ans.

M. Palustre était un des représentants les plus éminents de l'archéologie française : de grands et nombreux travaux feront vivre son nom. Il était membre honoraire de notre Société, et récemment encore, voulait bien nous promettre expressément sa collaboration à cette *Revue* à laquelle il n'a cessé de porter un bienveillant intérêt.

La *Revue illustrée des Provinces de l'Ouest*, dirigée par M. Léon Séché, vient de publier un numéro exceptionnel, consacré aux fêtes d'inauguration de la statue de Joachim du Bellay à Ancenis, le 2 septembre 1894.

Par sa famille et par son titre de chanoine du Mans, l'illustre poëte de la Pléïade se rattache directement au Maine. Aussi sommes nous heureux de signaler à nos lecteurs ce nouvel hommage qu'il doit au dévouement actif et intelligent de M. Léon Séché.

La Société des miniaturistes et enlumineurs de France, sous la présidence de son fondateur M. A. Labitte, a organisé au mois de juin dernier une exposition salle Petit, rue de Sèze, à Paris.

Cette exposition qui comprenait les œuvres des membres de la Société, miniatures et enluminures, a obtenu le plus vif succès.

Une section rétrospective avait été organisée afin de faire connaître au public les chefs-d'œuvres anciens de cet art peu connu aujourd'hui et trop délaissé. Sous les vitrines étaient de véritables trésors, du Xe au XVIIIe siècle.

Nous avons été heureux de retrouver à cette exposition les noms de quelques-uns de nos collègues et compatriotes.

Voici, en ce qui les concerne, l'extrait du catalogue :

274 — Livre d'heures de la maison de Champlais (heures de Marie de Bastard, mariée en 1636 à François de Champlais).

275 — Manuscrit du XIVe siècle, communiqué par le comte de Bastard, président de la *Société historique et archéologique du Maine*, et conservé dans la bibliothèque du château de Dobert, au Maine.

(Les nos 274 et 275 appartiennent à M. le comte de Bastard d'Estang.)

281 — Missel de Guy XIV, de Laval (XVe siècle).

282 — Bible (XIIIe siècle).

283 — Manuscrit (rituel) judaïque (XVe siècle).

320 — Page détachée (XIIe siècle) évangéliaire, 4 feuillets.

321 — Fragment bréviaire (XIVe siècle).

(Les nos 281, 282, 283, 320 et 321 appartiennent à M. J. Chappée.)

330 — Neuf miniatures et initiales du XIIe siècle, et une miniature et initiale du XIIIe siècle.

331 — Dieu le Père, bénissant, assis sur un trône, entouré des symboles des évangélistes, bordure fleurs et fruits (xve siècle).

332 — La Vierge et saint Jean. Bordure de fleurs et fruits avec médaillons circulaires :

1° La Vierge à genoux devant le Christ ; 2° La Vierge accueille des donataires ; 3° La Vierge près d'une fontaine. Frise provenant d'une autre page (xve siècle).

333 — L'Ange et les saintes Femmes au tombeau du Christ (xve siècle).

334 — L'Evêque bénit le nouveau chevalier (xve siècle), l'évêque consacre le clerc.

(Les n°s 330 à 334 appartiennent à M. Alb. Maignan.)

Mr M. de La Brière veut bien nous communiquer la note suivante sur une ancienne cloche de l'abbaye des Bénédictines du Pré, au Mans :

Lors de la Révolution, au moment de la dispersion des ordres religieux, la supérieure des Bénédictines du Mans permit à chaque religieuse d'emporter un souvenir du couvent.

Melle de Faye, alors religieuse bénédictine, emporta en souvenir la cloche du couvent. Elle l'apporta dans son habitation de Saint-Macaire-du-Bois (Maine-et-Loire), où elle séjourna pendant la Révolution.

Après la mort de Melle de Faye, la cloche revint à M. de Cuissard, son neveu et héritier, qui la fit suspendre dans la tour de la Chapelle de son château de Bussy-Fontaines-Verchers (Maine-et-Loire), où elle se trouve encore aujourd'hui.

Elle porte cette inscription :

Je m'appelle Louise-Françoise de Bourbon veuve de S. A. S. Monseigneur Louis de Bourbon prince de Condé et prince du sang, pair et grand maistre de France, et j'ay été tenue sur les fonds de baptesmes par M. re. Charles-Louis de la Caille, directeur général de la Concession de S. A. S. A la Louiziane, et dame Barbe Rebuy sa femme, en présence de M. re. Louis Cougenal et Jean-Charles Rensus, second et troisième directeurs 1720.

J. CHAPPÉE.

La bibliothèque de notre Société a reçu dans ces derniers temps un don de livres important, de la famille de M. l'abbé Esnault, en souvenir de notre regretté collègue.

L'énumération des principaux de ces ouvrages a été donnée dès la première heure, à la fin de la précédente livraison, mais nous tenons à adresser ici l'expression de tous nos remerciements à Madame Esnault, du Monastère de N.-D. de Charité du Refuge, ainsi qu'à nos collègues MM. Louis Brière et Albert Mautouchet qui ont bien voulu se faire les intermédiaires de ce don.

TABLE DES MATIÈRES

DU TRENTE-SIXIÈME VOLUME

Pages.

Notice biographique sur Dom Paul Piolin, ancien prieur de l'abbaye de Solesmes, président de la Société historique et archéologique du Maine (suite et fin), par M. A. Celier. 5, 143, 321

A Propos des ruines d'Oisseau-le-Petit. — Note de la direction. 20

Les ruines romaines d'Oisseau (Sarthe). — Réponse à M. de La Sicotière, par M. F. Liger. 23

L'abbé Cotelle de La Blandinière, par M. E. Queruau-Lamerie. 35

Les Vitraux de Jeanne d'Arc. — II. La prise de Jeanne à Compiègne, de MM. Champigneulle et Albert Maignan, par M. Robert Triger. . 64

Mémoire du Révérend Père en Dieu et Seigneur Maître Martin Berruyer, évêque du Mans, pour la réhabilitation de Jeanne d'Arc, publié par le R. P. Dom Heurtebize. 69

Essai d'Iconographie Mancelle, par M. Albert Mautouchet. 121, 233

La Famille de Carnazet, son séjour dans le Maine. par M. R. de Brébisson. 167

Note sur le marbre de Sablé, par M. l'abbé Louis Denis. 191

Bibliographie du Maine, année 1893, par M. Louis Brière. 195
Le Conte d'Alsinoys, géographe, par M. Gabriel Marcel, conservateur-adjoint à la Bibliothèque Nationale. 217
Clermont-Gallerande. — Autour d'une famille seigneuriale du Haut-Maine, par M. Léon Marlet. 270
De la Recherche des voies anciennes d'après l'examen des délimitations paroissiales, par M. l'abbé A. Angot. 314
Nicolas Coeffeteau, par M. l'abbé Froger. . . 334

CHRONIQUES ET BIBLIOGRAPHIES

Concours des antiquités de France. 111
Concours pour la création d'un nouveau timbre-poste : projet de M. Lionel Royer. . . . 111
La Maison de Mailly. 112
La Maison de Craon. 119
Election de M. le comte de Beauchesne. . . 226
Subvention du Conseil général. 228
Charles VI dans la forêt du Mans. 228
Les Vitraux de l'église Notre-Dame de Mayenne. 229
Le château de Maulny et la forge d'Anthoigné (Sarthe). 230
M. Léon Palustre. 345
La statue de J. du Bellay, à Ancenis. . . . 345
Exposition de la Société des Miniaturistes. . 346
Note sur une ancienne cloche de l'abbaye du Pré. 347
Don à la bibliothèque de la Société. . . . 348

PLANCHES ET VIGNETTES

La prise de Jeanne d'Arc à Compiègne. . . 65
Hommage à Jeanne d'Arc et à ses défenseurs dans le Maine, dessin de M. L. Royer. . 67
Projet de nouveau timbre-poste de M. Lionel Royer. 116, 117
Portrait de Pierre Ragot, curé du Crucifix de la ville du Mans. 121
Saint Julien, premier évêque du Mans. . . 125
Jean du Bellay, cardinal évêque de Paris en 1532. 129
Louis-André de Grimaldi, des princes de Monaco, évêque du Mans. 131
Le Révérend Père Noüet de la Compagnie de Jésus. 135
Bernard Lamy, prêtre de l'Oratoire de Jésus. 139
Reproduction d'une carte de Nicolas Denizot (le Conte d'Alsinoys), qui se trouve à la section de géographie de la Bibliothèque Nationale. 217
Portrait de Louis II d'Anjou, comte du Maine. 233
Yolande d'Aragon, femme de Louis II d'Anjou. 239
Statue de Guillaume Langey du Bellay à la cathédrale du Mans. 255
Henri de Boisguyon, seigneur de Haut-Eclair à Nogent-le-Bernard. 258
Jacques de Montesson, seigneur de Douillet. 263
Neuville de Villeroy (Marie de), épouse en secondes noces de Louis de Champlais. . . 265
Abel Servien, marquis de Sablé, membre de l'Académie française. 267

NOMS D'AUTEURS

MM.		MM.	
A. Angot.	314	Dom Heurtebize.	69
Cte de Bastard.	20	F. Liger.	23
R. de Brébisson.	167	G. Marcel.	217
L. Brière.	195	L. Marlet.	270
A. Celier.	5, 143, 321	A. Mautouchet.	121, 233
J. Chappée.	347	E. Queruau-Lamerie.	35
L. Denis.	191, 230	R. Triger.	64, 230
L. Froger.	112, 334	Menjot d'Elbenne.	119

MAMERS. — TYP. G. FLEURY ET A. DANGIN. — 1894.

MAMERS. — TYP. G. FLEURY ET A. DANGIN. — 1894.